

# RAPPORT ANNUEL 2012

**COOPÉRER**

**AUX OBJECTIFS**

**AUX VALEURS**

**AUX RÊVES**

**À LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE**

**AUX PROJETS**

**À L'ÉDUCATION**

**AUX PASSIONS**

**AUX DÉFIS**

**AU QUOTIDIEN.**



**Desjardins**

Coopérer pour créer l'avenir

---

|                                      |     |
|--------------------------------------|-----|
| Message de la présidente .....       | 3   |
| Faits saillants corporatifs .....    | 4   |
| Rapport de gestion .....             | 14  |
| États financiers .....               | 98  |
| Gouvernance .....                    | 183 |
| Glossaire de termes financiers ..... | 203 |

## SIÈGE SOCIAL

Fédération des caisses Desjardins du Québec  
100, rue des Commandeurs  
Lévis (Québec) G6V 7N5 Canada  
Téléphone : 418 835-8444  
Sans frais : 1 866 835-8444  
Télécopieur : 418 833-5873

## NOTES AU LECTEUR

Pour respecter l'usage recommandé par l'Office québécois de la langue française, nous employons les symboles M et G pour désigner respectivement les millions et les milliards. Ainsi, « 22 M\$ » se lit « vingt-deux millions de dollars » et « 100 G\$ » se lit « cent milliards de dollars ». Le masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.

Conception graphique : Ig2  
Réalisation : direction Création graphique,  
Communications, Mouvement Desjardins

Ce rapport annuel a été produit par la vice-présidence exécutive Communications du Mouvement Desjardins (direction principale Gestion de la marque et Commandites) et la première vice-présidence Finances et Direction financière du Mouvement Desjardins (vice-présidence Direction financière).



# MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

## TOURNÉS VERS NOS MEMBRES ET NOS CLIENTS

Le Mouvement des caisses Desjardins existe d'abord et avant tout pour servir ses membres et ses clients et pour les aider à atteindre leurs objectifs financiers et à réaliser leurs projets de vie.

Tout ce que nous accomplissons chez Desjardins soutient cet objectif.

Cela fait partie de notre distinction coopérative de placer ainsi les personnes que nous servons au sommet de nos priorités. Sans oublier les générations futures, pour qui nous devons avoir une vision à long terme.

## DE SOLIDES RÉSULTATS FINANCIERS

En 2012, pour une deuxième année consécutive, nos excédents ont atteint près de 1,6 G\$.

Nous avons aussi maintenu des ratios de capital supérieurs aux exigences réglementaires, soit 16,8 % pour le capital de première catégorie et 19,3 % pour le capital total. Nous nous assurons ainsi que les fondations du Mouvement Desjardins demeurent d'une grande solidité.

En 2012, l'actif du Mouvement a augmenté de 3,5 %, pour s'élever à près de 200 G\$. Nous poursuivons notre croissance au Québec et au Canada.

## UNE MARGE DE MANŒUVRE QUE NOUS METTONS À PROFIT

Nous sommes fiers de ces résultats pour une simple et bonne raison : quand Desjardins est solide et en croissance, il peut apporter une contribution encore plus grande à l'économie, à la société et aux personnes.

C'est ce que nous avons fait en 2012. L'équivalent d'un million de dollars par jour a été redistribué à nos membres et à leur collectivité. Nous avons versé cette somme sous forme de ristournes, de bourses d'études et d'appui financier à diverses initiatives dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de la culture et de la coopération.

Nous avons mis en marché plusieurs nouveaux produits et outils financiers à l'intention de nos membres et de nos clients, tant particuliers qu'entreprises. Nous avons aussi continué d'investir dans des travaux liés à la technologie et aux infrastructures pour assurer le développement de notre Mouvement et de nos services.



## UNE ANNÉE MARQUANTE QUI NOUS PROPULSE VERS L'AVENIR

Le Mouvement Desjardins a également joué un grand rôle à l'occasion de l'Année internationale des coopératives, en 2012. Avec l'appui de partenaires, nous avons organisé le Sommet international des coopératives, qui s'est tenu à Québec et à Lévis et a réuni 2 800 personnes provenant de plus de 90 pays.

Cet événement a été des plus mobilisateurs pour nous comme pour tous les autres participants. Nous avons réfléchi aux moyens d'accroître la performance de nos organisations respectives et leur capacité d'innovation au service des membres. Nous avons partagé nos meilleures pratiques et renforcé nos liens, notamment pour développer nos affaires.

## TOUS UNIS POUR SERVIR NOS MEMBRES

Je remercie de leur confiance tous les membres et les clients de Desjardins.

C'est d'ailleurs pour accroître leur satisfaction que nous repensons et améliorons toutes les dimensions de nos services.

Je salue à cet égard le travail soutenu de l'ensemble des dirigeants élus, des gestionnaires et des employés du Mouvement. Leur engagement au quotidien sert l'intention qui nous unit tous : que nos membres et nos clients soient toujours plus satisfaits de leur relation avec nous. Et que notre groupe financier coopératif puisse encore assumer sa mission auprès des générations à venir.

# FAITS SAILLANTS CORPORATIFS



**PRÈS DE  
5,6  
MILLIONS DE  
MEMBRES**



## MEILLEURE ENTREPRISE CITOYENNE AU CANADA

### 4<sup>E</sup> INSTITUTION FINANCIÈRE LA PLUS SÛRE EN AMÉRIQUE DU NORD ET 23<sup>E</sup> DANS LE MONDE

SELON LE PALMARÈS « WORLD'S 50 SAFEST BANKS 2013 »  
DU MAGAZINE NEW-YORKAIS *GLOBAL FINANCE*

## DANS LE CLUB DES 100 MEILLEURS EMPLOYEURS AU CANADA

UN ACTIF DE  
**196,7 G\$**

## LE MOUVEMENT DESJARDINS, C'EST :

- ◆ un actif de 196,7 G\$
- ◆ près de 5,6 millions de membres
- ◆ le 1<sup>er</sup> groupe financier coopératif du Canada, soit
  - 397 caisses, 897 centres de services et 43 centres financiers aux entreprises répartis au Québec et en Ontario
  - 44 942 employés et 5 268 dirigeants élus
  - une force-conseil composée de nombreux conseillers et experts
- ◆ plus de 85 M\$ réinvestis dans les collectivités sous forme de commandites, de bourses et de partenariats philanthropiques
- ◆ des excédents de 1 591 M\$
- ◆ un ratio de capital de première catégorie de 16,8 %
- ◆ des revenus d'exploitation de 11,3 G\$



## LE 5<sup>E</sup> GROUPE FINANCIER COOPÉRATIF D'IMPORTANCE DANS LE MONDE

SELON *THE WORLD CO-OPERATIVES MONITOR*  
(OCTOBRE 2012)

## NOS MEMBRES RÉPONDENT EN GRAND NOMBRE À L'ÉMISSION DE PARTS DE CAPITAL

En juin 2012, le Mouvement Desjardins a lancé une première émission de parts de capital de la Fédération des caisses Desjardins du Québec. À la fin de l'année, les ventes de ces parts totalisaient plus de 1 G\$, soit près de 85 % de l'objectif en seulement six mois.

# AVANTAGES D'ÊTRE UN MEMBRE OU UN CLIENT DE DESJARDINS

## POUR CEUX QUI AIMENT SE SIMPLIFIER LA VIE

### TOUT TROUVER SOUS UN MÊME TOIT

Être membre d'une caisse, c'est avoir accès à toute la gamme des services financiers sous un même toit ! Desjardins est la seule institution financière au Canada à vous proposer, à une même adresse, une offre intégrée de produits et services qui regroupe les services bancaires traditionnels, les produits de placement, l'assurance de personnes et l'assurance de dommages.

## LE PRÊT-À-CONDUIRE : UN PRODUIT UNIQUE EN SON GENRE

Le Prêt-à-conduire Desjardins est un produit de financement d'automobiles et de véhicules récréatifs. En plus d'offrir des taux et des modalités de remboursement concurrentiels, il propose des protections et des rabais qui vous permettent de réaliser d'importantes économies et de bénéficier aussi de plusieurs avantages comme :

- une assurance vie incluse sans frais ;
- un choix de taux d'intérêt fixe ou variable ;
- la possibilité de rembourser le montant total ou partiel avant l'échéance ;
- une assistance routière gratuite.



**141 000**  
ADEPTES DE NOTRE  
PAGE FACEBOOK

## POUR LES ACCROS À LA TECHNO

### DE PLUS EN PLUS PRÉSENT DANS LES MÉDIAS SOCIAUX

Desjardins est actif dans les médias sociaux depuis 2009 et continue d'y accroître sa présence.

- Grâce à près de 141 000 adeptes, la page **Facebook** du Mouvement Desjardins était, au 31 décembre 2012, au deuxième rang pour ce qui est de la présence dans ce réseau des institutions financières au Canada (<https://www.facebook.com/desjardins>).
- Le compte **YouTube** du Mouvement Desjardins se classe au troisième rang des sites d'institutions financières canadiennes ayant un tel compte les plus visités, ses vidéos ayant fait l'objet de plus de 350 000 visionnements au 31 décembre 2012.

## GUICHETS TACTILES : VOS COMPTES AU BOUT DES DOIGTS

Lancée en 2012, la nouvelle génération de guichets automatiques permet, d'un simple toucher à l'écran, de visualiser l'information financière sur vos différents comptes, de lire des messages qui vous sont personnellement adressés par votre caisse et même de vous acheminer le reçu d'une transaction par courriel.

## APPLICATIONS MOBILES : POUR RESTER AU FAIT !

En 2012, de nouvelles applications mobiles et fonctionnalités ont été conçues pour les téléphones ; elles permettent désormais de consulter et de gérer vos opérations en attente, d'ajouter de nouveaux fournisseurs pour le paiement de vos factures, de gérer votre budget et de programmer des alertes pour effectuer vos paiements à temps.

PARTENAIRE  
PRIVILÉGIÉ DES  
**3 300**  
COOPÉRATIVES  
DU QUÉBEC

## POUR LES COOPÉRATIVES EXISTANTES ET EN DEVENIR

### LE FONDS ESSOR ET COOPÉRATION

En collaboration avec plusieurs partenaires, Desjardins a participé à la création du fonds Essor et coopération en 2012. Ce fonds mettra à la disposition des entreprises coopératives et mutuelles du capital patient, soit du capital qui vise la croissance à long terme plutôt que le profit immédiat.

### UNE ÉQUIPE D'EXPERTS POUR ACCOMPAGNER LES COOPÉRATIVES DU QUÉBEC

Partenaire privilégié des 3 300 coopératives du Québec, Desjardins a mis sur pied une équipe consacrée aux groupes coopératifs afin de soutenir leur croissance à long terme. Cette équipe offre aux coopératives et à leurs membres une foule de services, comme ceux liés à la paie, aux cartes et à la monétique, à l'assurance de personnes et de dommages et au capital de développement, des services spécialisés, etc.

## POUR LES PERSONNES AYANT UN PROFIL D'ENTREPRENEUR

### PRÊT À ENTREPRENDRE : UN PROGRAMME CONÇU EXPRÈS POUR CEUX QUI VEULENT LANCER LEUR ENTREPRISE

Prêt à entreprendre est un programme de financement de 7 M\$ sur trois ans destiné aux nouveaux entrepreneurs qui répondent à certains critères. Il propose des prêts sans intérêt, un appui technique et un service de mentorat. Il vise à accompagner l'entrepreneur dans la période critique du démarrage de son entreprise, soit au cours des cinq premières années.

### LE PROGRAMME CAPITAL CROISSANCE PME

En 2012, le cap des 125 entreprises québécoises ayant bénéficié du programme Capital croissance PME a été atteint. Ce levier permet aux petites et moyennes entreprises de poursuivre leur développement et de réaliser leurs projets de croissance, tant au Québec et au Canada qu'à l'international.



# PROCHES DE NOS MEMBRES ET DE NOS CLIENTS



## 14 776

PROFESSIONNELS AU SERVICE  
DES MEMBRES ET CLIENTS

## UNE FORCE-CONSEIL INCOMPARABLE À VOTRE SERVICE

À titre de membre ou de client de Desjardins, vous pouvez compter sur l'expertise et l'appui de :

- plus de 1 400 planificateurs financiers
- 313 conseillers en placement
- près de 7 500 représentants en épargne collective
- 3 000 conseillers en finances personnelles
- 259 conseillers en sécurité financière
- 212 représentants hypothécaires
- 892 directeurs de comptes entreprises
- près de 1 200 agents en assurance de dommages

## DES PRODUITS DE PLACEMENT POUR INVESTISSEURS SOUCIEUX DE LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES

Le Mouvement Desjardins propose des produits de placement qui reposent sur des entreprises dont les pratiques concrétisent clairement leur sens de la responsabilité sociale et leur respect de l'environnement. En 2012, l'actif de ces produits, appelés « fonds socialement responsables », représentait 5,5 % des actifs totaux des Fonds Desjardins. L'objectif visé sur l'horizon 2010-2012 était de 4,7 %.

Valeur des fonds socialement responsables : 831,2 M\$

## PLACEMENT GARANTI VALEURS MONDIALES

Le Placement garanti Valeurs mondiales prend en considération les répercussions des changements climatiques depuis mars 2009. Il est constitué de titres d'entreprises préoccupées par l'environnement et les défis liés aux changements climatiques.

Valeur du placement garanti Valeurs mondiales : 130,5 M\$

## DES PRODUITS FINANCIERS QUI S'INSPIRENT DE VALEURS D'ENTRAIDE

En plus d'offrir des produits financiers traditionnels pour répondre aux besoins de ses membres et de ses clients, le Mouvement Desjardins propose une gamme de produits qui s'inscrivent dans le courant de la finance solidaire. En voici quelques exemples :

### LES FONDS D'ENTRAIDE DESJARDINS

Fonds destinés à aider les personnes qui vivent des difficultés financières ou qui n'ont pas accès aux diverses sources de crédit dans le marché. Ils leur permettent de bénéficier entre autres :

- de services-conseils indépendants sur le budget offerts par des organismes de consultation budgétaire;
- de prêts de dépannage de 500 à 1 500 \$, sans intérêt et remboursables sur 24 mois.

### LE PROGRAMME CRÉAVENIR

Programme de financement offert aux jeunes de 18 à 35 ans ayant un projet d'entreprise et qui combine une forme d'accompagnement dans les premières étapes du démarrage d'une entreprise à des conditions de financement souples, basées sur les besoins de chaque entrepreneur.

CRÉAVENIR donne notamment accès à :

- une subvention maximale de 7 200 \$;
- un prêt maximal de 15 000 \$, remboursable sur une période de trois à cinq ans avec congé de remboursement la première année.

VALEUR DES FONDS  
SOCIALEMENT RESPONSABLE :

# 831,2 M\$

# DÉVELOPPEMENT DES AFFAIRES ET PARTAGE DE NOTRE EXPERTISE À L'INTERNATIONAL

## DÉVELOPPEMENT DES AFFAIRES

### UN PIED-À-TERRE EN EUROPE GRÂCE AU PARTENARIAT AVEC LE CRÉDIT MUTUEL

Depuis le début de 2012, Desjardins possède un bureau de représentation européen à Paris, dans les locaux du Crédit Mutuel. Ce bureau offre toute l'expertise dont les entreprises canadiennes ont besoin pour soutenir le développement de leurs activités commerciales en Europe. Par le fait même, Desjardins rend aussi disponibles des services d'accompagnement aux entreprises européennes qui souhaitent faire des affaires sur le marché nord-américain.

### PARTICIPATION DANS UN CONSORTIUM VISANT L'ACHAT DE LA BOURSE DE TORONTO

Le Mouvement Desjardins a joint les rangs de la Corporation d'Acquisition Groupe Maple, qui désirait se porter acquéreur de l'ensemble des actions du Groupe TMX Inc., propriétaire de la Bourse de Toronto. Pour Desjardins, la propriété canadienne de la Bourse de Toronto contribue au maintien et au développement, au Canada, d'une expertise financière de pointe dans un secteur en pleine expansion. De plus, les activités de produits dérivés du TMX étant actuellement réalisées à Montréal, elles assurent au Québec un leadership international unique dans ce secteur d'activité.

### INTÉGRATION DES ACTIVITÉS DE CARTES STAPLES/BUREAU EN GROS

Après avoir conclu une entente pour acquérir le portefeuille des cartes de crédit des magasins Staples/Bureau en Gros, en 2011, le Mouvement Desjardins en a intégré les activités en 2012. Desjardins a ainsi étendu aux magasins Staples/Bureau en Gros du Canada son offre de financement Accord D, grâce à laquelle les clients de ce partenaire peuvent se prévaloir de solutions novatrices en matière de crédit.

## PARTAGE DE NOTRE EXPERTISE DANS LE MONDE

### DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL DESJARDINS

Pionnier dans le déploiement et le développement de la microfinance dans le monde, Développement international Desjardins (DID) est aujourd'hui un leader mondial dans ce secteur et compte une centaine d'employés. L'apport de DID à l'essor de la microfinance est guidé par une approche axée sur la prise en charge par les communautés locales de leur développement. C'est d'ailleurs ce qui distingue DID des autres organisations qui œuvrent dans ce domaine.

#### En 2012

- 8 836 983 : nombre de membres ou de clients des institutions partenaires de DID
- 2 645 M\$ : volume d'épargne de ces institutions
- 3 158 M\$ : volume de crédit en cours
- Près de 22 M\$ étaient investis dans les différents fonds gérés par DID.

Depuis 2006, les institutions de finance de proximité partenaires de DID sont réunies au sein du réseau international Proxfin. Grâce à l'appui de l'Agence canadienne de développement international et l'animation du réseau par DID, Proxfin est en mesure de :

- favoriser la communication et les échanges entre ses 29 institutions membres ;
- faire progresser les bonnes pratiques de microfinance.



Les membres de Proxfin ont participé activement au Sommet international des coopératives. De plus, cinq de leurs représentants ont été invités à partager quelques-unes de leurs innovations à titre de conférenciers.

# NOTRE PROGRAMME D'ÉDUCATION ET DE COOPÉRATION COOPMOI



Lancé il y a deux ans, le programme Coopmoi renforce l'engagement de Desjardins en éducation et en coopération, au bénéfice de nos membres et clients. En 2012, près de 18 M\$ ont été investis afin de soutenir ou d'améliorer les diverses initiatives liées à ce programme.

## LES LEVIERS DU PROGRAMME COOPMOI

(en millions de dollars)

|                                                        | Montant investi en 2012 |
|--------------------------------------------------------|-------------------------|
| La Fondation Desjardins et l'engagement des personnes  | 1,9 \$                  |
| L'éducation et le développement des personnes          | 7,4                     |
| L'offre de produits et services de finance responsable | 2,4                     |
| Le rayonnement, la reconnaissance et la contribution   | 5,5                     |

### LA FONDATION DESJARDINS

En 2012, la Fondation a remis plus de 956 000 \$ sous la forme de bourses et de prix, soit :

- 364 bourses d'études à des jeunes dans tous les domaines et tous les niveaux d'études ;
- 75 Prix Fondation Desjardins – Engagement bénévole à des personnes et à des organismes engagés dans leur collectivité.

### CAMPAGNE D'ENTRAIDE DESJARDINS

La première Campagne d'entraide Desjardins, réalisée en 2012 au profit de Centraide et de la Fondation Desjardins, a permis de recueillir plus de 1,9 M\$.

### L'ÉDUCATION ET LE DÉVELOPPEMENT DES PERSONNES

En 2012, Desjardins a accueilli 274 stagiaires dans le Programme de stages Mouvement. Ce programme permet à des stagiaires qualifiés de parfaire leur formation et d'acquérir de l'expérience, en plus d'appuyer les équipes de travail dans la réalisation de leurs mandats.

### PRODUITS ET SERVICES DE FINANCES RESPONSABLES

#### UN INDICE DE FINANCES PERSONNELLES

L'Indice Desjardins de finances personnelles est un instrument de mesure complet et original. Il vous permet :

- d'évaluer vos aptitudes en ce qui concerne la gestion responsable de vos finances personnelles ;
- de vous comparer au reste de la population.

#### MON BUDGET, L'OUTIL DE GESTION BUDGÉTAIRE D'ACCÈS

*Mon budget* est un outil de gestion de finances personnelles innovateur qui permet de catégoriser vos dépenses de façon simple et automatique, à partir des

transactions portées à vos comptes Desjardins et Visa Desjardins. Il tire un portrait global de vos dépenses et de vos revenus, qui évolue en fonction de vos habitudes.

En 2012, jusqu'à 145 000 utilisateurs ont tiré avantage de ce nouvel outil chaque mois.

### LE RAYONNEMENT, LA RECONNAISSANCE ET LA CONTRIBUTION

#### SOUTIEN FINANCIER AUX ORGANISMES COOPÉRATIFS

Le Mouvement Desjardins partage son expertise en coopération et contribue financièrement à un certain nombre de regroupements sectoriels nationaux et internationaux qui :

- font la promotion de la coopération,
- sont voués au développement de ce modèle économique, et
- favorisent l'éducation coopérative.

Un soutien financier de près de 4,4 M\$ a été fourni aux organismes coopératifs au Québec, au Canada et à l'international<sup>(1)</sup>.

#### SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALPHONSE-DESJARDINS

Depuis 1979, la Société historique Alphonse-Desjardins (SHAD) a pour mission de sauvegarder et de mettre en valeur l'histoire et le patrimoine du Mouvement Desjardins et de ses fondateurs au profit des générations actuelles et futures. En 2012, la SHAD a renouvelé son exposition permanente intitulée « L'empreinte d'un couple ». Elle permet maintenant de mieux faire ressortir l'apport des caisses populaires créées par le couple Desjardins à la société et à l'économie québécoises.

(1) Ces montants excluent les contributions financières des caisses à ces coopératives ou à d'autres coopératives locales et régionales.

# PROSPÉRITÉ DES COLLECTIVITÉS

## COMMANDITES ET PARTENARIATS PHILANTHROPIQUES

Le Mouvement Desjardins s'est démarqué encore cette année par son engagement dans les collectivités où il est présent. Plus de 85 M\$ ont été réinvestis dans la communauté au moyen de commandites, de bourses et de partenariats philanthropiques. Ce montant inclut les 41,3 M\$ versés par le Fonds d'aide au développement du milieu pour soutenir des initiatives locales.

## ACTIONS BÉNÉVOLES: NOS EMPLOYÉS, DES GENS ENGAGÉS!

Les employés du Mouvement Desjardins s'engagent dans diverses causes humanitaires. En voici deux exemples:

### LE PROGRAMME COOPÉRATION DES SERVICES DE CARTES ET MONÉTIQUE

Lancé en 2011, le programme Coopération permet de promouvoir la coopération et de reconnaître l'engagement des employés dans des organismes à but non lucratif. En 2012, l'ensemble des dons recueillis par les Services de cartes et monétique s'est élevé à plus de 151 000 \$ et couvrait 62 causes.

### LA JOURNÉE «ON TRAVAILLE POUR LES ENFANTS!»

Depuis 10 ans, les Valeurs mobilières Desjardins (VMD) sont le partenaire privilégié de la Fondation des Canadiens pour l'enfance, qui contribue concrètement au bien-être des enfants, surtout de ceux dans le besoin. En 2012, quelque 342 000 \$ ont été amassés lors de la journée «On travaille pour les enfants!», ce qui porte à plus de 3 M\$ la totalité des dons recueillis depuis le début de ce partenariat.



## RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

En plus des retombées directes de ses activités principales, Desjardins produit des retombées positives en :

- versant aux gouvernements des impôts et des taxes qui sont redistribués dans la société;
- procurant à ses employés des avantages sociaux et en leur versant des salaires qu'ils réinvestissent dans une diversité de produits et services, tant dans les régions que dans les centres urbains.

### RETOMBÉES ÉCONOMIQUES INDIRECTES

(en millions de dollars)

|                      | 2012   | 2011   | 2010   |
|----------------------|--------|--------|--------|
| Impôts sur le revenu | 489 \$ | 471 \$ | 438 \$ |
| Impôts indirects     | 817    | 751    | 760    |
| Salaires versés      | 2 396  | 2 321  | 2 173  |
| Avantages sociaux    | 486    | 461    | 428    |

## SOUTIEN DE L'ENTREPRENEURIAT

Desjardins propose plusieurs programmes pour soutenir les entrepreneurs dans le développement de leur entreprise. Ils peuvent prendre la forme :

- d'investissements en capital de développement, offerts principalement par Capital régional et coopératif Desjardins, un fonds public dont les actions sont distribuées par le réseau des caisses Desjardins;
- du programme Prêt à entreprendre;
- des programmes d'aide à la relève agricole;
- des Prix Entrepreneurs Desjardins.

### INVESTISSEMENTS EN CAPITAL DE DÉVELOPPEMENT GÉRÉS PAR DESJARDINS CAPITAL DE RISQUE

|                                                                                                             | 2012      |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Investissements (au coût) en capital de développement au Québec                                             | 804,0 M\$ |
| Investissements (au coût) dans des coopératives ou d'autres entreprises situées dans les régions ressources | 165,3 M\$ |
| Nombre d'entreprises, de coopératives et de fonds appuyés au Québec                                         | 380       |

# NOS EMPLOYÉS, NOTRE FORCE MOTRICE

## UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL STIMULANT

Travailler chez Desjardins, c'est bénéficier de conditions de travail et de possibilités de carrière plus qu'intéressantes.

Desjardins se classe en effet parmi les :

- meilleurs employeurs pro-famille au Canada
- meilleurs employeurs pour les jeunes Canadiens
- meilleurs employeurs pour les Canadiens de plus de 40 ans

Les moyens mis en œuvre pour créer un environnement de travail des plus stimulants portent leurs fruits, comme en témoignent les taux de fidélisation et de promotion de nos employés.

### TAUX DE FIDÉLISATION DES GESTIONNAIRES ET DES EMPLOYÉS RÉGULIERS (en pourcentage)

|                                                        | 2012   |
|--------------------------------------------------------|--------|
| Total de la main-d'œuvre ayant été fidèle à Desjardins | 95,7 % |
| Taux de promotion des gestionnaires et des employés    | 7,0    |

Desjardins est fier de pouvoir compter sur une main-d'œuvre qualifiée et compétente.

### REPRÉSENTATIVITÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE (en pourcentage)

|                 | 2012   | 2011   | 2010   |
|-----------------|--------|--------|--------|
| Moins de 30 ans | 16,3 % | 16,7 % | 16,9 % |
| De 30 à 45 ans  | 38,5   | 35,3   | 35,2   |
| Plus de 45 ans  | 45,2   | 48,0   | 47,9   |

### REPRÉSENTATIVITÉ DES FEMMES (en pourcentage)

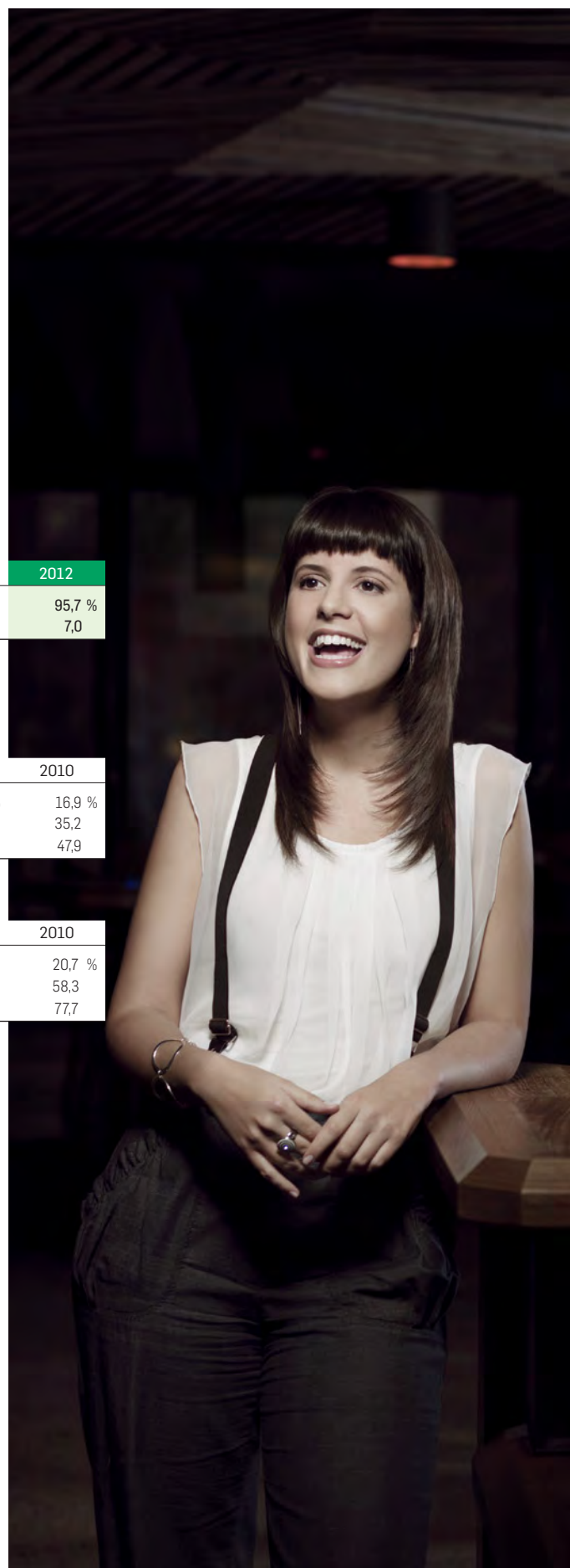
|                      | 2012   | 2011   | 2010   |
|----------------------|--------|--------|--------|
| Cadres supérieures   | 23,1 % | 22,3 % | 20,7 % |
| Autres gestionnaires | 58,6   | 57,2   | 58,3   |
| Employées            | 75,9   | 76,7   | 77,7   |

## FORMATION ET DÉVELOPPEMENT

L'Institut coopératif Desjardins (ICD) est voué au développement des dirigeants, des gestionnaires et des employés du Mouvement. Il offre des programmes axés sur les enjeux et les besoins prioritaires du Mouvement.

De concert avec le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité, l'ICD a lancé, en 2012, une initiative visant l'enseignement concret du modèle coopératif dans les universités. De plus, l'ICD a accueilli, pour la première fois, des dirigeants d'autres groupes coopératifs au sein de ses programmes.

En 2012, 62,7 M\$ ont été investis dans des activités de formation et de développement des personnes, soit 2,46 % de la masse salariale.



# DES GESTES POUR PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT

Le Mouvement Desjardins s'inspire, entre autres, de sa politique de développement durable pour guider son action et ses prises de décision sur le plan de la protection de l'environnement.

Nous nous efforçons aussi de tenir compte de la pensée axée sur le cycle de vie<sup>(2)</sup> dans nos pratiques commerciales et de gestion. C'est pourquoi nous avons renouvelé, pour les cinq prochaines années, notre partenariat avec la Chaire internationale sur le cycle de vie de l'École polytechnique de Montréal. Cette chaire, dont Desjardins est l'une des organisations fondatrices, constitue un des centres de recherche sur le cycle de vie les plus importants au monde.

## BILAN DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Nous évaluons l'impact climatique de nos activités chaque année selon la norme ISO 14064. Voici le compte des émissions directes et indirectes en 2012 :

Total des émissions de gaz à effet de serre :  
37 342 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>

Intensité des émissions : 0,86 tonne d'équivalent CO<sub>2</sub> par employé

Réduction de l'intensité des émissions par rapport à 2008 : 9 %

## EFFICACITÉ DES BÂTIMENTS

Quatre de nos édifices sont certifiés BOMA BESt (*Building Environmental Standards*), un programme national et volontaire qui vise à évaluer la performance et la gestion environnementales des immeubles existants.

Quarante-huit de nos lieux de travail répondaient aux critères du programme gouvernemental ICI ON RECYCLE!, qui recommande, entre autres, l'instauration des mesures liées aux « 3RV » (réduction à la source, réemploi, recyclage et valorisation) et l'organisation d'activités d'information et de sensibilisation.

De plus, nous visons une certification LEED (*Leadership in Energy and Environmental Design*) de niveau Or pour le nouvel édifice à Lévis, dont la construction sera terminée en 2013. La certification LEED est une norme internationale utilisée pour la conception, la construction et l'exploitation de bâtiments écologiques à haut rendement.

## « EN MOUVEMENT AUTREMENT »

Notre programme de transport alternatif « En mouvement autrement » préconise notamment l'adoption de modes de transport comme le covoiturage et le transport collectif et la réduction des déplacements professionnels.

En 2012 :

- 460 codes de rabais de 25 % applicables à des abonnements annuels ont été remis aux utilisateurs du BIXI ;
- 61 abonnements d'essai gratuits de trois mois aux transports en commun ont été distribués à des automobilistes ;
- 105 stationnements réservés au covoiturage ont été aménagés à Lévis (projet pilote) ;
- 15 416 employés se sont déplacés entre Montréal et Lévis au moyen de la navette Desjardins. Si chacun de ces employés s'était déplacé avec son propre véhicule, ce sont près de 585 tonnes de gaz à effet de serre supplémentaires qui auraient été émises dans l'atmosphère.

## ÉVÉNEMENTS ÉCORESPONSABLES

En 2012, 11 événements écoresponsables et certifiés selon la norme BNQ 9700 ont été organisés par le Mouvement Desjardins :

- plus de 760 portions alimentaires excédentaires ont été redistribuées à des organismes d'entraide grâce à un partenariat avec la Tablée des chefs ;
- 81,4 % des matières résiduelles ont été recyclées ou valorisées ;
- 357 tonnes de gaz à effet de serre ont été compensées par l'achat de crédits de carbone.

## LE SOMMET INTERNATIONAL DES COOPÉRATIVES : UN ÉVÉNEMENT CARBONEUTRE

À la suite du Sommet international des coopératives d'octobre 2012, nous avons acheté des crédits de carbone auprès de Carbone boréal. Ces crédits visent à compenser 741 tonnes de gaz à effet de serre émises par Desjardins et les partenaires de l'événement qui n'avaient pas déjà compensé leurs propres émissions. Ces crédits sont certifiés selon les standards de la norme ISO 14064-3 par le Bureau de normalisation du Québec. Cette compensation correspond au retrait de 741 véhicules de la circulation pendant un an.

(2) La pensée axée sur le cycle de vie vise à prendre en compte les considérations environnementales, économiques et sociales propres à un produit ou à un service, et ce tout au long de son cycle de vie (<http://www.ciraig.org/fr/acv.php>).

# RAPPORT DE GESTION DU MOUVEMENT DES CAISSES DESJARDINS

## TABLE DES MATIÈRES

|                                                                                             |    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Note au lecteur .....                                                                       | 15 |
| 1.0 Le Mouvement des caisses Desjardins .....                                               | 18 |
| 1.1 Profil et structure .....                                                               | 18 |
| 1.2 Suivi des objectifs financiers .....                                                    | 22 |
| 1.3 Évolution de la situation économique et de l'industrie .....                            | 23 |
| 2.0 Revue des résultats financiers .....                                                    | 25 |
| 2.1 Analyse des résultats de l'exercice 2012 .....                                          | 25 |
| 2.2 Analyse des résultats des secteurs d'activité .....                                     | 32 |
| 2.2.1 Secteur d'activité Particuliers et Entreprises .....                                  | 33 |
| 2.2.2 Secteur d'activité Gestion de patrimoine<br>et Assurance de personnes .....           | 37 |
| 2.2.3 Secteur d'activité Assurance de dommages .....                                        | 40 |
| 2.2.4 Rubrique Autres .....                                                                 | 44 |
| 2.3 Analyse des résultats du quatrième trimestre .....                                      | 45 |
| 3.0 Revue du bilan .....                                                                    | 50 |
| 3.1 Gestion du bilan .....                                                                  | 50 |
| 3.2 Gestion du capital .....                                                                | 55 |
| 3.3 Analyse des flux de trésorerie .....                                                    | 60 |
| 3.4 Arrangements hors bilan .....                                                           | 61 |
| 4.0 Gestion des risques .....                                                               | 64 |
| 4.1 Gestion des risques .....                                                               | 64 |
| 4.2 Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence<br>sur les résultats futurs ..... | 83 |
| 4.3 Information additionnelle liée à l'exposition à certains risques .....                  | 85 |
| 5.0 Renseignements complémentaires .....                                                    | 86 |
| 5.1 Contrôles et procédures .....                                                           | 86 |
| 5.2 Information relative aux parties liées .....                                            | 87 |
| 5.3 Événements importants .....                                                             | 87 |
| 5.4 Méthodes comptables critiques et estimations .....                                      | 88 |
| 5.5 Modifications comptables futures .....                                                  | 93 |
| 5.6 Statistiques des cinq dernières années .....                                            | 96 |

**Section 1.0***Le Mouvement des caisses Desjardins*

Cette section présente une brève description du profil du Mouvement des caisses Desjardins et des faits saillants financiers de 2012. On y fait état des résultats liés aux objectifs financiers prioritaires ainsi que des perspectives financières de 2013. On y trouve également une description de l'environnement économique de 2012, les tendances de l'industrie ainsi que les perspectives économiques pour 2013.

**Section 2.0***Revue des résultats financiers*

Cette section porte sur l'analyse des résultats du Mouvement des caisses Desjardins pour son exercice terminé le 31 décembre 2012. Elle présente, pour chacun de ses secteurs d'activité, le profil du secteur, la description de l'industrie, les faits saillants financiers de 2012, la stratégie et les priorités pour 2013 ainsi que l'analyse des résultats financiers. Elle fournit également une analyse des résultats du quatrième trimestre et des tendances trimestrielles.

**Section 3.0***Revue du bilan*

Cette section commente le bilan du Mouvement des caisses Desjardins. Elle aborde principalement les activités de financement et de collecte d'épargne. De plus, il y est question de la gestion du capital, de l'analyse des flux de trésorerie et des arrangements hors bilan.

**SECTION 4.0***Gestion des risques*

Cette section met en lumière le cadre de gestion des risques et présente les différents risques liés aux activités du Mouvement des caisses Desjardins. Également, elle présente les facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs.

**SECTION 5.0***Renseignements complémentaires*

Cette section présente les contrôles et procédures, l'information relative aux parties liées, les événements importants, les méthodes comptables critiques et les estimations, les modifications comptables futures ainsi que diverses statistiques annuelles.

Le Mouvement des caisses Desjardins (Mouvement Desjardins, Desjardins ou Mouvement) regroupe le réseau des caisses Desjardins du Québec et de l'Ontario (réseau des caisses), la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération) et ses filiales (dont Capital Desjardins inc.), la Caisse centrale Desjardins, la Fédération des caisses populaires de l'Ontario Inc. ainsi que le Fonds de sécurité Desjardins.

Ce rapport de gestion, daté du 21 février 2013, fait état des résultats de l'analyse des principaux éléments et changements survenus dans le bilan du Mouvement Desjardins pour la période terminée le 31 décembre 2012, en comparaison avec les exercices antérieurs. Ce rapport doit être lu conjointement avec les états financiers combinés audités (états financiers combinés), y compris les notes, au 31 décembre 2012.

Des renseignements supplémentaires sur le Mouvement Desjardins sont disponibles sur le site Internet de SEDAR à l'adresse **www.sedar.com** (sous le profil de Capital Desjardins inc.), où l'on trouve également les notices annuelles de Capital Desjardins inc., de la Caisse centrale Desjardins (sous le profil de la Caisse centrale Desjardins) et de la Fédération (sous le profil de la Fédération des caisses Desjardins du Québec). D'autres renseignements peuvent être obtenus sur le site Internet du Mouvement Desjardins à l'adresse **www.desjardins.com/fr/a\_propos/investisseurs**, bien qu'aucune information présentée sur ces sites ne soit intégrée par renvoi à ce rapport de gestion.

## MODE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Le Mouvement Desjardins publie ses états financiers combinés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (PCGR) et aux exigences comptables de l'Autorité des marchés financiers du Québec (AMF), lesquelles ne diffèrent pas des PCGR.

Les Normes internationales d'information financière (IFRS) constituent les PCGR pour le Mouvement. Ainsi, les états financiers combinés du Mouvement sont établis conformément aux IFRS, telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Pour de plus amples renseignements sur les méthodes comptables, se reporter aux états financiers combinés.

Ce rapport de gestion a été préparé conformément aux règlements en vigueur des autorités canadiennes en valeurs mobilières sur l'obligation d'information continue. À moins d'indication contraire, tous les montants sont présentés en dollars canadiens et proviennent principalement des états financiers combinés du Mouvement Desjardins. Les symboles M\$ et G\$ sont utilisés respectivement pour désigner les millions et les milliards de dollars.

Pour évaluer sa performance, le Mouvement Desjardins utilise et présente à la fois des mesures conformes aux IFRS et diverses mesures financières non conformes aux IFRS.

Au 31 décembre 2012, le Mouvement a introduit la notion des revenus d'exploitation dans l'analyse de ses résultats financiers. Cette information permet de fournir des données financières mieux structurées et facilite la comparabilité des activités d'exploitation d'une période à l'autre en excluant les résultats propres aux placements. Ainsi, l'analyse des revenus du Mouvement Desjardins présente les explications les concernant en deux volets, soit les revenus d'exploitation et les revenus de placement, pour totaliser le revenu total. Cette mesure n'est pas directement comparable à des mesures similaires utilisées par d'autres sociétés.

Les revenus d'exploitation comprennent le revenu net d'intérêts, les primes nettes, les autres revenus d'exploitation tels que les frais de service sur les dépôts et paiements, les commissions sur prêts et cartes de crédit et les services de courtage, de fonds de placement et de fiducie ainsi que les autres revenus. Ces postes, pris individuellement, correspondent à ceux qui sont présentés dans les états financiers combinés.

Quant aux revenus de placement, ils comprennent les revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat, les revenus nets sur les titres disponibles à la vente ainsi que les revenus nets sur autres placements. Ces postes, pris individuellement, correspondent à ceux qui sont présentés dans les états financiers combinés. Les revenus de placement incluent, entre autres, les activités d'appariement des filiales d'assurance et les dérivés non désignés dans une relation de couverture.

Les mesures financières non conformes, autres que les ratios réglementaires, pour lesquelles il n'existe pas de définitions normalisées, ne sont pas directement comparables à des mesures similaires utilisées par d'autres sociétés et peuvent ne pas être directement comparables à toute mesure prescrite par les IFRS. Ces mesures non conformes aux IFRS peuvent être utiles aux investisseurs, entre autres, pour l'analyse du rendement financier. Ces mesures sont définies ci-après :

### Indice de productivité

L'indice de productivité est utilisé comme mesure d'efficacité. On établit ce ratio en divisant les frais autres que d'intérêts par le revenu total, déduction faite des frais de sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement, le résultat étant exprimé en pourcentage. Plus ce ratio est faible, meilleure est la productivité.

#### Rendement des capitaux propres

Le rendement des capitaux propres, qui est exprimé en pourcentage, correspond aux excédents avant ristournes aux membres, à l'exclusion de la part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle, sur les capitaux propres moyens avant participations ne donnant pas le contrôle.

#### Croissance des revenus d'exploitation

La croissance des revenus d'exploitation correspond à la variation en pourcentage des revenus d'exploitation, comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent.

#### Écart entre la croissance des revenus et la croissance des frais

L'écart, exprimé en pourcentage, entre la croissance des revenus et la croissance des frais correspond à la différence entre l'augmentation du revenu total, déduction faite des frais de sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement, comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent, moins l'augmentation des frais autres que d'intérêts par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

#### Actifs moyens – Prêts moyens – Dépôts moyens – Capitaux propres moyens

Le solde moyen pour ces éléments correspond à la moyenne des montants à la fin des cinq derniers trimestres calculée à compter du 31 décembre.

## CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE ET MISE EN GARDE SUR LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

### CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Les activités du Mouvement Desjardins sont notamment régies par la *Loi sur les coopératives de services financiers* et la *Loi sur le Mouvement Desjardins*. L'AMF est le principal organisme gouvernemental qui supervise et surveille les institutions de dépôts (autres que les banques) exerçant leurs activités au Québec, y compris les caisses et la Fédération. D'autres réglementations, y compris celles élaborées par le Bureau du surintendant des institutions financières, peuvent également régir certaines activités menées par des entités du Mouvement, comme celles relatives à l'assurance ou au courtage de valeurs mobilières.

De plus, le Mouvement Desjardins se conforme aux exigences réglementaires minimales de capitalisation émises par l'AMF, lesquelles sont adaptées en fonction des dispositions prévues à l'Accord de Bâle II. Même si le Mouvement Desjardins n'est pas un émetteur assujéti selon le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* de l'AMF, il a choisi d'appliquer les pratiques prévues dans ce règlement, exprimant ainsi sa volonté de respecter les meilleures pratiques en matière de gouvernance financière. La gouvernance financière du Mouvement Desjardins ainsi que la gouvernance d'entreprise sont traitées aux pages 86 et 87 de ce rapport de gestion et aux pages 183 à 202 du rapport annuel 2012 du Mouvement.

Mentionnons également que la Desjardins Bank, National Association, une filiale de la Caisse centrale Desjardins constituée en vertu des lois fédérales américaines, est supervisée par l'*Office of the Comptroller of the Currency* des États-Unis (OCC) et que les activités de la Caisse centrale Desjardins aux États-Unis sont assujetties en tant que société de portefeuille bancaire à la surveillance et à la réglementation du *Board of Governors of the Federal Reserve System*. Caisse centrale Desjardins US Branch, la succursale de la Caisse centrale Desjardins active dans l'État de la Floride et constituée en vertu des lois fédérales américaines, est également supervisée par l'OCC.

### MISE EN GARDE SUR LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les communications publiques du Mouvement Desjardins comprennent souvent des énoncés prospectifs, écrits ou verbaux. Ce rapport de gestion comporte des énoncés prospectifs qui peuvent être intégrés à d'autres documents déposés auprès d'organismes de réglementation du Canada ou à toute autre communication. Dans ce rapport de gestion, les énoncés prospectifs comprennent, sans s'y limiter, des observations concernant les objectifs du Mouvement Desjardins en matière de rendement financier, ses priorités, ses activités, l'examen de la conjoncture économique et des marchés ainsi que les perspectives concernant les économies canadienne, américaine, européenne et internationale. Ces énoncés prospectifs incluent, entre autres, ceux figurant dans les sections 1.2 « Suivi des objectifs financiers », 1.3 « Évolution de la situation économique et de l'industrie », 2.2 « Analyse des résultats des secteurs d'activité », 3.0 « Revue du bilan » et 5.0 « Renseignements complémentaires ». Ces énoncés se reconnaissent habituellement par l'emploi de termes comme « croire », « prévoir », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « estimer » et « pouvoir », des verbes conjugués au futur et au conditionnel ainsi que des mots et des expressions comparables.

Par leur nature même, les énoncés prospectifs comportent des hypothèses, des incertitudes et des risques inhérents de nature générale et spécifique. Il est donc possible qu'en raison de plusieurs facteurs, ces prédictions, projections ou autres énoncés prospectifs ainsi que les objectifs et les priorités du Mouvement Desjardins ne se matérialisent pas ou se révèlent inexacts et que les résultats réels diffèrent sensiblement. Divers facteurs, indépendants de la volonté du Mouvement Desjardins, peuvent influencer sur la justesse des énoncés prospectifs mentionnés dans ce rapport de gestion. Ces facteurs incluent ceux décrits dans la section 4.0 « Gestion des risques » et comprennent notamment les risques de crédit, de contrepartie et d'émetteur, de marché, de change, de liquidité, opérationnels, d'assurance, stratégiques et de réputation. Mentionnons également, au titre des risques, le risque environnemental, les changements d'ordre législatif ou réglementaire au Québec, au Canada ou dans le monde, comme les changements apportés aux politiques monétaires et fiscales, aux directives concernant la présentation de l'information et aux directives réglementaires en matière de liquidités, ou les interprétations qui en sont faites, ainsi que les modifications apportées aux lignes directrices relatives au capital et les nouvelles interprétations de ces dernières.

Citons également des facteurs liés à l'évolution de la conjoncture économique et financière au Québec, au Canada ou dans le monde, notamment le taux de chômage, la concentration géographique des activités, les variations des taux d'intérêt et des cours de change, les échanges commerciaux entre le Québec et les États-Unis, la capacité des tiers de respecter leurs obligations envers le Mouvement Desjardins, les dépenses de consommation, la demande de crédit, l'effet de la vive concurrence dans un marché fortement perméable à la mondialisation ainsi que la présence de nouveaux concurrents et des concurrents établis. Mentionnons aussi les fraudes, y compris celles commises au moyen de l'utilisation inédite de nouvelles technologies contre le Mouvement Desjardins ou ses membres et ses clients, les procédures judiciaires ou réglementaires et les actions en justice, le comportement d'épargne des particuliers, l'incidence d'éventuels conflits internationaux, y compris le terrorisme, les catastrophes naturelles et les faits nouveaux.

En outre, mentionnons certains des facteurs de risque opérationnels, notamment les modèles de gestion du risque qui comportent des limites intrinsèques, les changements technologiques, les interruptions de services liées à Internet et à d'autres technologies, l'aptitude à concevoir de nouveaux produits et services et à les lancer sur le marché en temps opportun, la capacité de recueillir une information complète et exacte auprès de la clientèle et de ses contreparties, et la capacité de réaliser et d'intégrer des acquisitions et des alliances stratégiques. Enfin, citons les modifications des méthodes comptables dont le Mouvement Desjardins se sert pour présenter son bilan et ses résultats d'exploitation, y compris les incertitudes entourant les principales hypothèses et estimations comptables et les modifications apportées aux estimations, l'incidence de l'application de modifications comptables futures, la capacité de recruter et de conserver des cadres supérieurs clés, y compris les membres de la haute direction, et l'aptitude de la direction à prévoir et à gérer les facteurs de risque.

Il importe de souligner que la liste des facteurs susceptibles d'influer sur les résultats futurs figurant ci-dessus n'est pas exhaustive. D'autres facteurs pourraient avoir des répercussions défavorables sur les résultats. Des renseignements supplémentaires sur ces facteurs et sur d'autres facteurs sont fournis à la section 4.0 « Gestion des risques ». Bien que le Mouvement Desjardins soit d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, il ne peut garantir que ces attentes se révéleront exactes. Le Mouvement Desjardins déconseille aux lecteurs de se fier indûment aux énoncés prospectifs pour prendre des décisions.

Les énoncés prospectifs contenus dans ce rapport représentent le point de vue de la direction uniquement à la date des présentes et sont communiqués afin d'aider les membres et les analystes à comprendre le bilan du Mouvement Desjardins aux dates indiquées ou ses résultats pour les périodes terminées à ces dates, ainsi que ses priorités et ses objectifs stratégiques. Ces énoncés peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Le Mouvement Desjardins ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, verbaux ou écrits, qui peuvent être faits à l'occasion par lui ou en son nom, à l'exception de ce qui est exigé en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables.

# 1.0 LE MOUVEMENT DES CAISSES DESJARDINS

## SECTION 1.1

### PROFIL ET STRUCTURE

#### CE QUE NOUS SOMMES

Le Mouvement Desjardins est l'institution financière coopérative la plus importante au Québec avec un actif de 196,7 G\$. Il est également le premier groupe financier coopératif du Canada. Il regroupe, entre autres, 397 caisses réparties au Québec et en Ontario, la Fédération des caisses Desjardins du Québec et ses filiales (dont Capital Desjardins inc.), la Caisse centrale Desjardins, la Fédération des caisses populaires de l'Ontario Inc. ainsi que le Fonds de sécurité Desjardins. Plusieurs de ses filiales et composantes sont actives à l'échelle du Canada. Les secteurs d'affaires Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes et Assurance de dommages proposent aux membres et aux clients, particuliers et entreprises, une gamme complète de produits et de services financiers offrant une réponse adaptée à leurs besoins. Étant l'un des employeurs les plus importants au pays, le Mouvement Desjardins mise sur la compétence de ses 44 942 employés et l'engagement de 5 268 dirigeants élus.

Les rôles de trésorier et de représentant officiel auprès de la Banque du Canada et du système bancaire canadien sont assumés par la Caisse centrale Desjardins. Cette entité est également une institution financière de nature coopérative qui fait partie intégrante du Mouvement Desjardins.

#### MISSION

Contribuer au mieux-être économique et social des personnes et des collectivités dans les limites compatibles de son champ d'action :

- en développant un réseau coopératif intégré de services financiers sécuritaires et rentables, sur une base permanente, propriété des membres et administré par eux, et un réseau d'entreprises financières complémentaires, à rendement concurrentiel et contrôlé par eux;
- en faisant l'éducation à la démocratie, à l'économie, à la solidarité et à la responsabilité individuelle et collective, particulièrement auprès de ses membres, de ses dirigeants et de ses employés.

#### CE QUI NOUS CARACTÉRISE

Le Mouvement Desjardins se distingue des autres institutions financières canadiennes par sa nature coopérative. La mission et les valeurs fortes qui découlent de cette nature sont portées par ses dirigeants, ses gestionnaires et ses employés. Notre mission et nos valeurs teintent nos orientations et permettent la mise en œuvre de notre vision en faveur d'une prospérité durable au sein des collectivités que nous servons. Depuis la fondation de la première caisse en 1900 à Lévis, le Mouvement Desjardins joue un rôle prédominant en matière d'éducation financière et croit que le modèle d'affaires coopératif est plus que jamais pertinent et créateur de prospérité durable.

Le désir du Mouvement Desjardins d'être près de ses membres et de ses clients est au cœur de ses actions. Grâce à ses canaux de distribution variés, à une multitude de réseaux intermédiaires et à un personnel ayant à cœur de fournir un service de première qualité, il peut entretenir une proximité avec ses membres et les collectivités dont ils font partie. À cet égard, toujours soucieux d'offrir à ses membres la meilleure réponse possible à leurs besoins de plus en plus diversifiés, il porte une attention particulière au nombre de caisses et aux divers modes de distribution de ses services. Cette démarche s'inscrit aussi dans sa volonté d'assurer la vitalité de la vie coopérative des caisses quant aux volets de la vie démocratique, de la représentativité, de l'éducation et de la formation, de l'intercoopération et du soutien au développement du milieu.

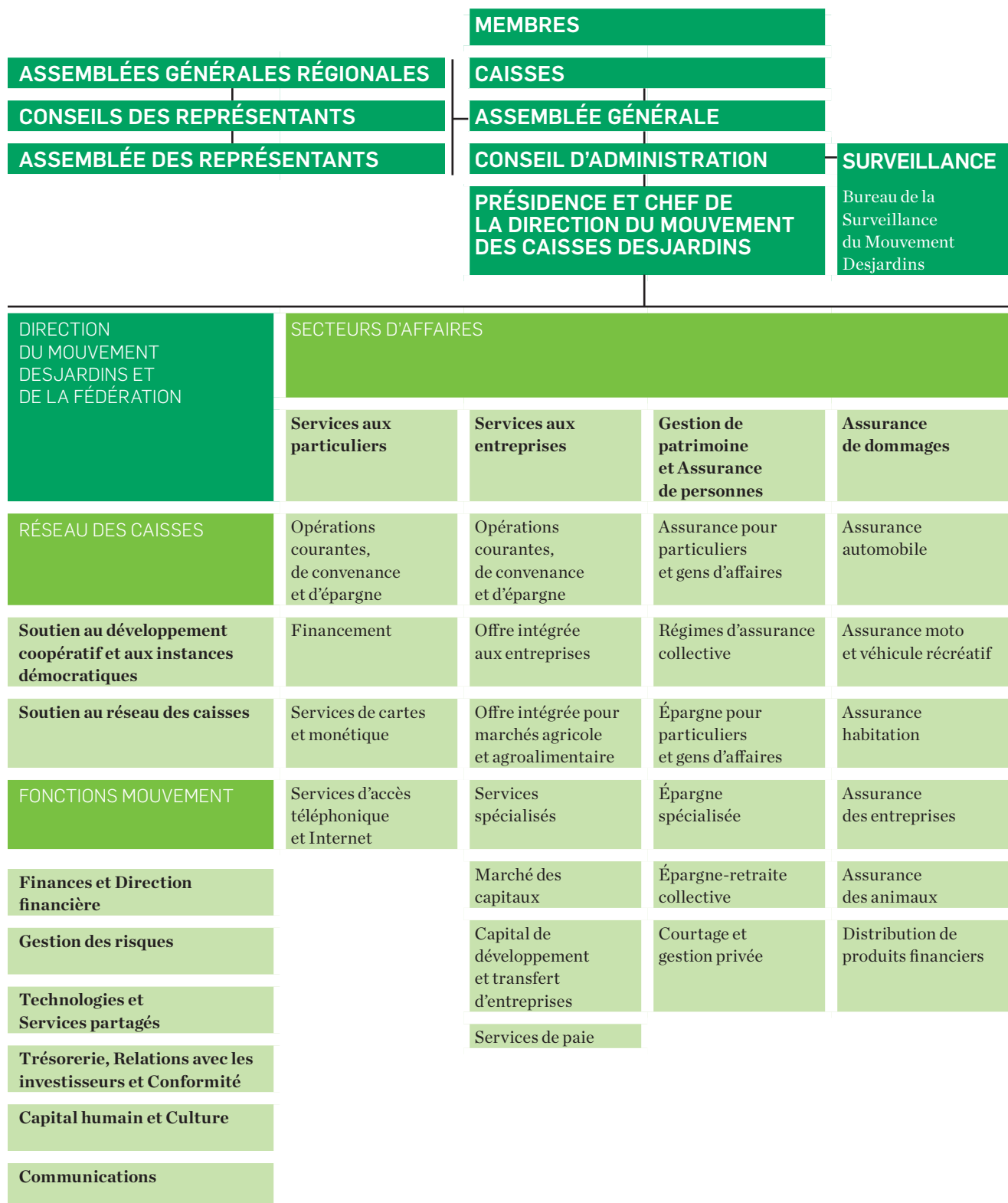
Le Mouvement Desjardins se caractérise également par la participation active des dirigeants élus dans les caisses et dans la structure décisionnelle de l'organisation par l'entremise des assemblées générales régionales et des conseils des représentants.

#### VISION

Desjardins, premier groupe financier coopératif du Canada, inspire confiance dans le monde par l'engagement des personnes, par sa solidité financière et par sa contribution à la prospérité durable.

## STRUCTURE DU MOUVEMENT DESJARDINS

La structure du Mouvement Desjardins est établie en fonction des besoins des membres et des clients ainsi que des marchés au sein desquels il évolue. Ainsi, le réseau des caisses du Québec et de l'Ontario peut s'appuyer sur trois grands secteurs d'affaires (Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes, Assurance de dommages) permettant d'accroître l'agilité à faire évoluer leurs produits et services.



## FAITS SAILLANTS

- Excédents combinés avant ristournes aux membres de 1 591 M\$, soit un résultat comparable à celui de l'an dernier.
- Retour aux membres et à la collectivité de 364 M\$, montant qui inclut la charge pour ristournes, les commandites et les dons.
- Hausse de 3,3 % des revenus d'exploitation, qui se sont élevés à 11,3 G\$.
- Hausse du nombre de cartes de crédit émises ayant permis le dépassement du seuil des cinq millions de cartes en circulation.
- Atteinte du plateau des 2,0 G\$ de primes en vigueur en assurance collective.
- Indice de productivité de 71,3 %, ce qui est comparable au ratio de 2011.
- Ratio de capital de première catégorie de 16,8 % en date du 31 décembre 2012.
- Croissance annuelle de 3,5 % de l'actif total, qui totalisait 196,7 G\$ au 31 décembre 2012.
- Augmentation de 6,2 G\$ des encours des prêts hypothécaires résidentiels depuis un an, ce qui les a portés à 85,9 G\$.
- Portefeuille de prêts de qualité affichant un ratio de prêts douteux bruts de 0,35 %.
- Hausse de 5,0 % de la collecte d'épargne, qui s'est établie à 129,6 G\$.
- Croissance, depuis un an, des biens administrés de 32,1 G\$, qui totalisaient 313,1 G\$ à la fin de l'exercice 2012.
- Atteinte du cap du 1,0 G\$ de ventes de parts de capital de la Fédération au cours de l'exercice 2012.
- Émission par la Caisse centrale Desjardins de 1,5 G\$ US d'obligations sécurisées à moyen terme sur le marché américain.
- Émission par la Caisse centrale Desjardins de 800 M\$ de billets à moyen terme sur le marché canadien.
- Rachat par Capital Desjardins inc., le 1<sup>er</sup> juin 2012, de la totalité de ses billets de premier rang série C en circulation, d'un montant de 300 M\$ et venant à échéance en 2017.
- Acquisition d'une participation dans la Corporation d'Acquisition Groupe Maple représentant un engagement de 98 M\$.
- Acquisition, par Western Financial Group Inc., de plusieurs bureaux de courtiers :
  - Hodges & Company Insurance Services Ltd., réseau de courtiers spécialisés en assurance des entreprises basé en Colombie-Britannique ;
  - Brown & Ward Insurance Ltd., chef de file en courtage d'assurance de dommages situé en Alberta ;
  - Roblin Insurance Travel and Realty Agencies Ltd., société établie au Manitoba ;
  - BC Yacht Insurance Brokers Inc., entreprise située à Sidney, en Colombie-Britannique ;
  - Orion Insurance Brokers Ltd., société dont les bureaux se trouvent à Winnipeg, au Manitoba.
- Le 4 février 2013, par l'entremise de Desjardins Société financière inc., signature par le Mouvement Desjardins d'une convention définitive pour l'acquisition de 25 % à 40 % des actions en circulation de Qtrade Canada Inc.

TABLEAU 1 – BILAN ET RATIOS

Au 31 décembre

(en millions de dollars, en pourcentage et en coefficient)

|                                                       | 2012       | 2011       | 2010       |
|-------------------------------------------------------|------------|------------|------------|
| <b>Bilan</b>                                          |            |            |            |
| Actif                                                 | 196 706 \$ | 190 137 \$ | 178 931 \$ |
| Prêts                                                 | 132 576    | 125 154    | 118 258    |
| Dépôts                                                | 129 624    | 123 403    | 114 663    |
| Capitaux propres                                      | 16 041     | 14 027     | 12 156     |
| <b>Ratios</b>                                         |            |            |            |
| Ratio de capital de première catégorie <sup>(1)</sup> | 16,8 %     | 17,3 %     | 17,7 %     |
| Ratio de capital total <sup>(1)</sup>                 | 19,3 %     | 19,3 %     | 18,7 %     |
| Ratio des prêts douteux bruts/prêts bruts             | 0,35 %     | 0,41 %     | 0,43 %     |
| Prêts bruts/dépôts                                    | 1,03       | 1,02       | 1,04       |

(1) Voir section 3.2 « Gestion du capital ».

TABLEAU 2 – RÉSULTATS FINANCIERS ET RATIOS

Pour les exercices terminés le 31 décembre  
(en millions de dollars et en pourcentage)

|                                                                                                       | 2012            | 2011            | 2010            |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| <b>Résultats</b>                                                                                      |                 |                 |                 |
| Revenu net d'intérêts                                                                                 | 3 848 \$        | 3 921 \$        | 3 892 \$        |
| Primes nettes                                                                                         | 5 126           | 4 851           | 4 360           |
| Autres revenus d'exploitation <sup>(1)</sup>                                                          |                 |                 |                 |
| Frais de service sur les dépôts et paiements                                                          | 499             | 512             | 535             |
| Commissions sur prêts et cartes de crédit                                                             | 517             | 483             | 451             |
| Services de courtage, de fonds de placement et de fiducie                                             | 700             | 676             | 656             |
| Autres                                                                                                | 610             | 493             | 240             |
| <b>Revenus d'exploitation<sup>(1)</sup></b>                                                           | <b>11 300</b>   | <b>10 936</b>   | <b>10 134</b>   |
| Revenus de placement <sup>(1)</sup>                                                                   |                 |                 |                 |
| Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat                      | 674             | 1 706           | 984             |
| Revenus nets sur les titres disponibles à la vente                                                    | 268             | 299             | 174             |
| Revenus nets sur autres placements                                                                    | 236             | 264             | 251             |
|                                                                                                       | 1 178           | 2 269           | 1 409           |
| <b>Revenu total</b>                                                                                   | <b>12 478</b>   | <b>13 205</b>   | <b>11 543</b>   |
| Dotation à la provision pour pertes sur créances                                                      | 241             | 237             | 203             |
| Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement | 4 397           | 5 292           | 4 136           |
| Frais autres que d'intérêts                                                                           | 5 760           | 5 623           | 5 380           |
| Impôts sur les excédents                                                                              | 489             | 471             | 438             |
| <b>Excédents avant ristournes aux membres</b>                                                         | <b>1 591 \$</b> | <b>1 582 \$</b> | <b>1 386 \$</b> |
| <b>Apport aux excédents combinés par secteurs d'activité</b>                                          |                 |                 |                 |
| Particuliers et Entreprises                                                                           | 889 \$          | 987 \$          | 934 \$          |
| Gestion de patrimoine et Assurance de personnes                                                       | 241             | 280             | 249             |
| Assurance de dommages                                                                                 | 205             | 144             | 131             |
| Autres                                                                                                | 256             | 171             | 72              |
|                                                                                                       | 1 591 \$        | 1 582 \$        | 1 386 \$        |
| <b>Montant retourné aux membres et à la collectivité</b>                                              |                 |                 |                 |
| Provision pour ristournes aux membres                                                                 | 279 \$          | 320 \$          | 299 \$          |
| Commandites et dons                                                                                   | 85              | 81              | 80              |
|                                                                                                       | 364 \$          | 401 \$          | 379 \$          |
| <b>Ratios</b>                                                                                         |                 |                 |                 |
| Rendement des capitaux propres <sup>(1)</sup>                                                         | 10,4 %          | 12,2 %          | 12,2 %          |
| Indice de productivité <sup>(1)</sup>                                                                 | 71,3            | 71,1            | 72,6            |

(1) Voir la page 15 « Mode de présentation de l'information financière ».

TABLEAU 3 – AUTRES RENSEIGNEMENTS

Au 31 décembre et pour les exercices terminés à cette date

|                                                                 | 2012           | 2011           | 2010           |
|-----------------------------------------------------------------|----------------|----------------|----------------|
| Nombre de membres                                               | 5,581 millions | 5,617 millions | 5,723 millions |
| Nombre de dirigeants élus                                       | 5 268          | 5 366          | 5 877          |
| Nombre d'employés                                               | 44 942         | 44 645         | 42 641         |
| Nombre de caisses                                               | 397            | 422            | 451            |
| Nombre de centres de services                                   | 897            | 888            | 924            |
| Nombre de guichets automatiques                                 | 2 508          | 2 559          | 2 652          |
| Nombre de transactions automatisées                             | 783 648 717    | 677 329 852    | 596 344 721    |
| Y compris les transactions sur appareils mobiles <sup>(1)</sup> | 68 517 593     | 23 230 629     | 2 090 008      |

(1) Le service transactionnel sur appareils mobiles a été lancé en septembre 2010.

## SECTION 1.2

## SUIVI DES OBJECTIFS FINANCIERS

TABLEAU 4 – SUIVI DES RÉSULTATS DE L'ANNÉE 2012

Pour l'exercice terminé le 31 décembre  
(en pourcentage)

|                                                                                 | Objectifs financiers<br>pour 2010-2012 | Résultats<br>pour 2012 | Objectifs financiers<br>pour 2013-2016 |
|---------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|------------------------|----------------------------------------|
| <b>Croissance et développement</b>                                              |                                        |                        |                                        |
| Croissance des revenus d'exploitation <sup>(1)</sup>                            | Supérieure à 8 %                       | 3,3 %                  | Entre 5 % et 10 %                      |
| <b>Rentabilité et productivité</b>                                              |                                        |                        |                                        |
| Indice de productivité <sup>(1)</sup>                                           | Inférieur à 70 % en 2012               | 71,3 %                 | Inférieur à 70 % en 2016               |
| Écart entre la croissance des revenus et la croissance des frais <sup>(1)</sup> | Supérieur à 2 % en 2012                | (0,3)                  | Supérieur à 2 %                        |
| Croissance des excédents après impôts                                           | Entre 5 % et 10 %                      | 0,6                    | Entre 5 % et 10 %                      |
| Rendement des capitaux propres <sup>(1)</sup>                                   | Supérieur à 9 %                        | 10,4                   | Supérieur à 8 %                        |
| <b>Solidité financière et gestion des risques</b>                               |                                        |                        |                                        |
| Ratio de capital de première catégorie                                          | Supérieur à 15 %                       | 16,8 %                 | Supérieur à 15 %                       |

(1) Voir la page 15 « Mode de présentation de l'information financière ».

## RETOUR SUR LES RÉSULTATS FINANCIERS DE 2012

Les objectifs financiers priorisés pour 2010-2012 ont été établis sur la base des orientations et des initiatives soutenant les ambitions du Plan stratégique 2010-2012 du Mouvement Desjardins. Au cours de cette période, le Mouvement Desjardins a présenté une progression de ses excédents avant ristournes aux membres qui sont passés de 1 091 M\$ au 31 décembre 2009, à près de 1 591 M\$ au 31 décembre 2012. Cette croissance des excédents aura été réalisée tout en mettant en place diverses mesures qui lui ont permis de renforcer sa solidité financière et sa résilience face à un contexte économique futur moins favorable.

Plus particulièrement pour l'année 2012, le Mouvement Desjardins a affiché une performance financière supérieure aux attentes grâce à des excédents avant ristournes aux membres de 1 591 M\$, soit un niveau comparable à celui de l'an dernier. Malgré la pression importante sur la base de ses revenus découlant du ralentissement de la croissance économique et de la persistance des faibles taux d'intérêt, qui ont eu un impact direct sur le revenu net d'intérêts, les initiatives du Mouvement Desjardins lui ont permis notamment de poursuivre ses efforts au chapitre de la productivité. En outre, il a effectué des investissements majeurs dans son programme de transformation des technologies de l'information et dans la poursuite de différentes initiatives de développement stratégique.

## PERSPECTIVES FINANCIÈRES POUR 2013-2016

Les ambitions stratégiques 2013-2016 du Mouvement Desjardins ont été adoptées par le conseil d'administration en janvier 2013 et visent la poursuite du développement du Mouvement en mettant de l'avant les priorités en matière de service, de croissance et d'efficacité.

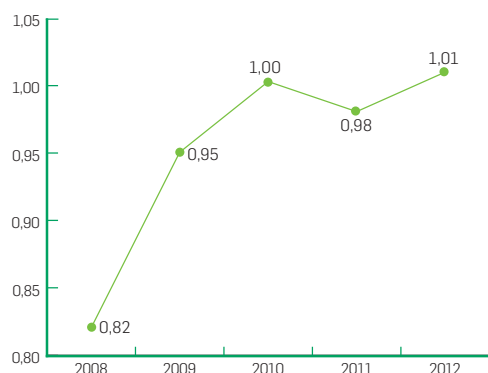
Malgré des prévisions moins favorables en ce qui concerne le contexte économique et financier des prochaines années, le Mouvement Desjardins a maintenu la grande majorité de ses objectifs financiers pour la période 2013-2016, mais il a toutefois revu légèrement à la baisse ses objectifs liés à la croissance de ses revenus d'exploitation et au rendement de ses capitaux propres. Dans une économie toujours incertaine, le contexte actuel de faiblesse des taux d'intérêt se prolongera pendant un certain temps et engendrera une pression sur le revenu net d'intérêts et, conséquemment, sur le niveau des excédents du Mouvement. Par ailleurs, des charges additionnelles importantes liées aux régimes de retraite et l'harmonisation des taxes de vente entraîneront également une pression à la baisse sur la rentabilité du Mouvement à compter de 2013.

Fort de ses réalisations au terme de son Plan stratégique 2010-2012, le Mouvement Desjardins reprend ses initiatives stratégiques pour l'horizon 2013-2016 en s'appuyant sur de solides fondations lui permettant de se positionner favorablement pour répondre aux nouvelles exigences réglementaires de Bâle III qui entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013, et toucheront tant la capitalisation que les liquidités. Par ailleurs, l'amélioration de la productivité demeurera au cœur des priorités du Mouvement afin de maintenir la position concurrentielle de son offre de service au bénéfice de ses membres et de ses clients tout en contribuant à l'atteinte de ses cibles de rentabilité et de croissance ainsi qu'au renforcement de sa capitalisation sur l'horizon 2013-2016.

## SECTION 1.3

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET DE L'INDUSTRIE

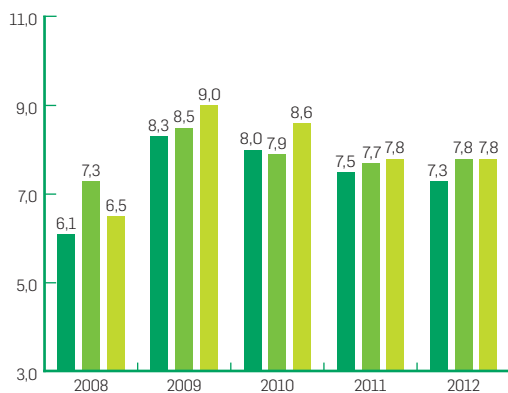
ÉVOLUTION DU DOLLAR CA vs US  
(en \$ CA / \$ US)



ÉVOLUTION DU TAUX PRÉFÉRENTIEL  
(en %)



ÉVOLUTION DU TAUX DE CHÔMAGE  
(en %)



■ Canada  
■ Québec  
■ Ontario

ÉVOLUTION DU PIB  
(en %)



■ Canada  
■ Québec  
■ Ontario

### ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE DE 2012

Plusieurs obstacles ont entravé la reprise économique en 2012. La croissance a même ralenti dans plusieurs régions du monde, en particulier dans la zone euro, où la crise des dettes souveraines perdure. Des progrès encourageants ont toutefois été observés dans cette région. La Grèce a obtenu une réduction de sa dette moyennant un effort considérable de ses créanciers privés et la promesse de poursuivre l'application de mesures d'austérité. La Banque centrale européenne a également été plus active en procédant à des opérations de refinancement de long terme, en réduisant ses taux directeurs et en créant un programme d'achat de titres souverains. Les pays européens ont aussi mis en place un mécanisme de stabilité financière, soit l'équivalent d'un nouveau fonds de sauvetage, et ont poursuivi leurs négociations visant à améliorer l'efficacité de la zone euro qui ont mené à la planification d'une union bancaire.

Plusieurs pays émergents ont souffert de la faible demande des pays industrialisés. Ils ont aussi éprouvé des difficultés à attirer des capitaux puisque l'aversion des investisseurs pour le risque était élevée. La Chine a vu son rythme de croissance se stabiliser sous les 8 %, ce qui confirme la réussite de ses actions en matière économique. Les États-Unis et le Japon ont été parmi les rares pays à voir leur PIB réel progresser plus rapidement en 2012. Aux États-Unis, l'accélération de la croissance a été soutenue par le marché immobilier, qui commencerait par ailleurs à se relever. Au Japon, les résultats ont été gonflés par les efforts de reconstruction qui ont suivi le tremblement de terre de mars 2011.

Le Canada a vu sa croissance ralentir quelque peu entre 2011 et 2012. Le secteur extérieur a continué d'être affecté par la vigueur du dollar canadien et la faiblesse de la demande mondiale. Le Québec et l'Ontario ont été directement touchés par ces facteurs, mais les provinces plus associées aux ressources naturelles ont aussi

souffert du repli des cours des matières premières. Sur le plan national, l'économie canadienne a subi les effets des mesures gouvernementales visant à réduire les déficits et de la consommation de biens plus modérée des ménages. Le marché immobilier a également montré des signes d'essoufflement après plusieurs années de hausses de prix et d'activités soutenues.

## DESCRIPTION ET TENDANCES DE L'INDUSTRIE

Malgré le contexte économique hésitant qui a caractérisé la dernière année, l'industrie financière canadienne n'a pas connu de changements importants. Le Canada compte plus de 800 coopératives d'épargne et de crédit, dont un peu moins de 50 % font partie du Mouvement Desjardins, ainsi que quelque 70 institutions bancaires canadiennes et étrangères. Les sociétés d'assurance sont d'autres acteurs de premier plan de l'industrie. En 2012, plus de 300 d'entre elles étaient en activité partout au Canada. Bien qu'un certain nombre étaient présentes à la fois dans le secteur de l'assurance de dommages et dans celui de l'assurance de personnes, la majorité, soit près des deux tiers, se spécialisaient dans la première catégorie, tandis que l'autre tiers évoluait dans le secteur de l'assurance de personnes.

Dans ce dernier secteur, on comptait quelques joueurs clés, dont les trois plus importants accaparaient une part de marché correspondant à près de 60 % des primes perçues dans cette industrie au Canada. Le Mouvement Desjardins, par l'intermédiaire de sa filiale Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie, occupait la cinquième position dans ce marché en 2012. Le secteur de l'assurance de dommages, pour sa part, est un peu moins concentré et comporte un nombre d'institutions d'importance un peu plus élevé. Ainsi les trois principales sociétés ne représentaient qu'environ 30 % de cette industrie. La fusion d'Intact avec AXA à la fin de 2011 semble toutefois indiquer qu'un phénomène de consolidation est en cours dans ce secteur. Le Mouvement Desjardins, avec sa filiale Desjardins Groupe d'assurances générales inc., est passé du neuvième au huitième rang de 2011 à 2012.

Les institutions financières canadiennes ont gardé le cap en dépit des nombreuses inquiétudes qui ont caractérisé les marchés financiers en 2012. Elles ont dû composer avec un climat économique incertain qui n'a pas favorisé la confiance des entreprises et des ménages ainsi qu'avec des marges bénéficiaires sous pression en raison des bas taux d'intérêt. Malgré des conditions qui auraient pu les mettre à l'épreuve, comme le ralentissement du secteur immobilier résidentiel et l'état des finances personnelles des Canadiens, ces institutions financières sont demeurées stables. Le système bancaire canadien a d'ailleurs été reconnu par le Forum économique mondial comme étant le plus solide au monde pour une cinquième année consécutive. Cette distinction ne le rend pas infaillible, mais lui confère un certain avantage comparatif.

## PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES POUR 2013

La situation économique devrait rester précaire dans plusieurs régions du monde en 2013, en particulier dans la zone euro. Les mesures d'austérité devraient freiner la croissance pendant encore quelques trimestres. La Banque centrale européenne pourrait intervenir de nouveau pour soutenir l'économie et le système financier en abaissant une dernière fois ses taux d'intérêt directeurs et en achetant des obligations souveraines des pays en difficulté. Pour que cette dernière intervention ait lieu, les pays concernés devront toutefois demander officiellement de l'aide au mécanisme européen de stabilité, ce qui pourrait être le cas de l'Espagne. La Grèce pourrait encore ébranler les marchés, alors que de plus en plus d'intervenants suggèrent une deuxième restructuration de sa dette, qui serait cette fois assumée par le secteur public.

Ailleurs dans le monde, les pays émergents devraient se relever progressivement à mesure que la situation se redressera en Europe et aux États-Unis. L'issue des négociations portant sur le *fiscal cliff* (ou « mur budgétaire ») à la fin de 2012 devrait retrancher environ 1 % de la croissance américaine en 2013, et le relèvement du plafond de la dette demeure une importante source d'inquiétude. D'autres facteurs compenseront l'apport négatif du gouvernement à la croissance. L'amélioration du bilan des ménages et la baisse du taux de chômage soutiendront la consommation. De plus, le marché immobilier devrait poursuivre sa nouvelle tendance haussière. Au total, la cadence de l'économie américaine devrait tout de même ralentir légèrement en 2013. Cela devrait inciter la Réserve fédérale américaine à maintenir ses taux d'intérêt directeurs au plancher jusqu'au milieu de 2015 et à prolonger son programme d'assouplissement quantitatif au moins jusqu'à l'automne.

L'économie canadienne pourrait profiter de la progression de la demande mondiale ainsi que d'une légère remontée des cours des matières premières. En revanche, le dollar canadien devrait demeurer au-dessus de la parité avec le dollar américain, ce qui continuera de nuire aux exportateurs, notamment aux manufacturiers établis principalement au Québec et en Ontario. L'essentiel des coupes dans les dépenses publiques et des hausses de taxes semble derrière nous. La consommation devrait suivre l'évolution positive du marché de l'emploi et de la hausse des revenus, mais la prudence demeurera de mise étant donné les taux d'endettement déjà élevés. Par ailleurs, le marché immobilier devrait continuer de se stabiliser graduellement. Dans l'ensemble, la croissance économique pour 2013 devrait frôler les 2 % tant au Canada qu'en Ontario et se situer autour de 1,5 % au Québec. L'activité économique ne sera cependant pas suffisamment soutenue pour ramener l'inflation au-dessus de la fourchette cible de la Banque du Canada, ce qui devrait inciter celle-ci à ne pas relever ses taux directeurs.

# 2.0 REVUE DES RÉSULTATS FINANCIERS

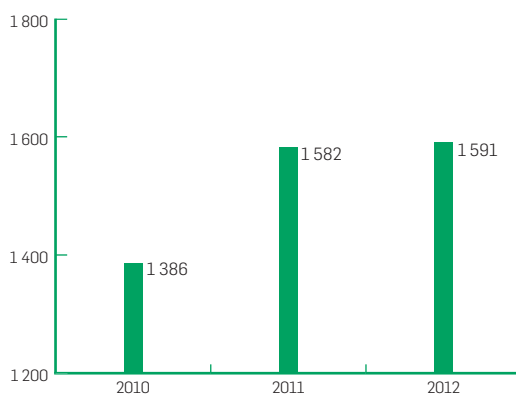
## FAITS SAILLANTS

- Excédents combinés avant ristournes aux membres de 1 591 M\$, soit un résultat comparable à celui de l'an dernier.
- Retour aux membres et à la collectivité de 364 M\$, montant qui inclut la charge pour ristournes, les commandites et les dons.
- Hausse de 3,3% des revenus d'exploitation, qui se sont élevés à 11,3 G\$.
- Hausse du nombre de cartes de crédit émises ayant permis le dépassement du seuil des cinq millions de cartes en circulation.
- Baisse du revenu net d'intérêts de 73 M\$, ou de 1,9%.
- Progression des primes nettes de 275 M\$, ou de 5,7%.
- Atteinte du plateau des 2,0 G\$ de primes en vigueur en assurance collective.
- Hausse des autres revenus d'exploitation de 162 M\$, ou de 7,5%.
- Baisse des revenus de placement de 1 091 M\$, ou de 48,1%.
- Diminution des frais de sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement de 895 M\$, ou de 16,9%.
- Augmentation de 137 M\$, ou de 2,4%, des frais autres que d'intérêts.
- Indice de productivité de 71,3%, ce qui est comparable au ratio de 2011.

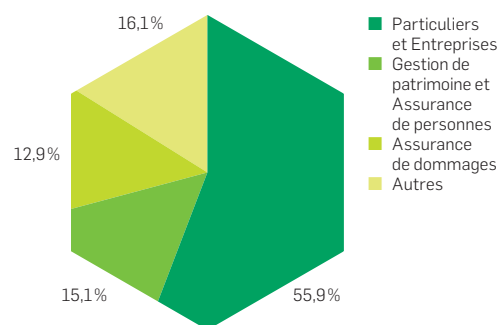
### SECTION 2.1

## ANALYSE DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2012

EXCÉDENTS AVANT RISTOURNES AUX MEMBRES  
(en M\$)



CONTRIBUTION DES SECTEURS AUX EXCÉDENTS  
AVANT RISTOURNES AUX MEMBRES EN 2012



## EXCÉDENTS 2012

Au terme de l'exercice 2012, le Mouvement Desjardins présentait des excédents avant ristournes aux membres de 1 591 M\$, soit un montant comparable à celui de l'année 2011. Le rendement des capitaux propres s'établissait à 10,4 %, par rapport à 12,2 % en 2011. Cette diminution a été occasionnée par l'augmentation des capitaux propres à la suite de l'émission de 1,0 G\$ de parts de capital par la Fédération et de la croissance des excédents non répartis.

Ces résultats reflètent la contribution du secteur Particuliers et Entreprises, qui s'est chiffrée à 889 M\$, ou à 55,9 % des excédents. Les secteurs Gestion de patrimoine et Assurance de personnes ainsi qu'Assurance de dommages ont procuré respectivement des apports de 241 M\$ et de 205 M\$, qui représentent 15,1 % et 12,9 % des excédents. Quant aux activités regroupées sous la rubrique Autres, leur contribution a été de 256 M\$, ou de 16,1 %, des excédents.

Le Mouvement Desjardins favorise une approche qui lui permet d'appliquer un partage des excédents assurant un sain équilibre entre son développement, sa capitalisation et sa pérennité. Ainsi, pour l'exercice financier 2012, le montant provisionné à titre de passif pour ristournes aux membres, calculé à partir des excédents réalisés par le réseau des caisses, s'est élevé à 305 M\$, comparativement à 331 M\$ en 2011. Un ajustement à la baisse de 26 M\$ a été enregistré à la charge pour ristournes 2012 pour tenir compte du renversement du montant provisionné en 2011. Lorsque l'on ajoute les dons et les commandites à la charge pour ristournes, le retour global à ses membres et à la collectivité s'élève à 364 M\$, comparativement à 401 M\$ en 2011.

## REVENUS D'EXPLOITATION

Les revenus d'exploitation comprennent le revenu net d'intérêts, les primes nettes ainsi que les autres revenus d'exploitation tels que présentés dans le tableau 5. Les revenus d'exploitation se sont établis à 11 300 M\$, en hausse de 364 M\$, ou de 3,3 %, par rapport à 2011.

### REVENU NET D'INTÉRÊTS

Le revenu net d'intérêts correspond à la différence entre le revenu d'intérêts gagné sur des éléments d'actif, comme des prêts et des valeurs mobilières, et les frais d'intérêts liés à des éléments de passif, tels que des dépôts, des emprunts et des obligations subordonnées. Il est touché par les variations de taux d'intérêt, les stratégies d'approvisionnement en fonds et la composition des instruments financiers portant ou non intérêt.

Afin d'analyser la variation du revenu net d'intérêts, nous présentons, dans le tableau 6, son évolution selon les grandes catégories d'actif et de passif, alors que le tableau 7 présente en détail les effets sur ce revenu des variations des volumes et des taux d'intérêt des différents éléments d'actif et de passif.

Le revenu net d'intérêts s'élevait à 3 848 M\$ à la fin de 2012, en baisse de 73 M\$, ou de 1,9 %, par rapport à l'année précédente. Exprimée en pourcentage de l'actif moyen, cette marge nette a fléchi de 22 points de base. Ainsi, l'évolution des taux d'intérêt et son effet sur le choix par les membres des échéances et des produits offerts tant en matière de crédit que d'épargne et placement ont fait diminuer le rendement moyen des prêts de 28 points, alors que le coût moyen des dépôts a baissé de 6 points. L'évolution défavorable du revenu net d'intérêts est expliquée dans le tableau 7.

Pour les revenus d'intérêts, ils se sont chiffrés à 5 865 M\$ en 2012, soit une baisse de 25 M\$, ou de 0,4 %, par rapport à l'exercice précédent. Globalement, la croissance de 8,6 G\$, ou de 6,4 %, du volume moyen du total des actifs portant intérêt a permis l'ajout de 377 M\$ aux revenus d'intérêts, tandis que le repli de 28 centièmes du rendement moyen de ces actifs a fait diminuer ces derniers de 402 M\$.

Au 31 décembre 2012, l'encours du portefeuille de prêts du Mouvement, net de la provision pour pertes sur prêts, se chiffrait à 132,6 G\$, comparativement à un volume de 125,2 G\$ observé au 31 décembre 2011, ce qui correspond à une augmentation de 7,4 G\$, ou de 5,9 %. Chacune des grandes catégories de crédit offertes par le Mouvement a contribué à cette hausse, mais ce sont surtout ses activités dans le domaine du financement résidentiel qui ont été les plus bénéfiques. Le Mouvement a su profiter de la bonne tenue du marché de l'habitation au Québec et en Ontario durant la même période. Ainsi, son encours des prêts hypothécaires a atteint un volume de 85,9 G\$, en hausse de 6,2 G\$, ou de 7,8 %, en regard d'une augmentation de 5,2 G\$, ou de 7,0 %, enregistrée en 2011. Par ailleurs, dans le marché du financement à la consommation et sur cartes de crédit et des autres prêts aux particuliers, la hausse a été de 535 M\$, ou de 3,0 %, depuis la fin de 2011, ce qui s'est traduit par un encours de 18,5 G\$ au 31 décembre 2012, comparativement à une croissance de 481 M\$, ou de 2,7 %, observée un an auparavant.

Les prêts aux entreprises et aux gouvernements, pour leur part, se sont accrus en 2012 de 596 M\$, ou de 2,1 %, pour s'élever à 28,5 G\$, par rapport à une majoration de 1,2 G\$, ou de 4,4 %, enregistrée à la fin de 2011.

TABLEAU 5 – REVENUS D'EXPLOITATION

Pour les exercices terminés le 31 décembre  
(en millions de dollars)

|                                                | 2012             | 2011             | 2010             |
|------------------------------------------------|------------------|------------------|------------------|
| Revenu net d'intérêts                          | 3 848 \$         | 3 921 \$         | 3 892 \$         |
| Primes nettes                                  | 5 126            | 4 851            | 4 360            |
| Autres revenus d'exploitation (voir tableau 8) | 2 326            | 2 164            | 1 882            |
| <b>Total des revenus d'exploitation</b>        | <b>11 300 \$</b> | <b>10 936 \$</b> | <b>10 134 \$</b> |

TABLEAU 6 – REVENU NET D'INTÉRÊTS SUR L'ACTIF ET LE PASSIF MOYENS

Pour les exercices terminés le 31 décembre  
(en millions de dollars et en pourcentage)

|                                                                            | 2012              |                 |               | 2011              |                 |               |
|----------------------------------------------------------------------------|-------------------|-----------------|---------------|-------------------|-----------------|---------------|
|                                                                            | Solde moyen       | Intérêts        | Taux moyen    | Solde moyen       | Intérêts        | Taux moyen    |
| <b>Actif</b>                                                               |                   |                 |               |                   |                 |               |
| Actif portant intérêt                                                      |                   |                 |               |                   |                 |               |
| Valeurs mobilières, trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières | 18 112 \$         | 391 \$          | 2,16 %        | 17 161 \$         | 428 \$          | 2,49 %        |
| Prêts                                                                      | 125 154           | 5 474           | 4,37          | 117 548           | 5 462           | 4,65          |
| Total de l'actif portant intérêt                                           | 143 266           | 5 865           | 4,09          | 134 709           | 5 890           | 4,37          |
| Autres actifs                                                              | 6 773             | —               | —             | 5 956             | —               | —             |
| <b>Total de l'actif</b>                                                    | <b>150 039 \$</b> | <b>5 865 \$</b> | <b>3,91 %</b> | <b>140 665 \$</b> | <b>5 890 \$</b> | <b>4,19 %</b> |
| <b>Passif et capitaux propres</b>                                          |                   |                 |               |                   |                 |               |
| Passif portant intérêt                                                     |                   |                 |               |                   |                 |               |
| Dépôts                                                                     | 126 604 \$        | 1 851 \$        | 1,46 %        | 119 266 \$        | 1 818 \$        | 1,52 %        |
| Emprunts et obligations subordonnées                                       | 3 180             | 166             | 5,22          | 2 944             | 151             | 5,13          |
| Total du passif portant intérêt                                            | 129 784           | 2 017           | 1,55          | 122 210           | 1 969           | 1,61          |
| Autres passifs                                                             | 8 670             | —               | —             | 7 895             | —               | —             |
| Capitaux propres                                                           | 11 585            | —               | —             | 10 560            | —               | —             |
| <b>Total du passif et des capitaux propres</b>                             | <b>150 039 \$</b> | <b>2 017 \$</b> | <b>1,34 %</b> | <b>140 665 \$</b> | <b>1 969 \$</b> | <b>1,40 %</b> |
| <b>Revenu net d'intérêts</b>                                               |                   | 3 848 \$        |               |                   | 3 921 \$        |               |
| <b>En pourcentage de l'actif moyen</b>                                     |                   |                 | 2,57 %        |                   |                 | 2,79 %        |

TABLEAU 7 – RÉPERCUSSIONS SUR LE REVENU NET D'INTÉRÊTS

DES MODIFICATIONS DES VOLUMES ET DES TAUX

Pour l'exercice terminé le 31 décembre  
(en millions de dollars et en pourcentage)

|                                                                            | 2012                      |                         |          | Augmentation (diminution) |            |
|----------------------------------------------------------------------------|---------------------------|-------------------------|----------|---------------------------|------------|
|                                                                            | Variation du volume moyen | Variation du taux moyen | Intérêts | Volume moyen              | Taux moyen |
| <b>Actif</b>                                                               |                           |                         |          |                           |            |
| Valeurs mobilières, trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières | 951 \$                    | (0,33) %                | (37) \$  | 24 \$                     | (61) \$    |
| Prêts                                                                      | 7 606                     | (0,28)                  | 12       | 353                       | (341)      |
| Variation du revenu d'intérêts                                             |                           |                         | (25)     | 377                       | (402)      |
| <b>Passif</b>                                                              |                           |                         |          |                           |            |
| Dépôts                                                                     | 7 338                     | (0,06)                  | 33       | 112                       | (79)       |
| Emprunts et obligations subordonnées                                       | 236                       | 0,09                    | 15       | 12                        | 3          |
| Variation des frais d'intérêts                                             |                           |                         | 48       | 124                       | (76)       |
| <b>Variation du revenu net d'intérêts</b>                                  |                           |                         | (73) \$  | 253 \$                    | (326) \$   |

Les frais d'intérêts, quant à eux, se sont chiffrés à 2 017 M\$, soit une augmentation de 48 M\$, ou de 2,4 %, par rapport à l'exercice 2011. Ainsi, la croissance de 7,6 G\$, ou de 6,2 %, de l'approvisionnement en fonds moyen des dépôts, des emprunts et des obligations subordonnées a fait augmenter les frais d'intérêts de 124 M\$. Par contre, la diminution de 6 centièmes du coût moyen des dépôts a entraîné une baisse des frais d'intérêts de 79 M\$.

Au terme de 2012, l'encours des dépôts du Mouvement s'est accru de 6,2 G\$, ou de 5,0 %, pour atteindre 129,6 G\$. La composition du portefeuille de dépôts n'a pas été modifiée significativement au cours de l'année. L'épargne confiée par les membres et les clients – particuliers, entreprises et gouvernements – constitue toujours la principale source de fonds du Mouvement pour soutenir son développement. Il s'agit d'une base solide qui regroupe à elle seule 98,3 % du passif-dépôts à la fin de 2012, comparativement à 98,5 % en 2011. Cette épargne a augmenté de 5,9 G\$, ou de 4,8 %, pour atteindre 127,4 G\$ au 31 décembre dernier.

En plus des principales sources de fonds, les autres types de dépôts, comme ceux provenant des institutions de dépôts et autres, représentaient 1,7 % du passif-dépôts au terme de l'année 2012. Ces dépôts ont augmenté de 363 M\$ depuis un an, pour s'établir à 2,2 G\$.

## PRIMES NETTES

Les primes nettes, qui sont constituées des primes d'assurance de personnes, de rentes et d'assurance de dommages, ont augmenté de 275 M\$, ou de 5,7 %, pour s'établir à 5 126 M\$ au 31 décembre 2012.

### SECTEUR GESTION DE PATRIMOINE ET ASSURANCE DE PERSONNES

L'ensemble des activités d'assurance du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes a dégagé des revenus de primes nettes d'assurance et de rentes de 3 366 M\$ pour l'année 2012, comparativement à 3 261 M\$ pour 2011, soit une hausse de 3,2 %. Les primes nettes d'assurance ont affiché une hausse de 5,3 % par rapport à 2011, atteignant 3 099 M\$. Au Québec, ces primes ont connu une croissance de 4,5 % alors qu'elles ont progressé de 6,1 % dans les autres provinces.

Le volume des primes d'assurance individuelle a totalisé 533 M\$, en hausse de 34 M\$ par rapport à 2011. Le volume de primes provenant du réseau des

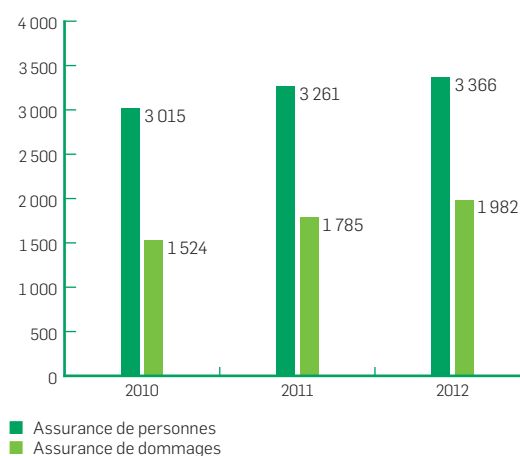
conseillers en sécurité financière attitrés aux caisses Desjardins s'est accru de 4,3 % par rapport à l'année précédente. Dans le contexte d'une progression remarquable des ventes au cours des dernières années par les réseaux de distribution, les primes encaissées ont augmenté de 23 M\$, comparativement à 2011, soit une hausse de 7,6 %. De plus, le volume des primes liées aux produits commercialisés au moyen de la distribution directe a affiché une croissance de 6,9 %, atteignant 88 M\$.

Les primes d'assurance collective souscrites par les membres du Mouvement Desjardins ont augmenté de 4,6 %, tandis que celles qui proviennent des autres clientèles ont crû de 5,1 %.

### SECTEUR ASSURANCE DE DOMMAGES

L'ensemble des activités du secteur Assurance de dommages a dégagé des revenus de primes nettes de 1 982 M\$ en 2012, comparativement à 1 785 M\$ en 2011, soit une hausse de 11,0 %. Cette augmentation s'explique, entre autres, par un accroissement du nombre de polices émises découlant des initiatives de croissance visant les clientèles des grands marchés et les groupes tant au Québec qu'à l'échelle canadienne, du développement de partenariats en marque privée, de l'offre d'assurance pour les entreprises ainsi que de l'augmentation de la prime moyenne dans certains segments d'activité. La société Western Financial Group Inc., pour sa part, a contribué aux revenus de primes nettes pour un montant de 109 M\$ en 2012.

PRIMES NETTES<sup>(1)</sup>  
(en M\$)



(1) La différence entre le total des résultats et la somme des résultats des secteurs d'activité à trait aux transactions intersectorielles.

## AUTRES REVENUS D'EXPLOITATION

TABLEAU 8 – AUTRES REVENUS D'EXPLOITATION

Pour les exercices terminés le 31 décembre  
(en millions de dollars)

|                                                           | 2012            | 2011            | 2010            |
|-----------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Frais de service sur les dépôts et paiements              | 499 \$          | 512 \$          | 535 \$          |
| Commissions sur prêts et cartes de crédit                 | 517             | 483             | 451             |
| Services de courtage, de fonds de placement et de fiducie | 700             | 676             | 656             |
| Autres                                                    | 610             | 493             | 240             |
| <b>Total des autres revenus d'exploitation</b>            | <b>2 326 \$</b> | <b>2 164 \$</b> | <b>1 882 \$</b> |

Les autres revenus d'exploitation se sont établis à 2 326 M\$ pour l'année 2012, soit une augmentation de 162 M\$, ou de 7,5 %, par rapport à l'exercice précédent.

Les revenus provenant des frais de service sur les dépôts et paiements ont diminué de 13 M\$ ou de 2,5 %. Quant aux revenus issus des commissions sur prêts et cartes de crédit, qui sont constitués surtout des revenus provenant des diverses solutions de paiement offertes par les Services de cartes et monétique, ils ont totalisé 517 M\$ en 2012, en hausse de 7,0 %, ou de 34 M\$, par rapport à l'année précédente. La croissance des volumes d'affaires explique cette situation. Par

ailleurs, les revenus de services de courtage, de fonds de placement et de fiducie se sont chiffrés à 700 M\$, soit une augmentation de 24 M\$, ou de 3,6 %, attribuable principalement à la hausse de l'encours moyen des actifs sous gestion.

Les revenus figurant à la rubrique Autres ont augmenté de 117 M\$, ou de 23,7 %, par rapport à 2011, pour atteindre 610 M\$. Cette hausse s'explique en partie par la progression des revenus de commissions provenant de la vente d'assurance générés par Western Financial Group Inc., filiale acquise au deuxième trimestre de 2011.

## REVENUS DE PLACEMENT

TABLEAU 9 – REVENUS DE PLACEMENT

Pour les exercices terminés le 31 décembre  
(en millions de dollars)

|                                                                                  | 2012            | 2011            | 2010            |
|----------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat | 674 \$          | 1 706 \$        | 984 \$          |
| Revenus nets sur les titres disponibles à la vente                               | 268             | 299             | 174             |
| Revenus nets sur autres placements                                               | 236             | 264             | 251             |
| <b>Total des revenus de placement</b>                                            | <b>1 178 \$</b> | <b>2 269 \$</b> | <b>1 409 \$</b> |

Les revenus de placement se sont chiffrés à 1 178 M\$ pour l'année 2012, soit une baisse de 1 091 M\$, ou de 48,1 %, par rapport à l'exercice précédent.

Les revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat ont diminué de 1 032 M\$, ou de 60,5 %, pour s'établir à 674 M\$ pour l'exercice 2012. Cette baisse est principalement attribuable à la réduction des revenus de placement associés aux activités d'assurance de personnes occasionnée par la variation de 1 073 M\$ de la juste valeur des actifs servant de soutien aux passifs, qui a été en partie neutralisée par la variation des provisions techniques. Cette diminution a été atténuée par la variation positive de 162 M\$ de la juste

valeur des portefeuilles des billets à terme adossés à des actifs (BTAA) nette des positions de couverture.

Les revenus nets sur les titres disponibles à la vente et sur les autres placements ont diminué étant donné que les gains réalisés sur la disposition de placements en 2012 ont été moindres que ceux de l'année précédente.

## REVENU TOTAL

Le revenu total, qui est constitué du revenu net d'intérêts, des primes nettes, des autres revenus d'exploitation et des revenus de placement, s'est élevé à 12 478 M\$, en baisse de 727 M\$, ou de 5,5 %, par rapport à 2011.

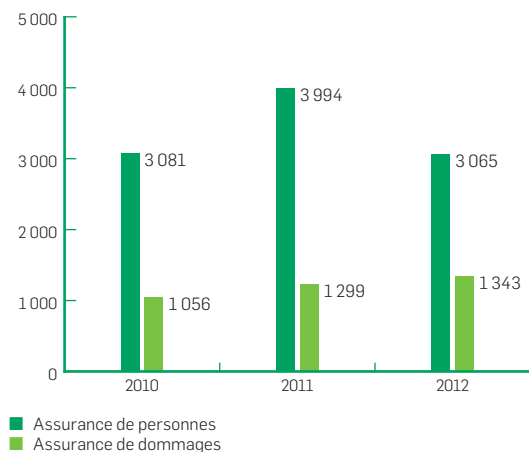
## DOTATION À LA PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES

Le Mouvement Desjardins a continué de présenter un portefeuille de prêts d'excellente qualité. Au 31 décembre 2012, l'encours des prêts douteux bruts se chiffrait à 466 M\$, en baisse de 54 M\$ depuis le 31 décembre 2011. Le ratio des prêts douteux bruts, en pourcentage du portefeuille total de prêts bruts, s'établissait à 0,35 % au 31 décembre 2012, soit une amélioration par rapport au ratio de 0,41 % au 31 décembre 2011. À ce chapitre, le ratio du Mouvement Desjardins est demeuré l'un des meilleurs de l'industrie bancaire canadienne.

La dotation à la provision pour pertes sur créances s'est élevée à 241 M\$, en hausse de 4 M\$, ou de 1,7 %, par rapport à 2011. Cet accroissement découle, entre autres, de l'augmentation de l'encours des prêts relatifs au financement sur cartes de crédit en 2012, qui a été contrebalancée par des ajustements liés à l'évolution des paramètres de la provision.

## SINISTRES, PRESTATIONS, RENTES ET VARIATION DES PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT

SINISTRES, PRESTATIONS, RENTES ET VARIATIONS DES PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT<sup>(1)</sup>  
(en M\$)



(1) La différence entre le total des résultats et la somme des résultats des secteurs d'activité a trait aux transactions intersectorielles.

Les frais de sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement ont diminué de 895 M\$, ou de 16,9 %, pour s'établir à 4 397 M\$ au 31 décembre 2012.

### SECTEUR GESTION DE PATRIMOINE ET ASSURANCE DE PERSONNES

Pour le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes, ces charges ont été de 3 065 M\$, en baisse de 929 M\$, ou de 23,3 %, comparativement à 2011. Cette variation résulte principalement d'une diminution de la variation des provisions techniques de 987 M\$ incluses dans le poste « Passifs des contrats d'assurance et d'investissement », notamment en

raison de la fluctuation de la juste valeur des placements. Des changements d'hypothèses d'évaluation, réalisés dans le cours normal des affaires, ont fait augmenter les frais de 60 M\$, alors qu'ils avaient diminué de 43 M\$ en 2011. Des gains relatifs aux résultats techniques en ce qui concerne l'assurance individuelle ont réduit l'écart défavorable créé par ces changements d'hypothèses.

### SECTEUR ASSURANCE DE DOMMAGES

La charge du secteur Assurance de dommages a totalisé 1 343 M\$, comparativement à 1 299 M\$ en 2011, ce qui représente une augmentation de 44 M\$, ou de 3,4 %. Par ailleurs, le taux de sinistralité s'est établi à 69,1 % en 2012, en regard de 73,1 % au terme de l'exercice précédent.

## FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

Les frais autres que d'intérêts ont totalisé 5 760 M\$, par rapport à 5 623 M\$ en 2011, ce qui constitue une hausse de 137 M\$, ou de 2,4 %. Cette augmentation résulte essentiellement de la croissance des salaires et des avantages sociaux due à la progression des affaires et de l'indexation annuelle. Cependant, cette hausse a été amoindrie par la diminution des provisions relatives au portefeuille de placements.

### INDICE DE PRODUCTIVITÉ

L'indice de productivité, qui est établi au moyen du calcul du rapport entre les frais autres que d'intérêts et le revenu total, déduction faite des frais de sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement, s'est chiffré à 71,3 % pour 2012, ce qui représente un pourcentage comparable à celui de l'année précédente.

### SALAIRES ET AVANTAGES SOCIAUX

Les dépenses engagées pour les salaires et les avantages sociaux ont augmenté de 100 M\$, ou de 3,6 %, pour atteindre 2 882 M\$ en 2012. Cette progression est principalement attribuable à la croissance et à l'indexation des salaires. Ce poste de dépenses a représenté 50,0 % de l'ensemble des frais autres que d'intérêts du Mouvement Desjardins, soit un pourcentage comparable à celui enregistré en 2011. Pour l'année 2012, les salaires se sont chiffrés à 2 396 M\$, soit une augmentation de 3,2 %, comparativement à 2 321 M\$ en 2011.

Le ratio des avantages sociaux sur le total de la rémunération de base est demeuré relativement stable, passant de 19,9 % en 2011 à 20,3 % en 2012.

### AUTRES FRAIS

Pour l'année 2012, les frais liés aux locaux, au matériel et au mobilier (incluant l'amortissement) se sont établis à 415 M\$, par rapport à 428 M\$ en 2011, soit une diminution de 13 M\$, ou de 3,0 %. Les honoraires liés aux ententes de services et d'impartition ont diminué de 42 M\$, ou de 15,6 %, comparativement à l'année précédente, pour se chiffrer à 228 M\$. Cette réduction est attribuable, en partie, aux synergies

réalisées depuis la création de Groupe Technologies Desjardins inc. Les dépenses de communications, qui comprennent les coûts de téléphonie, de publicité, de messagerie et de papeterie, ont augmenté de 24 M\$, ou de 9,7 %, par rapport à 2011, pour s'établir à 271 M\$ en 2012.

Les autres catégories de frais ont totalisé 1 964 M\$, en hausse de 68 M\$, ou de 3,6 %, comparativement à 2011. Cet accroissement découle en grande partie des activités de filiales acquises au cours de 2011 et de la hausse des honoraires professionnels. L'augmentation des frais liés au programme de récompenses BONIDOLLARS ainsi que la réévaluation d'actifs ont contribué à la croissance des dépenses. Cependant, la diminution des provisions relatives au portefeuille de placements a atténué la progression des frais autres que d'intérêts.

## FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

(en M\$)

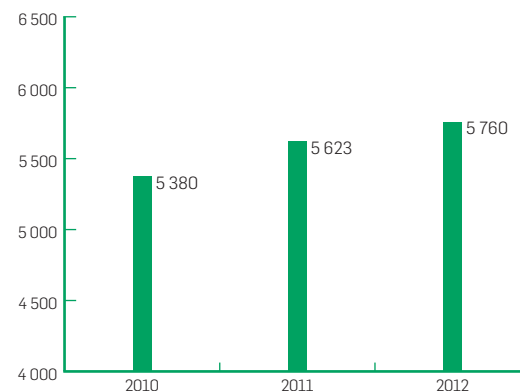


TABLEAU 10 – FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

Pour les exercices terminés le 31 décembre  
(en millions de dollars et en pourcentage)

|                                                               | 2012            | 2011            | 2010            |
|---------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Salaires et avantages sociaux                                 |                 |                 |                 |
| Salaires                                                      | 2 396 \$        | 2 321 \$        | 2 173 \$        |
| Avantages sociaux                                             | 486             | 461             | 428             |
|                                                               | 2 882           | 2 782           | 2 601           |
| Locaux, matériel et mobilier, incluant l'amortissement        | 415             | 428             | 425             |
| Ententes de services et impartition                           | 228             | 270             | 363             |
| Communications                                                | 271             | 247             | 258             |
| Autres                                                        | 1 964           | 1 896           | 1 733           |
| <b>Total des frais autres que d'intérêts</b>                  | <b>5 760 \$</b> | <b>5 623 \$</b> | <b>5 380 \$</b> |
| Indice de productivité du Mouvement Desjardins <sup>(1)</sup> | 71,3 %          | 71,1 %          | 72,6 %          |

(1) Voir la page 15 « Mode de présentation de l'information financière ».

## IMPÔTS SUR LE REVENU ET IMPÔTS INDIRECTS

Le Mouvement Desjardins est un groupe financier coopératif au sein duquel chacune des entités, qui sont des coopératives de services financiers, principalement les caisses, la Caisse centrale Desjardins, la Fédération des caisses Desjardins du Québec et la Fédération des caisses populaires de l'Ontario Inc., est considérée comme une société privée et autonome, contrairement à la grande majorité des autres institutions financières qui, elles, sont de grandes sociétés publiques. Ainsi, chaque caisse est assujettie au régime d'imposition des sociétés privées. Le législateur a fait en sorte que ce régime soit adapté de façon à permettre aux caisses d'accumuler une réserve générale suffisante, qui constitue la base de capital assurant la protection des dépôts des membres. Lorsque la réserve générale d'une caisse a atteint le niveau prévu par le législateur, cette caisse est alors assujettie aux mêmes taux d'imposition que ceux qui s'appliquent aux grandes sociétés.

Par ailleurs, les entités du Mouvement qui ne sont pas des coopératives de services financiers sont assujetties au régime d'imposition applicable aux grandes sociétés.

La charge d'impôt sur les excédents comprend les impôts sur les activités des diverses entités du Mouvement Desjardins.

Les impôts indirects sont l'impôt foncier et les taxes d'affaires, la taxe sur la masse salariale, les charges sociales, ainsi que la taxe sur les produits et services et les taxes de vente. Les impôts indirects sont inclus dans les frais autres que d'intérêts.

Pour l'exercice 2012, les entités du Mouvement ont versé 817 M\$ en impôts indirects.

## COMPARAISON DES EXERCICES FINANCIERS DE 2011 ET DE 2010

L'analyse qui suit présente une comparaison entre les résultats des exercices terminés le 31 décembre 2011 et 2010.

À la fin de l'exercice 2011, le Mouvement Desjardins présentait des excédents avant ristournes aux membres de 1 582 M\$, soit une hausse de 196 M\$, ou de 14,1 %, par rapport à l'année 2010. Le rendement des capitaux propres se situait à 12,2 %, soit un chiffre identique à celui de 2010.

Ces résultats reflétaient la contribution importante du secteur Particuliers et Entreprises, qui totalisait 987 M\$, ou 62,4 %, au 31 décembre 2011. À cette même date, les secteurs Gestion de patrimoine et Assurance de personnes ainsi qu'Assurance de dommages procuraient respectivement des apports de 280 M\$ et de 144 M\$, représentant 17,7 % et 9,1 % du résultat global. Quant aux activités regroupées sous la rubrique Autres, elles représentaient une contribution de 171 M\$, soit de 10,8 %.

En 2011, les revenus d'exploitation, qui sont constitués du revenu net d'intérêts, des primes nettes et des autres revenus d'exploitation, s'étaient chiffrés à 10 936 M\$, en hausse de 802 M\$, ou de 7,9 %, comparativement à 2010. Le revenu net d'intérêts était demeuré relativement stable en regard de celui de l'année 2010, atteignant 3 921 M\$. Les primes nettes avaient crû de 11,3 %, pour atteindre 4 851 M\$, notamment en raison de la croissance des primes d'assurance, tant sur le plan de l'assurance de personnes que celui de l'assurance de dommages. Enfin, les autres revenus d'exploitation s'étaient chiffrés à 2 164 M\$, soit une croissance de 282 M\$, ou de 15,0 %, attribuable principalement à un apport de 90 M\$ qui provenait de la consolidation des activités de Western Financial Group Inc., société acquise au cours de l'année 2011.

Les revenus de placement avaient totalisé 2 269 M\$ en 2011, en hausse de 860 M\$, ou de 61,0 %, comparativement à l'année précédente. Cette progression résultait principalement de l'augmentation de 715 M\$ des revenus de placement associés aux activités d'assurance de personnes occasionnée par la variation de la juste valeur des actifs servant de soutien aux passifs, qui avait été en partie neutralisée par la variation des provisions techniques.

Le Mouvement Desjardins avait continué de présenter un portefeuille de prêts d'excellente qualité en 2011. Au 31 décembre de cet exercice, l'encours des prêts douteux bruts se chiffrait à 520 M\$, en hausse de 8 M\$ depuis le 31 décembre 2010.

Au 31 décembre 2011, les frais de sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement avaient augmenté de 1 156 M\$, ou de 27,9 %, pour s'établir à 5 292 M\$. Cet accroissement résultait principalement des provisions techniques plus élevées incluses dans le poste « Passifs des contrats d'assurance et d'investissement », y compris la fluctuation à la hausse de la juste valeur des placements, de la croissance du portefeuille d'assurance automobile en Ontario ainsi que de l'ouragan *Irene*, qui avait touché principalement le Québec et les Maritimes au cours du troisième trimestre de 2011.

Les frais autres que d'intérêts avaient totalisé 5 623 M\$ en 2011, en hausse de 243 M\$, ou de 4,5 %, par rapport à 2010. Cette augmentation provenait essentiellement de la somme de 85 M\$ investie dans la modernisation des technologies de l'information, de la consolidation, pour un montant de 122 M\$, des activités de Western Financial Group Inc. ainsi que de la croissance annuelle des salaires et des avantages sociaux majorés de l'indexation.

### SECTION 2.2

## ANALYSE DES RÉSULTATS DES SECTEURS D'ACTIVITÉ

La présentation de l'information financière du Mouvement Desjardins est regroupée par activités définies selon les besoins de ses membres et de ses clients ainsi que des marchés dans lesquels il évolue et elle reflète son mode de gestion interne. Les résultats financiers du Mouvement Desjardins sont donc présentés selon trois secteurs d'activité, soit Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes et Assurance de dommages. La présente section comprend le profil, les activités, la description de l'industrie, les faits saillants financiers de 2012, la stratégie et les priorités pour 2013 ainsi que l'analyse des résultats de chacun de ces secteurs. Une rubrique Autres s'ajoute également à ces trois secteurs d'activité.

Les transactions, entre ces secteurs, sont comptabilisées à la valeur d'échange, qui représente le montant accepté par les différentes entités légales et unités d'affaires. Les conditions de ces opérations sont comparables à celles offertes sur les marchés financiers.

## SECTION 2.2.1

## SECTEUR D'ACTIVITÉ PARTICULIERS ET ENTREPRISES

### SERVICES AUX PARTICULIERS

#### PROFIL

Les Services aux particuliers proposent aux membres et aux clients, par l'entremise du réseau des caisses, des services, des produits et des conseils en matière d'opérations courantes et de convenance, d'épargne fluctuante et à terme, de financement, ainsi que de cartes de paiement et de crédit.

Ils rendent également leurs produits et services disponibles par l'intermédiaire de réseaux complémentaires de distribution et de représentants hypothécaires, par téléphone, par Internet et au moyen d'applications pour appareils mobiles et de guichets automatiques.

#### ACTIVITÉS

Les activités liées aux **opérations courantes, de convenance et d'épargne** regroupent les services de transactions au comptoir des caisses, les demandes d'information et différents services spécialisés (traites, coffrets de sûreté, etc.). Elles englobent également l'épargne fluctuante (comptes avec opérations, d'épargne stable, etc.) et l'épargne à terme.

Les activités de **financement** comprennent :

- le **crédit hypothécaire résidentiel**, pour l'achat de résidences neuves ou existantes et pour la rénovation ;
- le **crédit à la consommation**, qui comprend, entre autres, les prêts attribués pour l'achat d'automobiles et de biens durables, les avances aux détenteurs de cartes de crédit, les marges de crédit personnelles ainsi que les prêts étudiants.

Les activités des **Services de cartes et monétique** regroupent les services de paiement par carte pour les particuliers et les entreprises, les services de paiement aux marchands, les solutions de financement (Accord D) et les activités de financement d'automobiles et de biens durables au point de vente.

Les activités liées aux **Services d'accès** permettent de rendre accessibles des produits et services à toute heure et n'importe où dans le monde par téléphone, par Internet ou au moyen d'applications pour appareils mobiles.

#### DESCRIPTION DE L'INDUSTRIE

L'industrie canadienne des services bancaires représente un volume d'encours de 1 683 G\$ en financement et de 1 113 G\$ en épargne bilan fluctuante et non fluctuante.

La concurrence déjà omniprésente s'est intensifiée dans l'industrie, notamment dans le marché hypothécaire. Dans un contexte de faibles taux

d'intérêt, les facteurs clés de succès sont liés à l'adaptation des produits aux besoins spécifiques des clientèles, à la qualité du service et à la productivité.

L'année 2012 a été caractérisée par les préoccupations constantes des organismes réglementaires à l'égard de la situation économique fragile et du niveau d'endettement des consommateurs. Depuis septembre 2010, les taux directeurs n'ont pas bougé au pays. Or, même si l'intention de la Banque du Canada est d'augmenter ces taux, elle devrait les maintenir inchangés pour l'instant en raison du climat économique canadien. Ainsi, la Banque du Canada ne devrait amorcer une hausse de ses taux directeurs qu'au début de 2014.

Soulignons également que, pour la quatrième fois en quatre ans, le gouvernement fédéral a modifié les règles en matière de prêts hypothécaires. Parmi les modifications entrées en vigueur en 2012, mentionnons :

- la réduction de la période maximale d'amortissement pour les prêts assurés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement, qui est ramenée de 30 ans à 25 ans ;
- la diminution du montant maximal de prêts consentis et assurables dans le cadre du refinancement d'une hypothèque, qui passe de 85 % à 80 % de la valeur de l'habitation.

Finalement, le Bureau du surintendant des institutions financières et l'Autorité des marchés financiers ont diffusé des lignes directrices visant à limiter l'endettement des emprunteurs et le risque de persistance des soldes.

Toutes ces nouvelles mesures visent à éviter une surchauffe du marché immobilier et à contrer le surendettement.

#### FAITS SAILLANTS FINANCIERS DE 2012

- Chef de file du crédit hypothécaire résidentiel au Québec et du crédit à la consommation, y compris du financement au point de vente, avec des parts de marché de 35,8 % et de 22,9 % respectivement.
- Pionnier et chef de file en matière de services en ligne au Québec. Desjardins.com est le site Internet financier le plus visité au Québec et figure parmi les premiers au Canada. Le Mouvement Desjardins compte 2,3 millions de membres particuliers actifs sur AccèsD Internet.
- Chef de file au Québec en matière d'émission de cartes de crédit et de débit. Les Services aux particuliers comptent plus de 5,1 millions de titulaires de cartes de crédit et de 5,6 millions de titulaires de cartes de débit au Canada.
- Augmentation du crédit hypothécaire résidentiel de 6,3 G\$ permettant un maintien des parts de marché au Québec, qui s'établissent à 35,8 %.
- Croissance de 2,3 G\$ de l'épargne bilan au Québec, qui se traduit par un maintien des parts de marché dans cette province, pour se fixer à 42,7 %.

## STRATÉGIE ET PRIORITÉS POUR 2013

Le secteur Services aux particuliers entend renforcer sa position de chef de file en ce qui concerne le financement, l'épargne et les services transactionnels, tout en assurant une plus grande satisfaction des membres et des clients du Mouvement. Pour réaliser cette stratégie, il s'appuiera principalement sur la qualité et le caractère innovateur de ses offres en matière de financement, d'épargne, de monétique, d'opérations courantes et de services de convenance ainsi que sur son haut niveau d'accessibilité.

Pour 2013, ce secteur maintiendra le cap sur les priorités suivantes :

- accroître le nombre de membres, les volumes d'affaires et la satisfaction des membres en s'appuyant sur une approche adaptée aux besoins des clientèles ;
- rendre toujours plus concurrentielle l'offre en matière de financement, tout en maintenant une croissance ;
- poursuivre un objectif de croissance des activités du secteur monétique permettant de maintenir les parts de marché ;
- continuer la mise en place de leviers technologiques et le recrutement de ressources afin de soutenir le développement à l'extérieur du Québec ;
- faire évoluer les services automatisés de façon à rendre plus simple et plus facile, pour les membres et les clients, l'accès aux produits et services du Mouvement ;
- optimiser la distribution physique et virtuelle ;
- accentuer les activités d'éducation financière en misant, notamment, sur l'utilisation responsable du crédit.

## SERVICES AUX ENTREPRISES

### PROFIL

Les Services aux entreprises proposent aux membres et aux clients une offre intégrée et complète répondant à tous les besoins de la très petite comme de la grande entreprise, de même qu'à ceux des institutions et des coopératives, par l'intermédiaire des caisses du Québec et de l'Ontario, de leurs centres financiers aux entreprises et de l'équipe des comptes majeurs. Cette offre répond notamment aux besoins des entreprises en matière d'opérations courantes et de convenance, de placements mobiliers, de financement, de services spécialisés, d'accès aux marchés des capitaux, de capital de développement, de transfert d'entreprises et de conseils.

Ils offrent également leurs produits et services par l'entremise de réseaux complémentaires de distribution, par téléphone, par Internet et au moyen d'applications pour appareils mobiles et de guichets automatiques.

## ACTIVITÉS

En plus des activités d'**opérations courantes, de convenance, d'épargne et de crédit**, l'offre de ce secteur se décline en activités axées sur l'accompagnement des petites, moyennes et grandes entreprises à tous les stades de leur croissance tant sur les marchés québécois et canadiens qu'internationaux.

Les activités de crédit ciblant les **moyennes entreprises** permettent d'offrir des services et produits du Mouvement dans les secteurs commercial et industriel, de l'immobilier commercial, public et des franchises ainsi qu'à l'égard des transferts d'entreprises.

Les activités destinées aux **marchés agricole et agroalimentaire** répondent à l'ensemble des besoins spécifiques des entreprises de ces domaines.

Les **services spécialisés** comprennent des services de garde de valeurs et fiduciaires, des solutions de paie et de ressources humaines, des services internationaux et des services bancaires ainsi que le programme Immigrants Investisseurs.

Les activités d'accès aux **marchés des capitaux** répondent aux besoins de financement des grandes entreprises québécoises, des coopératives et des entreprises canadiennes de divers secteurs, tels que les mines, les métaux et l'énergie, et leur proposent des services-conseils en matière de fusion et d'acquisition ainsi que d'activités d'intermédiation et d'exécution sur les marchés d'actions et obligataires. Ces activités sont réalisées par l'intermédiaire d'équipes de vente et de négociation expérimentées s'appuyant sur un groupe de recherche dont l'excellence est reconnue dans le marché.

Les activités relatives au **capital de développement et au transfert d'entreprises** permettent des investissements directs ou par l'intermédiaire de fonds dans les coopératives et les PME du Québec qui ont des projets porteurs, et l'accompagnement de ces dernières à chacune des étapes de leur croissance. Grâce à la gestion de ces actifs, Desjardins Capital de risque inc. appuie la croissance de 363 entreprises, coopératives et fonds répartis dans toutes les régions du Québec.

## DESCRIPTION DE L'INDUSTRIE

L'environnement économique dans lequel évoluent les Services aux entreprises est changeant et compétitif. Certains risques et inquiétudes liés surtout à la situation internationale influencent cet environnement économique au Canada. L'activité sur le marché canadien des capitaux d'emprunt et d'actions est demeurée en dents de scie tout au long de l'année. La Bourse canadienne a même moins bien performé que d'autres Bourses dans le monde. Soulignons aussi la stabilité actuelle des taux directeurs canadiens.

On note tout de même un certain dynamisme du côté du crédit commercial et industriel grâce à une progression de 7,7 %, résultat d'une augmentation des dépenses non immobilières des entreprises. Au chapitre du crédit agricole, le Québec a enregistré une croissance se situant à 4,2 %. Avec une part de 24,2 % du crédit aux entreprises au Québec, un marché évalué à quelque 85 G\$ au Québec, le Mouvement Desjardins occupe une position de premier plan dans le paysage entrepreneurial.

La vive concurrence que se livrent les prêteurs commerciaux s'est poursuivie en 2012. En effet, depuis la fin de la crise financière, on assiste à un assouplissement généralisé des conditions de crédit offertes aux entreprises canadiennes.

On constate également que l'industrie des services financiers pour les entreprises demeure préoccupée par la satisfaction de ses clients. De plus en plus exigeants, surtout depuis la crise financière, ces derniers s'attendent à une relation d'affaires de proximité et de qualité, à une tarification adéquate des produits et services de même qu'à un accès plus facile au crédit.

L'industrie consacre aussi beaucoup d'efforts sur le plan de la technologie afin de mieux répondre aux besoins de ses clients. À ce titre, plusieurs joueurs investissent des sommes considérables, notamment dans l'offre de produits et de services en ligne. Ces efforts visent surtout l'offre de produits et services directement liés aux opérations de crédit et d'épargne de même que les services spécialisés. Toutefois, on note également la mise en place d'outils en ligne destinés aux entreprises afin qu'elles puissent elles-mêmes améliorer la gestion de leurs activités et, par le fait même, leur productivité.

---

#### FAITS SAILLANTS FINANCIERS DE 2012

- Hausse du revenu net d'intérêts provenant des activités d'accès aux marchés des capitaux et de crédit aux moyennes entreprises de 19 M\$ en 2012, par rapport à l'exercice précédent.
  - Croissance de 13,5 % des encours moyens de la Caisse centrale Desjardins, qui atteignaient 6,3 G\$ au 31 décembre 2012 :
    - Les revenus de fusions et d'acquisitions ont augmenté de 20,0 %, comparativement au 31 décembre 2011.
    - La croissance nette de l'encours du secteur agricole totalisait 5,5 G\$ au 31 décembre 2012, soit une croissance de 1,9 % depuis la même date en 2011.
  - Augmentation des actifs sous gestion de Desjardins Capital de risque inc., qui se sont chiffrés à 1,4 G\$ à la fin de 2012, comparativement à 1,2 G\$ à la fin de l'exercice précédent.
- 

#### STRATÉGIE ET PRIORITÉS POUR 2013

Le secteur Services aux entreprises vise à apporter une contribution à la croissance économique durable des entreprises et des collectivités. Sa stratégie repose sur l'établissement de relations de confiance avec ses membres, ses clients et ses partenaires, et sur une philosophie axée sur le développement durable. Il met en œuvre cette stratégie en prenant appui sur son solide ancrage dans les régions et sur son engagement de longue date dans le milieu socioéconomique.

Les priorités de ce secteur pour 2013 visent la prestation de services de meilleure qualité auprès de ses membres et de ses clients, une croissance soutenue, particulièrement dans certains marchés à fort potentiel, et la poursuite des efforts en matière d'efficacité.

Plus particulièrement, ce secteur visera à :

- connaître la plus forte croissance de l'industrie en matière de financement en ce qui a trait au segment des moyennes entreprises ;
- maximiser l'offre relative au transfert d'entreprises, notamment par un meilleur accompagnement des entrepreneurs (vendeurs et acquéreurs) ;
- maintenir un fort leadership dans le domaine du financement à l'égard des segments de prédilection en :
  - assurant une meilleure prise en charge des très petites et des petites entreprises de même qu'en développant les affaires auprès de certaines clientèles agricoles ;
  - proposant la meilleure offre sur le marché aux coopératives ;
- développer l'offre de produits et services à l'international pour les entreprises canadiennes ;
- créer de la valeur pour ses membres et ses clients et établir avec eux une relation durable et évolutive ;
- poursuivre les efforts visant à augmenter son efficacité, notamment par des investissements continus en matière de technologie et par l'optimisation des processus.

## ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS DU SECTEUR PARTICULIERS ET ENTREPRISES

TABLEAU 11 – PARTICULIERS ET ENTREPRISES – RÉSULTATS SECTORIELS

Pour les exercices terminés le 31 décembre  
(en millions de dollars)

|                                                                  | 2012          | 2011          | 2010          |
|------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|---------------|
| Revenu net d'intérêts                                            | 3 690 \$      | 3 715 \$      | 3 679 \$      |
| Autres revenus d'exploitation                                    | 1 676         | 1 631         | 1 445         |
| <b>Revenus d'exploitation</b>                                    | <b>5 366</b>  | <b>5 346</b>  | <b>5 124</b>  |
| Revenus de placement                                             | 58            | 107           | 108           |
| <b>Revenu total</b>                                              | <b>5 424</b>  | <b>5 453</b>  | <b>5 232</b>  |
| Dotation à la provision pour pertes sur créances                 | 241           | 236           | 204           |
| Frais autres que d'intérêts                                      | 3 990         | 3 883         | 3 779         |
| Impôts sur les excédents                                         | 304           | 347           | 315           |
| <b>Excédents avant ristournes aux membres</b>                    | <b>889 \$</b> | <b>987 \$</b> | <b>934 \$</b> |
| Provision pour ristournes aux membres nette des impôts recouvrés | 206           | 230           | 218           |
| <b>Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres</b> | <b>683 \$</b> | <b>757 \$</b> | <b>716 \$</b> |
| Dont :                                                           |               |               |               |
| Part revenant au Groupe                                          | 682 \$        | 756 \$        | 714 \$        |
| Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle      | 1             | 1             | 2             |

COMPARAISON DES EXERCICES DE 2012  
ET DE 2011

Pour 2012, les excédents avant ristournes aux membres, attribuables au secteur Particuliers et Entreprises, ont été de 889 M\$, soit une baisse de 98 M\$, ou de 9,9 %, par rapport à 2011.

Les revenus d'exploitation ont été marqués par une diminution du revenu net d'intérêts de 25 M\$, ou de 0,7 %, principalement attribuable à la conjoncture de faibles taux d'intérêt qui a perduré et à une forte concurrence en matière d'attribution de prêts hypothécaires. La hausse de l'encours des prêts à l'habitation de 6,3 G\$, aux autres prêts à la consommation et aux entreprises ont atténué la baisse du revenu net d'intérêts par rapport à 2011. Quant aux autres revenus d'exploitation, ils ont augmenté de 45 M\$, comparativement à l'année précédente. Cette hausse s'explique principalement par la croissance des activités de cartes de crédit et de financement au point de vente et par l'augmentation des ventes, par le réseau des caisses, de produits Desjardins conçus par les filiales. Cette augmentation des autres revenus d'exploitation a été atténuée par la diminution des frais de service sur les dépôts et paiements dans le réseau des caisses.

Les revenus de placement ont diminué de 49 M\$, comparativement à l'année précédente. Cette baisse résulte en grande partie d'un rendement moindre des excédents de liquidités et des placements du réseau des caisses, en raison du maintien d'un contexte de bas taux d'intérêt, ainsi que d'une réduction des revenus de négociation occasionnée par la volatilité des marchés financiers. Toutefois, la disposition d'un placement, qui a généré un gain de 21 M\$, a atténué cette diminution.

Le revenu total de ce secteur s'est élevé à 5 424 M\$, montant qui constitue une légère baisse de 0,5 %, comparativement au résultat de 2011.

La dotation à la provision pour pertes sur créances est comparable à celle de 2011, et ce malgré une augmentation de l'encours du portefeuille de prêts. Des ajustements liés à l'évolution des paramètres de la provision expliquent principalement cette situation.

Les frais autres que d'intérêts ont augmenté de 107 M\$, soit de 2,8 %, comparativement à 2011. Cette variation résulte de l'augmentation des salaires et des avantages sociaux découlant de la croissance des affaires et de l'indexation annuelle. L'essor des activités et du programme de récompenses BONIDOLLARS a aussi entraîné une hausse des autres frais.

## SECTION 2.2.2

## SECTEUR D'ACTIVITÉ GESTION DE PATRIMOINE ET ASSURANCE DE PERSONNES

### PROFIL

Le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes propose une gamme complète de produits et de services adaptés aux besoins évolutifs en matière de gestion de patrimoine et de sécurité financière des particuliers, des groupes, des entreprises et des coopératives, qu'ils soient membres du réseau des caisses Desjardins ou clients de réseaux de distribution complémentaires.

La gestion de patrimoine regroupe les activités de manufacture et de distribution de fonds communs de placement et de placements garantis, les activités d'épargne-retraite collective ainsi que le courtage en valeurs mobilières de plein exercice et en direct (courtage en ligne). La gestion de patrimoine comprend également les services de gestion privée et les services fiduciaires.

Les activités d'assurance de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie génèrent un revenu de primes de plus de 3,1 G\$ grâce à l'offre aux particuliers de produits diversifiés d'assurance vie et santé. Cette entité propose également des protections d'assurance vie, santé et invalidité aux employeurs et à leurs employés.

La distribution des produits et services du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes se fait par des conseillers et des planificateurs financiers du réseau des caisses Desjardins et ceux du secteur Gestion privée, des conseillers en sécurité financière, des représentants et courtiers en assurance de personnes et en avantages sociaux, ainsi que des courtiers en valeurs mobilières. Certaines gammes de produits sont également distribuées en direct par Internet et par l'intermédiaire de centres de contact avec la clientèle.

### ACTIVITÉS

Les activités d'**assurance pour les particuliers et les gens d'affaires** permettent l'offre de produits d'assurance protégeant la qualité de la vie, la santé, la famille et les proches de cette clientèle, tout en la rendant apte à faire face aux imprévus de la vie.

Les activités des **régimes d'assurance collective** répondent aux besoins des entreprises, des coopératives et des organisations de toutes les tailles au moyen de solutions adaptées par des experts en matière de mise en place et d'administration des régimes.

Les activités d'**épargne pour les particuliers et les gens d'affaires** proposent une gamme de produits des plus complètes en matière de sécurité financière, que ce soit pour préparer la retraite de ses clients, les aider à planifier un voyage ou financer les études de leurs enfants.

Les activités d'**épargne spécialisée** rendent disponibles des produits d'épargne et de placements spécialisés, comme des fonds et des solutions de placement ainsi que des placements garantis liés aux marchés, afin de répondre aux besoins des membres des caisses et des clients des divers réseaux complémentaires.

Les activités d'**épargne-retraite collective** répondent aux besoins des membres entreprises et d'autres clients en matière d'épargne-retraite pour leurs employés.

Les activités de **courtage et de gestion privée** permettent l'offre aux membres et aux clients de services de courtage de plein exercice, de courtage en ligne, de gestion privée et de gestion des sociétés de placement des grandes familles entrepreneuriales ayant des besoins complexes.

### DESCRIPTION DE L'INDUSTRIE

L'industrie de la gestion de patrimoine représentait en 2011 un encours de l'ordre de 1 841 G\$ mesuré par l'actif des produits gérés et les comptes à honoraires détenus par les ménages canadiens. Cet actif a connu une croissance annuelle de 1,8 % au cours des cinq dernières années. Cette faible croissance découle du contexte actuel de volatilité des marchés boursiers et de taux d'intérêt peu élevés.

Les grands groupes financiers bancaires et d'assurance de personnes ainsi que les maisons de fonds possèdent tous une division de gestion de patrimoine qui assure la conception et la distribution de produits et de services diversifiés répondant aux besoins d'investissement et de planification financière, fiscale et successorale des segments de la clientèle aisée. L'évolution du profil sociodémographique de la population canadienne, qui favorise un accroissement de la concentration de la richesse dans ces segments, a amené les grands joueurs à rivaliser d'ingéniosité sur le plan de leur offre de produits et de services pour conquérir et fidéliser des clients exigeants et aux besoins variés.

Le conseiller, qu'il travaille dans un établissement ou qu'il soit « mobile », occupe toujours une place prépondérante en ce qui concerne le conseil, la vente et le suivi relationnel. L'industrie répond toutefois de manière proactive aux désirs d'autonomie de certains clients et diversifie les modes d'accès aux services en tirant notamment avantage des interfaces virtuelles.

L'industrie canadienne de l'assurance de personnes a enregistré en 2011 un revenu de primes de 81,0 G\$. Ce revenu est généré par une vaste gamme de produits contribuant à la sécurité financière de 27 millions d'assurés au Canada et représentant l'équivalent de 3,8 billions de dollars de couverture d'assurance vie pour l'ensemble du pays. Les prestations versées par l'industrie en 2011 ont totalisé 63,6 G\$. Les cinq assureurs de personnes les plus importants au Canada occupaient 75,0 % du marché en 2011, ce qui illustre le degré élevé de consolidation de cette industrie. En 2012, cette dernière a de nouveau dû composer avec un contexte de faibles taux d'intérêt à long terme et

une conjoncture économique difficile. Malgré cela, elle a crû au rythme de 4,6 % au cours des cinq dernières années au Canada, alors qu'elle a progressé de 3,7 % pendant la même période au Québec.

En ce qui a trait à la distribution des produits d'assurance de personnes aux particuliers, elle se fait de façon traditionnelle, c'est-à-dire dans le cadre d'une relation de conseil et de rencontres en personne, dans une proportion de 86,0 %. Le reste des ventes se fait par divers réseaux, notamment au moyen de succursales d'établissements de crédit, d'Internet, de centres d'appels et d'agences de voyages.

## FAITS SAILLANTS FINANCIERS DE 2012

- Poursuite de l'exécution du plan de croissance accélérée du secteur de l'assurance de personnes. Les actifs d'épargne à l'extérieur du Québec ont augmenté de 4,7 % en 2012, atteignant 5,2 G\$. Par ailleurs, l'assurance pour les groupes et les entreprises génère pratiquement la moitié des primes à l'extérieur du Québec.
- Croissance de 5,1 % du volume des primes d'assurance.
- Croissance des ventes d'assurance pour les groupes et les entreprises de 15,2 % en ce qui a trait aux groupes de plus de 1 000 employés.
- Augmentation des ventes d'assurance individuelle de 11,1 %, dont presque le tiers provient des activités à l'extérieur du Québec.
- Hausse des ventes d'assurance collective de 5,9 %.
- Dépassement du cap des 5,0 G\$ de l'actif sous gestion du secteur de l'épargne-retraite collective, ce qui correspond à une hausse de 9,5 %, par rapport à 2011.
- Épargne hors bilan : 14,7 % des parts de marché au Québec, ce qui représente une progression continue du Mouvement Desjardins au Québec.
- Épargne bilan : maintien du positionnement du Mouvement Desjardins au Québec grâce à 42,7 % des parts de marché.
- Hausse de 178 % des ventes nettes de fonds de placement Desjardins par le réseau des caisses.
- Augmentation de 103,1 % des ventes nettes de placements garantis liés aux marchés par le réseau des caisses.
- Atteinte du cap des 2,0 G\$ d'encours pour les nouveaux portefeuilles Chorus II lancés à la fin de 2011.
- Dépassement du seuil des 3,0 G\$ de l'actif sous gestion du secteur Gestion privée.
- Croissance de 10,2 % des ventes du secteur Gestion privée.
- Hausse de 5,7 % de l'actif sous gestion des Valeurs mobilières Desjardins inc.

## STRATÉGIE ET PRIORITÉS POUR 2013

Le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes confirme son orientation centrée sur la croissance rentable de ses activités, qui vise à le positionner comme le leader en matière de gestion de patrimoine auprès des personnes aisées et des entrepreneurs au Québec grâce à une offre unique combinant les volets des placements, de l'assurance et du conseil. Il entend maintenir son leadership en assurance de personnes dans les marchés individuel et collectif par un développement accéléré à l'échelle canadienne.

Cette orientation s'appuie sur des stratégies axées prioritairement sur le rehaussement des offres de service, en réponse aux attentes de chaque segment de clientèle, et destinées à assurer la prestation d'un service de qualité supérieure et distinctif et à accroître la satisfaction des membres de caisses et des clients. La croissance du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes proviendra d'une meilleure exploitation de ses avantages sur le plan de la distribution, qui tirera pleinement profit de toutes les possibilités que présente le Mouvement Desjardins, de la mise en marché d'offres nouvelles et ciblées ainsi que des occasions d'acquisition et de partenariat qui se présenteront dans les domaines établis comme étant prioritaires. En mettant en place des processus opérationnels simplifiés et automatisés, ce secteur réduira ses coûts unitaires et bénéficiera ainsi de gains d'efficacité.

Ses priorités pour 2013 sont décrites ci-après.

Pour le volet Gestion de patrimoine :

- faire vivre aux membres des caisses une meilleure expérience client par la mise en œuvre d'une approche de planification financière et de service-conseil intégrée, adaptée spécifiquement aux attentes des clientèles priorisées ;
- poursuivre l'évolution de l'offre de produits d'épargne et de placement, pour mieux l'adapter aux besoins spécifiques de chaque segment de clientèle, en prenant en considération ses réseaux de distribution diversifiés ;
- améliorer les caractéristiques de cette offre et les fonctionnalités virtuelles qui y sont associées ;
- revoir l'architecture d'affaires et technologique des opérations de placement afin d'améliorer la qualité du service et de réaliser des gains d'efficacité.

Pour le volet Assurance de personnes :

- revoir les processus clés de bonification associés à ses offres de service en matière d'assurance individuelle et collective dans le but de mieux répondre aux attentes spécifiques des membres et des clients et d'ainsi augmenter leur satisfaction ;
- accélérer la croissance à l'échelle canadienne en optimisant le potentiel de chaque réseau de distribution et en misant sur des offres de service compétitives et des partenariats d'affaires solides.

## ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS DU SECTEUR

TABLEAU 12 – GESTION DE PATRIMOINE ET ASSURANCE DE PERSONNES – RÉSULTATS SECTORIELS

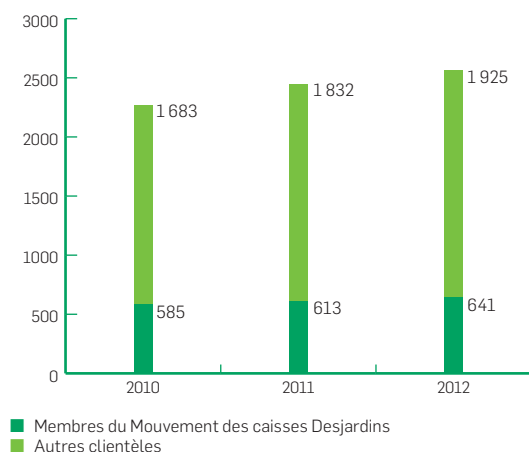
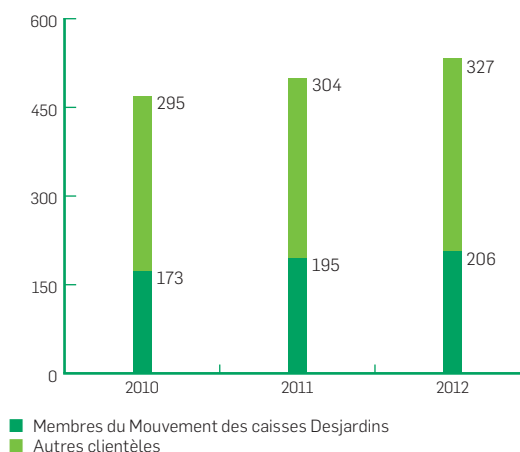
Pour les exercices terminés le 31 décembre  
(en millions de dollars)

|                                                                                                       | 2012          | 2011          | 2010          |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|---------------|
| Revenu net d'intérêts                                                                                 | 3 \$          | 4 \$          | 3 \$          |
| Primes nettes                                                                                         | 3 366         | 3 261         | 3 015         |
| Autres revenus d'exploitation                                                                         | 880           | 830           | 954           |
| <b>Revenus d'exploitation</b>                                                                         | <b>4 249</b>  | <b>4 095</b>  | <b>3 972</b>  |
| Revenus de placement                                                                                  | 734           | 1 807         | 885           |
| <b>Revenu total</b>                                                                                   | <b>4 983</b>  | <b>5 902</b>  | <b>4 857</b>  |
| Dotation à la provision pour pertes sur créances                                                      | —             | —             | (1)           |
| Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement | 3 065         | 3 994         | 3 081         |
| Frais autres que d'intérêts                                                                           | 1 615         | 1 560         | 1 456         |
| Impôts sur les excédents                                                                              | 62            | 68            | 72            |
| <b>Excédents avant ristournes aux membres</b>                                                         | <b>241 \$</b> | <b>280 \$</b> | <b>249 \$</b> |
| Provision pour ristournes aux membres nette des impôts recouvrés                                      | —             | 7             | 6             |
| <b>Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres</b>                                      | <b>241 \$</b> | <b>273 \$</b> | <b>243 \$</b> |
| Dont:                                                                                                 |               |               |               |
| Part revenant au Groupe                                                                               | 192 \$        | 257 \$        | 247 \$        |
| Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle                                           | 49            | 16            | (4)           |

TABLEAU 13 – FRAIS ATTRIBUABLES AUX TITULAIRES DE POLICE

Pour les exercices terminés le 31 décembre  
(en millions de dollars)

|                                                               | 2012            | 2011            | 2010            |
|---------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Prestations d'assurance et de rentes                          | 2 436 \$        | 2 378 \$        | 2 214 \$        |
| Variation des provisions techniques                           | 508             | 1 495           | 754             |
| Participations des titulaires de police, ristournes et autres | 121             | 121             | 113             |
| <b>Total</b>                                                  | <b>3 065 \$</b> | <b>3 994 \$</b> | <b>3 081 \$</b> |

PRIMES D'ASSURANCE COLLECTIVE  
PAR RÉSEAUX DE DISTRIBUTION  
(en M\$)PRIMES D'ASSURANCE INDIVIDUELLE  
PAR RÉSEAUX DE DISTRIBUTION  
(en M\$)

## COMPARAISON DES EXERCICES DE 2012 ET DE 2011

Au terme de 2012, les excédents avant ristournes aux membres ont été de 241 M\$, soit une diminution de 39 M\$, ou de 13,9 %, par rapport à 2011. Cette baisse est essentiellement attribuable aux activités d'assurance de personnes.

Pour l'exercice 2012, les revenus d'exploitation ont été touchés par l'augmentation de 155 M\$ des primes nettes d'assurance, alors que les primes de rentes ont connu une diminution de 50 M\$ depuis la fin de 2011. Les autres revenus d'exploitation ont crû de 50 M\$, comparativement à l'année précédente, principalement en raison de la croissance de l'actif moyen sous gestion provenant de la distribution de différents produits.

Quant aux revenus de placement, ils ont diminué de 1 073 M\$. Cet écart résulte en grande partie de la réduction des revenus de placement associés aux activités d'assurance de personnes attribuable à la variation de la juste valeur des actifs servant de soutien aux passifs, qui a été largement neutralisée par la variation des provisions techniques.

Le revenu total du secteur s'est élevé à 4 983 M\$, soit une diminution de 919 M\$, ou de 15,6 %, par rapport à 2011.

Les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement ont diminué de 929 M\$, ou de 23,3 %, comparativement à 2011. Cette variation s'explique principalement par une baisse de 987 M\$ des provisions techniques incluses dans le poste « Passifs des contrats d'assurance et d'investissement », y compris la fluctuation de la juste valeur des placements mentionnée précédemment. Des changements d'hypothèses d'évaluation des provisions techniques, réalisés dans le cours normal des affaires, ont fait augmenter celles-ci de 60 M\$ alors qu'ils les avaient réduites de 43 M\$ en 2011. En 2012, il s'agit principalement d'ajustements aux hypothèses liées au taux de résiliation de contrats, à certains modèles et méthodes d'évaluation actuarielle des fonds distincts, à la mortalité, aux charges d'exploitation et au rendement des placements. En 2011, les ajustements aux hypothèses visaient principalement celles liées au rendement des placements, à l'utilisation de certains modèles et méthodes d'évaluation actuarielle des fonds distincts et au taux de résiliation des contrats. Par contre, des gains générés par les résultats techniques favorables en assurance individuelle ont amoindri l'écart défavorable créé par ces changements d'hypothèses.

La hausse des frais autres que d'intérêts de 55 M\$, ou de 3,5 %, provient surtout de l'augmentation des salaires et des avantages sociaux découlant de la croissance des affaires et de l'acquisition de La Financière MGI inc. en octobre 2011, qui a généré des charges additionnelles de 24 M\$.

## SECTION 2.2.3

### SECTEUR D'ACTIVITÉ ASSURANCE DE DOMMAGES

#### PROFIL

Le secteur Assurance de dommages offre des produits d'assurance permettant aux membres et aux clients de se prémunir contre un sinistre. Il comprend les activités de Desjardins Groupe d'assurances générales inc. ainsi que celles de Western Financial Group Inc.

Desjardins Groupe d'assurances générales inc. propose une gamme de produits d'assurance automobile et habitation en direct au grand public et aux membres de groupes partenaires partout au Canada ainsi que des produits d'assurance aux entreprises du marché québécois.

La distribution des produits de Desjardins Groupe d'assurances générales inc. se fait par l'entremise d'agents en assurance de dommages dans le réseau des caisses Desjardins et dans plusieurs centres de contact avec la clientèle (centres d'appels) et centres financiers aux entreprises, par un réseau d'agents exclusifs sur le terrain, par Internet et au moyen d'applications pour téléphones mobiles.

Pour sa part, Western Financial Group Inc. exploite un important réseau de distribution de produits d'assurance servant plus de 600 000 clients dans l'Ouest canadien. La distribution de ses produits d'assurance de dommages auprès des particuliers et des entreprises se fait par l'entremise d'un réseau de courtiers, mais aussi en direct auprès du grand public sous la marque Western Direct Insurance. De plus, Western Financial Group Inc. offre ses propres produits d'assurance vie et d'assurance des animaux ainsi que certains produits bancaires.

Desjardins Groupe d'assurances générales inc., qui compte plus de 2,1 millions de polices en vigueur, commercialise ses produits à l'échelle canadienne auprès du marché individuel sous la bannière Desjardins Assurances générales inc. et auprès du marché des groupes, qui inclut les membres d'associations professionnelles et de syndicats et le personnel d'employeurs, sous la bannière La Personnelle.

Le secteur de l'assurance de dommages est également actif dans le marché des marques privées, notamment auprès d'une institution financière canadienne bien établie ainsi qu'avec Western Financial Group Inc. pour ce qui est de l'offre d'assurance en direct lancée dans certains marchés urbains ciblés sous la marque Western Direct Insurance.

## ACTIVITÉS

Les activités d'**assurance automobile**, y compris l'assurance pour motos et véhicules récréatifs, permettent l'offre de protections d'assurance sur mesure, déterminées en fonction des caractéristiques des véhicules et des besoins exprimés par les assurés. Cette assurance inclut aussi les couvertures nécessaires pour obtenir des compensations financières liées aux dommages corporels dans les provinces où ces couvertures ne sont pas fournies par un régime public.

Les activités d'**assurance habitation** ont pour objet de proposer aux propriétaires et locataires des protections d'assurance pour les résidences principales et secondaires, grâce auxquelles ils peuvent protéger leurs biens matériels. De plus, des protections tous risques et des garanties optionnelles leur permettent d'obtenir une couverture complète correspondant à leurs besoins réels.

Les activités d'**assurance pour les entreprises** répondent aux besoins d'assurance de véhicules commerciaux, d'assurance commerciale de biens et d'assurance responsabilité civile des entreprises du Québec. Les secteurs servis par Desjardins Groupe d'assurances générales inc. sont les suivants : entreprises de service, détaillants et grossistes, garagistes, travailleurs autonomes, entrepreneurs généraux ou spécialisés et restaurateurs, ainsi que les immeubles commerciaux, en copropriété et résidentiels locatifs.

Les activités d'**assurance des animaux** répondent aux besoins d'assurance santé des chiens et des chats domestiques. Western Financial Group Inc. possède les permis pour souscrire cette assurance dans toutes les provinces et tous les territoires canadiens.

Les activités de **distribution de produits financiers** sont réalisées par un réseau de courtiers indépendants couvrant environ 120 points de vente en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan et au Manitoba. Ce réseau offre principalement des produits d'assurance de dommages, tels que l'assurance automobile, biens, fermes, entreprises et responsabilité.

Les **autres activités** de Western Financial Group Inc. incluent certains produits d'assurance vie ainsi que des solutions bancaires.

## DESCRIPTION DE L'INDUSTRIE

Au Canada, l'industrie de l'assurance de dommages offre des couvertures d'assurance pour les véhicules, les biens personnels et commerciaux et la responsabilité civile. En 2011, le montant total de primes directes souscrites s'élevait à 43,0 G\$, dont 62,1 % étaient associées à l'assurance des particuliers

et 37,9 %, à l'assurance des entreprises. À l'échelle canadienne, les courtiers possèdent une part de marché de 65,6 %, alors que les assureurs directs ont 23,7 % du marché et les agents exclusifs, 10,7 % de ce dernier. Au Québec, les assureurs directs ont gagné des parts de marché importantes depuis leur arrivée et occupent maintenant 43,7 % du marché, comparativement à 55,4 % pour les courtiers et à 0,9 % pour les agents exclusifs.

L'industrie de l'assurance de dommages canadienne constitue un marché mature et cyclique, qui a connu une croissance annuelle moyenne de 4,1 % et a enregistré un rendement moyen de 9,3 % au cours des cinq dernières années. Sa croissance est influencée par le niveau des primes, qui varie notamment en fonction de l'évolution de la valeur des biens assurés ainsi que de l'expérience des différentes branches d'activité. La performance financière de cette industrie est tributaire de la rentabilité des activités d'assurance, qui repose d'une part sur le niveau des primes d'assurance perçues moins les charges de sinistres et les frais d'exploitation, ainsi que, d'autre part, sur le rendement du portefeuille de placements.

L'Ontario est un marché qui représente près de 50 % des primes brutes souscrites de l'industrie canadienne et où l'assurance automobile est fortement réglementée. La fin du cycle de marché ferme et une baisse significative de l'achalandage sur le marché ontarien ont ralenti la croissance des assureurs depuis le début de 2012. C'est en septembre 2010 qu'a eu lieu la dernière réforme du système ontarien. Elle visait à contrer l'augmentation des coûts associés aux réclamations, tout en améliorant le processus d'indemnisation pour mieux répondre aux besoins des assurés. Les effets positifs de cette réforme ont continué à se faire sentir en 2012 avec la stabilisation des hausses des taux et des coûts d'indemnisation. Malgré cela, le niveau élevé des taux, particulièrement dans la région de Toronto, reste un enjeu politique. La fraude demeure également une préoccupation importante en Ontario et les assureurs, le gouvernement et les autorités réglementaires mettent en commun leurs efforts afin d'y trouver des solutions à long terme.

En 2011, les dix plus grands assureurs de dommages au Canada représentaient 63,0 % du marché, soit une hausse de 6 points de pourcentage depuis 2007, tandis que les cinq plus grands assureurs représentaient 41,0 % du marché, comparativement à 36,0 % en 2007. La consolidation du marché de l'assurance de dommages canadien se poursuit dans la foulée de quelques transactions effectuées par d'importants assureurs. Ces transactions leur donnent un avantage de taille en accentuant leur influence au sein de l'industrie, ce qui exerce une pression supplémentaire sur la concurrence.

## FAITS SAILLANTS FINANCIERS DE 2012

- Progression de 197 M\$ des primes nettes, qui se sont chiffrées à 1 982 M\$ en 2012, soit une croissance de 11,0 %, comparativement à 2011.
- Contribution de Western Financial Group Inc. au revenu total s'élevant à 263 M\$ en 2012.
- Excédent de 205 M\$, un résultat supérieur de 42,4 % à celui de l'exercice précédent, ce qui s'est traduit par un rendement sur les capitaux propres de 16,1 %.
- Taux de sinistralité du secteur de 69,1 %, comparativement à 73,1 % en 2011.

## STRATÉGIE ET PRIORITÉS POUR 2013

Le secteur Assurance de dommages contribuera activement à la priorité du Mouvement Desjardins, soit la satisfaction de ses membres et de ses clients. Afin que le Mouvement et ce secteur soient associés aux plus hauts standards de qualité et de satisfaction, différentes initiatives seront déployées pour transformer leurs clients en véritables « promoteurs » du Mouvement Desjardins.

Ce secteur poursuivra également la mise en œuvre de son plan de croissance rentable visant à demeurer parmi les plus grands de l'industrie au Québec et à confirmer la position du Mouvement comme un assureur de choix en Ontario, en plus de stimuler son développement dans l'Ouest. Au Québec, il entend connaître une croissance supérieure à celle du marché en profitant pleinement de son appartenance au Mouvement Desjardins et en renforçant sa culture axée sur la croissance rentable. De plus, il désire accélérer le développement de son secteur Entreprises. En Ontario, les efforts se maintiendront pour accroître la notoriété du Mouvement, dont un retour progressif dans la région de Toronto. Dans l'Ouest, Western Financial Group Inc. misera sur son plan de croissance par l'acquisition de courtiers et renforcera sa notoriété dans son marché.

Ce secteur mise aussi sur un modèle et une stratégie bien alignés sur la dynamique des marchés. Il désire maintenir son avantage en matière de segmentation des risques et poursuivre l'optimisation de sa gestion des indemnités. De plus, il vise à poursuivre son adaptation à l'évolution des modes de distribution en fonction des impératifs de marché, tout en continuant de tirer profit de son expertise en matière de distribution directe.

Les priorités de ce secteur pour 2013 sont décrites ci-après.

Pour Desjardins Groupe d'assurances générales inc. :

- continuer les efforts afin d'améliorer la satisfaction de ses clients, en simplifiant et en rehaussant leur expérience et en se distinguant à cet égard ;
- poursuivre la croissance par acquisitions et par partenariats stratégiques ainsi que la croissance organique en augmentant l'accès au marché ;
- optimiser ses systèmes et faire évoluer ses façons de faire afin d'améliorer sa performance et de maintenir une rentabilité supérieure à celle du marché.

Pour Western Financial Group Inc. :

- poursuivre sa forte croissance par acquisitions et organique afin d'être un acteur important de la consolidation du réseau de distribution de l'industrie de l'assurance de dommages et demeurer le réseau de courtiers le plus important de l'Ouest canadien ;
- mettre en place des initiatives de développement conjoint avec les différentes composantes du Mouvement Desjardins afin de renforcer la présence de ce dernier dans l'Ouest canadien.

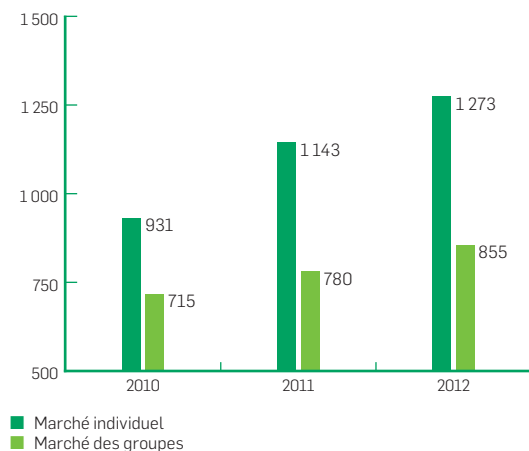
## ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS DU SECTEUR

TABEAU 14 – ASSURANCE DE DOMMAGES – RÉSULTATS SECTORIELS

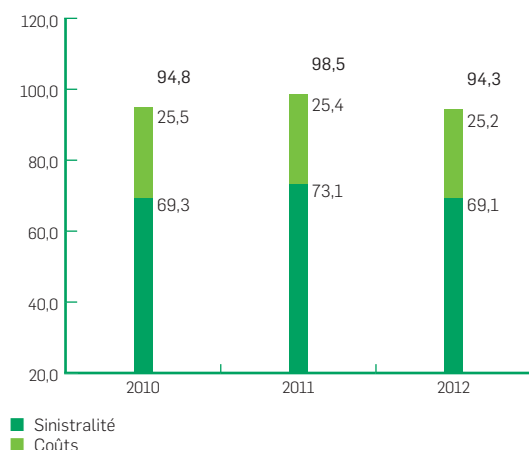
Pour les exercices terminés le 31 décembre  
(en millions de dollars)

|                                                                                                       | 2012          | 2011          | 2010          |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|---------------|
| Revenu net d'intérêts                                                                                 | 11 \$         | 11 \$         | — \$          |
| Primes nettes                                                                                         | 1 982         | 1 785         | 1 524         |
| Autres revenus d'exploitation                                                                         | 133           | 87            | 1             |
| <b>Revenus d'exploitation</b>                                                                         | <b>2 126</b>  | <b>1 883</b>  | <b>1 525</b>  |
| Revenus de placement                                                                                  | 142           | 165           | 107           |
| <b>Revenu total</b>                                                                                   | <b>2 268</b>  | <b>2 048</b>  | <b>1 632</b>  |
| Dotation à la provision pour pertes sur créances                                                      | —             | 1             | —             |
| Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement | 1 343         | 1 299         | 1 056         |
| Frais autres que d'intérêts                                                                           | 661           | 550           | 389           |
| Impôts sur les excédents                                                                              | 59            | 54            | 56            |
| <b>Excédents nets de l'exercice</b>                                                                   | <b>205 \$</b> | <b>144 \$</b> | <b>131 \$</b> |
| Dont :                                                                                                |               |               |               |
| Part revenant au Groupe                                                                               | 184 \$        | 127 \$        | 118 \$        |
| Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle                                           | 21            | 17            | 13            |

### PRIMES BRUTES SOUSCRITES (en M\$)



### RATIO COMBINÉ (en % des primes nettes acquises)



### COMPARAISON DES EXERCICES DE 2012 ET DE 2011

Pour 2012, les excédents nets provenant de ce secteur ont atteint 205 M\$, soit une hausse de 61 M\$, ou de 42,4 %, comparativement à 2011. Cette variation s'explique principalement par une sinistralité plus favorable en 2012 pour ce qui est de l'assurance automobile et de l'assurance des entreprises. Globalement, le taux de sinistralité s'est établi à 69,1 % en 2012, en baisse de 4,0 points par rapport à celui de l'année précédente.

Les revenus d'exploitation ont été marqués par la progression des revenus de primes nettes générée par le nombre croissant de polices émises. Cette augmentation est le fruit de multiples initiatives de croissance. Tous les segments et toutes les régions y ont contribué. En ce qui concerne les autres revenus d'exploitation, ils ont augmenté de 46 M\$, essentiellement en raison de la hausse des revenus de commissions de Western Financial Group Inc.

Quant aux revenus de placement, ils ont diminué de 23 M\$, comparativement à l'exercice précédent. Cela s'explique par une hausse de la valeur des placements moins importante en 2012 que celle observée en 2011. Cette baisse a été néanmoins atténuée par des gains réalisés sur des dispositions de placements réalisés majoritairement au premier trimestre.

Le revenu total du secteur s'est élevé à 2 268 M\$, soit une augmentation de 220 M\$, ou de 10,7 %, par rapport à 2011.

Le taux de sinistralité est passé de 73,1 % en 2011 à 69,1 % en 2012. Cette baisse s'explique par une diminution du coût des sinistres en Ontario ainsi que par la diminution moins prononcée du taux d'actualisation en 2012 qu'en 2011.

Les frais autres que d'intérêts ont crû de 111 M\$, ou de 20,2 %, et proviennent surtout de la consolidation, pour un montant de 74 M\$, des activités de Western Financial Group Inc., une société acquise au cours du deuxième trimestre de 2011. L'accroissement de ces frais s'explique également par l'augmentation des salaires et des avantages sociaux ainsi que par la hausse des frais informatiques engagés pour soutenir la croissance des affaires.

## SECTION 2.2.4

**RUBRIQUE AUTRES**

La rubrique Autres comprend l'information financière qui n'est pas particulière à un secteur d'activité. Elle inclut principalement les activités de trésorerie liées aux opérations de la Caisse centrale Desjardins et l'intermédiation financière entre les surplus ou besoins de liquidités des caisses. On y trouve également les fonctions de soutien de la Fédération, les activités de Capital Desjardins inc. et du Fonds de sécurité Desjardins, et les résultats d'exploitation liés aux billets à terme adossés à des actifs (BTAA) détenus par le Mouvement Desjardins. Elle inclut aussi Groupe Technologies Desjardins inc., qui regroupe l'ensemble des activités relatives aux technologies de l'information du Mouvement Desjardins. En plus des différents ajustements nécessaires à la préparation des états financiers combinés, les éliminations des soldes intersectoriels sont classées sous cette rubrique.

Le Mouvement Desjardins considère que l'analyse comparative par postes des activités regroupées sous cette rubrique n'est pas pertinente compte tenu de l'intégration des différents ajustements de consolidation ainsi que des éliminations des soldes intersectoriels. Par conséquent, le Mouvement présente une analyse fondée sur l'apport aux excédents avant ristournes aux membres de ces activités.

**APPORT AUX EXCÉDENTS**

Les excédents nets de l'exercice avant ristournes aux membres découlant des activités regroupés sous la rubrique Autres se sont établis à 256 M\$ en 2012, comparativement à 171 M\$ en 2011.

**EXERCICE 2012**

Les excédents nets de l'exercice avant ristournes aux membres de 256 M\$ sont surtout attribuables à la variation positive de 159 M\$ de la juste valeur du portefeuille de BTAA, nette des positions de couverture, aux activités de trésorerie ainsi qu'à une diminution des provisions relatives au portefeuille de placements.

**EXERCICE 2011**

Les excédents nets de l'exercice avant ristournes aux membres de 171 M\$ s'expliquaient, entre autres, par les activités de trésorerie, par les incidences nettes favorables liées à la variation de la juste valeur des dérivés associée aux activités de couverture ainsi que par la variation positive de la juste valeur des portefeuilles de BTAA et des éléments afférents, qui ont été contrebalancées par les sommes importantes investies pour la modernisation des technologies de l'information.

## SECTION 2.3

## ANALYSE DES RÉSULTATS DU QUATRIÈME TRIMESTRE

TABLEAU 15 – RÉSULTATS DES HUIT DERNIERS TRIMESTRES  
(non audités, en millions de dollars et en pourcentage)

|                                                                                                       | 2012              |                   |                   |                   | 2011              |                   |                   |                   |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
|                                                                                                       | T4                | T3                | T2                | T1                | T4                | T3                | T2                | T1                |
| Revenu net d'intérêts                                                                                 | 948 \$            | 967 \$            | 969 \$            | 964 \$            | 1 006 \$          | 969 \$            | 979 \$            | 967 \$            |
| Primes nettes                                                                                         | 1 325             | 1 278             | 1 295             | 1 228             | 1 221             | 1 233             | 1 238             | 1 159             |
| Autres revenus d'exploitation                                                                         |                   |                   |                   |                   |                   |                   |                   |                   |
| Frais de service sur les dépôts et paiements                                                          | 124               | 127               | 125               | 123               | 128               | 132               | 128               | 124               |
| Commissions sur prêts et cartes de crédit                                                             | 137               | 125               | 127               | 128               | 129               | 120               | 116               | 118               |
| Services de courtage, de fonds de placement et de fiducie                                             | 185               | 164               | 170               | 181               | 168               | 162               | 170               | 176               |
| Autres                                                                                                | 145               | 166               | 150               | 149               | 169               | 133               | 93                | 98                |
| <b>Revenus d'exploitation</b>                                                                         | <b>2 864</b>      | <b>2 827</b>      | <b>2 836</b>      | <b>2 773</b>      | <b>2 821</b>      | <b>2 749</b>      | <b>2 724</b>      | <b>2 642</b>      |
| Revenus de placement                                                                                  |                   |                   |                   |                   |                   |                   |                   |                   |
| Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat             | 65                | 285               | 411               | (87)              | 548               | 796               | 386               | (24)              |
| Revenus nets sur les titres disponibles à la vente                                                    | 45                | 56                | 52                | 115               | 71                | 118               | 49                | 61                |
| Revenus nets sur autres placements                                                                    | 66                | 56                | 57                | 57                | 71                | 63                | 72                | 58                |
| <b>Revenus de placement</b>                                                                           | <b>176</b>        | <b>397</b>        | <b>520</b>        | <b>85</b>         | <b>690</b>        | <b>977</b>        | <b>507</b>        | <b>95</b>         |
| <b>Revenu total</b>                                                                                   | <b>3 040</b>      | <b>3 224</b>      | <b>3 356</b>      | <b>2 858</b>      | <b>3 511</b>      | <b>3 726</b>      | <b>3 231</b>      | <b>2 737</b>      |
| Dotation à la provision pour pertes sur créances                                                      | 47                | 50                | 62                | 82                | 54                | 56                | 83                | 44                |
| Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement | 991               | 1 235             | 1 425             | 746               | 1 444             | 1 750             | 1 277             | 821               |
| Frais autres que d'intérêts                                                                           | 1 576             | 1 360             | 1 348             | 1 476             | 1 477             | 1 325             | 1 415             | 1 406             |
| Impôts sur les excédents                                                                              | 101               | 136               | 119               | 133               | 109               | 150               | 103               | 109               |
| <b>Excédents avant ristournes aux membres</b>                                                         | <b>325</b>        | <b>443</b>        | <b>402</b>        | <b>421</b>        | <b>427</b>        | <b>445</b>        | <b>353</b>        | <b>357</b>        |
| Provision pour ristournes aux membres nette des impôts recouvrés                                      | 65                | 54                | 49                | 38                | 90                | 43                | 50                | 47                |
| <b>Excédents de l'exercice après ristournes aux membres</b>                                           | <b>260 \$</b>     | <b>389 \$</b>     | <b>353 \$</b>     | <b>383 \$</b>     | <b>337 \$</b>     | <b>402 \$</b>     | <b>303 \$</b>     | <b>310 \$</b>     |
| Dont:                                                                                                 |                   |                   |                   |                   |                   |                   |                   |                   |
| Part revenant au Groupe                                                                               | 219 \$            | 378 \$            | 341 \$            | 372 \$            | 315 \$            | 396 \$            | 299 \$            | 304 \$            |
| Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle                                           | 41                | 11                | 12                | 11                | 22                | 6                 | 4                 | 6                 |
| <b>Total de l'actif</b>                                                                               | <b>196 706 \$</b> | <b>199 680 \$</b> | <b>193 987 \$</b> | <b>196 409 \$</b> | <b>190 137 \$</b> | <b>189 683 \$</b> | <b>188 024 \$</b> | <b>184 383 \$</b> |
| Rendement des capitaux propres                                                                        | 7,3 %             | 11,6 %            | 11,1 %            | 12,1 %            | 11,9 %            | 13,5 %            | 11,5 %            | 12,0 %            |
| Ratio de capital de première catégorie                                                                | 16,8              | 16,5              | 16,1              | 16,0              | 17,3              | 17,0              | 17,2              | 17,6              |
| Ratio de capital total                                                                                | 19,3              | 19,0              | 18,8              | 19,2              | 19,3              | 18,3              | 18,6              | 19,1              |

## RÉSULTATS COMBINÉS DU QUATRIÈME TRIMESTRE

Au terme du quatrième trimestre, terminé le 31 décembre 2012, le Mouvement Desjardins a enregistré des excédents avant ristournes aux membres de 325 M\$, soit une diminution de 102 M\$, ou de 23,9 %, par rapport au même trimestre en 2011.

Ces résultats reflètent la contribution du secteur Particuliers et Entreprises, qui s'est chiffrée à 262 M\$. Les secteurs Gestion de patrimoine et Assurance de personnes ainsi qu'Assurance de dommages ont procuré respectivement des apports de 44 M\$ et de 63 M\$. Quant à la rubrique Autres, elle a fait diminuer les excédents de 44 M\$.

Le rendement des capitaux propres s'est situé à 7,3 %, par rapport à 11,9 % au trimestre correspondant de 2011. Cette diminution est attribuable à la croissance élevée de ces capitaux propres à la suite de l'émission de 1,0 G\$ de parts de capital par la Fédération et à l'accroissement des excédents non répartis.

### REVENUS D'EXPLOITATION

Le revenu net d'intérêts a connu une baisse au quatrième trimestre de 2012, pour se chiffrer à 948 M\$, comparativement à 1 006 M\$ pour la même période de l'année précédente. Malgré la hausse de 7,4 G\$, ou de 5,9 %, des encours de l'ensemble des prêts depuis un an, la conjoncture de faibles taux d'intérêt et la forte concurrence dans le marché ont entraîné cette diminution.

La croissance des affaires en ce qui concerne les activités d'assurance a généré une augmentation de 8,5 % des primes nettes, qui se sont établies à 1 325 M\$.

L'ensemble des activités d'assurance du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes a dégagé des revenus de primes nettes d'assurance et de rentes de 862 M\$ pour le quatrième trimestre de l'année 2012, comparativement à 792 M\$ pour la même période en 2011, soit une hausse de 8,8 %. Les primes nettes d'assurance ont affiché une hausse de 7,6 % par rapport à 2011, atteignant 803 M\$.

Le volume des primes d'assurance individuelle a totalisé 140 M\$, en hausse de 11 M\$ par rapport au même trimestre de 2011. Le volume de primes provenant du réseau des conseillers en sécurité financière attitrés des caisses Desjardins a connu une croissance de 7,0 % par rapport au trimestre correspondant de l'année précédente. Dans le contexte d'une progression remarquable des ventes réalisées au cours des dernières années par les réseaux de distribution, les primes encaissées ont augmenté de 7,6 M\$ au dernier trimestre de 2012, comparativement au même trimestre de 2011, soit une hausse de 9,9 %. De plus, le volume des primes liées aux produits commercialisés par le mode de distribution directe a affiché une croissance de 4,6 %, atteignant 25 M\$.

Les primes d'assurance collective souscrites par les membres du Mouvement Desjardins ont augmenté de 3,6 %, tandis que celles qui proviennent des autres clientèles ont crû de 8,8 %.

Les activités du secteur Assurance de dommages ont dégagé des revenus de primes nettes de 521 M\$ pour le quatrième trimestre de 2012, comparativement à 478 M\$ pour la même période en 2011, soit une hausse de 9,0 %. Cette augmentation s'explique, entre autres, par une hausse du nombre de polices émises découlant des initiatives de croissance visant les clientèles des grands marchés et les groupes tant au Québec qu'à l'échelle canadienne, du développement de partenariats en marque privée, de l'offre d'assurance pour les entreprises ainsi que de l'augmentation de la prime moyenne dans certains segments d'activités. La société Western Financial Group Inc., pour sa part, a contribué aux revenus de primes nettes pour un montant de 27 M\$ en 2012.

Quant aux autres revenus d'exploitation, ils se sont établis à 591 M\$, en baisse de 3 M\$, par rapport à ceux du trimestre correspondant en 2011.

### REVENUS DE PLACEMENT

Les revenus de placement ont diminué de 514 M\$, par rapport à 2011, en raison principalement de la baisse des revenus de placement associés aux activités d'assurance de personnes occasionnée par la variation de la juste valeur des actifs servant de soutien aux passifs, laquelle a été largement neutralisée par la variation des provisions techniques.

### REVENU TOTAL

Le revenu total du quatrième trimestre de 2012 a atteint 3 040 M\$, en baisse de 471 M\$, ou de 13,4 %, par rapport à celui enregistré au même trimestre en 2011.

### DOTATION À LA PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES

La dotation à la provision pour pertes sur créances s'est élevée à 47 M\$ au quatrième trimestre de 2012, soit une diminution de 7 M\$, ou de 13,0 %, par rapport à celle de la période correspondante de 2011.

## SINISTRES, PRESTATIONS, RENTES ET VARIATIONS DES PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT

Les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement ont totalisé 991 M\$, en baisse de 31,4 % par rapport à la même période de l'exercice précédent. Pour le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes, ces charges ont été de 671 M\$, soit une diminution de 455 M\$, ou de 40,4 %, comparativement à celles enregistrées au même trimestre de 2011. Cette variation a résulté principalement d'une diminution de la variation des provisions techniques de 987 M\$ incluse dans le poste « Passifs des contrats d'assurance et d'investissement », notamment en raison de la fluctuation de la juste valeur des placements. Des changements d'hypothèses d'évaluation, réalisés dans le cours normal des affaires, ont fait augmenter les frais de 77 M\$ alors qu'ils avaient diminué de 43 M\$ en 2011. Des gains relatifs aux résultats techniques en assurance individuelle ont amoindri l'écart défavorable créé par ces changements d'hypothèses.

La charge du secteur Assurance de dommages a totalisé 324 M\$, comparativement à 319 M\$ en 2011, ce qui représente une augmentation de 5 M\$, ou de 1,6 %. Par ailleurs, le taux de sinistralité s'est établi à 64,8 % au quatrième trimestre de 2012, comparativement à 67,6 % pour la période correspondante de 2011.

## FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

Les frais autres que d'intérêts ont crû de 99 M\$, ou de 6,7 %, comparativement au quatrième trimestre de 2011, pour totaliser 1 576 M\$. Cette hausse est principalement attribuable à l'augmentation annuelle des salaires et des avantages sociaux ainsi qu'à la progression des frais résultant directement de la croissance des activités et à la réévaluation d'actifs.

Quant à l'indice de productivité, établi au moyen du calcul du rapport entre les frais autres que d'intérêts et le revenu total, déduction faite des frais de sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement, il a atteint 76,9 % au quatrième trimestre, comparativement à 71,4 % au cours du même trimestre de l'exercice précédent. La croissance des frais autres que d'intérêts, jumelée à la diminution des revenus due à la performance moindre des placements durant le quatrième trimestre de 2012, comparativement à la même période en 2011, explique cette détérioration de l'indice.

## RÉSULTATS DES SECTEURS POUR LE QUATRIÈME TRIMESTRE

### PARTICULIERS ET ENTREPRISES

Pour le quatrième trimestre de 2012, les excédents avant ristournes aux membres attribuables au secteur Particuliers et Entreprises ont été de 262 M\$, soit une baisse de 28 M\$, ou de 9,7 %, par rapport à la même période en 2011.

Les revenus d'exploitation ont totalisé 1 396 M\$ au quatrième trimestre de 2012, comparativement à 1 379 M\$ pour la période correspondante de l'exercice précédent. Ces derniers ont été marqués par une légère baisse du revenu net d'intérêts et, en raison surtout de la conjoncture de faibles taux d'intérêt qui a perduré et d'une forte concurrence dans le domaine des prêts hypothécaires. Par contre, l'augmentation de l'encours des prêts à l'habitation et des prêts aux entreprises a atténué cette incidence. Quant aux autres revenus d'exploitation, ils se sont accrus de 33 M\$, comparativement à la même période de l'année précédente. Cette hausse s'explique par la croissance des activités de cartes de crédit et de financement au point de vente et par l'augmentation des ventes, par le réseau des caisses, de produits de Desjardins conçus par les filiales.

Les revenus de placement ont diminué de 16 M\$, comparativement à ceux de la même période de l'exercice précédent. Cette situation résulte principalement d'un rendement moindre des liquidités et des placements du réseau des caisses, qui découle du maintien du contexte de bas taux d'intérêt.

Le revenu total de ce secteur s'est élevé à 1 405 M\$, soit une légère hausse, comparativement à celui du quatrième trimestre de 2011.

La dotation à la provision pour pertes sur créances s'est chiffrée à 47 M\$ pour le quatrième trimestre de 2012, en baisse de 7 M\$, ou de 13,0 %, par rapport à la période correspondante de 2011, et ce malgré une augmentation de l'encours du portefeuille de prêts. Cette diminution s'explique principalement par des ajustements liés à l'évolution des paramètres de la provision.

Les frais autres que d'intérêts ont augmenté de 47 M\$, ou de 4,9 %, comparativement à ceux de la même période de 2011. Cette variation résulte de l'augmentation des salaires et des avantages sociaux découlant de la croissance des affaires et de l'indexation annuelle. La hausse des autres frais résulte directement de la croissance des activités et du programme de récompenses BONIDOLLARS.

## GESTION DE PATRIMOINE ET ASSURANCE DE PERSONNES

Pour le quatrième trimestre de 2012, les excédents nets de la période générés par ce secteur ont été de 44 M\$, soit une diminution de 61 M\$, ou de 58,1 %, par rapport à ceux du même trimestre de 2011. Cette baisse provient essentiellement des activités d'assurance de personnes, dont la contribution aux excédents du trimestre a été amoindrie par des changements d'hypothèses d'évaluation alors qu'en 2011, les mises à jour annuelles de ces hypothèses avaient eu l'effet inverse sur les excédents. Ce résultat a été en partie compensé par une amélioration des résultats techniques et un gain réalisé sur des transactions de placement.

Les revenus d'exploitation ont été touchés par l'augmentation de 56 M\$ des primes nettes d'assurance et de celles de rentes de 14 M\$, par rapport à 2011.

Quant aux revenus de placement, ils ont diminué de 568 M\$, par rapport à 2011, en raison principalement de la réduction des revenus de placement associés aux activités d'assurance de personnes relativement à la variation de la juste valeur des actifs servant de soutien aux passifs, laquelle a été largement neutralisée par la variation des provisions techniques.

Le revenu total du secteur s'est élevé à 1 148 M\$, soit une diminution de 498 M\$, ou de 30,3 %, par rapport à 2011.

Les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement se sont chiffrées à 671 M\$, en baisse de 455 M\$, ou de 40,4 %, comparativement à celles du trimestre correspondant de 2011. Cette variation provient essentiellement d'une diminution de 496 M\$ des provisions techniques comptabilisées dans le poste « Passifs des contrats d'assurance et d'investissement », notamment en raison de la fluctuation de la juste valeur des placements.

Les frais autres que d'intérêts ont augmenté de 24 M\$, ou de 5,9 %, pour atteindre 429 M\$ au terme du quatrième trimestre de 2012.

## ASSURANCE DE DOMMAGES

Pour le quatrième trimestre de 2012, les excédents nets de ce secteur ont été de 63 M\$, soit une hausse de 21 M\$, ou de 50,0 %, comparativement à 2011, qui s'explique principalement par une sinistralité plus favorable en 2012. En effet, le taux de sinistralité s'est établi à 64,8 % au terme de ce trimestre, en baisse de 2,8 points, par rapport à ce qu'il était en 2011.

Les revenus d'exploitation ont été marqués par la hausse de 43 M\$ des revenus de primes nettes générée par le nombre croissant de polices émises. Cette progression s'explique par les mêmes raisons que celles évoquées pour l'exercice 2012. Les autres revenus d'exploitation ont augmenté de 5 M\$, principalement en raison de la croissance des revenus de commissions de Western Financial Group Inc.

Quant aux revenus de placement, ils ont diminué de 6 M\$, comparativement à ceux enregistrés au terme de la même période de 2011. Cela s'explique essentiellement par le repli des taux d'intérêt sur le marché en 2011, qui a entraîné une augmentation de la valeur des obligations en 2011, comparativement à 2012.

Le revenu total du secteur s'est élevé à 586 M\$ pour le quatrième trimestre de 2012, soit une augmentation de 39 M\$, ou de 7,1 %, comparativement à la même période en 2011.

Le taux de sinistralité est passé de 67,6 % au quatrième trimestre de 2011 à 64,8 % à celui de 2012. Cette baisse du taux de sinistralité est surtout attribuable à la réduction des provisions liées à la pyrrhotite, alors qu'une augmentation de ces provisions avait été enregistrée au quatrième trimestre de 2011. Enfin, tout comme pour l'exercice 2012, le taux d'actualisation a eu une incidence favorable au quatrième trimestre de 2012, comparativement au trimestre correspondant de 2011.

Quant aux frais autres que d'intérêts, la hausse de 12 M\$, ou de 7,1 %, de ces derniers provient principalement de l'augmentation des salaires et des avantages sociaux, des frais informatiques, des frais de publicité engagés pour soutenir et stimuler la croissance des affaires ainsi que de l'accroissement de 4 M\$ des activités de Western Financial Group Inc.

## RUBRIQUE AUTRES

### APPORT AUX EXCÉDENTS

Le déficit de la période des activités regroupées sous la rubrique Autres a totalisé 44 M\$, en comparaison avec un déficit de 10 M\$ pour la période correspondante de 2011.

#### QUATRIÈME TRIMESTRE DE 2012

Le déficit de la période de 44 M\$ est surtout attribuable à la charge sur les avantages sociaux et à la réévaluation d'actifs, qui ont été contrebalancées par la variation positive de 37 M\$ de la juste valeur du portefeuille de BTAA nette des positions de couverture.

#### QUATRIÈME TRIMESTRE DE 2011

Le déficit de la période de 10 M\$ découlait principalement des sommes importantes investies pour la modernisation des technologies de l'information et des incidences nettes défavorables liées à la variation de la juste valeur des dérivés associée aux activités de couverture, qui ont été contrebalancées par les activités de trésorerie.

## TENDANCES TRIMESTRIELLES

Les revenus, les charges et les excédents trimestriels avant ristournes aux membres varient en fonction de certaines tendances, y compris des fluctuations saisonnières, de la conjoncture générale et des conditions du marché. Le tableau 15 présente les résultats des huit derniers trimestres.

Les faibles taux d'intérêt offerts sur les marchés au cours des derniers trimestres ont engendré une pression sur le revenu net d'intérêts, ce qui a provoqué une stagnation de ce dernier malgré l'augmentation de l'encours des prêts observée tout au long de l'année. Le Mouvement Desjardins a affiché une réduction de ses revenus de placement associés à ses activités d'assurance de personnes depuis le troisième trimestre de 2011, une diminution compensée en grande partie toutefois par une baisse des passifs des contrats d'assurance.

Les primes nettes ont connu une croissance soutenue depuis le premier trimestre de 2011. Cette dernière est due en partie aux différentes acquisitions réalisées par les secteurs d'assurance et aux initiatives de développement des affaires.

En ce qui concerne la dotation à la provision pour pertes sur créances, elle a diminué depuis le premier trimestre de 2012 malgré une hausse continue des encours de prêts, ce qui reflète la bonne qualité des prêts.

Les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement ont subi des fluctuations trimestrielles découlant de la variation de la juste valeur des placements associés aux activités d'assurance de personnes, signe de la volatilité du marché. Cette variation est aussi attribuable à la baisse de la fréquence des sinistres dans le secteur de l'assurance de dommages en raison de conditions climatiques plus favorables.

Suivant le rythme de la croissance des affaires, les frais autres que d'intérêts sont en progression depuis le début de 2011. Les périodes estivales sont toutefois marquées par une diminution des charges de salaires découlant des activités moins intenses sur les marchés financiers.

Soulignons que depuis le deuxième trimestre de 2011, les résultats de Western Financial Group Inc. ont été intégrés à ceux du Mouvement Desjardins.

# 3.0

## REVUE DU BILAN

### FAITS SAILLANTS

- Croissance annuelle de 3,5 % de l'actif total, qui totalisait 196,7 G\$ au 31 décembre 2012.
- Augmentation de 6,2 G\$ des encours des prêts hypothécaires résidentiels depuis un an, ce qui les a portés à 85,9 G\$.
- Portefeuille de prêts de qualité affichant un ratio de prêts douteux bruts de 0,35 %.
- Hausse de 5,0 % de la collecte d'épargne, qui s'est établie à 129,6 G\$.
- Croissance, depuis un an, des biens administrés de 32,1 G\$, qui totalisaient 313,1 G\$ à la fin de l'exercice 2012.
- Atteinte du cap du 1,0 G\$ de ventes de parts de capital de la Fédération au cours de l'exercice 2012.
- Émission par la Caisse centrale Desjardins de 1,5 G\$ US d'obligations sécurisées à moyen terme sur le marché américain.
- Émission par la Caisse centrale Desjardins de 800 M\$ de billets à moyen terme sur le marché canadien.
- Ratio de capital de première catégorie de 16,8 % en date du 31 décembre 2012.
- Rachat par Capital Desjardins inc., le 1<sup>er</sup> juin 2012, de la totalité de ses billets de premier rang série C en circulation, d'un montant de 300 M\$ et venant à échéance en 2017.
- Acquisition d'une participation dans la Corporation d'Acquisition Groupe Maple représentant un engagement de 98 M\$.
- Acquisition, par Western Financial Group Inc., de plusieurs bureaux de courtiers :
  - Hodges & Company Insurance Services Ltd., réseau de courtiers spécialisés en assurance des entreprises basé en Colombie-Britannique ;
  - Brown & Ward Insurance Ltd., chef de file en courtage d'assurance de dommages situé en Alberta ;
  - Roblin Insurance Travel and Realty Agencies Ltd., société établie au Manitoba ;
  - BC Yacht Insurance Brokers Inc., entreprise située à Sidney, en Colombie-Britannique ;
  - Orion Insurance Brokers Ltd., société dont les bureaux se trouvent à Winnipeg, au Manitoba.

#### SECTION 3.1

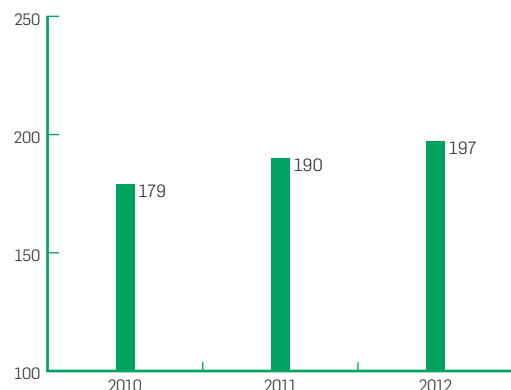
### GESTION DU BILAN

TABLEAU 16 – BILAN COMBINÉ

Au 31 décembre  
(en millions de dollars et en pourcentage)

|                                                                              | 2012              |                | 2011              |                | 2010              |                |
|------------------------------------------------------------------------------|-------------------|----------------|-------------------|----------------|-------------------|----------------|
| <b>Actif</b>                                                                 |                   |                |                   |                |                   |                |
| Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières                       | 1 669 \$          | 0,8 %          | 1 356 \$          | 0,7 %          | 1 621 \$          | 0,9 %          |
| Valeurs mobilières                                                           | 40 312            | 20,5           | 41 205            | 21,7           | 37 420            | 20,9           |
| Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente | 4 377             | 2,2            | 4 959             | 2,6            | 7 034             | 3,9            |
| Prêts                                                                        | 132 576           | 67,4           | 125 154           | 65,8           | 118 258           | 66,1           |
| Actifs des fonds distincts                                                   | 6 132             | 3,1            | 5 427             | 2,9            | 4 774             | 2,7            |
| Autres actifs                                                                | 11 640            | 6,0            | 12 036            | 6,3            | 9 824             | 5,5            |
| <b>Total de l'actif</b>                                                      | <b>196 706 \$</b> | <b>100,0 %</b> | <b>190 137 \$</b> | <b>100,0 %</b> | <b>178 931 \$</b> | <b>100,0 %</b> |
| <b>Passif et capitaux propres</b>                                            |                   |                |                   |                |                   |                |
| Dépôts                                                                       | 129 624 \$        | 65,9 %         | 123 403 \$        | 64,9 %         | 114 663 \$        | 64,1 %         |
| Autres passifs                                                               | 47 960            | 24,4           | 49 357            | 25,9           | 49 307            | 27,5           |
| Obligations subordonnées                                                     | 3 081             | 1,6            | 3 350             | 1,8            | 2 805             | 1,6            |
| Capitaux propres                                                             | 16 041            | 8,1            | 14 027            | 7,4            | 12 156            | 6,8            |
| <b>Total du passif et des capitaux propres</b>                               | <b>196 706 \$</b> | <b>100,0 %</b> | <b>190 137 \$</b> | <b>100,0 %</b> | <b>178 931 \$</b> | <b>100,0 %</b> |

ACTIF TOTAL  
(en G\$)



## ACTIF TOTAL

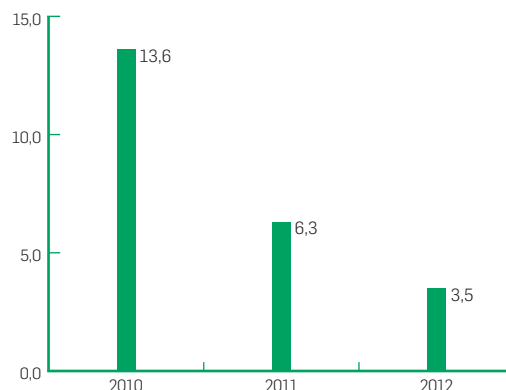
Au 31 décembre 2012, l'actif total du Mouvement Desjardins s'établissait à 196,7 G\$, soit un accroissement de 6,6 G\$, ou de 3,5 %, depuis un an, comparativement à une augmentation de 11,2 G\$, ou de 6,3 %, enregistrée à la fin de 2011. Malgré le ralentissement du contexte économique, l'expansion du Mouvement Desjardins s'est poursuivie grâce, en bonne partie, à la vigueur de la demande d'emprunt, notamment dans le secteur des prêts hypothécaires résidentiels.

Le Mouvement Desjardins s'est aussi illustré sur le plan de la collecte d'épargne auprès des particuliers, des entreprises et des gouvernements en 2012. D'une part, son passif-dépôts, qui se chiffrait à 129,6 G\$ au 31 décembre 2012, a progressé de façon aussi soutenue qu'au cours de 2011, pour connaître une augmentation de 6,2 G\$, ou de 5,0 %, depuis un an. D'autre part, l'épargne hors bilan que lui ont confiée ses membres et clients, soit celle qu'ils ont accumulée sous forme d'investissements dans des fonds de placement ou d'autres valeurs mobilières, a connu une progression plus rapide en 2012 en raison, notamment, de l'amélioration de l'activité boursière.

## TRÉSORERIE, DÉPÔTS AUPRÈS D'INSTITUTIONS FINANCIÈRES ET VALEURS MOBILIÈRES

La trésorerie et les dépôts auprès d'institutions financières ainsi que les valeurs mobilières, y compris celles empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente, ont diminué de 1,2 G\$, ou de 2,4 %, depuis la fin de 2011, pour s'établir à 46,4 G\$ au 31 décembre dernier. Les valeurs mobilières autres que celles empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente se chiffraient à 40,3 G\$ au 31 décembre 2012, soit un repli de 893 M\$, ou de 2,2 %. Quant aux valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente, elles ont suivi la même tendance et affichaient une baisse de 582 M\$, ou de 11,7 %, à la même date, totalisant 4,4 G\$.

CROISSANCE DE L'ACTIF  
(en %)



## PRÊTS

### ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Au 31 décembre 2012, l'encours du portefeuille de prêts du Mouvement Desjardins, net de la provision pour pertes sur prêts, avait augmenté de 7,4 G\$, ou de 5,9 %, sur une base annuelle, pour totaliser 132,6 G\$, comparativement à une hausse de 6,9 G\$, ou de 5,8 %, enregistrée à la fin de 2011. Cette croissance plus rapide est redevable en grande partie au domaine du financement hypothécaire.

À la lumière des principales catégories d'emprunteurs présentées dans le tableau 17, le financement, qui comprend les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts à la consommation, les avances sur cartes de crédit et les autres prêts personnels, constituait la catégorie de crédit la plus importante du portefeuille de prêts du Mouvement Desjardins au 31 décembre 2012, grâce à un poids de 78,5 %. Son encours s'élevait à 104,5 G\$ à cette date, soit une augmentation de 6,8 G\$, ou de 6,9 %, annuellement, alors qu'il avait crû de 5,7 G\$, ou de 6,2 %, à la fin de 2011. Les prêts hypothécaires résidentiels expliquent cette recrudescence des résultats du Mouvement dans ce marché.

Le Mouvement Desjardins est aussi très présent dans le financement destiné aux entreprises et aux gouvernements. Au 31 décembre 2012, l'encours de ses prêts dans ce domaine s'établissait à 28,5 G\$, soit une majoration annuelle de 596 M\$, ou de 2,1 %, comparativement à une croissance de 1,2 G\$, ou de 4,4 %, observée à la fin de 2011.

TABLEAU 17 – PRÊTS PAR CATÉGORIES D'EMPRUNTEURS

Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)

|                                                                                                                                                    | 2012              |         | 2011              |         | 2010 <sup>(1)</sup> |         |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|---------|-------------------|---------|---------------------|---------|
| Hypothécaires résidentiels                                                                                                                         | 85 931 \$         | 64,6 %  | 79 686 \$         | 63,4 %  | 74 466 \$           | 62,7 %  |
| À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers                                                                           | 18 520            | 13,9    | 17 985            | 14,3    | 17 504              | 14,7    |
| Aux entreprises                                                                                                                                    | 26 869            | 20,2    | 25 998            | 20,7    | 24 776              | 20,9    |
| Aux gouvernements                                                                                                                                  | 1 675             | 1,3     | 1 950             | 1,6     | 2 001               | 1,7     |
|                                                                                                                                                    | 132 995           | 100,0 % | 125 619           | 100,0 % | 118 747             | 100,0 % |
| Provision pour pertes sur prêts                                                                                                                    | (419)             |         | (465)             |         | (489)               |         |
| <b>Total des prêts par catégories d'emprunteurs</b>                                                                                                | <b>132 576 \$</b> |         | <b>125 154 \$</b> |         | <b>118 258 \$</b>   |         |
| Prêts garantis par des gouvernements et d'autres organismes publics et parapublics inclus ci-dessus <sup>(1)</sup>                                 | 40 415 \$         |         | 36 362 \$         |         | 31 423 \$           |         |
| Prêts garantis par des gouvernements et d'autres organismes publics et parapublics en pourcentage du total des prêts bruts                         | 30,4 %            |         | 28,9 %            |         | 26,5 %              |         |
| Prêts hypothécaires résidentiels, à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers en pourcentage du total des prêts bruts | 78,5              |         | 77,7              |         | 77,4                |         |

(1) Les données de 2010 ont été retraitées pour être conformes à la présentation des données de 2012 et de 2011.

## PRÊTS HYPOTHÉCAIRES RÉSIDENTIELS

L'encours du portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels s'est accru de 6,2 G\$, ou de 7,8 %, annuellement, pour totaliser 85,9 G\$ au 31 décembre 2012, comparativement à une progression de 5,2 G\$, ou de 7,0 %, enregistrée à la fin de 2011. Cette augmentation est principalement attribuable à la qualité et à la diversité des produits de prêts hypothécaires du Mouvement ainsi qu'à son vaste réseau de distribution. Soulignons que le Mouvement est toujours le leader dans cette industrie au Québec avec une part de marché estimée à 35,8 % au 31 décembre 2012.

## PRÊTS À LA CONSOMMATION, SUR CARTES DE CRÉDIT ET AUTRES PRÊTS AUX PARTICULIERS

Au 31 décembre 2012, l'encours du portefeuille de prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers affichait une augmentation annuelle de 535 M\$, ou de 3,0 %, pour s'élever à 18,5 G\$, comparativement à une progression de 481 M\$, ou de 2,7 %, enregistrée à la fin de 2011. Notons que cette croissance soutenue du Mouvement Desjardins s'explique, entre autres, par l'avancée qu'ont connue les Services de cartes et monétique en ce qui concerne le financement automobile. La part de marché du Mouvement dans ce domaine au Québec était évaluée à 22,9 %.

Les prêts garantis par les gouvernements dans ce portefeuille de prêts qui correspondent, notamment, aux prêts étudiants et aux prêts liés au programme Immigrants Investisseurs, totalisaient 3,8 G\$ au 31 décembre 2012, comparativement à 3,6 G\$ à la même date en 2011.

## PRÊTS AUX ENTREPRISES

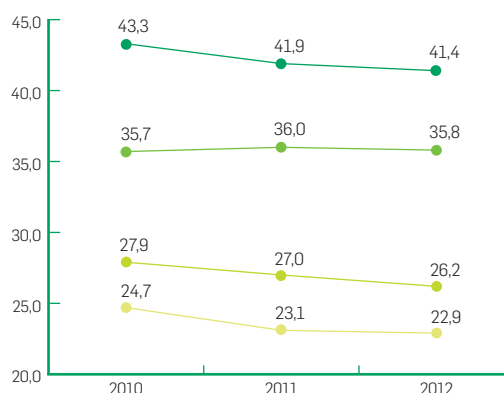
À la fin de l'année 2012, les prêts aux entreprises, qui sont composés principalement de prêts commerciaux et industriels, totalisaient 26,9 G\$, ce qui constitue une augmentation de 871 M\$, ou de 3,4 %, depuis un an. Cette hausse s'explique, entre autres, par la vigueur des dépenses d'investissement des entreprises, qui est soutenue par de faibles coûts de financement, et l'amélioration de leur rentabilité. À la fin de l'année 2012, le Mouvement bénéficiait au Québec d'une part de marché estimée à 26,2 % dans le domaine des prêts aux entreprises.

Au 31 décembre 2012, l'encours des prêts agricoles du Mouvement Desjardins, qui sont inclus dans le portefeuille des prêts aux entreprises, s'élevait à 5,5 G\$, soit une croissance de 105 M\$, ou de 2,0 %, annuellement, comparativement à une augmentation de 183 M\$, ou de 3,5 %, observée à la fin de 2011. La part de marché du Mouvement dans ce domaine sur le territoire québécois était estimée à 41,4 % à la fin de l'année 2012, ce qui lui permet de demeurer un chef de file dans ce secteur.

## PARTS DE MARCHÉ AU QUÉBEC

### ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

(en %)



■ Exploitations agricoles  
■ Hypothécaires résidentiels  
■ Entreprises  
■ Consommation, cartes de crédit et autres prêts aux particuliers

## PRÊTS AUX GOUVERNEMENTS

Le portefeuille de prêts en cours du Mouvement Desjardins auprès des gouvernements, notamment au niveau municipal, atteignait un volume de 1,7 G\$ au 31 décembre 2012, en baisse de 275 M\$, ou de 14,1 %, sur une base annuelle, alors qu'il avait affiché une diminution de 51 M\$, ou de 2,5 %, à la fin de 2011. Notons qu'une forte proportion de l'encours du crédit du Mouvement dans ce domaine est sous forme de marges de crédit et comporte donc d'importantes fluctuations, et ce en raison de la nature des besoins de financement des gouvernements, entre autres au palier municipal.

## QUALITÉ DU CRÉDIT

Le Mouvement Desjardins continue de présenter un portefeuille d'excellente qualité. En effet, son encours des prêts douteux bruts se chiffrait à 466 M\$ au 31 décembre 2012, en baisse, comparativement à 520 M\$ à la fin de 2011. Le ratio des prêts douteux bruts, en pourcentage du total du portefeuille de prêts bruts, s'établissait à 0,35 % au 31 décembre 2012, ce qui constitue une amélioration, comparativement au ratio de 0,41 % enregistré au 31 décembre 2011. À ce chapitre, le ratio du Mouvement Desjardins demeure l'un des meilleurs du secteur bancaire canadien.

D'autres renseignements sur la qualité du portefeuille de crédit du Mouvement Desjardins sont présentés à la section 4.1 « Gestion des risques », aux pages 72 et 73 de ce rapport de gestion.

## DÉPÔTS

COMPOSITION DU PORTEFEUILLE DE DÉPÔTS  
Au 31 décembre 2012

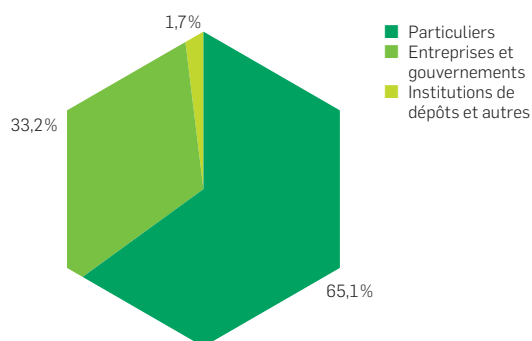


TABLEAU 18 – DÉPÔTS

Au 31 décembre  
(en millions de dollars et en pourcentage)

|                                  | 2012             |                    |                  |                   |                | 2011 <sup>(1)</sup> |                | 2010 <sup>(1)</sup> |                |
|----------------------------------|------------------|--------------------|------------------|-------------------|----------------|---------------------|----------------|---------------------|----------------|
|                                  | Payables à vue   | Payables à préavis | Payables à terme | Total             | Total          | Total               | Total          | Total               | Total          |
| Particuliers                     | 26 674 \$        | 3 990 \$           | 53 751 \$        | 84 415 \$         | 65,1 %         | 82 486 \$           | 66,8 %         | 78 747 \$           | 68,7 %         |
| Entreprises et gouvernements     | 14 999           | 311                | 27 723           | 43 033            | 33,2           | 39 104              | 31,7           | 33 686              | 29,4           |
| Institutions de dépôts et autres | 46               | —                  | 2 130            | 2 176             | 1,7            | 1 813               | 1,5            | 2 230               | 1,9            |
| <b>Total des dépôts</b>          | <b>41 719 \$</b> | <b>4 301 \$</b>    | <b>83 604 \$</b> | <b>129 624 \$</b> | <b>100,0 %</b> | <b>123 403 \$</b>   | <b>100,0 %</b> | <b>114 663 \$</b>   | <b>100,0 %</b> |

(1) Les données de 2011 et de 2010 ont été retraitées pour être conformes à la présentation des données de 2012.

## ACTIVITÉS DE COLLECTE D'ÉPARGNE

Au 31 décembre 2012, les dépôts en cours dans le Mouvement Desjardins, qui se chiffraient à 129,6 G\$, avaient augmenté de 6,2 G\$, ou de 5,0 %, sur une base annuelle, contre un résultat de 8,7 G\$, ou de 7,6 %, observé à la fin de 2011. Cette croissance est imputable, majoritairement, à sa collecte de dépôts auprès des particuliers, des entreprises et des gouvernements.

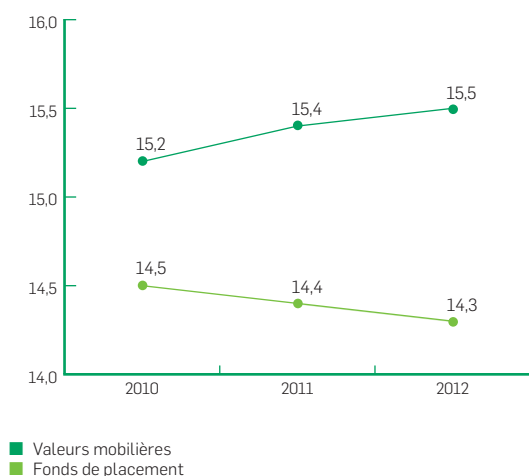
La composition du portefeuille de dépôts du Mouvement Desjardins a très peu varié en 2012, de sorte que l'épargne confiée par ses membres et clients – particuliers, entreprises et gouvernements – constituait toujours sa principale source de fonds. Ainsi, au 31 décembre 2012, elle représentait à elle seule 98,3 % de son passif-dépôts, comparativement à une proportion de 98,5 % enregistrée à la fin de 2011. Qui plus est, les dépôts en provenance des particuliers, qui totalisaient 84,4 G\$ à cette date, ont affiché une hausse de 1,9 G\$, ou de 2,3 %, annuellement, contre un accroissement de 3,7 G\$, ou de 4,7 %, observé un an auparavant.

Les particuliers occupent une place prédominante dans le passif-dépôts du Mouvement Desjardins. Toutefois, celle occupée par les entreprises et les gouvernements est également considérable. En effet, l'encours de l'épargne de ces derniers, qui s'établissait à 43,0 G\$ au 31 décembre 2012, a progressé de 3,9 G\$, ou de 10,0 %, sur une base annuelle, par rapport à un gain de 5,4 G\$, ou de 16,1 %, observé en 2011.

Des renseignements supplémentaires concernant les sources de financement sont présentés aux pages 77 à 79, tandis que la politique de gestion du risque de liquidité du Mouvement Desjardins est traitée à la page 76.

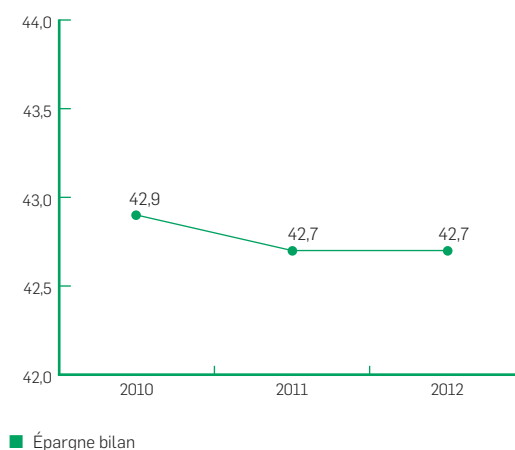
## PARTS DE MARCHÉ AU QUÉBEC

Activités de collecte d'épargne personnelle – Valeurs mobilières et fonds de placement  
(en %)



## PARTS DE MARCHÉ AU QUÉBEC

Activité de collecte d'épargne personnelle – Épargne bilan  
(en %)



## ÉPARGNE EN PROVENANCE DES PARTICULIERS

Les dépôts en provenance des particuliers représentaient 65,1 % du passif-dépôts du Mouvement Desjardins au 31 décembre 2012, soit un poids comparable à celui affiché à la fin de 2011, lequel se situait à 66,8 %. Au 31 décembre 2012, son volume d'épargne personnelle se chiffrait à 84,4 G\$, en hausse de 1,9 G\$, ou de 2,3 %, sur une base annuelle, contre une augmentation de 3,7 G\$, ou de 4,7 %, enregistrée à la fin de 2011. Il s'agit d'une progression moins soutenue de la collecte de dépôts du Mouvement, qui a été réalisée dans un contexte de très faibles taux d'intérêt et d'une plus grande concurrence exercée par les produits d'épargne hors bilan.

Par ailleurs, le Mouvement Desjardins offre à ses membres et à ses clients particuliers trois grandes catégories de dépôts, dont la plus importante est l'épargne payable à terme fixe. En effet, ce genre de dépôts regroupait 63,7 % de l'épargne des particuliers à la fin de l'année 2012, par rapport à 61,6 % à la fin de 2011. L'épargne à terme fixe a augmenté de 2,9 G\$, ou de 5,7 %, annuellement, pour totaliser 53,8 G\$ au 31 décembre 2012, en regard d'une augmentation de 1,6 G\$, ou de 3,3 %, affichée à la fin de 2011. Pour sa part, l'épargne payable à vue et sur préavis, qui accaparait 36,3 % des dépôts effectués par les membres et les clients particuliers du Mouvement Desjardins au fil des années, a diminué de 972 M\$, ou de 3,1 %, sur une base annuelle, pour atteindre 30,7 G\$ à la même date.

Le Mouvement Desjardins se positionne toujours comme le leader au Québec dans le domaine de l'épargne bilan, avec une part de marché estimée à 42,7 % au 31 décembre 2012.

## ÉPARGNE EN PROVENANCE DES INSTITUTIONS DE DÉPÔTS ET AUTRES

De son côté, l'encours des dépôts accumulés dans des institutions de dépôts, qui s'élevait à 2,2 G\$ au 31 décembre 2012, a crû de 363 M\$, ou de 20,0 %, sur une base annuelle, comparativement à un recul de 417 M\$, ou de 18,7 %, observé en 2011. Ce genre de dépôts ne représentait que 1,7 % de l'ensemble du passif-dépôts du Mouvement à la fin de 2012, en regard de 1,5 % un an auparavant.

## AUTRES PASSIFS

Les autres passifs se chiffraient à 48,0 G\$ au 31 décembre 2012, comparativement à un volume de 49,4 G\$ enregistré à la fin de 2011, ce qui équivaut à une baisse de 1,4 G\$, ou de 2,8 %. Ces passifs sont principalement constitués des passifs des contrats d'assurance et d'investissement ainsi que des engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert et de celles prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat. Ils totalisaient, respectivement, 17,8 G\$, 5,0 G\$ et 8,0 G\$ au 31 décembre 2012.

## CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se chiffraient à 16,0 G\$ au 31 décembre 2012, comparativement à 14,0 G\$ au 31 décembre 2011, soit une hausse de 2,0 G\$, ou de 14,4 %. L'émission par la Fédération de parts de capital totalisant plus de 1,0 G\$ à l'intention des membres des caisses ainsi que les excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres de 1,4 G\$ sont les principales variations à l'origine de cette croissance.

## SECTION 3.2

## GESTION DU CAPITAL

RATIO DE CAPITAL DE PREMIÈRE CATÉGORIE  
(en %)



La gestion du capital est un élément crucial de la gestion financière du Mouvement Desjardins. Elle tient compte de ses obligations réglementaires, de la conjoncture économique et financière, de son profil de risque ainsi que de sa distinction et de ses objectifs coopératifs.

Le Mouvement Desjardins préconise une gestion prudente de son capital. Celle-ci vise à maintenir des ratios de capital réglementaire supérieurs à ceux de l'industrie bancaire canadienne et aux exigences réglementaires. Au 31 décembre 2012, les ratios de capital de première catégorie et de capital total du Mouvement Desjardins atteignaient respectivement 16,8 % et 19,3 % alors qu'au 31 décembre 2011, ils étaient respectivement de 17,3 % et de 19,3 %. La gestion prudente du capital du Mouvement Desjardins se reflète d'ailleurs dans les cotes de crédit que lui accordent les différentes agences de notation.

La crise financière mondiale de 2008-2009 a amené l'industrie à mettre davantage l'accent sur la capitalisation. En fait, les agences de notation et le marché favorisent plus que jamais les institutions les mieux capitalisées. Ces éléments militent en faveur d'un rehaussement général du niveau et de la qualité du capital émis par les institutions financières. Cela se reflète également dans les exigences rehaussées en matière de suffisance du capital qui s'appliqueront à la suite de la mise en place de Bâle III dès le premier trimestre de 2013. C'est dans ce contexte que le Mouvement Desjardins a fixé sa cible minimale de fonds propres de catégorie 1a à 15 % et sa cible minimale de fonds propres de première catégorie à 15 % sur l'horizon 2013-2016.

## CADRE INTÉGRÉ DE GESTION DU CAPITAL DU MOUVEMENT DESJARDINS

La gestion du capital a comme objectif de faire en sorte que le niveau et la structure de capital du Mouvement Desjardins et de ses composantes soient adéquats par rapport aux risques pris par l'organisation, aux cibles de rentabilité, aux objectifs de croissance, aux attentes des agences de notation et aux exigences des organismes de réglementation. De plus, elle doit optimiser la répartition du capital et les mécanismes de circulation de ce dernier à l'interne et soutenir la croissance, le développement et la gestion des risques liés aux actifs du Mouvement Desjardins.

De façon générale, le Cadre intégré de gestion du capital du Mouvement Desjardins prévoit les politiques et processus nécessaires pour établir ses cibles de capitalisation et les affecter à ses composantes, établir les stratégies permettant d'assurer l'atteinte de ces cibles, mobiliser rapidement les capitaux, assurer une mesure adéquate de la performance des composantes et optimiser les mécanismes de circulation et d'utilisation du capital à l'interne.

Le Mouvement Desjardins s'est doté d'un programme de simulation de crise. Son objectif est d'établir et de mesurer l'effet de différents scénarios intégrés, c'est-à-dire de simuler divers scénarios économiques à l'égard de l'ensemble de ses composantes et d'en évaluer les répercussions financières et réglementaires. Ce processus permet de déterminer si le capital requis, établi selon le plan de capitalisation, est adéquat en regard des risques auxquels le Mouvement Desjardins est exposé.

## POLITIQUES

La gestion du capital du Mouvement Desjardins est sous la responsabilité du conseil d'administration de la Fédération qui, pour le soutenir à cet égard, a mandaté le comité de gestion Finances et Risques et son comité actif-passif de veiller à ce que le Mouvement Desjardins soit doté d'une base de capital suffisante et rassurante. La première vice-présidence Finances et Direction financière prépare donc annuellement, avec l'appui des composantes du Mouvement Desjardins, un plan de capitalisation permettant d'élaborer et de mettre à jour les objectifs et les cibles de capital de l'ensemble des composantes.

La situation actuelle et celle projetée révèlent que, globalement, le Mouvement Desjardins dispose d'une solide base de capital et, de ce fait, d'une marge de manœuvre permettant de poursuivre sa stratégie de croissance.

## ACCORD DE BÂLE II

Les ratios de capital réglementaire du Mouvement Desjardins sont calculés selon la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* à l'intention des coopératives de services financiers émise par l'AMF. Depuis l'exercice financier 2009, ce cadre réglementaire est en majeure partie inspiré du dispositif révisé de la convergence internationale de la mesure et des normes de fonds propres (Bâle II) édicté par la Banque des règlements internationaux. À cet égard, l'AMF a accordé au Mouvement Desjardins son agrément relatif à l'« approche notations internes », sous réserve du respect de conditions, pour le risque de crédit lié aux portefeuilles de prêts de la clientèle de détail – particuliers. Quant aux autres expositions de crédit et au risque de marché, ils sont évalués selon une « approche standard » alors que le risque opérationnel est calculé à partir de l'« approche indicateur de base ».

Le ratio de capital total minimal, recommandé aux institutions pour satisfaire aux exigences réglementaires de la Banque des règlements internationaux et pour être considérées comme suffisamment capitalisées, est de 8 %. De plus, le ratio de capital de première catégorie doit représenter au moins la moitié du ratio de capital total. Avec l'entrée en vigueur du cadre réglementaire (Bâle II), l'AMF a revu à 11,5 % son exigence minimale relative au ratio de capital total. L'objectif financier du ratio de capital de première catégorie du Mouvement Desjardins a été maintenu à un minimum de 15 % (soit le même niveau que l'objectif du ratio de capital total), ce qui tient compte du contexte économique mondial actuel et du cadre de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* de l'AMF.

S'élevant respectivement à 16,8 % et à 19,3 %, les ratios de capital de première catégorie et total du Mouvement Desjardins dépassent l'exigence réglementaire minimale, de même que l'objectif financier du Mouvement.

En plus des ratios minimaux de capital de première catégorie et de capital total, l'AMF exige que le Mouvement Desjardins conserve un ratio actifs sur capital réglementaire inférieur à 20 fois. Cette mesure permet de déterminer globalement la suffisance du capital, compte tenu de l'importance de l'actif total de l'entité, y compris de certains éléments hors bilan. Avec un ratio de 11,5 fois au 31 décembre 2012, le Mouvement Desjardins se situait largement en deçà de la limite fixée par l'AMF.

Depuis la mise en application de Bâle II, le Mouvement Desjardins appliquait le traitement différé prescrit par l'AMF. En vertu de cette disposition, en vigueur jusqu'à la fin de l'exercice financier de 2011, les participations liées aux investissements effectués avant le 1<sup>er</sup> janvier 2007 dans les filiales d'assurance du Mouvement étaient entièrement déduites du capital de deuxième catégorie. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, ces participations sont déduites à 50 % du capital de première catégorie et à 50 % du capital de deuxième catégorie. La fin de l'application de ce traitement différé a eu des répercussions défavorables sur le ratio de capital de première catégorie calculé au 31 décembre 2012, faisant reculer ce dernier de l'ordre de 130 points de base, tandis que le ratio de capital total est demeuré le même.

D'ici la mise en place des nouvelles exigences de Bâle III en 2013, les autorités réglementaires ont revu certaines réglementations en ce qui concerne, notamment, le risque de marché et la pondération de certaines catégories de titrisation (Bâle 2.5), réglementations qui s'appliquent depuis le premier trimestre de 2012. Les modifications relatives au risque de marché n'ont eu aucune répercussion significative sur l'augmentation des actifs pondérés pour le risque, alors que les modifications liées à la titrisation ont généré un accroissement de 512 M\$ de ces derniers au 31 décembre 2012, augmentation entièrement compensée par la diminution de l'ajustement pour le seuil qui en a découlé, de sorte que les conséquences sur les ratios de capital du Mouvement Desjardins sont nulles.

## ACCORD DE BÂLE III

Le 16 décembre 2010 et le 13 janvier 2011, la Banque des règlements internationaux a publié de nouvelles exigences (Bâle III) concernant la réglementation mondiale sur les normes de capital. En effet, depuis 2009, différents documents consultatifs ont été soumis à l'ensemble de l'industrie bancaire dans le but d'établir un système financier plus sécuritaire et plus résilient lors des périodes de tension. Les nouvelles règles, qui seront mises en application de façon progressive au cours des prochaines années, rehausseront non seulement les exigences en matière de capital (seuils minimaux à respecter), mais également celles relatives à la gestion des risques. Le nouveau dispositif, conjugué à des normes internationales de liquidité, constitue un élément essentiel du programme de réforme financière mondiale. Ces nouvelles normes de capital de Bâle III ont été intégrées à la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* de l'AMF destinée aux coopératives de services financiers, mise à jour en décembre 2012.

Voici les points clés des nouvelles normes de capital réglementaire définies dans Bâle III :

- 1) Amélioration de la qualité du capital des institutions financières :
  - nouvelle définition des éléments constituant les catégories de capital ;
  - accent mis sur la meilleure composante du capital de première catégorie pour absorber des pertes (fonds propres de catégorie 1a ou noyau dur des fonds propres).
- 2) Relèvement du niveau minimal de capital exigé :
  - ratio de 7,0 % pour le capital de catégorie 1a, y compris une réserve de conservation des fonds propres de 2,5 % ;
  - ratio de 8,5 % pour le capital de catégorie 1, y compris la réserve de conservation de fonds propres de 2,5 % ;
  - ratio de 10,5 % pour le capital total, y compris la réserve de conservation des fonds propres de 2,5 % ;
  - le Comité de Bâle prévoit également l'ajout d'un ratio de levier financier pour contrer le recours abusif à l'effet de levier (exigence déjà imposée au Mouvement Desjardins par son autorité réglementaire).
- 3) Réduction du risque systémique :
  - forte incitation de la part du Comité de Bâle à détenir une marge de sécurité de capital « contracyclique », variant de 0 à 2,5 %, dans le but de lutter contre la contagion du risque à l'ensemble du système financier.
- 4) Ajout de critères additionnels pour les instruments de capitalisation afin d'assurer leur capacité à absorber des pertes en cas de situation d'insolvabilité.

Les rehaussements des niveaux minimaux de capital sont progressifs et s'étendront sur les exercices 2013 à 2019. Les niveaux minimaux de capital exigés mentionnés ci-dessus représentent les exigences minimales réglementaires pour l'exercice 2019. L'AMF s'attend toutefois à ce que le Mouvement réponde dès le premier trimestre de 2013 aux exigences minimales de fonds propres de 2019. En cas de non-respect de ces cibles, l'AMF pourrait imposer des mesures pouvant prendre la forme de restrictions à l'égard des distributions. Pour le Mouvement, déjà bien capitalisé en date du 31 décembre 2012, ces cibles devraient être dépassées.

Les instruments de fonds propres qui ne satisfont pas aux critères d'admissibilité à la catégorie des fonds propres en seront exclus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013. Toutefois, ceux qui répondent à certaines conditions seront éliminés progressivement des fonds propres à raison d'un rythme de 10 % par année sur une période de neuf ans débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2013, en vertu de mesures transitoires énoncées dans la ligne directrice

de l'AMF. Parmi ces instruments se trouve un montant de 2,3 G\$ de parts permanentes et de ristournes qui sera assujettis à cet amortissement de 10 %. Ces parts se qualifiaient à titre de capital de première catégorie sous Bâle II au 31 décembre 2012. Le Mouvement élabore actuellement une stratégie afin d'atténuer les impacts graduels de cet amortissement sur ses ratios.

De plus, à l'application initiale de Bâle III au 1<sup>er</sup> janvier 2013, les obligations subordonnées seront elles aussi assujetties à l'amortissement de 10 %. Pour être pleinement admissibles à titre de capital de catégorie 2, ces obligations subordonnées devront répondre aux exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV). Des discussions portant sur l'application de ces exigences aux entités coopératives ont toujours cours à l'échelle internationale. Le Mouvement ne prévoit procéder à aucune émission de dettes subordonnées tant que ces exigences n'auront pas été précisées davantage.

---

## FAITS SAILLANTS DE LA GESTION DU CAPITAL

- Le 18 juin 2012, la Fédération a mis en place un programme d'émission de parts de capital pouvant atteindre 1,2 G\$. Un montant de 1 025 M\$ a été émis en date du 31 décembre 2012. Ces parts de capital, actuellement incluses dans le capital de première catégorie en vertu de Bâle II, respectent les exigences réglementaires sur les fonds propres à venir (Accord de Bâle III) à titre de fonds propres de la catégorie 1a.
  - Le 1<sup>er</sup> juin 2012, Capital Desjardins inc. a procédé au remboursement par anticipation de la totalité des obligations subordonnées de premier rang série C en circulation, d'un montant de 300 M\$.
- 

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Le Mouvement Desjardins compte parmi les institutions financières les mieux capitalisées du Canada : ses ratios de capital de première catégorie et total, évalués conformément au cadre réglementaire (Bâle II), atteignaient respectivement 16,8 % et 19,3 % au 31 décembre 2012 alors qu'au 31 décembre 2011, ils étaient respectivement de 17,3 % et de 19,3 %. Le Mouvement Desjardins jouit donc toujours d'une excellente capitalisation, son ratio de capital de première catégorie se situant au-dessus de son objectif de 15 %. Le haut niveau de son capital de première catégorie témoigne de la solidité financière du Mouvement Desjardins, même dans un environnement économique en ralentissement.

Le ratio de capital de première catégorie au 31 décembre 2012, qui se chiffrait à 16,8 %, est en baisse de 50 points de base par rapport à son niveau un an plus tôt. Cette diminution s'explique principalement par la fin du traitement différé applicable aux participations liées aux investissements effectués avant le 1<sup>er</sup> janvier 2007 dans les filiales d'assurance, comme il est expliqué à la section « Accord de Bâle II » ci-dessus, et par l'amortissement de l'impact initial des IFRS, qui ont été compensés en partie par l'émission de parts de capital par la Fédération et par la croissance organique. Le ratio de capital total, quant à lui, est resté inchangé au 31 décembre 2012, comparativement au 31 décembre 2011. L'émission de parts de capital par la Fédération et la croissance organique ont compensé la diminution due à l'amortissement de l'impact initial des IFRS, le rachat de dette subordonnée et l'augmentation des déductions liée principalement à l'accroissement de la valeur des participations dans les filiales déconsolidées aux fins du calcul des fonds propres réglementaires.

À la date de conversion aux IFRS, le 1<sup>er</sup> janvier 2011, le Mouvement Desjardins a choisi de se prévaloir de la disposition transitoire permise par l'AMF. Ce choix est irrévocable et permet d'atténuer les répercussions des nouvelles normes comptables au moyen d'un ajustement trimestriel des excédents non répartis admissibles sur une période de deux ans se terminant le 31 décembre 2012. De ce fait, aux fins du calcul du ratio de capital de première catégorie, le Mouvement Desjardins a amorti, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011, la portion admissible des répercussions des IFRS de 1,2 G\$ sur une base linéaire à raison de 145 M\$ par trimestre, et ce jusqu'au 31 décembre 2012. Au 31 décembre 2012, cet impact était donc complètement amorti et toutes les répercussions liées à la mise en application initiale des IFRS étaient donc pleinement prises en compte dans le calcul des ratios de capital.

Outre l'impact sur les ratios de capital de la mise en application de Bâle III présenté dans la section « Accord de Bâle III » ci-dessus, les ratios de capital risquent de subir les conséquences, à compter du premier trimestre de 2013, des modifications prévues par l'IAS 19, *Avantages du personnel*, qui se rapportent

à la comptabilisation des régimes de retraite à prestations définies. Ces modifications stipulent notamment que l'utilisation de la « méthode du corridor » n'est plus permise et que tous les écarts actuariels doivent dorénavant être comptabilisés au moment où ils surviennent. De plus, il n'est plus permis d'amortir les coûts des services passés, ce qui a pour effet d'accélérer la comptabilisation de ceux-ci. En contrepartie, la nouvelle norme nous permet la prise en compte des caractéristiques de partage de risques. L'impact négatif total, estimé en date d'aujourd'hui, de ces modifications sur le ratio de capital de catégorie 1a devrait être de l'ordre de 65 points de base. Toutefois, cet impact initial négatif pourrait être reporté et amorti sur une base linéaire sur la période s'étendant du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2014, compte tenu du choix du Mouvement Desjardins de se prévaloir de la disposition transitoire prévue à cet effet par l'AMF.

De plus, en prévision du passage aux nouvelles exigences de Bâle III, le Mouvement Desjardins a entrepris une démarche qui vise à raffiner l'ensemble des processus et des paramètres servant au calcul du capital réglementaire.

Au 31 décembre 2012, les ratios de capital pro forma de catégorie 1a et de catégorie 1, qui ont été calculés selon ces travaux et les exigences de Bâle III, sont tous les deux estimés à 16,3 % (excluant l'incidence de l'application des modifications liées à l'IAS 19, *Avantages du personnel*, qui se rapportent à la comptabilisation des régimes de retraite à prestations définies, incidence décrite à la section « Analyse des résultats » ci-dessus et l'amortissement, de l'ordre de 10 % et applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2013, des fonds propres non admissibles sous Bâle III, mais qui se qualifient pour les dispositions transitoires). Le capital de première catégorie fluctuerait principalement en raison de l'inclusion des autres éléments du résultat global, du fait qu'une portion significative des placements dans les filiales d'assurance ne serait plus déduite des fonds propres, mais plutôt pondérée à 250 % en vertu de Bâle III ainsi que du traitement des titrisations non cotées, qui ne serait plus déduit des fonds propres, mais plutôt pondéré à 1250 % en vertu de Bâle III.

TABLEAU 19 – CAPITAL RÉGLEMENTAIRE

Au 31 décembre  
(en millions de dollars et en pourcentage)

|                                                   | 2012             | 2011             |
|---------------------------------------------------|------------------|------------------|
| <b>Capital de première catégorie</b>              |                  |                  |
| Parts de capital admissibles                      | 3 294 \$         | 2 186 \$         |
| Réserves                                          | 10 216           | 9 032            |
| Excédents non répartis                            | 1 282            | 1 236            |
| Report attribuable à l'entrée en vigueur des IFRS | —                | 578              |
| Participations ne donnant pas le contrôle         | 60               | 60               |
| Goodwill                                          | (341)            | (336)            |
| Autres déductions <sup>(1)</sup>                  | (1 586)          | (423)            |
| <b>Total du capital de première catégorie</b>     | <b>12 925</b>    | <b>12 333</b>    |
| <b>Capital de deuxième catégorie</b>              |                  |                  |
| Obligations subordonnées                          | 3 092            | 3 363            |
| Provision collective admissible                   | 261              | 256              |
| Autres titres admissibles                         | 112              | 110              |
| Participations ne donnant pas le contrôle         | 15               | 68               |
| Autres déductions <sup>(1)</sup>                  | (1 578)          | (2 379)          |
| <b>Total du capital de deuxième catégorie</b>     | <b>1 902</b>     | <b>1 418</b>     |
| <b>Total du capital réglementaire</b>             | <b>14 827 \$</b> | <b>13 751 \$</b> |
| <b>Ratios de capital</b>                          |                  |                  |
| Capital de première catégorie                     | 16,8 %           | 17,3 %           |
| Capital total                                     | 19,3             | 19,3             |

(1) Comprend principalement le déficit de provision de 309 M\$ (346 M\$ au 31 décembre 2011) relatif à l'approche notations internes, les expositions de titrisation de 222 M\$ (117 M\$ au 31 décembre 2011) et les investissements de 2 517 M\$ (2 254 M\$ au 31 décembre 2011) dans les composantes déconsolidées aux fins du capital réglementaire (principalement Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie et Desjardins Groupe d'assurances générales inc.) ainsi que des investissements de 107 M\$ (80 M\$ au 31 décembre 2011) dans les sociétés associées.

## RESPECT DES EXIGENCES

En matière de capital réglementaire, la composition et la suffisance du capital de l'ensemble du Mouvement Desjardins sont évaluées selon la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* émise par l'AMF. Cet organisme exige qu'un montant de capital minimal soit maintenu sur une base cumulée par l'ensemble des composantes, soit principalement les caisses, la Fédération (entité légale), la Caisse centrale Desjardins, le Fonds de sécurité Desjardins, Capital Desjardins inc., Western Financial Group Inc., Valeurs mobilières Desjardins inc. et la Fiducie Desjardins inc.

Ce capital prend en considération les investissements effectués au sein des autres composantes du Mouvement Desjardins. Certaines de ses composantes sont soumises à des exigences distinctes en matière de capital réglementaire, de liquidités ou de financement, qui sont fixées par des organismes de réglementation sur les banques et les valeurs mobilières. Les exigences de ces organismes peuvent faire l'objet de modifications réglementaires et changer en fonction des activités. La liquidité des

principales entités qui composent le Mouvement Desjardins est constamment évaluée compte tenu des restrictions réglementaires des administrations locales de même que des contraintes opérationnelles, fiscales, économiques et autres touchant le mouvement des fonds entre les composantes. Le Mouvement Desjardins est ainsi en mesure de gérer et de minimiser les liquidités maintenues. Il surveille et gère les exigences en matière de liquidités et de capital de ces entités afin d'assurer l'utilisation efficace du capital et le respect continu, par chacune de ces entités, de la réglementation régionale. Les détails concernant la ligne directrice de l'AMF et le cadre réglementaire relatif à la capitalisation de chacune des entités du Mouvement Desjardins sont fournis à la note 31 « Gestion du capital » complémentaire aux états financiers combinés.

Tout comme en 2011, le Mouvement Desjardins ainsi que toutes ses entités soumises à des exigences réglementaires minimales de capitalisation respectaient celles-ci au 31 décembre 2012.

TABLEAU 20 – ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES

Au 31 décembre

(non audités, en millions de dollars et en pourcentage)

|                                                                  | Approche notations internes |                                         | Approche standard          |                                         | Total 2012                 |                                         | Total 2011                              |
|------------------------------------------------------------------|-----------------------------|-----------------------------------------|----------------------------|-----------------------------------------|----------------------------|-----------------------------------------|-----------------------------------------|
|                                                                  | Expositions <sup>(1)</sup>  | Actifs pondérés en fonction des risques | Expositions <sup>(1)</sup> | Actifs pondérés en fonction des risques | Expositions <sup>(1)</sup> | Actifs pondérés en fonction des risques | Actifs pondérés en fonction des risques |
| Emprunteurs souverains                                           | — \$                        | — \$                                    | 13 317 \$                  | — \$                                    | 13 317 \$                  | — \$                                    | — \$                                    |
| Institutions financières                                         | —                           | —                                       | 8 034                      | 1 607                                   | 8 034                      | 1 607                                   | 1 630                                   |
| Entreprises                                                      | —                           | —                                       | 40 555                     | 30 627                                  | 40 555                     | 30 627                                  | 27 632                                  |
| Prêts hypothécaires                                              | 51 252                      | 4 332                                   | 193                        | 41                                      | 51 445                     | 4 373                                   | 4 790                                   |
| Expositions renouvelables sur la clientèle de détail admissibles | 27 604                      | 7 589                                   | —                          | —                                       | 27 604                     | 7 589                                   | 8 596                                   |
| Autres expositions sur la clientèle de détail                    | 37 498                      | 4 093                                   | 3 940                      | 2 560                                   | 41 438                     | 6 653                                   | 6 470                                   |
| Titrisation                                                      | —                           | —                                       | 1 734                      | 1 026                                   | 1 734                      | 1 026                                   | 636                                     |
| Actions                                                          | —                           | —                                       | 155                        | 155                                     | 155                        | 155                                     | 41                                      |
| Portefeuille de négociation                                      | —                           | —                                       | 1 468                      | 334                                     | 1 468                      | 334                                     | 572                                     |
| Autres actifs <sup>(2)</sup>                                     | —                           | —                                       | —                          | —                                       | 11 761                     | 3 917                                   | 3 508                                   |
| Facteur scalaire <sup>(3)</sup>                                  | —                           | 961                                     | —                          | —                                       | —                          | 961                                     | 1 039                                   |
| <b>Total du risque de crédit</b>                                 | <b>116 354</b>              | <b>16 975</b>                           | <b>69 396</b>              | <b>36 350</b>                           | <b>197 511</b>             | <b>57 242</b>                           | <b>54 914</b>                           |
| Risque de marché                                                 | —                           | —                                       | —                          | 1 644                                   | —                          | 1 644                                   | 1 791                                   |
| Risque opérationnel <sup>(4)</sup>                               | —                           | —                                       | —                          | —                                       | —                          | 11 884                                  | 11 281                                  |
| Ajustement transitoire en fonction du seuil <sup>(5)</sup>       | —                           | —                                       | —                          | —                                       | —                          | 6 125                                   | 3 339                                   |
| <b>Total des actifs pondérés en fonction des risques</b>         | <b>116 354 \$</b>           | <b>16 975 \$</b>                        | <b>69 396 \$</b>           | <b>37 994 \$</b>                        | <b>197 511 \$</b>          | <b>76 895 \$</b>                        | <b>71 325 \$</b>                        |

(1) Exposition nette, après atténuation du risque de crédit (déduction faite des provisions spécifiques selon l'approche standard, mais non selon l'approche notations internes, conformément à la ligne directrice de l'AMF).

(2) Les autres actifs sont évalués à l'aide d'une méthode différente des méthodes standard ou notations internes.

(3) Le facteur scalaire correspond à un calibrage de 6,0 % des actifs à risque évalués selon l'approche notations internes pour les expositions de crédit, en conformité avec la section 1.3 de la ligne directrice de l'AMF.

(4) L'approche indicateur de base a été utilisée pour évaluer le risque opérationnel.

(5) Comme l'exige la section 1.6 de la ligne directrice de l'AMF.

## SECTION 3.3

## ANALYSE DES FLUX DE TRÉSORERIE

Compte tenu de la nature des activités du Mouvement Desjardins, la plupart des éléments composant l'état combiné des résultats et le bilan combiné sont des liquidités. Ainsi, ses activités normales provoquent d'importantes fluctuations de liquidités influençant de nombreux éléments, tels que les prêts, les dépôts et les valeurs mobilières. Les principales variations sont expliquées dans les paragraphes suivants.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2012, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ont augmenté de 313 M\$, comparativement à une baisse de 265 M\$ au terme de l'exercice de 2011. Au 31 décembre 2012, la trésorerie et les équivalents de trésorerie s'établissaient à 1 669 M\$, comparativement à 1 356 M\$ l'année précédente.

Au cours de l'exercice 2012, les activités opérationnelles ont nécessité des fonds de 437 M\$, en raison principalement de l'augmentation de 7 663 M\$ des prêts et de celle de 1 823 M\$ des autres actifs et passifs opérationnels. Ces hausses ont été palliées principalement par un accroissement de 6 221 M\$ des dépôts. Pendant l'exercice 2011, les activités opérationnelles avaient généré des fonds de 2 231 M\$ du fait surtout de l'augmentation de 9 406 M\$ des dépôts, de celle de 1 959 M\$ de la variation nette des passifs des contrats d'assurance et d'investissement, ainsi que de la diminution de 2 075 M\$ des valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente. Ces variations ont été contrebalancées essentiellement par une croissance

de 7 592 M\$ des prêts, ainsi que par la diminution des engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert et celle des engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat, qui ont représenté des montants respectifs de 2 203 M\$ et de 2 108 M\$.

Les activités de financement ont généré des fonds de 712 M\$ au 31 décembre 2012 à la suite, notamment, de l'émission de parts de capital de 1 026 M\$ et de la variation nette du capital social de 87 M\$, qui ont été compensées principalement par le remboursement d'obligations subordonnées d'une valeur de 300 M\$ et la rémunération de 70 M\$ sur les parts permanentes, nette des impôts recouverts. Pendant l'exercice 2011, les activités de financement avaient généré des fonds de 569 M\$ essentiellement en raison de l'émission d'obligations subordonnées pour un montant de 479 M\$ et de la variation nette du capital social de 81 M\$.

Par ailleurs, les activités d'investissement ont permis de rapporter des fonds de 38 M\$ au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2012, en raison principalement du produit tiré de la vente et des échéances de titres disponibles à la vente pour des montants respectifs de 34 883 M\$ et de 1 201 M\$, qui ont été compensés essentiellement par l'acquisition de 35 716 M\$ de titres disponibles à la vente et l'acquisition d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement pour 322 M\$. Au cours de l'exercice 2011, les activités d'investissement avaient nécessité des fonds de 3 065 M\$ en raison notamment de l'acquisition de titres disponibles à la vente d'une valeur de 28 954 M\$, qui avait été contrebalancée principalement par les produits tirés de la vente et des échéances des titres disponibles à la vente, qui s'élevaient respectivement à 24 479 M\$ et à 1 902 M\$.

## SECTION 3.4

## ARRANGEMENTS HORS BILAN

Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins contracte différents arrangements hors bilan. Cela inclut les biens sous administration et les biens sous gestion pour le compte de membres et de clients, les instruments de crédit, les engagements contractuels, les actifs financiers reçus et donnés en garantie ainsi que les entités ad hoc, y compris la titrisation.

### BIENS SOUS ADMINISTRATION ET BIENS SOUS GESTION

Au 31 décembre 2012, le Mouvement Desjardins administrait et gérât, pour le compte de ses membres et de ses clients, des biens d'une valeur de 313,1 G\$, comparativement à une valeur de 281,0 G\$ observée à la fin de 2011. Il s'agit d'une croissance de 32,1 G\$, ou de 11,4 %, en regard d'une hausse de 6,5 G\$, ou de 2,4 %, enregistrée un an plus tôt. De plus, les avoirs financiers qui ont été confiés au Mouvement à titre de gestionnaire de patrimoine se chiffraient à 30,9 G\$ à la même date, soit une progression de 4,2 G\$, ou de 15,6 %, annuellement, contre une majoration de 1,5 G\$, ou de 5,8 %, au 31 décembre 2011.

Le Mouvement Desjardins est l'un des grands fiduciaires et gestionnaires de patrimoine au Canada. Il a su profiter de l'amélioration de l'activité boursière au Canada et dans le monde. Par exemple, à la clôture de la Bourse de Toronto le 31 décembre 2012, l'indice S&P/TSX affichait une croissance de 4,0 %, sur une base annuelle, alors qu'il avait enregistré un recul de 11,1 % à la fin de 2011. Les actifs que les membres et les clients du Mouvement Desjardins lui ont confiés sous forme de produits d'épargne hors bilan, comme les fonds de placement et les autres valeurs mobilières, regroupent une partie des biens qu'il administre et a sous gestion. Au 31 décembre 2012, l'encours de ces produits d'épargne hors bilan avait crû de 4,4 G\$, ou de 9,0 %, annuellement, pour totaliser 53,0 G\$, comparativement à une augmentation de 160 M\$, ou de 0,3 %, observée à la fin de 2011.

Rappelons que les biens sous administration et les biens sous gestion sont composés essentiellement d'avoirs financiers sous forme de fonds de placement, de titres en garde et d'actifs accumulés par des caisses de retraite ; ils n'appartiennent donc pas au Mouvement Desjardins, mais plutôt à ses membres et à ses clients. Ils ne sont donc pas comptabilisés au bilan combiné.

TABLEAU 21 – BIENS SOUS ADMINISTRATION ET BIENS SOUS GESTION

Au 31 décembre  
(en millions de dollars)

|                                                                       | 2012              | 2011 <sup>(1)</sup> | 2010 <sup>(1)</sup> |
|-----------------------------------------------------------------------|-------------------|---------------------|---------------------|
| <b>Biens sous administration</b>                                      |                   |                     |                     |
| Services de fiducie et de garde pour les particuliers et institutions | 267 401 \$        | 247 239 \$          | 246 016 \$          |
| Fonds de placement <sup>(2)</sup>                                     | 45 696            | 33 743              | 28 426              |
| <b>Total des biens sous administration</b>                            | <b>313 097 \$</b> | <b>280 982 \$</b>   | <b>274 442 \$</b>   |
| <b>Biens sous gestion</b>                                             |                   |                     |                     |
| Institutions et particuliers                                          | 6 442 \$          | 8 006 \$            | 7 190 \$            |
| Fonds de placement <sup>(2)</sup>                                     | 24 434            | 18 694              | 18 055              |
| <b>Total des biens sous gestion</b>                                   | <b>30 876 \$</b>  | <b>26 700 \$</b>    | <b>25 245 \$</b>    |

(1) Les données de 2011 et de 2010 ont été retraitées pour être conformes à la présentation des données de 2012.

(2) Y compris les Fonds Desjardins et les Fonds NordOuest et Éthiques.

### INSTRUMENTS DE CRÉDIT

Afin de répondre aux besoins de financement de ses membres et de ses clients, le Mouvement Desjardins met à leur disposition des instruments de crédit. Ces derniers comprennent les garanties et les lettres de crédit de soutien, les prêts de valeurs ainsi que les engagements de crédit qui représentent les montants autorisés, mais non utilisés par les membres et clients. Les risques associés aux instruments de crédit sont gérés selon les mêmes règles rigoureuses que celles appliquées aux éléments du bilan combiné. De l'avis de la direction, aucun risque inhabituel ne découle de ces éléments hors bilan.

Ces instruments exposent le Mouvement Desjardins à des risques de crédit et de liquidité. La gestion de ces risques est décrite aux pages 67 à 73 et 76 à 80 de ce rapport de gestion. Le tableau 22 indique les montants contractuels des instruments de crédit selon leur durée restante. Puisque plusieurs de ces instruments de crédit viendront à échéance ou seront résiliés sans qu'il y ait de sorties de fonds, les montants contractuels de ces engagements ne représentent pas les besoins de liquidités futurs.

La note 27 complémentaire aux états financiers combinés du Mouvement Desjardins, intitulée « Engagements, garanties et passifs éventuels », fournit des renseignements plus détaillés sur ces instruments de crédit.

TABLEAU 22 – INSTRUMENTS DE CRÉDIT SELON LES ÉCHÉANCES

Au 31 décembre  
(en millions de dollars)

|                                           | 2012             |                 |               |                  | 2011             | 2010             |
|-------------------------------------------|------------------|-----------------|---------------|------------------|------------------|------------------|
|                                           | Moins de 1 an    | De 1 à 5 ans    | Plus de 5 ans | Total            | Total            | Total            |
| Garanties et lettres de crédit de soutien | 724 \$           | 144 \$          | 38 \$         | 906 \$           | 733 \$           | 750 \$           |
| Prêts de valeurs                          | 1 848            | —               | —             | 1 848            | 1 512            | 1 407            |
| Engagements de crédit                     | 55 236           | 6 103           | 21            | 61 360           | 55 704           | 50 756           |
| <b>Total des instruments de crédit</b>    | <b>57 808 \$</b> | <b>6 247 \$</b> | <b>59 \$</b>  | <b>64 114 \$</b> | <b>57 949 \$</b> | <b>52 913 \$</b> |

## ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Le Mouvement Desjardins a pris des engagements contractuels en vertu desquels il doit effectuer des paiements futurs à l'égard d'emprunts, d'obligations subordonnées et de contrats de location. Les emprunts et les obligations subordonnées sont présentés au bilan combiné, alors que les autres engagements contractuels, y compris les engagements de crédit et les contrats de location, ne le sont pas.

Les notes 6 « Valeurs mobilières », 15 « Autres passifs – Autres », 16 « Obligations subordonnées » et 27 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés du Mouvement Desjardins contiennent des renseignements sur ces engagements contractuels.

## ACTIFS FINANCIERS REÇUS EN GARANTIE

Le Mouvement Desjardins reçoit et donne des actifs financiers en garantie à la suite de transactions de valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente. Ces dernières sont conclues dans des conditions normales pour ces types de transaction. La note 27 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés du Mouvement Desjardins fournit des détails supplémentaires sur les actifs financiers reçus en garantie.

## ENTITÉS AD HOC

Dans le cours normal de ses affaires, le Mouvement Desjardins procède à diverses opérations financières avec des entités ad hoc pour diversifier ses sources de financement et gérer son capital. Ces entités ad hoc sont habituellement créées dans un but unique et distinct et leur durée de vie est souvent limitée. Elles servent à isoler juridiquement les actifs financiers qu'elles détiennent par rapport à l'organisation cédante. Les entités ad hoc ne sont pas des entités en exploitation et elles n'ont généralement aucun effectif. Conformément aux IFRS, ces dernières peuvent être incluses au bilan combiné si, en substance, la relation entre cette entité et le Mouvement Desjardins indique qu'un contrôle existe. Les détails concernant les expositions à des entités ad hoc significatives sont fournis ci-dessous.

### VÉHICULES D'ACTIFS CADRES (VAC)

Les fiducies VAC 1 et VAC 3 sont considérées comme des entités ad hoc non incluses au bilan combiné du Mouvement Desjardins. Ces fiducies sont composées de transactions d'actifs synthétiques, d'actifs inadmissibles et d'actifs traditionnels. Le Mouvement Desjardins a conclu plusieurs transactions de natures diverses visant à minimiser le risque du portefeuille de billets à terme adossés à des actifs (BTAA), de la facilité de financement de marge (FFM) liée au portefeuille de BTAA et des autres titres restructurés. La mise en place de couvertures sur des indices de crédit visant une portion significative du portefeuille de VAC 1, l'acquisition d'une protection à l'égard des engagements du Mouvement Desjardins en vertu de la FFM et la vente de divers portefeuilles restructurés ont réduit de façon très importante le risque lié à ces portefeuilles.

Ces fiducies disposent d'actifs s'élevant à environ 15 962 M\$ au 31 décembre 2012, comparativement à 16 185 M\$ au 31 décembre 2011 et à des capitaux propres nuls. Au 31 décembre 2012, le Mouvement Desjardins avait une FFM de 1 193 M\$ et détenait des billets d'une juste valeur de 1 705 M\$, comparativement à des montants respectifs de 1 193 M\$ et de 1 368 M\$ en 2011. La somme de cette FFM et de ces billets représente le risque éventuel maximal de perte auquel le Mouvement Desjardins est exposé. La note 6 « Valeurs mobilières » des états financiers combinés du Mouvement Desjardins contient plus de renseignements.

## TITRISATION

Le Mouvement Desjardins participe au Programme des titres hypothécaires du Canada assujéti à la *Loi nationale sur l'habitation* pour gérer ses liquidités et ses fonds propres. Les opérations effectuées dans le cadre de ce programme exigent l'utilisation d'une entité ad hoc mise en place par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) en vertu du Programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC), soit la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH). La note 8 « Titrisation et autres actifs financiers transférés » des états financiers combinés fournit plus de renseignements relatifs aux actifs financiers cédés par le Mouvement Desjardins dans le cadre des opérations de titrisation.

Pour procéder à ces opérations de titrisation, le Mouvement Desjardins regroupe des prêts hypothécaires résidentiels garantis par la SCHL sous la forme de titres hypothécaires adossés (TH-LNH), puis les cède à l'entité ad hoc contre une contrepartie monétaire; cette entité finance ces achats par l'émission d'OHC à l'intention des investisseurs. Dans le cadre de ces opérations, le Mouvement Desjardins conserve toutefois la quasi-totalité des risques et des avantages liés aux titres cédés. De ce fait, ces prêts demeurent comptabilisés au bilan combiné et un passif est comptabilisé correspondant à la contrepartie reçue de la SCHL liée à la vente des TH-LNH qui ne respectent pas les critères de décomptabilisation.

Au 31 décembre 2012, l'encours des TH-LNH émis par le Mouvement Desjardins et vendus à la FCH totalisait 5,0 G\$. Par contre, certaines opérations de titrisation conclues avant le 1<sup>er</sup> janvier 2010 faisaient l'objet d'une décomptabilisation compte tenu du choix du Mouvement Desjardins d'appliquer de manière prospective les dispositions relatives à la décomptabilisation. Ces opérations ont donc été comptabilisées à titre de ventes au moment du transfert et le Mouvement Desjardins conserve certains droits relatifs aux marges d'intérêt excédentaires, qui constituent des droits conservés, et assume la responsabilité de la gestion des prêts hypothécaires cédés. Au 31 décembre 2012, l'encours total des actifs originaux transférés et décomptabilisés était de 0,6 G\$, comparativement à 1,8 G\$ à la fin de 2011. À cette même date, les actifs correspondant aux droits conservés que le Mouvement Desjardins continuait à comptabiliser relativement à ces opérations s'élevaient à 7 M\$, comparativement à 28 M\$ au 31 décembre 2011.

# 4.0 GESTION DES RISQUES

## SECTION 4.1

### GESTION DES RISQUES

Les zones ombragées et encadrées de cette section présentent les renseignements sur les risques de crédit, de marché et de liquidité conformément à l'IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir*. De plus, on y trouve une analyse de la façon dont le Mouvement Desjardins évalue ses risques ainsi qu'une description des objectifs, des politiques et des méthodes qui servent à les gérer. L'IFRS 7 prévoit que les informations à divulguer sur les risques peuvent être fournies dans le rapport de gestion. Par conséquent, les zones ombragées et encadrées font partie intégrante des états financiers combinés, ainsi qu'il est expliqué à la note 29 « Gestion des risques découlant des instruments financiers » des états financiers combinés.

Le Mouvement Desjardins, dans le cours normal de ses activités, est exposé à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de contrepartie et d'émetteur, le risque de marché, le risque de liquidité, le risque opérationnel, le risque d'assurance, le risque stratégique et le risque de réputation. La gestion rigoureuse et efficace de ces risques constitue une priorité pour le Mouvement Desjardins et vise à soutenir ses grandes orientations, entre autres, à l'égard de sa solidité financière et de sa croissance soutenue et rentable, et ce dans le respect des exigences de Bâle.

#### CADRE DE GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES

L'objectif du Mouvement Desjardins en matière de gestion des risques est d'optimiser la relation risque-rendement dans le respect des niveaux de tolérance établis en appliquant des stratégies, des politiques ainsi que des processus de gestion et de contrôle des risques intégrés à l'ensemble des activités de l'organisation. Il vise également à se donner, grâce au Cadre de gestion intégrée des risques, un encadrement prudent et approprié qui respecte les principes d'imputabilité et d'indépendance reconnus.

Parties intégrantes de ce cadre de gestion, l'appétit et la tolérance aux risques déterminent le niveau et le type de risque que le Mouvement Desjardins est disposé à assumer dans l'atteinte de ses objectifs stratégiques et d'affaires. Ils servent d'assise à la gestion intégrée des risques en favorisant une meilleure compréhension des risques et de leur incidence sur le profil de risque. Ce cadre prévoit un système d'indicateurs de risque, qui sont suivis régulièrement afin d'assurer que le profil de risque du Mouvement Desjardins correspond au degré d'appétit et de tolérance aux risques désiré par la haute direction et le conseil d'administration étant donné la mission, la vision et les valeurs du Mouvement. Le conseil d'administration est responsable de l'approbation du dispositif lié à l'appétit et à la tolérance aux risques, qui doit refléter les objectifs stratégiques et financiers du Mouvement Desjardins.

Le Cadre de gestion intégrée des risques du Mouvement Desjardins englobe également l'ensemble de l'infrastructure opérationnelle ainsi que la structure de gouvernance relative à la gestion des risques, lesquels sont soutenus par l'ensemble des règles explicites ou implicites, des valeurs et des façons de penser et d'agir qui ont cours dans le Mouvement Desjardins. Ce cadre favorise les échanges entre la fonction de gestion des risques du Mouvement Desjardins, ses secteurs d'affaires et ses entités réglementées.

Afin de promouvoir une saine gestion des risques et d'accroître les capacités en la matière, des séances de formation sur la gestion des risques sont tenues régulièrement. Par l'entremise d'un plan de formation continue, l'organisation souhaite poursuivre l'actualisation des connaissances des membres des instances qui y participent.

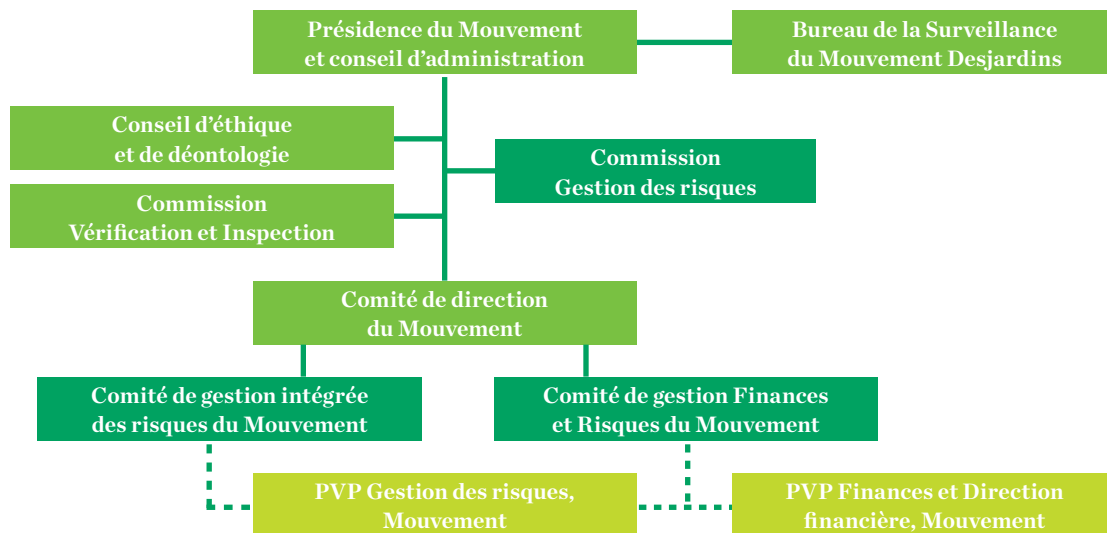
#### PRINCIPES DIRECTEURS DE LA GESTION DES RISQUES

Les principes directeurs de la gestion des risques sous-tendent les fondements du Cadre de gestion intégrée des risques. Ils prévoient notamment :

- la responsabilisation des secteurs d'affaires du Mouvement Desjardins, par rapport aux risques inhérents à leurs activités ;
- une mise en œuvre à tous les paliers de l'organisation afin d'obtenir une vision globale de l'exposition aux risques ;
- la présence d'un processus visant à déterminer le niveau de capital approprié en fonction des risques assumés ;
- la prise en compte de la gestion des risques dans la définition des plans stratégiques et des stratégies d'affaires ainsi que dans les décisions qui en découlent ;
- une évaluation rigoureuse des risques dans le cadre du lancement de nouveaux produits ou de projets à forte incidence financière.

## GOVERNANCE EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES

Le Cadre de gestion intégrée des risques s'appuie sur une structure bien établie de gouvernance en matière de risques et respecte la réalité organisationnelle du Mouvement Desjardins. Voici ses principales instances en matière de gestion des risques :



Le conseil d'administration de la Fédération assume les responsabilités d'orientation, de planification, de coordination et de surveillance de l'ensemble des activités du Mouvement Desjardins et, à ce titre, participe activement à la supervision des risques importants auxquels le Mouvement est exposé. Le conseil d'administration est notamment responsable de l'adoption des orientations et des stratégies globales proposées par la haute direction ainsi que des politiques en matière de gestion des risques visant à garantir une gestion saine et prudente des activités. En lien avec ses responsabilités spécifiques en ce qui concerne la gestion des risques du Mouvement Desjardins, le conseil d'administration est notamment appuyé par la commission Gestion des risques, la commission Vérification et Inspection ainsi que par le conseil d'éthique et de déontologie. Des renseignements supplémentaires sur ces instances se trouvent aux pages 183 à 202 de la section sur la gouvernance d'entreprise du rapport annuel 2012 du Mouvement.

Le comité de direction du Mouvement Desjardins doit notamment formuler des recommandations au conseil d'administration à l'égard des stratégies et des politiques de gestion des risques et voir à ce qu'elles soient mises en œuvre de façon efficace et efficiente. Pour l'appuyer dans l'exercice de ses responsabilités en matière de gestion des risques, le comité de direction dispose de deux comités, soit le comité de gestion intégrée des risques et le comité de gestion Finances et Risques, qui sont composés de responsables de fonctions stratégiques et d'experts du Mouvement. Ces deux comités sont eux-mêmes également soutenus par des sous-comités spécialisés dans des volets particuliers de la gestion des risques.

Des unités fonctionnelles indépendantes complètent l'infrastructure de gouvernance de la gestion des risques du Mouvement Desjardins. La première vice-présidence Gestion des risques est une fonction stratégique dont la mission première est d'agir comme partenaire du développement du Mouvement sur les plans de l'identification, de la mesure et de la gestion des risques, tout en assurant sa pérennité. Il incombe à la fonction de gestion des risques du Mouvement, en partenariat avec les secteurs d'affaires, de recommander et d'établir des politiques de gestion des risques ainsi que de mettre en place l'infrastructure, les processus et les pratiques appropriés pour cibler les risques importants à l'échelle du Mouvement. Le suivi et le contrôle des différents risques constituent une responsabilité commune au sein du Mouvement, qui est assumée notamment par les secteurs d'affaires et des équipes chargées de la conformité réglementaire et de la gouvernance financière. Ces derniers agissent en complémentarité avec les responsables de la gestion des risques pour assurer une prestation de services adaptée à l'accroissement des exigences réglementaires.

Le Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins est un organisme indépendant et objectif d'assurance et de conseil. Il assiste les dirigeants du Mouvement dans l'exercice de leurs responsabilités en matière de gouvernance. En outre, il surveille et conseille la direction dans son devoir d'assurer une gestion saine et prudente. Il contribue ainsi à l'amélioration de la performance globale du Mouvement Desjardins et au maintien de la confiance des membres, du public et des organismes réglementaires envers le Mouvement. Il regroupe les activités d'audit interne des filiales et des autres composantes du Mouvement, de même que celles liées à l'audit et à l'inspection du réseau des caisses.

## MESURE ET COMMUNICATION DES RISQUES

### MESURES DES RISQUES

Le Mouvement s'appuie tant sur des techniques quantitatives que des techniques qualitatives pour déterminer son exposition aux risques. Il s'assure de concevoir et de maintenir une gamme appropriée d'outils de mesure et de techniques d'atténuation afin de soutenir le développement de ses affaires.

La quantification des risques se fait tant dans le contexte économique actuel que dans des contextes hypothétiques de simulations de crise intégrés à l'ensemble de l'organisation. Des analyses de sensibilité et des scénarios de crise à l'échelle du Mouvement Desjardins sont utilisés comme outils complémentaires d'analyse des risques afin de mesurer l'incidence potentielle d'événements exceptionnels, mais plausibles, sur la rentabilité et le niveau de capital. Les scénarios de crise appliqués à l'ensemble de l'organisation sont élaborés en fonction des perspectives économiques prévues dans des conditions difficiles. Les résultats de ces analyses permettent de déceler les vulnérabilités potentielles des différentes activités par rapport aux facteurs de risque.

### COMMUNICATION DES RISQUES

Des rapports d'information sur les risques importants sont produits périodiquement et présentés au comité de gestion intégrée des risques, au comité de gestion Finances et Risques, au comité d'exploitation du Mouvement, au comité de direction du Mouvement, à la commission Gestion des risques, à la commission Vérification et Inspection et au conseil d'administration. Ces rapports fournissent des indicateurs de risque ainsi que de l'information sur les fonds propres, notamment sur la suffisance du capital en fonction du profil de risque du Mouvement Desjardins. En constante évolution, ces rapports incluent les derniers développements en matière de gestion des risques de manière à s'assurer que les instances reçoivent en temps opportun une information pratique et prospective sur les risques importants.

### ACCORD DE BÂLE II SUR LES FONDS PROPRES

L'Accord de Bâle II est un dispositif d'adéquation internationale des fonds propres qui permet de lier plus étroitement les exigences du capital réglementaire aux risques encourus et qui favorise la progression constante des capacités d'évaluation des risques dans les institutions financières.

Le cadre de Bâle II repose essentiellement sur trois piliers : le premier met en place les exigences en matière de capital réglementaire en fonction du risque ; le second porte sur la surveillance prudentielle ; et finalement, le troisième établit les différentes exigences sur le plan de la communication de l'information financière.

Conformément à la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base*, adaptée en fonction des dispositions prévues à l'Accord de Bâle II, le Mouvement Desjardins utilise l'approche notations internes, sous réserve de conditions, pour le risque de crédit lié aux portefeuilles de prêts de la clientèle de détail – particuliers. Quant aux autres expositions au risque de crédit et au risque de marché, elles sont évaluées pour le moment selon une approche standard, alors que le risque opérationnel est calculé à partir de l'approche indicateur de base. Cette disposition sert notamment au calcul des ratios de capital du Mouvement Desjardins.

De nombreux efforts ont été déployés encore cette année, à l'échelle du Mouvement Desjardins, pour consolider la mise en place de saines pratiques en matière de gestion des risques et lier plus étroitement les exigences relatives au capital réglementaire aux risques encourus. En effet, le Mouvement Desjardins poursuit ses activités d'investissement relatives à l'amélioration de ses outils et systèmes en lien avec les meilleures pratiques en vigueur dans l'industrie pour les principaux types de risques. Ces dernières années, la Banque des règlements internationaux a publié de nouvelles exigences concernant la réglementation mondiale sur les normes de capital (Bâle III). Ces nouvelles règles, que les organismes de réglementation intégreront, de façon progressive, à leurs lignes directrices à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, rehausseront non seulement les exigences en matière de capital, mais également celles relatives à la gestion des risques. Outre les changements apportés quant au niveau et à la définition des fonds propres admissibles et à la mesure de l'actif pondéré en fonction des risques, Bâle III a, en vertu du pilier 2, mis en place de nouvelles exigences en ce qui concerne la liquidité et élevé les attentes à l'égard de plusieurs pratiques de gestion. Les normes de divulgation, qui sont associées au pilier 3, ont également été renforcées. Le Mouvement Desjardins poursuit son développement en intégrant ces nouvelles exigences réglementaires à son cadre de gestion des risques.

Des renseignements supplémentaires sur la gestion du capital sont présentés à la section 3.2 « Gestion du capital », aux pages 55 à 60.

## RISQUE DE CRÉDIT

*Le risque de crédit correspond au risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles, figurant ou non au bilan combiné.*

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque de crédit d'abord par ses prêts directs aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements, qui représentaient 67,4 % de l'actif combiné du bilan au 31 décembre 2012, comparativement à 65,8 % à la fin de 2011. De plus, le Mouvement est exposé par divers autres engagements, dont les lettres de crédit, les lignes de change et les opérations portant sur les instruments financiers dérivés et sur les valeurs mobilières.

### GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT

Le Mouvement Desjardins maintient son objectif de servir l'ensemble de ses membres et de ses clients de façon efficace. Pour y parvenir, il s'est doté de canaux de distribution spécialisés par produits ou par clientèles. Les diverses unités et les composantes qui les regroupent constituent des centres d'expertise et sont responsables de leur performance dans leurs marchés respectifs, y compris en ce qui concerne la gestion des risques de crédit. Elles disposent à cet égard de latitudes au sujet de l'encadrement et de l'approbation, ainsi que des structures et des outils de suivi et de gestion qui s'y rattachent.

Afin d'assister les unités sur ce dernier aspect, le Mouvement Desjardins a établi des structures et des mécanismes centralisés pour s'assurer que son cadre de gestion des risques permet une gestion efficace qui demeure saine et prudente.

Le Mouvement Desjardins s'est doté d'une première vice-présidence Gestion des risques dont sont issues, notamment, deux vice-présidences qui assurent la gestion du risque de crédit. Ces vice-présidences se partagent les responsabilités en fonction des grandes activités, soit l'approbation, la quantification, le suivi et la reddition de comptes en matière de crédit.

### L'ENCADREMENT

Un ensemble de politiques et de normes encadrent les éléments de gestion du risque de crédit du Mouvement Desjardins. Cet encadrement définit les responsabilités et les pouvoirs des intervenants, les limites en fonction de la tolérance au risque, les règles d'attribution et d'administration des dossiers et, enfin, les règles de communication à l'égard des risques de crédit auxquels le Mouvement est exposé.

Des unités d'approbation et de gestion du risque de crédit assument les responsabilités d'octroi, de gestion et d'encadrement spécifiques à leurs produits et à leurs activités. Ces unités établissent leurs propres politiques et pratiques adaptées à leurs produits et à leurs clientèles, dans le respect des politiques générales régissant l'ensemble des activités de crédit.

L'ensemble de ces encadrements, politiques et pratiques permet de déterminer la conduite à suivre en matière de gestion et de contrôle du risque.

### L'OCTROI DU CRÉDIT

L'approbation des dossiers provenant du réseau relève d'abord de la responsabilité des caisses, de leurs centres financiers aux entreprises et des autres centres d'affaires en contact avec la clientèle. Certaines limites d'autorisation sont établies, et l'octroi de prêts d'un montant supérieur à ces limites est approuvé par la première vice-présidence Gestion des risques.

Des professionnels sont regroupés dans deux vice-présidences selon le type de clientèle correspondant aux dossiers. Leurs compétences, leurs responsabilités en matière d'approbation et la profondeur de l'analyse à réaliser sont adaptées aux caractéristiques du produit ainsi qu'à la complexité et à l'ampleur du risque des transactions.

### LA CLIENTÈLE DE DÉTAIL

Les portefeuilles de la clientèle de détail sont composés d'hypothèques résidentielles, de prêts personnels, de prêts sur cartes de crédit à l'intention des particuliers et de prêts aux petites entreprises. Pour évaluer le risque des activités de crédit liées aux particuliers et aux petites entreprises, des systèmes de notation qui doivent être basés sur des statistiques validées sont utilisés.

Ces systèmes sont conçus à partir d'un historique du comportement d'emprunteurs ayant un profil ou des caractéristiques semblables à ceux du demandeur et à partir des produits utilisés, y compris le type de sûreté offerte, afin d'estimer le risque que représente une transaction.

De tels systèmes sont utilisés au moment de l'approbation initiale, mais aussi par la suite, lorsque l'évaluation en continu du risque du portefeuille se fait par la notation comportementale calculée sur la base des données transactionnelles des membres emprunteurs. Une réactualisation mensuelle du niveau de risque des emprunteurs existants est effectuée, ce qui permet une gestion proactive du risque de crédit du portefeuille.

La performance de ces systèmes est analysée sur une base continue, et des ajustements sont apportés régulièrement afin d'évaluer le plus adéquatement possible le risque lié aux transactions et aux emprunteurs.

Des paramètres de risque sont déterminés pour chacune des catégories d'exposition analysées et permettent d'établir des probabilités de défaut, des pertes en cas de défaut et des expositions en cas de défaut pour les expositions regroupées en lots ayant des caractéristiques semblables.

Les unités responsables du processus de développement s'assurent de la mise en place de contrôles adéquats qui veillent à la stabilité et à la performance des systèmes de notation et des modèles internes. Ceux-ci sont validés par une unité indépendante du processus de développement de façon à s'assurer de leur intégrité sur le plan conceptuel et à vérifier s'ils tiennent convenablement compte de tous les risques importants. Cette validation est exécutée lorsque le modèle est mis en place initialement et annuellement par la suite, ainsi que lorsque des changements importants y sont apportés. Une politique de validation détermine les événements qui exigent une validation de la part de l'unité indépendante, les systèmes de notation et les modèles internes visés, ainsi que la portée et la nature des travaux de validation.

## LES PRÊTS AUX ENTREPRISES

L'octroi du crédit aux entreprises est basé sur une analyse des différents paramètres de chaque dossier dans le cadre de laquelle chaque emprunteur se voit attribuer une cote représentant son niveau de risque. Ces cotes sont attribuées individuellement à la suite d'un examen détaillé des caractéristiques de nature financière, de marché et de gestion de l'entreprise. Pour les principaux portefeuilles commerciaux, le dispositif de notation comprend 19 cotes, regroupées en 12 échelons, représentant chacune un niveau de probabilité de défaut.

Le tableau 23 présente une comparaison des cotes internes avec celles attribuées par les agences externes.

TABEAU 23 – COTES SELON LE NIVEAU DE RISQUE

| Cotes     | Moody's     | S&P         | Description                     |
|-----------|-------------|-------------|---------------------------------|
| 1 à 2     | Aaa à Aa3   | AAA à AA-   | De première qualité             |
| 2,5       | A1 à A3     | A+ à A-     |                                 |
| 3 à 4     | Baa1 à Baa3 | BBB+ à BBB- |                                 |
| 4,5 à 5,5 | Ba1 à Ba3   | BB+ à BB-   | De qualité inférieure           |
| 6 à 7,5   | B1 à Caa1   | B+ à CCC+   |                                 |
| 8 et 9    | Caa2 à C    | CCC à C-    |                                 |
| 10 à 12   | D           | D           | Prêts douteux ou en défaillance |

Le tableau suivant présente la qualité du crédit du portefeuille de prêts aux entreprises et aux gouvernements inscrit au bilan combiné. Les montants présentés sont ceux avant l'incidence de la provision pour pertes sur créances.

TABEAU 24 – EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT DU PORTEFEUILLE DE PRÊTS AUX ENTREPRISES ET AUX GOUVERNEMENTS

Au 31 décembre  
(en millions de dollars)

|                                                     | 2012             |                | 2011             |                |
|-----------------------------------------------------|------------------|----------------|------------------|----------------|
| <b>Prêts – Aux entreprises et aux gouvernements</b> |                  |                |                  |                |
| De première qualité                                 | 10 685 \$        | 37,4 %         | 10 775 \$        | 38,6 %         |
| De qualité inférieure                               | 17 375           | 60,9           | 16 672           | 59,6           |
| Prêts douteux ou en défaillance                     | 484              | 1,7            | 501              | 1,8            |
| <b>Total</b>                                        | <b>28 544 \$</b> | <b>100,0 %</b> | <b>27 948 \$</b> | <b>100,0 %</b> |

Les caractéristiques de chaque emprunteur sont analysées à l'aide de modèles qui s'appuient sur des historiques de données internes et externes prenant en compte les particularités des secteurs économiques où il évolue et la performance d'entreprises comparables. Ces analyses sont effectuées à l'aide de systèmes permettant des comparaisons quantitatives et sont complétées par l'appréciation professionnelle des intervenants au dossier.

L'utilisation des résultats des notations internes et des estimations est étendue à d'autres activités de gestion et de gouvernance en matière de risques, telles que la détermination des exigences d'analyse et des niveaux d'autorisation de dossiers, les différents types de suivi à effectuer ainsi que l'évaluation et la divulgation de la qualité des risques du portefeuille.

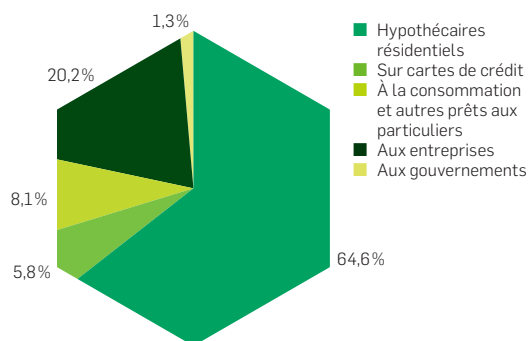
## L'ATTÉNUATION DES RISQUES DE CRÉDIT

Dans ses opérations de prêt, le Mouvement Desjardins obtient, si elle est jugée nécessaire, une garantie pour la facilité d'emprunt du membre ou du client, et ce d'après une évaluation de sa solvabilité. Une garantie revêt habituellement la forme d'actifs, comme des immobilisations, des comptes débiteurs, des stocks, de la trésorerie, des titres de gouvernements ou des actions. Pour certains portefeuilles, des programmes offerts par divers organismes, comme ceux de la Société canadienne d'hypothèques et de logement ou de La Financière agricole du Québec, sont utilisés en plus des garanties usuelles. Au 31 décembre 2012, les prêts garantis par des gouvernements et d'autres organismes publics et parapublics représentaient 30,4 % du total des prêts bruts, comparativement à 28,9 % à la fin de 2011, tel que l'indique le tableau 17 de la page 52. Des politiques et des procédures adaptées à chacun des produits décrivent les exigences relatives à l'évaluation des sûretés, leur validation sur le plan juridique et leur suivi.

Au besoin, le Mouvement Desjardins utilise des mécanismes de partage des risques avec d'autres institutions financières tels que la syndication de prêts. Les prêts sont consentis dans une proportion de 93,1 % au Québec, de 6,7 % dans les autres provinces canadiennes et de 0,2 % aux États-Unis. La multitude d'emprunteurs, en grande partie des particuliers ainsi que des petites et moyennes entreprises de la plupart des sphères de l'économie, contribue à favoriser une saine diversification du portefeuille de financement.

## RÉPARTITION DES PRÊTS PAR CATÉGORIES D'EMPRUNTEURS

Au 31 décembre 2012



Le graphique ci-dessus présente la répartition des prêts par catégories d'emprunteurs. Plus de la moitié du portefeuille est constituée de prêts hypothécaires résidentiels pour lesquels le taux de perte est statistiquement plus faible. Des renseignements supplémentaires sur le risque de crédit sont présentés à la note 27 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés.

## RISQUE DE CONTREPARTIE ET D'ÉMETTEUR

*Le risque de contrepartie et d'émetteur est un risque de crédit relativement à divers types de transactions portant sur les valeurs mobilières, les instruments financiers dérivés et les prêts de valeurs.*

La première vice-présidence Gestion des risques détermine les montants maximaux d'exposition, par contrepartie et par émetteur, à partir de critères quantitatifs et qualitatifs. Ces montants sont par la suite alloués aux différentes composantes en fonction de leurs besoins.

En vue de gérer adéquatement son risque, le Mouvement Desjardins attribue une notation de crédit à chaque contrepartie et émetteur. Cette notation de crédit s'appuie sur quatre organismes externes d'évaluation de crédit (DBRS, Moody's, S&P et Fitch). Il utilise cette notation pour établir les limites d'exposition et pour calculer les exigences de fonds propres selon l'approche standard. Les quatre organismes d'évaluation de crédit satisfont aux critères d'admissibilité de l'Accord de Bâle et sont autorisés par l'Autorité des marchés financiers et le Bureau du surintendant des institutions financières.

Le Mouvement a une grande proportion de ses expositions vis-à-vis des différents paliers gouvernementaux canadiens, des entités publiques ou parapubliques québécoises et des grandes banques canadiennes. Pour la plupart, leur notation de crédit est égale ou supérieure à A-. Par ailleurs, le Mouvement Desjardins n'est pas exposé directement à la dette souveraine des pays d'Europe les plus touchés par les récents bouleversements, plus précisément la Grèce, le Portugal, l'Italie, l'Irlande et l'Espagne. Son exposition aux institutions financières européennes et américaines est, quant à elle, marginale.

Dans ses opérations sur instruments financiers dérivés et de prêts de valeurs, qui incluent des conventions de rachat et de revente ainsi que des emprunts et des prêts de titres, le Mouvement Desjardins s'expose à des risques de crédit envers ses contreparties.

Il utilise des instruments financiers dérivés principalement à des fins de gestion de l'actif et du passif. Les instruments financiers dérivés sont des contrats dont la valeur est fonction notamment d'un actif sous-jacent, tels des taux d'intérêt et des cours de change. La grande majorité des contrats d'instruments financiers dérivés est négociée de gré à gré entre le Mouvement Desjardins et ses contreparties, et comprend des contrats de change à terme, des swaps de devises et de taux d'intérêt, des swaps sur défaillance de crédit, des swaps sur rendement total, des contrats de garantie de taux d'intérêt et des options sur devises, sur taux d'intérêt et sur indices boursiers. Les autres transactions sont effectuées dans le cadre d'échanges réglementés et comprennent principalement des contrats à terme normalisés.

Le risque de crédit associé aux instruments financiers dérivés correspond à la possibilité qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles envers le Mouvement Desjardins à un moment où la juste valeur de cet instrument est positive pour ce dernier. Le risque de crédit associé aux instruments financiers dérivés correspond normalement à une faible fraction des montants nominaux de référence. La valeur de remplacement et le risque de crédit équivalent sont deux mesures utilisées pour évaluer ce risque. La valeur de remplacement correspond au coût de remplacement actuel de tous les contrats qui ont une juste valeur positive. Le risque de crédit équivalent est égal à la somme de cette valeur de remplacement et du risque de crédit éventuel.

Le Mouvement Desjardins limite le risque de crédit associé aux instruments financiers dérivés en faisant affaire avec des contreparties dont la cote de crédit est élevée. La note 17 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » complémentaire aux états financiers combinés présente les instruments financiers dérivés selon la cote d'évaluation du risque de crédit et le type de contrepartie. En fonction de la valeur de remplacement, cette note indique que la quasi-totalité des contreparties ont des cotes de crédit se situant entre AAA et A. De plus, l'achat de couvertures par l'intermédiaire de dérivés de crédit, tels que les swaps sur défaillance de crédit et les swaps sur rendement total, permet de transférer un risque de crédit à une contrepartie ou de se protéger face aux différents types de risques.

Le Mouvement Desjardins limite également le risque de crédit lié à certaines contreparties en concluant des ententes-cadres appelées « ententes ISDA » (International Swaps and Derivatives Association), qui définissent les modalités et les conditions des transactions. Ces ententes sont des contrats juridiques liant les contreparties entre elles. La majorité des ententes du Mouvement Desjardins prévoient l'utilisation de la compensation pour permettre de déterminer un montant net d'exposition advenant une situation de défaut. De plus, il est possible d'ajouter une annexe de soutien au crédit à cette entente-cadre afin de demander aux

contreparties de payer ou d'obtenir des garanties sur la valeur au marché courante des positions lorsque cette valeur franchit un certain seuil. Si l'on tient compte des accords généraux de compensation, le solde pondéré en fonction du risque de tous les instruments financiers dérivés du Mouvement Desjardins au 31 décembre 2012 se situait à 344 M\$, comparativement à 311 M\$ au 31 décembre 2011. Au 31 décembre 2012, le montant des sûretés que le Mouvement Desjardins aurait à fournir advenant une décote était marginal puisque la valeur de remplacement de la majorité des contrats est positive.

Les transactions de prêts de valeurs sont encadrées par des conventions de participation de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières. Pour atténuer le risque de crédit, le Mouvement Desjardins utilise également des ententes de compensation avec ses contreparties et exige un pourcentage de constitution de garanties (sûretés financières) sur ces transactions.

Le Mouvement Desjardins accepte de ses contreparties, de même qu'il leur donne, des sûretés financières qui respectent les critères d'admissibilité définis dans le cadre de ses politiques. Ces critères favorisent la réalisation rapide, s'il y a lieu, des sûretés advenant une situation de défaut. Les sûretés reçues et données par le Mouvement Desjardins prennent principalement la forme de trésorerie et de titres de gouvernements.

Des renseignements supplémentaires sur le risque de crédit sont présentés à la note 27 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés.

#### EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE CRÉDIT

Le tableau 25 présente le risque de crédit maximal lié aux instruments financiers autres que ceux comptabilisés au bilan combiné, et ce sans tenir compte des garanties détenues ou autres rehaussements de crédit. Le risque de crédit maximal des instruments financiers comptabilisés correspond à leur valeur comptable.

TABLEAU 25 – EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE CRÉDIT

Au 31 décembre  
(en millions de dollars)

|                                                                                  | 2012   | 2011   |
|----------------------------------------------------------------------------------|--------|--------|
| <b>Constaté au bilan combiné</b>                                                 |        |        |
| Dépôts auprès d'institutions financières                                         | 496 \$ | 173 \$ |
| Valeurs mobilières                                                               |        |        |
| Titres de créances détenus à des fins de transaction                             | 8 952  | 9 448  |
| Titres de créances désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat | 12 305 | 12 385 |
| Titres de créances disponibles à la vente                                        | 16 915 | 17 485 |
| <b>Hors bilan</b>                                                                |        |        |
| Garanties et lettres de crédit de soutien                                        | 906 \$ | 733 \$ |
| Engagements de crédit <sup>(1)</sup>                                             | 61 360 | 55 704 |

(1) Inclut la facilité de crédit relative au plan de restructuration de l'Entente de Montréal. Des renseignements supplémentaires sont fournis à la note 6 « Valeurs mobilières » des états financiers combinés.

Des renseignements supplémentaires sur le risque de crédit sont présentés à la note 17 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » ainsi

qu'à la note 27 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés.

## RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES LIÉS AU RISQUE DE CRÉDIT

La probabilité de défaut (PD) attribuée représente la probabilité sur une période d'un an qu'un emprunteur soit en défaut relativement à ses obligations, tandis que la perte en cas de défaut (PCD) correspond à l'importance de la perte pouvant être réalisée advenant le défaut de l'emprunteur. L'exposition en cas de défaut (ECD) représente, quant à elle, le montant susceptible d'être utilisé advenant un défaut.

Les tableaux suivants présentent des données supplémentaires liées au risque de crédit. Les expositions utilisées et inutilisées sont constituées des principaux risques de crédit, tandis que les expositions hors bilan incluent les montants en équivalent-crédit des transactions assimilables, les dérivés de gré à gré, les autres expositions hors bilan et tout le portefeuille de négociation.

TABLEAU 26 – EXPOSITIONS PAR CATÉGORIES D'ACTIF (EXPOSITIONS EN CAS DE DÉFAUT [ECD])

Au 31 décembre 2012  
(en millions de dollars)

|                                                      | Catégories d'exposition <sup>(1)</sup> |                         |                                       |                   |                                   |
|------------------------------------------------------|----------------------------------------|-------------------------|---------------------------------------|-------------------|-----------------------------------|
|                                                      | Expositions utilisées                  | Expositions inutilisées | Expositions hors bilan <sup>(2)</sup> | Total             | Expositions nettes <sup>(3)</sup> |
| <b>Approche standard</b>                             |                                        |                         |                                       |                   |                                   |
| Emprunteurs souverains                               | 12 680 \$                              | 587 \$                  | 69 \$                                 | 13 336 \$         | 13 317 \$                         |
| Institutions financières                             | 5 874                                  | 1 813                   | 4 636                                 | 12 323            | 8 034                             |
| Entreprises                                          | 37 324                                 | 3 317                   | 1 362                                 | 42 003            | 40 555                            |
| Prêts hypothécaires                                  | 193                                    | —                       | —                                     | 193               | 193                               |
| Autres expositions sur la clientèle de détail        | 4 399                                  | 870                     | 31                                    | 5 300             | 3 940                             |
| Titrisation                                          | 1 734                                  | —                       | —                                     | 1 734             | 1 734                             |
| Actions                                              | 155                                    | —                       | —                                     | 155               | 155                               |
| Portefeuille de négociation                          | —                                      | —                       | 11 517                                | 11 517            | 1 468                             |
| <b>Approche notations internes</b>                   |                                        |                         |                                       |                   |                                   |
| Prêts hypothécaires                                  | 44 595                                 | 6 658                   | —                                     | 51 253            | 51 252                            |
| Expositions renouvelables sur la clientèle de détail | 9 383                                  | 18 214                  | 7                                     | 27 604            | 27 604                            |
| Autres expositions sur la clientèle de détail        | 31 131                                 | 6 367                   | 1                                     | 37 499            | 37 498                            |
| <b>Total</b>                                         | <b>147 468 \$</b>                      | <b>37 826 \$</b>        | <b>17 623 \$</b>                      | <b>202 917 \$</b> | <b>185 750 \$</b>                 |

(1) La définition des catégories d'exposition liées aux exigences de capital réglementaire diffère de la classification comptable.

(2) Y compris les transactions assimilables à des pensions, les dérivés de gré à gré et les autres expositions hors bilan.

(3) Après techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC), y compris l'utilisation des sûretés, des garanties et des dérivés de crédit.

TABLEAU 27 – EXPOSITIONS PAR CATÉGORIES D'ACTIF<sup>(1)</sup> ET PAR TRANCHES DE RISQUE (APPROCHE STANDARD)<sup>(2)</sup>

Au 31 décembre 2012  
(en millions de dollars)

|                                               | Tranches de risque |                  |               |               |                 |                  |                 | Total            |
|-----------------------------------------------|--------------------|------------------|---------------|---------------|-----------------|------------------|-----------------|------------------|
|                                               | 0%                 | 20%              | 35%           | 50%           | 75%             | 100%             | Autres          |                  |
| Emprunteurs souverains                        | 13 336 \$          | — \$             | — \$          | — \$          | — \$            | — \$             | — \$            | 13 336 \$        |
| Institutions financières                      | —                  | 12 323           | —             | —             | —               | —                | —               | 12 323           |
| Entreprises                                   | —                  | 1 187            | —             | 234           | —               | 40 252           | 402             | 42 075           |
| Prêts hypothécaires                           | —                  | —                | 187           | —             | —               | 7                | —               | 194              |
| Autres expositions sur la clientèle de détail | —                  | —                | —             | —             | 5 255           | 27               | 39              | 5 321            |
| Titrisation                                   | —                  | 7                | —             | —             | —               | 703              | 1 024           | 1 734            |
| Actions                                       | —                  | —                | —             | —             | —               | 155              | —               | 155              |
| Portefeuille de négociation                   | 1 916              | 8 062            | —             | 58            | —               | 1 481            | —               | 11 517           |
| <b>Total</b>                                  | <b>15 252 \$</b>   | <b>21 579 \$</b> | <b>187 \$</b> | <b>292 \$</b> | <b>5 255 \$</b> | <b>42 625 \$</b> | <b>1 465 \$</b> | <b>86 655 \$</b> |

(1) La définition des catégories d'exposition liées aux exigences de capital réglementaire diffère de la classification comptable.

(2) Expositions avant provisions individuelles pour pertes et avant ARC.

TABLEAU 28 – EXPOSITIONS PAR CATÉGORIE D'ACTIF<sup>(1)</sup> ET PAR ÉCHÉANCES RÉSIDUELLES CONTRACTUELLES

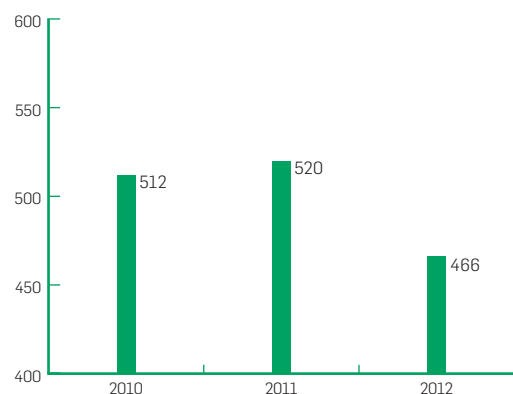
Au 31 décembre 2012  
(en millions de dollars)

|                                                      | Moins de 1 an    | De 1 à 5 ans     | Plus de 5 ans   | Total             |
|------------------------------------------------------|------------------|------------------|-----------------|-------------------|
| <b>Approche notations internes</b>                   |                  |                  |                 |                   |
| Prêts hypothécaires                                  | 21 174 \$        | 29 896 \$        | 183 \$          | 51 253 \$         |
| Expositions renouvelables sur la clientèle de détail | 27 604           | —                | —               | 27 604            |
| Autres expositions sur la clientèle de détail        | 11 020           | 22 885           | 3 594           | 37 499            |
| <b>Total</b>                                         | <b>59 798 \$</b> | <b>52 781 \$</b> | <b>3 777 \$</b> | <b>116 356 \$</b> |

(1) La définition des catégories d'exposition liées aux exigences de capital réglementaire diffère de la classification comptable.

## QUALITÉ DU PORTEFEUILLE DE PRÊTS

### PRÊTS DOUTEUX BRUTS AU 31 DÉCEMBRE 2012 (en M\$)



Le Mouvement Desjardins continue de présenter un portefeuille de prêts d'excellente qualité. Au 31 décembre 2012, l'encours des prêts douteux bruts se chiffrait à 466 M\$, en baisse de 54 M\$ depuis le 31 décembre 2011. Le ratio des prêts douteux bruts, en pourcentage du portefeuille total de prêts bruts, s'établissait ainsi à 0,35 % à la fin de 2012, soit une amélioration par rapport au ratio de 0,41 % au 31 décembre 2011. Les provisions individuelles pour pertes sur prêts, qui totalisaient 138 M\$ au 31 décembre 2012, ont permis d'obtenir un taux global

de couverture de 29,6 % du portefeuille de prêts douteux bruts au 31 décembre 2012, alors que ce ratio était de 30,6 % à la fin de 2011.

Quant à la provision collective, elle s'établissait à 281 M\$ au 31 décembre 2012, comparativement à 306 M\$ à la fin de 2011. De plus, une provision liée au risque relatif à des arrangements hors bilan de 101 M\$ au 31 décembre 2012 est comptabilisée au bilan combiné, au poste « Autres passifs – Autres », comparativement à 92 M\$ à la même date l'an dernier. La provision collective reflète la meilleure estimation de la direction quant aux provisions pour les pertes sur prêts qui n'ont pas encore été identifiées comme étant des prêts douteux sur le plan individuel. Le volume de prêts bruts douteux a diminué de 10,4 % passant de 520 M\$ au 31 décembre 2011 à 466 M\$ à la fin de l'année 2012. Cette diminution se remarque dans tous les portefeuilles. Ces résultats confirment le bon comportement de l'ensemble du portefeuille. Les méthodes d'évaluation des provisions individuelles et collective, ainsi que la méthode de détermination d'un prêt déprécié, sont décrites à la section 5.4 « Méthodes comptables critiques et estimations – Dépréciation d'actifs financiers » à la page 90 de ce rapport de gestion.

Les tableaux 29 et 30 présentent les prêts douteux par catégories d'emprunteurs ainsi que le taux de couverture individuelle de ces prêts.

TABLEAU 29 – PRÊTS DOUTEUX PAR CATÉGORIES D'EMPRUNTEURS

Au 31 décembre  
(en millions de dollars et en pourcentage)

|                                                                          | 2012              |                     |        |                                                |                    | 2011               | 2010               |
|--------------------------------------------------------------------------|-------------------|---------------------|--------|------------------------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
|                                                                          | Prêts bruts       | Prêts douteux bruts |        | Provisions individuelles pour pertes sur prêts | Prêts douteux nets | Prêts douteux nets | Prêts douteux nets |
| Hypothécaires résidentiels                                               | 85 931 \$         | 129 \$              | 0,15 % | 13 \$                                          | 116 \$             | 120 \$             | 128 \$             |
| À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers | 18 520            | 84                  | 0,45   | 31                                             | 53                 | 52                 | 49                 |
| Aux entreprises et aux gouvernements                                     | 28 544            | 253                 | 0,89   | 94                                             | 159                | 189                | 176                |
| <b>Total</b>                                                             | <b>132 995 \$</b> | <b>466 \$</b>       |        | <b>138 \$</b>                                  | <b>328 \$</b>      | <b>361 \$</b>      | <b>353 \$</b>      |
| En pourcentage des prêts bruts                                           |                   |                     | 0,35 % |                                                | 0,25 %             | 0,29 %             | 0,30 %             |

TABLEAU 30 – TAUX DE COUVERTURE INDIVIDUELLE

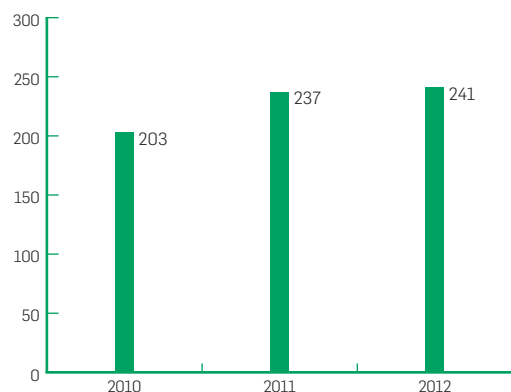
Au 31 décembre  
(en pourcentage)

|                                                                          | 2012   | 2011  | 2010  |
|--------------------------------------------------------------------------|--------|-------|-------|
| Hypothécaires résidentiels                                               | 10,1 % | 9,1 % | 8,6 % |
| À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers | 36,9   | 42,2  | 42,4  |
| Aux entreprises et aux gouvernements                                     | 37,2   | 36,6  | 38,7  |
| Taux de couverture du portefeuille de prêts douteux                      | 29,6   | 30,6  | 31,1  |

## DOTATION À LA PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES

La dotation à la provision pour pertes sur créances s'est élevée à 241 M\$ pour l'année 2012, en hausse de 4 M\$ par rapport à la période correspondante en 2011. Cette dotation est composée de la provision pour pertes sur prêts de 232 M\$ et de celle pour les engagements hors bilan de 9 M\$ pour l'exercice 2012, comparativement à des montants respectifs de 219 M\$ et de 18 M\$ pour 2011. La charge relative à la provision pour pertes sur prêts a représenté 0,19 % des prêts bruts moyens, ce qui est identique à 2011.

## DOTATION À LA PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES AU 31 DÉCEMBRE 2012 (en M\$)



## RISQUE DE MARCHÉ

*Le risque de marché correspond au risque de variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les écarts de crédit et leur volatilité.*

Le Mouvement Desjardins est principalement exposé au risque de marché en raison de ses positions découlant de ses activités traditionnelles de financement et de collecte d'épargne. Il est également exposé à ce risque en raison de ses activités de négociation. Le Mouvement Desjardins et ses composantes ont adopté des politiques décrivant les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion du risque de marché.

## GESTION DU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque de taux d'intérêt, qui correspond aux répercussions éventuelles des fluctuations de taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêts et sur la valeur économique des capitaux propres. Le risque de taux d'intérêt est la principale composante du risque de marché pour les activités bancaires traditionnelles du Mouvement autres que de négociation, telles que l'acceptation de dépôts et l'octroi de prêts, ainsi que pour ses portefeuilles de valeurs mobilières utilisés aux fins de placements à long terme et comme réserve de liquidités.

Une gestion saine et prudente est exercée pour atteindre l'objectif d'optimiser le revenu net d'intérêts tout en minimisant l'incidence défavorable des mouvements de taux d'intérêt. Les politiques élaborées décrivent les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion de ce risque. L'utilisation de simulations permet de mesurer l'effet de différentes variables sur l'évolution du revenu net d'intérêts et sur la valeur économique des capitaux propres.

Les hypothèses alimentant les simulations sont basées sur l'analyse des données historiques et sur les retombées de différents contextes de taux d'intérêt sur l'évolution de ces données. Ces hypothèses touchent l'évolution de la structure des actifs et des passifs, y compris la modélisation des dépôts sans échéance et des capitaux propres, du comportement des membres et de la tarification. Le comité de gestion de l'actif et du passif du Mouvement Desjardins (comité actif-passif) a la responsabilité d'analyser et d'entériner mensuellement la stratégie d'appariement globale dans le respect des paramètres définis par les politiques de gestion du risque de taux d'intérêt.

Le tableau 31 présente l'incidence potentielle avant impôts, sur le portefeuille autre que de négociation, d'une augmentation et d'une diminution immédiates et soutenues de 100 points de base des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêts et sur la valeur économique des capitaux propres.

TABLEAU 31 – SENSIBILITÉ AUX TAUX D'INTÉRÊT (AVANT IMPÔTS)

Au 31 décembre  
(en millions de dollars)

|                                                                       | 2012                                 |                                                       | 2011                                 |                                                       |
|-----------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|-------------------------------------------------------|--------------------------------------|-------------------------------------------------------|
|                                                                       | Revenu net d'intérêts <sup>(1)</sup> | Valeur économique des capitaux propres <sup>(2)</sup> | Revenu net d'intérêts <sup>(1)</sup> | Valeur économique des capitaux propres <sup>(2)</sup> |
| Incidence d'une augmentation des taux d'intérêt de 100 points de base | 5 \$                                 | (96) \$                                               | 56 \$                                | 118 \$                                                |
| Incidence d'une diminution des taux d'intérêt de 100 points de base   | (26)                                 | 41                                                    | (87)                                 | (71)                                                  |

(1) Représente la sensibilité aux taux d'intérêt du revenu net d'intérêts pour les 12 prochains mois.

(2) Représente la sensibilité de la valeur actualisée des actifs, des passifs et des instruments hors bilan.

La sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt est fonction de l'échéance des éléments d'actif et de passif ainsi que des instruments financiers dérivés utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt ou, si elle est plus rapprochée, de la date de renégociation. La situation présentée reflète la position à cette date, qui peut changer de façon importante dans les exercices subséquents selon les préférences des membres et des clients et selon l'application des politiques sur la gestion du risque de taux d'intérêt.

Certains postes du bilan combiné sont considérés comme des instruments non sensibles aux taux d'intérêt, tels que les placements en actions, les prêts improductifs, les dépôts non productifs d'intérêt, les dépôts sans échéance productifs d'intérêt dont le taux d'intérêt n'est pas indexé selon un taux spécifique (comme le taux préférentiel) et les capitaux propres. Les pratiques de gestion du Mouvement reposent, comme l'exigent ses politiques, sur des hypothèses prudentes quant au profil d'échéance utilisé dans ses modèles pour établir leur sensibilité aux taux d'intérêt.

GESTION DU RISQUE DE CHANGE

Le risque de change peut être défini comme étant le risque que le niveau réel ou prévu des éléments d'actif libellés en une monnaie étrangère soit supérieur ou inférieur à celui des éléments de passif libellés en cette même monnaie.

Globalement, l'exposition du Mouvement Desjardins à ce risque est faible, car la majorité des opérations sont effectuées en dollars canadiens. Toutefois, dans certaines situations particulières, le Mouvement et ses composantes peuvent avoir à s'exposer au risque de change, particulièrement à la devise américaine. Cette exposition provient surtout de leurs activités

d'intermédiation avec les membres et clients, de financement et de placement. En vue de s'assurer de bien contrôler et limiter son exposition, le Mouvement et ses composantes utilisent, entre autres, des instruments financiers dérivés tels que des contrats de change à terme et des swaps de devises.

GESTION DU RISQUE DE MARCHÉ  
LIÉ AUX ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION –  
VALEUR À RISQUE

La gestion du risque de marché des portefeuilles de négociation est effectuée quotidiennement et encadrée par une politique spécifique. Le principal outil qui sert à mesurer le risque de marché des portefeuilles de négociation est la « Valeur à risque » (VaR). La VaR constitue une estimation de la perte potentielle sur un certain intervalle de temps, selon un niveau de confiance donné.

Quotidiennement, une VaR Monte Carlo, avec un niveau de confiance de 99 %, est calculée pour les portefeuilles de négociation, et ce pour un horizon de détention d'un jour. Il est donc raisonnable de prévoir une perte excédant la VaR une fois tous les 100 jours. Le calcul de la VaR se fait à partir de données historiques sur un intervalle d'un an.

Le tableau 32 présente la VaR globale des activités de négociation par catégories de risque ainsi que l'effet de diversification que représente la différence entre la VaR globale et la somme des VaR des différentes catégories de risque. Le risque de prix des actions, le risque de taux d'intérêt et le risque de change représentent les trois catégories de risque auxquelles est exposé le Mouvement Desjardins. La définition du portefeuille de négociation répond aux différents critères définis dans l'Accord de Bâle.

TABLEAU 32 – VaR PAR CATÉGORIES DE RISQUE (PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION)  
(en millions de dollars)

|                                         | Au<br>31 décembre<br>2012 |                      |                      | Au<br>31 décembre<br>2011 |                      |                      |
|-----------------------------------------|---------------------------|----------------------|----------------------|---------------------------|----------------------|----------------------|
|                                         | Moyenne                   | Haut                 | Bas                  | Moyenne                   | Haut                 | Bas                  |
| Actions                                 | 0,1 \$                    | 0,4 \$               | 0,1 \$               | 0,4 \$                    | 1,1 \$               | 0,2 \$               |
| Change                                  | 0,1                       | 0,1                  | —                    | 0,1                       | 0,6                  | —                    |
| Taux d'intérêt                          | 1,9                       | 7,8                  | 1,1                  | 3,5                       | 6,7                  | 2,2                  |
| Effet de diversification <sup>(1)</sup> | (0,2)                     | s. o. <sup>(2)</sup> | s. o. <sup>(2)</sup> | (0,3)                     | s. o. <sup>(2)</sup> | s. o. <sup>(2)</sup> |
| <b>VaR globale</b>                      | <b>1,9 \$</b>             | <b>7,7 \$</b>        | <b>1,1 \$</b>        | <b>3,7 \$</b>             | <b>6,6 \$</b>        | <b>2,2 \$</b>        |

(1) La réduction du risque liée à la diversification, soit la différence entre la somme des VaR des différents risques de marché et la VaR globale.  
(2) Sans objet: les valeurs maximales et minimales des différentes catégories de risque de marché peuvent se rapporter à différentes dates.

Au 31 décembre 2012, la VaR globale était de 1,9 M\$ et la VaR liée aux taux d'intérêt était sa composante la plus importante. Cette VaR globale était inférieure à sa moyenne annuelle de 3,0 M\$. L'atténuation du risque liée à la diversification était de 0,2 M\$ au 31 décembre 2012.

## CONTRÔLE EX POST

Afin de valider le modèle de VaR utilisé, un contrôle ex post est effectué, soit la comparaison quotidienne de la VaR avec le profit ou la perte (ci-après appelé « P&P ») des portefeuilles.

Le Mouvement Desjardins effectue quotidiennement un contrôle ex post avec un P&P hypothétique sur ses portefeuilles de négociation. Le P&P hypothétique est calculé par l'établissement de la différence de valeur attribuable aux changements dans les conditions de marché entre deux jours consécutifs. La composition des portefeuilles entre ces deux jours demeure statique.

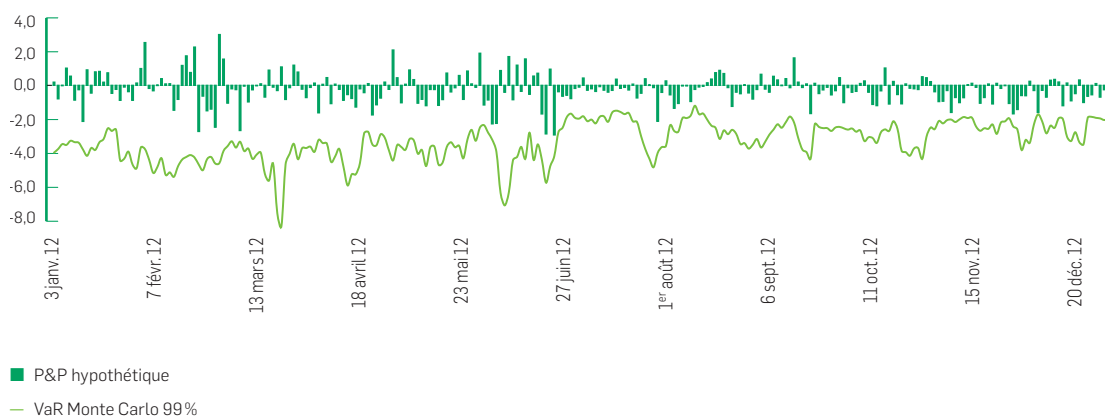
Le graphique ci-dessous représente l'évolution de la VaR des activités de négociation ainsi que les profits et pertes liés à ces activités. Au cours du quatrième trimestre de 2012, aucun dépassement du P&P hypothétique n'a eu lieu.

## SIMULATIONS DE CRISE

À l'occasion, certains événements ayant une faible probabilité de réalisation se produisent et peuvent avoir des répercussions considérables sur les portefeuilles de négociation. Ces événements de queue de distribution sont le résultat de situations extrêmes.

L'approche servant à évaluer le risque lié à des événements peu probables, mais plausibles, passe par l'utilisation d'un programme de simulations de crise (analyses de sensibilité, scénarios historiques et scénarios hypothétiques), et ce à intervalles réguliers. Les résultats des simulations de crise sont analysés conjointement avec le calcul de la VaR afin de détecter la vulnérabilité à de tels événements. Pour qu'il demeure d'actualité, le programme de simulations de crise est révisé périodiquement.

VaR PAR RAPPORT AU P&P HYPOTHÉTIQUE  
DES ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION  
(en M\$)



## RISQUE DE LIQUIDITÉ

*Le risque de liquidité correspond au risque lié à la capacité du Mouvement Desjardins de réunir les fonds nécessaires (par augmentation du passif ou conversion de l'actif) pour faire face à une obligation financière, figurant ou non au bilan combiné.*

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque de liquidité relatif aux situations de crises qui pourraient survenir et engendrer des sorties de fonds exceptionnelles, obligeant ainsi la trésorerie du Mouvement à trouver le financement nécessaire pour combler des demandes soudaines. Une telle situation extrême pourrait survenir, par exemple, si les membres des caisses effectuaient des retraits massifs en raison d'une perte de confiance envers la solidité financière de l'organisation. La gestion du risque de liquidité constitue un volet clé de la stratégie globale de gestion des risques. Le Mouvement et ses composantes ont établi des politiques décrivant les principes, les limites, les seuils d'appétit pour le risque et de tolérance au risque ainsi que les mécanismes applicables à la gestion du risque de liquidité.

### GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

La gestion du risque de liquidité a pour objectif de garantir au Mouvement Desjardins, en temps opportun et de façon rentable, l'accès aux fonds nécessaires pour honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles, tant en situation normale qu'en situation de crise. La gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides, par un approvisionnement en fonds stable et diversifié, par une vigie d'indicateurs ainsi que par un plan de contingence en cas de crise de liquidités.

Les politiques et normes sont revues régulièrement afin d'assurer leur concordance avec le contexte opérationnel et les conditions de marché qui ont cours. Elles sont également mises à jour en fonction des exigences des organismes de réglementation et des saines pratiques de gestion en matière de risque de liquidité.

### RÉSERVES DE LIQUIDITÉS

Les niveaux minimaux de réserves de liquidités que le réseau des caisses, la Fédération et la Caisse centrale Desjardins doivent maintenir sont prescrits par des normes et des politiques qui leur sont spécifiques. La gestion quotidienne de ces valeurs mobilières ainsi que le niveau de réserves à maintenir font l'objet d'une gestion centralisée par la trésorerie du Mouvement Desjardins ainsi que d'un suivi auprès du secteur de la gestion des risques sous la supervision du comité Finances et Risques du Mouvement. Les titres admissibles doivent respecter des critères élevés de sécurité et de négociabilité. Les valeurs mobilières détenues sont en majorité des titres des gouvernements canadiens.

La somme des réserves de liquidités détenues constitue la marge de manœuvre du Mouvement Desjardins et fait l'objet d'un suivi quotidien. Les niveaux maintenus, en plus de satisfaire aux normes et politiques spécifiques, doivent fournir l'assurance de leur suffisance en vue d'une éventuelle crise de liquidités sévère qui toucherait directement le Mouvement Desjardins, comme ce serait le cas, notamment, à la suite d'une dégradation de sa cote de crédit par les agences de notation. À cet effet, un programme de scénarios de crise a été mis en place à l'échelle du Mouvement Desjardins. Ce programme intègre les concepts mis de l'avant par la Banque des règlements internationaux (BRI) dans le document intitulé « Bâle III : dispositif international de mesure, normalisation et surveillance du risque de liquidité ». Les scénarios permettent d'évaluer l'ampleur des sorties de fonds potentielles en situation de crise, de mettre en place des ratios et des niveaux de liquidités à maintenir pour l'ensemble du Mouvement Desjardins et d'évaluer le coût marginal potentiel de tels événements, et ce en fonction du type, de la sévérité et du niveau de la crise.

L'arrivée de Bâle III renforcera également les exigences internationales minimales en matière de liquidités. En effet, cet accord instaurera un ratio de liquidité à court terme (LCR) pour permettre aux institutions financières de faire face à une éventuelle situation de crise (« illiquidité »), et un ratio de liquidité à long terme (NSFR), pour remédier aux asymétries entre les actifs et les sources de financement. Bien que ces deux ratios soient encore à l'étude par le Comité de Bâle et qu'une période d'observation soit en cours, l'AMF s'attend à ce que le Mouvement calcule ces ratios afin de bénéficier d'une période d'observation avant les prises d'effet prévues respectivement pour le 1<sup>er</sup> janvier 2015, en ce qui a trait au LCR, et le 1<sup>er</sup> janvier 2018, pour ce qui est du NSFR. Le Mouvement Desjardins surveille déjà ces deux ratios sur une base régulière aux fins d'information de gestion et entend respecter les nouvelles normes au moment de leur entrée en vigueur.

### SOURCES D'APPROVISIONNEMENT

La trésorerie du Mouvement Desjardins s'assure d'une stabilité et d'une diversité des sources d'approvisionnement en fonds institutionnels selon leur type, leur provenance et leur échéance. Elle utilise un éventail de produits financiers et de programmes d'emprunt sur différents marchés pour ses besoins de financement.

Il est à noter que des mécanismes sont en place en vue de l'émission d'obligations sécurisées et de la titrisation de prêts assurés par la SCHL. De plus, le Mouvement Desjardins est aussi admissible aux différents programmes d'intervention administrés par la Banque du Canada de même qu'aux facilités de prêts visant des avances au titre de l'aide d'urgence.

## INDICATEURS DE RISQUE DE LIQUIDITÉ

La vigie quotidienne des indicateurs de liquidité a pour but de déceler sans délai un manque de liquidités, potentiel ou réel, au sein du Mouvement Desjardins et sur les marchés financiers. Pour chacun des indicateurs de liquidité définis, des niveaux d'alerte sont établis et assujettis à un processus d'escalade. L'atteinte d'un niveau d'alerte par un ou plusieurs indicateurs est immédiatement signalée au comité de gestion Finances et Risques. Ce comité agirait également à titre de comité de crise si le plan de contingence devait être appliqué.

Les indicateurs sont regroupés en deux catégories, soit les indicateurs propres au Mouvement Desjardins et les indicateurs liés aux marchés financiers. La première catégorie comprend des indicateurs permettant de faire le suivi du niveau de la marge de manœuvre du Mouvement, du comportement des membres, des écarts de crédit auxquels fait face la Caisse centrale Desjardins et de l'efficacité des sources de financement institutionnel. Les indicateurs de marché s'appliquent principalement aux écarts de crédit observés pour les institutions financières et les provinces par rapport aux obligations fédérales.

## PLAN DE CONTINGENCE

Le Mouvement Desjardins s'est doté d'un plan de contingence relatif à la liquidité prévoyant notamment la mise en place d'un comité de crise interne investi de pouvoirs décisionnels spéciaux en situation de crise. Ce plan énumère les sources de liquidité disponibles lors de situations exceptionnelles. Il prescrit également un processus décisionnel et informationnel en fonction du niveau de gravité d'une éventuelle crise.

L'ampleur d'une crise de liquidités est fonction de sa durée potentielle, du montant des sorties de fonds, de l'efficacité des sources d'approvisionnement en fonds ainsi que de son potentiel à menacer la solvabilité du Mouvement Desjardins. Les niveaux de crise touchant les opérations normales de la trésorerie du Mouvement Desjardins sont les suivants :

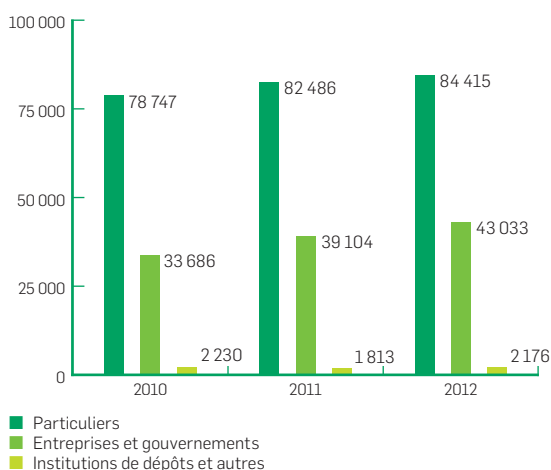
1. précrise ou baisse temporaire des réserves de liquidités ;
2. diminution importante des réserves de liquidités pour une période prolongée et solvabilité intacte ;
3. liquidité sérieusement compromise et solvabilité intacte ;
4. liquidité sérieusement compromise et solvabilité menacée ;
5. illiquidité et insolvabilité imminentes ou constatées.

L'objectif du plan est de permettre une intervention rapide et efficace afin de réduire au minimum les effets perturbateurs pouvant résulter de changements imprévus dans le comportement des membres et des clients ainsi que d'éventuelles perturbations sur les marchés financiers ou en ce qui concerne la conjoncture économique.

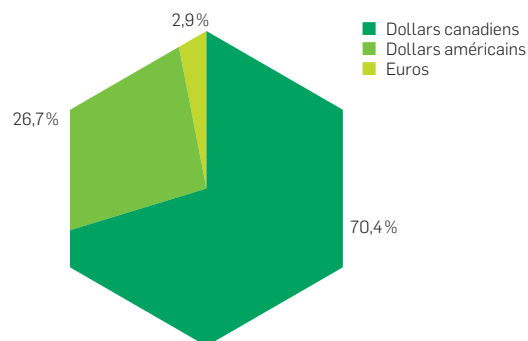
## SOURCES DE FINANCEMENT

Le financement de base, qui inclut le capital, les passifs à long terme et un portefeuille diversifié de dépôts, constitue l'assise sur laquelle repose la position de liquidité du Mouvement Desjardins. Au 31 décembre 2012, l'encours des dépôts du Mouvement Desjardins se chiffrait à 129,6 G\$, en hausse de 6,2 G\$, ou de 5,0 %, depuis le 31 décembre précédent. Cette croissance est principalement attribuable aux dépôts des entreprises et des gouvernements, qui sont passés de 39,1 G\$ au 31 décembre 2011 à 43,0 G\$ au 31 décembre 2012, soit une hausse de 3,9 G\$, ou de 10,0 %. Les dépôts des particuliers, des entreprises et des gouvernements constituent la principale source de fonds fiables et cette catégorie est privilégiée par le Mouvement Desjardins. Cette base solide regroupait, à elle seule, 98,3 % du passif-dépôts au 31 décembre 2012.

DÉPÔTS PAR CATÉGORIES  
(en M\$)



APPROVISIONNEMENT EN FONDS PAR DEVISES  
Au 31 décembre 2012



À titre de trésorier du Mouvement Desjardins, la Caisse centrale Desjardins répond aux besoins des membres et des clients de l'organisation. La mise en œuvre de stratégies appropriées pour déterminer, mesurer et gérer les risques est sa principale priorité. Une politique sur la suffisance et l'administration des liquidités et une politique de gestion du refinancement encadrent ses activités.

Afin de maintenir un refinancement stable et diversifié, la Caisse centrale Desjardins s'assure de diversifier les sources de financement émanant des marchés financiers institutionnels. Ainsi, elle a régulièrement recours au marché des capitaux lorsque les conditions sont favorables et procède occasionnellement à des émissions publiques et privées de billets à terme sur les marchés canadien, américain et européen.

En 2012, la Caisse centrale Desjardins a réussi à maintenir un niveau de liquidités suffisant pour répondre aux besoins du Mouvement Desjardins, et ce grâce à la rigueur de sa politique de trésorerie, à la solidité de ses refinancements institutionnels et à l'apport du réseau des caisses. La rigueur de sa stratégie à l'égard de la gestion de la trésorerie a également permis à la Caisse centrale Desjardins d'être bien positionnée pour aborder avec confiance la période de stabilisation financière qui s'installe présentement à l'échelle mondiale.

En accord avec sa stratégie d'allongement de la durée du refinancement institutionnel et sa mission de trésorier du Mouvement Desjardins, la Caisse centrale Desjardins a procédé, au cours de l'exercice 2012, à l'émission de titres de dette sur différents marchés. En effet, en mars, la Caisse centrale Desjardins a été présente sur le marché américain grâce à une émission d'obligations sécurisées à moyen terme de 1,5 G\$ US. Elle a aussi procédé en octobre à une émission de billets à moyen terme d'une valeur de 800 M\$. Cette émission, la plus importante du genre effectuée sur le marché canadien par la Caisse centrale Desjardins, a été très bien reçue par les investisseurs. La présence du Mouvement Desjardins sur ces différents marchés a d'ailleurs favorisé un élargissement du bassin d'investisseurs institutionnels.

Par ailleurs, la Caisse centrale Desjardins a maintenu sa présence dans le marché de la titrisation de créances hypothécaires garanties par le gouvernement fédéral dans le cadre du Programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC).

En effet, elle a été active dans ce domaine et sa participation aux nouvelles émissions a été de l'ordre de 1,5 G\$ en 2012, soit quatre émissions d'OHC à taux fixe d'un terme de cinq ans et une émission d'OHC à taux flottant d'un terme de cinq ans. Le principal objectif du programme est d'obtenir une source de financement à long terme au coût le plus bas sur le marché.

Capital Desjardins inc., une filiale du Mouvement, a le mandat d'émettre des titres sur les marchés financiers pour ensuite en investir le produit dans des billets subordonnés émis par les caisses membres de la Fédération. Le 1<sup>er</sup> juin 2012, elle a racheté par anticipation la totalité de ses billets de premier rang série C en circulation, d'un montant de 300 M\$ et venant à échéance en 2017.

L'ensemble de ces transactions a permis de répondre adéquatement aux besoins de liquidités du Mouvement Desjardins, de diversifier encore mieux les sources de financement de ce dernier et d'en allonger davantage le terme moyen.

Voici un sommaire des différents programmes d'emprunt de la Caisse centrale Desjardins.

À l'échelle canadienne :

- un programme de billets à moyen terme d'un montant maximal de 5 G\$.

À l'échelle internationale :

- un programme d'emprunt européen de billets à court terme de 1 G d'euros ;
- un programme d'emprunt américain de billets à court terme de 5 G\$ US ;
- un programme d'emprunt global de billets à moyen terme multidevises de 7 G d'euros.

Au 31 décembre 2012, le montant total des emprunts ainsi que des billets à moyen terme de la Caisse centrale Desjardins totalisait 10,5 G\$, soit une augmentation de 575 M\$, par rapport à la même date en 2011. Quant à Capital Desjardins inc., ses obligations subordonnées s'élevaient à 3,1 G\$ au 31 décembre 2012, comparativement à 3,4 G\$ au 31 décembre 2011.

## COTES DE CRÉDIT

Les cotes de crédit attribuées au Mouvement Desjardins par les agences de notation jouent un rôle important quant à l'accès aux sources de financement de gros et à son coût, de même qu'à la crédibilité et à la notoriété du Mouvement auprès des investisseurs institutionnels.

Les agences accordent des cotes de crédit aux titres émis par le Mouvement en fonction de sa solidité financière, de sa capitalisation, de la stabilité de ses excédents d'exploitation, de sa prédominance à l'intérieur de ses marchés locaux et de la qualité de ses actifs.

Le 13 décembre 2012, Standard & Poor's a abaissé les cotes de crédit de la Caisse centrale Desjardins et de Capital Desjardins inc., de même que celles de cinq autres institutions financières canadiennes. Cette agence se dit inquiète face à l'endettement des Canadiens et des conséquences que cela peut avoir sur les institutions financières, notamment sur leurs portefeuilles de prêts hypothécaires et leur volume de pertes sur prêts. Elle prévoit un ralentissement de la demande des prêts et une pression accrue sur les marges bénéficiaires des institutions financières au pays, dans un contexte de bas taux d'intérêt.

De plus, le 28 janvier 2013, Moody's a abaissé les cotes de crédit de la Caisse centrale Desjardins et de Capital Desjardins inc., de même que celles de cinq autres institutions financières canadiennes. Cette agence a indiqué que sa décision découlait essentiellement de la situation économique canadienne, qui montre des signes préoccupants, comme le niveau élevé d'endettement des ménages et les prix élevés du marché immobilier. Moody's a aussi précisé que les institutions financières sont plus vulnérables que par le passé aux risques baissiers qui pèsent sur l'économie canadienne.

La direction est d'avis que ces décisions tiennent davantage de l'inquiétude manifestée par ces agences à l'égard de la situation économique canadienne que de préoccupations envers la qualité du portefeuille de prêts ou du bilan du Mouvement Desjardins.

Les cotes de la Caisse centrale Desjardins et de Capital Desjardins inc., même abaissées, demeurent encore parmi les meilleures au Canada et se comparent avantageusement à celles de plusieurs grandes institutions financières internationales ou canadiennes.

En ce qui concerne Fitch et DBRS, les cotes de crédit des divers titres de la Caisse centrale Desjardins et de Capital Desjardins inc. et les perspectives associées à ces cotes sont demeurées inchangées au cours de l'exercice 2012.

TABLEAU 33 – COTES DE CRÉDIT DES TITRES ÉMIS

|                                     | DBRS        | STANDARD &<br>POOR'S | MOODY'S | FITCH |
|-------------------------------------|-------------|----------------------|---------|-------|
| Caisse centrale Desjardins          |             |                      |         |       |
| Court terme                         | R-1 (élevé) | A-1                  | P-1     | F1+   |
| Moyen et long terme de premier rang | AA          | A+                   | Aa2     | AA-   |
| Capital Desjardins inc.             |             |                      |         |       |
| Moyen et long terme de premier rang | AA (faible) | A                    | A2      | A+    |

## OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Les obligations contractuelles constituent des engagements à l'égard de paiements minimaux futurs et ont une incidence sur les besoins de liquidités du Mouvement Desjardins. Ces obligations contractuelles sont comptabilisées au bilan combiné ou hors bilan.

Le tableau 34 présente les passifs financiers ainsi que les autres obligations par échéances résiduelles contractuelles. Les montants indiqués incluent le capital et les intérêts, le cas échéant.

TABLEAU 34 – OBLIGATIONS CONTRACTUELLES PAR ÉCHÉANCES

Au 31 décembre  
(en millions de dollars)

|                                                                                                     | 2012              |                  |                 |                  |            |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|------------------|-----------------|------------------|------------|
|                                                                                                     | Payables<br>à vue | Moins de<br>1 an | De 1 à<br>5 ans | Plus de<br>5 ans | Total      |
| <b>Passifs</b>                                                                                      |                   |                  |                 |                  |            |
| Dépôts                                                                                              | 46 100 \$         | 42 415 \$        | 44 599 \$       | 338 \$           | 133 452 \$ |
| Acceptations                                                                                        | —                 | 841              | —               | —                | 841        |
| Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert                                     | 4 790             | 131              | 44              | 18               | 4 983      |
| Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues<br>en vertu de conventions de rachat | 1                 | 7 982            | —               | —                | 7 983      |
| Obligations subordonnées                                                                            | —                 | 175              | 746             | 3 425            | 4 346      |
| Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières                                   | 1 752             | 797              | —               | —                | 2 549      |
| Autres passifs financiers                                                                           | 31                | 1 704            | 89              | 2                | 1 826      |
| Garanties et lettres de crédit de soutien                                                           | 490               | 234              | 144             | 38               | 906        |
| Engagements de crédit                                                                               | 22 576            | 32 660           | 6 103           | 21               | 61 360     |
| Instruments financiers dérivés avec règlement net                                                   | —                 | 167              | 265             | 13               | 445        |
| Instruments financiers dérivés avec règlement brut <sup>(1)</sup>                                   |                   |                  |                 |                  |            |
| Flux monétaires à payer provenant des passifs                                                       | —                 | 4 896            | 1 422           | —                | 6 318      |
| Flux monétaires à payer provenant des actifs                                                        | —                 | 4 420            | 2 737           | —                | 7 157      |
|                                                                                                     |                   |                  |                 |                  |            |
|                                                                                                     | 2011              |                  |                 |                  |            |
|                                                                                                     | Payables<br>à vue | Moins de<br>1 an | De 1 à<br>5 ans | Plus de<br>5 ans | Total      |
| <b>Passifs</b>                                                                                      |                   |                  |                 |                  |            |
| Dépôts                                                                                              | 42 734 \$         | 39 622 \$        | 44 210 \$       | 780 \$           | 127 346 \$ |
| Acceptations                                                                                        | —                 | 676              | —               | —                | 676        |
| Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert                                     | 5 119             | 168              | 57              | 2                | 5 346      |
| Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues<br>en vertu de conventions de rachat | 3                 | 8 497            | —               | —                | 8 500      |
| Obligations subordonnées                                                                            | —                 | 187              | 777             | 3 836            | 4 800      |
| Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières                                   | 2 191             | 1 695            | —               | —                | 3 886      |
| Autres passifs financiers                                                                           | 10                | 2 000            | 80              | 3                | 2 093      |
| Garanties et lettres de crédit de soutien                                                           | 381               | 107              | 245             | —                | 733        |
| Engagements de crédit                                                                               | 20 325            | 29 936           | 4 226           | 1 217            | 55 704     |
| Instruments financiers dérivés avec règlement net                                                   | —                 | 330              | 437             | 23               | 790        |
| Instruments financiers dérivés avec règlement brut <sup>(1)</sup>                                   |                   |                  |                 |                  |            |
| Flux monétaires à payer provenant des passifs                                                       | —                 | 7 842            | 1 544           | —                | 9 386      |
| Flux monétaires à payer provenant des actifs                                                        | —                 | 2 011            | 1 690           | 7                | 3 708      |

(1) La catégorie des instruments financiers dérivés avec règlement brut comprend tant les flux monétaires des instruments financiers dérivés à payer au passif que ceux à payer à l'actif. Les sorties de trésorerie contractuelles sur les instruments financiers dérivés avec règlement brut s'accompagnent d'entrées connexes de fonds qui ne sont pas incluses dans ce tableau.

## RISQUE OPÉRATIONNEL

*Le risque opérationnel se définit comme le risque d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des processus, à des personnes, à des systèmes internes ou à des événements extérieurs se soldant par des pertes, par la non-atteinte des objectifs ou un impact négatif sur la réputation.*

### GESTION DU RISQUE OPÉRATIONNEL

Ce risque est inhérent à toute activité commerciale, aux activités internes et aux activités imparties. Les pertes peuvent émaner principalement de fraudes, de dommages aux actifs corporels, d'actes non conformes à la réglementation, de dysfonctionnements des systèmes ainsi que de problèmes dans la gestion des processus.

#### CADRE DE GESTION DU RISQUE OPÉRATIONNEL

L'objectif premier du cadre de gestion du risque opérationnel est de maintenir ce dernier à un niveau acceptable tout en privilégiant la qualité du service donné aux membres et aux clients du Mouvement Desjardins de même que l'agilité de l'organisation. L'élaboration de politiques, de directives et de règles pour identifier, mesurer, suivre et encadrer le risque opérationnel ainsi que divulguer les renseignements le concernant permettent d'assurer sa gestion saine et prudente.

Les pratiques en place pour favoriser une gestion efficiente et proactive des événements pouvant entraîner un risque opérationnel incluent, entre autres, celles relatives à l'évaluation des risques, à la gestion des risques liés à l'impartition, à la protection de l'information, aux couvertures d'assurance de même qu'à la continuité des affaires et à la gestion de crise.

Le cadre de gestion du risque opérationnel est révisé périodiquement selon les attentes des autorités réglementaires et les pratiques reconnues par l'industrie.

#### GESTION DE LA CONTINUITÉ DES AFFAIRES ET GESTION DE CRISE

Le Mouvement Desjardins a renforcé son programme de continuité des affaires qui vise à assurer le maintien, pour ses membres et ses clients, de la prestation de services en ce qui a trait aux opérations essentielles en cas d'interruption des activités, de pannes des systèmes ou de crise.

#### GESTION DES RISQUES INFORMATIONNELS

Conscient de l'importance de la protection de l'information, le Mouvement Desjardins a mis en place un programme de gestion des risques informationnels ainsi qu'un programme de formation et de sensibilisation visant à protéger les renseignements personnels et à assurer la sécurité des biens de ses membres et de ses clients.

### GESTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES

Le Mouvement Desjardins fait évoluer sa gestion des risques technologiques par la mise en place d'un cadre spécifique pour tous les services technologiques fournis par Groupe Technologies Desjardins inc. Ce cadre définit la notion de risques technologiques pour le Mouvement, la portée d'application de la démarche de gestion adoptée à l'égard de ces risques, ainsi que la structure de gouvernance et les activités de gestion afférentes.

#### GESTION DU RISQUE D'IMPARTITION

Un programme encadre la gestion des impartitions du Mouvement Desjardins. Les ententes d'impartition importantes ont été identifiées et font l'objet de suivis pour garantir une gestion adéquate.

## RISQUE D'ASSURANCE

*Le risque d'assurance est lié à l'incertitude quant au fait que les événements puissent survenir différemment des hypothèses utilisées lors de la conception, de la tarification ou de l'évaluation des réserves actuarielles des produits d'assurance, et qui peut avoir des répercussions sur leur rentabilité.*

Le risque de conception et de tarification des produits est lié au risque que la tarification initiale soit inadéquate ou le devienne. Le risque d'une mauvaise estimation des réserves actuarielles résulte de la possibilité du choix d'un modèle inadéquat pour l'estimation de la sinistralité ou pour le calcul lui-même des réserves. Par sinistralité, on entend l'estimation des prestations qui devront être payées et la gestion des clauses contractuelles et de la sélection des risques.

### GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE

Le risque de conception et de tarification découle de la possibilité que les prévisions relatives à de nombreux facteurs nécessaires à l'établissement des primes, y compris le rendement futur des placements, les résultats techniques en matière de sinistralité, de mortalité et de morbidité ainsi que les charges administratives, soient inexactes. Les composantes d'assurance adoptent des normes et des politiques de tarification strictes et effectuent des vérifications ponctuelles afin de comparer les prévisions avec les résultats réels. Un certain nombre de produits permettent un rajustement des prix en fonction de la réalisation, ou non, des prévisions.

Le Mouvement Desjardins limite les pertes potentielles au moyen d'ententes de réassurance. De telles ententes ne libèrent toutefois pas les composantes d'assurance de leurs obligations envers les assurés advenant le cas où les réassureurs connaîtraient des difficultés financières. Par conséquent, les composantes sont aussi exposées à un risque de crédit à l'égard de ces derniers. Afin de minimiser ce risque, elles signent des traités de réassurance avec des sociétés stables, financièrement solides et, dans la majorité des cas, dûment accréditées.

Les filiales des secteurs de l'assurance respectent les normes de saines pratiques de gestion établies par les organismes de réglementation qui les régissent et se soumettent à l'examen dynamique de la suffisance du capital. Divers scénarios pessimistes ont été testés au cours de l'exercice afin de mesurer leurs effets sur le ratio de capitalisation. Il a été démontré que le capital est adéquat dans chacun des cas.

## RISQUE STRATÉGIQUE

*Le risque stratégique désigne la possibilité de subir une perte attribuable à l'incapacité de s'adapter à l'évolution de l'environnement en raison d'un défaut d'agir, de choix stratégiques inadéquats ou de l'incapacité d'assurer la mise en œuvre efficace des stratégies.*

Il appartient d'abord à la haute direction et au conseil d'administration d'aborder et de définir les orientations stratégiques du Mouvement Desjardins selon les mécanismes de consultation qui lui sont propres, et d'en suivre l'évolution. Les événements qui sont susceptibles de compromettre l'atteinte des objectifs et des initiatives stratégiques du Mouvement font l'objet d'un suivi systématique et périodique par ses dirigeants et sa haute direction.

## RISQUE DE RÉPUTATION

*Le risque de réputation représente le risque de perception négative des parties prenantes, fondée ou non, concernant les pratiques, actions ou inaction du Mouvement Desjardins puisse avoir une incidence défavorable sur ses revenus, fonds propres ainsi que sur la confiance envers le Mouvement Desjardins.*

La réputation est d'une importance fondamentale et ne peut être gérée indépendamment des autres risques. Ainsi, la gestion du risque de réputation est une préoccupation constante pour le Mouvement, et ce dans toutes les sphères de ses activités.

Le Mouvement Desjardins a défini des principes directeurs, un cadre de gestion ainsi que les rôles et responsabilités à l'égard du risque de réputation. Cet encadrement s'ajoute aux divers mécanismes déjà en place, tels que la fonction de conformité réglementaire et les règles de déontologie, pour favoriser une saine gestion du risque de réputation. Il revient à l'ensemble des dirigeants et des employés d'exercer leurs activités conformément à ces principes et aux valeurs du Mouvement Desjardins.

## APERÇU DES AUTRES RISQUES

### RISQUE ENVIRONNEMENTAL

*Le risque environnemental correspond au risque que le Mouvement Desjardins subisse des pertes financières, opérationnelles ou de réputation résultant des impacts ou problèmes d'ordre environnemental, que ceux-ci proviennent des activités relatives au crédit, à l'investissement ou aux opérations du Mouvement.*

Le risque environnemental fait partie intégrante du Cadre de gestion intégrée des risques du Mouvement Desjardins. Ce dernier joue un rôle de précurseur en matière d'investissement responsable depuis plus d'une décennie. Il propose des produits de placement qui soutiennent des entreprises dont les pratiques concrétisent clairement leur sens de la responsabilité sociale et leur respect de l'environnement. Le Mouvement Desjardins soutient par ailleurs l'adaptation aux changements climatiques en favorisant la croissance d'entreprises qui se sont positionnées favorablement quant aux diverses répercussions de ceux-ci.

### RISQUE LIÉ À L'ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE ET JURIDIQUE

*Le risque lié à l'environnement réglementaire et juridique correspond aux conséquences qui découlent du non-respect des lois, de la réglementation, des normes et des pratiques qui régissent nos activités.*

Le domaine des services financiers est l'un des secteurs les plus étroitement réglementés. Depuis les dernières années, la réglementation encadrant le secteur financier est en plein essor. Cette évolution est en réaction à de nombreux phénomènes socioéconomiques : conception de nouveaux produits financiers de plus en plus complexes, volatilité continue dans le domaine des valeurs mobilières, crise des marchés, fraudes financières, lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, etc. En plus des exigences des gouvernements fédéraux (Canada et États-Unis) et provinciaux, cette réglementation comprend également celles d'organismes tels que l'Autorité des marchés financiers du Québec, les autorités en valeurs mobilières canadiennes, le Bureau du surintendant des institutions financières, l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels et l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières. Se conformer aux grands changements législatifs et réglementaires comme la *Foreign Account Tax Compliance Act* (FATCA), le *Dodd-Frank Act* ou encore les accords de Bâle implique d'importantes contributions financières et en matière de ressources humaines pour le Mouvement Desjardins.

Le risque lié à l'environnement réglementaire et juridique englobe, entre autres, l'efficacité de la prévention et du traitement des litiges et des réclamations éventuels. Ces litiges et réclamations éventuels peuvent, notamment, mener à des jugements ou à des décisions d'un tribunal ou d'un organisme de réglementation qui pourraient se traduire par des pénalités financières. Il est également possible qu'ils se concluent par des jugements, des décisions ou des règlements défavorables susceptibles d'avoir un effet négatif sur le déroulement des activités courantes du Mouvement Desjardins et d'occasionner d'autres coûts associés à des procédures judiciaires pouvant avoir des répercussions néfastes sur sa situation financière et son image de marque.

Le Mouvement Desjardins gère le risque lié à l'environnement réglementaire et juridique au moyen de la promotion d'une forte culture de conformité et de la mise en place d'un cadre de gestion de la conformité. Ce cadre permet d'identifier les risques de non-conformité auxquels il s'expose, d'évaluer leurs conséquences potentielles et d'établir des pratiques pour les gérer efficacement. Par ailleurs, un chef de la conformité supervise toutes les équipes du Mouvement Desjardins qui exercent des activités dans ce domaine. Cette gestion d'ensemble de la conformité permet d'obtenir l'assurance raisonnable que la conduite des activités du Mouvement Desjardins respecte la réglementation à laquelle elles sont assujetties.

La fonction de conformité est responsable de l'élaboration, de la mise à jour et du maintien du cadre de gestion de la conformité. Celui-ci s'appuie sur plusieurs principes, dont l'identification et le suivi des obligations réglementaires ainsi que des unités fonctionnelles visées par celles-ci. Pour ce faire, une vigie des développements en matière de réglementation et de leur incidence sur les activités est effectuée en continu. La fonction de conformité appuie les gestionnaires responsables des secteurs d'affaires dans la gestion efficace de leurs risques en exerçant un rôle de conseil tout en procédant à des inspections périodiques des activités appuyées par des programmes de formation. Enfin, un mécanisme formel de reddition de comptes est en place à l'intention de la haute direction et des instances du Mouvement Desjardins.

#### SECTION 4.2

## FACTEURS DE RISQUE QUI POURRAIENT AVOIR UNE INCIDENCE SUR LES RÉSULTATS FUTURS

Comme il est indiqué dans la mise en garde sur les énoncés prospectifs, des risques et des incertitudes de nature générale et spécifique pourraient faire en sorte que les résultats réels du Mouvement Desjardins diffèrent de ceux avancés dans ces énoncés prospectifs. Certains de ces facteurs de risque sont présentés ci-après.

#### CONDITIONS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES GÉNÉRALES DANS LES RÉGIONS OÙ LE MOUVEMENT DESJARDINS EXERCE SES ACTIVITÉS

Les conditions économiques et commerciales générales dans les régions où le Mouvement Desjardins exerce ses activités pourraient avoir une incidence importante sur ses revenus. Elles comprennent les taux d'intérêt à court et à long terme, l'inflation, les fluctuations des marchés des titres de créances, les taux de change, la volatilité des marchés financiers ainsi que le resserrement des liquidités sur certains marchés, la vigueur de l'économie et le niveau des affaires réalisées par le Mouvement Desjardins dans une région donnée.

#### TAUX DE CHANGE

Les variations des taux de change des monnaies du Canada, des États-Unis et des autres pays pourraient avoir une influence sur la situation financière du Mouvement Desjardins et sur ses excédents futurs. La variation du dollar canadien pourrait aussi nuire aux bénéfices de ses entreprises clientes au Canada.

#### POLITIQUES MONÉTAIRES

Les politiques monétaires de la Banque du Canada et de la Réserve fédérale américaine ainsi que les interventions sur les marchés des capitaux ont des répercussions sur les revenus du Mouvement Desjardins. Le niveau général des taux d'intérêt pourrait avoir une incidence sur la rentabilité de ce dernier. Une fluctuation du niveau des taux d'intérêt a un effet sur l'écart entre les intérêts versés sur les dépôts et les intérêts gagnés sur les prêts, ce qui entraîne une variation du revenu net d'intérêts du Mouvement Desjardins. Ce dernier n'exerce aucun contrôle sur les modifications des politiques monétaires ni sur les changements des conditions des marchés des capitaux et ne peut pas, par conséquent, les prévoir systématiquement.

#### CONCURRENCE

Le niveau de concurrence sur les marchés où le Mouvement Desjardins exerce ses activités a une incidence sur son rendement. Le maintien de la clientèle dépend de nombreux facteurs comme la tarification des produits ou des services, les modifications apportées à ceux-ci et le service à la clientèle offert.

#### MODIFICATIONS DES NORMES, DES LOIS ET DES RÈGLEMENTS

Les modifications des normes, des lois et des règlements, y compris les changements touchant leur interprétation ou leur mise en œuvre, pourraient avoir une incidence sur le Mouvement Desjardins puisqu'elles pourraient restreindre son offre de produit ou de service ou augmenter la capacité de ses concurrents à rivaliser avec ses produits ou ses services. En outre, bien que le Mouvement Desjardins fasse preuve de vigilance afin d'éviter cette éventualité, son défaut de se conformer aux lois, aux règlements et aux autres principes directeurs applicables pourrait entraîner des sanctions et des amendes susceptibles d'avoir une incidence défavorable sur ses résultats financiers et sa réputation.

## EXACTITUDE ET INTÉGRALITÉ DES RENSEIGNEMENTS SUR LES CLIENTS ET LES CONTREPARTIES

Le Mouvement Desjardins compte sur l'exactitude et l'intégralité des renseignements qu'il possède sur ses clients et contreparties. Dans ses décisions concernant l'autorisation d'un prêt ou d'autres opérations avec des clients et des contreparties, il peut utiliser des renseignements fournis par ces derniers, y compris des états financiers et d'autres informations financières. Le Mouvement Desjardins peut également s'en remettre aux déclarations faites par ses clients et contreparties à l'égard de l'exactitude et de l'intégralité de ces renseignements et aux rapports des auditeurs en ce qui a trait aux états financiers. La situation financière et les revenus du Mouvement Desjardins pourraient être affectés négativement si des états financiers sur lesquels il se fiait n'étaient pas conformes aux normes comptables, étaient trompeurs ou ne présentaient pas, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière et des résultats d'exploitation de ses clients et contreparties.

## MÉTHODES COMPTABLES UTILISÉES PAR LE MOUVEMENT DESJARDINS

Les méthodes comptables utilisées par le Mouvement Desjardins établissent la façon dont il présente sa situation financière et ses résultats d'exploitation et peuvent exiger que la direction fasse des estimations ou qu'elle ait recours à des hypothèses portant sur des questions qui sont, par nature, incertaines. Toute modification à ces estimations et à ces hypothèses pourrait avoir une incidence importante sur les résultats d'exploitation et la situation financière du Mouvement Desjardins.

## NOUVEAUX PRODUITS ET SERVICES DESTINÉS À MAINTENIR OU À ACCROÎTRE LA PART DE MARCHÉ DU MOUVEMENT DESJARDINS

La capacité du Mouvement Desjardins à maintenir ou à accroître sa part de marché dépend, en partie, de son aptitude à adapter ses produits et ses services aux normes changeantes du secteur des services financiers. Les sociétés de services financiers subissent de plus en plus de pression à l'égard de la tarification de leurs produits et services. Ce facteur pourrait réduire le revenu net d'intérêts ou les revenus tirés des produits et des services donnant droit à des commissions. En outre, l'adoption de nouvelles technologies pourrait rendre nécessaire la modification ou l'adaptation des produits et services du Mouvement Desjardins et engendrer d'importantes dépenses pour ce dernier.

## CAPACITÉ DE RECRUTER ET DE RETENIR DES CADRES SUPÉRIEURS CLÉS, Y COMPRIS LES MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

Le rendement futur du Mouvement Desjardins repose en partie sur sa capacité de recruter et de retenir des cadres supérieurs clés, y compris les membres de la haute direction. Aussi, il existe une forte rivalité pour

la rétention des meilleures personnes dans le secteur des services financiers. Toutefois, le Mouvement Desjardins ne peut avoir la certitude qu'il sera en mesure de continuer à recruter et à retenir des cadres supérieurs clés, y compris les membres de la haute direction, même s'il s'agit d'un objectif de ses politiques et pratiques de gestion des ressources.

## INFRASTRUCTURE COMMERCIALE

Des tiers fournissent des composantes essentielles de l'infrastructure commerciale du Mouvement Desjardins comme les connexions à Internet et l'accès à ses réseaux. Les interruptions des services d'accès aux réseaux ou à d'autres moyens de communication fournis par ces tiers pourraient avoir une incidence défavorable sur la capacité du Mouvement Desjardins à offrir des produits et services à ses clients et à exercer autrement ses activités.

## CONCENTRATION GÉOGRAPHIQUE

Au 31 décembre 2012, les prêts du Mouvement Desjardins consentis à des clients du Québec constituent une proportion de 93,1 % du total de son portefeuille de prêts. De plus, ses activités sont fortement concentrées dans cette province. En raison de cette importante concentration géographique, ses résultats dépendent largement des conditions économiques qui existent au Québec. Une détérioration de ces dernières pourrait avoir des incidences négatives sur :

- les prêts en souffrance ;
- les actifs problématiques et les biens saisis ;
- les réclamations et les poursuites ;
- le niveau de la demande des produits et services ; et
- la valeur des garanties disponibles pour les prêts, plus particulièrement les prêts hypothécaires, et, de ce fait, la capacité d'emprunter des clients, la valeur des actifs associés aux prêts dépréciés ainsi que la couverture des garanties.

## ACQUISITION ET PARTENARIAT

Le Mouvement Desjardins a mis en place un environnement de contrôle interne rigoureux relativement au processus d'acquisition et de partenariat. Malgré cela, ses objectifs financiers ou stratégiques pourraient ne pas être atteints en raison de facteurs imprévus tels que des délais concernant l'approbation de la transaction par les organismes réglementaires et les actionnaires, l'incapacité d'appliquer le plan stratégique dans sa forme initiale, des difficultés d'intégration ou de rétention des employés clés ou des clients ou encore des changements survenant dans le contexte concurrentiel et économique. Par conséquent, il est possible que les synergies, les hausses de revenus, les économies de coûts, les augmentations des parts de marché et les autres avantages prévus ne se matérialisent pas et que cela ait un effet sur les excédents futurs du Mouvement Desjardins.

## COTES DE CRÉDIT

Les cotes de crédit attribuées au Mouvement Desjardins par les agences de notation jouent un rôle important en ce qui concerne l'accès aux sources de financement de gros et son coût. Notons que rien ne garantit le maintien des cotes de crédit et des perspectives afférentes attribuées aux divers titres du Mouvement par les agences. De plus, il est à noter qu'une modification à la baisse des diverses cotes pourrait générer une hausse des coûts de financement et une réduction de l'accès aux marchés financiers.

## AUTRES FACTEURS

D'autres facteurs peuvent avoir une incidence potentielle sur les résultats futurs du Mouvement Desjardins. Ces facteurs comprennent les modifications aux lois fiscales, les changements imprévus dans les habitudes de consommation et d'épargne des consommateurs, l'évolution de la

technologie, la capacité de mettre en œuvre le plan de relève du Mouvement dans un délai raisonnable, l'incidence possible sur les activités de conflits internationaux ou de catastrophes naturelles, ainsi que la capacité de prévoir et de bien gérer les risques associés à ces facteurs, malgré la présence d'un contexte de gestion rigoureuse des risques.

Le Mouvement Desjardins prévient le lecteur que d'autres facteurs que ceux précités pourraient avoir une incidence sur ses résultats futurs. Lorsque les investisseurs et les autres personnes intéressées s'en remettent à des déclarations prévisionnelles pour prendre des décisions à l'égard du Mouvement Desjardins, ils devraient considérer attentivement ces facteurs ainsi que d'autres incertitudes, événements potentiels et facteurs liés à son secteur d'activité ou à d'autres éléments particuliers qui lui sont propres et qui pourraient avoir une incidence défavorable sur ses résultats futurs.

## SECTION 4.3

## INFORMATION ADDITIONNELLE LIÉE À L'EXPOSITION À CERTAINS RISQUES

Les tableaux suivants présentent des renseignements étoffés sur les instruments financiers plus complexes et plus risqués.

TABLEAU 35 – TITRES ADOSSÉS

Au 31 décembre  
(en millions de dollars)

|                                                                         | 2012              |              | 2011              |              |
|-------------------------------------------------------------------------|-------------------|--------------|-------------------|--------------|
|                                                                         | Montants nominaux | Juste valeur | Montants nominaux | Juste valeur |
| Titres adossés à des créances hypothécaires commerciales <sup>(1)</sup> | 236 \$            | 249 \$       | 249 \$            | 260 \$       |
| Titres adossés à des actifs financiers <sup>(2)</sup>                   | 94                | 91           | 71                | 59           |

(1) Ces titres sont présentés au bilan combiné, au poste « Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat ».

(2) Aucun des titres détenus n'est directement adossé à des créances hypothécaires résidentielles à risque. Ces titres sont présentés au bilan combiné, aux postes « Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat » et « Titres disponibles à la vente ».

TABLEAU 36 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Au 31 décembre  
(en millions de dollars)

|                                                | 2012              |                 |                 | 2011              |                 |                 |
|------------------------------------------------|-------------------|-----------------|-----------------|-------------------|-----------------|-----------------|
|                                                | Montants nominaux | Valeur positive | Valeur négative | Montants nominaux | Valeur positive | Valeur négative |
| Swaps sur défaillance de crédit <sup>(1)</sup> | 559 \$            | 1 \$            | — \$            | 601 \$            | — \$            | 8 \$            |
| Swaps sur rendement total <sup>(2)</sup>       | 7                 | —               | —               | 8                 | —               | —               |

(1) L'engagement du Mouvement Desjardins ainsi que la nature des actifs sous-jacents sont présentés à la section « Swaps sur défaillance de crédit » de la note 27 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés. Les swaps sur défaillance de crédit sont présentés au bilan combiné comme des instruments financiers dérivés.

(2) Ces montants excluent ceux qui ont été réalisés dans le cadre des activités de titrisation. Les swaps sur rendement total sont présentés au bilan combiné comme des instruments financiers dérivés.

TABLEAU 37 – STRUCTURES DE FINANCEMENT À LEVIER ET PRÊTS À RISQUE

Au 31 décembre  
(en millions de dollars)

|                                                                         | 2012   | 2011  |
|-------------------------------------------------------------------------|--------|-------|
| Structures de financement à levier <sup>(1)</sup>                       | 165 \$ | 90 \$ |
| Prêts à risque de catégorie Alt-A <sup>(2)</sup>                        | 36     | 43    |
| Prêts à risque sur créances hypothécaires résidentielles <sup>(3)</sup> | 2      | 1     |

(1) Les structures de financement à levier sont des prêts accordés aux grandes sociétés et à des sociétés de financement dont la cote de crédit se situe entre BB+ et D et dont le niveau d'endettement est très élevé, comparativement à celui des autres sociétés actives dans la même industrie.

(2) Les prêts hypothécaires de catégorie Alt-A sont définis comme des prêts octroyés à des emprunteurs qui ne possèdent pas la documentation standard sur les revenus. Ces prêts sont présentés au bilan combiné, au poste « Prêts – Hypothécaires résidentiels », et sont évalués au coût amorti.

(3) Ces prêts sont définis comme des prêts octroyés à des emprunteurs présentant un profil de risque de crédit élevé. Un seul de ces prêts est actuellement en défaut. Les prêts hypothécaires résidentiels à risque sont présentés au bilan combiné, au poste « Prêts – Hypothécaires résidentiels », et sont évalués au coût amorti.

# 5.0 RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

## SECTION 5.1

### CONTRÔLES ET PROCÉDURES

Le Mouvement Desjardins n'est pas, sur une base combinée, un émetteur assujéti selon le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* publié par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM). Cependant, il a choisi d'appliquer les pratiques prévues dans ce règlement, exprimant ainsi sa volonté de respecter les meilleures pratiques en matière de gouvernance financière.

Le Mouvement Desjardins a réalisé, au cours de l'exercice 2012, des travaux qui lui permettent d'attester au 31 décembre 2012 de la conception et l'efficacité des contrôles et des procédures de communication de l'information de même que de la conception et l'efficacité de son contrôle interne à l'égard de l'information financière.

### CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION

Conformément aux directives des ACVM décrites dans le Règlement 52-109, la présidente et chef de la direction et le premier vice-président Finances et chef de la direction financière, Mouvement Desjardins ont conçu ou fait concevoir des contrôles et des procédures de communication de l'information. Ces contrôles s'appuient, notamment, sur un processus d'attestation périodique de l'information financière présentée dans les documents annuels et intermédiaires. L'ensemble de l'information recueillie au cours du processus de gouvernance financière est revu trimestriellement et annuellement par les membres du comité de divulgation du Mouvement et par les membres de la commission Vérification et Inspection. Les membres de ces instances exercent un rôle de premier plan quant à la surveillance et à l'appréciation de l'adéquation des contrôles et des procédures de communication de l'information.

Au 31 décembre 2012, la direction du Mouvement a effectué une évaluation selon le cadre de contrôle reconnu du Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO) relativement à la conception et à l'efficacité de ses contrôles et procédures de communication de l'information.

Ainsi, des travaux d'évaluation de la conception et de l'efficacité des contrôles et des procédures de communication de l'information ont été réalisés par la direction du Mouvement Desjardins, sous la supervision de la présidente et chef de la direction et du premier vice-président Finances et chef de la direction financière, Mouvement Desjardins. En se fondant sur les résultats de ces travaux, la présidente et chef de la direction et le premier vice-président Finances et chef de la direction financière, Mouvement Desjardins ont conclu que les contrôles et procédures de communication de l'information sont adéquatement conçus et efficaces, et qu'ils ne comportent aucune faiblesse significative. Cette conclusion permet ainsi d'assurer que l'information devant être communiquée dans les documents déposés ou présentés en vertu de la législation canadienne sur les valeurs mobilières est consignée, traitée, condensée et présentée dans les délais prévus par les règles et formulaires pertinents et que le Mouvement fournit ainsi aux investisseurs une information complète et fiable.

### CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction du Mouvement a fait concevoir et a maintenu un processus de contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière. Ce contrôle interne est conçu de façon à fournir une assurance raisonnable que l'information financière présentée est fiable et que les états financiers combinés ont été préparés, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS.

Comme c'est le cas pour l'évaluation des contrôles et des procédures de communication de l'information, l'évaluation de la conception et de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière a été effectuée selon le cadre de contrôle du COSO.

En raison de ses limites inhérentes, il est possible que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ni de détecter les inexactitudes résultant d'erreurs ou de fraudes. De plus, l'évaluation des contrôles par la direction fournit seulement une assurance raisonnable, mais non absolue, que tous les problèmes liés au contrôle, qui pourraient donner lieu à des inexactitudes importantes, ont été détectés.

Ainsi, la direction du Mouvement Desjardins a réalisé des travaux d'évaluation de la conception et de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière sous la supervision de la présidente et chef de la direction et du premier vice-président Finances et chef de la direction financière, Mouvement Desjardins. En se fondant sur les résultats de ces travaux, la présidente et chef de la direction et le premier vice-président Finances et chef de la direction financière, Mouvement Desjardins ont conclu qu'au 31 décembre 2012, le contrôle interne à l'égard de l'information financière est adéquatement conçu et efficace et qu'il ne comporte aucune faiblesse importante.

Par ailleurs, au 31 décembre 2012, le Mouvement compte trois composantes qui se conforment aux exigences requises par le Règlement 52-109, soit la Caisse centrale Desjardins, Capital Desjardins inc. ainsi que, depuis le 1<sup>er</sup> mai 2012, la Fédération des caisses Desjardins du Québec (à titre d'émetteur assujéti émergent). Soulignons que la filiale Western Financial Group Inc. était un émetteur pleinement assujéti au 31 décembre 2012, mais que depuis le 13 février 2013, cette entité ne possède plus ce statut à la suite du rachat de ses titres sur le marché par le Mouvement Desjardins. En conséquence, Western Financial Group Inc. n'est plus soumis aux exigences requises du Règlement 52-109.

Sous la supervision des signataires des attestations, les directions respectives de la Caisse centrale Desjardins et de Capital Desjardins inc. ont donc évalué la conception et l'efficacité de leurs contrôles et de leurs procédures de communication de l'information ainsi que de leur contrôle interne à l'égard de l'information financière. Ces éléments fournissent une assurance raisonnable que leur information financière est fiable et que leurs états financiers ont été établis, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux IFRS.

## MODIFICATION DU CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2012, le Mouvement Desjardins n'a apporté aucun changement à son contrôle interne à l'égard de l'information financière ayant eu une incidence importante, ou susceptible d'avoir une incidence importante, sur ses activités.

Divers autres éléments relatifs à la gouvernance sont traités plus en détail aux pages 183 à 202 du rapport annuel 2012 du Mouvement.

### SECTION 5.2

## INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIÉES

Dans le cours normal de ses affaires, le Mouvement Desjardins offre des services financiers et conclut des ententes visant des services d'exploitation avec ses parties liées. De plus, il verse une rémunération à ses principaux dirigeants à des conditions normales de marché.

Le Mouvement Desjardins offre aussi ses produits et services financiers à des conditions normales de marché à ses administrateurs, à ses dirigeants et à ses employés ainsi qu'à des personnes avec qui ces derniers ont des liens.

Le Mouvement a mis en place un processus afin d'obtenir l'assurance que les opérations avec ses dirigeants et les personnes qui leur sont liées ont été conclues à des conditions de concurrence normale de même qu'en accord avec l'encadrement législatif applicable à ses diverses composantes.

Ces transactions entre parties liées sont expliquées à la note 33 « Information relative aux parties liées » des états financiers combinés annuels du Mouvement, à la page 181 du rapport annuel 2012 du Mouvement.

### SECTION 5.3

## ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS

### PRÉSIDENTE DU MOUVEMENT DES CAISSES DESJARDINS

Le 31 janvier 2012, le Mouvement des caisses Desjardins a annoncé que M<sup>me</sup> Monique F. Leroux avait été réélue à la présidence du Mouvement Desjardins pour un second mandat de quatre ans.

### GROUPE TMX INC.

Le 31 juillet 2012, le Groupe TMX Limitée (anciennement Corporation d'Acquisition Groupe Maple), une société au sein de laquelle le Mouvement Desjardins participe en tant qu'investisseur avec 12 autres institutions financières et caisses de retraite canadiennes, a annoncé que l'offre qui visait l'acquisition de l'ensemble des actions du Groupe TMX Inc. avait été conclue. Dans le cadre de cette transaction, le Mouvement Desjardins a investi un montant de 98 M\$ sous forme de capitaux propres dans le Groupe TMX Limitée. Cet investissement est présenté au poste « Valeurs mobilières – Titres disponibles à la vente » au bilan combiné.

Le 14 septembre 2012, dans le cadre d'un arrangement, le Groupe TMX Limitée a acquis la totalité des actions en circulation du Groupe TMX Inc. en échange d'un nombre égal d'actions ordinaires du Groupe TMX Limitée. La Bourse de Toronto a approuvé l'inscription à sa cote des actions du Groupe TMX Limitée.

## ACQUISITIONS

Par l'intermédiaire de Western Financial Group Inc., la Fédération a acquis Roblin Insurance Travel and Realty Agencies Ltd., une société établie au Manitoba, le 3 janvier 2012, Brown & Ward Insurance Ltd., un chef de file en courtage d'assurance de dommages situé en Alberta, le 1<sup>er</sup> février 2012, et Hodges & Company Insurance Services Ltd., un réseau de courtiers d'expérience spécialisés en assurance des entreprises, le 17 mai 2012. Hodges & Company est une entreprise basée à Victoria et son acquisition constitue la première incursion de Western Financial Group Inc. en Colombie-Britannique. Pendant l'exercice 2012, ce dernier groupe a également acquis BC Yacht Insurance Brokers Inc., société située à Sidney, en Colombie-Britannique, le 1<sup>er</sup> juillet, et Orion Insurance Brokers Ltd., entreprise dont les bureaux sont situés à Winnipeg, au Manitoba, le 1<sup>er</sup> septembre.

## ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DE CLÔTURE – QTRADE CANADA INC.

Le 4 février 2013, par l'entremise de Desjardins Société financière inc., une filiale en propriété exclusive de la Fédération, le Mouvement Desjardins a signé une convention définitive visant l'acquisition de 25 % à 40 % des actions en circulation de Qtrade Canada Inc. (Qtrade). Qtrade est une société spécialisée dans les domaines du courtage en ligne et des services de gestion de patrimoine et exerce ses activités principalement pour le compte de coopératives de crédit.

Cette transaction répond à la définition d'un regroupement d'entreprises puisque le Mouvement obtiendra le contrôle des activités de Qtrade, et elle sera comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. L'allocation du prix d'achat aux actifs acquis et aux passifs repris sera complétée à la date de clôture de la transaction, qui est prévue pour le deuxième trimestre de 2013. Les résultats de Qtrade seront inclus dans les états financiers combinés du Mouvement Desjardins à partir de la date de clôture de la transaction.

### SECTION 5.4

## MÉTHODES COMPTABLES CRITIQUES ET ESTIMATIONS

La description des méthodes comptables du Mouvement Desjardins est essentielle à la compréhension des états financiers combinés au 31 décembre 2012. Les principales méthodes comptables sont décrites à la note 2 « Principales méthodes comptables » des états financiers combinés. Certaines de ces méthodes revêtent une importance particulière quant à la présentation de la situation financière et des résultats d'exploitation du Mouvement Desjardins du fait que la direction doit formuler des hypothèses et des estimations, dont certaines pourraient avoir trait à des incertitudes, et que toute modification de ces hypothèses et estimations pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers combinés du Mouvement Desjardins. Le texte qui suit traite de ces méthodes comptables.

## ENTITÉS AD HOC

Le Mouvement Desjardins inclut dans ses états financiers combinés les opérations des structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires (entités ad hoc), et ce même en l'absence de lien en capital, dans la mesure où il en exerce le contrôle en substance au regard des critères suivants :

- les activités de l'entité sont menées pour le compte exclusif du Mouvement Desjardins de telle sorte que ce dernier en tire des avantages ;
- le Mouvement Desjardins dispose du pouvoir de décision et de gestion nécessaire pour obtenir la majorité des avantages liés aux activités courantes de l'entité. Ce pouvoir se caractérise notamment par la capacité de dissoudre l'entité, d'en changer les statuts ou de s'opposer formellement à leur modification ;
- le Mouvement Desjardins a la capacité d'obtenir la majorité des avantages de l'entité et, par conséquent, peut être exposé aux risques liés aux activités de ladite entité. Les avantages peuvent prendre la forme du droit de recevoir tout ou une partie du résultat, évalué sur une base annuelle, et une quote-part d'actif net, de même que de disposer d'un ou de plusieurs actifs ou de bénéficier de la majorité des actifs résiduels en cas de liquidation ;
- le Mouvement Desjardins conserve la majorité des risques pris par l'entité afin d'en retirer un avantage ; tel peut être le cas si le Mouvement Desjardins reste exposé aux premières pertes du portefeuille d'actifs logé dans l'entité.

## ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les justes valeurs des instruments financiers et plus particulièrement des valeurs mobilières, obtenues à l'aide des prix cotés sur des marchés actifs, comprennent peu de subjectivité quant à leur établissement.

S'il n'existe pas de prix cotés sur des marchés actifs, la juste valeur est établie soit à partir de modèles fondés sur des données de marché observables, soit à partir de modèles ne comportant pas de données de marché observables. Lorsque des prix cotés ne sont pas disponibles, les estimations de la juste valeur sont établies à l'aide de la valeur actualisée et d'autres méthodes d'évaluation, sur lesquelles influent les hypothèses utilisées quant au montant et à l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et aux taux d'actualisation qui reflètent divers degrés de risque, dont le risque de liquidité, le risque de crédit et ceux liés aux taux d'intérêt, aux taux de change et à la volatilité des prix et des taux. En raison de la nécessité de recourir à des estimations et du jugement qu'il convient d'exercer dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation, les estimations de la juste valeur des actifs identiques ou semblables peuvent différer d'une entité à une autre. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée et, pour cette raison, peut ne pas être représentative des justes valeurs futures. Elle ne saurait également être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat des instruments.

### PRÊTS

La variation des taux d'intérêt ainsi que les changements dans la solvabilité des emprunteurs constituent les principales causes des variations de la juste valeur des prêts détenus par le Mouvement Desjardins, ce qui se traduit par un écart favorable ou un écart défavorable par rapport à la valeur comptable. La juste valeur des prêts est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie prévus aux taux d'intérêt du marché exigés pour de nouveaux prêts similaires à la date de clôture. Pour les prêts douteux, la juste valeur est présumée correspondre à leur valeur comptable.

### DÉPÔTS

La juste valeur des dépôts, qui sont assortis de caractéristiques de taux variable ou dont l'échéance n'est pas déterminée, est présumée correspondre à leur valeur comptable. La juste valeur des dépôts à taux fixe est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie prévus aux taux d'intérêt courants offerts sur le marché pour des dépôts ayant sensiblement la même période.

### OBLIGATIONS SUBORDONNÉES

La juste valeur des obligations subordonnées repose sur les cours du marché d'émissions ou de dettes similaires, ou sur les taux courants offerts au Mouvement Desjardins pour des titres de dette ayant la même période à courir jusqu'à l'échéance.

## INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

La juste valeur des instruments financiers dérivés est déterminée au moyen de modèles d'établissement des prix qui intègrent les prix du marché courant et les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temporelle de l'argent, les courbes de rendement et les facteurs de volatilité. La juste valeur des instruments financiers dérivés est présentée sans tenir compte de l'incidence des accords généraux de compensation juridiquement exécutoires.

## INSTRUMENTS FINANCIERS DONT LA JUSTE VALEUR EST ÉGALE À LA VALEUR COMPTABLE

La valeur comptable de certains instruments financiers qui viennent à échéance à l'intérieur des 12 prochains mois est une approximation raisonnable de leur juste valeur. Ces instruments financiers incluent les éléments suivants : « Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières », « Engagements de clients en contrepartie d'acceptations », « Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières », « Autres actifs – Autres », « Acceptations », « Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières » et « Autres passifs – Autres ».

La juste valeur des instruments financiers est présentée à la note 5 « Juste valeur des instruments financiers » des états financiers combinés.

## DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS ET DE PASSIFS FINANCIERS

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent ou lorsque les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de l'actif ont été transférés à un tiers.

Lorsque les flux de trésorerie d'un actif financier ont été transférés, mais que le Mouvement Desjardins a conservé la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de l'actif financier, il enregistre alors distinctement un actif ou un passif au bilan combiné, qui représente les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert de l'actif. Si le contrôle de l'actif financier est conservé, le Mouvement Desjardins maintient ce dernier au bilan combiné dans la mesure de l'implication continue du Mouvement Desjardins dans cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte est comptabilisé à l'état combiné du résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue.

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation liée au passif est éteinte, annulée ou arrivée à expiration.

## DÉPRÉCIATION D'ACTIFS FINANCIERS

### PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS

L'évaluation de la provision pour pertes sur prêts est d'une grande importance pour le Mouvement Desjardins compte tenu de la taille de son portefeuille de prêts. Certains éléments peuvent influencer sur les jugements de la direction, et tout changement important dans les estimations ou les paramètres pourrait causer une modification du montant constaté à ce jour de la provision pour pertes sur prêts. La provision pour pertes sur prêts reflète la meilleure estimation de la direction quant aux pertes potentielles sur prêts.

La dépréciation d'un prêt ou d'un groupe de prêts est déterminée en estimant la valeur de recouvrement de ces actifs financiers. L'écart entre cette évaluation et la valeur comptable fait l'objet d'une provision. Pour déterminer le montant de recouvrement estimatif d'un prêt, le Mouvement Desjardins utilise la valeur des flux de trésorerie futurs estimatifs, actualisée au taux d'intérêt effectif inhérent au prêt. Lorsque les montants et le moment des flux de trésorerie futurs ne peuvent être estimés de manière raisonnablement fiable, le montant de recouvrement estimatif est déterminé soit au moyen de la juste valeur des sûretés sous-jacentes au prêt, déduction faite des coûts de réalisation prévus, soit au moyen du prix du marché observable pour le prêt. La sûreté peut varier selon la catégorie de prêts.

La provision découlant de cette dépréciation est établie selon deux volets : un volet individuel et un volet collectif.

Pour les provisions individuelles, le Mouvement Desjardins passe premièrement en revue ses portefeuilles de prêts individuellement afin d'apprécier le risque de crédit et de déterminer s'il existe des indications objectives de dépréciation pour lesquelles une perte devrait être comptabilisée à l'état combiné du résultat. Les portefeuilles de prêts qui n'ont pas fait l'objet d'une provision individuelle sont, par la suite, inclus dans des groupes d'actifs présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires et font l'objet d'une provision collective.

Pour la provision collective, la méthode d'évaluation utilisée par le Mouvement Desjardins prend en compte les paramètres de risque des divers portefeuilles de prêts, notamment grâce à l'intégration de modèles de risque de crédit élaborés. Ces modèles de détermination de la provision collective prennent en compte un certain nombre de facteurs, dont les probabilités de défaillance (fréquence des pertes), les pertes en cas de défaillance (importance des pertes) et les montants bruts susceptibles de défaillance. Ces paramètres sont établis en fonction des pertes historiques et sont déterminés selon la catégorie et la cote de risque de chaque prêt. L'évaluation de la provision collective dépend également de l'appréciation par la direction des tendances actuelles en matière de qualité de crédit

en lien avec les secteurs d'activité, de l'incidence de modifications dans ses politiques de crédit de même que de la conjoncture économique.

Des renseignements complémentaires sur la comptabilisation des prêts et la provision pour pertes sur prêts sont présentés à la note 7 « Prêts et provision pour pertes sur prêts » des états financiers combinés.

### TITRES DISPONIBLES À LA VENTE

Les titres classés dans la catégorie « Disponibles à la vente » font l'objet d'un examen régulier visant à déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Aux fins de l'évaluation de la baisse de valeur, le Mouvement Desjardins tient compte de plusieurs faits propres à chaque placement et de l'ensemble des facteurs qui pourraient être indicateurs d'une perte de valeur. Les facteurs pris en compte comprennent, sans s'y limiter, une baisse importante ou prolongée de la juste valeur, des difficultés financières importantes de l'émetteur, un manquement au contrat, la possibilité croissante de faillite ou de restructuration de l'émetteur et la disparition d'un marché actif pour cet actif financier. La direction utilise aussi son jugement quant au moment de comptabiliser une moins-value.

En ce qui concerne les titres de créances de la catégorie « Disponibles à la vente », le Mouvement Desjardins les évalue individuellement pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Dans le cas des titres de capitaux propres de la catégorie « Disponibles à la vente », l'indication objective inclurait également une baisse « importante » ou « prolongée » de la juste valeur inférieure à leur coût.

Des renseignements complémentaires sur la comptabilisation des titres disponibles à la vente ainsi que la détermination de la juste valeur sont présentés aux notes 4 « Valeur comptable des instruments financiers », 5 « Juste valeur des instruments financiers » et 6 « Valeurs mobilières » des états financiers combinés.

## DÉPRÉCIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS

Le Mouvement Desjardins évalue à la date de clôture s'il existe une indication qu'un actif a pu se déprécier. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable de l'actif excède son montant recouvrable. La valeur recouvrable représente la valeur la plus élevée des deux valeurs suivantes : la juste valeur diminuée des coûts de la vente ou la valeur d'utilité qui correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs recouvrables. La perte de valeur comptabilisée, le cas échéant, à l'état combiné du résultat correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur le montant recouvrable. Les pertes de valeur sur cet actif peuvent être reprises subséquemment et sont comptabilisées à l'état combiné du résultat de la période où elles sont constatées.

L'estimation de la valeur recouvrable d'un actif non financier, en vue de déterminer si ce dernier a subi une perte de valeur, exige également de la direction qu'elle formule des estimations et des hypothèses, et toute modification de ces estimations et hypothèses pourrait avoir une incidence sur la détermination de la valeur recouvrable des actifs non financiers et, par conséquent, sur les résultats du test de dépréciation.

## GOODWILL

Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation annuellement et dès que des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Le test de dépréciation du goodwill est déterminé sur la base de la valeur recouvrable de chaque unité génératrice de trésorerie (UGT) (ou chaque groupe d'UGT) à laquelle le goodwill se rapporte.

La valeur recouvrable représente la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente ou la valeur d'utilité. La juste valeur correspond à la meilleure estimation du montant qui peut être obtenu de la vente, nette des coûts de sortie, lors d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. La valeur d'utilité est calculée selon la méthode la plus appropriée, généralement par actualisation des flux de trésorerie futurs estimés.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur est enregistrée à l'état combiné du résultat de l'exercice et comptabilisée en réduction du goodwill affecté à l'UGT (ou au groupe d'UGT) en premier lieu, puis en réduction des autres actifs identifiables de l'UGT (ou du groupe d'UGT) au prorata de leur valeur comptable dans l'unité. Néanmoins, l'affectation de la perte de valeur aux actifs de l'UGT (ou du groupe d'UGT) ne doit pas avoir pour conséquence que la valeur comptable de ces derniers soit inférieure au plus élevé des montants suivants : la juste valeur de l'actif diminuée des coûts de vente, sa valeur d'utilité ou zéro. Les pertes de valeur constatées sur le goodwill sont irréversibles.

## PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE

### PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE DE PERSONNES

Le calcul des passifs des contrats d'assurance des filiales d'assurance de personnes nécessite l'établissement d'hypothèses en ce qui concerne le moment où entreront en jeu de nombreux éléments, dont les décès, les invalidités, les revenus de placement, l'inflation, les résiliations de contrats, les frais, les impôts, les primes, les commissions et les participations destinées aux titulaires de police, ainsi que les sommes qu'ils représentent. Pour prévoir les résultats techniques, les filiales d'assurance de personnes utilisent les hypothèses les plus probables. Certaines ont trait à des événements qui sont susceptibles de se produire dans un avenir lointain et elles devront éventuellement être modifiées.

### PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE DE DOMMAGES

Le calcul des provisions pour sinistres et frais de règlement relatives aux polices d'assurance des filiales d'assurance de dommages prend en considération des hypothèses fondées sur les caractéristiques des lignes d'affaires, les antécédents de règlement et d'autres facteurs pertinents. Les méthodes d'estimation utilisées pour effectuer le calcul sont basées sur les hypothèses les plus probables compte tenu des données actuellement connues, qui font l'objet d'une révision et d'une mise à jour régulières.

Les provisions pour sinistres et frais de règlement incluent des estimations individuelles de perte pour chaque sinistre déclaré. De plus, une provision est établie pour les frais de règlement, les variations relatives aux sinistres déclarés et les sinistres survenus, mais non déclarés, compte tenu de l'expérience antérieure et des contrats en portefeuille. Ces estimations sont revues et mises à jour régulièrement, et tout redressement qui en résulte est comptabilisé à l'état combiné du résultat de l'exercice au cours duquel la révision a eu lieu. La provision pour sinistres et frais de règlement est présentée sur une base actualisée à l'aide du taux des actifs sous-jacents, avec marge pour écarts défavorables.

La note 14 « Passifs des contrats d'assurance et d'investissement » des états financiers combinés présente des renseignements sur la comptabilisation des différents passifs des contrats d'assurance, les principales hypothèses utilisées ainsi que les incidences sur les résultats des modifications des hypothèses.

## PROVISIONS

Les provisions constituent des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision est comptabilisée lorsque le Mouvement a une obligation (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de l'obligation est actualisé si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif.

Les provisions reposent sur la meilleure estimation par la direction des montants qui seront nécessaires pour régler l'obligation à la date de clôture, compte tenu des risques et incertitudes pertinents. En raison du caractère prospectif de ces estimations, la direction doit faire appel à son jugement pour prévoir le moment de la réalisation et le montant des flux de trésorerie futurs. Les résultats réels pourraient être sensiblement différents des prévisions.

Les dotations et reprises de provisions sont comptabilisées en résultat aux postes correspondant à la nature des dépenses futures couvertes.

## PASSIFS ÉVENTUELS

Le Mouvement Desjardins est impliqué dans divers litiges et procédures judiciaires dans le cours normal de ses affaires en regard de ses divers produits, services, placements et autres activités.

Il n'est actuellement pas possible d'évaluer l'issue de certains desdits litiges et procédures, le moment de leurs résolutions ainsi que l'incidence éventuelle sur la situation financière du Mouvement Desjardins. De l'avis de la direction, la juste valeur des passifs éventuels résultant de ces litiges et procédures, dans la mesure où elle peut être évaluée, pourrait avoir une incidence sur les résultats combinés du Mouvement Desjardins pour une période donnée, mais n'aurait pas de répercussion défavorable importante sur la situation financière combinée du Mouvement Desjardins.

Des renseignements complémentaires sur les passifs éventuels sont présentés à la note 27 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés.

## INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur dépend d'éléments d'actif, de taux d'intérêt, de cours de change ou d'autres indices financiers. La grande majorité des contrats d'instruments financiers dérivés est négociée de gré à gré entre le Mouvement Desjardins et la contrepartie, et comprend les contrats de change à terme, les swaps de devises et de taux d'intérêt, les swaps sur défaillance de crédit, les swaps sur rendement total, les contrats de garantie de taux d'intérêt et les options sur devises, sur taux d'intérêt et sur indices boursiers. Les autres transactions sont effectuées dans le cadre d'échanges réglementés et comprennent principalement des contrats à terme normalisés.

Les instruments financiers dérivés, y compris les dérivés incorporés devant être comptabilisés distinctement, sont comptabilisés au bilan combiné à la juste valeur.

Le Mouvement Desjardins utilise les instruments financiers dérivés à des fins de transaction ou à des fins de gestion de l'actif et du passif. Les instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction sont utilisés afin de répondre à la demande des membres et des clients et pour permettre au Mouvement Desjardins de générer des revenus sur ses propres activités de transaction. Les instruments financiers dérivés détenus à des fins de gestion de l'actif et du passif visent à gérer les risques actuels ou prévus liés au risque de marché. Ces instruments permettent au Mouvement Desjardins le transfert, la modification ou la réduction des risques liés aux taux d'intérêt et à la devise auxquels sont exposés les actifs et les passifs figurant au bilan combiné, ainsi que les engagements fermes et les opérations prévues.

Lorsque les instruments financiers dérivés sont utilisés à des fins de gestion de l'actif et du passif, il faut déterminer pour chaque produit dérivé si la comptabilité de couverture est appropriée. Pour être admissible à cette comptabilité, une relation de couverture doit être désignée et documentée dès le moment de sa mise en place. Cette documentation doit notamment porter sur la stratégie spécifique de gestion de risque, l'actif, le passif ou les flux de trésorerie qui font l'objet de la couverture ainsi que la mesure de l'efficacité de cette couverture. Ainsi, chaque relation de couverture doit être soumise régulièrement, de façon individuelle, à un test d'efficacité afin que l'on puisse déterminer avec une assurance raisonnable si elle est efficace et continuera de l'être. L'instrument financier dérivé doit s'avérer hautement efficace pour compenser les variations de la juste valeur, ou des flux de l'élément couvert, attribuables au risque faisant l'objet de la couverture.

Des renseignements complémentaires sur les instruments financiers dérivés et les activités de couverture sont présentés à la note 17 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » des états financiers combinés.

## IMPÔTS SUR LES EXCÉDENTS

La charge d'impôt sur les excédents comprend la charge d'impôt exigible et la charge d'impôt différé. Les impôts sur les excédents sont comptabilisés à l'état combiné du résultat, sauf s'ils concernent des éléments qui ont été comptabilisés hors résultat directement à l'état combiné du résultat global ou à l'état combiné des variations des capitaux propres. Dans ce cas, les impôts sur les excédents sont aussi comptabilisés hors résultat.

Le calcul de la charge d'impôt sur les excédents est fondé sur le traitement fiscal prévu des transactions. Pour déterminer les éléments actuels et futurs de la charge d'impôt sur les excédents, il faut établir des hypothèses concernant les dates auxquelles les actifs et passifs d'impôt différé seront contrepassés. Si l'interprétation du Mouvement Desjardins diffère de celle des autorités fiscales ou si les dates des contrepassations ne correspondent pas aux prévisions, la provision pour impôts sur les excédents pourrait augmenter ou diminuer au cours des exercices suivants.

La note 25 « Impôts sur les excédents » des états financiers combinés fournit d'autres renseignements sur les impôts sur les excédents.

## PROVISION POUR RISTOURNES AUX MEMBRES

Le conseil d'administration de chaque caisse recommande pour approbation le projet de partage des excédents à son assemblée générale annuelle des membres, laquelle a lieu dans les quatre mois suivant la fin de l'exercice. Le montant du versement des ristournes en fait partie. Le montant de la provision

est estimé en fonction, notamment, des excédents réalisés au cours de l'exercice par les caisses en prenant en considération l'encadrement financier portant sur l'affectation des excédents en lien avec le plan de capitalisation du Mouvement Desjardins, qui fixe les cibles de capitalisation. L'écart entre le montant des ristournes réellement versées, en espèces ou en parts, à la suite des diverses assemblées générales des caisses, et le montant de la provision estimée est imputé aux résultats combinés de l'exercice où les versements ont lieu.

La base de répartition des ristournes est fonction des intérêts enregistrés sur les prêts et sur les dépôts, de l'encours moyen des fonds de placement Desjardins, des placements garantis liés aux marchés, des prêts Accord D que le membre a obtenus par l'intermédiaire de la caisse et des frais perçus du membre selon les divers services utilisés. Le projet de partage des excédents prend en compte un programme qui permet aux membres, à leur choix, de recevoir leurs ristournes sous forme de parts, qui sont alors bonifiées par rapport à celles versées en espèces. Les caisses peuvent verser des ristournes lorsque les exigences légales et réglementaires sont respectées.

## AVANTAGES DU PERSONNEL

Le Mouvement Desjardins offre à la majorité de ses employés des régimes de retraite ainsi que des régimes excédentaires de retraite, ces derniers procurant des prestations de retraite en sus des limites prévues par les dispositions législatives. Les régimes de retraite à prestations définies désignent les régimes pour lesquels le Mouvement Desjardins s'engage formellement sur un niveau de prestations et assume donc le risque actuariel et, si les régimes sont capitalisés, le risque de placement. Les prestations sont établies d'après le nombre d'années de participation aux régimes de retraite et prennent en considération le salaire moyen des cinq meilleures années de l'employé. Comme les modalités de fonctionnement des régimes font en sorte que l'évolution future des salaires aura une incidence sur le montant des prestations futures, le coût des prestations et la juste valeur de l'obligation au titre des régimes à prestations définies sont généralement déterminés à partir de calculs actuariels, selon la méthode des unités de crédit projetées. Ces calculs sont effectués à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant principalement le rendement attendu des placements des régimes et le taux d'actualisation de l'obligation des régimes, mais aussi, et dans une moindre importance, la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite des salariés, le taux de mortalité et le taux d'augmentation des prestations de retraite. Une évaluation actuarielle complète est effectuée tous les ans par un actuaire qualifié.

Les gains actuariels (pertes actuarielles) résultent de l'écart entre le rendement réel et le rendement attendu des actifs des régimes de retraite pour les régimes capitalisés, des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des régimes à prestations définies et des gains ou pertes d'expérience sur cette même obligation. Tout gain actuariel net ou toute perte actuarielle nette, excédant 10 % du plus élevé de la valeur de l'obligation, au titre des régimes à prestations définies ou de la juste valeur des actifs à la fin de l'exercice précédent, est amorti sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des participants au régime.

L'actif ou le passif des régimes à prestations définies se calcule comme la valeur actualisée de l'obligation de ces régimes diminuée du coût des services passés non comptabilisés, de la juste valeur des actifs des régimes et des pertes actuarielles non amorties, et majorée des gains actuariels non amortis. La valeur de tout actif, le cas échéant, est restreinte à la somme des pertes actuarielles, des coûts des services passés non comptabilisés et de la valeur actualisée de tout avantage économique disponible sous forme de remboursement provenant des régimes ou de réductions dans les cotisations futures aux régimes de retraite.

La note 26 « Régimes à prestations définies » des états financiers combinés fournit d'autres renseignements sur la comptabilisation des régimes à prestations définies ainsi que sur la sensibilité des hypothèses clés.

### SECTION 5.5

## MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

La liste des normes comptables publiées mais qui ne sont pas encore en vigueur est présentée ci-après. Les autorités réglementaires ont aussi indiqué que ces normes ne pourront pas être adoptées de manière anticipée :

### DATE D'APPLICATION : 1<sup>ER</sup> JANVIER 2013

#### IFRS 10, ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

L'IASB a publié en mai 2011 l'IFRS 10, *États financiers consolidés*, qui définit le principe du contrôle et établit que le contrôle sert de fondement pour déterminer quelles entités sont incluses dans le périmètre de consolidation. Cette nouvelle norme remplace les dispositions sur les états financiers consolidés de l'IAS 27, *États financiers consolidés et individuels*, et l'interprétation SIC-12, *Consolidation – Entités ad hoc*.

Le Mouvement Desjardins évalue actuellement les incidences de l'adoption de cette nouvelle norme, qui est applicable de façon rétrospective.

## IFRS 11, PARTENARIATS

L'IASB a publié en mai 2011 l'IFRS 11, *Partenariats*, qui remplace l'IAS 31, *Participations dans les coentreprises*, et l'interprétation SIC-13, *Entités contrôlées conjointement – Apports non monétaires par des coentrepreneurs*. Cette norme établit des principes applicables à la comptabilisation des deux types de partenariat, soit l'entreprise commune et la coentreprise, et supprime la possibilité de consolider les coentreprises selon la méthode de la consolidation proportionnelle.

L'adoption de cette nouvelle norme n'aura aucune incidence pour le Mouvement Desjardins puisque la comptabilisation des participations dans des coentreprises est déjà effectuée selon la méthode de la mise en équivalence. Cette nouvelle norme est applicable de façon rétrospective.

## IFRS 12, INFORMATIONS À FOURNIR SUR LES INTÉRÊTS DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTITÉS

L'IASB a publié en mai 2011 l'IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*, qui améliore les obligations d'information concernant les intérêts qu'une entité détient dans des filiales, des partenariats, des entreprises associées et des entités structurées non consolidées. Certaines des informations exigées par la nouvelle norme étaient déjà requises en vertu des normes actuelles alors que d'autres sont nouvelles, telles que celles portant sur les hypothèses et jugements importants sur lesquels une entité s'est basée pour déterminer le type de lien qu'elle a avec une autre entité, la nature et l'étendue des intérêts qu'elle détient dans d'autres entités et les risques qui leur sont associés.

L'IFRS 12 est une nouvelle norme de présentation qui n'aura aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière du Mouvement Desjardins. Elle est applicable de façon rétrospective.

## IFRS 13, ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

L'IASB a publié en mai 2011 l'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, qui définit la juste valeur et établit un cadre unique pour l'évaluation de la juste valeur de l'ensemble des transactions et soldes pour lesquels des IFRS imposent ou permettent l'évaluation de la juste valeur. Cela permet d'améliorer la cohérence entre les différents concepts liés à la juste valeur définis par les diverses normes existantes. De plus, cette norme reprend les divulgations sur la juste valeur des instruments financiers et étend le champ d'application à l'ensemble des éléments valorisés à la juste valeur.

En ce qui concerne les évaluations de juste valeur, le Mouvement Desjardins ne prévoit pas que l'adoption de cette nouvelle norme, applicable de façon prospective, aura d'incidences significatives.

## IAS 1, PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

L'IASB a publié en juin 2011 des modifications à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, lesquelles améliorent la présentation des autres éléments du résultat global. Les modifications exigent la présentation par nature des autres éléments du résultat global en distinguant les éléments qui seront reclassés à l'état du résultat au cours d'une période ultérieure de ceux qui ne le seront pas.

L'IAS 1 est une norme de présentation et elle vise à informer les utilisateurs pour les aider, entre autres, à mieux comprendre les états financiers. Les modifications à cette norme n'auront aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière du Mouvement Desjardins. Elles sont applicables de façon rétrospective.

## IAS 19, AVANTAGES DU PERSONNEL

L'IASB a publié en juin 2011 une version modifiée de l'IAS 19, *Avantages du personnel (IAS 19 (R))*, qui exige que la situation de capitalisation d'un régime à prestations définies soit intégralement reflétée au bilan combiné. Cela élimine donc l'option de différer la comptabilisation des gains et pertes actuariels, désignée par la « méthode du corridor ». Tous les écarts actuariels seront dorénavant immédiatement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Le calcul du coût financier à l'état combiné du résultat est aussi modifié. Dorénavant, ce coût financier sera calculé en multipliant l'actif ou le passif net au titre des régimes à prestations définies par le taux utilisé pour actualiser l'obligation, et l'écart entre le rendement réel sur les actifs et le montant comptabilisé dans le coût financier sera comptabilisé aux autres éléments du résultat global. En outre, tous les coûts des services passés seront maintenant directement comptabilisés dans les résultats lorsqu'ils surviendront. De plus, les caractéristiques de partage de risque entre les employeurs et les employés des régimes à prestations définies seront dorénavant prises en compte lors de la détermination du passif à constater au bilan combiné et de la charge à comptabiliser à l'état combiné du résultat. Il y aura donc modification de la présentation et de la comptabilisation des variations de l'obligation au titre des régimes à prestations définies et des actifs des régimes, et amélioration des informations à fournir relativement aux caractéristiques des régimes à prestations définies et aux risques auxquels une entité est exposée en participant à ces régimes. Le Mouvement Desjardins devra appliquer cette nouvelle norme de façon rétrospective.

En conséquence, les principales incidences de l'adoption de l'IAS 19 (R) pour le Mouvement Desjardins seront la comptabilisation des pertes actuarielles non amorties et des coûts des services passés non comptabilisés au poste « Passifs au titre des régimes à prestations définies » au bilan combiné. Cela donnera lieu à une diminution du poste « Excédents non répartis » (pour obtenir plus de renseignements, se référer à la note 26 « Régimes à prestations définies » des états financiers combinés).

De plus, la prise en compte des caractéristiques de partage de risque entre les employeurs et les employés du principal régime de retraite de groupe entraînera une diminution du poste « Passif au titre des régimes à prestations définies » et, en contrepartie, une hausse du poste « Excédents non répartis ». Le Mouvement évalue actuellement les incidences des modifications relatives au partage de risque. L'impact initial de ces modifications sur les ratios de capital pourrait être reporté et amorti sur une base linéaire sur la période s'étendant du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2014, compte tenu du choix qui s'offre au Mouvement de se prévaloir de la disposition transitoire prévue à cet effet par les autorités réglementaires.

#### IFRS 7, INSTRUMENTS FINANCIERS : INFORMATIONS À FOURNIR – COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

L'IASB a publié en décembre 2011 des modifications à l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*. Ces modifications améliorent les exigences de divulgation d'information relativement à la compensation d'actifs et de passifs financiers. L'objectif visé par ces modifications est d'aider les utilisateurs des états financiers à mieux évaluer l'effet des accords de compensation sur la situation financière d'une entité et à comprendre comment une entité gère le risque de crédit en lien avec de tels accords.

L'IFRS 7 est une norme de présentation et elle vise à informer les utilisateurs pour les aider, entre autres, à mieux comprendre et à mieux évaluer l'importance des instruments financiers par rapport à la situation financière et à la performance de l'entité. Les modifications à cette norme, qui visent spécifiquement la divulgation de l'information à fournir, n'ont aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière du Mouvement Desjardins. Elles sont applicables de façon rétrospective.

#### AMÉLIORATIONS ANNUELLES

L'IASB a publié en mai 2012 des modifications à plusieurs normes dans le cadre de son processus d'améliorations annuelles. À l'exception de l'IAS 32, *Instruments financiers : présentation*, ces modifications sont mineures et n'auront aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière du Mouvement Desjardins.

La modification apportée à l'IAS 32 précise que les conséquences fiscales des dividendes et de la rémunération sur le capital social doivent dorénavant être comptabilisées conformément aux recommandations de l'IAS 12, *Impôts sur le résultat*. Ainsi, lorsque certaines conditions seront respectées, les conséquences fiscales des dividendes et de la rémunération sur le capital social devront être présentées dans les résultats plutôt que dans les capitaux propres. Cette modification sera appliquée de façon rétrospective.

En conséquence, il n'y aura pas d'incidences sur la situation financière du Mouvement Desjardins au 1<sup>er</sup> janvier et au 31 décembre 2012. Toutefois, certaines données comparatives devront être reclassées de l'état combiné des variations des capitaux propres à l'état combiné du résultat pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012. Le poste « Recouvrement d'impôt relatif à la rémunération sur les parts permanentes » de l'état combiné des variations des capitaux propres diminuera de 25 M\$ et le poste « Impôts sur les excédents » de l'état combiné du résultat sera réduit d'un montant correspondant.

#### DATE D'APPLICATION : 1<sup>ER</sup> JANVIER 2014

#### IAS 32, INSTRUMENTS FINANCIERS : PRÉSENTATION

En décembre 2011, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 32, *Instruments financiers : présentation*, qui viennent préciser les critères relatifs à la compensation d'un actif et d'un passif financiers.

Le Mouvement Desjardins évalue actuellement les incidences des modifications apportées à cette norme, qui est applicable de façon rétrospective.

#### DATE D'APPLICATION : 1<sup>ER</sup> JANVIER 2015

#### IFRS 9, INSTRUMENTS FINANCIERS

L'IASB a publié en novembre 2009 et modifié en octobre 2010 la première phase d'un projet de remplacement de l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. Cette norme définit un nouveau mode de classement et d'évaluation des actifs et des passifs financiers. Les actifs financiers seront classés en deux catégories (coût amorti ou juste valeur par résultat) en fonction du modèle de gestion de l'actif financier de l'entité et des caractéristiques de ses flux de trésorerie contractuels. Toutefois, un nouvel exposé-sondage, qui a été publié en novembre 2012, propose l'utilisation d'une troisième catégorie d'instruments financiers pour les titres de créances, soit celle de la juste valeur par résultat global.

Les passifs financiers seront classés selon les mêmes catégories que celles définies par l'IAS 39, mais l'évaluation des passifs financiers selon l'option de juste valeur a été notamment modifiée.

La méthodologie de dépréciation des actifs financiers ainsi que les opérations de couverture feront l'objet de phases ultérieures.

Le Mouvement Desjardins évalue actuellement les incidences de l'adoption de l'IFRS 9. L'application de toutes les phases de la norme est prévue de façon prospective.

## SECTION 5.6

## STATISTIQUES DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

TABLEAU 38 – BILAN COMBINÉ

Pour les exercices terminés le 31 décembre  
(en millions de dollars)

|                                                                                                  | 2012              | 2011              | 2010              | 2009 <sup>(1)</sup> | 2008 <sup>(1)</sup> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|---------------------|---------------------|
| <b>ACTIF</b>                                                                                     |                   |                   |                   |                     |                     |
| <b>Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières</b>                                    | 1 669 \$          | 1 356 \$          | 1 621 \$          | 1 086 \$            | 1 489 \$            |
| <b>Valeurs mobilières</b>                                                                        |                   |                   |                   |                     |                     |
| Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat                                      | 21 986            | 22 479            | 21 490            | 19 349              | 17 746              |
| Titres disponibles à la vente                                                                    | 18 326            | 18 726            | 15 930            | 12 064              | 11 338              |
| Titres détenus jusqu'à l'échéance                                                                | —                 | —                 | —                 | 18                  | 19                  |
|                                                                                                  | 40 312            | 41 205            | 37 420            | 31 431              | 29 103              |
| <b>Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente</b>              | 4 377             | 4 959             | 7 034             | 5 055               | 6 130               |
| <b>Prêts</b>                                                                                     |                   |                   |                   |                     |                     |
| Hypothécaires résidentiels                                                                       | 85 931            | 79 686            | 74 466            | 67 667              | 63 220              |
| À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers                         | 18 520            | 17 985            | 17 504            | 16 915              | 15 982              |
| Aux entreprises et aux gouvernements                                                             | 28 544            | 27 948            | 26 777            | 26 259              | 26 086              |
|                                                                                                  | 132 995           | 125 619           | 118 747           | 110 841             | 105 288             |
| Provision pour pertes sur prêts                                                                  | (419)             | (465)             | (489)             | (541)               | (532)               |
|                                                                                                  | 132 576           | 125 154           | 118 258           | 110 300             | 104 756             |
| <b>Actifs des fonds distincts</b>                                                                | 6 132             | 5 427             | 4 774             | —                   | —                   |
| <b>Autres actifs</b>                                                                             |                   |                   |                   |                     |                     |
| Engagements de clients en contrepartie d'acceptations                                            | 841               | 676               | 672               | 751                 | 428                 |
| Instruments financiers dérivés                                                                   | 2 238             | 3 059             | 2 006             | 2 647               | 4 588               |
| Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières                             | 970               | 1 274             | 771               | 453                 | 659                 |
| Immeubles de placement                                                                           | 512               | 597               | 616               | —                   | —                   |
| Immobilisations corporelles                                                                      | 1 312             | 1 218             | 1 187             | 1 008               | 1 025               |
| Actifs d'impôt différé                                                                           | 758               | 856               | 871               | —                   | —                   |
| Autres                                                                                           | 5 009             | 4 356             | 3 701             | 4 711               | 4 354               |
|                                                                                                  | 11 640            | 12 036            | 9 824             | 9 570               | 11 054              |
| <b>TOTAL DE L'ACTIF</b>                                                                          | <b>196 706 \$</b> | <b>190 137 \$</b> | <b>178 931 \$</b> | <b>157 442 \$</b>   | <b>152 532 \$</b>   |
| <b>PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>                                                                |                   |                   |                   |                     |                     |
| <b>Passif</b>                                                                                    |                   |                   |                   |                     |                     |
| <b>Dépôts</b>                                                                                    |                   |                   |                   |                     |                     |
| Particuliers                                                                                     | 84 415 \$         | 82 486 \$         | 78 747 \$         | 75 420 \$           | 71 958 \$           |
| Entreprises et gouvernements                                                                     | 43 033            | 39 104            | 33 686            | 28 101              | 27 611              |
| Institutions de dépôts                                                                           | 2 176             | 1 813             | 2 230             | 2 640               | 1 867               |
|                                                                                                  | 129 624           | 123 403           | 114 663           | 106 161             | 101 436             |
| <b>Autres passifs</b>                                                                            |                   |                   |                   |                     |                     |
| Acceptations                                                                                     | 841               | 676               | 672               | 751                 | 428                 |
| Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert                                  | 4 977             | 5 341             | 7 544             | 5 038               | 4 112               |
| Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat | 7 983             | 8 500             | 10 608            | 10 080              | 11 905              |
| Instruments financiers dérivés                                                                   | 1 222             | 1 593             | 1 774             | 1 852               | 2 773               |
| Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières                                | 2 504             | 3 762             | 2 612             | 2 355               | 2 798               |
| Passifs des contrats d'assurance et d'investissement                                             | 17 777            | 17 008            | 14 942            | 13 453              | 12 874              |
| Passifs des fonds distincts                                                                      | 6 141             | 5 427             | 4 774             | —                   | —                   |
| Passifs au titre des régimes à prestations définies                                              | 1 746             | 2 102             | 2 125             | 782                 | 694                 |
| Passifs d'impôt différé                                                                          | 342               | 431               | 258               | —                   | —                   |
| Autres                                                                                           | 4 427             | 4 517             | 3 998             | 3 950               | 3 919               |
|                                                                                                  | 47 960            | 49 357            | 49 307            | 38 261              | 39 503              |
| <b>Obligations subordonnées</b>                                                                  | 3 081             | 3 350             | 2 805             | 1 294               | 748                 |
| <b>Total du passif</b>                                                                           | <b>180 665</b>    | <b>176 110</b>    | <b>166 775</b>    | <b>145 716</b>      | <b>141 687</b>      |
| <b>Capitaux propres</b>                                                                          |                   |                   |                   |                     |                     |
| Capital social                                                                                   | 3 322             | 2 210             | 2 129             | 1 608               | 915                 |
| Capital-actions                                                                                  | 80                | 78                | 70                | 71                  | 69                  |
| Excédents (déficit) non répartis                                                                 | 1 317             | 1 261             | 996               | 805                 | (96)                |
| Cumul des autres éléments du résultat global                                                     | 694               | 1 044             | 617               | 489                 | 685                 |
| Réserves                                                                                         | 10 216            | 9 032             | 8 015             | 8 373               | 8 456               |
|                                                                                                  | 15 629            | 13 625            | 11 827            | 11 346              | 10 029              |
| <b>Capitaux propres – Part revenant au Groupe</b>                                                | <b>15 629</b>     | <b>13 625</b>     | <b>11 827</b>     | <b>11 346</b>       | <b>10 029</b>       |
| <b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>                                                 | 412               | 402               | 329               | 380                 | 816                 |
| <b>Total des capitaux propres</b>                                                                | <b>16 041</b>     | <b>14 027</b>     | <b>12 156</b>     | <b>11 726</b>       | <b>10 845</b>       |
| <b>TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES</b>                                                   | <b>196 706 \$</b> | <b>190 137 \$</b> | <b>178 931 \$</b> | <b>157 442 \$</b>   | <b>152 532 \$</b>   |

(1) Conformément aux PCGR en vigueur avant l'adoption des IFRS.

TABLEAU 39 – ÉTAT COMBINÉ DU RÉSULTAT

Pour les exercices terminés le 31 décembre  
(en millions de dollars)

|                                                                                                              | 2012     | 2011     | 2010     | 2009 <sup>(1)</sup> | 2008 <sup>(1)</sup> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|----------|----------|---------------------|---------------------|
| <b>Revenu d'intérêts</b>                                                                                     |          |          |          |                     |                     |
| Prêts                                                                                                        | 5 474 \$ | 5 462 \$ | 5 250 \$ | 5 068 \$            | 5 573 \$            |
| Valeurs mobilières                                                                                           | 391      | 428      | 439      | 438                 | 474                 |
|                                                                                                              | 5 865    | 5 890    | 5 689    | 5 506               | 6 047               |
| <b>Frais d'intérêts</b>                                                                                      |          |          |          |                     |                     |
| Dépôts                                                                                                       | 1 851    | 1 818    | 1 692    | 1 920               | 2 590               |
| Obligations subordonnées et autres                                                                           | 166      | 151      | 105      | 64                  | 39                  |
|                                                                                                              | 2 017    | 1 969    | 1 797    | 1 984               | 2 629               |
| <b>Revenu net d'intérêts</b>                                                                                 | 3 848    | 3 921    | 3 892    | 3 522               | 3 418               |
| <b>Primes nettes</b>                                                                                         | 5 126    | 4 851    | 4 360    | 4 247               | 4 131               |
| <b>Autres revenus d'exploitation<sup>(2)</sup></b>                                                           |          |          |          |                     |                     |
| Frais de service sur les dépôts et paiements                                                                 | 499      | 512      | 535      | 513                 | 497                 |
| Commissions sur prêts et cartes de crédit                                                                    | 517      | 483      | 451      | 444                 | 410                 |
| Services de courtage, de fonds de placement et de fiducie                                                    | 700      | 676      | 656      | 581                 | 617                 |
| Autres                                                                                                       | 610      | 493      | 240      | 343                 | 467                 |
|                                                                                                              | 2 326    | 2 164    | 1 882    | 1 881               | 1 991               |
| <b>Revenus d'exploitation<sup>(2)</sup></b>                                                                  | 11 300   | 10 936   | 10 134   | 9 650               | 9 540               |
| <b>Revenus de placement<sup>(2)</sup></b>                                                                    |          |          |          |                     |                     |
| Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat                    | 674      | 1 706    | 984      | 666                 | (1 001)             |
| Revenus (pertes) nets sur les titres disponibles à la vente                                                  | 268      | 299      | 174      | 79                  | (405)               |
| Revenus nets sur autres placements                                                                           | 236      | 264      | 251      | 275                 | 239                 |
|                                                                                                              | 1 178    | 2 269    | 1 409    | 1 020               | (1 167)             |
| <b>Revenu total</b>                                                                                          | 12 478   | 13 205   | 11 543   | 10 670              | 8 373               |
| <b>Dotation à la provision pour pertes sur créances</b>                                                      | 241      | 237      | 203      | 260                 | 223                 |
| <b>Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement</b> | 4 397    | 5 292    | 4 136    | 3 758               | 3 144               |
| <b>Frais autres que d'intérêts</b>                                                                           |          |          |          |                     |                     |
| Salaires et avantages sociaux                                                                                | 2 882    | 2 782    | 2 601    | 2 423               | 2 250               |
| Locaux, matériel et mobilier incluant l'amortissement                                                        | 415      | 428      | 425      | 415                 | 393                 |
| Ententes de services et impartition                                                                          | 228      | 270      | 363      | 371                 | 322                 |
| Communications                                                                                               | 271      | 247      | 258      | 237                 | 252                 |
| Frais de restructuration                                                                                     | —        | —        | —        | 101                 | —                   |
| Autres                                                                                                       | 1 964    | 1 896    | 1 733    | 1 602               | 1 588               |
|                                                                                                              | 5 760    | 5 623    | 5 380    | 5 149               | 4 805               |
| <b>Excédents d'exploitation</b>                                                                              | 2 080    | 2 053    | 1 824    | 1 503               | 201                 |
| Impôts sur les excédents                                                                                     | 489      | 471      | 438      | 412                 | 113                 |
| <b>Excédents avant ristournes aux membres</b>                                                                | 1 591    | 1 582    | 1 386    | 1 091               | 88                  |
| Provision pour ristournes aux membres                                                                        | 279      | 320      | 299      | 311                 | 215                 |
| Recouvrement des impôts relatifs à la provision pour ristournes aux membres                                  | (73)     | (90)     | (81)     | (98)                | (62)                |
| <b>Excédents (déficit) nets de l'exercice après ristournes aux membres</b>                                   | 1 385 \$ | 1 352 \$ | 1 168 \$ | 878 \$              | (65) \$             |
| Dont :                                                                                                       |          |          |          |                     |                     |
| Part revenant au Groupe                                                                                      | 1 310 \$ | 1 314 \$ | 1 153 \$ | 861 \$              | (64) \$             |
| Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle                                                  | 75       | 38       | 15       | 17                  | (1)                 |

(1) Conformément aux PCGR en vigueur avant l'adoption des IFRS.

(2) Voir la page 15 « Mode de présentation de l'information financière ».

TABLEAU 40 – PRINCIPALES MESURES FINANCIÈRES

Pour les exercices terminés le 31 décembre  
(en millions de dollars et en pourcentage)

|                                                      | 2012       | 2011       | 2010       | 2009 <sup>(1)</sup> | 2008 <sup>(1)</sup> |
|------------------------------------------------------|------------|------------|------------|---------------------|---------------------|
| Ratio de capital de première catégorie               | 16,8 %     | 17,3 %     | 17,7 %     | 15,8 %              | 13,6 %              |
| Ratio de capital total                               | 19,3       | 19,3       | 18,7       | 15,8                | 13,0                |
| Rendement des capitaux propres                       | 10,4       | 12,2       | 12,2       | 10,2                | 0,9                 |
| Indice de productivité                               | 71,3       | 71,1       | 72,6       | 74,5                | 91,9                |
| Prêts dépréciés bruts en pourcentage des prêts bruts | 0,35       | 0,41       | 0,43       | 0,46                | 0,40                |
| Actif moyen                                          | 195 384 \$ | 186 232 \$ | 174 132 \$ | 158 689 \$          | 149 722 \$          |
| Prêts nets moyens                                    | 128 683    | 121 279    | 114 323    | 107 229             | 99 764              |
| Dépôts moyens                                        | 127 409    | 119 424    | 111 020    | 104 584             | 99 288              |

(1) Conformément aux PCGR en vigueur avant l'adoption des IFRS.

# ÉTATS FINANCIERS COMBINÉS DU MOUVEMENT DES CAISSES DESJARDINS

## TABLE DES MATIÈRES

### RAPPORTS

|                                                                            |     |
|----------------------------------------------------------------------------|-----|
| Rapport annuel de la commission Vérification et Inspection .....           | 99  |
| Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière ..... | 101 |
| Rapport de l'auditeur indépendant .....                                    | 102 |

### ÉTATS FINANCIERS COMBINÉS

|                                                        |     |
|--------------------------------------------------------|-----|
| Bilan combiné .....                                    | 103 |
| État combiné du résultat .....                         | 104 |
| État combiné du résultat global .....                  | 105 |
| État combiné des variations des capitaux propres ..... | 106 |
| Tableau combiné des flux de trésorerie .....           | 107 |

### NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS COMBINÉS

|                                                                                                              |     |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Note 1 – Informations relatives au Mouvement<br>des caisses Desjardins .....                                 | 108 |
| Note 2 – Principales méthodes comptables .....                                                               | 108 |
| Note 3 – Modifications comptables futures .....                                                              | 126 |
| Note 4 – Valeur comptable des instruments financiers .....                                                   | 129 |
| Note 5 – Juste valeur des instruments financiers .....                                                       | 131 |
| Note 6 – Valeurs mobilières .....                                                                            | 134 |
| Note 7 – Prêts et provision pour pertes sur prêts .....                                                      | 138 |
| Note 8 – Titrisation et autres actifs financiers transférés .....                                            | 139 |
| Note 9 – Fonds distincts .....                                                                               | 140 |
| Note 10 – Immobilisations corporelles et immeubles de placement .....                                        | 142 |
| Note 11 – Autres actifs – Autres .....                                                                       | 143 |
| Note 12 – Dépôts .....                                                                                       | 143 |
| Note 13 – Obligations sécurisées .....                                                                       | 143 |
| Note 14 – Passifs des contrats d'assurance et d'investissement .....                                         | 144 |
| Note 15 – Autres passifs – Autres .....                                                                      | 152 |
| Note 16 – Obligations subordonnées .....                                                                     | 152 |
| Note 17 – Instruments financiers dérivés et activités de couverture .....                                    | 153 |
| Note 18 – Acquisitions et cessions importantes .....                                                         | 160 |
| Note 19 – Capital social .....                                                                               | 162 |
| Note 20 – Capital-actions .....                                                                              | 162 |
| Note 21 – Cumul des autres éléments du résultat global .....                                                 | 163 |
| Note 22 – Participations ne donnant pas le contrôle .....                                                    | 164 |
| Note 23 – Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur<br>par le biais du compte de résultat ..... | 164 |
| Note 24 – Autres revenus – Autres et Frais autres que<br>d'intérêts – Autres .....                           | 165 |
| Note 25 – Impôts sur les excédents .....                                                                     | 165 |
| Note 26 – Régimes à prestations définies .....                                                               | 167 |
| Note 27 – Engagements, garanties et passifs éventuels .....                                                  | 170 |
| Note 28 – Contrats de location .....                                                                         | 173 |
| Note 29 – Gestion des risques découlant des instruments financiers .....                                     | 173 |
| Note 30 – Sensibilité aux taux d'intérêt et appariement des échéances .....                                  | 174 |
| Note 31 – Gestion du capital .....                                                                           | 176 |
| Note 32 – Information sectorielle .....                                                                      | 178 |
| Note 33 – Information relative aux parties liées .....                                                       | 181 |
| Note 34 – Événement postérieur à la date de clôture.....                                                     | 182 |

# RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION VÉRIFICATION ET INSPECTION

Le rôle de la commission Vérification et Inspection (commission) est d'appuyer le conseil d'administration de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération) dans ses responsabilités de surveillance pour le Mouvement des caisses Desjardins (Mouvement Desjardins). Son mandat consiste essentiellement à analyser les états financiers, leur présentation et la qualité des principes comptables retenus, la gestion des risques liés à l'information financière, les systèmes de contrôle interne, les processus liés à l'audit interne et à l'audit indépendant externe, les procédés appliqués à ces audits et la gestion de la conformité réglementaire.

Les états financiers intermédiaires et annuels du Mouvement Desjardins, les communiqués de presse s'y rapportant, les rapports de gestion intermédiaires et annuel sont examinés par la commission. Elle s'assure que la direction a élaboré et mis en œuvre un système de contrôle interne efficace à l'égard des processus d'affaires de l'organisation et en matière de divulgation de l'information financière, de sauvegarde des actifs, de détection de la fraude et de conformité réglementaire. Elle voit aussi à ce que la direction ait mis en place des systèmes de gestion des principaux risques pouvant influencer sur les résultats financiers du réseau des caisses et du Mouvement Desjardins. À cet égard, la commission examine trimestriellement l'information issue de ce processus de gouvernance financière.

Différents dossiers liés à l'évolution du réseau des caisses sont examinés, entre autres, ceux qui portent sur la situation financière des caisses et les situations particulières qui y sont détectées, les suivis effectués, les pertes sur créances ainsi que l'application de certaines conventions et pratiques comptables telles que la méthode de gestion de la provision collective. En ce qui concerne les activités d'inspection et d'audit du réseau des caisses réalisées par le Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins, la commission s'assure de la réalisation du plan d'action en cette matière et prend connaissance des lettres de commentaires, des rapports d'inspection comportant des mesures de redressement et des suivis effectués. Au terme de l'exercice financier, la commission examine le rapport annuel du Bureau de la Surveillance, qui fait état des résultats des activités

de la dernière année en matière de surveillance du réseau des caisses et évoque les principaux faits saillants de l'exercice écoulé.

L'auditeur indépendant externe est sous l'autorité de la commission. Pour s'acquitter de ses responsabilités à cet égard, elle assure et maintient l'indépendance de ce dernier en autorisant tous ses services non liés à l'audit, en recommandant sa nomination ou la reconduction de son mandat, en fixant et en recommandant sa rémunération et en procédant à son évaluation annuelle. De plus, elle supervise ses travaux et examine son offre de service, son mandat, son plan d'audit annuel, ses rapports, sa lettre à la direction et les commentaires de cette dernière. Le Mouvement Desjardins a une politique sur les règles d'attribution de contrats pour des services connexes qui traite : a) des services qui peuvent ou non être fournis par l'auditeur indépendant externe ; b) de la procédure de régie à suivre avant l'octroi de mandats ; c) des responsabilités des principaux intervenants. Ainsi, la commission reçoit trimestriellement un rapport sur les contrats accordés à l'auditeur indépendant externe par chacune des entités du Mouvement Desjardins.

La commission veille à la protection de l'indépendance de la fonction d'audit interne assumée par le Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins. Elle analyse le plan annuel d'audit interne de même que les responsabilités, le rendement, l'objectivité et la dotation en personnel de cette équipe. Elle prend connaissance des rapports sommaires des audits internes effectués et, au besoin, s'assure du suivi approprié. À cet effet, elle rencontre le responsable de l'audit interne du Mouvement Desjardins pour analyser toute question importante soumise à la direction.

En ce qui concerne les relations avec l'Autorité des marchés financiers, la commission prend connaissance des rapports de surveillance produits par cet organisme, en fait le suivi et examine également les rapports financiers trimestriels qui lui sont soumis.

# RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION VÉRIFICATION ET INSPECTION (SUITE)

La commission rencontre en privé l'auditeur indépendant externe, le premier vice-président exécutif à la Direction du Mouvement Desjardins et directeur général de la Fédération, le premier vice-président Finances et chef de la direction financière du Mouvement Desjardins, le Chef de la Surveillance du Mouvement Desjardins et les responsables de l'Autorité des marchés financiers. Trimestriellement, elle fait rapport au conseil d'administration et formule des recommandations au besoin. Enfin, conformément aux saines pratiques de gouvernance, elle évalue chaque année l'efficacité et l'efficience avec lesquelles elle a exécuté les tâches prévues dans sa charte.

La commission est composée de cinq administrateurs indépendants ainsi que de quatre membres observateurs, qui sont les présidents du comité de vérification de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie, de Desjardins Groupe d'assurances générales inc. et des Valeurs mobilières Desjardins inc. et un directeur général de caisse siégeant au conseil d'administration de la Fédération. Aucun membre ne reçoit de rémunération du Mouvement Desjardins, que ce soit de manière directe ou indirecte, si ce n'est en contrepartie des services qu'il fournit en tant que membre du conseil d'administration de la Fédération ou d'autres entités du Mouvement Desjardins et de leurs comités.

Tous les membres de la commission ont les compétences requises pour lire et interpréter les états financiers d'une institution financière, selon les critères établis par la charte de la commission. À cet égard, dans le contexte de l'évolution importante des nouvelles exigences comptables en matière de comptabilisation et de divulgation financière, les membres de la commission ont assisté, au cours de l'exercice, à diverses activités de formation qui portaient, notamment, sur les nouvelles Normes internationales d'information financière (IFRS) en vigueur depuis janvier 2011 et sur les conséquences de l'évolution des cadres normatifs et réglementaires régissant la gouvernance des institutions.

La commission a tenu 13 réunions et ses membres ont participé à 2 séances de formation durant l'exercice financier 2012. Au cours de l'année, M<sup>me</sup> Andrée Lafortune, FCPA, FCA, a quitté la commission et M. Benoît Turcotte en est devenu membre. Au 31 décembre, les cinq administrateurs indépendants membres de la commission Vérification et Inspection étaient M<sup>me</sup> Annie P. Bélanger ainsi que MM. Donat Boulerice, André Gagné, CPA, CGA, Pierre Levasseur et Benoît Turcotte, tandis que les membres observateurs étaient MM. Serge Hamelin, Roger Desrosiers, FCPA, FCA, Jean-Yves Leblanc et Alain Dumas, FCPA, FCA.

ANDRÉ GAGNÉ, CPA, CGA  
Président

Montréal (Québec)  
Le 19 février 2013

# RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers combinés du Mouvement des caisses Desjardins ainsi que tous les renseignements contenus dans ce rapport de gestion annuel relèvent de la direction de la Fédération des caisses Desjardins du Québec, à qui il incombe d'assurer l'intégrité et la fidélité de l'information présentée.

Les états financiers combinés ont été dressés selon les Normes internationales d'information financière et selon les exigences comptables de l'Autorité des marchés financiers, le cas échéant. Les états financiers combinés comprennent nécessairement des montants établis par la direction selon les estimations qu'elle juge raisonnables et justes. Ces estimations incluent, entre autres, des évaluations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement effectuées par les actuaire des secteurs de l'assurance. Toute information financière présentée dans le rapport de gestion annuel est conforme aux états financiers combinés audités.

Responsable de la fiabilité des états financiers combinés du Mouvement des caisses Desjardins, des renseignements connexes et des systèmes comptables qui les produisent, la direction de la Fédération des caisses Desjardins du Québec s'appuie sur des contrôles qui régissent les opérations et leur comptabilisation. Les contrôles en place comprennent notamment une structure organisationnelle assurant une répartition efficace des responsabilités, un code de déontologie, des normes d'embauche et de formation du personnel, des politiques et des manuels de procédures, ainsi que la mise à jour régulière et l'application de méthodes de contrôle en vue d'exercer une supervision appropriée des opérations. Le système de contrôle interne est renforcé par une équipe professionnelle du Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins ayant un accès sans réserve à la commission Vérification et Inspection. La direction a également mis en place un cadre de gouvernance financière, issu des meilleures pratiques du marché, afin de s'assurer que les contrôles et les procédures de communication de l'information financière présentée dans les documents annuels et périodiques du Mouvement des caisses Desjardins sont efficaces.

Sur une base continue, l'Autorité des marchés financiers procède à l'inspection de certaines composantes du Mouvement des caisses Desjardins relevant de sa compétence.

Le conseil d'administration de la Fédération des caisses Desjardins du Québec approuve les informations financières présentées au rapport annuel du Mouvement des caisses Desjardins en s'appuyant sur la recommandation de la commission Vérification et Inspection. À cet effet, la commission Vérification et Inspection est mandatée par le conseil d'administration pour examiner les états financiers combinés du Mouvement des caisses Desjardins ainsi que le rapport de gestion. De plus, la commission Vérification et Inspection, formée d'administrateurs n'appartenant ni à la direction, ni au personnel du Mouvement des caisses Desjardins, exerce un rôle de surveillance afin de s'assurer que la direction a élaboré et mis en œuvre des systèmes et des procédures de contrôle adéquats pour une présentation d'information financière de qualité avec toutes les divulgations requises dans les délais exigés.

Les états financiers combinés ont été audités par PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., l'auditeur indépendant nommé par le conseil d'administration, dont le rapport suit. L'auditeur indépendant peut, en tout temps, s'entretenir avec les membres de la commission Vérification et Inspection de tous les aspects de sa mission d'audit et de tous les points soulevés dans le cadre de son travail, notamment l'intégrité de l'information financière fournie et la qualité des systèmes de contrôle interne.

MONIQUE F. LEROUX, C.M., FCPA, FCA  
Présidente et chef de la direction du  
Mouvement Desjardins

DANIEL DUPUIS, CPA, CA  
Premier vice-président, Finances  
et chef de la direction financière,  
Mouvement Desjardins  
Lévis (Québec)  
Le 21 février 2013

# RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

## AUX MEMBRES DE LA FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC

Nous avons effectué l'audit des états financiers combinés ci-joints du Mouvement des caisses Desjardins, qui comprennent les bilans combinés aux 31 décembre 2012 et 2011 et les états combinés du résultat, du résultat global, des variations des capitaux propres, et les tableaux combinés des flux de trésorerie pour les exercices terminés les 31 décembre 2012 et 2011, ainsi que les notes complémentaires incluant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

## RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS COMBINÉS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers combinés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers combinés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

## RESPONSABILITÉ DE L'AUDITEUR

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers combinés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers combinés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers combinés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers combinés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers combinés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus au cours de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## OPINION

À notre avis, les états financiers combinés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Mouvement des caisses Desjardins aux 31 décembre 2012 et 2011 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés les 31 décembre 2012 et 2011, conformément aux Normes internationales d'information financière.

PRICEWATERHOUSECOOPERS S.R.L./S.E.N.C.R.L.  
CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A115888  
Montréal, Québec, le 21 février 2013

# BILAN COMBINÉ

(en millions de dollars canadiens)

|                                                                                                  |              | Au<br>31 décembre<br>2012 | Au<br>31 décembre<br>2011 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|---------------------------|---------------------------|
| <b>ACTIF</b>                                                                                     |              |                           |                           |
| <b>Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières</b>                                    |              | 1 669 \$                  | 1 356 \$                  |
| <b>Valeurs mobilières</b>                                                                        | Notes 6 et 8 |                           |                           |
| Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat                                      |              | 21 986                    | 22 479                    |
| Titres disponibles à la vente                                                                    |              | 18 326                    | 18 726                    |
|                                                                                                  |              | 40 312                    | 41 205                    |
| <b>Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente</b>              |              | 4 377                     | 4 959                     |
| <b>Prêts</b>                                                                                     | Notes 7 et 8 |                           |                           |
| Hypothécaires résidentiels                                                                       |              | 85 931                    | 79 686                    |
| À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers                         |              | 18 520                    | 17 985                    |
| Aux entreprises et aux gouvernements                                                             |              | 28 544                    | 27 948                    |
|                                                                                                  |              | 132 995                   | 125 619                   |
| Provision pour pertes sur prêts                                                                  | Note 7       | (419)                     | (465)                     |
|                                                                                                  |              | 132 576                   | 125 154                   |
| <b>Actifs des fonds distincts</b>                                                                | Note 9       | 6 132                     | 5 427                     |
| <b>Autres actifs</b>                                                                             |              |                           |                           |
| Engagements de clients en contrepartie d'acceptations                                            |              | 841                       | 676                       |
| Instruments financiers dérivés                                                                   | Note 17      | 2 238                     | 3 059                     |
| Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières                             |              | 970                       | 1 274                     |
| Immeubles de placement                                                                           | Note 10      | 512                       | 597                       |
| Immobilisations corporelles                                                                      | Note 10      | 1 312                     | 1 218                     |
| Actifs d'impôt différé                                                                           | Note 25      | 758                       | 856                       |
| Autres                                                                                           | Note 11      | 5 009                     | 4 356                     |
|                                                                                                  |              | 11 640                    | 12 036                    |
| <b>TOTAL DE L'ACTIF</b>                                                                          |              | <b>196 706 \$</b>         | <b>190 137 \$</b>         |
| <b>PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>                                                                |              |                           |                           |
| <b>Passif</b>                                                                                    |              |                           |                           |
| <b>Dépôts</b>                                                                                    | Note 12      |                           |                           |
| Particuliers                                                                                     |              | 84 415 \$                 | 82 486 \$                 |
| Entreprises et gouvernements                                                                     |              | 43 033                    | 39 104                    |
| Institutions de dépôts                                                                           |              | 2 176                     | 1 813                     |
|                                                                                                  |              | 129 624                   | 123 403                   |
| <b>Autres passifs</b>                                                                            |              |                           |                           |
| Acceptations                                                                                     |              | 841                       | 676                       |
| Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert                                  |              | 4 977                     | 5 341                     |
| Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat |              | 7 983                     | 8 500                     |
| Instruments financiers dérivés                                                                   | Note 17      | 1 222                     | 1 593                     |
| Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières                                |              | 2 504                     | 3 762                     |
| Passifs des contrats d'assurance et d'investissement                                             | Note 14      | 17 777                    | 17 008                    |
| Passifs des fonds distincts                                                                      | Note 9       | 6 141                     | 5 427                     |
| Passifs au titre des régimes à prestations définies                                              | Note 26      | 1 746                     | 2 102                     |
| Passifs d'impôt différé                                                                          | Note 25      | 342                       | 431                       |
| Autres                                                                                           | Note 15      | 4 427                     | 4 517                     |
|                                                                                                  |              | 47 960                    | 49 357                    |
| <b>Obligations subordonnées</b>                                                                  | Note 16      | 3 081                     | 3 350                     |
| <b>Total du passif</b>                                                                           |              | <b>180 665</b>            | <b>176 110</b>            |
| <b>Capitaux propres</b>                                                                          |              |                           |                           |
| Capital social                                                                                   | Note 19      | 3 322                     | 2 210                     |
| Capital-actions                                                                                  | Note 20      | 80                        | 78                        |
| Excédents non répartis                                                                           |              | 1 317                     | 1 261                     |
| Cumul des autres éléments du résultat global                                                     | Note 21      | 694                       | 1 044                     |
| Réserves                                                                                         |              | 10 216                    | 9 032                     |
| <b>Capitaux propres – Part revenant au Groupe</b>                                                |              | <b>15 629</b>             | <b>13 625</b>             |
| <b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>                                                 | Note 22      | 412                       | 402                       |
| <b>Total des capitaux propres</b>                                                                |              | <b>16 041</b>             | <b>14 027</b>             |
| <b>TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES</b>                                                   |              | <b>196 706 \$</b>         | <b>190 137 \$</b>         |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés.

Au nom du conseil d'administration de la Fédération des caisses Desjardins du Québec,

MONIQUE F. LEROUX, C.M., FCPA, FCA  
Présidente du conseilDENIS PARÉ, LL.L., D.D.N.  
Vice-président du conseil

# ÉTAT COMBINÉ DU RÉSULTAT

Pour les exercices terminés le 31 décembre  
(en millions de dollars canadiens)

|                                                                                                              |         | 2012            | 2011            |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|-----------------|-----------------|
| <b>Revenu d'intérêts</b>                                                                                     |         |                 |                 |
| Prêts                                                                                                        |         | 5 474 \$        | 5 462 \$        |
| Valeurs mobilières                                                                                           |         | 391             | 428             |
|                                                                                                              |         | <b>5 865</b>    | <b>5 890</b>    |
| <b>Frais d'intérêts</b>                                                                                      |         |                 |                 |
| Dépôts                                                                                                       |         | 1 851           | 1 818           |
| Obligations subordonnées et autres                                                                           |         | 166             | 151             |
|                                                                                                              |         | <b>2 017</b>    | <b>1 969</b>    |
| <b>Revenu net d'intérêts</b>                                                                                 |         | <b>3 848</b>    | <b>3 921</b>    |
| <b>Primes nettes</b>                                                                                         | Note 14 | <b>5 126</b>    | <b>4 851</b>    |
| <b>Autres revenus</b>                                                                                        |         |                 |                 |
| Frais de service sur les dépôts et paiements                                                                 |         | 499             | 512             |
| Commissions sur prêts et cartes de crédit                                                                    |         | 517             | 483             |
| Services de courtage, de fonds de placement et de fiducie                                                    |         | 700             | 676             |
| Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat                             | Note 23 | 674             | 1 706           |
| Revenus nets sur les titres disponibles à la vente                                                           |         | 268             | 299             |
| Revenus nets sur autres placements                                                                           |         | 236             | 264             |
| Autres                                                                                                       | Note 24 | 610             | 493             |
|                                                                                                              |         | <b>3 504</b>    | <b>4 433</b>    |
| <b>Revenu total</b>                                                                                          |         | <b>12 478</b>   | <b>13 205</b>   |
| <b>Dotation à la provision pour pertes sur créances</b>                                                      | Note 7  | <b>241</b>      | <b>237</b>      |
| <b>Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement</b> | Note 14 | <b>4 397</b>    | <b>5 292</b>    |
| <b>Frais autres que d'intérêts</b>                                                                           |         |                 |                 |
| Salaires et avantages sociaux                                                                                |         | 2 882           | 2 782           |
| Locaux, matériel et mobilier incluant l'amortissement                                                        |         | 415             | 428             |
| Ententes de services et impartition                                                                          |         | 228             | 270             |
| Communications                                                                                               |         | 271             | 247             |
| Autres                                                                                                       | Note 24 | 1 964           | 1 896           |
|                                                                                                              |         | <b>5 760</b>    | <b>5 623</b>    |
| <b>Excédents d'exploitation</b>                                                                              |         | <b>2 080</b>    | <b>2 053</b>    |
| Impôts sur les excédents                                                                                     | Note 25 | 489             | 471             |
| <b>Excédents avant ristournes aux membres<sup>(1)</sup></b>                                                  |         | <b>1 591</b>    | <b>1 582</b>    |
| Provision pour ristournes aux membres                                                                        |         | 279             | 320             |
| Recouvrement d'impôt relatif à la provision pour ristournes aux membres                                      | Note 25 | (73)            | (90)            |
| <b>Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres</b>                                             |         | <b>1 385 \$</b> | <b>1 352 \$</b> |
| <b>dont :</b>                                                                                                |         |                 |                 |
| Part revenant au Groupe                                                                                      |         | 1 310 \$        | 1 314 \$        |
| Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle                                                  | Note 22 | 75              | 38              |

(1) La part revenant au Groupe des « Excédents avant ristournes aux membres » est présentée à la note 32 « Information sectorielle ».  
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés.

# ÉTAT COMBINÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour les exercices terminés le 31 décembre  
(en millions de dollars canadiens)

|                                                                                                                                            |         | 2012     | 2011     |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|----------|----------|
| <b>Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres</b>                                                                           |         | 1 385 \$ | 1 352 \$ |
| <b>Autres éléments du résultat global (nets d'impôts)</b>                                                                                  | Note 25 |          |          |
| Gains nets non réalisés sur les titres disponibles à la vente                                                                              |         | 46       | 245      |
| Reclassement à l'état combiné du résultat des gains sur les titres disponibles à la vente                                                  |         | (104)    | (138)    |
|                                                                                                                                            |         | (58)     | 107      |
| Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie                                 |         | (166)    | 424      |
| Reclassement à l'état combiné du résultat des gains sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie | Note 17 | (125)    | (105)    |
|                                                                                                                                            |         | (291)    | 319      |
| <b>Total des autres éléments du résultat global</b>                                                                                        |         | (349)    | 426      |
| <b>Résultat global de l'exercice</b>                                                                                                       |         | 1 036 \$ | 1 778 \$ |
| <b>dont :</b>                                                                                                                              |         |          |          |
| Part revenant au Groupe                                                                                                                    |         | 962 \$   | 1 742 \$ |
| Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle                                                                                |         | 74       | 36       |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés.

# ÉTAT COMBINÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Pour les exercices terminés le 31 décembre  
(en millions de dollars canadiens)

|                                                                                | Capital                        |                                  |                           | Cumul<br>des autres<br>éléments<br>du résultat<br>global<br>(Notes 18<br>et 21) | Réserves                    |                                           |                     |                       |                                                        |                                                                        |                                  |
|--------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|----------------------------------|---------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|-------------------------------------------|---------------------|-----------------------|--------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|
|                                                                                | Capital<br>social<br>(Note 19) | Capital-<br>actions<br>(Note 20) | Excédents<br>non répartis |                                                                                 | Réserve de<br>stabilisation | Réserve pour<br>ristournes<br>éventuelles | Réserve<br>générale | Total des<br>réserves | Capitaux<br>propres<br>– Part<br>revenant au<br>Groupe | Participations<br>ne donnant<br>pas le contrôle<br>(Notes 18<br>et 22) | Total des<br>capitaux<br>propres |
| Solde au 31 décembre 2010                                                      | 2 129 \$                       | 70 \$                            | 996 \$                    | 617 \$                                                                          | 419 \$                      | 446 \$                                    | 7 150 \$            | 8 015 \$              | 11 827 \$                                              | 329 \$                                                                 | 12 156 \$                        |
| Excédents nets de l'exercice                                                   |                                |                                  |                           |                                                                                 |                             |                                           |                     |                       |                                                        |                                                                        |                                  |
| après ristournes aux membres                                                   | —                              | —                                | 1 314                     | —                                                                               | —                           | —                                         | —                   | —                     | 1 314                                                  | 38                                                                     | 1 352                            |
| Autres éléments du résultat global<br>pour l'exercice                          | —                              | —                                | —                         | 428                                                                             | —                           | —                                         | —                   | —                     | 428                                                    | (2)                                                                    | 426                              |
| Total du résultat global<br>de l'exercice                                      | —                              | —                                | 1 314                     | 428                                                                             | —                           | —                                         | —                   | —                     | 1 742                                                  | 36                                                                     | 1 778                            |
| Variation nette du capital social                                              | 81                             | —                                | —                         | —                                                                               | —                           | —                                         | —                   | —                     | 81                                                     | —                                                                      | 81                               |
| Émission de capital-actions                                                    | —                              | 62                               | —                         | —                                                                               | —                           | —                                         | —                   | —                     | 62                                                     | 14                                                                     | 76                               |
| Rachat de capital-actions                                                      | —                              | (54)                             | —                         | —                                                                               | —                           | —                                         | —                   | —                     | (54)                                                   | —                                                                      | (54)                             |
| Rémunération sur les parts<br>permanentes                                      | —                              | —                                | (91)                      | —                                                                               | —                           | —                                         | —                   | —                     | (91)                                                   | —                                                                      | (91)                             |
| Recouvrement d'impôt relatif<br>à la rémunération sur les parts<br>permanentes | —                              | —                                | 25                        | —                                                                               | —                           | —                                         | —                   | —                     | 25                                                     | —                                                                      | 25                               |
| Dividendes                                                                     | —                              | —                                | (2)                       | —                                                                               | —                           | —                                         | —                   | —                     | (2)                                                    | (8)                                                                    | (10)                             |
| Virement provenant des excédents<br>non répartis (affectation aux<br>réserves) | —                              | —                                | (1 017)                   | —                                                                               | 241                         | 15                                        | 761                 | 1 017                 | —                                                      | —                                                                      | —                                |
| Effet de l'acquisition et de la<br>cession                                     | —                              | —                                | —                         | (1)                                                                             | —                           | —                                         | —                   | —                     | (1)                                                    | 73                                                                     | 72                               |
| Autres                                                                         | —                              | —                                | 36                        | —                                                                               | —                           | —                                         | —                   | —                     | 36                                                     | (42)                                                                   | (6)                              |
| Solde au 31 décembre 2011                                                      | 2 210 \$                       | 78 \$                            | 1 261 \$                  | 1 044 \$                                                                        | 660 \$                      | 461 \$                                    | 7 911 \$            | 9 032 \$              | 13 625 \$                                              | 402 \$                                                                 | 14 027 \$                        |
| Excédents nets de l'exercice<br>après ristournes aux<br>membres                | —                              | —                                | 1 310                     | —                                                                               | —                           | —                                         | —                   | —                     | 1 310                                                  | 75                                                                     | 1 385                            |
| Autres éléments du résultat<br>global pour l'exercice                          | —                              | —                                | —                         | (348)                                                                           | —                           | —                                         | —                   | —                     | (348)                                                  | (1)                                                                    | (349)                            |
| Total du résultat global<br>de l'exercice                                      | —                              | —                                | 1 310                     | (348)                                                                           | —                           | —                                         | —                   | —                     | 962                                                    | 74                                                                     | 1 036                            |
| Émission de parts de capital F                                                 | 1 026                          | —                                | —                         | —                                                                               | —                           | —                                         | —                   | —                     | 1 026                                                  | —                                                                      | 1 026                            |
| Frais d'émission des parts<br>de capital F                                     | (1)                            | —                                | —                         | —                                                                               | —                           | —                                         | —                   | —                     | (1)                                                    | —                                                                      | (1)                              |
| Autres variations nettes<br>du capital social                                  | 87                             | —                                | —                         | —                                                                               | —                           | —                                         | —                   | —                     | 87                                                     | —                                                                      | 87                               |
| Émission de capital-actions                                                    | —                              | 2                                | —                         | —                                                                               | —                           | —                                         | —                   | —                     | 2                                                      | —                                                                      | 2                                |
| Rémunération sur les parts<br>permanentes                                      | —                              | —                                | (95)                      | —                                                                               | —                           | —                                         | —                   | —                     | (95)                                                   | —                                                                      | (95)                             |
| Recouvrement d'impôt relatif<br>à la rémunération sur les<br>parts permanentes | —                              | —                                | 25                        | —                                                                               | —                           | —                                         | —                   | —                     | 25                                                     | —                                                                      | 25                               |
| Rachat de capital-actions                                                      | —                              | —                                | —                         | —                                                                               | —                           | —                                         | —                   | —                     | —                                                      | (52)                                                                   | (52)                             |
| Dividendes                                                                     | —                              | —                                | (2)                       | —                                                                               | —                           | —                                         | —                   | —                     | (2)                                                    | (6)                                                                    | (8)                              |
| Virement provenant des<br>excédents non répartis<br>(affectation aux réserves) | —                              | —                                | (1 184)                   | —                                                                               | 151                         | 20                                        | 1 013               | 1 184                 | —                                                      | —                                                                      | —                                |
| Autres                                                                         | —                              | —                                | 2                         | (2)                                                                             | —                           | —                                         | —                   | —                     | —                                                      | (6)                                                                    | (6)                              |
| Solde au 31 décembre 2012                                                      | 3 322 \$                       | 80 \$                            | 1 317 \$                  | 694 \$                                                                          | 811 \$                      | 481 \$                                    | 8 924 \$            | 10 216 \$             | 15 629 \$                                              | 412 \$                                                                 | 16 041 \$                        |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

# TABLEAU COMBINÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour les exercices terminés le 31 décembre  
(en millions de dollars canadiens)

|                                                                                                    | 2012            | 2011            |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>                                       |                 |                 |
| Excédents d'exploitation                                                                           | 2 080 \$        | 2 053 \$        |
| Ajustements sans effet sur la trésorerie :                                                         |                 |                 |
| Amortissement des immobilisations corporelles et des immeubles de placement                        | 177             | 171             |
| Variation nette des passifs des contrats d'assurance et d'investissement                           | 769             | 1 959           |
| Dotation à la provision pour pertes sur créances                                                   | 241             | 237             |
| Gains nets réalisés sur titres disponibles à la vente                                              | (175)           | (168)           |
| Autres                                                                                             | 175             | 67              |
| Variations des actifs et passifs opérationnels :                                                   |                 |                 |
| Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat                                        | 493             | (918)           |
| Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente                       | 582             | 2 075           |
| Prêts                                                                                              | (7 663)         | (7 592)         |
| Instruments financiers dérivés, montant net                                                        | 59              | (874)           |
| Dépôts                                                                                             | 6 221           | 9 406           |
| Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert                                    | (364)           | (2 203)         |
| Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat   | (517)           | (2 108)         |
| Autres                                                                                             | (1 823)         | 705             |
| Impôts versés sur les excédents                                                                    | (389)           | (281)           |
| Versements des ristournes aux membres                                                              | (303)           | (298)           |
|                                                                                                    | (437)           | 2 231           |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>                                        |                 |                 |
| Émission d'obligations subordonnées                                                                | —               | 479             |
| Remboursement d'obligations subordonnées                                                           | (300)           | —               |
| Vente de titres d'emprunt et d'obligations subordonnées à des tiers sur le marché                  | 28              | 63              |
| Émission de parts de capital F                                                                     | 1 026           | —               |
| Frais d'émission des parts de capital F                                                            | (1)             | —               |
| Autres variations nettes du capital social                                                         | 87              | 81              |
| Rémunération sur les parts permanentes (nette des impôts recouvrés)                                | (70)            | (66)            |
| Émission d'actions privilégiées – Part revenant au Groupe                                          | —               | 62              |
| Émission d'actions privilégiées – Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle      | —               | 14              |
| Rachat d'actions privilégiées – Part revenant au Groupe                                            | —               | (54)            |
| Rachat d'actions privilégiées – Part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle        | (52)            | —               |
| Dividendes versés – Part revenant au Groupe                                                        | —               | (2)             |
| Dividendes versés – Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle                    | (6)             | (8)             |
|                                                                                                    | 712             | 569             |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>                                      |                 |                 |
| Acquisitions de titres disponibles à la vente                                                      | (35 716)        | (28 954)        |
| Produits tirés de la vente de titres disponibles à la vente                                        | 34 883          | 24 479          |
| Produits tirés des échéances de titres disponibles à la vente                                      | 1 201           | 1 902           |
| Acquisition d'entreprise                                                                           | (71)            | (256)           |
| Produits de cession de participations nets de la trésorerie et des équivalents de trésorerie cédés | —               | (51)            |
| Acquisitions des immobilisations corporelles et des immeubles de placement                         | (322)           | (267)           |
| Produits de cession des immobilisations corporelles et des immeubles de placement                  | 63              | 82              |
|                                                                                                    | 38              | (3 065)         |
| <b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>           | 313             | (265)           |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice                                     | 1 356           | 1 621           |
| <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b>                              | <b>1 669 \$</b> | <b>1 356 \$</b> |
| <b>Autres renseignements sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>         |                 |                 |
| Intérêts versés                                                                                    | 1 965 \$        | 1 891 \$        |
| Intérêts et dividendes reçus                                                                       | 5 995           | 5 940           |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés.

# NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS COMBINÉS

## NOTE 1

### INFORMATIONS RELATIVES AU MOUVEMENT DES CAISSES DESJARDINS

#### NATURE DES ACTIVITÉS

Le Mouvement des caisses Desjardins (Mouvement Desjardins) regroupe les caisses Desjardins réparties au Québec et en Ontario, la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération) et ses filiales, la Fédération des caisses populaires de l'Ontario Inc. (FCPO) ainsi que le Fonds de sécurité Desjardins (FSD). Plusieurs filiales sont actives à l'échelle du Canada. Les divers secteurs d'activité dans lesquels évolue le Mouvement Desjardins sont décrits à la note 32 « Information sectorielle ». Le siège social est situé au 100, rue des Commandeurs, Lévis (Québec), Canada.

#### MODE DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS COMBINÉS

En tant que groupe de services financiers intégré, le Mouvement Desjardins constitue une entité économique à part entière. Les états financiers combinés du Mouvement Desjardins ont été établis dans le but de présenter la situation financière, la performance financière ainsi que les flux de trésorerie de cette entité économique. En effet, les caisses Desjardins contrôlent collectivement la Fédération, qui a pour mission de fixer les orientations stratégiques et de coordonner les activités du Mouvement Desjardins. La Fédération a également pour rôle de protéger les intérêts des membres du Mouvement Desjardins et de promouvoir le développement du groupe.

En vertu de la nature même des caisses Desjardins et de la Fédération en tant que coopératives de services financiers, ces états financiers combinés comportent des différences par rapport aux états financiers consolidés d'un groupe doté d'une structure organisationnelle traditionnelle. Ainsi, les états financiers combinés du Mouvement Desjardins constituent un regroupement des comptes des caisses Desjardins du Québec et des caisses populaires de l'Ontario, de la Fédération, de la FCPO et des entités contrôlées par ces dernières, soit les filiales de la Fédération et le FSD. Le capital social du Mouvement Desjardins représente la somme du capital social émis par les caisses, la Fédération et la FCPO.

## NOTE 2

### PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

#### A) RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

##### DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Aux termes de la *Loi sur les coopératives de services financiers* (la Loi), ces états financiers combinés ont été préparés par la direction du Mouvement Desjardins conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (PCGR) et aux exigences comptables de l'Autorité des marchés financiers au Québec (AMF), lesquelles ne diffèrent pas des PCGR.

Les Normes internationales d'information financière (IFRS), telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), constituent les PCGR pour le Mouvement Desjardins. Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle des états financiers combinés de l'exercice courant. Ces reclassements n'ont eu aucune incidence sur les résultats ni sur le total de l'actif et du passif du Mouvement Desjardins. Les états financiers combinés de l'exercice terminé le 31 décembre 2012 ont été approuvés par le conseil d'administration du Mouvement Desjardins, qui est celui de la Fédération, le 21 février 2013.

Les principales règles d'évaluation et de présentation appliquées pour la préparation de ces états financiers combinés sont indiquées ci-dessous.

##### PÉRIMÈTRE DU GROUPE

Ces états financiers combinés du Mouvement Desjardins ont comme périmètre les opérations des caisses Desjardins du Québec et de l'Ontario, de la Fédération, de la FCPO et des entités contrôlées par ces dernières, soit les filiales de la Fédération et le FSD. Les principales filiales de la Fédération sont : Caisse centrale Desjardins, qui agit comme trésorier du Mouvement Desjardins et comme agent financier sur les marchés canadien et international; Capital Desjardins inc., qui émet des titres sur les marchés financiers et en investit le produit dans des titres émis par les caisses Desjardins; Fiducie Desjardins inc., qui est active dans les activités de garde de valeurs et dans les services fiduciaires;

## NOTE 2

## PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Groupe Technologies Desjardins inc., qui assure le développement, la maintenance et l'évolution des systèmes et des applications technologiques du Mouvement Desjardins; et Desjardins Société financière inc. Cette dernière englobe les opérations de Desjardins Gestion d'actifs inc., qui est un groupe d'experts en placement gérant les actifs provenant des filiales d'assurance et les éléments de gestion confiés par d'autres filiales du Mouvement Desjardins; Desjardins Groupe d'assurances générales inc., qui offre des produits d'assurance de dommages; Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie, qui propose une gamme de produits d'assurance de personnes et des services financiers; Western Financial Group Inc., une société de services financiers exerçant ses activités dans l'Ouest canadien; et Valeurs mobilières Desjardins inc., qui offre des produits et services de courtage de valeurs mobilières.

Les états financiers de l'ensemble des entités du groupe sont préparés sur la même période de référence et selon des méthodes comptables homogènes. Tous les soldes, tous les revenus et toutes les charges intragroupes, ainsi que les profits et les pertes résultant de transactions internes, sont éliminés.

### PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Les participations ne donnant pas le contrôle représentent la part de profit ou de perte ainsi que les actifs nets qui ne sont pas détenus par le Mouvement Desjardins. Elles sont présentées séparément à l'état combiné du résultat, à l'état combiné du résultat global et dans les capitaux propres au bilan combiné.

### SOCIÉTÉS ASSOCIÉES

Les participations du Mouvement Desjardins dans des sociétés associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, qui consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Mouvement Desjardins dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées. L'investissement du Mouvement Desjardins dans les entreprises associées comprend le goodwill (net de toute dépréciation) déterminé lors de l'acquisition. Une entreprise associée est une entité dans laquelle le Mouvement Desjardins exerce une influence notable. Ces participations sont présentées au poste « Autres actifs – Autres » au bilan combiné.

### COENTREPRISES

Les participations du Mouvement Desjardins dans des coentreprises sont également comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Une coentreprise est une entité dont l'activité économique est exercée sous le contrôle conjoint des coentrepreneurs en vertu d'un accord contractuel.

### ENTITÉS AD HOC

Le Mouvement Desjardins inclut dans ses états financiers combinés les opérations des structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires (« entités ad hoc »), et ce même en l'absence de lien en capital, dans la mesure où il en exerce le contrôle en substance au regard des critères suivants :

- les activités de l'entité sont menées pour le compte exclusif du Mouvement Desjardins de telle sorte que ce dernier en tire des avantages;
- le Mouvement Desjardins dispose du pouvoir de décision et de gestion nécessaire pour obtenir la majorité des avantages liés aux activités courantes de l'entité. Ce pouvoir se caractérise notamment par la capacité de dissoudre l'entité, d'en changer les statuts ou de s'opposer formellement à leur modification;
- le Mouvement Desjardins a la capacité d'obtenir la majorité des avantages de l'entité et par conséquent peut être exposé aux risques liés aux activités de ladite entité. Les avantages peuvent prendre la forme du droit de recevoir tout ou une partie du résultat, évalué sur une base annuelle, et une quote-part d'actif net, de même que de disposer d'un ou de plusieurs actifs ou de bénéficier de la majorité des actifs résiduels en cas de liquidation;
- le Mouvement Desjardins conserve la majorité des risques pris par l'entité afin d'en retirer un avantage; tel peut être le cas si le Mouvement Desjardins reste exposé aux premières pertes du portefeuille d'actifs logé dans l'entité.

### JUGEMENTS SIGNIFICATIFS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES

La préparation d'états financiers combinés, conformément aux IFRS, exige que la direction ait recours à des jugements, à des estimations et à des hypothèses, lesquels sont décrits dans les principales méthodes comptables qui suivent, pour la consolidation des entités ad hoc, l'évaluation à la juste valeur des instruments financiers, la décomptabilisation d'actifs et de passifs financiers, la provision pour pertes sur prêts, l'indication objective de dépréciation des titres disponibles à la vente, la dépréciation des actifs non financiers, les passifs des contrats d'assurance et d'investissement, les provisions, les impôts sur les excédents, la provision pour ristournes aux membres, les avantages du personnel et le goodwill.

### MONNAIE DE PRÉSENTATION ET MONNAIE FONCTIONNELLE

Ces états financiers combinés sont exprimés en dollars canadiens, cette monnaie étant également la monnaie fonctionnelle du Mouvement Desjardins. Les chiffres présentés dans les tableaux des notes complémentaires sont en millions de dollars, sauf indication contraire.

## NOTE 2

## PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

### B) ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les actifs financiers comprennent principalement les valeurs mobilières, les prêts et les instruments financiers dérivés alors que les passifs financiers comprennent principalement les dépôts et les instruments financiers dérivés.

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés à la date à laquelle le Mouvement Desjardins devient une partie prenante aux dispositions contractuelles, soit la date d'acquisition ou d'émission de l'instrument financier. Les actifs financiers acquis ou vendus qui doivent être réglés selon un délai normalisé sont comptabilisés selon la date de transaction.

#### CLASSIFICATION ET MESURE

Les actifs et les passifs financiers sont classés en fonction de leurs caractéristiques ainsi que de l'intention de la direction au moment de leur acquisition.

La classification des actifs financiers se résume comme suit :

|                   |                                                                     | Comptabilisation |              |
|-------------------|---------------------------------------------------------------------|------------------|--------------|
| Catégories        | Classes                                                             | Initiale         | Subséquente  |
| Actifs financiers | À la juste valeur par le biais du compte de résultat (i)            |                  |              |
|                   | Détenus à des fins de transaction (ii)                              | Juste valeur     | Juste valeur |
|                   | Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat (iii) | Juste valeur     | Juste valeur |
|                   | Prêts et créances (iv)                                              | Juste valeur     | Coût amorti  |
|                   | Disponibles à la vente (v)                                          | Juste valeur     | Juste valeur |
|                   | Détenus jusqu'à leur échéance (vi)                                  | Juste valeur     | Coût amorti  |

(i) Les actifs financiers classés dans la catégorie « À la juste valeur par le biais du compte de résultat » comprennent les actifs financiers « Détenus à des fins de transaction » et les actifs financiers « Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat » ; ainsi :

- les variations de juste valeur dans cette catégorie sont enregistrées au compte de résultat au poste « Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat » ;
- les revenus d'intérêts et de dividendes provenant des actifs financiers classés dans la catégorie « À la juste valeur par le biais du compte de résultat » du secteur Particuliers et Entreprises et de la rubrique Autres sont comptabilisés au poste « Revenu d'intérêts – Valeurs mobilières » alors que pour les autres secteurs, ces revenus sont principalement comptabilisés au poste « Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat », selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

(ii) Les actifs financiers classés comme étant « Détenus à des fins de transaction » comprennent :

- des titres acquis à des fins de revente à court terme ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille de titres qui sont gérés ensemble et pour lequel il existe un calendrier de prise de bénéfice à court terme ; et
- les instruments financiers dérivés.

Les instruments financiers dérivés qui sont désignés comme éléments de couverture de juste valeur ou de couverture de flux de trésorerie ne peuvent être classés dans cette catégorie. La section Q) « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » précise la nature de la comptabilisation des instruments financiers dérivés désignés en relation de couverture.

(iii) Les actifs financiers classés comme étant « Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat » sont essentiellement des titres qui ont été désignés ainsi par la direction lors de leur comptabilisation initiale, instrument par instrument. La direction peut désigner un instrument financier à la juste valeur par le biais du compte de résultat lors de sa comptabilisation initiale et lorsque l'une des conditions suivantes est remplie :

- la désignation élimine ou réduit significativement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation ;
- les actifs font partie d'un groupe d'actifs financiers ou d'actifs et de passifs financiers qui sont gérés et dont la performance est évaluée d'après la méthode de la juste valeur ;
- l'instrument financier contient au moins un dérivé incorporé qui modifie de manière sensible les flux de trésorerie qui, autrement, seraient séparés du contrat hôte.

Les actifs financiers du Mouvement Desjardins de cette catégorie sont composés de certains placements effectués en lien avec des instruments dérivés non désignés dans une relation de couverture, réduisant ainsi de façon importante une disparité de traitement comptable. Pour les titres désignés de cette catégorie, afin d'éliminer ou de réduire significativement une incohérence en matière de comptabilisation, et qui sont appariés aux provisions techniques en assurance de personnes et aux provisions pour sinistres en assurance de dommages, voir la note 14 « Passifs des contrats d'assurance et d'investissement » pour obtenir plus de renseignements.

## NOTE 2

## PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

- (iv) Les titres classés dans la catégorie « Prêts et créances » sont des actifs financiers non dérivés à revenu fixe ou déterminable non cotés sur un marché actif, qui ne sont pas destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi. Les titres de cette catégorie comprennent les postes « Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières », « Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente », « Prêts », « Engagements de clients en contrepartie d'acceptations », « Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières » et d'autres actifs.

Les encours des titres de la catégorie « Prêts et créances » sont comptabilisés initialement au bilan combiné à leur juste valeur et sont valorisés lors des clôtures suivantes au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les revenus comptabilisés sur les titres de la catégorie « Prêts et créances » sont présentés au poste « Revenu d'intérêts – Prêts » de l'état combiné du résultat s'ils sont comptabilisés par le secteur Particuliers et Entreprises et sous la rubrique Autres. Les revenus des autres secteurs sont comptabilisés à l'état combiné du résultat, principalement au poste « Autres revenus – Autres ».

- (v) Les titres classés dans la catégorie « Disponibles à la vente » sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés initialement comme étant disponibles à la vente ou qui ne sont pas classés dans les catégories « À la juste valeur par le biais du compte de résultat », « Détenus jusqu'à l'échéance » et « Prêts et créances ». Les titres disponibles à la vente peuvent être vendus à la suite ou en prévision de variations des taux d'intérêt, des taux de change, des prix d'instruments de capitaux propres ou de variations dans les sources ou les modalités de financement ou, encore, afin de combler les besoins de liquidités du Mouvement Desjardins.

Les gains et les pertes découlant de la variation de juste valeur, à l'exception des pertes de valeur et des gains et pertes de change, sont enregistrés à l'état combiné du résultat global au poste « Gains nets non réalisés sur les titres disponibles à la vente » jusqu'à ce que l'actif financier soit décomptabilisé. Les primes et escomptes à l'achat des titres disponibles à la vente sont amortis sur la durée du titre selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comptabilisés dans les résultats combinés.

- (vi) Les titres classés dans la catégorie « Détenus jusqu'à l'échéance » sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe que la direction a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Ces titres sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le Mouvement Desjardins ne détient aucun instrument de cette catégorie aux dates de clôture.

La classification des passifs financiers se résume comme suit :

|                    |                                                          |                                                                     | Comptabilisation |              |
|--------------------|----------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|------------------|--------------|
|                    | Catégories                                               | Classes                                                             | Initiale         | Subséquente  |
| Passifs financiers | À la juste valeur par le biais du compte de résultat (i) | Détenus à des fins de transaction (ii)                              | Juste valeur     | Juste valeur |
|                    |                                                          | Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat (iii) | Juste valeur     | Juste valeur |
|                    |                                                          | Au coût amorti (iv)                                                 | Juste valeur     | Coût amorti  |

- (i) Les passifs financiers de la catégorie « À la juste valeur par le biais du compte de résultat » comprennent les passifs financiers « Détenus à des fins de transaction » et les passifs financiers « Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat » ; ainsi :
- les variations de juste valeur dans cette catégorie sont enregistrées au compte de résultat au poste « Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat » ;
  - les frais d'intérêts liés aux passifs financiers classés dans la catégorie « À la juste valeur par le biais du compte de résultat » sont comptabilisés au poste « Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat », selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
- (ii) Les passifs financiers classés comme étant « Détenus à des fins de transaction » sont des titres de dette émis avec l'intention de les racheter à brève échéance ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille de titres qui sont gérés ensemble et pour lequel il existe un calendrier de prise de bénéfice à court terme tels que les « Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert ». Les instruments financiers dérivés sont également classés comme « Détenus à des fins de transaction ». Les instruments financiers dérivés qui sont désignés comme éléments de couverture de juste valeur ou de couverture de flux de trésorerie ne peuvent être classés dans cette catégorie. La section Q) « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » précise la nature de la comptabilisation des instruments financiers dérivés désignés en relation de couverture.

## NOTE 2

## PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

- (iii) Les passifs financiers classés comme étant « Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat » ont été désignés ainsi par la direction lors de leur comptabilisation initiale, instrument par instrument. La direction peut désigner un instrument financier à la juste valeur par le biais du compte de résultat lors de sa comptabilisation initiale et lorsque l'une des conditions suivantes est remplie :
- la désignation élimine ou réduit significativement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation ;
  - les passifs font partie d'un groupe de passifs financiers ou d'actifs et de passifs financiers qui sont gérés et dont la performance est évaluée d'après la méthode de la juste valeur ;
  - l'instrument financier contient au moins un dérivé incorporé qui modifie de manière sensible les flux de trésorerie qui, autrement, seraient séparés du contrat hôte.

Le Mouvement Desjardins ne détient aucun instrument de cette catégorie aux dates de clôture.

- (iv) Les passifs financiers qui n'entrent pas dans la catégorie « À la juste valeur par le biais du compte de résultat » sont classés dans la catégorie « Au coût amorti ». Les passifs financiers évalués au coût amorti comprennent les postes « Dépôts », « Acceptations », « Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat », « Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières », « Obligations subordonnées » et d'autres passifs.

Les passifs financiers de la catégorie « Au coût amorti » sont comptabilisés initialement au bilan combiné à leur juste valeur et sont valorisés lors des clôtures suivantes au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais d'intérêts des titres de la catégorie « Au coût amorti » sont comptabilisés au poste « Frais d'intérêts » du compte de résultat pour le secteur Particuliers et Entreprises et sous la rubrique Autres. Les revenus des autres secteurs sont comptabilisés à l'état combiné du résultat, principalement au poste « Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat ».

### ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les justes valeurs des instruments financiers et plus particulièrement des valeurs mobilières, obtenues à l'aide des prix cotés sur des marchés actifs, comprennent peu de subjectivité quant à leur établissement.

S'il n'existe pas de prix cotés sur des marchés actifs, la juste valeur est établie soit à partir de modèles fondés sur des données de marché observables, soit à partir de modèles ne comportant pas de données de marché observables. Lorsque des prix cotés ne sont pas disponibles, les estimations de la juste valeur sont établies à l'aide de la valeur actualisée et d'autres méthodes d'évaluation, sur lesquelles influent les hypothèses utilisées quant au montant et à l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et aux taux d'actualisation qui reflètent divers degrés de risque, dont le risque de liquidité, le risque de crédit, et ceux liés aux taux d'intérêt, aux taux de change et à la volatilité des prix et des taux. En raison de la nécessité de recourir à des estimations et du jugement qu'il convient d'exercer dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation, les estimations de la juste valeur des actifs identiques ou semblables peuvent différer d'une entité à une autre. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée et, pour cette raison, peut ne pas être représentative des justes valeurs futures. Elle ne saurait également être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat des instruments.

### PRÊTS

La variation des taux d'intérêt ainsi que les changements dans la solvabilité des emprunteurs constituent les principales causes des variations de la juste valeur des prêts détenus par le Mouvement Desjardins, ce qui se traduit par un écart favorable ou un écart défavorable par rapport à la valeur comptable. La juste valeur des prêts est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie prévus aux taux d'intérêt du marché exigés pour de nouveaux prêts similaires à la date de clôture. Pour les prêts douteux, la juste valeur est présumée correspondre à leur valeur comptable.

### DÉPÔTS

La juste valeur des dépôts qui sont assortis de caractéristiques de taux variable ou dont l'échéance n'est pas déterminée est présumée correspondre à leur valeur comptable. La juste valeur des dépôts à taux fixe est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie prévus aux taux d'intérêt courants offerts sur le marché pour des dépôts ayant sensiblement la même période.

### OBLIGATIONS SUBORDONNÉES

La juste valeur des obligations subordonnées repose sur les cours du marché d'émissions ou de dettes similaires, ou sur les taux courants offerts au Mouvement Desjardins pour des titres de dette ayant la même période à courir jusqu'à l'échéance.

### INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

La juste valeur des instruments financiers dérivés est déterminée au moyen de modèles d'établissement des prix qui intègrent les prix du marché courant et les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temporelle de l'argent, les courbes de rendement et les facteurs de volatilité. La juste valeur des instruments financiers dérivés est présentée sans tenir compte de l'incidence des accords généraux de compensation juridiquement exécutoires. La note 17 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » précise la nature des instruments financiers dérivés détenus par le Mouvement Desjardins.

## NOTE 2

## PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

### INSTRUMENTS FINANCIERS DONT LA JUSTE VALEUR EST ÉGALE À LA VALEUR COMPTABLE

La valeur comptable de certains instruments financiers qui viennent à échéance à l'intérieur des 12 prochains mois est une approximation raisonnable de leur juste valeur. Ces instruments financiers incluent les éléments suivants : « Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières », « Engagements de clients en contrepartie d'acceptations », « Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières », « Acceptations » et « Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières ».

### COÛTS DE TRANSACTION

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers sont capitalisés et, par la suite, amortis sur la durée de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif, sauf lorsqu'ils sont classés ou désignés dans la catégorie « À la juste valeur par le biais du compte de résultat », auquel cas ces coûts sont passés en charge dès qu'ils sont engagés.

### COMPENSATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS FINANCIERS

Les actifs et les passifs financiers sont présentés au net lorsqu'ils font l'objet d'un droit juridiquement exécutoire d'effectuer une compensation entre les montants comptabilisés et que le Mouvement Desjardins a l'intention de procéder à un règlement d'après le solde net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

### DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS ET DE PASSIFS FINANCIERS

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent ou lorsque les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de l'actif ont été transférés à un tiers.

Lorsque les flux de trésorerie d'un actif financier ont été transférés, mais que le Mouvement Desjardins a conservé la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de l'actif financier, il enregistre alors distinctement un actif ou un passif présenté au bilan combiné aux postes « Autres actifs – Autres » et « Autres passifs – Autres » respectivement, qui représente les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert de l'actif. Si le contrôle de l'actif financier est conservé, le Mouvement Desjardins maintient ce dernier au bilan combiné dans la mesure de l'implication continue du Mouvement Desjardins dans cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte est comptabilisé à l'état combiné du résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue.

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation liée au passif est éteinte, annulée ou arrivée à expiration.

## C) TRÉSORERIE ET DÉPÔTS AUPRÈS D'INSTITUTIONS FINANCIÈRES

Le poste « Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières » comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Les équivalents de trésorerie regroupent les dépôts à la Banque du Canada, les dépôts auprès d'institutions financières – y compris les montants nets à recevoir à la suite de la compensation en cours des chèques et autres effets – ainsi que le montant net des chèques et des autres effets en circulation. Ces instruments financiers viennent à échéance à court terme, sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ils sont classés comme étant dans la catégorie « Prêts et créances ».

## D) VALEURS MOBILIÈRES

Les valeurs mobilières sont des titres classés selon leurs caractéristiques et l'intention de la direction dans les différentes catégories présentées à la section B), « Actifs et passifs financiers », ci-dessus.

### VALEURS MOBILIÈRES EMPRUNTÉES OU ACQUISES EN VERTU DE CONVENTIONS DE REVENTE

Les valeurs mobilières empruntées en contrepartie de titres ou d'espèces ou acquises en vertu de conventions de revente ne sont pas comptabilisées au bilan combiné, car la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de ces titres n'a pas été transférée.

Dans le cas où la contrepartie versée en échange des titres empruntés est donnée en espèces, les espèces versées en garantie sont décomptabilisées du poste « Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières » du bilan combiné, tandis qu'un actif correspondant au droit de recevoir les titres est comptabilisé au poste « Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente ».

Les conventions de revente sont comptabilisées à titre d'opérations de prêts assortis de sûretés. La contrepartie versée en échange des valeurs mobilières acquises, y compris les intérêts courus, est comptabilisée au poste « Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente ».

Dans le cas où la contrepartie versée en échange des titres empruntés est donnée en titres, les titres donnés en garantie ne sont pas décomptabilisés, la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de ces titres n'ayant pas été transférée.

## NOTE 2

## PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

La juste valeur des titres empruntés, en contrepartie de titres ou d'espèces, ou acquis en vertu de conventions de revente est présentée par voie de note à titre d'actifs financiers reçus en garantie. De plus, dans les cas où ces titres reçus peuvent subséquemment être revendus ou redonnés en garantie, la juste valeur des titres empruntés ou acquis en vertu de conventions de revente est présentée à la note 27 « Engagements, garanties et passifs éventuels », à titre d'actifs financiers reçus en garantie et qui peuvent être vendus ou redonnés en garantie.

### VALEURS MOBILIÈRES PRÊTÉES OU VENDUES EN VERTU DE CONVENTIONS DE RACHAT

Les opérations de prêts de valeurs mobilières ou les valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat à une date ultérieure n'entraînent pas la décomptabilisation des valeurs mobilières au bilan combiné, la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de ces titres n'ayant pas été transférée. Ces opérations sont traitées comme des financements garantis puisque la partie qui verse la contrepartie prend possession des titres garantissant le financement.

Dans le cas où la contrepartie reçue en échange des prêts de titres est versée en espèces, les espèces reçues en garantie sont comptabilisées au bilan combiné au poste « Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières », avec un passif correspondant à l'obligation de retourner les titres comptabilisés au poste « Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat ».

Les conventions de rachat sont comptabilisées à titre d'opérations d'emprunts assortis de sûretés. La contrepartie reçue en échange des valeurs mobilières vendues, y compris les intérêts courus, est donc comptabilisée au bilan combiné au poste « Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières », et un passif correspondant à l'obligation de retourner les titres est comptabilisé au poste « Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat ». L'écart entre le prix reçu et le prix de rachat est comptabilisé à titre de frais d'intérêts.

Dans le cas où la contrepartie reçue en échange des titres prêtés est donnée en titres, les titres reçus en garantie ne sont pas comptabilisés, la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de ces titres n'ayant pas été transférée.

La valeur comptable des titres prêtés ou des titres vendus en vertu de conventions de rachat est présentée à la note 27 « Engagements, garanties et passifs éventuels » à titre d'actifs financiers donnés en garantie. Dans le cas où la contrepartie reçue en échange des prêts de titres est versée en titres et que ces titres peuvent être donnés en garantie ou vendus, la juste valeur des titres reçus est présentée à la note 27 « Engagements, garanties et passifs éventuels », à titre d'actifs financiers reçus en garantie.

### VALEURS MOBILIÈRES VENDUES À DÉCOUVERT

Les valeurs mobilières vendues à découvert dans le cadre des activités de transaction, qui représentent l'obligation pour le Mouvement Desjardins de livrer des valeurs mobilières qu'il ne possédait pas au moment de la vente, sont comptabilisées comme passif et sont inscrites à leur juste valeur. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sur ces valeurs mobilières sont comptabilisés à l'état combiné du résultat au poste « Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat ». Les valeurs mobilières vendues à découvert sont classées dans la catégorie « Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat – détenus à des fins de transaction ».

## E) PRÊTS

Les prêts, y compris les avances aux titulaires de police, sont inscrits au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts.

Les commissions perçues et les frais directs relatifs au montage, à la restructuration et à la renégociation de prêts sont traités comme faisant partie intégrante du rendement obtenu du prêt, à moins que les conditions aient été modifiées de façon telle que cette opération soit traitée comme l'émission d'un nouveau prêt, auquel cas les commissions et les frais directs sont imputés aux résultats de l'exercice. Une garantie est obtenue si elle est jugée nécessaire, et ce d'après une évaluation de solvabilité de l'emprunteur. Une garantie revêt habituellement la forme d'actifs, comme de la trésorerie, des titres de gouvernement, des actions, des débiteurs, des stocks ou des immobilisations.

## F) DÉPRÉCIATION D'ACTIFS FINANCIERS

À la date de clôture, le Mouvement Desjardins détermine s'il existe des indications objectives de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers.

### PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS

Les indications de dépréciation sont le résultat d'un événement générateur de pertes s'étant produit après l'octroi du prêt mais avant la date de clôture et ayant des incidences sur les flux de trésorerie futurs estimatifs des prêts.

## NOTE 2

## PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

La dépréciation d'un prêt ou d'un groupe de prêts est déterminée en estimant la valeur de recouvrement de ces actifs financiers. L'écart entre cette évaluation et la valeur comptable fait l'objet d'une provision. Cette provision est portée en réduction des actifs au poste « Provision pour pertes sur prêts ». Pour déterminer le montant de recouvrement estimatif d'un prêt, le Mouvement Desjardins utilise la valeur des flux de trésorerie futurs estimatifs actualisée au taux d'intérêt effectif inhérent au prêt. Lorsque les montants et le moment des flux de trésorerie futurs ne peuvent être estimés de manière raisonnablement fiable, le montant de recouvrement estimatif est déterminé soit au moyen de la juste valeur des sûretés sous-jacentes au prêt, déduction faite des coûts de réalisation prévus, soit au moyen du prix du marché observable pour le prêt. La sûreté peut varier selon la catégorie de prêts.

La provision découlant de cette dépréciation est établie selon deux volets : un volet individuel et un volet collectif.

### PROVISIONS INDIVIDUELLES

Le Mouvement Desjardins passe premièrement en revue ses portefeuilles de prêts individuellement afin d'apprécier le risque de crédit et de déterminer s'il existe des indications objectives de dépréciation pour lesquelles une perte devrait être comptabilisée à l'état combiné du résultat. Les portefeuilles de prêts qui n'ont pas fait l'objet d'une provision individuelle sont, par la suite, inclus dans des groupes d'actifs présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires et font l'objet d'une provision collective.

Il existe un indice probant de dépréciation lorsqu'un prêt est considéré comme douteux. Un prêt est classé à titre de prêt douteux lorsque l'une des conditions suivantes est remplie :

- il y a tout lieu de croire qu'une partie du capital ou de l'intérêt ne pourra être recouvrée ; ou
- l'intérêt ou le capital est en souffrance depuis 90 jours en vertu du contrat, à moins que le prêt ne soit entièrement garanti et qu'il soit en voie de recouvrement ; ou
- l'intérêt ou le capital est en souffrance depuis plus de 180 jours.

Un prêt est considéré comme en souffrance dès qu'un emprunteur n'a pas effectué de paiement à la date d'échéance contractuelle.

Lorsqu'un prêt devient douteux, l'intérêt antérieurement couru, mais non encaissé, est capitalisé au prêt. Les encaissements subséquemment reçus sont comptabilisés en réduction du prêt. Un prêt cesse d'être considéré comme douteux lorsque les paiements de capital et d'intérêts sont à jour et qu'il n'y a plus de doute quant au recouvrement de ce prêt ou encore lorsqu'il est restructuré, auquel cas il est alors traité comme un nouveau prêt, et qu'il n'y a plus de doute concernant le recouvrement du capital et des intérêts.

Les biens saisis en règlement de prêts douteux sont comptabilisés à la date de saisie, à leur juste valeur, diminués des frais de vente. Tout écart entre la valeur comptable du prêt et la juste valeur inscrite des actifs acquis est comptabilisé au poste « Dotation à la provision pour pertes sur créances ».

Un prêt de catégorie « Prêts et créances » est radié lorsque toutes les activités de restructuration ou de recouvrement possibles ont été entreprises et qu'il est peu probable que l'on puisse recouvrer d'autres sommes. Lorsqu'un prêt a été entièrement radié, les paiements subséquents, le cas échéant, sont portés au poste « Dotation à la provision pour pertes sur créances » de l'état combiné du résultat. Les soldes de prêts sur cartes de crédit sont radiés entièrement lorsque aucun paiement n'a été reçu à l'issue d'une période de 180 jours.

Les variations de la provision individuelle pour pertes sur prêts attribuables à l'écoulement du temps sont comptabilisées au poste « Revenu d'intérêts – Prêts », tandis que celles qui sont attribuables à la révision des encaissements prévus sont comptabilisées au poste « Dotation à la provision pour pertes sur créances », à l'état combiné du résultat.

### PROVISION COLLECTIVE

Les portefeuilles de prêts qui n'ont pas fait l'objet d'une provision individuelle sont inclus dans des groupes d'actifs financiers présentant des caractéristiques de crédit similaires et font l'objet d'une provision collective.

La méthode utilisée par le Mouvement Desjardins pour évaluer la provision collective prend en compte les paramètres de risque des divers portefeuilles de prêts, notamment grâce à l'intégration de modèles de risque de crédit élaborés. Ces modèles de détermination de la provision collective prennent en compte un certain nombre de facteurs, dont les probabilités de défaillance (fréquence des pertes), les pertes en cas de défaillance (importance des pertes) et les montants bruts susceptibles de défaillance. Ces paramètres sont établis en fonction des pertes historiques et sont déterminés selon la catégorie et la cote de risque de chaque prêt. L'évaluation de la provision collective dépend également de l'appréciation par la direction des tendances actuelles en matière de qualité de crédit en lien avec les secteurs d'activité, de l'incidence de modifications dans ses politiques de crédit de même que de la conjoncture économique. La provision collective des prêts des filiales d'assurance de personnes est toutefois incluse dans les provisions mathématiques au poste « Passifs des contrats d'assurance et d'investissement ».

Enfin, la provision liée au risque sur des éléments hors bilan tels que les lettres de garanties et certains engagements de crédits non comptabilisés est comptabilisée au bilan combiné au poste « Autres passifs – Autres » et à l'état combiné du résultat au poste « Dotation à la provision pour pertes sur créances ».

## NOTE 2

## PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

### TITRES DISPONIBLES À LA VENTE

Les titres classés dans la catégorie « Disponibles à la vente » font l'objet d'un examen régulier visant à déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Aux fins de l'évaluation de la baisse de valeur, le Mouvement Desjardins tient compte de plusieurs faits propres à chaque placement et de l'ensemble des facteurs qui pourraient être indicateurs d'une perte de valeur. Les facteurs pris en compte comprennent, sans s'y limiter, une baisse importante ou prolongée de la juste valeur, des difficultés financières importantes de l'émetteur, un manquement au contrat, la possibilité croissante de faillite ou de restructuration de l'émetteur et la disparition d'un marché actif pour cet actif financier. La direction utilise aussi son jugement quant au moment de comptabiliser une moins-value.

En ce qui concerne les titres de créances de la catégorie « Disponibles à la vente », le Mouvement Desjardins les évalue individuellement pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Toutefois, la dépréciation représente la perte cumulée, mesurée comme étant la différence entre le coût amorti et la juste valeur actuelle, diminuée de toute perte préalablement comptabilisée. Les revenus d'intérêts futurs sont calculés sur la valeur comptable réduite à l'aide du même taux d'intérêt que celui qui est utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs dans le but de mesurer la perte de valeur. Si, dans une période ultérieure, la juste valeur d'un titre de créance augmente et que cette augmentation peut être objectivement liée à un événement de crédit survenu après la comptabilisation de la dépréciation au compte de résultat, la perte de valeur est reprise par l'entremise du compte de résultat.

Dans le cas des titres de capitaux propres de la catégorie « Disponibles à la vente », l'indication objective inclurait également une baisse « importante » ou « prolongée » de la juste valeur inférieure à leur coût. Lorsqu'il y a des indices de dépréciation, la perte cumulée (mesurée comme étant la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle, diminuée de toute perte préalablement comptabilisée) est sortie des autres éléments du résultat global de l'état combiné du résultat global et comptabilisée à l'état combiné du résultat. Les pertes de valeur sur des titres de capitaux propres ne sont pas renversées par l'entremise du compte de résultat, et les augmentations de la juste valeur après dépréciation sont enregistrées directement dans les autres éléments du résultat global à l'état combiné du résultat global. Toute perte de valeur sur les titres ayant subi une dépréciation antérieure est directement comptabilisée au compte de résultat.

### G) TITRISATION

Dans le cadre de sa stratégie de gestion de liquidités et des fonds propres, le Mouvement Desjardins participe au Programme des titres hypothécaires du Canada assujéti à la *Loi nationale sur l'habitation*. En vertu de ce programme, le Mouvement Desjardins regroupe des prêts hypothécaires résidentiels garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) sous la forme de titres hypothécaires adossés (TH-LNH), puis les cède à la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH). Le Mouvement Desjardins ne peut, par la suite, céder, vendre ni transporter en garantie ces actifs, ceux-ci ayant déjà été vendus à la FCH, et il ne peut les racheter avant l'échéance. Dans le cadre de ces opérations, le Mouvement Desjardins conserve toutefois la quasi-totalité des risques et avantages liés à ces titres, notamment le risque de prépaiement et de réinvestissement. De ce fait, les prêts demeurent comptabilisés au bilan combiné. Par ailleurs, le Mouvement Desjardins traite ces transferts comme des opérations de financement garanti et comptabilise un passif. Ce passif correspond à la contrepartie reçue de la SCHL liée à la vente des TH-LNH qui ne respectent pas les critères de décomptabilisation et est présenté au poste « Dépôts – Entreprises et gouvernements » au bilan combiné. Pour sa part, la FCH finance ces achats par l'émission d'obligations hypothécaires du Canada (OHC) à l'intention des investisseurs. La garantie légale des tiers porteurs d'OHC se limite aux actifs transférés.

Les modalités du programme exigent que des contrats de swaps de taux soient conclus entre la FCH et le Mouvement Desjardins afin de recevoir mensuellement la totalité des flux de trésorerie liés aux prêts hypothécaires sous-jacents aux TH-LNH. Le Mouvement Desjardins, pour sa part, verse à la FCH un montant correspondant aux intérêts payables aux porteurs des OHC, la différence entre ces montants étant considérée comme la marge d'intérêts excédentaire. Dans le cadre de ces swaps, le Mouvement Desjardins doit également créer un compte distinct à des fins de réinvestissement (compte de réinvestissement de capital) pour tout versement en capital reçu relativement aux prêts hypothécaires afin de respecter les obligations liées au remboursement à l'échéance des OHC.

Certaines opérations de titrisation conclues avant le 1<sup>er</sup> janvier 2010 font l'objet d'une décomptabilisation compte tenu du choix du Mouvement Desjardins d'appliquer de manière prospective les dispositions relatives à la décomptabilisation. Au moment du transfert, ces opérations ont donc été comptabilisées à titre de ventes et le Mouvement Desjardins conserve certains droits relatifs aux marges d'intérêts excédentaires, lesquels constituent des droits conservés, et il assume la responsabilité de la gestion des prêts hypothécaires cédés et du compte de réinvestissement de capital. Les actifs et passifs représentant les droits et obligations conservés sont comptabilisés lors du transfert des prêts aux postes « Autres actifs – Autres » et « Autres passifs – Autres » au bilan combiné. Ces opérations viendront à échéance au plus tard le 31 décembre 2014.

Aucune perte n'est prévue sur les prêts hypothécaires, car ils sont garantis par la SCHL. Les revenus liés aux opérations de titrisation sont comptabilisés aux postes « Autres revenus – Autres », « Revenu d'intérêts – Valeurs mobilières » et « Revenu d'intérêts – Prêts ».

### H) IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET IMMEUBLES DE PLACEMENT

#### IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles comprennent les terrains, les bâtiments, le matériel informatique, le mobilier, l'agencement et autres ainsi que les améliorations locatives. Ces immobilisations sont comptabilisées au coût, lequel est diminué, le cas échéant, de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur, et sont amorties en fonction de la durée d'utilité attendue du bien selon la méthode de l'amortissement linéaire.

## NOTE 2

## PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations est généralement égale à la période d'utilité attendue du bien.

Les dotations aux amortissements concernant les immobilisations corporelles sont comptabilisées au poste « Frais autres que d'intérêts – Locaux, matériel et mobilier incluant l'amortissement » de l'état combiné du résultat.

### IMMEUBLES DE PLACEMENT

Les immeubles de placement sont des immeubles ou des terrains détenus en vue de générer des revenus de location ou de bénéficier de leur appréciation de valeur.

Les immeubles de placement sont comptabilisés au coût, diminué de l'amortissement cumulé, et sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée d'utilité. Des transferts vers ou depuis la catégorie « Immeubles de placement » sont effectués dans le seul cas d'un changement d'utilisation. Lors d'un transfert des immobilisations corporelles de la catégorie « Immeubles de placement » vers la catégorie « Bâtiments », le coût ne change pas et demeure à la valeur comptable. Si un bâtiment détenu et occupé par le Mouvement Desjardins devient un immeuble de placement, ce bâtiment est comptabilisé selon les méthodes comptables applicables aux immeubles de placement.

Les dotations aux amortissements des immeubles de placement sont comptabilisées sous le poste « Revenus (pertes) nets sur autres placements » de l'état combiné du résultat.

### AMORTISSEMENT

Les immobilisations corporelles et les immeubles de placement sont amortis en fonction des durées d'amortissement suivantes :

|                                  | Durées d'amortissement |
|----------------------------------|------------------------|
| Terrains                         | Non amortissables      |
| Bâtiments/Immeubles de placement | 5 à 80 ans             |
| Matériel informatique            | 2 à 10 ans             |
| Mobilier, agencement et autres   | 3 à 10 ans             |
| Améliorations locatives          | Durée prévue du bail   |

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments significatifs ayant des durées d'utilité différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon la durée d'amortissement qui lui est propre.

### DÉCOMPTABILISATION

Les immobilisations corporelles et les immeubles de placement sont décomptabilisés lors de leur cession ou lorsque leur utilisation cesse de manière permanente et qu'aucun avantage économique futur n'est attendu. Les profits ou pertes résultant de la sortie ou de la vente d'immeubles sont comptabilisés à l'état combiné du résultat, au poste « Locaux, matériel et mobilier incluant l'amortissement » pour les immobilisations corporelles et au poste « Revenus nets sur autres placements » pour les immeubles de placement, de l'exercice au cours duquel ils sont réalisés.

### DÉPRÉCIATION

Les immobilisations corporelles et les immeubles de placement sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. L'évaluation de l'existence de tels événements ou conditions est assujettie au jugement de la direction.

## I) GOODWILL ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

### GOODWILL

Le goodwill représente l'excédent du prix d'achat sur la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris identifiables lors d'un regroupement d'entreprises comptabilisé selon la méthode de l'acquisition.

À la date d'acquisition, le goodwill est affecté à une ou à plusieurs unités génératrices de trésorerie (UGT ou groupe d'UGT) susceptibles de retirer des avantages du regroupement. Le groupe d'UGT ne doit pas être plus grand qu'un secteur d'activité. Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie indépendantes des entrées de trésorerie par d'autres groupes d'actifs. Après l'évaluation initiale, le goodwill est évalué au coût, déduction faite de toute perte de valeur.

## NOTE 2

## PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

### IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles comprennent celles acquises et générées en interne et elles sont comptabilisées initialement à leur coût. Le coût d'une immobilisation incorporelle acquise dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est sa juste valeur à la date de l'acquisition. Après la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût, lequel est diminué, le cas échéant, de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur. Les dépenses relatives aux immobilisations incorporelles générées en interne, à l'exception des coûts de développement, sont comptabilisées en résultat lorsqu'elles sont engagées.

Le Mouvement Desjardins évalue si la durée d'utilité d'une immobilisation incorporelle est déterminée ou indéterminée. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée comprennent principalement des logiciels et sont amorties de façon linéaire sur leur durée d'utilisation estimative, laquelle n'excède pas sept ans.

Les profits ou les pertes résultant de la décomptabilisation d'une immobilisation incorporelle sont déterminés comme étant la différence entre les revenus nets de sortie et la valeur nette comptable de l'actif. Ils sont comptabilisés à l'état combiné du résultat au poste « Frais autres que d'intérêts – Autres » lors de la décomptabilisation de l'actif.

### J) DÉPRÉCIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS

Le Mouvement Desjardins évalue à la date de clôture s'il existe une indication qu'un actif a pu se déprécier. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable de l'actif excède son montant recouvrable. La valeur recouvrable représente la valeur la plus élevée des deux valeurs suivantes : la juste valeur diminuée des coûts de la vente ou la valeur d'utilité qui correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs recouvrables. La perte de valeur comptabilisée, le cas échéant, à l'état combiné du résultat correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur le montant recouvrable. Les pertes de valeur sur cet actif peuvent être reprises subséquemment et sont comptabilisées à l'état combiné du résultat de la période où elles sont constatées.

L'estimation de la valeur recouvrable d'un actif non financier, en vue de déterminer si ce dernier a subi une perte de valeur, exige également de la direction qu'elle formule des estimations et des hypothèses, et toute modification de ces estimations et hypothèses pourrait avoir une incidence sur la détermination de la valeur recouvrable des actifs non financiers et, par conséquent, sur les résultats du test de dépréciation.

### GOODWILL

Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation annuellement et dès que des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Le test de dépréciation du goodwill est déterminé sur la base de la valeur recouvrable de chaque UGT (ou chaque groupe d'UGT) à laquelle le goodwill se rapporte.

La valeur recouvrable représente la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente ou la valeur d'utilité. La juste valeur correspond à la meilleure estimation du montant qui peut être obtenu de la vente, nette des coûts de sortie, lors d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. La valeur d'utilité est calculée selon la méthode la plus appropriée, généralement par actualisation des flux de trésorerie futurs estimés.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur est enregistrée à l'état combiné du résultat de l'exercice et comptabilisée en réduction du goodwill affecté à l'UGT (ou au groupe d'UGT) en premier lieu, puis en réduction des autres actifs identifiables de l'UGT (ou du groupe d'UGT) au prorata de leur valeur comptable dans l'unité. Néanmoins, l'affectation de la perte de valeur aux actifs de l'UGT (ou du groupe d'UGT) ne doit pas avoir pour conséquence que la valeur comptable de ces derniers soit inférieure au plus élevé des montants suivants : la juste valeur de l'actif diminuée des coûts de vente, sa valeur d'utilité ou zéro.

Les pertes de valeur constatées sur le goodwill sont irréversibles.

### K) ACCEPTATIONS ET ENGAGEMENTS DE CLIENTS EN CONTREPARTIE D'ACCEPTATIONS

Les engagements éventuels du Mouvement Desjardins en vertu d'acceptations figurent comme éléments de passif au bilan combiné. Le recours contre le client, dans le cas où un engagement de cette nature est appelé au remboursement, est comptabilisé à titre d'élément d'actif de valeur équivalente. Ces instruments financiers sont classés dans la catégorie « Prêts et créances ».

### L) CLASSIFICATION DES CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT

Les contrats d'assurance sont des contrats qui transfèrent un risque d'assurance significatif à l'émission du contrat. Un risque d'assurance est transféré lorsque les filiales d'assurance acceptent d'indemniser le titulaire de la police si un événement futur incertain spécifié au contrat l'affecte de façon défavorable. Tous les contrats qui ne respectent pas la définition d'un contrat d'assurance selon les IFRS sont classés comme contrats d'investissement ou contrats de services, le cas échéant. Les contrats d'investissement sont ceux qui comportent un risque financier sans risque d'assurance significatif. Les contrats émis par les filiales d'assurance qui transfèrent un risque d'assurance significatif ont été classés comme contrats d'assurance conformément à l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*. Sinon, les contrats émis par les filiales d'assurance sont classés soit comme des contrats d'investissement conformément à l'International Accounting Standard (IAS) 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, soit comme des contrats de services conformément à l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*.

## NOTE 2

## PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Une fois qu'un contrat a été classé à titre de contrat d'assurance, il demeure un contrat d'assurance pour le reste de sa durée de vie même si le risque d'assurance diminue considérablement durant cette période. Par contre, un contrat d'investissement peut être reclassé comme un contrat d'assurance après l'émission si le risque d'assurance devient significatif.

### M) PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT

Les passifs des contrats d'assurance et d'investissement comprennent les passifs des contrats des filiales d'assurance de personnes et des filiales d'assurance de dommages.

#### PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE DE PERSONNES

Les passifs des contrats d'assurance de personnes se composent des provisions techniques et des provisions pour prestations, participations et ristournes ainsi que des dépôts des titulaires de police.

Le calcul des passifs des contrats d'assurance des filiales d'assurance de personnes nécessite l'établissement d'hypothèses en ce qui concerne le moment où entreront en jeu de nombreux éléments, dont les décès, les invalidités, les revenus de placement, l'inflation, les résiliations de contrat, les frais, les impôts, les primes, les commissions et les participations destinées aux titulaires de police, ainsi que les sommes qu'ils représentent. Pour prévoir les résultats techniques, les filiales d'assurance de personnes utilisent les hypothèses les plus probables. Certaines ont trait à des événements qui sont susceptibles de se produire dans un avenir lointain et elles devront éventuellement être modifiées.

Les provisions techniques représentent les montants qui, ajoutés aux primes et aux revenus nets de placement futurs estimatifs, permettront aux filiales d'assurance de personnes d'honorer toutes les obligations relatives aux prestations, aux participations revenant aux titulaires de police, aux impôts et taxes (autres que les impôts sur les excédents) et aux frais connexes futurs estimatifs. Il revient à l'actuaire désigné de chacune des filiales d'assurance de personnes d'évaluer le montant des provisions techniques nécessaires pour couvrir ses engagements. Les provisions techniques des filiales d'assurance de personnes sont déterminées selon la méthode canadienne axée sur le bilan (MCAB), conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada.

En vertu de la MCAB, le calcul des provisions techniques des filiales d'assurance de personnes est fondé sur une projection explicite des flux de trésorerie tirée des hypothèses courantes les plus probables pour chaque composante de ces flux et chaque éventualité importante. Les rendements des placements sont tributaires des revenus de placement prévus en fonction des portefeuilles d'actifs courants et des stratégies de réinvestissement envisagées. Chaque hypothèse non économique est rajustée afin qu'elle tienne compte d'une marge pour écart défavorable. En ce qui concerne les rendements des placements, la provision pour écart défavorable est déterminée à l'aide de scénarios de taux de rendement. Ces scénarios sont établis au moyen d'un modèle déterministe qui comprend les tests prescrits par les normes actuarielles au Canada. La provision pour garanties minimales sur les produits de fonds distincts est déterminée au moyen d'une modélisation stochastique. La période utilisée relativement à la projection des flux de trésorerie correspond à la durée des contrats en ce qui a trait à la plupart des contrats d'assurance. Pour certains types de contrats, une période de projection plus courte peut être utilisée. Cette période est toutefois limitée à la durée du passif au cours de laquelle les filiales d'assurance de personnes sont exposées à un risque important sans possibilité de rajuster des primes ou des charges liées aux contrats.

#### PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE DE DOMMAGES

Les passifs des contrats d'assurance de dommages comprennent les primes non acquises et les provisions pour sinistres et frais de règlement.

Les primes non acquises représentent la portion des primes restant à courir à la date de clôture. Les filiales d'assurance de dommages font face à un risque de tarification dans la mesure où les primes non acquises pourraient être insuffisantes pour couvrir les coûts futurs relatifs aux contrats. Les coûts de sinistres futurs, les frais connexes, les revenus de placement et les bénéfices prévus en relation avec les primes non acquises font l'objet d'une évaluation régulière.

Le calcul des provisions pour sinistres et frais de règlement relatives aux polices d'assurance des filiales d'assurance de dommages prend en considération des hypothèses fondées sur les caractéristiques des lignes d'affaires, les antécédents de règlement et d'autres facteurs pertinents. Les méthodes d'estimation utilisées pour effectuer le calcul sont basées sur les hypothèses les plus probables compte tenu des données actuellement connues, qui font l'objet d'une révision et d'une mise à jour régulières. Des informations supplémentaires sur les principales hypothèses actuarielles et la sensibilité de celles-ci aux changements sont divulguées à la note 14 « Passifs des contrats d'assurance et d'investissement ».

Les provisions pour sinistres et frais de règlement incluent des estimations individuelles de perte pour chaque sinistre déclaré. De plus, une provision est établie pour les frais de règlement, les variations relatives aux sinistres déclarés et les sinistres survenus mais non déclarés, compte tenu de l'expérience antérieure et des contrats en portefeuille. Ces estimations sont revues et mises à jour régulièrement, et tout redressement qui en résulte est comptabilisé à l'état combiné du résultat de l'exercice au cours duquel la révision a eu lieu. La provision pour sinistres et frais de règlement est présentée sur une base actualisée à l'aide du taux des actifs sous-jacents, avec marge pour écarts défavorables.

## NOTE 2

## PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

### PASSIFS DES CONTRATS D'INVESTISSEMENT

Les passifs des contrats d'investissement sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les sommes reçues des clients sont comptabilisées initialement au bilan combiné à titre de passifs au poste « Passifs des contrats d'assurance et d'investissement ». Par la suite, les nouvelles sommes reçues des clients et les retraits sont enregistrés directement en tant qu'ajustement au poste « Passifs des contrats d'assurance et d'investissement » du bilan combiné.

### ÉLÉMENTS DE PARTICIPATION DISCRÉTIONNAIRE

Certains contrats d'assurance des filiales d'assurance de personnes contiennent un élément de participation discrétionnaire qui permet aux titulaires de police de participer à la rentabilité associée aux contrats concernés. Ces contrats procurent le droit contractuel de recevoir des prestations complémentaires à titre de supplément aux prestations garanties. Les filiales d'assurance de personnes ont fait le choix de ne pas comptabiliser distinctement la portion participative de ces contrats. Le montant cumulé des excédents attribuables à ces contrats est présenté au poste « Participations ne donnant pas le contrôle » au bilan combiné.

### RÉASSURANCE

Les filiales d'assurance de personnes ont recours à des ententes de réassurance relativement aux contrats dont le capital assuré dépasse certains maximums, qui varient selon la nature des activités. De plus, elles souscrivent une protection additionnelle de réassurance à l'égard des événements catastrophiques de grande envergure.

Dans le but de réduire le risque lié aux sinistres représentant des montants élevés, les filiales d'assurance de dommages ont recours à des ententes de réassurance avec plusieurs réassureurs de façon à limiter leur responsabilité à un montant d'indemnisation maximal par sinistre ou par catastrophe.

De telles ententes de réassurance n'ont pas pour effet de libérer les filiales d'assurance de leurs obligations envers les assurés.

Les revenus de primes des contrats d'assurance et les charges relatives aux sinistres, aux prestations et aux variations des passifs des contrats d'assurance liés aux contrats faisant l'objet d'ententes de réassurance sont présentés nets des montants cédés aux réassureurs à l'état combiné du résultat. De plus, la part des réassureurs dans les passifs des contrats d'assurance est présentée à l'actif dans le bilan combiné, au poste « Autres actifs – Autres ».

L'actif de réassurance qui en résulte fait l'objet d'un test de dépréciation annuel. S'il existe une indication objective qu'un actif de réassurance s'est déprécié, par suite d'un événement survenu après la comptabilisation initiale, les filiales d'assurance réduisent la valeur comptable de cet actif à hauteur du montant recouvrable et comptabilisent la perte qui en résulte à l'état combiné des résultats au poste « Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement ».

## N) FONDS DISTINCTS

Certains contrats d'assurance permettent à leurs titulaires d'effectuer des placements dans des fonds distincts détenus par une des filiales d'assurance de personnes à leur intention. Les titulaires de ces contrats assument les risques et bénéficient des avantages découlant de la propriété de ces placements, et ce même si ces placements sont détenus par cette filiale d'assurance de personnes. En conséquence de ce qui précède, l'actif et le passif des fonds distincts sont présentés sur une ligne spécifique au bilan combiné. L'actif des fonds distincts est évalué et comptabilisé à la juste valeur à la date de clôture, laquelle est établie selon les méthodes énoncées précédemment dans la section B) « Actifs et passifs financiers ». De plus, si un fonds distinct exerce un contrôle sur un fonds commun de placement dans lequel les sommes ont été investies, ce dernier est alors consolidé dans l'actif des fonds distincts. Un passif correspondant à la somme des droits des titulaires de contrat dans l'actif des fonds distincts et de la quote-part consolidée des détenteurs de fonds communs de placement sans contrôle est également comptabilisé distinctement.

## O) OBLIGATIONS SUBORDONNÉES

Les obligations subordonnées sont des obligations dont le remboursement est subordonné aux droits des déposants et de certains autres créanciers. Les obligations subordonnées sont classées dans la catégorie « Passifs financiers au coût amorti ».

## P) PROVISIONS

Les provisions constituent des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision est comptabilisée lorsque le Mouvement a une obligation (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de l'obligation est actualisé si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif.

Les provisions reposent sur la meilleure estimation par la direction des montants qui seront nécessaires pour régler l'obligation à la date de clôture, compte tenu des risques et incertitudes pertinents. En raison du caractère prospectif de ces estimations, la direction doit faire appel à son jugement pour prévoir le moment de la réalisation et le montant des flux de trésorerie futurs. Les résultats réels pourraient être sensiblement différents des prévisions.

Les dotations et reprises de provisions sont comptabilisées en résultat aux postes correspondant à la nature des dépenses futures couvertes.

## NOTE 2

## PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

### Q) INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE

#### INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur dépend d'éléments d'actif, de taux d'intérêt, de cours de change ou d'autres indices financiers. La grande majorité des contrats d'instruments financiers dérivés est négociée de gré à gré entre le Mouvement Desjardins et la contrepartie, et comprend les contrats de change à terme, les swaps de devises et de taux d'intérêt, les swaps sur défaillance de crédit, les swaps sur rendement total, les contrats de garantie de taux d'intérêt et les options sur devises, sur taux d'intérêt et sur indices boursiers. Les autres transactions sont effectuées dans le cadre d'échanges réglementés et comprennent principalement des contrats à terme normalisés. Les types de contrats utilisés sont définis à la note 17 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture ».

Les instruments financiers dérivés, y compris les dérivés incorporés devant être comptabilisés distinctement, sont comptabilisés au bilan combiné à la juste valeur.

Les dérivés incorporés sont séparés de leurs contrats hôtes et comptabilisés à titre de dérivés lorsque : a) les caractéristiques économiques et les risques qu'ils présentent ne sont pas étroitement liés à ceux que présente le contrat hôte ; b) le dérivé incorporé présente les mêmes conditions qu'un instrument séparé ; c) l'instrument ou le contrat hybride n'est pas comptabilisé à la juste valeur avec les variations aux résultats combinés. Les dérivés incorporés devant être comptabilisés séparément sont mesurés à la juste valeur, et les variations de leur juste valeur sont comptabilisées au poste « Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat » à l'état combiné du résultat.

Le Mouvement utilise les instruments financiers dérivés à des fins de transaction ou à des fins de gestion de l'actif et du passif.

Les instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction sont utilisés afin de répondre à la demande des membres et des clients et pour permettre au Mouvement Desjardins de générer des revenus sur ses propres activités de transaction. Ces instruments financiers dérivés sont comptabilisés au bilan combiné à la juste valeur, et les variations de leur juste valeur sont comptabilisées au poste « Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat » à l'état combiné du résultat.

Les instruments financiers dérivés détenus à des fins de gestion de l'actif et du passif visent à gérer les risques actuels ou prévus liés au risque de marché. Ces instruments permettent au Mouvement Desjardins le transfert, la modification ou la réduction des risques liés aux taux d'intérêt et à la devise auxquels sont exposés les actifs et les passifs figurant au bilan combiné, ainsi que les engagements fermes et les opérations prévues.

#### ACTIVITÉS DE COUVERTURE

Le Mouvement Desjardins désigne principalement ses instruments financiers dérivés comme étant dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Lorsque les instruments financiers dérivés sont utilisés à des fins de gestion de l'actif et du passif, il faut déterminer pour chaque produit dérivé si la comptabilité de couverture est appropriée. Pour être admissible à cette comptabilité, une relation de couverture doit être désignée et documentée dès le moment de sa mise en place. Cette documentation doit notamment porter sur la stratégie spécifique de gestion de risque, l'actif, le passif ou les flux de trésorerie qui font l'objet de la couverture ainsi que la mesure de l'efficacité de cette couverture. Ainsi, chaque relation de couverture doit être soumise régulièrement, de façon individuelle, à un test d'efficacité afin que l'on puisse déterminer avec une assurance raisonnable si elle est efficace et continuera de l'être. L'instrument financier dérivé doit s'avérer hautement efficace pour compenser les variations de la juste valeur ou des flux de l'élément couvert attribuables au risque faisant l'objet de la couverture.

Le Mouvement Desjardins peut également utiliser des instruments financiers dérivés à titre de couverture économique de certaines opérations dans des situations où celles-ci ne répondent pas aux conditions de la comptabilité de couverture ou dans des situations où il fait le choix de ne pas appliquer la comptabilité de couverture. Dans de telles circonstances, les instruments financiers dérivés sont classés comme « Détenus à des fins de transaction », et les gains et les pertes réalisés ou non réalisés sont comptabilisés à l'état combiné du résultat au poste « Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat ».

La désignation d'un instrument financier dérivé à titre d'élément de couverture prend fin dans les cas suivants : l'élément couvert est vendu ou vient à échéance, l'instrument financier dérivé fait l'objet d'un rachat ou vient à échéance, la couverture n'est plus efficace, le Mouvement Desjardins met fin à la désignation de couverture ou s'attend à ce que la transaction prévue ne se réalise pas.

Les instruments de couverture qui satisfont aux critères stricts de la comptabilité de couverture sont comptabilisés de la manière suivante :

#### COUVERTURE DE JUSTE VALEUR

Les opérations de couverture de juste valeur représentent principalement des swaps de taux d'intérêt pour couvrir les variations de juste valeur d'un instrument financier à taux fixe par suite de la variation des taux d'intérêt sur le marché. La variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés de couverture compense la variation de la juste valeur des éléments couverts faisant l'objet de la couverture. Le Mouvement Desjardins utilise des stratégies de couverture de juste valeur pour ses portefeuilles de valeurs mobilières, de prêts et de dépôts.

## NOTE 2

## PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Lors d'une opération de couverture de juste valeur, la variation de la juste valeur de l'instrument financier dérivé de couverture est comptabilisée à l'état combiné du résultat au poste « Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat », ainsi que les changements de la juste valeur de l'actif ou du passif couvert attribuables au risque couvert. Le montant du gain ou de la perte attribuable au risque couvert est appliqué à la valeur comptable de l'élément couvert. Lorsque les variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé de couverture et de l'élément couvert ne se compensent pas entièrement, le montant en résultant, représentant la portion inefficace de la relation, est comptabilisé au poste « Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat » à l'état combiné du résultat.

Lors de la cessation d'une relation de couverture de juste valeur, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée de façon prospective. L'élément couvert n'est plus ajusté pour refléter la juste valeur de l'effet du risque désigné. Les ajustements comptabilisés antérieurement à l'élément couvert sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisés à l'état combiné du résultat dans le revenu net d'intérêts en suivant l'instrument sous-jacent, selon la durée restante de l'élément couvert, sauf si l'élément couvert n'existe plus, auquel cas les ajustements au titre de l'effet du risque désigné sont immédiatement comptabilisés au poste « Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat » à l'état combiné du résultat.

### COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE

Les opérations de couverture de flux de trésorerie représentent principalement des swaps de taux d'intérêt pour couvrir les variations de flux de trésorerie futurs générés par un instrument financier à taux variable. Les instruments financiers dérivés de couverture réduisent la variabilité des flux de trésorerie futurs sur l'élément couvert. Le Mouvement Desjardins utilise des stratégies de couverture de flux de trésorerie pour ses portefeuilles de prêts, de dépôts ou de valeurs mobilières.

Pour une opération de couverture de flux de trésorerie, les gains et les pertes découlant de la variation de juste valeur de la partie efficace de l'instrument financier dérivé sont présentés dans les autres éléments du résultat global au poste « Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie » jusqu'à ce que l'élément couvert soit comptabilisé à l'état combiné du résultat. Cette variation est alors comptabilisée à l'état combiné du résultat dans le revenu net d'intérêts en suivant l'instrument sous-jacent. La partie inefficace des opérations de couverture de flux de trésorerie est comptabilisée immédiatement à l'état combiné du résultat au poste « Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat ».

Lorsqu'une relation de couverture de flux de trésorerie ne répond plus aux conditions d'application de la comptabilité de couverture, le Mouvement Desjardins cesse de façon prospective d'appliquer la comptabilité de couverture. Les gains ou les pertes comptabilisés au cumul des autres éléments du résultat global sont amortis dans les comptes de résultat, dans le revenu net d'intérêts, en suivant l'instrument sous-jacent, selon la durée résiduelle prévue de la relation de couverture ayant fait l'objet d'une cessation. Si un élément couvert désigné est vendu ou vient à échéance avant que l'instrument financier dérivé connexe ne prenne fin, la totalité des gains ou des pertes est constatée immédiatement dans les comptes de résultat au poste « Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat ».

## R) GARANTIES FINANCIÈRES

Une garantie financière représente un contrat ou une convention d'indemnisation qui peut éventuellement obliger les entités du Mouvement Desjardins à effectuer des paiements au bénéficiaire de la garantie à la suite d'une perte subie en raison de la défaillance d'une tierce partie spécifiée à effectuer un paiement à l'échéance en vertu des dispositions initiales ou modifiées de l'instrument d'emprunt.

Les garanties financières sont initialement comptabilisées dans les états financiers combinés à la juste valeur à la date à laquelle la garantie a été donnée. Après la comptabilisation initiale, la garantie est mesurée selon le plus élevé des montants suivants, soit :

- i) le montant initialement comptabilisé diminué, le cas échéant, des amortissements cumulés des frais comptabilisés dans les comptes de résultat ; ou
- ii) la meilleure estimation des débours nécessaires pour régler toute obligation financière à la suite de la garantie.

Les obligations relatives aux garanties financières émises par le Mouvement Desjardins sont présentées au poste « Autres passifs – Instruments financiers dérivés ». La valeur comptable des garanties ne reflète pas le montant maximal potentiel des paiements futurs au titre des garanties ; ainsi, le Mouvement Desjardins continue de considérer ces garanties comme des instruments de crédit hors bilan.

## S) RÉSERVES

Les réserves figurant aux capitaux propres proviennent principalement des caisses. Elles sont basées sur le solde des réserves au 31 décembre de l'exercice précédent et sur les projets de partage des excédents de cet exercice, qui doivent être approuvés par l'assemblée générale des membres de chacune des caisses, et ce dans les quatre mois suivant la fin d'exercice.

La réserve de stabilisation se compose des sommes affectées par les caisses et la Fédération. Les montants affectés à la réserve de stabilisation servent essentiellement au paiement de l'intérêt sur les parts permanentes lorsque les excédents d'une caisse sont insuffisants.

La réserve pour ristournes éventuelles est constituée des sommes affectées par les caisses. Cette réserve leur permet de gérer, au fil du temps, l'incidence des variations des excédents annuels sur le versement de ristournes aux membres.

La réserve générale représente principalement les sommes affectées par les caisses, la Fédération, le Fonds de sécurité Desjardins et la Caisse centrale Desjardins. Cette réserve ne peut servir qu'à combler un déficit et ne peut être partagée entre les membres ni être entamée par le versement d'une ristourne.

## NOTE 2

## PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

### T) COMPTABILISATION DES REVENUS

Les revenus sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que les avantages économiques soient versés au Mouvement Desjardins et que ceux-ci puissent être mesurés de manière fiable. En plus des éléments mentionnés dans la section B), « Actifs et passifs financiers », les critères de comptabilisation spécifiques suivants doivent également être remplis avant que les revenus soient comptabilisés.

#### REVENU NET D'INTÉRÊTS

Les revenus et frais d'intérêts proviennent principalement du secteur Particuliers et Entreprises et de la rubrique Autres. Ils sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti, pour tous les actifs financiers portant intérêt de la catégorie « Disponibles à la vente » et les instruments financiers de la catégorie « À la juste valeur par le biais du compte de résultat ».

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un actif financier ou d'un passif financier et de répartition des revenus ou des frais d'intérêts sur la période concernée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, le cas échéant, sur une période plus courte, de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

Lors du calcul du taux d'intérêt effectif, le Mouvement Desjardins estime les flux de trésorerie compte tenu de toutes les conditions contractuelles de l'instrument financier (par exemple, les options de remboursement anticipé), mais ne tient pas compte des pertes sur créances futures. Le calcul prend en compte les coûts et les revenus de transaction entre les parties au contrat ainsi que les primes ou les escomptes. Les coûts et les revenus de transaction qui font partie intégrante du taux effectif du contrat, tels que les frais de dossier ou les commissions d'apporteurs d'affaires, sont assimilés à des compléments d'intérêts.

#### PRIMES

Les primes brutes liées aux contrats d'assurance des filiales d'assurance de personnes sont comptabilisées à titre de revenus lorsqu'elles deviennent exigibles. Dès que ces primes sont constatées, une provision actuarielle est établie et comptabilisée dans le passif au poste « Passifs des contrats d'assurance et d'investissement ». Les primes sont présentées déduction faite des primes cédées en vertu des contrats de réassurance au poste « Primes nettes » à l'état combiné du résultat.

Les primes brutes relatives aux contrats d'assurance des filiales d'assurance de dommages sont comptabilisées à titre de revenus proportionnellement sur la durée des contrats d'assurance. Les primes sont présentées déduction faite des primes cédées en vertu des contrats de réassurance au poste « Primes nettes » à l'état combiné du résultat. La portion des primes restant à courir à la date de clôture est présentée dans le passif sous le poste « Passifs des contrats d'assurance et d'investissement » au bilan combiné.

#### FRAIS DE SERVICE, DE COMMISSIONS, DE COURTAGE ET AUTRES

Le Mouvement Desjardins perçoit des revenus tirés des frais de service, de commissions et de courtage à partir d'une vaste gamme de services et de produits qu'il offre à ses membres et à ses clients.

Les frais de service, de commissions et de courtage sont comptabilisés une fois que le service a été exécuté ou que le produit est livré. Les revenus de frais de service sont comptabilisés aux postes « Frais de service sur les dépôts et paiements » et « Services de courtage, de fonds de placement et de fiducie » à l'état combiné du résultat.

Les commissions de syndication de prêts sont comptabilisées à titre de revenus à la signature de l'entente de syndication à moins que le rendement du prêt conservé par le Mouvement Desjardins ne soit inférieur à celui d'autres établissements de crédit comparables participant au financement. Dans de tels cas, une fraction appropriée des commissions est reportée selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions et frais provenant de la négociation ou de la participation à la négociation d'une transaction pour le compte d'un tiers – tels que l'agencement de l'acquisition d'actions ou autres valeurs mobilières, ou l'achat ou la vente d'entreprises – sont reconnus à l'issue de la transaction sous-jacente.

Les revenus de commissions sont enregistrés au poste « Commissions sur prêts et cartes de crédit » à l'état combiné du résultat.

Les honoraires de gestion de portefeuilles et d'autres services sont comptabilisés sur la base des contrats de services applicables, au prorata de la période pendant laquelle le service est exécuté. Les revenus provenant de la gestion de portefeuilles sont comptabilisés au poste « Autres revenus – Autres » à l'état combiné du résultat.

Les honoraires de gestion d'actifs liés aux fonds d'investissement sont comptabilisés au prorata de la période pendant laquelle le service est exécuté. Le même principe est appliqué pour la gestion de patrimoine, la planification financière et les services de garde qui sont exécutés en continu sur une longue période de temps. Les revenus provenant de la gestion d'actifs sont enregistrés au poste « Autres revenus – Autres » à l'état combiné du résultat.

## NOTE 2

## PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

### U) BIENS SOUS GESTION ET SOUS ADMINISTRATION

Les biens sous gestion et sous administration sont détenus par les clients, à leur propre bénéfice. Ces actifs sous gestion et sous administration ne figurent donc pas au bilan combiné du Mouvement Desjardins. Les revenus provenant de ces services de gestion sont comptabilisés au poste « Autres revenus – Autres » à l'état combiné du résultat lorsque le service a été exécuté.

### V) CONVERSION DE DEVISES

Les éléments d'actif et de passif monétaires exprimés en devises sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les éléments d'actif et de passif non monétaires évalués au coût historique sont convertis au cours de change applicable à la date de la transaction tandis que ceux évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change en vigueur à la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée. Les revenus et les frais sont convertis au cours de change moyen de l'exercice. Les gains et les pertes, réalisés ou non, résultant de ces conversions sont comptabilisés à l'état combiné du résultat au poste « Autres revenus – Autres ». Toutefois, les gains et pertes non réalisés sur les instruments financiers non monétaires classés comme « Disponibles à la vente » ainsi que les gains et pertes sur des dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie sont présentés dans les autres éléments de l'état combiné du résultat global.

### W) CONTRATS DE LOCATION

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur l'essentiel des risques et avantages de l'actif. Ce type de contrat s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien. Par opposition, pour un contrat de location simple, le bailleur conserve l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location. Le Mouvement Desjardins fait partie principalement de contrats de location simple. La comptabilisation des contrats de location simple dépend de la position du Mouvement Desjardins en tant que partie prenante au contrat :

#### BAILLEUR

Les coûts indirects initiaux engagés lors de la négociation du contrat de location sont ajoutés à la valeur comptable de l'actif loué, lequel est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location. L'amortissement du bien s'effectue hors valeur résiduelle tandis que les loyers sont comptabilisés en résultat dans leur totalité, de manière linéaire sur la durée du contrat de location. Ces loyers sont enregistrés au poste « Revenus nets sur autres placements ».

#### PRENEUR

Le bien n'est pas comptabilisé à l'actif du preneur. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont enregistrés linéairement sur la période de location, au poste « Locaux, matériel et mobilier incluant l'amortissement », à l'état combiné du résultat.

### X) IMPÔTS SUR LES EXCÉDENTS

La charge d'impôt sur les excédents comprend la charge d'impôt exigible et la charge d'impôt différé. Les impôts sur les excédents sont comptabilisés à l'état combiné du résultat, sauf s'ils concernent des éléments qui ont été comptabilisés hors résultat directement à l'état combiné du résultat global ou à l'état combiné des variations des capitaux propres. Dans ce cas, les impôts sur les excédents sont aussi comptabilisés hors résultat.

Le calcul de la charge d'impôt sur les excédents est fondé sur le traitement fiscal prévu des transactions. Pour déterminer les éléments actuels et futurs de la charge d'impôt sur les excédents, il faut établir des hypothèses concernant les dates auxquelles les actifs et passifs d'impôt différé seront contrepassés. Si l'interprétation du Mouvement Desjardins diffère de celle des autorités fiscales ou si les dates des contrepassations ne correspondent pas aux prévisions, la provision pour impôts sur les excédents pourrait augmenter ou diminuer au cours des exercices suivants.

#### IMPÔT EXIGIBLE

Les actifs et les passifs d'impôt exigible de l'exercice et des exercices précédents sont évalués sur la base du montant que l'on s'attend à recouvrer auprès des administrations fiscales ou à payer à celles-ci. Les taux d'impôt et les règles fiscales appliqués pour déterminer ces montants sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

#### IMPÔT DIFFÉRÉ

L'impôt différé est comptabilisé selon la méthode bilancielle du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable au bilan combiné.

Des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables sauf :

- (i) lorsque le passif d'impôt différé résulte de la reconnaissance initiale du goodwill ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, lorsqu'elle survient, n'affecte ni le résultat comptable ni le bénéfice imposable ou la perte fiscale ; et
- (ii) pour les différences temporelles imposables liées à des participations dans les filiales, lorsque la date à laquelle la différence temporelle s'inversera peut être contrôlée et qu'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

## NOTE 2

## PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles déductibles, tous les reports prospectifs de pertes fiscales et tous les crédits d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible, sur lequel ces différences temporelles déductibles, reports prospectifs de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés sauf:

- (i) quand l'actif d'impôt différé lié à la différence temporelle déductible est généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le bénéfice imposable, ni la perte fiscale; et
- (ii) pour les différences temporelles déductibles liées à des participations dans les filiales, entreprises associées et coentreprises.  
Des actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que la différence temporelle s'inversera dans un avenir prévisible et qu'il existera un bénéfice imposable sur lequel la différence temporelle pourra être imputée.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il ne paraît plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant soit disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de la totalité ou d'une partie de cet actif d'impôt différé. Les actifs d'impôt différé non reconnus sont réappréciés à chaque date de clôture et sont reconnus dans la mesure où il devient probable qu'un bénéfice futur imposable permettra de les recouvrer.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif, réglé, sur la base des taux d'impôt (et des règles fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts exigible et différé relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres et non en résultat.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible et que cet impôt différé concerne la même entité imposable et la même autorité fiscale.

### Y) PROVISION POUR RISTOURNES AUX MEMBRES

Le conseil d'administration de chaque caisse recommande pour approbation le projet de partage des excédents à son assemblée générale annuelle des membres, laquelle a lieu dans les quatre mois suivant la fin d'exercice. Le montant du versement des ristournes en fait partie. Le montant de la provision est estimé en fonction, notamment, des excédents réalisés au cours de l'exercice par les caisses en prenant en considération l'encadrement financier portant sur l'affectation des excédents en lien avec le plan de capitalisation du Mouvement Desjardins, qui fixe les cibles de capitalisation. L'écart entre le montant des ristournes réellement versées, en espèces ou en parts, à la suite des diverses assemblées générales des caisses, et le montant de la provision estimée est imputé aux résultats combinés de l'exercice où les versements ont lieu.

La base de répartition des ristournes est fonction des intérêts enregistrés sur les prêts et sur les dépôts, de l'encours moyen des fonds de placement Desjardins, des placements garantis liés aux marchés, des prêts Accord D que le membre a obtenus par l'intermédiaire de la caisse et des frais perçus du membre selon les divers services utilisés. Le projet de partage des excédents prend en compte un programme qui permet aux membres, à leur choix, de recevoir leurs ristournes sous forme de parts, qui sont alors bonifiées par rapport à celles versées en espèces. Qu'elles soient versées sous forme de parts ou en espèces, les ristournes sont comptabilisées au poste « Provision pour ristournes aux membres » à l'état combiné du résultat. Les caisses peuvent verser des ristournes lorsque les exigences légales et réglementaires sont respectées. La provision pour ristournes aux membres est principalement attribuée au secteur Particuliers et Entreprises.

### Z) AVANTAGES DU PERSONNEL

#### AVANTAGES À COURT TERME

Il s'agit des avantages payables dans les 12 mois de la clôture de l'exercice, autres que les indemnités de fin de contrat, tels que les salaires et commissions, les cotisations sociales et certaines primes. Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme sur la période au cours de laquelle les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus.

#### AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

##### RÉGIMES DE RETRAITE

Le Mouvement Desjardins offre à la majorité de ses employés des régimes de retraite ainsi que des régimes excédentaires de retraite, ces derniers procurant des prestations de retraite en sus des limites prévues par les dispositions législatives. L'essentiel des régimes de retraite offerts correspond à des régimes de groupe à prestations définies dont les risques sont partagés entre les entités participantes du Mouvement Desjardins. De plus, le principal régime de retraite est financé par des cotisations provenant à la fois des employés et des employeurs, lesquelles sont établies sur la base de la situation financière et de la politique de financement du régime.

## NOTE 2

## PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Les régimes de retraite à prestations définies désignent les régimes pour lesquels le Mouvement Desjardins s'engage formellement sur un niveau de prestations et assume donc le risque actuariel et, si les régimes sont capitalisés, le risque de placement. Les prestations sont établies d'après le nombre d'années de participation aux régimes de retraite et prennent en considération le salaire moyen des cinq meilleures années de l'employé. Comme les modalités de fonctionnement des régimes font en sorte que l'évolution future des salaires aura une incidence sur le montant des prestations futures, le coût des prestations et la juste valeur de l'obligation au titre des régimes à prestations définies sont généralement déterminés à partir de calculs actuariels, selon la méthode des unités de crédit projetées. Ces calculs sont effectués à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant principalement le rendement attendu des placements des régimes et le taux d'actualisation de l'obligation des régimes, mais aussi, et dans une moindre importance, la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite des salariés, le taux de mortalité et le taux d'augmentation des prestations de retraite. Une évaluation actuarielle complète est effectuée tous les ans par un actuaire qualifié.

Les gains actuariels (pertes actuarielles) résultent de l'écart entre le rendement réel et le rendement attendu des actifs des régimes de retraite pour les régimes capitalisés, des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des régimes à prestations définies et des gains ou pertes d'expérience sur cette même obligation. Tout gain actuariel net ou toute perte actuarielle nette excédant 10 % du plus élevé de la valeur de l'obligation au titre des régimes à prestations définies ou de la juste valeur des actifs à la fin de l'exercice précédent est amorti sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des participants au régime.

Le coût des services passés est comptabilisé aux résultats sur une base linéaire au cours de la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis par le personnel. Dans la mesure où les droits relatifs aux prestations sont déjà acquis, lors de l'adoption d'un régime à prestations définies ou lors de sa modification, le coût des services passés acquis est comptabilisé immédiatement aux résultats.

L'actif ou le passif des régimes à prestations définies se calcule comme la valeur actualisée de l'obligation de ces régimes diminuée du coût des services passés non comptabilisés, de la juste valeur des actifs des régimes et des pertes actuarielles non amorties, et majorée des gains actuariels non amortis. La valeur de tout actif, le cas échéant, est restreinte à la somme des pertes actuarielles, des coûts des services passés non comptabilisés et de la valeur actualisée de tout avantage économique disponible sous forme de remboursement provenant des régimes ou de réductions dans les cotisations futures aux régimes de retraite.

Le passif des régimes de retraite à prestations définies est comptabilisé au poste « Passifs au titre des régimes à prestations définies » du bilan combiné.

### AUTRES RÉGIMES

Le Mouvement Desjardins offre également des régimes d'assurance maladie, d'assurance de soins dentaires et d'assurance vie aux employés qui prennent leur retraite ainsi qu'aux personnes à leur charge, et ce dans le cadre de régimes à prestations définies qui ne sont pas capitalisés. Le principal régime offert correspond à un régime de groupe à prestations définies dont les risques sont partagés entre les entités participantes du Mouvement Desjardins. Les modalités de fonctionnement de ces régimes font en sorte que l'évolution future des salaires ou des coûts de la santé aura une incidence sur le montant des prestations futures. Les coûts de ces avantages sont cumulés au cours de la carrière active des employés selon des méthodes comptables similaires à celles appliquées aux régimes de retraite à prestations définies.

Les passifs liés à ces autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont comptabilisés au poste « Passifs au titre des régimes à prestations définies » du bilan combiné.

## NOTE 3

## MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

La liste des normes comptables publiées mais qui ne sont pas encore en vigueur est présentée ci-après. Les autorités réglementaires ont aussi indiqué que ces normes ne pourront pas être adoptées de manière anticipée.

### DATE D'APPLICATION : 1<sup>ER</sup> JANVIER 2013

#### IFRS 10, ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

L'IASB a publié en mai 2011 l'IFRS 10, *États financiers consolidés*, qui définit le principe du contrôle et établit que le contrôle sert de fondement pour déterminer quelles entités sont incluses dans le périmètre de consolidation. Cette nouvelle norme remplace les dispositions sur les états financiers consolidés de l'IAS 27, *États financiers consolidés et individuels*, et l'interprétation SIC-12, *Consolidation – Entités ad hoc*.

Le Mouvement Desjardins évalue actuellement les incidences de l'adoption de cette nouvelle norme, qui est applicable de façon rétrospective.

#### IFRS 11, PARTENARIATS

L'IASB a publié en mai 2011 l'IFRS 11, *Partenariats*, qui remplace l'IAS 31, *Participations dans les coentreprises*, et l'interprétation SIC-13, *Entités contrôlées conjointement – Apports non monétaires par des coentrepreneurs*. Cette norme établit des principes applicables à la comptabilisation des deux types de partenariat, soit l'entreprise commune et la coentreprise, et supprime la possibilité de consolider les coentreprises selon la méthode de la consolidation proportionnelle.

L'adoption de cette nouvelle norme n'aura aucune incidence pour le Mouvement Desjardins puisque la comptabilisation des participations dans des coentreprises est déjà effectuée selon la méthode de la mise en équivalence. Cette nouvelle norme est applicable de façon rétrospective.

## NOTE 3

## MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES (SUITE)

### IFRS 12, INFORMATIONS À FOURNIR SUR LES INTÉRÊTS DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTITÉS

L'IASB a publié en mai 2011 l'IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*, qui améliore les obligations d'information concernant les intérêts qu'une entité détient dans des filiales, des partenariats, des entreprises associées et des entités structurées non consolidées. Certaines des informations exigées par la nouvelle norme étaient déjà requises en vertu des normes actuelles alors que d'autres sont nouvelles, telles que celles portant sur les hypothèses et jugements importants sur lesquels une entité s'est basée pour déterminer le type de lien qu'elle a avec une autre entité, la nature et l'étendue des intérêts qu'elle détient dans d'autres entités et les risques qui leur sont associés.

L'IFRS 12 est une nouvelle norme de présentation qui n'aura aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière du Mouvement Desjardins. Elle est applicable de façon rétrospective.

### IFRS 13, ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

L'IASB a publié en mai 2011 l'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, qui définit la juste valeur et établit un cadre unique pour l'évaluation de la juste valeur de l'ensemble des transactions et soldes pour lesquels des IFRS imposent ou permettent l'évaluation de la juste valeur. Cela permet d'améliorer la cohérence entre les différents concepts liés à la juste valeur définis par les diverses normes existantes. De plus, cette norme reprend les divulgations sur la juste valeur des instruments financiers et étend le champ d'application à l'ensemble des éléments valorisés à la juste valeur.

En ce qui concerne les évaluations de juste valeur, le Mouvement Desjardins ne prévoit pas que l'adoption de cette nouvelle norme, applicable de façon prospective, aura d'incidences significatives.

### IAS 1, PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

L'IASB a publié en juin 2011 des modifications à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, lesquelles améliorent la présentation des autres éléments du résultat global. Les modifications exigent la présentation par nature des autres éléments du résultat global en distinguant les éléments qui seront reclassés à l'état du résultat au cours d'une période ultérieure de ceux qui ne le seront pas.

L'IAS 1 est une norme de présentation et elle vise à informer les utilisateurs pour les aider, entre autres, à mieux comprendre les états financiers. Les modifications à cette norme n'auront aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière du Mouvement Desjardins. Elles sont applicables de façon rétrospective.

### IAS 19, AVANTAGES DU PERSONNEL

L'IASB a publié en juin 2011 une version modifiée de l'IAS 19, *Avantages du personnel* (IAS 19 (R)), qui exige que la situation de capitalisation d'un régime à prestations définies soit intégralement reflétée au bilan combiné. Cela élimine donc l'option de différer la comptabilisation des gains et pertes actuariels, désignée par la « méthode du corridor ». Tous les écarts actuariels seront dorénavant immédiatement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Le calcul du coût financier à l'état combiné du résultat est aussi modifié. Dorénavant, ce coût financier sera calculé en multipliant l'actif ou le passif net au titre des régimes à prestations définies par le taux utilisé pour actualiser l'obligation, et l'écart entre le rendement réel sur les actifs et le montant comptabilisé dans le coût financier sera comptabilisé aux autres éléments du résultat global. En outre, tous les coûts des services passés seront maintenant directement comptabilisés dans les résultats lorsqu'ils surviendront. De plus, les caractéristiques de partage de risque entre les employeurs et les employés des régimes à prestations définies seront dorénavant prises en compte lors de la détermination du passif à constater au bilan combiné et de la charge à comptabiliser à l'état combiné du résultat. Il y aura donc modification de la présentation et de la comptabilisation des variations de l'obligation au titre des régimes à prestations définies et des actifs des régimes, et amélioration des informations à fournir relativement aux caractéristiques des régimes à prestations définies et aux risques auxquels une entité est exposée en participant à ces régimes. Le Mouvement Desjardins devra appliquer cette nouvelle norme de façon rétrospective.

En conséquence, les principales incidences de l'adoption de l'IAS 19 (R) pour le Mouvement Desjardins seront la comptabilisation des pertes actuarielles non amorties et des coûts des services passés non comptabilisés au poste « Passifs au titre des régimes à prestations définies » au bilan combiné. Cela donnera lieu à une diminution du poste « Excédents non répartis » (pour obtenir plus de renseignements, se référer à la note 26 « Régimes à prestations définies »). De plus, la prise en compte des caractéristiques de partage de risque entre les employeurs et les employés du principal régime de retraite de groupe entraînera une diminution du poste « Passif au titre des régimes à prestations définies » et, en contrepartie, une hausse du poste « Excédents non répartis ». Le Mouvement évalue actuellement les incidences des modifications relatives au partage de risque. L'impact initial de ces modifications sur les ratios de capital sera reporté et amorti sur une base linéaire sur la période s'étendant du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2014, compte tenu du choix qui s'offre au Mouvement de se prévaloir de la disposition transitoire prévue à cet effet par les autorités réglementaires.

## NOTE 3

## MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES (SUITE)

### IFRS 7, INSTRUMENTS FINANCIERS : INFORMATIONS À FOURNIR – COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

L'IASB a publié en décembre 2011 des modifications à l'IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir*. Ces modifications améliorent les exigences de divulgation d'information relativement à la compensation d'actifs et de passifs financiers. L'objectif visé par ces modifications est d'aider les utilisateurs des états financiers à mieux évaluer l'effet des accords de compensation sur la situation financière d'une entité et à comprendre comment une entité gère le risque de crédit en lien avec de tels accords.

L'IFRS 7 est une norme de présentation et elle vise à informer les utilisateurs pour les aider, entre autres, à mieux comprendre et à mieux évaluer l'importance des instruments financiers par rapport à la situation financière et à la performance de l'entité. Les modifications à cette norme, qui visent spécifiquement la divulgation de l'information à fournir, n'ont aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière du Mouvement Desjardins. Elles sont applicables de façon rétrospective.

### AMÉLIORATIONS ANNUELLES

L'IASB a publié en mai 2012 des modifications à plusieurs normes dans le cadre de son processus d'améliorations annuelles. À l'exception de l'IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, ces modifications sont mineures et n'auront aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière du Mouvement Desjardins.

La modification apportée à l'IAS 32 précise que les conséquences fiscales des dividendes et de la rémunération sur le capital social doivent dorénavant être comptabilisées conformément aux recommandations de l'IAS 12, *Impôts sur le résultat*. Ainsi, lorsque certaines conditions seront respectées, les conséquences fiscales des dividendes et de la rémunération sur le capital social devront être présentées dans les résultats plutôt que dans les capitaux propres. Cette modification sera appliquée de façon rétrospective.

En conséquence, il n'y aura pas d'incidences sur la situation financière du Mouvement Desjardins au 1<sup>er</sup> janvier et au 31 décembre 2012. Toutefois, certaines données comparatives devront être reclassées de l'état combiné des variations des capitaux propres à l'état combiné du résultat pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012. Le poste « Recouvrement d'impôt relatif à la rémunération sur les parts permanentes » de l'état combiné des variations des capitaux propres diminuera de 25 M\$ et le poste « Impôts sur les excédents » de l'état combiné du résultat sera réduit d'un montant correspondant.

### DATE D'APPLICATION : 1<sup>ER</sup> JANVIER 2014

### IAS 32, INSTRUMENTS FINANCIERS : PRÉSENTATION

En décembre 2011, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, qui viennent préciser les critères relatifs à la compensation d'un actif et d'un passif financiers.

Le Mouvement Desjardins évalue actuellement les incidences des modifications apportées à cette norme, qui est applicable de façon rétrospective.

### DATE D'APPLICATION : 1<sup>ER</sup> JANVIER 2015

### IFRS 9, INSTRUMENTS FINANCIERS

L'IASB a publié en novembre 2009 et modifié en octobre 2010 la première phase d'un projet de remplacement de l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. Cette norme définit un nouveau mode de classement et d'évaluation des actifs et des passifs financiers. Les actifs financiers seront classés en deux catégories (coût amorti ou juste valeur par résultat) en fonction du modèle de gestion de l'actif financier de l'entité et des caractéristiques de ses flux de trésorerie contractuels. Toutefois, un nouvel exposé-sondage qui a été publié en novembre 2012 propose l'utilisation d'une troisième catégorie d'instruments financiers pour les titres de créances, soit celle de la juste valeur par résultat global.

Les passifs financiers seront classés selon les mêmes catégories que celles définies par l'IAS 39, mais l'évaluation des passifs financiers selon l'option de juste valeur a été notamment modifiée.

La méthodologie de dépréciation des actifs financiers ainsi que les opérations de couverture feront l'objet de phases ultérieures.

Le Mouvement Desjardins évalue actuellement les incidences de l'adoption de l'IFRS 9. L'application de toutes les phases de la norme est prévue de façon prospective.

## NOTE 4

## VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

### CLASSEMENT ET VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable de tous les actifs et passifs financiers selon leur classement dans les catégories définies par les normes relatives aux instruments financiers ainsi que de ceux désignés dans des relations de couverture :

|                                                                                                  | Au 31 décembre 2012                                  |                                                               |                        |                                                        |                                                                 |                   |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|------------------------|--------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|-------------------|
|                                                                                                  | À la juste valeur par le biais du compte de résultat |                                                               |                        |                                                        |                                                                 | Total             |
|                                                                                                  | Détenus à des fins de transaction                    | Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat | Disponibles à la vente | Prêts et créances et passifs financiers au coût amorti | Dérivés désignés comme instruments de couverture <sup>(2)</sup> |                   |
| <b>Actifs financiers</b>                                                                         |                                                      |                                                               |                        |                                                        |                                                                 |                   |
| Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières                                           | — \$                                                 | — \$                                                          | — \$                   | 1 669 \$                                               | — \$                                                            | 1 669 \$          |
| Valeurs mobilières                                                                               |                                                      |                                                               |                        |                                                        |                                                                 |                   |
| Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat                                      | 8 994                                                | 12 992                                                        | —                      | —                                                      | —                                                               | 21 986            |
| Titres disponibles à la vente                                                                    | —                                                    | —                                                             | 18 326                 | —                                                      | —                                                               | 18 326            |
| Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente                     | —                                                    | —                                                             | —                      | 4 377                                                  | —                                                               | 4 377             |
| Prêts <sup>(1)</sup>                                                                             | —                                                    | —                                                             | —                      | 132 576                                                | —                                                               | 132 576           |
| Autres actifs financiers                                                                         |                                                      |                                                               |                        |                                                        |                                                                 |                   |
| Engagements de clients en contrepartie d'acceptations                                            | —                                                    | —                                                             | —                      | 841                                                    | —                                                               | 841               |
| Instruments financiers dérivés                                                                   | 1 278                                                | —                                                             | —                      | —                                                      | 960                                                             | 2 238             |
| Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières                             | —                                                    | —                                                             | —                      | 970                                                    | —                                                               | 970               |
| Autres                                                                                           | —                                                    | —                                                             | —                      | 2 000                                                  | —                                                               | 2 000             |
| <b>Total des actifs financiers</b>                                                               | <b>10 272 \$</b>                                     | <b>12 992 \$</b>                                              | <b>18 326 \$</b>       | <b>142 433 \$</b>                                      | <b>960 \$</b>                                                   | <b>184 983 \$</b> |
| <b>Passifs financiers</b>                                                                        |                                                      |                                                               |                        |                                                        |                                                                 |                   |
| Dépôts                                                                                           | — \$                                                 | — \$                                                          | — \$                   | 129 624 \$                                             | — \$                                                            | 129 624 \$        |
| Autres passifs financiers                                                                        |                                                      |                                                               |                        |                                                        |                                                                 |                   |
| Acceptations                                                                                     | —                                                    | —                                                             | —                      | 841                                                    | —                                                               | 841               |
| Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert                                  | 4 977                                                | —                                                             | —                      | —                                                      | —                                                               | 4 977             |
| Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat | —                                                    | —                                                             | —                      | 7 983                                                  | —                                                               | 7 983             |
| Instruments financiers dérivés                                                                   | 986                                                  | —                                                             | —                      | —                                                      | 236                                                             | 1 222             |
| Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières                                | —                                                    | —                                                             | —                      | 2 504                                                  | —                                                               | 2 504             |
| Autres                                                                                           | 1                                                    | —                                                             | —                      | 2 965                                                  | —                                                               | 2 966             |
| Obligations subordonnées                                                                         | —                                                    | —                                                             | —                      | 3 081                                                  | —                                                               | 3 081             |
| <b>Total des passifs financiers</b>                                                              | <b>5 964 \$</b>                                      | <b>— \$</b>                                                   | <b>— \$</b>            | <b>146 998 \$</b>                                      | <b>236 \$</b>                                                   | <b>153 198 \$</b> |

(1) Pour obtenir plus de renseignements, voir la note 7 « Prêts et provision pour pertes sur prêts ».

(2) Pour obtenir le détail des dérivés désignés comme instruments de couverture, se référer à la note 17 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture ».

## NOTE 4

## VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

| Au 31 décembre 2011                                                                                 |                                                            |                                                                           |                           |                                                                    |                                                                             |                   |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|---------------------------|--------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|-------------------|
|                                                                                                     | À la juste valeur<br>par le biais du<br>compte de résultat |                                                                           |                           |                                                                    |                                                                             |                   |
|                                                                                                     | Détenus à<br>des fins de<br>transaction                    | Désignés à<br>la juste valeur<br>par le biais<br>du compte<br>de résultat | Disponibles<br>à la vente | Prêts et<br>créances<br>et passifs<br>financiers au<br>coût amorti | Dérivés<br>désignés<br>comme<br>instruments de<br>couverture <sup>(2)</sup> | Total             |
| <b>Actifs financiers</b>                                                                            |                                                            |                                                                           |                           |                                                                    |                                                                             |                   |
| Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières                                              | — \$                                                       | — \$                                                                      | — \$                      | 1 356 \$                                                           | — \$                                                                        | 1 356 \$          |
| Valeurs mobilières                                                                                  |                                                            |                                                                           |                           |                                                                    |                                                                             |                   |
| Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat                                         | 9 494                                                      | 12 985                                                                    | —                         | —                                                                  | —                                                                           | 22 479            |
| Titres disponibles à la vente                                                                       | —                                                          | —                                                                         | 18 726                    | —                                                                  | —                                                                           | 18 726            |
| Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu<br>de conventions de revente                     | —                                                          | —                                                                         | —                         | 4 959                                                              | —                                                                           | 4 959             |
| Prêts <sup>(1)</sup>                                                                                | —                                                          | —                                                                         | —                         | 125 154                                                            | —                                                                           | 125 154           |
| Autres actifs financiers                                                                            |                                                            |                                                                           |                           |                                                                    |                                                                             |                   |
| Engagements de clients en contrepartie d'acceptations                                               | —                                                          | —                                                                         | —                         | 676                                                                | —                                                                           | 676               |
| Instruments financiers dérivés                                                                      | 1 455                                                      | —                                                                         | —                         | —                                                                  | 1 604                                                                       | 3 059             |
| Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières                                | —                                                          | —                                                                         | —                         | 1 274                                                              | —                                                                           | 1 274             |
| Autres                                                                                              | —                                                          | —                                                                         | 18                        | 1 801                                                              | —                                                                           | 1 819             |
| <b>Total des actifs financiers</b>                                                                  | <b>10 949 \$</b>                                           | <b>12 985 \$</b>                                                          | <b>18 744 \$</b>          | <b>135 220 \$</b>                                                  | <b>1 604 \$</b>                                                             | <b>179 502 \$</b> |
| <b>Passifs financiers</b>                                                                           |                                                            |                                                                           |                           |                                                                    |                                                                             |                   |
| Dépôts                                                                                              | — \$                                                       | — \$                                                                      | — \$                      | 123 403 \$                                                         | — \$                                                                        | 123 403 \$        |
| Autres passifs financiers                                                                           |                                                            |                                                                           |                           |                                                                    |                                                                             |                   |
| Acceptations                                                                                        | —                                                          | —                                                                         | —                         | 676                                                                | —                                                                           | 676               |
| Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert                                     | 5 341                                                      | —                                                                         | —                         | —                                                                  | —                                                                           | 5 341             |
| Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues<br>en vertu de conventions de rachat | —                                                          | —                                                                         | —                         | 8 500                                                              | —                                                                           | 8 500             |
| Instruments financiers dérivés                                                                      | 1 162                                                      | —                                                                         | —                         | —                                                                  | 431                                                                         | 1 593             |
| Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières                                   | —                                                          | —                                                                         | —                         | 3 762                                                              | —                                                                           | 3 762             |
| Autres                                                                                              | —                                                          | —                                                                         | —                         | 3 164                                                              | —                                                                           | 3 164             |
| Obligations subordonnées                                                                            | —                                                          | —                                                                         | —                         | 3 350                                                              | —                                                                           | 3 350             |
| <b>Total des passifs financiers</b>                                                                 | <b>6 503 \$</b>                                            | <b>— \$</b>                                                               | <b>— \$</b>               | <b>142 855 \$</b>                                                  | <b>431 \$</b>                                                               | <b>149 789 \$</b> |

(1) Pour obtenir plus de renseignements, voir la note 7 « Prêts et provision pour pertes sur prêts ».

(2) Pour obtenir le détail des dérivés désignés comme instruments de couverture, se référer à la note 17 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture ».

## NOTE 5

## JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Le tableau suivant compare la juste valeur et la valeur comptable des instruments financiers :

|                                                                                                  | Au 31 décembre 2012 |                  |                               | Au 31 décembre 2011 |                  |                               |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|------------------|-------------------------------|---------------------|------------------|-------------------------------|
|                                                                                                  | Juste valeur        | Valeur comptable | Écart favorable (défavorable) | Juste valeur        | Valeur comptable | Écart favorable (défavorable) |
| <b>Actifs financiers</b>                                                                         |                     |                  |                               |                     |                  |                               |
| Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières                                           | 1 669 \$            | 1 669 \$         | — \$                          | 1 356 \$            | 1 356 \$         | — \$                          |
| Valeurs mobilières                                                                               |                     |                  |                               |                     |                  |                               |
| Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat                                      | 21 986              | 21 986           | —                             | 22 479              | 22 479           | —                             |
| Titres disponibles à la vente                                                                    | 18 326              | 18 326           | —                             | 18 726              | 18 726           | —                             |
| Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente                     | 4 377               | 4 377            | —                             | 4 998               | 4 959            | 39                            |
| Prêts                                                                                            | 133 768             | 132 576          | 1 192                         | 126 327             | 125 154          | 1 173                         |
| Autres actifs financiers                                                                         |                     |                  |                               |                     |                  |                               |
| Engagements de clients en contrepartie d'acceptations                                            | 841                 | 841              | —                             | 676                 | 676              | —                             |
| Instruments financiers dérivés                                                                   | 2 238               | 2 238            | —                             | 3 059               | 3 059            | —                             |
| Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières                             | 970                 | 970              | —                             | 1 274               | 1 274            | —                             |
| Autres                                                                                           | 1 999               | 2 000            | (1)                           | 1 819               | 1 819            | —                             |
| <b>Passifs financiers</b>                                                                        |                     |                  |                               |                     |                  |                               |
| Dépôts                                                                                           | 130 816             | 129 624          | (1 192)                       | 123 619             | 123 403          | (216)                         |
| Autres passifs financiers                                                                        |                     |                  |                               |                     |                  |                               |
| Acceptations                                                                                     | 841                 | 841              | —                             | 676                 | 676              | —                             |
| Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert                                  | 4 977               | 4 977            | —                             | 5 341               | 5 341            | —                             |
| Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat | 7 983               | 7 983            | —                             | 8 562               | 8 500            | (62)                          |
| Instruments financiers dérivés                                                                   | 1 222               | 1 222            | —                             | 1 593               | 1 593            | —                             |
| Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières                                | 2 504               | 2 504            | —                             | 3 762               | 3 762            | —                             |
| Autres                                                                                           | 2 966               | 2 966            | —                             | 3 160               | 3 164            | 4                             |
| Obligations subordonnées                                                                         | 3 384               | 3 081            | (303)                         | 3 545               | 3 350            | (195)                         |

## NOTE 5

## JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

### NIVEAUX HIÉRARCHIQUES DE LA JUSTE VALEUR

L'évaluation des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur est établie en fonction des trois niveaux hiérarchiques suivants :

- le niveau 1 consiste en une évaluation fondée sur des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- le niveau 2 consiste en des techniques d'évaluation fondées principalement sur des données observables sur le marché ;
- le niveau 3 consiste en des techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché.

Les tableaux suivants présentent la répartition des évaluations en juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan combiné :

|                                                                 | Au 31 décembre 2012 |                  |                 |                  |
|-----------------------------------------------------------------|---------------------|------------------|-----------------|------------------|
|                                                                 | Niveau 1            | Niveau 2         | Niveau 3        | Total            |
| <b>Actifs financiers</b>                                        |                     |                  |                 |                  |
| Valeurs mobilières                                              |                     |                  |                 |                  |
| Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat     | 14 917 \$           | 4 574 \$         | 2 495 \$        | 21 986 \$        |
| Titres disponibles à la vente                                   | 13 941              | 4 311            | 74              | 18 326           |
| Autres actifs financiers                                        |                     |                  |                 |                  |
| Instruments financiers dérivés                                  | —                   | 2 212            | 26              | 2 238            |
| <b>Total des actifs financiers</b>                              | <b>28 858 \$</b>    | <b>11 097 \$</b> | <b>2 595 \$</b> | <b>42 550 \$</b> |
| <b>Passifs financiers</b>                                       |                     |                  |                 |                  |
| Autres passifs financiers                                       |                     |                  |                 |                  |
| Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert | 4 914 \$            | 63 \$            | — \$            | 4 977 \$         |
| Instruments financiers dérivés                                  | —                   | 1 203            | 19              | 1 222            |
| <b>Total des passifs financiers</b>                             | <b>4 914 \$</b>     | <b>1 266 \$</b>  | <b>19 \$</b>    | <b>6 199 \$</b>  |

|                                                                 | Au 31 décembre 2011 |                  |                 |                  |
|-----------------------------------------------------------------|---------------------|------------------|-----------------|------------------|
|                                                                 | Niveau 1            | Niveau 2         | Niveau 3        | Total            |
| <b>Actifs financiers</b>                                        |                     |                  |                 |                  |
| Valeurs mobilières                                              |                     |                  |                 |                  |
| Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat     | 16 178 \$           | 4 186 \$         | 2 115 \$        | 22 479 \$        |
| Titres disponibles à la vente                                   | 14 550              | 4 111            | 65              | 18 726           |
| Autres actifs financiers                                        |                     |                  |                 |                  |
| Instruments financiers dérivés                                  | 2                   | 2 897            | 160             | 3 059            |
| Autres                                                          | 18                  | —                | —               | 18               |
| <b>Total des actifs financiers</b>                              | <b>30 748 \$</b>    | <b>11 194 \$</b> | <b>2 340 \$</b> | <b>44 282 \$</b> |
| <b>Passifs financiers</b>                                       |                     |                  |                 |                  |
| Autres passifs financiers                                       |                     |                  |                 |                  |
| Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert | 5 249 \$            | 92 \$            | — \$            | 5 341 \$         |
| Instruments financiers dérivés                                  | 7                   | 1 586            | —               | 1 593            |
| <b>Total des passifs financiers</b>                             | <b>5 256 \$</b>     | <b>1 678 \$</b>  | <b>— \$</b>     | <b>6 934 \$</b>  |

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2012, en raison de la disponibilité de prix cotés, des obligations d'une valeur comptable de 31 M\$ ont été transférées du niveau 2 au niveau 1 et des titres du marché monétaire d'une valeur comptable de 6 M\$ ont été transférés du niveau 1 au niveau 2. De plus, au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2011, des obligations gouvernementales d'une valeur de 625 M\$ ont été transférées du niveau 2 au niveau 1 pour refléter plus adéquatement la méthodologie d'évaluation de ces titres.

## NOTE 5

## JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

### VARIATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS CLASSÉS DANS LE NIVEAU 3

Les tableaux suivants présentent le rapprochement entre les soldes du début et de la fin dans le niveau 3 de la hiérarchie, soit les instruments financiers dont la juste valeur est établie en fonction de techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables du marché :

|                                                             | Au 31 décembre 2012 |                                                                    |                                                                        |                                                                                                    |                                          |                    |                     |                 |
|-------------------------------------------------------------|---------------------|--------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|--------------------|---------------------|-----------------|
|                                                             | Solde de début      | Gains/pertes réalisés comptabilisés en résultat net <sup>(1)</sup> | Gains/pertes non réalisés comptabilisés en résultat net <sup>(2)</sup> | Gains/pertes non réalisés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global <sup>(3)</sup> | Transfert d'instruments vers le niveau 3 | Achats / Émissions | Ventes / Règlements | Solde de la fin |
| <b>Actifs financiers</b>                                    |                     |                                                                    |                                                                        |                                                                                                    |                                          |                    |                     |                 |
| Valeurs mobilières                                          |                     |                                                                    |                                                                        |                                                                                                    |                                          |                    |                     |                 |
| Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat | 2 115 \$            | — \$                                                               | 383 \$                                                                 | — \$                                                                                               | — \$                                     | 63 \$              | (66) \$             | 2 495 \$        |
| Titres disponibles à la vente <sup>(1)</sup>                | 65                  | 1                                                                  | —                                                                      | 1                                                                                                  | —                                        | 12                 | (5)                 | 74              |
| Autres actifs financiers                                    |                     |                                                                    |                                                                        |                                                                                                    |                                          |                    |                     |                 |
| Instruments financiers dérivés                              | 160                 | —                                                                  | (134)                                                                  | —                                                                                                  | —                                        | —                  | —                   | 26              |
| <b>Total des actifs financiers</b>                          | <b>2 340 \$</b>     | <b>1 \$</b>                                                        | <b>249 \$</b>                                                          | <b>1 \$</b>                                                                                        | <b>— \$</b>                              | <b>75 \$</b>       | <b>(71) \$</b>      | <b>2 595 \$</b> |
| <b>Passifs financiers</b>                                   |                     |                                                                    |                                                                        |                                                                                                    |                                          |                    |                     |                 |
| Autres passifs financiers                                   |                     |                                                                    |                                                                        |                                                                                                    |                                          |                    |                     |                 |
| Instruments financiers dérivés                              | — \$                | (5) \$                                                             | — \$                                                                   | — \$                                                                                               | 20 \$                                    | 6 \$               | (2) \$              | 19 \$           |
| <b>Total des passifs financiers</b>                         | <b>— \$</b>         | <b>(5) \$</b>                                                      | <b>— \$</b>                                                            | <b>— \$</b>                                                                                        | <b>20 \$</b>                             | <b>6 \$</b>        | <b>(2) \$</b>       | <b>19 \$</b>    |

|                                                             | Au 31 décembre 2011 |                                                                    |                                                                        |                                                                                                    |                                          |                    |                     |                 |
|-------------------------------------------------------------|---------------------|--------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|--------------------|---------------------|-----------------|
|                                                             | Solde de début      | Gains/pertes réalisés comptabilisés en résultat net <sup>(1)</sup> | Gains/pertes non réalisés comptabilisés en résultat net <sup>(2)</sup> | Gains/pertes non réalisés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global <sup>(3)</sup> | Transfert d'instruments vers le niveau 3 | Achats / Émissions | Ventes / Règlements | Solde de la fin |
| <b>Actifs financiers</b>                                    |                     |                                                                    |                                                                        |                                                                                                    |                                          |                    |                     |                 |
| Valeurs mobilières                                          |                     |                                                                    |                                                                        |                                                                                                    |                                          |                    |                     |                 |
| Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat | 1 951 \$            | (6) \$                                                             | 94 \$                                                                  | — \$                                                                                               | — \$                                     | 200 \$             | (124) \$            | 2 115 \$        |
| Titres disponibles à la vente <sup>(1)</sup>                | 11                  | 1                                                                  | —                                                                      | 4                                                                                                  | —                                        | 50                 | (1)                 | 65              |
| Autres actifs financiers                                    |                     |                                                                    |                                                                        |                                                                                                    |                                          |                    |                     |                 |
| Instruments financiers dérivés                              | 161                 | —                                                                  | (1)                                                                    | —                                                                                                  | —                                        | —                  | —                   | 160             |
| <b>Total des actifs financiers</b>                          | <b>2 123 \$</b>     | <b>(5) \$</b>                                                      | <b>93 \$</b>                                                           | <b>4 \$</b>                                                                                        | <b>— \$</b>                              | <b>250 \$</b>      | <b>(125) \$</b>     | <b>2 340 \$</b> |
| <b>Passifs financiers</b>                                   |                     |                                                                    |                                                                        |                                                                                                    |                                          |                    |                     |                 |
| Autres passifs financiers                                   |                     |                                                                    |                                                                        |                                                                                                    |                                          |                    |                     |                 |
| Instruments financiers dérivés                              | 16 \$               | — \$                                                               | — \$                                                                   | — \$                                                                                               | — \$                                     | — \$               | (16) \$             | — \$            |
| <b>Total des passifs financiers</b>                         | <b>16 \$</b>        | <b>— \$</b>                                                        | <b>— \$</b>                                                            | <b>— \$</b>                                                                                        | <b>— \$</b>                              | <b>— \$</b>        | <b>(16) \$</b>      | <b>— \$</b>     |

(1) Les gains ou pertes réalisés provenant des actifs financiers détenus à des fins de transaction et désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont présentés au poste « Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat ». Les pertes ou gains réalisés provenant des actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés au poste « Revenus nets sur les titres disponibles à la vente ».

(2) Les gains ou pertes non réalisés provenant des actifs financiers détenus à des fins de transaction et désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont présentés au poste « Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat ».

(3) Les gains ou pertes non réalisés provenant des actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés à l'état combiné du résultat global au poste « Gains non réalisés sur les titres disponibles à la vente ».

### SENSIBILITÉ DES ACTIFS FINANCIERS ET DES PASSIFS FINANCIERS DU NIVEAU 3

Le Mouvement Desjardins effectue des analyses de sensibilité pour les évaluations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3. L'effet de la substitution de données non observables par une ou plusieurs hypothèses raisonnablement possibles n'entraîne pas de variation significative de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3, sauf pour les billets à terme adossés à des actifs (BTAA) et le swap sur rendement total servant de couverture aux BTAA, dont une analyse de sensibilité est présentée à la note 6 « Valeurs mobilières », à la section « Billets à terme adossés à des actifs ».

NOTE 6

## VALEURS MOBILIÈRES

### ÉCHÉANCES DES VALEURS MOBILIÈRES

Les tableaux suivants présentent une analyse des échéances des valeurs mobilières du Mouvement Desjardins :

|                                                                                       | Au 31 décembre 2012 |                  |                       |                        |                  |                         |                  |
|---------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|------------------|-----------------------|------------------------|------------------|-------------------------|------------------|
|                                                                                       | Échéances           |                  |                       |                        |                  |                         | Total            |
|                                                                                       | Moins de 1 an       | De 1 an à 3 ans  | Plus de 3 ans à 5 ans | Plus de 5 ans à 10 ans | Plus de 10 ans   | Aucune échéance précise |                  |
| <b>Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat</b>                    |                     |                  |                       |                        |                  |                         |                  |
| <b>Titres détenus à des fins de transaction</b>                                       |                     |                  |                       |                        |                  |                         |                  |
| Titres émis ou garantis par                                                           |                     |                  |                       |                        |                  |                         |                  |
| Le Canada                                                                             | 404 \$              | 777 \$           | 747 \$                | 1 376 \$               | 1 177 \$         | — \$                    | 4 481 \$         |
| Les provinces et les corps municipaux au Canada                                       | 683                 | 857              | 403                   | 477                    | 763              | —                       | 3 183            |
| Autres administrations publiques                                                      | 14                  | 48               | 161                   | 20                     | 49               | —                       | 292              |
| Autres titres au Canada                                                               |                     |                  |                       |                        |                  |                         |                  |
| Institutions financières                                                              | 557                 | 228              | 44                    | 9                      | 33               | —                       | 871              |
| Autres émetteurs                                                                      | 5                   | 22               | 18                    | 22                     | 4                | —                       | 71               |
| Actions                                                                               | —                   | —                | —                     | —                      | —                | 10                      | 10               |
| Titres d'émetteurs étrangers                                                          | 41                  | —                | —                     | —                      | 12               | 33                      | 86               |
| <b>Total des titres détenus à des fins de transaction</b>                             | <b>1 704</b>        | <b>1 932</b>     | <b>1 373</b>          | <b>1 904</b>           | <b>2 038</b>     | <b>43</b>               | <b>8 994</b>     |
| <b>Titres désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat</b>           |                     |                  |                       |                        |                  |                         |                  |
| Titres émis ou garantis par                                                           |                     |                  |                       |                        |                  |                         |                  |
| Le Canada                                                                             | 295                 | 348              | —                     | 3                      | 16               | —                       | 662              |
| Les provinces et les corps municipaux au Canada                                       | 91                  | 423              | 360                   | 768                    | 4 959            | —                       | 6 601            |
| Autres administrations publiques                                                      | 1                   | —                | —                     | —                      | 179              | —                       | 180              |
| Autres titres au Canada                                                               |                     |                  |                       |                        |                  |                         |                  |
| Institutions financières                                                              | 12                  | 164              | 284                   | 151                    | 168              | —                       | 779              |
| Autres émetteurs <sup>(1)</sup>                                                       | 181                 | 281              | 233                   | 556                    | 2 743            | —                       | 3 994            |
| Actions                                                                               | —                   | —                | —                     | —                      | —                | 328                     | 328              |
| Titres d'émetteurs étrangers                                                          | —                   | 18               | —                     | —                      | 54               | 376                     | 448              |
| <b>Total des titres désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat</b> | <b>580</b>          | <b>1 234</b>     | <b>877</b>            | <b>1 478</b>           | <b>8 119</b>     | <b>704</b>              | <b>12 992</b>    |
| <b>Total des titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat</b>          | <b>2 284</b>        | <b>3 166</b>     | <b>2 250</b>          | <b>3 382</b>           | <b>10 157</b>    | <b>747</b>              | <b>21 986</b>    |
| <b>Titres disponibles à la vente</b>                                                  |                     |                  |                       |                        |                  |                         |                  |
| Titres émis ou garantis par                                                           |                     |                  |                       |                        |                  |                         |                  |
| Le Canada                                                                             | 249                 | 2 874            | 2 121                 | 208                    | 7                | 9                       | 5 468            |
| Les provinces et les corps municipaux au Canada                                       | 530                 | 3 343            | 1 650                 | 1 322                  | 613              | 2                       | 7 460            |
| Autres administrations publiques                                                      | 18                  | —                | —                     | 5                      | 29               | —                       | 52               |
| Autres titres au Canada                                                               |                     |                  |                       |                        |                  |                         |                  |
| Institutions financières                                                              | 1 512               | 1 470            | 661                   | 35                     | 18               | —                       | 3 696            |
| Autres émetteurs                                                                      | 7                   | 38               | 50                    | 76                     | 65               | 2                       | 238              |
| Actions                                                                               | —                   | —                | —                     | —                      | 3                | 775                     | 778              |
| Titres d'émetteurs étrangers                                                          | —                   | 2                | —                     | —                      | —                | 632                     | 634              |
| <b>Total des titres disponibles à la vente</b>                                        | <b>2 316</b>        | <b>7 727</b>     | <b>4 482</b>          | <b>1 646</b>           | <b>735</b>       | <b>1 420</b>            | <b>18 326</b>    |
| <b>Total des valeurs mobilières</b>                                                   | <b>4 600 \$</b>     | <b>10 893 \$</b> | <b>6 732 \$</b>       | <b>5 028 \$</b>        | <b>10 892 \$</b> | <b>2 167 \$</b>         | <b>40 312 \$</b> |

(1) Contient des BTAA d'une juste valeur de 1 705 M\$ au 31 décembre 2012.

## NOTE 6

## VALEURS MOBILIÈRES (SUITE)

|                                                                                       | Au 31 décembre 2011 |                  |                       |                        |                  |                         | Total            |
|---------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|------------------|-----------------------|------------------------|------------------|-------------------------|------------------|
|                                                                                       | Échéances           |                  |                       |                        |                  | Aucune échéance précise |                  |
|                                                                                       | Moins de 1 an       | De 1 an à 3 ans  | Plus de 3 ans à 5 ans | Plus de 5 ans à 10 ans | Plus de 10 ans   |                         |                  |
| <b>Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat</b>                    |                     |                  |                       |                        |                  |                         |                  |
| <b>Titres détenus à des fins de transaction</b>                                       |                     |                  |                       |                        |                  |                         |                  |
| Titres émis ou garantis par                                                           |                     |                  |                       |                        |                  |                         |                  |
| Le Canada                                                                             | 728 \$              | 1 761 \$         | 915 \$                | 935 \$                 | 575 \$           | — \$                    | 4 914 \$         |
| Les provinces et les corps municipaux au Canada                                       | 437                 | 928              | 363                   | 502                    | 1 512            | —                       | 3 742            |
| Autres administrations publiques                                                      | 40                  | 5                | 2                     | 52                     | 79               | —                       | 178              |
| Autres titres au Canada                                                               |                     |                  |                       |                        |                  |                         |                  |
| Institutions financières                                                              | 171                 | 92               | 24                    | 6                      | 38               | —                       | 331              |
| Autres émetteurs                                                                      | 11                  | 12               | 24                    | 17                     | 68               | —                       | 132              |
| Actions                                                                               | —                   | —                | —                     | —                      | —                | 18                      | 18               |
| Titres d'émetteurs étrangers                                                          | 11                  | —                | —                     | 5                      | 122              | 41                      | 179              |
| <b>Total des titres détenus à des fins de transaction</b>                             | <b>1 398</b>        | <b>2 798</b>     | <b>1 328</b>          | <b>1 517</b>           | <b>2 394</b>     | <b>59</b>               | <b>9 494</b>     |
| <b>Titres désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat</b>           |                     |                  |                       |                        |                  |                         |                  |
| Titres émis ou garantis par                                                           |                     |                  |                       |                        |                  |                         |                  |
| Le Canada                                                                             | 235                 | 741              | 19                    | 4                      | 15               | —                       | 1 014            |
| Les provinces et les corps municipaux au Canada                                       | 612                 | 530              | 520                   | 791                    | 4 869            | —                       | 7 322            |
| Autres administrations publiques                                                      | 1                   | 1                | —                     | —                      | 149              | —                       | 151              |
| Autres titres au Canada                                                               |                     |                  |                       |                        |                  |                         |                  |
| Institutions financières                                                              | 140                 | 80               | 280                   | 157                    | 112              | —                       | 769              |
| Autres émetteurs <sup>(1)</sup>                                                       | 27                  | 201              | 280                   | 529                    | 2 031            | —                       | 3 068            |
| Actions                                                                               | 32                  | 93               | 3                     | —                      | —                | 273                     | 401              |
| Titres d'émetteurs étrangers                                                          | 14                  | —                | —                     | 9                      | 37               | 200                     | 260              |
| <b>Total des titres désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat</b> | <b>1 061</b>        | <b>1 646</b>     | <b>1 102</b>          | <b>1 490</b>           | <b>7 213</b>     | <b>473</b>              | <b>12 985</b>    |
| <b>Total des titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat</b>          | <b>2 459</b>        | <b>4 444</b>     | <b>2 430</b>          | <b>3 007</b>           | <b>9 607</b>     | <b>532</b>              | <b>22 479</b>    |
| <b>Titres disponibles à la vente</b>                                                  |                     |                  |                       |                        |                  |                         |                  |
| Titres émis ou garantis par                                                           |                     |                  |                       |                        |                  |                         |                  |
| Le Canada                                                                             | 433                 | 3 834            | 2 469                 | 276                    | 5                | —                       | 7 017            |
| Les provinces et les corps municipaux au Canada                                       | 559                 | 2 166            | 1 400                 | 1 789                  | 608              | —                       | 6 522            |
| Autres administrations publiques                                                      | 39                  | —                | 1                     | 4                      | 32               | —                       | 76               |
| Autres titres au Canada                                                               |                     |                  |                       |                        |                  |                         |                  |
| Institutions financières                                                              | 1 218               | 1 053            | 1 079                 | 279                    | 12               | —                       | 3 641            |
| Autres émetteurs                                                                      | 10                  | 27               | 86                    | 46                     | 60               | 3                       | 232              |
| Actions                                                                               | —                   | —                | 3                     | —                      | 9                | 537                     | 549              |
| Titres d'émetteurs étrangers                                                          | —                   | —                | —                     | —                      | —                | 689                     | 689              |
| <b>Total des titres disponibles à la vente</b>                                        | <b>2 259</b>        | <b>7 080</b>     | <b>5 038</b>          | <b>2 394</b>           | <b>726</b>       | <b>1 229</b>            | <b>18 726</b>    |
| <b>Total des valeurs mobilières</b>                                                   | <b>4 718 \$</b>     | <b>11 524 \$</b> | <b>7 468 \$</b>       | <b>5 401 \$</b>        | <b>10 333 \$</b> | <b>1 761 \$</b>         | <b>41 205 \$</b> |

(1) Contient des BTAA d'une juste valeur de 1 368 M\$ au 31 décembre 2011.

## NOTE 6

## VALEURS MOBILIÈRES (SUITE)

## GAINS ET PERTES NON RÉALISÉS SUR LES TITRES DISPONIBLES À LA VENTE

Les gains et pertes non réalisés sur les titres disponibles à la vente se présentent comme suit :

|                                                 | Au 31 décembre 2012      |                          |                             |                  |
|-------------------------------------------------|--------------------------|--------------------------|-----------------------------|------------------|
|                                                 | Coût après amortissement | Gains bruts non réalisés | Pertes brutes non réalisées | Valeur comptable |
| <b>Titres émis ou garantis par</b>              |                          |                          |                             |                  |
| Le Canada                                       | 5 420 \$                 | 50 \$                    | 2 \$                        | 5 468 \$         |
| Les provinces et les corps municipaux au Canada | 7 214                    | 246                      | —                           | 7 460            |
| Autres administrations publiques                | 51                       | 1                        | —                           | 52               |
| <b>Autres titres au Canada</b>                  |                          |                          |                             |                  |
| Institutions financières                        | 3 648                    | 48                       | —                           | 3 696            |
| Autres émetteurs                                | 229                      | 10                       | 1                           | 238              |
| Actions                                         | 695                      | 93                       | 10                          | 778              |
| <b>Titres d'émetteurs étrangers</b>             | 555                      | 80                       | 1                           | 634              |
|                                                 | <b>17 812 \$</b>         | <b>528 \$</b>            | <b>14 \$</b>                | <b>18 326 \$</b> |

|                                                 | Au 31 décembre 2011      |                          |                             |                  |
|-------------------------------------------------|--------------------------|--------------------------|-----------------------------|------------------|
|                                                 | Coût après amortissement | Gains bruts non réalisés | Pertes brutes non réalisées | Valeur comptable |
| <b>Titres émis ou garantis par</b>              |                          |                          |                             |                  |
| Le Canada                                       | 6 905 \$                 | 113 \$                   | 1 \$                        | 7 017 \$         |
| Les provinces et les corps municipaux au Canada | 6 217                    | 306                      | 1                           | 6 522            |
| Autres administrations publiques                | 75                       | 1                        | —                           | 76               |
| <b>Autres titres au Canada</b>                  |                          |                          |                             |                  |
| Institutions financières                        | 3 581                    | 62                       | 2                           | 3 641            |
| Autres émetteurs                                | 222                      | 10                       | —                           | 232              |
| Actions                                         | 488                      | 70                       | 9                           | 549              |
| <b>Titres d'émetteurs étrangers</b>             | 682                      | 33                       | 26                          | 689              |
|                                                 | <b>18 170 \$</b>         | <b>595 \$</b>            | <b>39 \$</b>                | <b>18 726 \$</b> |

## PERTES DE VALEUR COMPTABILISÉES

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2012, le Mouvement Desjardins a conclu qu'il existait des indications objectives de dépréciation. Un montant de 31 M\$ (30 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011) au titre des pertes de valeur sur les titres disponibles à la vente a été comptabilisé à l'état combiné du résultat au poste « Revenus nets sur les titres disponibles à la vente ».

## VALEURS MOBILIÈRES – BILLETS À TERME ADOSSÉS À DES ACTIFS

Le Mouvement Desjardins détient des BTAA ayant une valeur nominale répartie entre les différents véhicules suivants :

|                                                         | Au 31 décembre 2012 | Au 31 décembre 2011 |
|---------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| VAC 1                                                   |                     |                     |
| Catégorie A-1, A-2, B et C                              | 1 913 \$            | 1 915 \$            |
| VAC 1                                                   |                     |                     |
| Catégorie IA – Actifs inadmissibles ( <i>subprime</i> ) | 21                  | 22                  |
| Catégorie IA – Actifs inadmissibles (autres)            | 18                  | 18                  |
| VAC 3                                                   |                     |                     |
| Catégorie IA – Actifs inadmissibles ( <i>subprime</i> ) | 36                  | 38                  |
| Catégorie TA – Actifs traditionnels                     | 10                  | 44                  |
| <b>Total – Actifs inadmissibles et traditionnels</b>    | <b>85</b>           | <b>122</b>          |
| <b>Total – VAC 1 et VAC 3</b>                           | <b>1 998 \$</b>     | <b>2 037 \$</b>     |

## NOTE 6

## VALEURS MOBILIÈRES (SUITE)

La juste valeur des BTAA est de 1 661 M\$ pour les billets A-1, A-2, B et C de VAC 1 et de 44 M\$ pour les actifs inadmissibles et traditionnels au 31 décembre 2012 (1 296 M\$ pour les billets A-1, A-2, B et C de VAC 1 et 72 M\$ pour les actifs inadmissibles et traditionnels au 31 décembre 2011). Les BTAA sont classés dans la catégorie « Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat ». Les instruments financiers dérivés servant de couverture aux BTAA, qui comprennent un swap sur rendement total, ont une juste valeur de 32 M\$ au 31 décembre 2012 (190 M\$ au 31 décembre 2011).

Le Mouvement Desjardins participe, pour un montant de 1 193 M\$, à la facilité de financement de marge (FFM) destinée à couvrir d'éventuels appels de garantie des contreparties à des swaps sur défaillance de crédit du véhicule d'actifs cadres (VAC 1). La part du Mouvement Desjardins dans cet engagement de crédit se situe au même rang que celle des autres participants de la FFM et vient à échéance en juillet 2017, ou à une date antérieure si toutes les transactions desdits swaps sur défaillance de crédit sont réglées auparavant. Jusqu'au 31 décembre 2012, aucun montant n'a été prélevé sur la FFM. De plus, le Mouvement Desjardins a acheté une protection de 400 M\$ à l'égard de ses engagements en vertu de la FFM auprès d'un des participants de VAC 1 en échange d'une commission d'engagement de 1,2 % par année, soit le même taux que celui qui s'applique aux institutions tierces qui ont souscrit à la FFM équivalente de VAC 2. Cette protection se terminera automatiquement au terme de la FFM de VAC 1. Depuis cette restructuration, un revenu reporté lié à la FFM est constaté au poste « Autres passifs – Autres ». Au 31 décembre 2012, celui-ci s'élève à 41 M\$ (50 M\$ au 31 décembre 2011).

Le Mouvement Desjardins a conclu plusieurs transactions de natures diverses visant à réduire le risque du portefeuille de BTAA, de la FFM liée au portefeuille de BTAA et des autres titres restructurés. Ces couvertures ont des échéances similaires à celle du portefeuille de BTAA et c'est l'intention de la direction du Mouvement Desjardins de les maintenir en place jusqu'à leur échéance.

La fiducie VAC 1 est considérée comme une entité ad hoc, car elle a été créée dans un but précis, soit de regrouper les billets restructurés provenant des papiers commerciaux adossés à des actifs détenus par des investisseurs canadiens. Ce véhicule dispose d'actifs s'élevant à environ 15 545 M\$ au 31 décembre 2012, a des capitaux propres nuls et est principalement composé de transactions d'actifs synthétiques dont les investisseurs se sont engagés à contribuer à la FFM. Le Mouvement Desjardins ne consolide pas VAC 1 puisqu'en substance, en vertu des exigences de SIC-12, la relation entre l'entité ad hoc et le Mouvement Desjardins indique que VAC 1 n'est pas contrôlé par ce dernier. Au 31 décembre 2012, le Mouvement Desjardins a un engagement de crédit (FFM) de 1 193 M\$ (1 193 M\$ au 31 décembre 2011) et la juste valeur des billets de VAC 1 se chiffre à 1 689 M\$ (1 322 M\$ au 31 décembre 2011), la somme desquels représente le risque maximal de perte pour le Mouvement Desjardins relativement à VAC 1.

### MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION DES BTAA

Étant donné l'absence de marché actif sur ces titres, la direction du Mouvement Desjardins a estimé leur juste valeur et les variations de valeur qui en ont découlé en utilisant une technique d'évaluation. De plus, la capacité de négocier les billets de VAC 1 est assujettie à des contraintes importantes dans la mesure où un détenteur de BTAA A-1, A-2, B et C de VAC 1 peut les transférer à un tiers seulement si un tel transfert est effectué au prorata de chacune des catégories détenues par le vendeur et si l'acheteur prend en charge une quote-part équivalente des engagements liés à la FFM, soit directement, soit par l'entremise d'une autre entité, le tout dans la mesure où la partie assumant la part de la FFM bénéficie d'une notation de crédit suffisamment élevée.

La juste valeur des BTAA sous la forme de billets A-1, A-2, B et C de VAC 1, c'est-à-dire les actifs synthétiques et hybrides, est fondée sur un modèle financier traduisant les incertitudes liées au rendement, aux écarts de crédit, à la nature et au risque de crédit des actifs sous-jacents, au montant et au moment des encaissements des flux de trésorerie, de même qu'aux échéances et contraintes touchant la liquidité des nouveaux billets.

Le modèle ajuste à la baisse la valeur nominale des billets dans leur ensemble en fonction de l'évaluation au cours du marché des swaps sur défaillance de crédit sous-jacents aux billets, de la qualité des actifs donnés en garantie et de l'absence de liquidités desdits billets de VAC 1 de même que, dans une moindre mesure, d'autres risques inhérents à la nature de ces billets. De plus, les hypothèses utilisées pour les différents ajustements tiennent compte des écarts de crédit, de l'échéance, des taux de recouvrement prévus en cas de défaut ainsi que des risques de marché et de liquidité de l'ensemble des billets. Il est à noter que les hypothèses utilisées reposent autant que possible sur des données observables sur le marché telles que les écarts de crédit et les indices de référence pour des actifs semblables. Elles prennent également en compte, s'il y a lieu, les particularités de la restructuration et s'appuient en partie sur d'autres hypothèses non étayées par des prix ou des taux observables sur le marché pour des actifs similaires.

La juste valeur des billets reflète adossés à des actifs traditionnels et inadmissibles a été évaluée à partir d'un modèle d'évaluation qui prend en considération la valeur déterminée par l'administrateur des VAC ainsi que certains risques inhérents non reflétés dans l'évaluation de ce dernier.

### MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION DU SWAP SUR RENDEMENT TOTAL

La juste valeur du swap sur rendement total, classé dans le niveau 3, est évaluée selon un modèle d'évaluation qui tient compte des écarts de crédit des swaps sur défaillance de crédit de même que des hypothèses qui sont faites sur les taux de recouvrement et sur les probabilités de défaut pour chacune des transactions sous-jacentes de l'instrument financier.

## NOTE 6

## VALEURS MOBILIÈRES (SUITE)

## INCIDENCE SUR LES RÉSULTATS

Un gain totalisant 374 M\$ relatif aux BTAA a été comptabilisé aux résultats combinés du Mouvement Desjardins pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012 (gain de 50 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011). De plus, la constatation graduelle du revenu relatif à la FFM au cours de l'exercice 2012 s'élève à 9 M\$ (9 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011).

Les estimations de la juste valeur ci-dessus sont susceptibles de ne pas être une indication de la valeur nette de réalisation ultime ou de la juste valeur future. Malgré le fait que la direction soit d'avis que sa technique d'évaluation est la plus appropriée dans les circonstances, la valeur comptable demeure sensible aux écarts du risque de crédit. Comme il a été mentionné précédemment, le Mouvement Desjardins a conclu des transactions en vue de réduire, entre autres, le risque du portefeuille des BTAA. C'est pourquoi l'analyse de sensibilité présente l'incidence d'une variation de 10 % des écarts de crédit sur la juste valeur estimative du portefeuille des billets A-1, A-2, B et C de VAC 1 et du swap sur rendement total ainsi que sur le capital de première catégorie.

|                                      | Au 31 décembre 2012                       |                                         | Au 31 décembre 2011                       |                                         |
|--------------------------------------|-------------------------------------------|-----------------------------------------|-------------------------------------------|-----------------------------------------|
|                                      | Augmentation des écarts de crédit de 10 % | Diminution des écarts de crédit de 10 % | Augmentation des écarts de crédit de 10 % | Diminution des écarts de crédit de 10 % |
| <b>Juste valeur</b>                  |                                           |                                         |                                           |                                         |
| Billets A-1, A-2, B et C de VAC 1    | (13) \$                                   | 14 \$                                   | (49) \$                                   | 49 \$                                   |
| Swap sur rendement total             | 5                                         | (5)                                     | 24                                        | (24)                                    |
| <b>Total</b>                         | (8)                                       | 9                                       | (25)                                      | 25                                      |
| <b>Capital de première catégorie</b> |                                           |                                         |                                           |                                         |
| Billets A-1, A-2, B et C de VAC 1    | (8)                                       | 9                                       | (33)                                      | 34                                      |
| Swap sur rendement total             | 4                                         | (4)                                     | 18                                        | (18)                                    |
| <b>Total</b>                         | (4) \$                                    | 5 \$                                    | (15) \$                                   | 16 \$                                   |

Certaines incertitudes subsistent relativement à la valeur des actifs sous-jacents, au montant et à l'échéancier des flux de trésorerie ainsi qu'à l'établissement d'un marché secondaire et à la liquidité d'un tel marché pour les billets reflétés adossés à des actifs traditionnels et inadmissibles, ce qui pourrait modifier davantage la valeur du placement du Mouvement Desjardins dans ces billets.

Le Mouvement Desjardins détient ou a accès aux fonds nécessaires afin de s'acquitter de toutes ses obligations financières, d'exploitation ou réglementaires et ne prévoit pas, le cas échéant, que les risques de liquidité liés aux BTAA pourraient avoir une incidence défavorable significative sur sa santé financière, ses cotes de crédit et ses ratios de capital.

## NOTE 7

## PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS

## PRÊTS, PRÊTS DOUTEUX ET PROVISIONS

Les tableaux suivants présentent la qualité du crédit des prêts :

|                                                                          | Au 31 décembre 2012                     |                                            |                     |                          |                      |            |
|--------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|--------------------------------------------|---------------------|--------------------------|----------------------|------------|
|                                                                          | Prêts bruts ni en souffrance ni douteux | Prêts bruts en souffrance mais non douteux | Prêts douteux bruts | Provisions individuelles | Provision collective | Prêts nets |
| Hypothécaires résidentiels                                               | 85 541 \$                               | 261 \$                                     | 129 \$              | 13 \$                    | 37 \$                | 85 881 \$  |
| À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers | 16 272                                  | 2 164                                      | 84                  | 31                       | 88                   | 18 401     |
| Aux entreprises et aux gouvernements                                     | 27 785                                  | 506                                        | 253                 | 94                       | 156                  | 28 294     |
|                                                                          | 129 598 \$                              | 2 931 \$                                   | 466 \$              | 138 \$                   | 281 \$               | 132 576 \$ |

|                                                                          | Au 31 décembre 2011                     |                                            |                     |                          |                      |            |
|--------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|--------------------------------------------|---------------------|--------------------------|----------------------|------------|
|                                                                          | Prêts bruts ni en souffrance ni douteux | Prêts bruts en souffrance mais non douteux | Prêts douteux bruts | Provisions individuelles | Provision collective | Prêts nets |
| Hypothécaires résidentiels                                               | 79 288 \$                               | 266 \$                                     | 132 \$              | 12 \$                    | 47 \$                | 79 627 \$  |
| À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers | 15 688                                  | 2 207                                      | 90                  | 38                       | 102                  | 17 845     |
| Aux entreprises et aux gouvernements                                     | 27 171                                  | 479                                        | 298                 | 109                      | 157                  | 27 682     |
|                                                                          | 122 147 \$                              | 2 952 \$                                   | 520 \$              | 159 \$                   | 306 \$               | 125 154 \$ |

## NOTE 7

## PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS (SUITE)

## PRÊTS BRUTS EN SOUFFRANCE MAIS NON DOUTEUX

Les tableaux suivants présentent la classification chronologique des prêts bruts en souffrance mais non douteux :

|                                                                          | Au 31 décembre 2012 |                  |                  |                  |          |
|--------------------------------------------------------------------------|---------------------|------------------|------------------|------------------|----------|
|                                                                          | De 1 à 29 jours     | De 30 à 59 jours | De 60 à 89 jours | 90 jours et plus | Total    |
| Hypothécaires résidentiels                                               | 213 \$              | 24 \$            | 10 \$            | 14 \$            | 261 \$   |
| À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers | 1 675               | 271              | 99               | 119              | 2 164    |
| Aux entreprises et aux gouvernements                                     | 259                 | 69               | 39               | 139              | 506      |
|                                                                          | 2 147 \$            | 364 \$           | 148 \$           | 272 \$           | 2 931 \$ |

|                                                                          | Au 31 décembre 2011 |                  |                  |                  |          |
|--------------------------------------------------------------------------|---------------------|------------------|------------------|------------------|----------|
|                                                                          | De 1 à 29 jours     | De 30 à 59 jours | De 60 à 89 jours | 90 jours et plus | Total    |
| Hypothécaires résidentiels                                               | 215 \$              | 22 \$            | 9 \$             | 20 \$            | 266 \$   |
| À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers | 1 778               | 233              | 80               | 116              | 2 207    |
| Aux entreprises et aux gouvernements                                     | 285                 | 46               | 12               | 136              | 479      |
|                                                                          | 2 278 \$            | 301 \$           | 101 \$           | 272 \$           | 2 952 \$ |

## PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS

Le tableau suivant présente le rapprochement de la provision pour pertes sur prêts pour les exercices terminés le 31 décembre :

|                                                                    | 2012                       | 2011  | 2012                                                                     | 2011   | 2012                                 | 2011   | 2012   | 2011   |
|--------------------------------------------------------------------|----------------------------|-------|--------------------------------------------------------------------------|--------|--------------------------------------|--------|--------|--------|
|                                                                    | Hypothécaires résidentiels |       | À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers |        | Aux entreprises et aux gouvernements |        | Total  |        |
| <b>Solde au début</b>                                              | 67 \$                      | 71 \$ | 187 \$                                                                   | 182 \$ | 303 \$                               | 310 \$ | 557 \$ | 563 \$ |
| Dotation à la provision pour pertes sur créances                   | (6)                        | 7     | 196                                                                      | 198    | 51                                   | 32     | 241    | 237    |
| Radiations et recouvrements                                        | (10)                       | (11)  | (218)                                                                    | (193)  | (50)                                 | (39)   | (278)  | (243)  |
| <b>Solde à la fin</b>                                              | 51 \$                      | 67 \$ | 165 \$                                                                   | 187 \$ | 304 \$                               | 303 \$ | 520 \$ | 557 \$ |
| <b>Composition du solde :</b>                                      |                            |       |                                                                          |        |                                      |        |        |        |
| Provision pour pertes sur prêts                                    | 50 \$                      | 59 \$ | 119 \$                                                                   | 140 \$ | 250 \$                               | 266 \$ | 419 \$ | 465 \$ |
| Provision pour les engagements de crédit hors bilan <sup>(1)</sup> | 1                          | 8     | 46                                                                       | 47     | 54                                   | 37     | 101    | 92     |

(1) La provision pour les engagements de crédit hors bilan est comptabilisée au poste « Autres passifs – Autres ».

## NOTE 8

## TITRISATION ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS TRANSFÉRÉS

Le tableau suivant présente la valeur comptable des actifs financiers cédés par le Mouvement Desjardins, mais qui n'ont pas été décomptabilisés, ainsi que leurs passifs associés comptabilisés au bilan combiné :

|                                                                     | Au 31 décembre 2012 <sup>(1)</sup> |          | Au 31 décembre 2011 |          |
|---------------------------------------------------------------------|------------------------------------|----------|---------------------|----------|
|                                                                     | Actifs                             | Passifs  | Actifs              | Passifs  |
| Actifs financiers cédés dans le cadre des opérations de titrisation | 4 679 \$                           | 4 661 \$ | 3 482 \$            | 3 467 \$ |
| Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat        | 7 263                              | 7 268    | 7 376               | 7 393    |
| Valeurs mobilières prêtées                                          |                                    |          |                     |          |
| Contre du numéraire                                                 | —                                  | —        | 3                   | 3        |
| Contre des titres                                                   | 698                                | —        | 445                 | —        |

(1) Les justes valeurs des actifs financiers cédés dans le cadre de la titrisation et de leurs passifs associés s'élèvent à 4 813 M\$ et à 4 679 M\$ respectivement, ce qui représente une position nette de 134 M\$.

De plus, certaines opérations de titrisation conclues avant le 1<sup>er</sup> janvier 2010 font l'objet d'une décomptabilisation. L'encours total de ces actifs originaux transférés est de 562 M\$ au 31 décembre 2012 (1 781 M\$ au 31 décembre 2011). Les actifs correspondant aux droits conservés que le Mouvement Desjardins continue à comptabiliser relativement à ces opérations et les passifs de gestion pris en charge sont d'un montant de 7 M\$ et de 1 M\$ respectivement au 31 décembre 2012 (28 M\$ et 4 M\$ au 31 décembre 2011).

## NOTE 9

## FONDS DISTINCTS

## ACTIFS DES FONDS DISTINCTS

Le tableau suivant présente les actifs des fonds distincts par catégories :

|                                                                                  | Au<br>31 décembre<br>2012 | Au<br>31 décembre<br>2011 |
|----------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|---------------------------|
| Placements                                                                       |                           |                           |
| Obligations                                                                      | 402 \$                    | 212 \$                    |
| Prêts hypothécaires                                                              | 5                         | 7                         |
| Actions et parts de fonds communs de placement                                   | 5 590                     | 5 003                     |
| Titres du marché monétaire                                                       | 94                        | 151                       |
| Instruments financiers dérivés                                                   | —                         | 1                         |
| Autres éléments d'actif                                                          | 72                        | 90                        |
| Éléments de passif                                                               | (77)                      | (84)                      |
| <b>Total des actifs des contrats de fonds distincts</b>                          | <b>6 086 \$</b>           | <b>5 380 \$</b>           |
| Quote-part consolidée des détenteurs de fonds communs de placement sans contrôle | 66 \$                     | 65 \$                     |
| Actif détenu pour le compte de l'assureur                                        | (20)                      | (18)                      |
| <b>Actifs des fonds distincts<sup>(1)</sup></b>                                  | <b>6 132 \$</b>           | <b>5 427 \$</b>           |

(1) L'écart entre l'actif et le passif des fonds distincts correspond aux éliminations des soldes entre les fonds distincts et les diverses sociétés incluses dans le périmètre du Groupe du Mouvement Desjardins. Ces éliminations se chiffrent à 9 M\$ au 31 décembre 2012.

## JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

L'actif des fonds distincts inclut des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur. Pour chaque catégorie d'instruments financiers, le Mouvement Desjardins a classé les évaluations à la juste valeur selon une hiérarchie à trois niveaux qui reflète l'importance des données utilisées pour réaliser ces évaluations. La description des trois niveaux hiérarchiques ainsi que des indications sur les données utilisées lors de l'évaluation de la juste valeur sont présentées à la note 5 « Juste valeur des instruments financiers ».

Le tableau suivant présente les instruments financiers inclus dans l'actif des fonds distincts et mesurés à la juste valeur :

|                                                                   | Au 31 décembre 2012 |                 |             |                 |
|-------------------------------------------------------------------|---------------------|-----------------|-------------|-----------------|
|                                                                   | Niveau 1            | Niveau 2        | Niveau 3    | Total           |
| Placements                                                        |                     |                 |             |                 |
| Obligations                                                       | 227 \$              | 175 \$          | — \$        | 402 \$          |
| Prêts hypothécaires                                               | —                   | 5               | —           | 5               |
| Actions et parts de fonds communs de placement                    | 3 679               | 1 911           | —           | 5 590           |
| Titres du marché monétaire                                        | 56                  | 38              | —           | 94              |
| <b>Total des instruments financiers mesurés à la juste valeur</b> | <b>3 962 \$</b>     | <b>2 129 \$</b> | <b>— \$</b> | <b>6 091 \$</b> |

|                                                                   | Au 31 décembre 2011 |                 |             |                 |
|-------------------------------------------------------------------|---------------------|-----------------|-------------|-----------------|
|                                                                   | Niveau 1            | Niveau 2        | Niveau 3    | Total           |
| Placements                                                        |                     |                 |             |                 |
| Obligations                                                       | 109 \$              | 103 \$          | — \$        | 212 \$          |
| Prêts hypothécaires                                               | —                   | 7               | —           | 7               |
| Actions et parts de fonds communs de placement                    | 3 054               | 1 949           | —           | 5 003           |
| Titres du marché monétaire                                        | 73                  | 78              | —           | 151             |
| Instruments financiers dérivés                                    | 1                   | —               | —           | 1               |
| <b>Total des instruments financiers mesurés à la juste valeur</b> | <b>3 237 \$</b>     | <b>2 137 \$</b> | <b>— \$</b> | <b>5 374 \$</b> |

Aucun transfert n'a été effectué entre les niveaux de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur au cours des exercices terminés le 31 décembre 2012 et 2011.

## NOTE 9

## FONDS DISTINCTS (SUITE)

## PRÊTS DE TITRES ET ACTIFS FINANCIERS REÇUS EN GARANTIE

Les fonds distincts prêtent des valeurs mobilières dans le cadre de leurs activités de placement. Dans le cadre de ces opérations de prêts de titres, les actifs financiers qui sont alors transférés à une tierce partie demeurent comptabilisés au bilan combiné puisque ces opérations ne satisfont pas aux critères de décomptabilisation. La valeur comptable des actifs financiers ainsi transférés est de 222 M\$ au 31 décembre 2012 (150 M\$ au 31 décembre 2011). Les prêts de titres pour lesquels des espèces ont été reçues en garantie sont comptabilisés à titre d'engagements pour un montant total de 84 M\$ au 31 décembre 2012 (49 M\$ au 31 décembre 2011) et sont présentés avec les éléments de passif.

La juste valeur des actifs financiers reçus en garantie qui ont été obtenus à la suite d'opérations de prêts de titres ou de prise en pension de titres est de 226 M\$ au 31 décembre 2012 (153 M\$ au 31 décembre 2011).

## RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Le Mouvement Desjardins n'est pas exposé aux risques liés aux instruments financiers inclus dans l'actif détenu pour le compte des titulaires de contrat de fonds distincts, car ces derniers assument les risques et bénéficient des avantages découlant de ces instruments financiers.

## PASSIFS DES FONDS DISTINCTS

Le tableau suivant présente les variations des passifs des fonds distincts :

|                                                                                  | Au<br>31 décembre<br>2012 | Au<br>31 décembre<br>2011 |
|----------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|---------------------------|
| <b>Solde au début – passif des contrats de fonds distincts</b>                   | 5 380 \$                  | 4 794 \$                  |
| <b>Augmentation</b>                                                              |                           |                           |
| Montants reçus des titulaires de contrat                                         | 1 112                     | 1 291                     |
| Revenus nets sur placements                                                      | 491                       | —                         |
|                                                                                  | 1 603                     | 1 291                     |
| <b>Diminution</b>                                                                |                           |                           |
| Rachats et retraits                                                              | 787                       | 559                       |
| Pertes nettes sur placements                                                     | —                         | 55                        |
| Honoraires de gestion                                                            | 101                       | 91                        |
|                                                                                  | 888                       | 705                       |
| <b>Solde à la fin – passif des contrats de fonds distincts</b>                   | 6 095 \$                  | 5 380 \$                  |
| Quote-part consolidée des détenteurs de fonds communs de placement sans contrôle | 66 \$                     | 65 \$                     |
| Passif dû à l'assureur                                                           | (20)                      | (18)                      |
| <b>Passifs des fonds distincts<sup>(1)</sup></b>                                 | 6 141 \$                  | 5 427 \$                  |

(1) L'écart entre l'actif et le passif des fonds distincts correspond aux éliminations des soldes entre les fonds distincts et les diverses sociétés incluses dans le périmètre du Groupe du Mouvement Desjardins. Ces éliminations se chiffrent à 9 M\$ au 31 décembre 2012.

## NOTE 10

## IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET IMMEUBLES DE PLACEMENT

Les variations relatives aux immobilisations corporelles et aux immeubles de placement se détaillent comme suit :

|                            | Immobilisations corporelles |                 |                       |                                |                         |                 | Immeubles de placement |               |               |
|----------------------------|-----------------------------|-----------------|-----------------------|--------------------------------|-------------------------|-----------------|------------------------|---------------|---------------|
|                            | Terrains                    | Bâtiments       | Matériel informatique | Mobilier, agencement et autres | Améliorations locatives | Total           | Terrains               | Bâtiments     | Total         |
| <b>Coût</b>                |                             |                 |                       |                                |                         |                 |                        |               |               |
| Au 31 décembre 2010        | 115 \$                      | 1 184 \$        | 441 \$                | 606 \$                         | 359 \$                  | 2 705 \$        | 87 \$                  | 713 \$        | 800 \$        |
| Acquisitions               | 7                           | 70              | 30                    | 87                             | 33                      | 227             | 6                      | 34            | 40            |
| Acquisition d'entreprises  | 1                           | 1               | 4                     | 4                              | 6                       | 16              | —                      | —             | —             |
| Dispositions               | (2)                         | (10)            | (46)                  | (42)                           | (23)                    | (123)           | (7)                    | (22)          | (29)          |
| Autres                     | (3)                         | (41)            | (41)                  | (12)                           | (9)                     | (106)           | (2)                    | (59)          | (61)          |
| <b>Au 31 décembre 2011</b> | <b>118 \$</b>               | <b>1 204 \$</b> | <b>388 \$</b>         | <b>643 \$</b>                  | <b>366 \$</b>           | <b>2 719 \$</b> | <b>84 \$</b>           | <b>666 \$</b> | <b>750 \$</b> |
| Acquisitions               | 3 \$                        | 146 \$          | 64 \$                 | 64 \$                          | 36 \$                   | 313 \$          | — \$                   | 9 \$          | 9 \$          |
| Dispositions               | (3)                         | (61)            | (16)                  | (46)                           | (6)                     | (132)           | —                      | (22)          | (22)          |
| Autres                     | (6)                         | (32)            | 6                     | (2)                            | (4)                     | (38)            | —                      | (44)          | (44)          |
| <b>Au 31 décembre 2012</b> | <b>112 \$</b>               | <b>1 257 \$</b> | <b>442 \$</b>         | <b>659 \$</b>                  | <b>392 \$</b>           | <b>2 862 \$</b> | <b>84 \$</b>           | <b>609 \$</b> | <b>693 \$</b> |

|                               | Immobilisations corporelles |               |                       |                                |                         |                 | Immeubles de placement |               |               |
|-------------------------------|-----------------------------|---------------|-----------------------|--------------------------------|-------------------------|-----------------|------------------------|---------------|---------------|
|                               | Terrains                    | Bâtiments     | Matériel informatique | Mobilier, agencement et autres | Améliorations locatives | Total           | Terrains               | Bâtiments     | Total         |
| <b>Amortissements cumulés</b> |                             |               |                       |                                |                         |                 |                        |               |               |
| Au 31 décembre 2010           | — \$                        | 521 \$        | 355 \$                | 454 \$                         | 188 \$                  | 1 518 \$        | 5 \$                   | 179 \$        | 184 \$        |
| Amortissements                | —                           | 39            | 42                    | 39                             | 28                      | 148             | —                      | 23            | 23            |
| Dispositions                  | —                           | (6)           | (37)                  | (33)                           | (21)                    | (97)            | —                      | (19)          | (19)          |
| Autres                        | —                           | (19)          | (41)                  | 1                              | (9)                     | (68)            | —                      | (35)          | (35)          |
| <b>Au 31 décembre 2011</b>    | <b>— \$</b>                 | <b>535 \$</b> | <b>319 \$</b>         | <b>461 \$</b>                  | <b>186 \$</b>           | <b>1 501 \$</b> | <b>5 \$</b>            | <b>148 \$</b> | <b>153 \$</b> |
| Amortissements                | — \$                        | 37 \$         | 39 \$                 | 43 \$                          | 31 \$                   | 150 \$          | — \$                   | 27 \$         | 27 \$         |
| Dispositions                  | —                           | (33)          | (15)                  | (24)                           | (4)                     | (76)            | —                      | (5)           | (5)           |
| Autres                        | —                           | (17)          | 4                     | (7)                            | (5)                     | (25)            | —                      | 6             | 6             |
| <b>Au 31 décembre 2012</b>    | <b>— \$</b>                 | <b>522 \$</b> | <b>347 \$</b>         | <b>473 \$</b>                  | <b>208 \$</b>           | <b>1 550 \$</b> | <b>5 \$</b>            | <b>176 \$</b> | <b>181 \$</b> |

|                               | Immobilisations corporelles |               |                       |                                |                         |                 | Immeubles de placement |               |               |
|-------------------------------|-----------------------------|---------------|-----------------------|--------------------------------|-------------------------|-----------------|------------------------|---------------|---------------|
|                               | Terrains                    | Bâtiments     | Matériel informatique | Mobilier, agencement et autres | Améliorations locatives | Total           | Terrains               | Bâtiments     | Total         |
| <b>Valeur nette comptable</b> |                             |               |                       |                                |                         |                 |                        |               |               |
| <b>Au 31 décembre 2012</b>    | <b>112 \$</b>               | <b>735 \$</b> | <b>95 \$</b>          | <b>186 \$</b>                  | <b>184 \$</b>           | <b>1 312 \$</b> | <b>79 \$</b>           | <b>433 \$</b> | <b>512 \$</b> |
| Au 31 décembre 2011           | 118 \$                      | 669 \$        | 69 \$                 | 182 \$                         | 180 \$                  | 1 218 \$        | 79 \$                  | 518 \$        | 597 \$        |

Au 31 décembre 2012, un montant de 106 M\$ (41 M\$ au 31 décembre 2011), inclus dans le solde des bâtiments, représente des coûts relatifs à des bâtiments en construction. De plus, le Mouvement Desjardins a des engagements de 36 M\$ (35 M\$ au 31 décembre 2011) relatifs à l'acquisition de ces bâtiments.

Les informations relatives aux actifs donnés en garantie sont présentées dans la note 27 « Engagements, garanties et passifs éventuels ».

Au 31 décembre 2012, les immeubles de placement ont une juste valeur de 1 054 M\$ (1 102 M\$ au 31 décembre 2011). La juste valeur des immeubles de placement est déterminée par des spécialistes en évaluation immobilière indépendants, qui ont une qualification professionnelle pertinente et reconnue et utilisent un éventail de techniques d'évaluation, dont la méthode du bénéfice d'exploitation net capitalisé et l'actualisation des flux de trésorerie. Ces techniques d'évaluation, qui s'appuient sur des données du marché, comprennent notamment l'estimation des taux de capitalisation et des bénéfices d'exploitation nets futurs, pour la méthode du bénéfice d'exploitation net capitalisé, et l'estimation des taux d'actualisation et des flux de trésorerie futurs applicables aux immeubles de placement, pour la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012, les revenus locatifs provenant des immeubles de placement s'élèvent à 134 M\$ (142 M\$ en 2011). Les montants comptabilisés en résultat au titre des charges d'exploitation pour les immeubles de placement qui ont généré des revenus locatifs au cours de l'exercice totalisent 94 M\$ (83 M\$ en 2011), tandis qu'aucun montant n'a été comptabilisé pour ceux qui n'ont pas généré de revenus locatifs. Tous ces montants sont présentés sous le poste « Revenus nets sur autres placements » à l'état combiné du résultat.

## NOTE 11

## AUTRES ACTIFS – AUTRES

Le tableau ci-dessous présente la composition des « Autres actifs – Autres » :

|                                                          | Au<br>31 décembre<br>2012 | Au<br>31 décembre<br>2011 |
|----------------------------------------------------------|---------------------------|---------------------------|
| Primes à recevoir                                        | 1 040 \$                  | 914 \$                    |
| Actifs de réassurance                                    | 778                       | 797                       |
| Frais payés d'avance                                     | 503                       | 347                       |
| Intérêts à recevoir                                      | 471                       | 522                       |
| Débiteurs                                                | 437                       | 284                       |
| Immobilisations incorporelles                            | 360                       | 335                       |
| Goodwill                                                 | 353                       | 348                       |
| Participations dans les entreprises mises en équivalence | 346                       | 128                       |
| Impôt à recevoir                                         | 194                       | 30                        |
| Autres                                                   | 527                       | 651                       |
|                                                          | <b>5 009 \$</b>           | <b>4 356 \$</b>           |

## NOTE 12

## DÉPÔTS

Les dépôts se composent de dépôts à vue, de dépôts à préavis et de dépôts à terme. Les dépôts à vue sont des dépôts productifs d'intérêt ou non, constitués principalement des comptes dotés du privilège de chèques, pour lesquels le Mouvement Desjardins n'a pas le droit d'exiger un préavis de retrait. Les dépôts à préavis sont des dépôts productifs d'intérêt, constitués principalement des comptes d'épargne, pour lesquels le Mouvement Desjardins peut légalement exiger un préavis de retrait. Les dépôts à terme sont des dépôts productifs d'intérêt, constitués principalement des comptes de dépôt à terme fixe, des certificats de placement garanti ou d'autres instruments du même type, dont les termes varient généralement d'un jour à dix ans et qui arrivent à échéance à une date prédéterminée.

Le tableau ci-dessous présente la composition des dépôts :

|                              | Au 31 décembre 2012 |                       |                     |                   |
|------------------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|-------------------|
|                              | Payables<br>à vue   | Payables<br>à préavis | Payables<br>à terme | Total             |
| Particuliers                 | 26 674 \$           | 3 990 \$              | 53 751 \$           | 84 415 \$         |
| Entreprises et gouvernements | 14 999              | 311                   | 27 723              | 43 033            |
| Institutions de dépôts       | 46                  | —                     | 2 130               | 2 176             |
|                              | <b>41 719 \$</b>    | <b>4 301 \$</b>       | <b>83 604 \$</b>    | <b>129 624 \$</b> |

|                              | Au 31 décembre 2011 |                       |                                    |                   |
|------------------------------|---------------------|-----------------------|------------------------------------|-------------------|
|                              | Payables<br>à vue   | Payables<br>à préavis | Payables<br>à terme <sup>(1)</sup> | Total             |
| Particuliers                 | 27 785 \$           | 3 851 \$              | 50 850 \$                          | 82 486 \$         |
| Entreprises et gouvernements | 13 627              | 326                   | 25 151                             | 39 104            |
| Institutions de dépôts       | 81                  | —                     | 1 732                              | 1 813             |
|                              | <b>41 493 \$</b>    | <b>4 177 \$</b>       | <b>77 733 \$</b>                   | <b>123 403 \$</b> |

(1) Des dépôts d'un montant de 10 095 M\$ ont été reclassés entre les « Dépôts – Institutions de dépôts » et les « Dépôts – Entreprises et gouvernements » afin d'améliorer leur présentation dans les états financiers combinés.

## NOTE 13

## OBLIGATIONS SÉCURISÉES

Au cours de l'exercice 2012, le Mouvement Desjardins a émis des obligations sécurisées pour un montant de 1 500 M\$ US. CCDQ Covered Bond Guarantor Limited Partnership, une entité ad hoc, est en place afin de garantir les paiements de capital et d'intérêts dus aux détenteurs de ces titres. Les opérations de cette entité sont incluses dans les états financiers combinés du Mouvement Desjardins puisqu'en substance, la relation entre cette entité et le Mouvement Desjardins indique qu'un contrôle existe. Le Mouvement Desjardins a vendu des prêts hypothécaires résidentiels assurés par la SCHL à cette entité et lui a accordé un prêt afin de faciliter l'acquisition de ces actifs. Le Mouvement Desjardins dispose d'un accès restreint aux prêts appartenant légalement à cette entité ad hoc, selon les termes des conventions applicables à l'émission. Ces prêts, d'un montant de 3 001 M\$ au 31 décembre 2012 (1 278 M\$ au 31 décembre 2011), sont présentés au poste « Prêts – Hypothécaires résidentiels » au bilan combiné, et les obligations sécurisées, d'un montant de 2 479 M\$ au 31 décembre 2012 (1 017 M\$ au 31 décembre 2011), sont présentées au poste « Dépôts – Entreprises et gouvernements ».

NOTE 14

## PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT

### COMPOSITION DES PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT

|                                                                       | Au<br>31 décembre<br>2012 | Au<br>31 décembre<br>2011 |
|-----------------------------------------------------------------------|---------------------------|---------------------------|
| <b>Passifs des contrats d'assurance</b>                               |                           |                           |
| Provisions techniques                                                 | 14 105 \$                 | 13 610 \$                 |
| Provisions pour sinistres et frais de règlement                       | 1 862                     | 1 623                     |
| Primes non acquises                                                   | 975                       | 905                       |
| Dépôts des titulaires de police                                       | 464                       | 490                       |
| Provisions pour prestations, participations et ristournes             | 322                       | 331                       |
|                                                                       | 17 728                    | 16 959                    |
| <b>Passifs des contrats d'investissement</b>                          | 49                        | 49                        |
| <b>Total des passifs des contrats d'assurance et d'investissement</b> | <b>17 777 \$</b>          | <b>17 008 \$</b>          |

### PROVISIONS TECHNIQUES

#### COMPOSITION

Les provisions techniques et l'actif qui leur est apparié se composent des éléments suivants :

|                                     | Au<br>31 décembre<br>2012 | Au<br>31 décembre<br>2011 |
|-------------------------------------|---------------------------|---------------------------|
| <b>Provisions techniques brutes</b> |                           |                           |
| Polices sans participation          | 11 741 \$                 | 11 287 \$                 |
| Polices avec participation          | 2 364                     | 2 323                     |
|                                     | 14 105                    | 13 610                    |
| Montants cédés aux réassureurs      | 737                       | 754                       |
| <b>Provisions techniques nettes</b> | <b>13 368 \$</b>          | <b>12 856 \$</b>          |

|                                                                        | Au<br>31 décembre<br>2012 | Au<br>31 décembre<br>2011 |
|------------------------------------------------------------------------|---------------------------|---------------------------|
| <b>Composition de l'actif apparié aux provisions techniques nettes</b> |                           |                           |
| Obligations                                                            | 8 377 \$                  | 8 223 \$                  |
| Prêts hypothécaires et prêts aux entreprises                           | 2 590                     | 2 666                     |
| Immeubles de placement                                                 | 864                       | 489                       |
| Actions                                                                | 668                       | 597                       |
| Autres                                                                 | 869                       | 881                       |
|                                                                        | 13 368 \$                 | 12 856 \$                 |

La juste valeur de l'actif apparié aux provisions techniques nettes est de 13 882 M\$ au 31 décembre 2012 (13 607 M\$ au 31 décembre 2011).

### HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

Le calcul des provisions techniques est fondé sur des estimations et des hypothèses. La nature des principales hypothèses utilisées pour la détermination des provisions techniques et la méthode ayant servi à établir ces hypothèses sont décrites dans les paragraphes qui suivent.

Les hypothèses de base retenues pour le calcul des provisions techniques sont celles qui s'avèrent les plus probables selon diverses éventualités. L'actuaire désigné est tenu d'établir pour chacune de ces hypothèses une marge pour écarts défavorables afin d'en pallier le caractère aléatoire, de prévoir le risque de détérioration des résultats techniques et de s'assurer que les provisions sont suffisantes pour honorer les engagements futurs. L'étendue des marges pour écarts défavorables est prescrite par les normes de pratique de l'Institut canadien des actuaires (ICA). L'actuaire détermine les marges appropriées en se basant sur les caractéristiques des risques associés aux produits. Ces marges varient selon chaque hypothèse et type de produits. Les marges pour écarts défavorables entraînent une augmentation du montant des provisions techniques et une diminution du résultat qui serait normalement constaté lors de l'entrée en vigueur des polices. À mesure que le temps passe et que diminuent les risques d'estimation, ces marges sont renversées et portées aux résultats.

Les risques liés à l'exactitude des hypothèses actuarielles utilisées pour le calcul des provisions techniques découlent de la non-réalisation des hypothèses prévues. L'actuaire effectue périodiquement des études sur les résultats techniques liés à chaque hypothèse et modifie les hypothèses, s'il y a lieu, pour tenir compte de la situation courante et de celle prévue pour le futur. Toute incidence résultant de ces modifications est immédiatement constatée aux résultats.

## NOTE 14

## PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT (SUITE)

### MORTALITÉ

Les filiales d'assurance de personnes établissent leurs hypothèses de mortalité en assurance vie individuelle selon les résultats des études annuelles de leurs récents résultats techniques. Lorsque ces résultats ne peuvent servir de référence unique en raison de leur crédibilité insuffisante, l'hypothèse de mortalité tient aussi compte d'études de l'industrie. Les hypothèses de mortalité varient selon le sexe, la catégorie de risque et le type de contrat. Une hypothèse d'amélioration future de la mortalité est prise en compte, conformément aux normes de l'ICA.

En ce qui a trait aux rentes, les filiales d'assurance de personnes procèdent aussi à une étude annuelle de leurs résultats techniques, laquelle comporte un degré de crédibilité suffisant pour constituer la principale base de l'établissement des hypothèses. Contrairement à l'assurance vie, une hypothèse d'amélioration future de la mortalité est prise en compte, conformément aux normes de l'ICA.

### MORBIDITÉ

Pour ce qui est des hypothèses relatives à la morbidité, soit la survenance d'accidents ou de maladies, les filiales d'assurance de personnes utilisent des tables conçues par l'industrie et modifiées selon les données courantes fournies par les études relatives à leurs résultats techniques et à ceux de l'industrie. Ces hypothèses sont utilisées principalement en ce qui concerne les produits d'assurance invalidité, maladies graves et soins de longue durée.

### TAUX DE RÉSILIATION DES CONTRATS

Les filiales d'assurance de personnes effectuent une étude annuelle de leurs résultats techniques en matière de résiliation de contrats d'assurance individuelle, car les titulaires de police peuvent mettre fin à leur police avant l'expiration de la période de couverture contractuelle en cessant d'en payer les primes sans utiliser les options de non-déchéance, le cas échéant. Les hypothèses relatives aux taux de résiliation des contrats sont basées sur les résultats techniques récents des filiales d'assurance de personnes. Ces hypothèses sont rajustées en fonction des résultats techniques de l'industrie si ceux des filiales d'assurance de personnes ne sont pas assez crédibles. Pour certains types de produits d'assurance, comme les produits d'assurance vie temporaire 100 ans et les produits d'assurance vie universelle à charges nivelées de mortalité, des taux de résiliation moins élevés que prévu pourraient avoir une incidence défavorable sur les résultats techniques des filiales d'assurance de personnes. Les hypothèses relatives aux taux de résiliation peuvent varier selon le type de produit, la durée du contrat, l'âge à l'émission et le mode de paiement des primes.

### RENDEMENT DES PLACEMENTS

Le rendement des placements est tributaire des revenus de placement prévus en fonction des portefeuilles d'actifs courants appariés aux provisions techniques et des stratégies de réinvestissement envisagées. Les filiales d'assurance de personnes gèrent les placements soutenant leurs provisions techniques en tenant compte des caractéristiques des engagements de chacun de leurs secteurs d'affaires et au moyen des mécanismes clairement définis dans leur politique d'appariement. La méthode canadienne axée sur le bilan (MCAB) constitue la norme établie par l'ICA afin d'assurer la conformité des éléments d'actif auxquels les provisions techniques sont appariées. En appariant étroitement les flux de trésorerie liés aux actifs à ceux des provisions techniques, les filiales d'assurance de personnes réduisent leur sensibilité aux variations futures du niveau des taux d'intérêt. En effet, selon la MCAB, les variations de la juste valeur des actifs soutenant les provisions techniques sont essentiellement contrebalancées par des variations correspondantes de la valeur des provisions techniques.

En vertu de la MCAB, les flux de trésorerie de ces actifs sont jumelés aux flux de trésorerie qui seront tirés de futures acquisitions ou de ventes d'actifs afin d'établir les taux de rendement prévus pour ces actifs au cours des exercices à venir. Les stratégies de réinvestissement envisagées sont définies en fonction des caractéristiques des engagements de chaque secteur, et les rendements de réinvestissement sont tirés des taux du marché actuels et prévus pour les placements à intérêt fixe et des taux prévus pour les actifs à intérêt variable. En outre, les projections de flux de trésorerie des éléments d'actif incluent des hypothèses relatives aux frais de gestion des placements et aux risques de crédit.

Les hypothèses relatives au rendement des placements prennent en compte des pertes sur créances futures prévues sur les placements à revenu fixe. À cet effet, outre les provisions pour placements non productifs comptabilisées au moyen d'une diminution de la valeur comptable des actifs, une provision de 867 M\$ (543 M\$ au 31 décembre 2011) est incluse dans les provisions techniques afin de contrer le risque de rendement insuffisant de l'actif.

### FRAIS D'EXPLOITATION, IMPÔTS ET TAXES

Les hypothèses relatives aux frais d'exploitation reflètent les coûts projetés pour la gestion et le traitement des contrats en vigueur, y compris les frais généraux indirects. Les filiales d'assurance de personnes effectuent une étude annuelle des frais d'exploitation pour chaque grande gamme de produits et ces frais sont projetés en tenant compte de l'inflation prévue et de l'évolution prévue des blocs d'affaires, lorsqu'elles sont pertinentes.

Les impôts et les taxes reflètent les hypothèses relatives aux taxes futures sur les primes et d'autres impôts et taxes non liés aux résultats. Pour ce qui est des impôts sur les résultats, les provisions techniques ne sont rajustées que dans les cas où il existe des différences temporelles ou pour tenir compte des éléments non déductibles ou non imposables sur les flux de trésorerie du passif et de l'actif liés aux contrats d'assurance.

## NOTE 14

## PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT (SUITE)

### PARTICIPATIONS REVENANT AUX TITULAIRES DE POLICE

Les provisions techniques comprennent des montants estimatifs représentant les participations futures revenant aux titulaires de police. Ces montants estimatifs sont établis en tenant compte des résultats futurs prévus pour ce bloc d'affaires et des attentes raisonnables des titulaires de police avec participation. Des modifications aux hypothèses les plus probables liées à l'assurance avec participation entraîneraient des changements correspondants aux participations des titulaires de police et une variation nette négligeable des provisions techniques liées aux polices avec participation.

### SENSIBILITÉ DES PROVISIONS TECHNIQUES AUX CHANGEMENTS DANS LES HYPOTHÈSES

Le tableau suivant montre, pour les exercices terminés le 31 décembre, l'incidence sur les « Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres » de la sensibilité des provisions techniques aux changements dans les hypothèses non économiques qui les sous-tendent :

|                                                                               | 2012    | 2011    |
|-------------------------------------------------------------------------------|---------|---------|
| Variation défavorable de 2 % des taux de mortalité futurs                     |         |         |
| Produits pour lesquels une hausse des taux augmente les provisions techniques | (27) \$ | (26) \$ |
| Produits pour lesquels une baisse des taux augmente les provisions techniques | (19)    | (21)    |
| Augmentation de 5 % des taux de morbidité futurs                              | (49)    | (42)    |
| Variation défavorable de 10 % des taux de résiliation futurs des contrats     | (89)    | (85)    |
| Augmentation de 5 % des charges d'exploitation futures                        | (27)    | (28)    |

### VARIATION DES PROVISIONS TECHNIQUES NETTES

Les changements survenus dans les provisions techniques nettes au cours des exercices terminés le 31 décembre sont attribuables aux activités et aux variations des estimations actuarielles suivantes :

|                                                      | 2012             | 2011             |
|------------------------------------------------------|------------------|------------------|
| <b>Solde au début</b>                                | <b>12 856 \$</b> | <b>11 281 \$</b> |
| Variation due :                                      |                  |                  |
| À l'acquisition d'une entreprise                     | —                | 61               |
| Au passage du temps                                  | 158              | 1 174            |
| Aux nouvelles affaires                               | 293              | 374              |
| Aux changements apportés aux hypothèses actuarielles | 55               | (36)             |
|                                                      | <b>506</b>       | <b>1 573</b>     |
| Autres variations                                    | 6                | 2                |
| <b>Solde à la fin</b>                                | <b>13 368 \$</b> | <b>12 856 \$</b> |
| <b>Composition du solde :</b>                        |                  |                  |
| Provisions techniques brutes                         | 14 105 \$        | 13 610 \$        |
| Montants cédés aux réassureurs                       | (737)            | (754)            |

### CHANGEMENTS APPORTÉS AUX HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

Les hypothèses économiques et non économiques prises en compte dans le calcul des provisions techniques sont mises à jour périodiquement afin de refléter les résultats techniques actuels ou prévus associés à chacune d'elles. Le tableau suivant montre l'effet des changements apportés aux hypothèses sur les « Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres » pour les exercices terminés le 31 décembre :

|                                  | 2012           | 2011         |
|----------------------------------|----------------|--------------|
| <b>Hypothèses modifiées</b>      |                |              |
| Mortalité                        | 47 \$          | (18) \$      |
| Morbidité                        | 8              | 15           |
| Taux de résiliation des contrats | (80)           | (72)         |
| Rendement des placements         | 30             | 47           |
| Charges d'exploitation           | 32             | (11)         |
| Méthodes et autres               | (86)           | 65           |
|                                  | <b>(49) \$</b> | <b>26 \$</b> |

La diminution des provisions techniques concernant la mortalité reflète principalement l'amélioration de mortalité en assurance individuelle. L'augmentation des provisions techniques concernant le taux de résiliation des contrats s'explique par la mise à jour des hypothèses en assurance individuelle.

Les provisions techniques ont diminué à l'égard du rendement des placements en raison des mises à jour des dépenses de placement et des échelles de dividendes des produits d'assurance individuelle.

Les provisions techniques ont diminué à l'égard des charges d'exploitation relativement aux produits d'assurance individuelle et de fonds distincts.

L'augmentation des provisions techniques à l'égard des méthodes et autres est principalement attribuable à des changements de méthodes d'évaluation pour les produits de fonds distincts.

## NOTE 14

## PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT (SUITE)

### GESTION DES RISQUES

En plus des risques liés aux hypothèses actuarielles, les filiales d'assurance de personnes sont exposées aux risques suivants inhérents aux activités d'assurance et tiennent compte des considérations suivantes dans le calcul des provisions techniques :

#### RISQUE D'ASSURANCE

Dans le cours de leurs activités, les filiales d'assurance de personnes sont exposées à un risque d'assurance comportant deux volets : le risque de développement et de tarification des produits et le risque de souscription et d'engagement.

Le risque de développement et de tarification des produits est le risque que la tarification initiale soit inadéquate ou qu'elle le devienne. Il est lié à l'éventualité que les prévisions relatives à certains facteurs, comme le rendement futur des placements, la mortalité, la morbidité et les charges administratives, pris en compte dans l'établissement des prix s'avèrent inexacts. Les filiales d'assurance de personnes appliquent des normes et des politiques strictes relatives au développement et à la tarification des produits et effectuent régulièrement des analyses afin de comparer les prévisions avec les résultats réels et de réviser leurs hypothèses de tarification, s'il y a lieu. De plus, certains produits permettent un rajustement des prix en fonction de la réalisation ou non des hypothèses.

Le risque de souscription et d'engagement est celui qui découle de la sélection des risques, de l'établissement de provisions et du règlement des demandes de prestations d'assurance, de la réduction, de la conservation et de la cession de risques ainsi que de la gestion des clauses contractuelles. Les filiales d'assurance de personnes gèrent ce risque en établissant des critères et des politiques appropriés de sélection des risques, en constituant des provisions techniques conformément aux normes actuarielles prescrites par l'ICA, en effectuant un suivi constant de l'évolution de la sinistralité et en limitant leurs pertes au moyen d'ententes de réassurance.

#### RISQUE DE RÉASSURANCE

Les filiales d'assurance de personnes ont recours à des ententes de réassurance relativement aux contrats dont le capital assuré dépasse certains maximums qui varient selon la nature des activités. De plus, elles souscrivent une protection additionnelle de réassurance à l'égard des événements catastrophiques de grande envergure.

Dans le but de réduire le risque afférent à la réassurance, les filiales d'assurance de personnes font affaire avec de nombreux réassureurs différents, dont la grande majorité est dûment enregistrée et qui satisfont à des normes de crédit et sont assujettis aux mêmes organismes de réglementation qu'elles. De telles ententes de réassurance n'ont pas pour effet de libérer les filiales d'assurance de personnes de leurs obligations envers leurs titulaires de police.

Pour les exercices terminés le 31 décembre, l'incidence de la réassurance a réduit les postes de l'état combiné du résultat, présentés dans le tableau ci-dessous, des montants suivants :

|                                                                                                       | 2012   | 2011   |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|--------|
| Primes                                                                                                | 198 \$ | 169 \$ |
| Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement | 91     | 249    |

#### RISQUE LIÉ AUX FONDS DISTINCTS

Les provisions techniques incluent aussi les montants nécessaires pour honorer les garanties minimales offertes en vertu des contrats de fonds distincts, montants qui sont déterminés au moyen de modèles stochastiques définis par l'ICA. Ces modèles reposent sur la nature des garanties et sur des hypothèses relatives aux rendements des placements, à la mortalité et aux taux de déchéance des contrats. Les frais d'acquisition différés, soit les dépenses engagées lors de la vente de contrats individuels de fonds distincts, sont comptabilisés aux provisions techniques et amortis sur la même période que les charges de rachat applicables. Les provisions techniques tiennent compte du fait que les revenus futurs seront disponibles pour recouvrer le montant non amorti des frais d'acquisition.

Afin de réduire les impacts défavorables potentiels pouvant découler du risque lié aux garanties accordées en vertu des contrats de fonds distincts, la filiale d'assurance de personnes qui offre de tels contrats a mis en place en 2010 un programme de couverture visant à contrer l'effet des mouvements défavorables des marchés boursiers sur le coût futur des garanties. De plus, en 2011, un deuxième programme de couverture visant à contrer les mouvements défavorables des taux d'intérêt sur ces coûts futurs a été mis en place. Ces programmes couvrent la totalité des contrats et des fonds offerts aux clients par la filiale d'assurance de personnes concernée.

## NOTE 14

## PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT (SUITE)

### RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Pour se prémunir contre les pertes résultant de la variation des taux d'intérêt, les filiales d'assurance de personnes se sont dotées de la politique d'appariement de l'actif et du passif mentionnée auparavant dans cette note et dont elles assurent le respect à l'aide de contrôles périodiques.

Cette politique définit clairement les risques acceptables. L'actif de chaque secteur est géré en fonction du passif de ce même secteur et est investi dans des placements qui répondent aux exigences des produits associés.

Un des éléments de contrôle de la politique d'appariement porte sur l'écart entre la durée des passifs et la durée des actifs qui s'y rattachent. La comparaison des durées permet de mesurer la sensibilité aux taux d'intérêt de la valeur de marché des actifs et des passifs. Les filiales d'assurance de personnes effectuent globalement le contrôle de la situation d'appariement pour tous leurs secteurs d'affaires puisque la politique d'appariement établit des limites à cet égard.

Au 31 décembre 2012, il existe un écart de 0,1 année (0,1 année en 2011) entre la durée des actifs et celle des passifs.

Les risques associés à la non-coordination des durées des placements du portefeuille, à la non-coordination des flux de trésorerie, à la possibilité de rachat anticipé de l'actif et au rythme d'acquisition de l'actif sont quantifiés et révisés périodiquement.

### RISQUE DE LIQUIDITÉ

La gestion du risque de liquidité est couverte par la politique d'appariement décrite précédemment et la politique de liquidité propre aux filiales d'assurance de personnes. Cette dernière politique assure une gestion globale proactive des éléments du bilan des filiales d'assurance de personnes au moyen de l'établissement de limites. De plus, les gestionnaires de l'actif de ces filiales s'assurent qu'une proportion adéquate des actifs est détenue dans des titres facilement négociables.

La gestion des liquidités à court terme vise à garantir la suffisance des fonds nécessaires pour acquitter les engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles. La gestion des liquidités stratégiques vise à assurer une stabilité entre les sources et l'utilisation de fonds dans un contexte permanent en tenant compte des facteurs économiques, opérationnels et d'affaires qui pourraient influencer cet équilibre.

Les échéances contractuelles des provisions techniques sont présentées dans les tableaux ci-dessous. Les projections contenues dans ces tableaux sont supérieures au solde des provisions techniques présenté au bilan combiné puisqu'il s'agit des flux sortants attendus, à l'exclusion, entre autres, de tout élément d'escompte. Ces flux sont présentés nets des flux des primes périodiques attendues des titulaires de contrat et nets de réassurance. De plus, les montants figurant dans ces tableaux représentent les flux de trésorerie estimés et ceux-ci pourraient différer des flux de trésorerie réels :

|                 | Au<br>31 décembre<br>2012 | Au<br>31 décembre<br>2011 |
|-----------------|---------------------------|---------------------------|
| Moins de 1 an   | 1 141 \$                  | 1 101 \$                  |
| De 1 an à 5 ans | 2 971                     | 3 024                     |
| Plus de 5 ans   | 23 135                    | 20 719                    |
| <b>Total</b>    | <b>27 247 \$</b>          | <b>24 844 \$</b>          |

## PROVISIONS POUR SINISTRES ET FRAIS DE RÈGLEMENT

### MÉTHODOLOGIE ET HYPOTHÈSES

Les provisions pour sinistres et frais de règlement sont estimées au moyen de techniques actuarielles appropriées en matière d'évaluation prospective des sinistres, conformément aux normes actuarielles en vigueur au Canada. Les filiales d'assurance de dommages utilisent des techniques actuarielles, telles que les méthodes de matérialisation des sinistres survenus, de fréquence-sévérité et de Bornhuetter-Ferguson, afin de déterminer la meilleure estimation des provisions pour sinistres et frais de règlement. Ces méthodes permettent d'estimer les sinistres à l'ultime en projetant les montants des sinistres par branche d'affaires et par année de survenance, en fonction de l'historique des sinistres survenus en ce qui a trait au montant, au nombre et au coût moyen des sinistres, pour les méthodes de matérialisation des sinistres survenus et de fréquence-sévérité, et selon un montant de sinistre attendu, pour la méthode de Bornhuetter-Ferguson.

## NOTE 14

## PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT (SUITE)

La principale hypothèse qui sous-tend ces méthodes est que l'évolution des antécédents en matière de sinistres peut être utilisée afin de projeter ce que sera l'évolution future des sinistres (ou que l'évolution passée des sinistres sera similaire à l'évolution future des sinistres). De plus, un jugement qualitatif supplémentaire est appliqué afin d'évaluer la mesure dans laquelle les tendances passées pourraient ne pas s'appliquer dans le futur et d'effectuer les ajustements ou changements nécessaires afin d'établir adéquatement les provisions pour sinistres et frais de règlement pour que celles-ci représentent la meilleure estimation des paiements futurs sur les sinistres en suspens, y compris ceux survenus mais non déclarés auxquels on peut s'attendre, compte tenu des données et des informations actuellement connues. Les hypothèses utilisées pour établir cette estimation sont sélectionnées par catégorie de risque et par zone géographique. De plus, les estimations effectuées prennent également en considération divers facteurs quantitatifs et qualitatifs, dont le coût moyen de règlement par sinistre et le nombre moyen de sinistres, les tendances relatives à la sévérité et à la fréquence des sinistres, et d'autres facteurs, comme l'inflation, l'évolution des facteurs de marché, tels que le comportement du public à l'égard des réclamations et des conditions économiques, de même que des facteurs internes, tels que la composition du portefeuille de contrats d'assurance, les conditions de ceux-ci et les procédures de gestion des réclamations. Une part de jugement intervient également dans l'évaluation de la mesure dans laquelle des facteurs externes, comme les décisions judiciaires et la législation gouvernementale, peuvent influencer sur cette estimation.

L'estimation initiale des provisions pour sinistres et frais de règlement correspond à un montant non actualisé. Cette estimation est ensuite actualisée afin de reconnaître la valeur temporelle de l'argent. Le taux d'actualisation utilisé est basé sur le taux d'intérêt des actifs soutenant les provisions pour sinistres et frais de règlement. Ce taux peut fluctuer en fonction des variations des taux d'intérêt et des écarts de crédit.

Puisque les estimations relatives aux sinistres sont assujetties à l'incertitude relative à la mesure et que leur fluctuation peut être importante à court terme, les filiales d'assurance de dommages incluent des marges pour écarts défavorables dans leurs hypothèses relatives à l'évolution des sinistres, aux recouvrements prévus au titre de la réassurance et aux revenus de placement futurs à l'égard du portefeuille d'actifs qui sous-tend les provisions pour sinistres et frais de règlement. Ces marges pour écarts défavorables sont déterminées en conformité avec les normes actuarielles reconnues afin de s'assurer que le montant des provisions pour sinistres et frais de règlement est suffisant pour régler les prestations futures. Les marges pour écarts défavorables sélectionnées sont à l'intérieur des fourchettes recommandées par l'ICA.

### VARIATION DES PROVISIONS POUR SINISTRES ET FRAIS DE RÈGLEMENT

Le tableau suivant montre la variation des provisions pour sinistres et frais de règlement au cours des exercices terminés le 31 décembre :

|                                                                   | 2012            |              |                 | 2011            |              |                 |
|-------------------------------------------------------------------|-----------------|--------------|-----------------|-----------------|--------------|-----------------|
|                                                                   | Montant brut    | Montant cédé | Montant net     | Montant brut    | Montant cédé | Montant net     |
| <b>Solde au début</b>                                             | 1 623 \$        | 30 \$        | 1 593 \$        | 1 447 \$        | 25 \$        | 1 422 \$        |
| Sinistres survenus au cours de l'exercice                         | 1 404           | 8            | 1 396           | 1 272           | —            | 1 272           |
| Évolution des sinistres survenus pendant les exercices antérieurs | (71)            | —            | (71)            | (10)            | 6            | (16)            |
| Sinistres payés au cours de l'exercice                            | (1 094)         | (2)          | (1 092)         | (1 088)         | (1)          | (1 087)         |
| Acquisition d'une entreprise                                      | —               | —            | —               | 2               | —            | 2               |
| <b>Solde à la fin</b>                                             | <b>1 862 \$</b> | <b>36 \$</b> | <b>1 826 \$</b> | <b>1 623 \$</b> | <b>30 \$</b> | <b>1 593 \$</b> |

Les changements d'hypothèses n'ont pas eu d'incidence significative sur les états financiers combinés au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2011.

### ANALYSE DE SENSIBILITÉ DES HYPOTHÈSES

Les provisions pour sinistres et frais de règlement sont sensibles à certaines hypothèses clés. Il n'a pas été possible de quantifier la sensibilité de certaines variables de nature qualitative, comme les changements législatifs ou l'incertitude relative au processus d'estimation. L'analyse qui suit porte sur des variations raisonnablement plausibles de certaines hypothèses clés lorsque toutes les autres hypothèses demeurent constantes et présente l'incidence de ces variations sur les « Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres ». La corrélation des hypothèses aurait une incidence significative sur la détermination des sinistres ultimes mais, pour démontrer l'incidence due aux variations des hypothèses, celles-ci doivent être modifiées de façon individuelle.

|                                                      |                                     | 2012                                                                            | 2011    |
|------------------------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|---------|
|                                                      | Changements apportés aux hypothèses | Incidence sur les « Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres » |         |
| Coût moyen de règlement des sinistres                | + 5 %                               | (88) \$                                                                         | (79) \$ |
| Nombre moyen de sinistres survenus mais non déclarés | + 5                                 | (6)                                                                             | (7)     |

## NOTE 14

## PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT (SUITE)

### ÉVOLUTION DES SINISTRES ET FRAIS DE RÈGLEMENT

Le tableau suivant indique l'évolution des sinistres et frais de règlement sur une base nette. Il présente l'estimation du montant des sinistres ultimes, y compris ceux déclarés et ceux survenus mais non déclarés, pour chaque année de survenance, et ce à chaque date de clôture, avec les paiements cumulatifs effectués à ce jour :

|                                                                               | 2005<br>et années<br>antérieures | 2006     | 2007     | 2008     | 2009     | 2010     | 2011     | 2012     | Total    |
|-------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|
| <b>Estimation du montant des sinistres ultimes</b>                            |                                  |          |          |          |          |          |          |          |          |
| À la fin de l'année de survenance                                             |                                  | 1 034 \$ | 1 023 \$ | 1 156 \$ | 1 092 \$ | 1 118 \$ | 1 291 \$ | 1 396 \$ |          |
| Une année plus tard                                                           |                                  | 1 022    | 994      | 1 110    | 1 079    | 1 120    | 1 291    |          |          |
| Deux années plus tard                                                         |                                  | 996      | 962      | 1 111    | 1 093    | 1 108    |          |          |          |
| Trois années plus tard                                                        |                                  | 975      | 959      | 1 111    | 1 088    |          |          |          |          |
| Quatre années plus tard                                                       |                                  | 965      | 954      | 1 097    |          |          |          |          |          |
| Cinq années plus tard                                                         |                                  | 962      | 943      |          |          |          |          |          |          |
| Six années plus tard                                                          |                                  | 955      |          |          |          |          |          |          |          |
| <b>Paiements cumulatifs à ce jour</b>                                         |                                  | 903      | 868      | 988      | 915      | 858      | 895      | 743      |          |
| Provisions pour sinistres et frais de règlement, nettes                       | 118 \$                           | 52 \$    | 75 \$    | 109 \$   | 173 \$   | 250 \$   | 396 \$   | 653 \$   | 1 826 \$ |
| Part des réassureurs dans les provisions pour sinistres et frais de règlement | 25                               | —        | —        | 2        | 1        | —        | —        | 8        | 36       |
| <b>Provisions pour sinistres et frais de règlement, brutes</b>                | 143 \$                           | 52 \$    | 75 \$    | 111 \$   | 174 \$   | 250 \$   | 396 \$   | 661 \$   | 1 862 \$ |

### GESTION DES RISQUES

En plus des risques liés aux hypothèses actuarielles, les filiales d'assurance de dommages sont exposées aux risques suivants inhérents aux activités d'assurance.

#### RISQUE D'ASSURANCE

Les filiales d'assurance de dommages émettent principalement des contrats d'assurance automobile, habitation, de biens commerciaux et autres à des particuliers et à des petites et moyennes entreprises. Dans le cours normal de leurs activités, les filiales d'assurance de dommages sont exposées au risque d'assurance. Ce dernier comporte plusieurs volets : le risque de conception et de tarification des produits d'assurance, le risque de souscription et de règlement des sinistres, le risque lié à la constitution des provisions pour sinistres et frais de règlement, le risque de catastrophe et le risque de réassurance.

Le risque de conception et de tarification des produits d'assurance est le risque de pertes financières liées aux activités d'assurance, lorsque les engagements pouvant découler d'une gamme de produits donnée vont au-delà de ceux prévus ou qu'ils excèdent le prix qu'on compte pouvoir fixer pour ces produits.

Le risque de souscription et de règlement des sinistres, quant à lui, est le risque découlant de la sélection des risques, du règlement des réclamations et de la gestion des clauses contractuelles.

Pour gérer ces deux risques, les filiales d'assurance de dommages ont adopté des pratiques et des procédures rigoureuses portant sur le développement et la tarification des produits de même que sur la gestion des souscriptions et des engagements, lesquelles prennent en compte de nombreux facteurs qui sont revus et adaptés régulièrement selon l'évolution du contexte du marché de l'industrie. En outre, les filiales d'assurance de dommages réduisent l'exposition au risque lié au règlement des sinistres en procédant à un examen détaillé régulier des procédures de gestion des sinistres et en menant des enquêtes fréquentes sur les sinistres frauduleux possibles.

Le risque lié à la constitution des provisions pour sinistres et frais de règlement est le risque que les provisions constituées ne suffisent pas à couvrir les risques inhérents aux polices d'assurance émises. Les provisions ont pour objet de couvrir les obligations estimatives des filiales d'assurance de dommages en ce qui concerne le paiement de tous les sinistres et des frais de règlement par rapport aux primes perçues ou à percevoir pour les polices d'assurance émises. Il existe un risque d'écart important entre les montants provisionnés et les montants réels auxquels pourraient être réglés les sinistres à l'ultime. Les filiales d'assurance de dommages ont comme pratique d'établir leurs provisions pour sinistres et frais de règlement à partir de méthodes actuarielles reconnues qui tiennent compte d'une multitude de facteurs et d'analyses de tendances qui sont mis à jour périodiquement.

Le risque de catastrophe est le risque de perte découlant d'un trop grand nombre de demandes de règlement liées à une même catastrophe. Pour limiter les conséquences potentielles des catastrophes, les filiales d'assurance de dommages ont recours à la réassurance, grâce à laquelle des remboursements sont obtenus lorsque le montant des réclamations dépasse 30 M\$ pour une même catastrophe.

## NOTE 14

## PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT (SUITE)

Quant au risque de réassurance, il se définit comme le risque de pertes financières attribuables à l'insuffisance des garanties de réassurance ou à la défaillance du réassureur. Les filiales d'assurance de dommages ayant recours à la réassurance gèrent ce risque en se dotant d'une couverture de réassurance adéquate prenant en compte les exigences réglementaires, qui est réévaluée annuellement en fonction de l'évolution de leurs besoins, de même qu'en favorisant des pratiques et des procédures leur permettant de limiter ce risque à un niveau acceptable.

À cet effet, les filiales d'assurance de dommages obtiennent de leurs conseillers en réassurance toutes les données requises pour assurer un suivi de la saine situation financière des réassureurs. De plus, chacun des réassureurs avec lesquels les filiales d'assurance de dommages font affaire doit avoir une cote minimale de « A- » et répondre à d'autres critères préétablis.

Les filiales d'assurance de dommages suivent une politique de souscription et de réassurance des contrats d'assurance qui, en majeure partie, limite leur responsabilité à un montant de 5 M\$ par police.

L'incidence de la réassurance a réduit les postes de l'état combiné du résultat, présentés dans le tableau ci-dessous, des montants suivants :

|                                                                                                       | 2012  | 2011  |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|-------|
| Primes                                                                                                | 35 \$ | 28 \$ |
| Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement | 8     | 6     |

### RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt est géré au moyen d'une stratégie de gestion du risque de taux d'intérêt sur les provisions pour sinistres et frais de règlement. Cette stratégie est conforme à l'exigence de la ligne directrice D-10 du Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF), intitulée « Comptabilisation des instruments financiers désignés en fonction de l'option de la juste valeur ». Elle permet de minimiser l'effet de la variation du taux d'intérêt sur les excédents nets et la situation financière. Ainsi, les filiales d'assurance de dommages ont désigné à la juste valeur par le biais du compte de résultat une partie de leurs titres d'emprunt qui appuient les provisions pour sinistres et frais de règlement. Cette désignation vise à réduire la volatilité causée par les variations de juste valeur du passif des sinistres en raison de variations des taux d'actualisation. Pour respecter les directives du BSIF, les filiales d'assurance de dommages s'assurent essentiellement que la durée moyenne pondérée des titres de créance désignés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat est approximativement égale à la durée moyenne pondérée des provisions pour sinistres et frais de règlement. Le taux utilisé pour actualiser les provisions pour sinistres et frais de règlement est calculé selon le rendement des placements qui appuient celles-ci. De plus, ce risque est également atténué par une gestion rigoureuse de la trésorerie et la diversification des échéances des titres.

### RISQUE DE LIQUIDITÉ

Afin de gérer leurs exigences de trésorerie, les filiales d'assurance de dommages conservent une partie de leurs placements sous forme de titres à court terme.

Pour assurer la gestion des liquidités, les filiales d'assurance de dommages ont fixé des limites et mis en œuvre des techniques efficaces de surveillance, de mesure et de contrôle de l'exposition au risque de liquidité. Une partie des placements est maintenue dans des titres à court terme très liquides, lesquels sont utilisés pour gérer les besoins opérationnels des filiales d'assurance de dommages. Par ailleurs, pour se protéger contre tout besoin important et imprévu de liquidités, les filiales d'assurance de dommages détiennent une partie importante de leurs placements dans des titres à revenu fixe émis ou garantis par des gouvernements, des obligations de sociétés de première qualité et des actions ordinaires négociées sur les marchés canadiens et étrangers.

Les échéances contractuelles des provisions pour sinistres et frais de règlement sont les suivantes :

|                 | Au<br>31 décembre<br>2012 | Au<br>31 décembre<br>2011 |
|-----------------|---------------------------|---------------------------|
| Moins de 1 an   | 525 \$                    | 467 \$                    |
| De 1 an à 5 ans | 814                       | 712                       |
| Plus de 5 ans   | 375                       | 317                       |
| <b>Total</b>    | <b>1 714 \$</b>           | <b>1 496 \$</b>           |

## NOTE 15

## AUTRES PASSIFS – AUTRES

Le tableau ci-dessous présente la composition des « Autres passifs – Autres » :

|                                                          | Au<br>31 décembre<br>2012 | Au<br>31 décembre<br>2011 |
|----------------------------------------------------------|---------------------------|---------------------------|
| Créditeurs                                               | 1 388 \$                  | 1 446 \$                  |
| Intérêts à payer                                         | 1 083                     | 1 032                     |
| Provisions pour risques et charges                       | 235                       | 287                       |
| Revenus reportés relatifs aux programmes de fidélisation | 197                       | 174                       |
| Impôt à payer                                            | 77                        | 119                       |
| Dettes auprès d'institutions financières                 | 43                        | 37                        |
| Parts sociales et privilégiées                           | 22                        | 24                        |
| Autres                                                   | 1 382                     | 1 398                     |
|                                                          | 4 427 \$                  | 4 517 \$                  |

## NOTE 16

## OBLIGATIONS SUBORDONNÉES

Les obligations subordonnées sont des obligations dont le remboursement est subordonné aux droits des déposants et de certains autres créanciers. Elles font partie du capital réglementaire. Les rachats et les annulations d'obligations subordonnées sont assujettis au consentement et à l'approbation des diverses autorités réglementaires.

Les obligations subordonnées de premier rang se composent des éléments suivants :

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Au<br>31 décembre<br>2012 | Au<br>31 décembre<br>2011 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|---------------------------|
| Obligations de premier rang série C (valeur nominale de 300 M\$) émises le 9 mai 2002, échéant en juin 2017, portant intérêt au taux annuel de 6,322 % pour les dix premières années et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours plus 1 % pour les cinq années suivantes, remboursables au gré du Mouvement Desjardins.                                 | — \$                      | 290 \$                    |
| Obligations de premier rang série E (valeur nominale de 500 M\$) émises le 30 mars 2009, échéant en avril 2019, portant intérêt au taux annuel de 5,756 % pour les cinq premières années et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours plus 4,97 % pour les cinq années suivantes, remboursables au gré du Mouvement Desjardins.                          | 494                       | 490                       |
| Obligations de premier rang série F (valeur nominale de 500 M\$) émises le 1 <sup>er</sup> juin 2009, échéant en juin 2021, portant intérêt au taux annuel de 5,541 % pour les sept premières années et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours plus 3,88 % pour les cinq années suivantes, remboursables au gré du Mouvement Desjardins.              | 497                       | 498                       |
| Obligations de premier rang série G (valeur nominale de 900 M\$) émises le 5 mai 2010, échéant en mai 2020, portant intérêt au taux annuel de 5,187 %, remboursables au gré du Mouvement Desjardins à compter de 2015.                                                                                                                                                              | 897                       | 896                       |
| Obligations de premier rang série H (valeur nominale de 700 M\$) émises le 23 novembre 2010, échéant en novembre 2020, portant intérêt au taux annuel de 3,797 % pour les cinq premières années et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours plus 1,32 % pour les cinq années suivantes, remboursables au gré du Mouvement Desjardins à compter de 2015. | 697                       | 697                       |
| Obligations de premier rang série J (valeur nominale de 500 M\$) émises le 15 décembre 2011, échéant en décembre 2026, portant intérêt au taux annuel de 4,954 % pour les dix premières années et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours plus 2,67 % pour les cinq années suivantes, remboursables au gré du Mouvement Desjardins à compter de 2021.  | 496                       | 479                       |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 3 081 \$                  | 3 350 \$                  |

## NOUVEAU REMBOURSEMENT

Au cours de l'exercice 2012, le Mouvement Desjardins a procédé au remboursement par anticipation de la totalité de ses obligations subordonnées de premier rang série C en circulation, d'un montant de 300 M\$.

## NOTE 17

## INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE

Les instruments financiers dérivés du Mouvement Desjardins comprennent les types de contrats suivants :

### CONTRATS LIÉS AUX TAUX D'INTÉRÊT

Les contrats liés aux taux d'intérêt comprennent les swaps, les contrats de garantie de taux et les contrats à terme normalisés. Les swaps de taux d'intérêt sont des opérations dans lesquelles deux parties échangent des flux d'intérêts portant sur un capital nominal spécifié pour une période prédéterminée, selon des taux fixes et variables convenus entre les deux parties. Les montants en capital ne font pas l'objet d'un échange. Les contrats de garantie de taux d'intérêt sont des opérations à terme sur taux d'intérêt portant sur un capital nominal, qui prévoient un règlement au comptant à une date ultérieure à l'égard de la différence entre le taux d'intérêt contractuel et le taux du marché. Les contrats à terme normalisés représentent un engagement futur d'acheter ou de livrer des instruments financiers à une date ultérieure donnée et à un prix déterminé. Les contrats à terme normalisés sont négociés selon des montants prédéterminés sur des bourses organisées et sont assujettis à des marges au comptant calculées quotidiennement.

### CONTRATS DE CHANGE

Les contrats de change comprennent les contrats à terme de gré à gré, les opérations au comptant et les swaps de devises. Les contrats de change à terme de gré à gré sont des engagements d'échanger deux devises à une date ultérieure, selon un taux convenu entre les deux parties au moment de l'établissement du contrat. Les opérations de change au comptant sont semblables aux contrats de change à terme de gré à gré, à l'exception du fait que leur livraison s'effectue dans les deux jours ouvrables suivant la date du contrat. Les swaps de devises ainsi que les swaps de taux d'intérêt et de devises sont des opérations dans lesquelles les parties s'échangent des versements d'intérêts sur des montants nominaux de référence dans des devises différentes. Les montants en capital nominal font l'objet d'un échange lorsque la transaction est conclue ainsi qu'à son échéance. Le Mouvement Desjardins utilise des swaps de devises ainsi que des swaps de taux d'intérêt et de devises pour gérer ses risques relativement aux éléments d'actif et de passif libellés en devises étrangères.

### OPTIONS

Les options sont des ententes contractuelles en vertu desquelles le vendeur accorde à l'acheteur le droit, mais ne lui impose pas l'obligation, d'acheter (option d'achat) ou de vendre (option de vente), à une date déterminée, ou avant cette date, un montant établi d'un instrument financier à un prix déterminé d'avance. Le vendeur reçoit une prime de l'acheteur en contrepartie de ce droit. Le Mouvement Desjardins conclut différents types d'options, tels que les options sur taux d'intérêt, sur devises, sur indices boursiers et sur produits de base. Ces contrats sont employés principalement pour répondre aux besoins de ses membres et de ses clients et pour gérer ses propres risques relativement aux éléments d'actif et de passif.

### SWAPS SUR DÉFAILLANCE DE CRÉDIT

Les swaps sur défaillance de crédit sont des opérations dans lesquelles l'une des parties convient de payer des intérêts à l'autre partie qui s'engage, quant à elle, à effectuer un paiement dans le cas où l'incident de crédit précisé dans l'accord se produirait. Le Mouvement Desjardins utilise des swaps sur défaillance de crédit pour gérer son risque de crédit relativement aux éléments d'actif et de passif.

### AUTRES CONTRATS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les autres contrats financiers dérivés utilisés par le Mouvement Desjardins sont liés aux opérations relatives à des indices financiers et comprennent principalement les swaps sur rendement total. Les swaps sur rendement total sont des opérations dans lesquelles une partie accepte de payer ou de recevoir de l'autre partie le taux de rendement d'un actif, d'un groupe d'actifs ou d'un indice sous-jacent en contrepartie d'une rémunération précisée dans le contrat.

## NOTE 17

# INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (SUITE)

## ÉCHÉANCES DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Le tableau suivant présente les échéances des montants nominaux de référence des instruments financiers dérivés :

|                                                 | Au 31 décembre 2012 |                    |                             |                  |                                      |
|-------------------------------------------------|---------------------|--------------------|-----------------------------|------------------|--------------------------------------|
|                                                 | Échéances           |                    |                             |                  | Montants<br>nominaux de<br>référence |
|                                                 | Moins<br>de 1 an    | De 1 an à<br>3 ans | Plus de<br>3 ans à<br>5 ans | Plus de<br>5 ans |                                      |
| <b>Contrats de taux d'intérêt</b>               |                     |                    |                             |                  |                                      |
| <b>Contrats hors cote</b>                       |                     |                    |                             |                  |                                      |
| Swaps de taux d'intérêt                         | 23 736 \$           | 28 080 \$          | 27 096 \$                   | 5 143 \$         | 84 055 \$                            |
| Contrats de garantie de taux d'intérêt          | 4 282               | 2 211              | —                           | —                | 6 493                                |
| Options achetées                                | 150                 | —                  | —                           | —                | 150                                  |
| Options vendues                                 | 150                 | —                  | —                           | —                | 150                                  |
| <b>Contrats négociables en bourse</b>           |                     |                    |                             |                  |                                      |
| Contrats à terme normalisés                     | 712                 | 31                 | —                           | —                | 743                                  |
| Options achetées                                | 26                  | —                  | —                           | —                | 26                                   |
| Options vendues                                 | 36                  | —                  | —                           | —                | 36                                   |
|                                                 | 29 092              | 30 322             | 27 096                      | 5 143            | 91 653                               |
| <b>Contrats de change</b>                       |                     |                    |                             |                  |                                      |
| <b>Contrats hors cote</b>                       |                     |                    |                             |                  |                                      |
| Contrats à terme                                | 7 132               | 122                | 11                          | —                | 7 265                                |
| Swaps de devises                                | 1 407               | 1 169              | 2 487                       | —                | 5 063                                |
| Options achetées                                | 171                 | 1                  | —                           | —                | 172                                  |
| Options vendues                                 | 174                 | 2                  | —                           | —                | 176                                  |
|                                                 | 8 884               | 1 294              | 2 498                       | —                | 12 676                               |
| <b>Autres contrats<sup>(1)</sup></b>            |                     |                    |                             |                  |                                      |
| <b>Contrats hors cote</b>                       |                     |                    |                             |                  |                                      |
| Swaps                                           | 231                 | 229                | 1 928                       | —                | 2 388                                |
| Options achetées                                | 1 446               | 3 482              | 3 200                       | 285              | 8 413                                |
| Options vendues                                 | 1 443               | 3 477              | 3 129                       | 275              | 8 324                                |
| <b>Contrats négociables en bourse</b>           |                     |                    |                             |                  |                                      |
| Contrats à terme normalisés                     | 688                 | —                  | —                           | —                | 688                                  |
|                                                 | 3 808               | 7 188              | 8 257                       | 560              | 19 813                               |
| <b>Total des instruments financiers dérivés</b> | <b>41 784 \$</b>    | <b>38 804 \$</b>   | <b>37 851 \$</b>            | <b>5 703 \$</b>  | <b>124 142 \$</b>                    |

(1) Incluent des contrats relatifs aux revenus d'épargne à terme indicelle.

NOTE 17

## INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (SUITE)

Le tableau suivant présente les échéances des montants nominaux de référence des instruments financiers dérivés :

|                                                 | Au 31 décembre 2011 |                    |                             |                  |                                      |
|-------------------------------------------------|---------------------|--------------------|-----------------------------|------------------|--------------------------------------|
|                                                 | Échéances           |                    |                             |                  | Montants<br>nominaux de<br>référence |
|                                                 | Moins<br>de 1 an    | De 1 an à<br>3 ans | Plus de<br>3 ans à<br>5 ans | Plus de<br>5 ans |                                      |
| <b>Contrats de taux d'intérêt</b>               |                     |                    |                             |                  |                                      |
| <b>Contrats hors cote</b>                       |                     |                    |                             |                  |                                      |
| Swaps de taux d'intérêt                         | 20 403 \$           | 35 821 \$          | 26 128 \$                   | 5 798 \$         | 88 150 \$                            |
| Contrats de garantie de taux d'intérêt          | 2 241               | 896                | —                           | —                | 3 137                                |
| Options achetées                                | 100                 | 50                 | —                           | —                | 150                                  |
| Options vendues                                 | 100                 | 50                 | —                           | —                | 150                                  |
| <b>Contrats négociables en bourse</b>           |                     |                    |                             |                  |                                      |
| Contrats à terme normalisés                     | 1 536               | 133                | —                           | —                | 1 669                                |
| Options achetées                                | 34                  | —                  | —                           | —                | 34                                   |
| Options vendues                                 | 41                  | —                  | —                           | —                | 41                                   |
|                                                 | 24 455              | 36 950             | 26 128                      | 5 798            | 93 331                               |
| <b>Contrats de change</b>                       |                     |                    |                             |                  |                                      |
| <b>Contrats hors cote</b>                       |                     |                    |                             |                  |                                      |
| Contrats à terme                                | 7 015               | 212                | —                           | —                | 7 227                                |
| Swaps de devises                                | 2 146               | 1 191              | 1 526                       | 11               | 4 874                                |
| Options achetées                                | 250                 | 6                  | —                           | —                | 256                                  |
| Options vendues                                 | 252                 | 6                  | —                           | —                | 258                                  |
| <b>Contrats négociables en bourse</b>           |                     |                    |                             |                  |                                      |
| Contrats à terme                                | 25                  | —                  | —                           | —                | 25                                   |
|                                                 | 9 688               | 1 415              | 1 526                       | 11               | 12 640                               |
| <b>Autres contrats<sup>(1)</sup></b>            |                     |                    |                             |                  |                                      |
| <b>Contrats hors cote</b>                       |                     |                    |                             |                  |                                      |
| Swaps                                           | 297                 | 970                | 836                         | 1 127            | 3 230                                |
| Options achetées                                | 901                 | 2 949              | 3 226                       | 276              | 7 352                                |
| Options vendues                                 | 903                 | 2 944              | 3 206                       | 276              | 7 329                                |
| <b>Contrats négociables en bourse</b>           |                     |                    |                             |                  |                                      |
| Contrats à terme normalisés                     | 602                 | —                  | —                           | —                | 602                                  |
|                                                 | 2 703               | 6 863              | 7 268                       | 1 679            | 18 513                               |
| <b>Total des instruments financiers dérivés</b> | <b>36 846 \$</b>    | <b>45 228 \$</b>   | <b>34 922 \$</b>            | <b>7 488 \$</b>  | <b>124 484 \$</b>                    |

(1) Incluent des contrats relatifs aux revenus d'épargne à terme indicelle.

## NOTE 17

# INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (SUITE)

Le tableau suivant présente la juste valeur des instruments financiers dérivés inscrits au bilan combiné :

|                                                                                                        | Au 31 décembre 2012                  |          |          | Au 31 décembre 2011                  |          |          |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|----------|----------|--------------------------------------|----------|----------|
|                                                                                                        | Montants<br>nominaux de<br>référence | Actifs   | Passifs  | Montants<br>nominaux de<br>référence | Actifs   | Passifs  |
| <b>Désignés comme éléments de couverture</b>                                                           |                                      |          |          |                                      |          |          |
| <b>Couverture de juste valeur</b>                                                                      |                                      |          |          |                                      |          |          |
| Contrats de taux d'intérêt                                                                             |                                      |          |          |                                      |          |          |
| Swaps                                                                                                  | 21 159 \$                            | 461 \$   | 72 \$    | 23 658 \$                            | 819 \$   | 91 \$    |
|                                                                                                        | 21 159                               | 461      | 72       | 23 658                               | 819      | 91       |
| Contrats de change                                                                                     |                                      |          |          |                                      |          |          |
| Contrats de change à terme                                                                             | 205                                  | —        | 2        | 223                                  | 4        | —        |
| Swaps de devises                                                                                       | 3 482                                | 90       | 17       | 4 013                                | 89       | 203      |
|                                                                                                        | 3 687                                | 90       | 19       | 4 236                                | 93       | 203      |
| <b>Total – Couverture de juste valeur</b>                                                              | 24 846                               | 551      | 91       | 27 894                               | 912      | 294      |
| <b>Couverture de flux de trésorerie</b>                                                                |                                      |          |          |                                      |          |          |
| Contrats de taux d'intérêt                                                                             |                                      |          |          |                                      |          |          |
| Swaps                                                                                                  | 25 603                               | 409      | 24       | 24 100                               | 692      | 25       |
|                                                                                                        | 25 603                               | 409      | 24       | 24 100                               | 692      | 25       |
| Contrats de change                                                                                     |                                      |          |          |                                      |          |          |
| Swaps de devises                                                                                       | 656                                  | —        | 121      | 660                                  | —        | 112      |
|                                                                                                        | 656                                  | —        | 121      | 660                                  | —        | 112      |
| <b>Total – Couverture de flux de trésorerie</b>                                                        | 26 259                               | 409      | 145      | 24 760                               | 692      | 137      |
| <b>Total – Désignés comme éléments de couverture</b>                                                   | 51 105                               | 960      | 236      | 52 654                               | 1 604    | 431      |
| <b>À des fins de transaction</b>                                                                       |                                      |          |          |                                      |          |          |
| Contrats de taux d'intérêt                                                                             |                                      |          |          |                                      |          |          |
| Swaps                                                                                                  | 37 293                               | 537      | 236      | 40 392                               | 724      | 476      |
| Contrats de garantie de taux d'intérêt                                                                 | 6 493                                | 1        | 1        | 3 137                                | 4        | 3        |
| Contrats à terme normalisés                                                                            | 743                                  | —        | —        | 1 669                                | 2        | —        |
| Options achetées                                                                                       | 176                                  | 2        | —        | 184                                  | 1        | —        |
| Options vendues                                                                                        | 186                                  | —        | 1        | 191                                  | —        | —        |
|                                                                                                        | 44 891                               | 540      | 238      | 45 573                               | 731      | 479      |
| Contrats de change                                                                                     |                                      |          |          |                                      |          |          |
| Contrats de change à terme                                                                             | 7 060                                | 30       | 26       | 7 029                                | 30       | 71       |
| Swaps de devises                                                                                       | 925                                  | 5        | 7        | 201                                  | 6        | 1        |
| Options achetées                                                                                       | 172                                  | 1        | —        | 256                                  | 6        | —        |
| Options vendues                                                                                        | 176                                  | —        | 1        | 258                                  | —        | 8        |
|                                                                                                        | 8 333                                | 36       | 34       | 7 744                                | 42       | 80       |
| Autres contrats                                                                                        |                                      |          |          |                                      |          |          |
| Swaps                                                                                                  | 2 388                                | 34       | 33       | 3 230                                | 190      | 106      |
| Contrats à terme normalisés                                                                            | 688                                  | —        | —        | 602                                  | —        | 6        |
| Options achetées                                                                                       | 8 413                                | 668      | —        | 7 352                                | 492      | —        |
| Options vendues                                                                                        | 8 324                                | —        | 681      | 7 329                                | —        | 491      |
|                                                                                                        | 19 813                               | 702      | 714      | 18 513                               | 682      | 603      |
| <b>Total – À des fins de transaction</b>                                                               | 73 037                               | 1 278    | 986      | 71 830                               | 1 455    | 1 162    |
| <b>Total des instruments financiers dérivés avant l'incidence des accords généraux de compensation</b> | 124 142 \$                           | 2 238 \$ | 1 222 \$ | 124 484 \$                           | 3 059 \$ | 1 593 \$ |
| Moins :                                                                                                |                                      |          |          |                                      |          |          |
| L'incidence des accords généraux de compensation <sup>(1)</sup>                                        | — \$                                 | 356 \$   | 356 \$   | — \$                                 | 772 \$   | 772 \$   |
| <b>Total des instruments financiers dérivés après l'incidence des accords généraux de compensation</b> | 124 142 \$                           | 1 882 \$ | 866 \$   | 124 484 \$                           | 2 287 \$ | 821 \$   |

(1) Incidence de la compensation des risques de crédit lorsque le Mouvement Desjardins détient des accords généraux de compensation sans avoir l'intention de procéder au règlement sur la base du solde net ou simultanément.

NOTE 17

## INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (SUITE)

### ACTIVITÉS DE COUVERTURE

Les tableaux suivants présentent les dates de tombée prévues des flux de trésorerie faisant l'objet de couverture ainsi que les dates des échéances prévues où ces flux seront comptabilisés à l'état combiné du résultat :

|                                       | 2012          |                 |                       |                       |                       |               |                 |
|---------------------------------------|---------------|-----------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|---------------|-----------------|
|                                       | Échéances     |                 |                       |                       |                       |               | Total           |
|                                       | Moins de 1 an | De 1 an à 2 ans | Plus de 2 ans à 3 ans | Plus de 3 ans à 4 ans | Plus de 4 ans à 5 ans | Plus de 5 ans |                 |
| Flux de trésorerie intrants (actifs)  | 560 \$        | 537 \$          | 498 \$                | 346 \$                | 125 \$                | 17 \$         | 2 083 \$        |
| Flux de trésorerie extrants (passifs) | 188           | 762             | 41                    | 28                    | 3                     | —             | 1 022           |
| <b>Flux de trésorerie nets</b>        | <b>372 \$</b> | <b>(225) \$</b> | <b>457 \$</b>         | <b>318 \$</b>         | <b>122 \$</b>         | <b>17 \$</b>  | <b>1 061 \$</b> |

|                                       | 2011          |                 |                       |                       |                       |               |               |
|---------------------------------------|---------------|-----------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|---------------|---------------|
|                                       | Échéances     |                 |                       |                       |                       |               | Total         |
|                                       | Moins de 1 an | De 1 an à 2 ans | Plus de 2 ans à 3 ans | Plus de 3 ans à 4 ans | Plus de 4 ans à 5 ans | Plus de 5 ans |               |
| Flux de trésorerie intrants (actifs)  | 410 \$        | 439 \$          | 399 \$                | 353 \$                | 185 \$                | 36 \$         | 1 822 \$      |
| Flux de trésorerie extrants (passifs) | 152           | 110             | 718                   | 10                    | 1                     | —             | 991           |
| <b>Flux de trésorerie nets</b>        | <b>258 \$</b> | <b>329 \$</b>   | <b>(319) \$</b>       | <b>343 \$</b>         | <b>184 \$</b>         | <b>36 \$</b>  | <b>831 \$</b> |

### ÉTAT COMBINÉ DU RÉSULTAT

|                                          | 2012          |                 |                       |                       |                       |               |                 |
|------------------------------------------|---------------|-----------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|---------------|-----------------|
|                                          | Échéances     |                 |                       |                       |                       |               | Total           |
|                                          | Moins de 1 an | De 1 an à 2 ans | Plus de 2 ans à 3 ans | Plus de 3 ans à 4 ans | Plus de 4 ans à 5 ans | Plus de 5 ans |                 |
| Revenu d'intérêts                        | 560 \$        | 537 \$          | 493 \$                | 333 \$                | 115 \$                | 15 \$         | 2 053 \$        |
| Frais d'intérêts                         | 182           | 69              | 39                    | 27                    | 3                     | —             | 320             |
| <b>Incidence nette sur les excédents</b> | <b>378 \$</b> | <b>468 \$</b>   | <b>454 \$</b>         | <b>306 \$</b>         | <b>112 \$</b>         | <b>15 \$</b>  | <b>1 733 \$</b> |

|                                          | 2011          |                 |                       |                       |                       |               |                 |
|------------------------------------------|---------------|-----------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|---------------|-----------------|
|                                          | Échéances     |                 |                       |                       |                       |               | Total           |
|                                          | Moins de 1 an | De 1 an à 2 ans | Plus de 2 ans à 3 ans | Plus de 3 ans à 4 ans | Plus de 4 ans à 5 ans | Plus de 5 ans |                 |
| Revenu d'intérêts                        | 418 \$        | 438 \$          | 397 \$                | 348 \$                | 171 \$                | 33 \$         | 1 805 \$        |
| Frais d'intérêts                         | 153           | 104             | 23                    | 9                     | 1                     | —             | 290             |
| <b>Incidence nette sur les excédents</b> | <b>265 \$</b> | <b>334 \$</b>   | <b>374 \$</b>         | <b>339 \$</b>         | <b>170 \$</b>         | <b>33 \$</b>  | <b>1 515 \$</b> |

Le reclassement à l'état combiné du résultat de l'exercice des gains nets relatifs aux instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie pour les exercices terminés le 31 décembre se détaille comme suit :

|                                                                  | 2012          | 2011          |
|------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| Revenu d'intérêts                                                | 158 \$        | 142 \$        |
| Frais d'intérêts                                                 | 1             | 4             |
|                                                                  | 157           | 138           |
| Impôts sur les excédents                                         | 32            | 33            |
| <b>Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres</b> | <b>125 \$</b> | <b>105 \$</b> |

Les montants bruts liés à l'inefficacité des couvertures de juste valeur et les montants relatifs à l'inefficacité des couvertures de flux de trésorerie qui sont comptabilisés à l'état combiné du résultat, au poste « Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat », se détaillent comme suit pour les exercices terminés le 31 décembre :

|                                                     | 2012   | 2011     |
|-----------------------------------------------------|--------|----------|
| (Pertes) gains sur l'élément couvert                | 151 \$ | (595) \$ |
| Gains (pertes) sur l'instrument dérivé              | (160)  | 600      |
| Inefficacité de la couverture de juste valeur       | (9)    | 5        |
| Inefficacité de la couverture de flux de trésorerie | (2)    | 25       |

## NOTE 17

# INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (SUITE)

## INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS – RISQUE DE CRÉDIT

|                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|--------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Montants nominaux de référence</b>      | Les montants du contrat auxquels un taux ou un prix est appliqué pour déterminer le montant de flux de trésorerie à échanger.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Valeur de remplacement</b>              | Le coût de remplacement actuel de tous les contrats qui ont une valeur marchande positive sans égard aux accords de compensation ni aux garanties pouvant être obtenus.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Risque de crédit équivalent</b>         | Le total de la valeur de remplacement et du risque de crédit éventuel qui est lui-même représenté par le changement de valeur selon une formule établie par la Banque des règlements internationaux (BRI), à l'exclusion des éléments prescrits par la BRI, soit la valeur de remplacement des contrats de change à terme d'une échéance initiale de moins de 14 jours et les instruments dérivés négociés par l'intermédiaire de marchés boursiers lorsqu'ils font l'objet d'une marge de sécurité quotidienne. |
| <b>Solde pondéré en fonction du risque</b> | Le risque lié à la solvabilité de la contrepartie établi selon les taux, comme le stipule la BRI.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |

Le tableau suivant présente une vue d'ensemble du portefeuille d'instruments financiers dérivés du Mouvement Desjardins et du risque de crédit qui s'y rattache avant et après l'incidence des accords généraux de compensation :

|                                                                                                        | Au 31 décembre 2012            |                        |                             |                                     | Au 31 décembre 2011            |                        |                             |                                     |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|------------------------|-----------------------------|-------------------------------------|--------------------------------|------------------------|-----------------------------|-------------------------------------|
|                                                                                                        | Montants nominaux de référence | Valeur de remplacement | Risque de crédit équivalent | Solde pondéré en fonction du risque | Montants nominaux de référence | Valeur de remplacement | Risque de crédit équivalent | Solde pondéré en fonction du risque |
| <b>Contrats de taux d'intérêt</b>                                                                      |                                |                        |                             |                                     |                                |                        |                             |                                     |
| Swaps                                                                                                  | 84 055 \$                      | 1 407 \$               | 1 758 \$                    | 354 \$                              | 88 150 \$                      | 2 235 \$               | 2 621 \$                    | 539 \$                              |
| Contrats de garantie de taux d'intérêt                                                                 | 6 493                          | 1                      | 12                          | 2                                   | 3 137                          | 4                      | 8                           | 2                                   |
| Contrats à terme normalisés                                                                            | 743                            | —                      | —                           | —                                   | 1 669                          | 2                      | —                           | —                                   |
| Options achetées                                                                                       | 176                            | 2                      | 2                           | —                                   | 184                            | 1                      | 1                           | —                                   |
| Options vendues                                                                                        | 186                            | —                      | —                           | —                                   | 191                            | —                      | —                           | —                                   |
|                                                                                                        | 91 653                         | 1 410                  | 1 772                       | 356                                 | 93 331                         | 2 242                  | 2 630                       | 541                                 |
| <b>Contrats de change</b>                                                                              |                                |                        |                             |                                     |                                |                        |                             |                                     |
| Contrats de change à terme                                                                             | 7 265                          | 30                     | 108                         | 32                                  | 7 252                          | 34                     | 113                         | 32                                  |
| Swaps de devises                                                                                       | 5 063                          | 95                     | 292                         | 58                                  | 4 874                          | 95                     | 253                         | 51                                  |
| Options achetées                                                                                       | 172                            | 1                      | 3                           | 1                                   | 256                            | 6                      | 9                           | 4                                   |
| Options vendues                                                                                        | 176                            | —                      | —                           | —                                   | 258                            | —                      | —                           | —                                   |
|                                                                                                        | 12 676                         | 126                    | 403                         | 91                                  | 12 640                         | 135                    | 375                         | 87                                  |
| <b>Autres contrats</b>                                                                                 |                                |                        |                             |                                     |                                |                        |                             |                                     |
| Swaps                                                                                                  | 2 388                          | 34                     | 293                         | 49                                  | 3 230                          | 190                    | 549                         | 81                                  |
| Contrats à terme normalisés                                                                            | 688                            | —                      | —                           | —                                   | 602                            | —                      | —                           | —                                   |
| Options achetées                                                                                       | 8 413                          | 668                    | 1 337                       | 267                                 | 7 352                          | 492                    | 1 087                       | 217                                 |
| Options vendues                                                                                        | 8 324                          | —                      | —                           | —                                   | 7 329                          | —                      | —                           | —                                   |
|                                                                                                        | 19 813                         | 702                    | 1 630                       | 316                                 | 18 513                         | 682                    | 1 636                       | 298                                 |
| <b>Total des instruments financiers dérivés avant l'incidence des accords généraux de compensation</b> | <b>124 142 \$</b>              | <b>2 238 \$</b>        | <b>3 805 \$</b>             | <b>763 \$</b>                       | <b>124 484 \$</b>              | <b>3 059 \$</b>        | <b>4 641 \$</b>             | <b>926 \$</b>                       |
| Moins :                                                                                                |                                |                        |                             |                                     |                                |                        |                             |                                     |
| L'incidence des accords généraux de compensation <sup>(1)</sup>                                        | — \$                           | 356 \$                 | — \$                        | 419 \$                              | — \$                           | 772 \$                 | — \$                        | 615 \$                              |
| <b>Total des instruments financiers dérivés après l'incidence des accords généraux de compensation</b> | <b>124 142 \$</b>              | <b>1 882 \$</b>        | <b>3 805 \$</b>             | <b>344 \$</b>                       | <b>124 484 \$</b>              | <b>2 287 \$</b>        | <b>4 641 \$</b>             | <b>311 \$</b>                       |

(1) Incidence de la compensation des risques de crédit lorsque le Mouvement Desjardins détient des accords généraux de compensation sans avoir l'intention de procéder au règlement sur la base du solde net ou simultanément.

## NOTE 17

## INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (SUITE)

Le tableau suivant présente les instruments financiers dérivés selon la cote d'évaluation des risques de crédit et le type de contrepartie :

|                                                                     | Au 31 décembre 2012    |                                     | Au 31 décembre 2011    |                                     |
|---------------------------------------------------------------------|------------------------|-------------------------------------|------------------------|-------------------------------------|
|                                                                     | Valeur de remplacement | Solde pondéré en fonction du risque | Valeur de remplacement | Solde pondéré en fonction du risque |
| Cote d'évaluation des risques de crédit <sup>(1)</sup>              |                        |                                     |                        |                                     |
| AAA, AA+, AA, AA-                                                   | 834 \$                 | 240 \$                              | 1 455 \$               | 410 \$                              |
| A+, A, A-                                                           | 1 376                  | 500                                 | 1 517                  | 466                                 |
| BBB, B, BB-, BBB-                                                   | 2                      | 2                                   | 30                     | 18                                  |
| Non cotée                                                           | 26                     | 21                                  | 57                     | 32                                  |
| <b>Total</b>                                                        | <b>2 238</b>           | <b>763</b>                          | <b>3 059</b>           | <b>926</b>                          |
| Moins :                                                             |                        |                                     |                        |                                     |
| L'incidence des accords généraux de compensation <sup>(2)</sup>     | 356                    | 419                                 | 772                    | 615                                 |
| <b>Total après l'incidence des accords généraux de compensation</b> | <b>1 882 \$</b>        | <b>344 \$</b>                       | <b>2 287 \$</b>        | <b>311 \$</b>                       |
| Type de contrepartie                                                |                        |                                     |                        |                                     |
| Institutions financières                                            | 2 183 \$               | 739 \$                              | 2 964 \$               | 891 \$                              |
| Autres                                                              | 55                     | 24                                  | 95                     | 35                                  |
| <b>Total</b>                                                        | <b>2 238</b>           | <b>763</b>                          | <b>3 059</b>           | <b>926</b>                          |
| Moins :                                                             |                        |                                     |                        |                                     |
| L'incidence des accords généraux de compensation <sup>(2)</sup>     | 356                    | 419                                 | 772                    | 615                                 |
| <b>Total après l'incidence des accords généraux de compensation</b> | <b>1 882 \$</b>        | <b>344 \$</b>                       | <b>2 287 \$</b>        | <b>311 \$</b>                       |

(1) Les cotes d'évaluation des risques de crédit sont celles établies par les agences de notation reconnues. Les contreparties non cotées sont principalement des membres ou des clients du Mouvement Desjardins.

(2) Incidence de la compensation des risques de crédit lorsque le Mouvement Desjardins détient des accords généraux de compensation sans avoir l'intention de procéder au règlement sur la base du solde net ou simultanément.

## NOTE 18

## ACQUISITIONS ET CESSIONS IMPORTANTES

## ACQUISITION

## EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2012

Le 1<sup>er</sup> mars 2012, le Mouvement a, par l'entremise de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie, investi 71 M\$ dans RPADS, une société en commandite détenant un portefeuille immobilier. Suite à cet investissement, le Mouvement a obtenu une participation de 80 % dans RPADS. Ce nouveau placement constitue un placement dans une coentreprise et est présenté au poste « Autres actifs – Autres » au bilan combiné.

De plus, en décembre 2012, le Mouvement a disposé en faveur de RPADS des immeubles de placement d'une juste valeur de 157 M\$ en échange d'une participation supplémentaire dans celle-ci. Un apport de l'autre coentrepreneur d'une proportion équivalente a eu pour effet de maintenir les pourcentages de détention de chacune des parties.

## EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2011

En 2011, le Mouvement Desjardins a, par l'entremise de Desjardins Société financière inc., qui est une filiale en propriété exclusive de la Fédération, acquis le contrôle de Western Financial Group Inc. (Western), une société de services financiers exerçant ses activités dans l'Ouest canadien, en se portant acquéreur de la totalité des actions ordinaires en circulation pour un montant total de 285 M\$. De plus, le Mouvement Desjardins a également pris livraison d'un total de 70 363 et de 49 244 actions privilégiées de séries 3 et 4, respectivement, pour des paiements totalisant 12 M\$. Cette acquisition a permis au Mouvement Desjardins d'accélérer son développement dans l'Ouest canadien.

Les justes valeurs des actifs identifiables acquis et des passifs repris à la date d'acquisition sont les suivantes :

|                                                                       | Justes valeurs<br>à la date<br>d'acquisition |
|-----------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|
| <b>Actifs identifiables nets acquis</b>                               |                                              |
| Trésorerie et dépôts à des institutions financières                   | 78 \$                                        |
| Valeurs mobilières                                                    | 119                                          |
| Prêts                                                                 | 339                                          |
| Autres actifs                                                         | 263                                          |
| Dépôts                                                                | (299)                                        |
| Autres passifs                                                        | (328)                                        |
|                                                                       | 172                                          |
| <b>Goodwill résultant de l'acquisition</b>                            | 216                                          |
| Moins :                                                               |                                              |
| Participations ne donnant pas le contrôle                             | 73                                           |
| <b>Contrepartie totale</b>                                            | 315                                          |
| Moins :                                                               |                                              |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie acquis                        | 78                                           |
| Solde à payer aux actionnaires ordinaires ne détenant pas le contrôle | 18                                           |
| <b>Trésorerie nette utilisée pour l'acquisition</b>                   | 219 \$                                       |

Le montant contractuel brut à recevoir à l'égard des prêts acquis est de 340 M\$, somme pour laquelle le recouvrement d'un montant de 5 M\$ n'est pas attendu.

Le goodwill est attribuable aux synergies considérables devant résulter de l'acquisition de Western par le Mouvement Desjardins. Aucune tranche du goodwill comptabilisé n'est déductible aux fins de l'impôt.

La participation ne donnant pas le contrôle, qui est composée des actions privilégiées de Western non détenues par le Mouvement Desjardins, est évaluée à la juste valeur. Celle-ci a été établie à partir des offres directe et indirecte du Mouvement Desjardins pour chacune des séries en circulation.

Au 31 décembre 2011, la contribution de Western aux revenus et aux excédents nets du Mouvement Desjardins s'élevait respectivement à 188 M\$ et à 16 M\$. Si l'acquisition avait eu lieu au début de l'exercice 2011, le « Revenu total » et les « Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres » du Mouvement Desjardins auraient été respectivement de 13 281 M\$ et de 1 351 M\$.

Des coûts de 5 M\$ directement attribuables à l'acquisition de Western ont été comptabilisés au poste « Frais autres que d'intérêts – Autres », à l'état combiné du résultat de l'exercice terminé le 31 décembre 2011.

NOTE 18

## ACQUISITIONS ET CESSIONS IMPORTANTES (SUITE)

### CESSION

#### EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2012

En 2012, le Mouvement Desjardins n'a effectué aucune cession significative.

#### EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2011

Le 1<sup>er</sup> juin 2011, le Mouvement Desjardins a cédé sa participation dans Desjardins Credit Union Inc. (DCU) pour un montant de 10 M\$.

À l'état combiné du résultat de l'exercice terminé le 31 décembre 2011, une perte de 3 M\$ liée à la cession de DCU a été comptabilisée au poste « Autres revenus – Autres ».

La cession de DCU a eu les incidences suivantes sur les actifs et les passifs du Mouvement Desjardins :

|                                                                                                          | Valeur<br>comptable<br>à la date<br>de cession |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|
| <b>Actifs nets cédés</b>                                                                                 |                                                |
| Trésorerie et dépôts à des institutions financières                                                      | 61 \$                                          |
| Valeurs mobilières                                                                                       | 133                                            |
| Prêts                                                                                                    | 802                                            |
| Autres actifs                                                                                            | 8                                              |
| Dépôts                                                                                                   | (965)                                          |
| Autres passifs                                                                                           | (26)                                           |
|                                                                                                          | 13                                             |
| <b>Produit de cession</b>                                                                                |                                                |
| Espèces                                                                                                  | 10                                             |
| Moins :                                                                                                  |                                                |
| Coûts directement attribuables à la cession                                                              | (1)                                            |
| <b>Produit net de cession</b>                                                                            | 9                                              |
| <b>Perte sur cession avant reclassement des gains non réalisés sur les titres disponibles à la vente</b> | 4                                              |
| Reclassement des gains non réalisés sur les titres disponibles à la vente                                | 1                                              |
| <b>Perte sur cession</b>                                                                                 | 3 \$                                           |

Les actifs de DCU étaient présentés avec les données du secteur Particuliers et Entreprises.

## NOTE 19

## CAPITAL SOCIAL

## AUTORISÉ

Le capital social est composé de parts de qualification, de parts permanentes, de parts de ristournes et de parts de capital.

Les caisses peuvent émettre un nombre illimité de parts de qualification d'une valeur nominale de 5 \$, remboursables au gré de l'émetteur. Un membre ne détient qu'un seul droit de vote, peu importe le nombre de parts de qualification détenues.

La Loi autorise l'émission d'un nombre illimité de parts permanentes et de parts de ristournes dont les valeurs nominatives sont respectivement de 10 \$ et de 1 \$. Ces parts ne confèrent aucun droit de vote et sont non remboursables, sauf dans certaines situations particulières prévues par la Loi. Leur taux d'intérêt est déterminé annuellement par l'assemblée générale de chaque caisse. Selon le programme de réinvestissement des intérêts, les intérêts sur les parts de ristournes sont versés en parts, alors que les intérêts sur les parts permanentes peuvent être payés en espèces ou en parts. Les intérêts sont comptabilisés à l'état combiné des variations des capitaux propres au poste « Rémunération sur les parts permanentes » après leur approbation par l'assemblée générale de chaque caisse, dans les quatre mois suivant la fin d'exercice.

La Fédération peut émettre un nombre illimité de parts de capital F d'une valeur nominale de 10 \$. Les parts de capital F ne peuvent être émises qu'aux membres des caisses Desjardins du Québec, y compris à leurs membres auxiliaires. La Fédération a le droit, par résolution du conseil d'administration et avec l'autorisation de l'AMF, de racheter, en tout temps, unilatéralement, la totalité ou une partie des parts de capital F. La Fédération peut aussi, en tout temps, avec l'autorisation de l'AMF, acheter de gré à gré la totalité ou une partie de ces parts. Le remboursement du capital et le versement des intérêts sont assujettis au respect de certaines conditions.

## PARTS ÉMISES ET PAYÉES

|                        | Au<br>31 décembre<br>2012 | Au<br>31 décembre<br>2011 |
|------------------------|---------------------------|---------------------------|
| Parts de qualification | 37 \$                     | 37 \$                     |
| Parts permanentes      | 2 122                     | 2 063                     |
| Parts de ristournes    | 138                       | 110                       |
| Parts de capital F     | 1 025                     | —                         |
|                        | <b>3 322 \$</b>           | <b>2 210 \$</b>           |

## ÉMISSIONS D'UNE NOUVELLE CATÉGORIE DE PARTS DE CAPITAL SOCIAL

Pendant l'exercice le 31 décembre 2012, la Fédération a procédé à l'émission d'une nouvelle catégorie de parts de capital. Elle a émis 102 589 044 de parts de capital F pour une contrepartie en espèces de 1 024 763 922 \$, qui correspond au produit brut tiré de l'émission de ces parts, soit 1 025 890 440 \$, moins les frais d'émission de 1 126 518 \$.

## NOTE 20

## CAPITAL-ACTIONS

## AUTORISÉ

Nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A, offertes seulement aux membres de la Fédération des caisses populaires de l'Ontario Inc. et des caisses populaires de l'Ontario, sans droit de vote, rachetables au gré de l'émetteur au montant du capital versé augmenté des dividendes déclarés et impayés, non participantes et à dividende non cumulatif.

Nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie B, sans droit de vote, rachetables au gré de l'émetteur, soit la Fédération des caisses populaires de l'Ontario Inc. et les caisses populaires de l'Ontario, au montant du capital versé augmenté des dividendes déclarés et impayés, non participantes et à dividende non cumulatif. Elles peuvent être émises en une ou plusieurs séries.

Nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie C, sans droit de vote, rachetables au gré de l'émetteur, soit la Fédération des caisses populaires de l'Ontario Inc., au montant du capital versé augmenté des dividendes déclarés et impayés, non participantes et à dividende non cumulatif. Elles peuvent être émises en une ou plusieurs séries.

## NOTE 20

## CAPITAL-ACTIONS (SUITE)

## CARACTÉRISTIQUES PARTICULIÈRES DES ACTIONS PRIVILÉGIÉES B ET C ÉMISES ET PAYÉES

## ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE CATÉGORIE B – SÉRIES 2000, 2002 ET 2003

Le taux de dividende sera équivalent au plus élevé du taux d'intérêt moyen pour l'exercice sur les dépôts à terme de cinq ans non rachetables majoré de 0,50 % ou 6,00 % pour la série 2000, de 1,00 % ou 5,25 % pour la série 2002 et de 1,00 % ou 4,00 % pour la série 2003, soit le taux minimum. Advenant le cas où l'émetteur ne peut payer le dividende intégralement, un dividende partiel peut être déclaré. Le dividende peut être déclaré chaque fois que le permettront les excédents de l'émetteur et que seront satisfaites toutes les exigences réglementaires en matière de capitalisation et de liquidité. L'émetteur peut racheter, à la demande du détenteur et sur décision de son conseil d'administration, jusqu'à concurrence de 10 % des actions émises et en circulation de l'exercice précédent. Elles sont rachetables au gré de l'émetteur depuis le 30 septembre 2005 pour la série 2000, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2007 pour la série 2002 et depuis le 1<sup>er</sup> mars 2008 pour la série 2003. Le rachat des actions ne peut s'effectuer que dans la mesure où l'émetteur ne contrevient ou ne contreviendra pas à l'article 84 de la *Loi de 1994 de l'Ontario sur les caisses populaires et les credit unions* régissant la suffisance de capital.

## ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE CATÉGORIE C – SÉRIE 2010

Le taux de dividende sera équivalent au plus élevé du taux d'intérêt moyen pour l'année sur les dépôts à terme de cinq ans non rachetables majoré de 0,5 % ou 4,25 %, soit le taux minimum. Advenant le cas où l'émetteur ne peut payer le dividende intégralement, un dividende partiel peut être déclaré. Le dividende peut être déclaré chaque fois que le permettront les excédents de l'émetteur et que seront satisfaites toutes les exigences réglementaires en matière de capitalisation et de liquidité. L'émetteur peut racheter, à la demande du détenteur et sur décision de son conseil d'administration, jusqu'à concurrence de 10 % des actions émises et en circulation de l'exercice précédent. Elles sont rachetables au gré de l'émetteur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015. Le rachat des actions ne peut s'effectuer que dans la mesure où l'émetteur ne contrevient ou ne contreviendrait pas à l'article 84 de la *Loi de 1994 de l'Ontario sur les caisses populaires et les credit unions* régissant la suffisance de capital.

## ACTIONS ÉMISES ET PAYÉES

|                                                  | Nombre d'actions | 2012  | Nombre d'actions | 2011  |
|--------------------------------------------------|------------------|-------|------------------|-------|
| Actions privilégiées de catégorie A              | 682 000          | 7 \$  | 684 900          | 7 \$  |
| Actions privilégiées de catégorie B – série 2000 | 50 000           | 1     | 50 000           | 1     |
| Actions privilégiées de catégorie B – série 2002 | 380 200          | 4     | 380 200          | 4     |
| Actions privilégiées de catégorie B – série 2003 | 655 200          | 6     | 655 200          | 6     |
| Actions privilégiées de catégorie C – série 2010 | 6 205 300        | 62    | 6 000 000        | 60    |
|                                                  |                  | 80 \$ |                  | 78 \$ |

Au cours de l'exercice 2012, l'émetteur a versé un dividende de 2 M\$ sous forme d'actions privilégiées de catégorie C – série 2010, soit 205 300 actions. Au cours de l'exercice 2011, l'émetteur a racheté les 2 144 400 actions privilégiées de catégorie C – série 1996 pour un montant de 21 M\$ et les 3 342 400 actions privilégiées de catégorie C – série 2002 pour un montant de 33 M\$. Il a également émis 6 000 000 d'actions privilégiées de catégorie C – série 2010 pour un montant de 60 M\$ ainsi que 216 300 actions privilégiées de catégorie A, 14 900 actions privilégiées de catégorie B – série 2002 et 7 200 actions privilégiées de catégorie B – série 2003 pour un montant total de 2 M\$.

## NOTE 21

## CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Le tableau suivant présente les principaux éléments qui composent le poste « Cumul des autres éléments du résultat global » (nets d'impôts) :

|                                                                                                   | Au 31 décembre 2012     |                                                             | Au 31 décembre 2011     |                                                             |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|-------------------------------------------------------------|-------------------------|-------------------------------------------------------------|
|                                                                                                   | Part revenant au Groupe | Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle | Part revenant au Groupe | Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle |
| Gains nets non réalisés sur les titres disponibles à la vente                                     | 324 \$                  | 28 \$                                                       | 381 \$                  | 29 \$                                                       |
| Gains nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie | 372                     | —                                                           | 663                     | —                                                           |
| Autres                                                                                            | (2)                     | —                                                           | —                       | —                                                           |
| <b>Cumul des autres éléments du résultat global</b>                                               | <b>694 \$</b>           | <b>28 \$</b>                                                | <b>1 044 \$</b>         | <b>29 \$</b>                                                |

## NOTE 22

## PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Les participations ne donnant pas le contrôle se détaillent comme suit :

|                                                                                          | Au<br>31 décembre<br>2012 | Au<br>31 décembre<br>2011 |
|------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|---------------------------|
| Avoir des titulaires de police avec participation d'une filiale d'assurance de personnes | 230 \$                    | 181 \$                    |
| Actions ordinaires de filiales                                                           | 106                       | 91                        |
| Parts de capital social d'une filiale                                                    | 61                        | 62                        |
| Actions privilégiées de filiales                                                         | 15                        | 68                        |
|                                                                                          | 412 \$                    | 402 \$                    |

Pour les exercices terminés le 31 décembre, les « Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres » attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle sont répartis comme suit :

|                                                                                | 2012  | 2011  |
|--------------------------------------------------------------------------------|-------|-------|
| Titulaires de police avec participation d'une filiale d'assurance de personnes | 48 \$ | 15 \$ |
| Porteurs d'actions ordinaires de filiales et de parts de capital               | 24    | 18    |
| Porteurs d'actions privilégiées de filiales                                    | 3     | 5     |
|                                                                                | 75 \$ | 38 \$ |

## NOTE 23

REVENUS (PERTES) NETS SUR LES TITRES À LA JUSTE VALEUR  
PAR LE BIAIS DU COMPTE DE RÉSULTAT

## INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

Le tableau suivant présente les incidences des revenus provenant d'instruments financiers détenus à des fins de transaction à l'état combiné du résultat pour les exercices terminés le 31 décembre :

|                                                                                           | 2012     | 2011   |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|----------|--------|
| <b>Revenus</b>                                                                            |          |        |
| Revenu net d'intérêts                                                                     | 29 \$    | 12 \$  |
| Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat | (173)    | 289    |
|                                                                                           | (144) \$ | 301 \$ |

## INSTRUMENTS FINANCIERS DÉSIGNÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU COMPTE DE RÉSULTAT

Le tableau suivant présente les incidences des revenus provenant d'instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat à l'état combiné du résultat pour les exercices terminés le 31 décembre :

|                                                                                  | 2012   | 2011     |
|----------------------------------------------------------------------------------|--------|----------|
| <b>Revenus</b>                                                                   |        |          |
| Revenu net d'intérêts                                                            | 28 \$  | 47 \$    |
| Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat | 847    | 1 417    |
|                                                                                  | 875 \$ | 1 464 \$ |

## NOTE 24

## AUTRES REVENUS – AUTRES ET FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS – AUTRES

Pour les exercices terminés le 31 décembre, les « Autres revenus – Autres » à l'état combiné du résultat se détaillent comme suit :

|                                                 | 2012          | 2011          |
|-------------------------------------------------|---------------|---------------|
| Honoraires de gestion                           | 162 \$        | 173 \$        |
| Revenus de commissions de courtiers d'assurance | 108           | 86            |
| Revenus de change                               | 63            | 72            |
| Autres                                          | 277           | 162           |
|                                                 | <b>610 \$</b> | <b>493 \$</b> |

Pour les exercices terminés le 31 décembre, les « Frais autres que d'intérêts – Autres » à l'état combiné du résultat se détaillent comme suit :

|                                                 | 2012            | 2011            |
|-------------------------------------------------|-----------------|-----------------|
| Honoraires professionnels                       | 529 \$          | 491 \$          |
| Frais liés aux activités de courtage            | 387             | 371             |
| Autres frais en personnel                       | 211             | 200             |
| Taxes d'affaires et impôts sur le capital       | 182             | 173             |
| Frais liés aux dépôts, services et autres       | 85              | 89              |
| Commandites et dons                             | 85              | 81              |
| Amortissement des immobilisations incorporelles | 81              | 68              |
| Autres                                          | 404             | 423             |
|                                                 | <b>1 964 \$</b> | <b>1 896 \$</b> |

## NOTE 25

## IMPÔTS SUR LES EXCÉDENTS

### CHARGE D'IMPÔT SUR LES EXCÉDENTS DE L'EXERCICE

La charge (le recouvrement) d'impôt sur les excédents comptabilisée à l'état combiné du résultat pour les exercices terminés le 31 décembre se détaille comme suit :

|                                                                         | 2012          | 2011          |
|-------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| <b>Impôt exigible</b>                                                   |               |               |
| Charge d'impôt exigible sur les excédents                               | 344 \$        | 432 \$        |
| Ajustements au titre de l'impôt exigible des exercices précédents       | (5)           | (8)           |
| Recouvrement d'impôt relatif à la provision pour ristournes aux membres | (73)          | (90)          |
|                                                                         | <b>266</b>    | <b>334</b>    |
| <b>Impôt différé</b>                                                    |               |               |
| Création et renversement des différences temporelles                    | 140           | 60            |
| Variation des taux d'impôt                                              | 10            | (13)          |
|                                                                         | <b>150</b>    | <b>47</b>     |
| <b>Impôt sur les excédents</b>                                          | <b>416 \$</b> | <b>381 \$</b> |

Les impôts sur les excédents présentés à l'état combiné du résultat pour les exercices terminés le 31 décembre se détaillent comme suit :

|                                                                         | 2012          | 2011          |
|-------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| Impôts sur les excédents                                                | 489 \$        | 471 \$        |
| Recouvrement d'impôt relatif à la provision pour ristournes aux membres | (73)          | (90)          |
| <b>Impôts sur les excédents</b>                                         | <b>416 \$</b> | <b>381 \$</b> |

## NOTE 25

## IMPÔTS SUR LES EXCÉDENTS (SUITE)

### RAPPROCHEMENT DU TAUX D'IMPOSITION

La charge (le recouvrement) d'impôt sur les excédents à l'état combiné du résultat pour les exercices terminés le 31 décembre diffère de celle qui serait établie au taux statutaire canadien pour les raisons suivantes :

|                                                                                    | 2012          | 2011          |
|------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| Impôt au taux statutaire combiné de 27,52 % (28,60 % en 2011)                      | 495 \$        | 496 \$        |
| Déduction pour petites entreprises et crédit supplémentaire pour caisses de crédit | (20)          | (30)          |
| Revenus de placement et autres éléments non imposables                             | (55)          | (56)          |
| Variation des taux d'impôt                                                         | 10            | (13)          |
| Dépenses non déductibles                                                           | 12            | 15            |
| Ajustement au titre de l'impôt exigible des exercices précédents                   | (5)           | (8)           |
| Autres                                                                             | (21)          | (23)          |
|                                                                                    | <b>416 \$</b> | <b>381 \$</b> |

La réduction du taux statutaire s'explique principalement par le fait que le taux général d'imposition fédéral applicable à 2012 est de 15,00 %, comparativement à 16,50 % en 2011.

### CHARGE D'IMPÔT SUR LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

La charge (le recouvrement) d'impôt relative à chaque composante des autres éléments du résultat global de l'exercice est présentée dans le tableau suivant pour les exercices terminés le 31 décembre :

|                                                                                                                                            | 2012            | 2011          |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|---------------|
| Gains nets non réalisés sur les titres disponibles à la vente                                                                              | 2 \$            | 90 \$         |
| Reclassement à l'état combiné du résultat des gains sur les titres disponibles à la vente                                                  | (35)            | (48)          |
| Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie                                 | (74)            | 140           |
| Reclassement à l'état combiné du résultat des gains sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie | (32)            | (33)          |
| <b>Total de la charge d'impôt</b>                                                                                                          | <b>(139) \$</b> | <b>149 \$</b> |
| <b>Composition de la charge d'impôt :</b>                                                                                                  |                 |               |
| Impôt exigible                                                                                                                             | (21) \$         | 24 \$         |
| Impôt différé                                                                                                                              | (118)           | 125           |
|                                                                                                                                            | <b>(139) \$</b> | <b>149 \$</b> |

### CHARGE D'IMPÔT SUR LES ÉLÉMENTS DE L'ÉTAT COMBINÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

L'impôt exigible comptabilisé à l'état combiné des variations des capitaux propres pour les exercices terminés le 31 décembre se détaille comme suit :

|                                                                                      | 2012    | 2011    |
|--------------------------------------------------------------------------------------|---------|---------|
| Recouvrement de l'impôt exigible relatif à la rémunération sur les parts permanentes | (25) \$ | (25) \$ |

### IMPÔT DIFFÉRÉ

Les sources d'impôt différé sont les suivantes :

|                                                       | Bilan combiné       |                     | État combiné du résultat |              |
|-------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|--------------------------|--------------|
|                                                       | Au 31 décembre 2012 | Au 31 décembre 2011 | 2012                     | 2011         |
| <b>Actifs d'impôt différé</b>                         |                     |                     |                          |              |
| Passifs des contrats d'assurance et d'investissement  | 61 \$               | 98 \$               | 37 \$                    | 80 \$        |
| Provision pour pertes sur prêts                       | 71                  | 74                  | 4                        | 7            |
| Passif au titre des régimes à prestations définies    | 425                 | 530                 | 90                       | (1)          |
| Pertres fiscales                                      | 62                  | 115                 | 61                       | 8            |
| Autres                                                | 5                   | —                   | —                        | —            |
|                                                       | <b>624</b>          | <b>817</b>          | <b>192</b>               | <b>94</b>    |
| <b>Passifs d'impôt différé</b>                        |                     |                     |                          |              |
| Immobilisations corporelles et immeubles de placement | 105                 | 103                 | 5                        | (22)         |
| Valeurs mobilières et autres instruments financiers   | 103                 | 275                 | (59)                     | (21)         |
| Autres                                                | —                   | 14                  | 12                       | (4)          |
|                                                       | <b>208</b>          | <b>392</b>          | <b>(42)</b>              | <b>(47)</b>  |
| <b>Solde net des actifs d'impôt différé</b>           | <b>416 \$</b>       | <b>425 \$</b>       | <b>150 \$</b>            | <b>47 \$</b> |

## NOTE 25

## IMPÔTS SUR LES EXCÉDENTS (SUITE)

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont présentés comme suit au bilan combiné :

|                                        | Au<br>31 décembre<br>2012 | Au<br>31 décembre<br>2011 |
|----------------------------------------|---------------------------|---------------------------|
| Actifs d'impôt différé <sup>(1)</sup>  | 758 \$                    | 856 \$                    |
| Passifs d'impôt différé <sup>(1)</sup> | 342                       | 431                       |
|                                        | 416 \$                    | 425 \$                    |

(1) L'impôt différé se résorbera principalement à long terme.

Le montant des différences temporelles déductibles, des pertes fiscales et des crédits d'impôt pour lequel aucun montant d'actif d'impôt différé n'a été comptabilisé au bilan combiné est de 33 M\$ (3 M\$ au 31 décembre 2011). Ces montants n'ont pas de date d'expiration, sauf 21 M\$ qui expirent en 2013.

## NOTE 26

## RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

### VARIATION DU PASSIF AU TITRE DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

Le passif au titre des régimes à prestations définies se présente comme suit :

|                                                                                      | Au 31 décembre 2012                 |                                             |                       |                   | Au 31 décembre 2011                 |                                             |                       |                   |
|--------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------------------|-----------------------|-------------------|-------------------------------------|---------------------------------------------|-----------------------|-------------------|
|                                                                                      | Régimes<br>de retraite<br>de groupe | Autre<br>régime de<br>groupe <sup>(1)</sup> | Autres <sup>(2)</sup> | Total             | Régimes<br>de retraite<br>de groupe | Autre<br>régime de<br>groupe <sup>(1)</sup> | Autres <sup>(2)</sup> | Total             |
| <b>Variation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies</b>         |                                     |                                             |                       |                   |                                     |                                             |                       |                   |
| Obligation au titre des régimes à prestations définies au début de l'exercice        | 8 334 \$                            | 604 \$                                      | 162 \$                | 9 100 \$          | 7 814 \$                            | 556 \$                                      | 158 \$                | 8 528 \$          |
| Coût des services rendus au cours de l'exercice                                      | 211                                 | 18                                          | 7                     | 236               | 215                                 | 15                                          | 6                     | 236               |
| Coûts financiers                                                                     | 429                                 | 31                                          | 8                     | 468               | 423                                 | 30                                          | 8                     | 461               |
| Cotisations des participants                                                         | 181                                 | —                                           | —                     | 181               | 158                                 | —                                           | —                     | 158               |
| Prestations payées                                                                   | (300)                               | (22)                                        | (7)                   | (329)             | (260)                               | (19)                                        | (6)                   | (285)             |
| Coûts des services passés                                                            | 22                                  | —                                           | —                     | 22                | —                                   | —                                           | —                     | —                 |
| Pertes (gains) actuariels                                                            | 720                                 | 28                                          | 18                    | 766               | (20)                                | 22                                          | 7                     | 9                 |
| Autres variations                                                                    | (1)                                 | (3)                                         | (2)                   | (6)               | 4                                   | —                                           | (11)                  | (7)               |
| <b>Obligation au titre des régimes à prestations définies à la fin de l'exercice</b> | <b>9 596 \$</b>                     | <b>656 \$</b>                               | <b>186 \$</b>         | <b>10 438 \$</b>  | <b>8 334 \$</b>                     | <b>604 \$</b>                               | <b>162 \$</b>         | <b>9 100 \$</b>   |
| <b>Variation de la juste valeur des actifs des régimes</b>                           |                                     |                                             |                       |                   |                                     |                                             |                       |                   |
| Juste valeur des actifs des régimes au début de l'exercice                           | 5 879 \$                            | — \$                                        | 33 \$                 | 5 912 \$          | 5 652 \$                            | — \$                                        | 40 \$                 | 5 692 \$          |
| Rendement attendu des actifs des régimes                                             | 444                                 | —                                           | 2                     | 446               | 416                                 | —                                           | 2                     | 418               |
| (Pertes) gains actuariels                                                            | 156                                 | —                                           | 1                     | 157               | (366)                               | —                                           | (4)                   | (370)             |
| Cotisations des employeurs <sup>(3)</sup>                                            | 604                                 | —                                           | 6                     | 610               | 274                                 | —                                           | 5                     | 279               |
| Cotisations des participants                                                         | 181                                 | —                                           | —                     | 181               | 158                                 | —                                           | —                     | 158               |
| Prestations payées                                                                   | (299)                               | —                                           | (1)                   | (300)             | (259)                               | —                                           | (1)                   | (260)             |
| Autres variations                                                                    | 5                                   | —                                           | —                     | 5                 | 4                                   | —                                           | (9)                   | (5)               |
| <b>Juste valeur des actifs des régimes à la fin de l'exercice</b>                    | <b>6 970 \$</b>                     | <b>— \$</b>                                 | <b>41 \$</b>          | <b>7 011 \$</b>   | <b>5 879 \$</b>                     | <b>— \$</b>                                 | <b>33 \$</b>          | <b>5 912 \$</b>   |
| <b>Situation de capitalisation à la fin de l'exercice</b>                            | <b>(2 626) \$</b>                   | <b>(656) \$</b>                             | <b>(145) \$</b>       | <b>(3 427) \$</b> | <b>(2 455) \$</b>                   | <b>(604) \$</b>                             | <b>(129) \$</b>       | <b>(3 188) \$</b> |
| Pertes actuarielles non amorties                                                     | 1 624                               | 69                                          | 32                    | 1 725             | 1 078                               | 41                                          | 19                    | 1 138             |
| Coûts des services passés non comptabilisés                                          | 3                                   | (49)                                        | 2                     | (44)              | 1                                   | (56)                                        | 3                     | (52)              |
| <b>Passif au titre des régimes à prestations définies</b>                            | <b>(999) \$</b>                     | <b>(636) \$</b>                             | <b>(111) \$</b>       | <b>(1 746) \$</b> | <b>(1 376) \$</b>                   | <b>(619) \$</b>                             | <b>(107) \$</b>       | <b>(2 102) \$</b> |
| <b>Situation de capitalisation</b>                                                   |                                     |                                             |                       |                   |                                     |                                             |                       |                   |
| <b>Régimes financés</b>                                                              |                                     |                                             |                       |                   |                                     |                                             |                       |                   |
| Obligation au titre des régimes à prestations définies                               | 9 524 \$                            | — \$                                        | 64 \$                 | 9 588 \$          | 8 281 \$                            | — \$                                        | 50 \$                 | 8 331 \$          |
| Juste valeur des actifs des régimes                                                  | 6 970                               | —                                           | 41                    | 7 011             | 5 879                               | —                                           | 33                    | 5 912             |
|                                                                                      | (2 554) \$                          | — \$                                        | (23) \$               | (2 577) \$        | (2 402) \$                          | — \$                                        | (17) \$               | (2 419) \$        |
| <b>Régimes non financés</b>                                                          |                                     |                                             |                       |                   |                                     |                                             |                       |                   |
| Obligation au titre des régimes à prestations définies                               | 72 \$                               | 656 \$                                      | 122 \$                | 850 \$            | 53 \$                               | 604 \$                                      | 112 \$                | 769 \$            |
|                                                                                      | (72) \$                             | (656) \$                                    | (122) \$              | (850) \$          | (53) \$                             | (604) \$                                    | (112) \$              | (769) \$          |

(1) Régime d'assurance maladie, d'assurance de soins dentaires et d'assurance vie.

(2) Régimes de retraite et régimes d'assurance maladie, d'assurance de soins dentaires et d'assurance vie qui ne correspondent pas à des régimes de groupe.

(3) En 2012, l'employeur a versé 288 M\$ de cotisations supplémentaires au principal régime de retraite de groupe. Aucune cotisation supplémentaire n'a été versée en 2011.

## NOTE 26

## RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES (SUITE)

### PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

Les principales hypothèses utilisées dans l'évaluation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies et du coût au titre des régimes à prestations définies se détaillent comme suit :

|                                                                           | Au 31 décembre 2012           |                                       | Au 31 décembre 2011           |                                       |
|---------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|---------------------------------------|-------------------------------|---------------------------------------|
|                                                                           | Régimes de retraite de groupe | Autre régime de groupe <sup>(3)</sup> | Régimes de retraite de groupe | Autre régime de groupe <sup>(3)</sup> |
| Taux d'actualisation de l'obligation <sup>(1)</sup>                       | 4,45 %                        | 4,45 %                                | 5,00 %                        | 5,00 %                                |
| Taux attendu d'augmentation des salaires                                  | 3,00                          | 3,00                                  | 3,00                          | 3,00                                  |
| Taux d'actualisation du coût                                              | 5,00                          | 5,00                                  | 5,25                          | 5,25                                  |
| Taux de rendement attendu des actifs des régimes <sup>(2)</sup>           | 7,25                          | —                                     | 7,25                          | —                                     |
| Taux estimatif de croissance annuelle du coût des soins de santé couverts | —                             | 4,99                                  | —                             | 5,73                                  |
| Durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel  | 12,10 ans                     | 10,73 ans                             | 12,38 ans                     | 10,77 ans                             |

(1) Les taux d'actualisation utilisés pour les régimes de retraite et l'autre régime de groupe ont été établis en fonction d'obligations de société de haute qualité dont les modalités correspondent à celles des flux de trésorerie des régimes.

(2) Les taux de rendement attendus sur les actifs sont basés sur le cours du marché à la date de clôture, tiennent compte des prévisions des courtiers et sont ceux applicables à la période sur laquelle les obligations doivent être réglées.

(3) Régime d'assurance maladie, d'assurance de soins dentaires et d'assurance vie.

### SENSIBILITÉ DES HYPOTHÈSES CLÉS EN 2012

En raison de la nature à long terme des avantages du personnel, il existe des incertitudes importantes relativement à la constatation des soldes, liées aux hypothèses retenues. Le tableau suivant montre l'incidence d'une variation d'un point de pourcentage des hypothèses clés sur l'obligation au titre des régimes à prestations définies et sur les coûts comptabilisés au titre des régimes à prestations définies :

|                                                       | Au 31 décembre 2012                                                   |                                                                               |
|-------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|
|                                                       | Variation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies | Variation des coûts comptabilisés au titre des régimes à prestations définies |
| <b>Régimes de retraite de groupe</b>                  |                                                                       |                                                                               |
| Taux d'actualisation                                  |                                                                       |                                                                               |
| Hausse de 1 %                                         | (1 486) \$                                                            | (55) \$                                                                       |
| Baisse de 1 %                                         | 1 980                                                                 | 72                                                                            |
| Taux attendu d'augmentation des salaires              |                                                                       |                                                                               |
| Hausse de 1 %                                         | 498                                                                   | 61                                                                            |
| Baisse de 1 %                                         | (419)                                                                 | (48)                                                                          |
| Taux de rendement à long terme des actifs des régimes |                                                                       |                                                                               |
| Hausse de 1 %                                         | —                                                                     | (57)                                                                          |
| Baisse de 1 %                                         | —                                                                     | 57                                                                            |
| <b>Autre régime de groupe</b>                         |                                                                       |                                                                               |
| Taux d'actualisation                                  |                                                                       |                                                                               |
| Hausse de 1 %                                         | (98)                                                                  | (3)                                                                           |
| Baisse de 1 %                                         | 127                                                                   | 4                                                                             |
| Taux de croissance de la rémunération future          |                                                                       |                                                                               |
| Hausse de 1 %                                         | 10                                                                    | 1                                                                             |
| Baisse de 1 %                                         | (9)                                                                   | (1)                                                                           |
| Coûts des soins de santé <sup>(1)</sup>               |                                                                       |                                                                               |
| Hausse de 1 %                                         | 71                                                                    | 7                                                                             |
| Baisse de 1 %                                         | (56)                                                                  | (5)                                                                           |

(1) Au 31 décembre 2011, l'incidence d'une hausse de 1 % et d'une baisse de 1 % des coûts des soins de santé sur l'obligation au titre des régimes à prestations définies correspondaient à une augmentation de 64 M\$ et à une diminution de 51 M\$ respectivement. De plus, l'incidence d'une hausse de 1 % et d'une baisse de 1 % des coûts des soins de santé sur les coûts comptabilisés au titre des régimes à prestations définies équivalait à une augmentation de 6 M\$ et à une diminution de 4 M\$ respectivement.

NOTE 26

## RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES (SUITE)

### RÉPARTITION DES ACTIFS DU RÉGIME DE RETRAITE DE GROUPE

La juste valeur des actifs du régime de retraite de groupe se répartit de la façon suivante en pourcentage :

|                                       | Au<br>31 décembre<br>2012 | Au<br>31 décembre<br>2011 |
|---------------------------------------|---------------------------|---------------------------|
| <b>Principales catégories d'actif</b> |                           |                           |
| Actions                               | 38,8 %                    | 40,1 %                    |
| Obligations                           | 35,5                      | 29,9                      |
| Biens immobiliers                     | 12,5                      | 12,7                      |
| Autres                                | 13,2                      | 17,3                      |

Au 31 décembre 2012, le régime détient des placements admissibles en titres du marché monétaire et en fonds distincts dans des entités du Mouvement Desjardins dont la juste valeur totalise 105 M\$ (136 M\$ au 31 décembre 2011).

### COÛTS COMPTABILISÉS AU TITRE DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

Les montants comptabilisés en résultat au poste « Salaires et avantages sociaux » pour les exercices terminés le 31 décembre sont les suivants :

|                                                                  | 2012                                |                                             |                       | 2011                                |                                             |                       |
|------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------------------|-----------------------|-------------------------------------|---------------------------------------------|-----------------------|
|                                                                  | Régimes<br>de retraite<br>de groupe | Autre<br>régime de<br>groupe <sup>(1)</sup> | Autres <sup>(2)</sup> | Régimes<br>de retraite<br>de groupe | Autre<br>régime de<br>groupe <sup>(1)</sup> | Autres <sup>(2)</sup> |
| Coûts des services rendus au cours de l'exercice                 | 211 \$                              | 14 \$                                       | 7 \$                  | 215 \$                              | 10 \$                                       | 6 \$                  |
| Coûts financiers                                                 | 429                                 | 31                                          | 8                     | 423                                 | 30                                          | 8                     |
| Rendement attendu des actifs des régimes                         | (444)                               | —                                           | (2)                   | (416)                               | —                                           | (2)                   |
| Pertes actuarielles nettes comptabilisées au cours de l'exercice | 16                                  | —                                           | 3                     | 2                                   | —                                           | 8                     |
| Coûts des services passés                                        | 22                                  | (7)                                         | 1                     | —                                   | (7)                                         | 1                     |
| Autres                                                           | —                                   | —                                           | —                     | (1)                                 | —                                           | —                     |
|                                                                  | 234 \$                              | 38 \$                                       | 17 \$                 | 223 \$                              | 33 \$                                       | 21 \$                 |

(1) Régime d'assurance maladie, d'assurance de soins dentaires et d'assurance vie.

(2) Régimes de retraite et régimes d'assurance maladie, d'assurance de soins dentaires et d'assurance vie qui ne correspondent pas à des régimes de groupe.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012, le rendement effectif des actifs des régimes a été de 604 M\$ (49 M\$ en 2011).

### COTISATIONS PRÉVUES POUR 2013

Le Mouvement Desjardins prévoit cotiser 344 M\$ à ses régimes de retraite à prestations définies au cours du prochain exercice, au besoin l'employeur versera des cotisations supplémentaires au principal régime de retraite de groupe.

### INFORMATION RÉTROSPECTIVE

Les montants relatifs à l'exercice 2012 et aux deux exercices précédents sont comme suit :

|                                                                                             | Au 31 décembre 2012                 |                                             |                       | Au 31 décembre 2011                 |                                             |                       | Au 31 décembre 2010                 |                                             |                       |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------------------|-----------------------|-------------------------------------|---------------------------------------------|-----------------------|-------------------------------------|---------------------------------------------|-----------------------|
|                                                                                             | Régimes<br>de retraite<br>de groupe | Autre<br>régime de<br>groupe <sup>(1)</sup> | Autres <sup>(2)</sup> | Régimes<br>de retraite<br>de groupe | Autre<br>régime de<br>groupe <sup>(1)</sup> | Autres <sup>(2)</sup> | Régimes<br>de retraite<br>de groupe | Autre<br>régime de<br>groupe <sup>(1)</sup> | Autres <sup>(2)</sup> |
| Obligation au titre des régimes à prestations définies                                      | 9 596 \$                            | 656 \$                                      | 186 \$                | 8 334 \$                            | 604 \$                                      | 162 \$                | 7 814 \$                            | 556 \$                                      | 158 \$                |
| Juste valeur des actifs des régimes                                                         | 6 970                               | —                                           | 41                    | 5 879                               | —                                           | 33                    | 5 652                               | —                                           | 40                    |
| Excédent (déficit) des régimes                                                              | (2 626) \$                          | (656) \$                                    | (145) \$              | (2 455) \$                          | (604) \$                                    | (129) \$              | (2 162) \$                          | (556) \$                                    | (118) \$              |
| Gains (pertes) d'expérience sur les obligations au titre des régimes à prestations définies | 161 \$                              | (3) \$                                      | (3) \$                | (148) \$                            | (15) \$                                     | 1 \$                  | (36) \$                             | (3) \$                                      | — \$                  |
| Gains (pertes) d'expérience sur les actifs des régimes                                      | 157 \$                              | — \$                                        | 1 \$                  | (366) \$                            | — \$                                        | (4) \$                | 170 \$                              | — \$                                        | 1 \$                  |

(1) Régime d'assurance maladie, d'assurance de soins dentaires et d'assurance vie.

(2) Régimes de retraite et régimes d'assurance maladie, d'assurance de soins dentaires et d'assurance vie qui ne correspondent pas à des régimes de groupe.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2010, les soldes de l'obligation, de la juste valeur des actifs et du déficit pour les régimes de retraite de groupe et l'autre régime de groupe étaient respectivement de 6 946 M\$, de 4 944 M\$ et de 2 002 M\$. Pour les autres régimes, les soldes de l'obligation, de la juste valeur des actifs et du déficit étaient respectivement de 131 M\$, de 32 M\$ et de 99 M\$.

## NOTE 27

## ENGAGEMENTS, GARANTIES ET PASSIFS ÉVENTUELS

### ENGAGEMENTS

#### ENGAGEMENTS LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS DONT LES MONTANTS CONTRACTUELS REPRÉSENTENT UN RISQUE DE CRÉDIT

Ces instruments ont pour principal objectif de permettre aux membres et aux clients de disposer de fonds, au besoin, pour des durées variables et à des conditions précises. La politique du Mouvement Desjardins en ce qui a trait aux garanties couvrant les ententes relatives aux instruments de crédit est habituellement la même que celle qui s'applique aux prêts.

Le montant total des instruments de crédit ne représente pas nécessairement les besoins de liquidités futurs, car bon nombre de ces instruments expireront ou seront résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds. Le tableau ci-dessous présente les montants contractuels de ces engagements :

|                                           | Au<br>31 décembre<br>2012 | Au<br>31 décembre<br>2011 |
|-------------------------------------------|---------------------------|---------------------------|
| Engagements donnés                        |                           |                           |
| Garanties et lettres de crédit de soutien | 906 \$                    | 733 \$                    |
| Prêts de valeurs <sup>(1)</sup>           | 1 848                     | 1 512                     |
| Engagements de crédit                     |                           |                           |
| Échéance initiale d'un an ou moins        | 55 236                    | 50 260                    |
| Échéance initiale supérieure à un an      | 6 124                     | 5 444                     |

(1) Garanties par des titres négociables généralement émis par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et qui représentent 102 % du montant contractuel.

#### GARANTIES ET LETTRES DE CRÉDIT DE SOUTIEN

Les garanties et lettres de crédit de soutien représentent des engagements irrévocables du Mouvement Desjardins à effectuer les paiements d'un membre ou d'un client qui ne respecterait pas ses obligations financières envers des tiers. La politique du Mouvement Desjardins en ce qui a trait aux biens obtenus en garantie à l'égard de ces instruments est habituellement la même que celle s'appliquant aux prêts. La durée de ces produits n'excède pas cinq ans.

La provision collective pour pertes sur créances couvre l'ensemble des risques de crédit, y compris ceux des garanties et lettres de crédit de soutien.

#### PRÊTS DE VALEURS

Dans le cours normal des affaires, le Mouvement Desjardins prête des valeurs mobilières de membres et de clients ou ses propres valeurs mobilières. Pour les prêts de valeurs de clients ou de membres, le Mouvement Desjardins agit à titre de mandataire pour le titulaire d'une valeur mobilière qui accepte de la prêter à un emprunteur moyennant une commission en vertu des modalités d'un contrat préétabli.

Pour tous les prêts de valeurs, l'emprunteur doit, en tout temps, garantir le prêt (garanti par des titres négociables émis généralement par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux). Il y a un risque de perte si l'emprunteur manque à ses engagements et que la valeur de la garantie n'est pas suffisante pour couvrir le montant du prêt. Le risque de crédit lié à ces opérations est considéré comme minime puisque le Mouvement Desjardins ne fait affaire qu'avec des maisons de courtage et des institutions financières reconnues à titre d'emprunteur. De plus, l'emprunteur cède en garantie des titres d'une valeur au moins équivalente au montant du prêt ajusté sur une base quotidienne. Les prêts de valeurs pour lesquels des titres ont été reçus en garantie figurent au tableau précédent tandis que les prêts de valeurs de 7 983 M\$ au 31 décembre 2012 (8 500 M\$ en 2011) pour lesquels des espèces ont été reçues en garantie sont exclus de ce tableau puisqu'ils sont comptabilisés au bilan combiné au poste « Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat ».

#### ENGAGEMENTS DE CRÉDIT

Les engagements de crédit représentent les montants non utilisés des autorisations de crédit offertes sous forme de prêts, de garanties ou de lettres de crédit.

Des informations supplémentaires sur ces engagements sont fournies à la note 6 « Valeurs mobilières », à la section « Billets à terme adossés à des actifs ».

## NOTE 27

## ENGAGEMENTS, GARANTIES ET PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)

### GARANTIES

#### MONTANT MAXIMAL POTENTIEL DES PAIEMENTS FUTURS

Les garanties et le montant maximal potentiel des paiements futurs au titre des garanties que le Mouvement Desjardins a accordées à des tiers se détaillent comme suit :

|                                                   | Au<br>31 décembre<br>2012 | Au<br>31 décembre<br>2011 |
|---------------------------------------------------|---------------------------|---------------------------|
| Garanties et lettres de crédit de soutien         | 906 \$                    | 733 \$                    |
| Swaps sur défaillance de crédit                   | 559                       | 601                       |
| Garantie pour prêts de valeurs avec indemnisation | 1 818                     | 2 066                     |
|                                                   | <b>3 283 \$</b>           | <b>3 400 \$</b>           |

#### SWAPS SUR DÉFAILLANCE DE CRÉDIT

Le Mouvement Desjardins a contracté des swaps sur défaillance de crédit avec des contreparties bancaires. Il s'est engagé irrévocablement envers les contreparties à assumer le risque de crédit de titres obligataires composant l'actif sous-jacent de ces swaps. La garantie offerte consiste à assurer le paiement partiel ou total d'un titre ou d'un ensemble de titres à la suite de la réalisation d'un événement défavorable entraînant le défaut de paiement.

Le montant maximal de la garantie correspond au montant nominal de référence du swap. Les montants décaissés dépendront de la nature du défaut et des taux de récupération sur les titres en recouvrement.

L'actif sous-jacent des swaps consiste en des dérivés de crédit à l'intérieur de structures de titrisation de bonne qualité. Les échéances des contrats de swaps s'échelonnent jusqu'en 2017.

#### GARANTIE POUR PRÊTS DE VALEURS AVEC INDEMNISATION

Dans le cadre de ses activités de garde de valeurs, le Mouvement Desjardins a conclu avec des membres et clients des ententes de prêts de valeurs en vertu desquelles il obtient des garanties afin de se protéger contre toute perte éventuelle. La garantie pour prêts de valeurs avec indemnisation représente le montant contractuel des valeurs des membres et clients dont le Mouvement Desjardins a la garde.

Au 31 décembre 2012, le poste « Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat » comptabilisé au bilan combiné inclut des prêts de valeurs avec indemnisation pour lesquels un montant de 718 M\$ (1 099 M\$ en 2011) a été reçu en espèces à titre de garantie. À ce montant s'ajoute une somme de 1 100 M\$ (967 M\$ en 2011) reçue en titres, également incluse au tableau « Montant maximal potentiel des paiements futurs ».

#### AUTRES ENTENTES D'INDEMNISATION

Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins conclut nombre de contrats qui renferment des dispositions d'indemnisation. Ces indemnisations sont habituellement liées à la vente d'actifs, à des contrats d'achat, à des ententes de prestation de services, à des contrats de location, à des accords de compensation et à des transferts d'actifs ou d'actions. Aux termes de tels contrats, le Mouvement Desjardins pourrait être tenu de verser des indemnisations si certains événements se produisaient, tels que des changements aux lois et à la réglementation (y compris les règles fiscales) ainsi qu'aux situations financières déclarées, l'existence de passifs non déclarés, des pertes causées par les activités de tiers ou des litiges présentés par des tiers. Les dispositions d'indemnisation varient selon les contrats. Dans plusieurs cas, aucun montant ni limite prédéterminés ne figurent au contrat et les événements qui déclencheraient un paiement seraient difficiles à prévoir. Par conséquent, le montant maximal que le Mouvement Desjardins pourrait devoir payer ne peut être estimé. Dans le passé, les paiements effectués aux termes de ces engagements d'indemnisation étaient négligeables.

## NOTE 27

## ENGAGEMENTS, GARANTIES ET PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)

### ACTIFS FINANCIERS DONNÉS EN GARANTIE

La valeur comptable des actifs financiers que le Mouvement Desjardins a donnés en garantie, dans le cours normal de ses activités, est présentée dans le tableau suivant :

|                                                                                                  | Au<br>31 décembre<br>2012 | Au<br>31 décembre<br>2011 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|---------------------------|
| Actifs financiers donnés en garantie aux contreparties suivantes                                 |                           |                           |
| Banque du Canada                                                                                 | 121 \$                    | 137 \$                    |
| Systèmes de compensation, systèmes de paiement et dépositaires <sup>(1)</sup>                    | 8 123                     | 7 817                     |
| Actifs financiers donnés en garantie pour les opérations suivantes                               |                           |                           |
| Opérations sur instruments financiers dérivés                                                    | 46                        | 73                        |
| Emprunts de titres                                                                               | 30                        | 159                       |
| Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat | 7 587                     | 7 385                     |
| Opérations de titrisation                                                                        | 6 280                     | 4 486                     |
| Obligations sécurisées                                                                           | 2 671                     | 1 157                     |
| Autres                                                                                           | 2                         | —                         |
|                                                                                                  | <b>24 860 \$</b>          | <b>21 214 \$</b>          |

(1) Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins est tenu de fournir à la Banque du Canada des garanties pour l'utilisation du système de transfert de paiements de grande valeur. Depuis 2010, la Banque du Canada permet au Mouvement Desjardins de fournir des garanties autres que des valeurs mobilières. Ainsi, le Mouvement Desjardins a utilisé à cette fin des créances sur cartes de crédit, dont la valeur comptable au 31 décembre 2012 s'élève à 7 791 M\$ (7 530 M\$ en 2011).

### ACTIFS FINANCIERS REÇUS EN GARANTIE

Au 31 décembre 2012, la juste valeur des actifs financiers reçus en garantie que le Mouvement Desjardins est autorisé à vendre ou à redonner en garantie en l'absence de défaillance s'élève à 5 340 M\$ (5 610 M\$ au 31 décembre 2011). La juste valeur des actifs financiers acceptés à titre de garanties qui ont été vendus ou redonnés en garantie est de 3 663 M\$ (3 497 M\$ au 31 décembre 2011).

Ces actifs financiers reçus en garantie ont été obtenus à la suite des transactions de valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente. Ces transactions sont conclues dans des conditions normales de marché pour ces types de transaction.

Au 31 décembre 2012, le Mouvement Desjardins n'est partie à aucune opération de prêts de titres en contrepartie de titres pour lesquels ces valeurs mobilières ont été redonnées en garantie ou reprêtées.

### PASSIFS ÉVENTUELS

Le Mouvement Desjardins est impliqué dans divers litiges et procédures judiciaires dans le cours normal de ses affaires en regard de ses divers produits, services, placements et autres activités. Certaines entités qui font partie du Mouvement Desjardins sont notamment visées dans le cadre de requêtes pour permission d'instituer des recours collectifs incluant en regard de la gestion et la distribution de produits à capital garanti.

Le Mouvement Desjardins est plus particulièrement visé par un recours collectif ayant pour objet le remboursement de frais de conversion de devises facturés à des consommateurs détenteurs de cartes Visa Desjardins. Le 11 juin 2009, la Cour supérieure du Québec a imposé le remboursement de ces frais selon des modalités qui devaient être établies ultérieurement par le tribunal. Le 2 août 2012, la Cour d'appel du Québec a renversé le jugement en donnant raison aux arguments du Mouvement Desjardins. En octobre 2012, le demandeur a demandé l'autorisation d'en appeler de ce jugement devant la Cour suprême du Canada. Le Mouvement Desjardins est en attente de cette décision.

Il n'est actuellement pas possible d'évaluer l'issue de certains desdits litiges et procédures, incluant eu égard aux recours collectifs mentionnés précédemment, ni le moment de leurs résolutions ainsi que l'incidence éventuelle sur la situation financière du Mouvement Desjardins.

De l'avis de la direction, la juste valeur des passifs éventuels résultant de ces litiges et procédures, dans la mesure où elle peut être évaluée, pourrait avoir une incidence sur les résultats combinés du Mouvement Desjardins pour une période donnée, mais n'aurait pas de répercussion défavorable importante sur la situation financière combinée du Mouvement Desjardins.

NOTE 28

## CONTRATS DE LOCATION

### CONTRATS DE LOCATION EN QUALITÉ DE PRENEUR

#### LOCATION SIMPLE

Pour les exercices terminés le 31 décembre, les engagements futurs minimaux au titre de la location de locaux et de matériel sont les suivants :

|                                                                                            | 2012          | 2011          |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| Moins de 1 an                                                                              | 67 \$         | 87 \$         |
| De 1 an à 5 ans                                                                            | 220           | 265           |
| Plus de 5 ans                                                                              | 151           | 191           |
|                                                                                            | 438           | 543           |
| <b>Total des paiements minimaux futurs à recevoir en vertu d'ententes de sous-location</b> | <b>(1) \$</b> | <b>(1) \$</b> |

Les frais de location comptabilisés comme charges pour les exercices terminés le 31 décembre se détaillent comme suit :

|                                    | 2012         | 2011         |
|------------------------------------|--------------|--------------|
| Paiements minimaux                 | 74 \$        | 84 \$        |
| Loyers conditionnels               | 1            | —            |
| Revenus de sous-location           | (15)         | (7)          |
| <b>Total des frais de location</b> | <b>60 \$</b> | <b>77 \$</b> |

### CONTRATS DE LOCATION EN QUALITÉ DE BAILLEUR

#### LOCATION SIMPLE

Pour les exercices terminés le 31 décembre, les paiements minimaux futurs à recevoir au titre de la location de locaux et de matériel en vertu des contrats de location simple non résiliables se détaillent comme suit :

|                                            | 2012          | 2011          |
|--------------------------------------------|---------------|---------------|
| Moins de 1 an                              | 65 \$         | 96 \$         |
| De 1 an à 5 ans                            | 163           | 221           |
| Plus de 5 ans                              | 69            | 169           |
| <b>Total des paiements minimaux futurs</b> | <b>297 \$</b> | <b>486 \$</b> |

Le total des loyers conditionnels comptabilisés dans les produits pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012 s'élève à 2 M\$ (2 M\$ en 2011).

NOTE 29

## GESTION DES RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Le Mouvement Desjardins, dans le cours normal de ses activités, est exposé à différents risques découlant des instruments financiers, notamment le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité. La façon dont le Mouvement Desjardins évalue ses risques ainsi que les objectifs, politiques et méthodes qui servent à gérer ces derniers sont présentés à la section 4.1 « Gestion des risques » du rapport de gestion. Les zones ombragées et encadrées qui comprennent les textes et les tableaux présentés dans ces pages font partie intégrante de ces états financiers combinés.

## NOTE 30

## SENSIBILITÉ AUX TAUX D'INTÉRÊT ET APPARIEMENT DES ÉCHÉANCES

Les tableaux suivants présentent l'exposition au risque de taux d'intérêt. Les instruments financiers sont présentés d'après leur date d'échéance ou de modification des taux, selon la date la plus rapprochée :

|                                                                                                  | Au 31 décembre 2012 |                   |                    |                          |                      |                  |                                                | Total       |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|-------------------|--------------------|--------------------------|----------------------|------------------|------------------------------------------------|-------------|
|                                                                                                  | Taux variable       | Moins de 3 mois   | De 3 mois à 6 mois | Plus de 6 mois à 12 mois | Plus de 1 an à 5 ans | Plus de 5 ans    | Non sensibles aux taux d'intérêt et provisions |             |
| <b>Actif</b>                                                                                     |                     |                   |                    |                          |                      |                  |                                                |             |
| Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières                                           | — \$                | — \$              | — \$               | — \$                     | — \$                 | — \$             | 1 669 \$                                       | 1 669 \$    |
| Valeurs mobilières                                                                               | 646                 | 4 466             | 1 289              | 1 377                    | 15 571               | 14 018           | 2 945                                          | 40 312      |
| <i>Taux d'intérêt effectif</i>                                                                   |                     | 1,70 %            | 1,95 %             | 2,41 %                   | 2,22 %               | 4,32 %           |                                                |             |
| Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente                     | —                   | 4 078             | 299                | —                        | —                    | —                | —                                              | 4 377       |
| <i>Taux d'intérêt effectif</i>                                                                   |                     | 1,76 %            | 2,95 %             |                          |                      |                  |                                                |             |
| Prêts                                                                                            | 43 326              | 15 200            | 13 741             | 18 394                   | 39 319               | 2 475            | 121                                            | 132 576     |
| <i>Taux d'intérêt effectif</i>                                                                   |                     | 3,63 %            | 3,88 %             | 3,79 %                   | 4,36 %               | 5,23 %           |                                                |             |
| Actifs des fonds distincts et autres actifs <sup>(1)</sup>                                       | —                   | (2 529)           | —                  | —                        | 2 624                | —                | 17 677                                         | 17 772      |
|                                                                                                  | 43 972 \$           | 21 215 \$         | 15 329 \$          | 19 771 \$                | 57 514 \$            | 16 493 \$        | 22 412 \$                                      | 196 706 \$  |
| <b>Passif et capitaux propres</b>                                                                |                     |                   |                    |                          |                      |                  |                                                |             |
| Dépôts                                                                                           | 13 742 \$           | 15 905 \$         | 8 530 \$           | 15 575 \$                | 42 952 \$            | 1 301 \$         | 31 619 \$                                      | 129 624 \$  |
| <i>Taux d'intérêt effectif</i>                                                                   |                     | 1,30 %            | 2,20 %             | 1,83 %                   | 2,69 %               | 3,38 %           |                                                |             |
| Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert                                  | 129                 | 131               | 6                  | —                        | 2 222                | 2 477            | 12                                             | 4 977       |
| <i>Taux d'intérêt effectif</i>                                                                   |                     | 2,71 %            | 5,25 %             |                          | 2,11 %               | 3,89 %           |                                                |             |
| Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat | —                   | 7 472             | —                  | —                        | —                    | —                | 511                                            | 7 983       |
| <i>Taux d'intérêt effectif</i>                                                                   |                     | 2,21 %            |                    |                          |                      |                  |                                                |             |
| Passifs des contrats d'assurance et d'investissement                                             | —                   | —                 | —                  | —                        | —                    | —                | 17 777                                         | 17 777      |
| Autres passifs <sup>(1)</sup>                                                                    | (139)               | 1 059             | —                  | (505)                    | (386)                | —                | 17 606                                         | 17 635      |
| Obligations subordonnées                                                                         | —                   | —                 | —                  | —                        | 1 688                | 1 393            | —                                              | 3 081       |
| <i>Taux d'intérêt effectif</i>                                                                   |                     |                   |                    |                          | 4,88 %               | 5,10 %           |                                                |             |
| Capitaux propres                                                                                 | —                   | —                 | —                  | —                        | —                    | —                | 15 629                                         | 15 629      |
|                                                                                                  | 13 732 \$           | 24 567 \$         | 8 536 \$           | 15 070 \$                | 46 476 \$            | 5 171 \$         | 83 154 \$                                      | 196 706 \$  |
| Écart de sensibilité des éléments inscrits au bilan combiné                                      | 30 240 \$           | (3 352) \$        | 6 793 \$           | 4 701 \$                 | 11 038 \$            | 11 322 \$        | (60 742) \$                                    | — \$        |
| Écart de sensibilité des instruments financiers dérivés selon les montants nominaux de référence | —                   | (1 527)           | 6                  | (101)                    | (85)                 | 1 707            | —                                              | —           |
| <b>Écart de sensibilité total</b>                                                                | <b>30 240 \$</b>    | <b>(4 879) \$</b> | <b>6 799 \$</b>    | <b>4 600 \$</b>          | <b>10 953 \$</b>     | <b>13 029 \$</b> | <b>(60 742) \$</b>                             | <b>— \$</b> |

(1) Les actifs et passifs des fonds distincts ne sont pas exposés au risque de taux d'intérêt. Pour obtenir plus de renseignements, voir la note 9 « Fonds distincts ».

NOTE 30

## SENSIBILITÉ AUX TAUX D'INTÉRÊT ET APPARIEMENT DES ÉCHÉANCES (SUITE)

| Au 31 décembre 2011                                                                                     |                  |                    |                    |                          |                      |                  |                                                |             |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|--------------------|--------------------|--------------------------|----------------------|------------------|------------------------------------------------|-------------|
|                                                                                                         | Taux variable    | Moins de 3 mois    | De 3 mois à 6 mois | Plus de 6 mois à 12 mois | Plus de 1 an à 5 ans | Plus de 5 ans    | Non sensibles aux taux d'intérêt et provisions | Total       |
| <b>Actif</b>                                                                                            |                  |                    |                    |                          |                      |                  |                                                |             |
| Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières                                                  | — \$             | — \$               | — \$               | — \$                     | — \$                 | — \$             | 1 356 \$                                       | 1 356 \$    |
| Valeurs mobilières                                                                                      | 952              | 3 841              | 994                | 2 523                    | 17 034               | 13 984           | 1 877                                          | 41 205      |
| <i>Taux d'intérêt effectif</i>                                                                          |                  | 1,50 %             | 1,69 %             | 2,19 %                   | 2,29 %               | 4,34 %           |                                                |             |
| Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente                            | —                | 738                | —                  | —                        | —                    | —                | 4 221                                          | 4 959       |
| <i>Taux d'intérêt effectif</i>                                                                          |                  | 1,00 %             |                    |                          |                      |                  |                                                |             |
| Prêts                                                                                                   | 44 700           | 13 374             | 10 520             | 17 083                   | 36 528               | 2 680            | 269                                            | 125 154     |
| <i>Taux d'intérêt effectif</i>                                                                          |                  | 3,73 %             | 4,48 %             | 4,34 %                   | 4,86 %               | 5,48 %           |                                                |             |
| Actifs des fonds distincts et autres actifs <sup>(1)</sup>                                              | —                | (1 558)            | —                  | 10                       | 1 643                | —                | 17 368                                         | 17 463      |
|                                                                                                         | 45 652 \$        | 16 395 \$          | 11 514 \$          | 19 616 \$                | 55 205 \$            | 16 664 \$        | 25 091 \$                                      | 190 137 \$  |
| <b>Passif et capitaux propres</b>                                                                       |                  |                    |                    |                          |                      |                  |                                                |             |
| Dépôts                                                                                                  | 13 452 \$        | 13 857 \$          | 6 198 \$           | 15 727 \$                | 42 668 \$            | 2 147 \$         | 29 354 \$                                      | 123 403 \$  |
| <i>Taux d'intérêt effectif</i>                                                                          |                  | 1,27 %             | 2,19 %             | 2,10 %                   | 2,69 %               | 3,60 %           |                                                |             |
| Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert                                         | 112              | 241                | 57                 | 35                       | 1 849                | 3 040            | 7                                              | 5 341       |
| <i>Taux d'intérêt effectif</i>                                                                          |                  | 2,50 %             | 2,90 %             | 2,11 %                   | 3,04 %               | 3,40 %           |                                                |             |
| Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat        | —                | 1 937              | —                  | —                        | —                    | —                | 6 563                                          | 8 500       |
| <i>Taux d'intérêt effectif</i>                                                                          |                  | 0,99 %             |                    |                          |                      |                  |                                                |             |
| Passifs des contrats d'assurance et d'investissement                                                    | —                | —                  | —                  | —                        | —                    | —                | 17 008                                         | 17 008      |
| Autres passifs <sup>(1)</sup>                                                                           | —                | 712                | 2                  | 8                        | (371)                | 2                | 18 557                                         | 18 910      |
| Obligations subordonnées                                                                                | —                | —                  | —                  | —                        | —                    | 3 350            | —                                              | 3 350       |
| <i>Taux d'intérêt effectif</i>                                                                          |                  |                    |                    |                          |                      | 5,10 %           |                                                |             |
| Capitaux propres                                                                                        | —                | —                  | —                  | —                        | —                    | —                | 13 625                                         | 13 625      |
|                                                                                                         | 13 564 \$        | 16 747 \$          | 6 257 \$           | 15 770 \$                | 44 146 \$            | 8 539 \$         | 85 114 \$                                      | 190 137 \$  |
| <b>Écart de sensibilité des éléments inscrits au bilan combiné</b>                                      |                  |                    |                    |                          |                      |                  |                                                |             |
|                                                                                                         | 32 088 \$        | (352) \$           | 5 257 \$           | 3 846 \$                 | 11 059 \$            | 8 125 \$         | (60 023) \$                                    | —           |
| <b>Écart de sensibilité des instruments financiers dérivés selon les montants nominaux de référence</b> |                  |                    |                    |                          |                      |                  |                                                |             |
|                                                                                                         | 228              | (23 347)           | (1 604)            | (2 436)                  | 23 837               | 3 322            | —                                              | —           |
| <b>Écart de sensibilité total</b>                                                                       | <b>32 316 \$</b> | <b>(23 699) \$</b> | <b>3 653 \$</b>    | <b>1 410 \$</b>          | <b>34 896 \$</b>     | <b>11 447 \$</b> | <b>(60 023) \$</b>                             | <b>— \$</b> |

(1) Les actifs et passifs des fonds distincts ne sont pas exposés au risque de taux d'intérêt. Pour obtenir plus de renseignements, voir la note 9 « Fonds distincts ».

## NOTE 31

## GESTION DU CAPITAL

L'objectif du Mouvement Desjardins en matière de gestion du capital est d'assurer le maintien de fonds propres suffisants et de qualité afin de se donner une marge de manœuvre pour son développement, de maintenir une cote de crédit avantageuse et de garder la confiance de ses déposants et des marchés financiers.

En matière de capital réglementaire, la composition et la suffisance du capital de l'ensemble du Mouvement Desjardins sont évaluées selon la ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base émise par l'AMF. Celle-ci exige qu'un montant de capital minimal soit maintenu sur une base combinée par l'ensemble des composantes et principalement par les caisses, la Fédération non consolidée, la Caisse centrale Desjardins, le Fonds de sécurité Desjardins, Capital Desjardins inc., Western Financial Group Inc., les Valeurs mobilières Desjardins inc. et la Fiducie Desjardins inc. Ce capital prend en considération les investissements effectués au sein des autres composantes du Mouvement Desjardins.

La gestion du capital est sous la responsabilité du conseil d'administration du Mouvement Desjardins qui, pour le soutenir à cet égard, a mandaté le comité de gestion Finances et Risques et son comité actif-passif afin de veiller à ce que le Mouvement Desjardins soit doté d'une base de capital suffisante et rassurante. La première vice-présidence Finances et Direction financière du Mouvement Desjardins prépare donc annuellement, avec l'appui de ses composantes, un plan de capitalisation qui est jumelé au Cadre intégré de gestion du capital et qui permet d'élaborer et de mettre à jour les objectifs et les cibles de capital de l'ensemble des composantes.

Les ratios de fonds propres du Mouvement Desjardins sont calculés selon la ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base à l'intention des coopératives de services financiers émise par l'AMF. Ce cadre réglementaire est en majeure partie inspiré du dispositif révisé de la convergence internationale de la mesure et des normes de fonds propres (Bâle II) édicté par la Banque des règlements internationaux (BRI). À cet égard, l'AMF a accordé au Mouvement Desjardins son agrément relatif à l'approche notations internes avancée pour le risque de crédit associé aux portefeuilles de prêts de la clientèle de détail – particuliers. Quant aux autres expositions de crédit et au risque de marché, ils sont évalués selon une approche standard, alors que le risque opérationnel est calculé à partir de l'approche « indicateur de base ». L'exigence minimale de l'AMF a été fixée à un ratio de capital total de 11,5 %.

Le capital réglementaire du Mouvement Desjardins, qui constitue les fonds propres, diffère des capitaux propres figurant au bilan combiné. Il est composé de deux catégories :

Le capital de première catégorie est constitué d'éléments de capital plus permanents que ceux de deuxième catégorie. Il est composé des parts de capital admissibles, des réserves, des excédents non répartis et des participations ne donnant pas le contrôle. Le goodwill y est déduit. Le capital de deuxième catégorie comprend les obligations subordonnées, les parts privilégiées et de qualification admissibles, et la portion admissible des provisions collectives pour risque de crédit. Comme le prescrivent les dispositions actuelles de la ligne directrice de l'AMF, les investissements effectués dans les sociétés d'assurance et dans les sociétés affiliées ainsi que les expositions de titrisation non notées ne sont pas combinés aux fins du calcul des actifs à risque, mais déduits à 50 % du capital de première catégorie et à 50 % du capital de deuxième catégorie.

Dans le contexte de l'élaboration du Cadre intégré de gestion du capital, l'objectif financier du ratio de capital de première catégorie du Mouvement Desjardins a été maintenu à un minimum de 15 % sous Bâle II (soit le même niveau que l'objectif du ratio de capital total), compte tenu du contexte économique mondial, des nouvelles exigences réglementaires annoncées par la BRI à l'égard de Bâle III (en vigueur dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013) ainsi que de la mise en vigueur du nouveau référentiel comptable, les IFRS. À cet égard, à la date de conversion aux IFRS le 1<sup>er</sup> janvier 2011, le Mouvement Desjardins a choisi de se prévaloir de la disposition transitoire de l'avis publié par l'AMF. Ce choix est irrévocable et permet d'atténuer l'incidence des nouvelles normes par un ajustement trimestriel des excédents non répartis du Mouvement Desjardins sur une période de deux ans se terminant le 31 décembre 2012. De ce fait, aux fins du calcul du ratio de capital de première catégorie, le Mouvement Desjardins amortit, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, la portion admissible de l'incidence des IFRS de 1 157 M\$ sur une base linéaire, et ce jusqu'au 31 décembre 2012.

Depuis la mise en application de Bâle II, le Mouvement Desjardins appliquait le traitement différé prescrit par l'AMF en vertu duquel les participations liées aux investissements dans ses filiales d'assurance effectués avant le 1<sup>er</sup> janvier 2007 étaient entièrement déduites du capital de deuxième catégorie jusqu'à l'exercice 2012. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, ces participations sont déduites à 50 % du capital de première catégorie et à 50 % du capital de deuxième catégorie. La fin de l'application de ce traitement différé a eu des répercussions sur le ratio de capital de première catégorie.

En plus des ratios minimaux de capitalisation de première catégorie et de capitalisation totale, l'AMF exige que le Mouvement Desjardins conserve un ratio d'actifs sur capital réglementaire inférieur à 20 fois. Cette mesure permet de déterminer globalement la suffisance du capital réglementaire, compte tenu de l'importance de l'actif total de l'entité, y compris certains éléments hors bilan.

## NOTE 31

## GESTION DU CAPITAL (SUITE)

Le tableau suivant indique la composition du capital réglementaire du Mouvement Desjardins :

(en millions de dollars canadiens)

|                                                   | Au<br>31 décembre<br>2012 | Au<br>31 décembre<br>2011 |
|---------------------------------------------------|---------------------------|---------------------------|
| <b>Capital de première catégorie</b>              |                           |                           |
| Parts de capital admissibles                      | 3 294 \$                  | 2 186 \$                  |
| Réserves                                          | 10 216                    | 9 032                     |
| Excédents non répartis                            | 1 282                     | 1 236                     |
| Report attribuable à l'entrée en vigueur des IFRS | —                         | 578                       |
| Participations ne donnant pas le contrôle         | 60                        | 60                        |
| Goodwill                                          | (341)                     | (336)                     |
| Autres déductions <sup>(1)</sup>                  | (1 586)                   | (423)                     |
| <b>Total du capital de première catégorie</b>     | <b>12 925</b>             | <b>12 333</b>             |
| <b>Capital de deuxième catégorie</b>              |                           |                           |
| Obligations subordonnées                          | 3 092                     | 3 363                     |
| Provision collective admissible                   | 261                       | 256                       |
| Autres titres admissibles                         | 112                       | 110                       |
| Participations ne donnant pas le contrôle         | 15                        | 68                        |
| Autres déductions <sup>(1)</sup>                  | (1 578)                   | (2 379)                   |
| <b>Total du capital de deuxième catégorie</b>     | <b>1 902</b>              | <b>1 418</b>              |
| <b>Total du capital réglementaire</b>             | <b>14 827 \$</b>          | <b>13 751 \$</b>          |

(1) Comprend principalement le déficit de provision relatif à l'approche notations internes, les expositions de titrisation et les investissements dans les composantes déconsolidées aux fins des fonds propres réglementaires (qui proviennent principalement de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie et de Desjardins Groupe d'assurances générales inc., nets du solde non amorti de l'incidence de l'adoption des IFRS sur ces investissements) ainsi que dans les sociétés associées.

Le capital réglementaire du Mouvement Desjardins atteint 14 827 M\$ à la date de clôture, soit une progression de 1 076 M\$ par rapport au 31 décembre 2011, en raison principalement des excédents de l'exercice de 1 312 M\$ selon le champ d'application de la ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base, et de l'émission de parts de capital de la Fédération pour un montant de 1 025 M\$, atténués par l'amortissement du report des impacts de la mise en vigueur des IFRS non amortis au 1<sup>er</sup> janvier 2012 de 578 M\$, le remboursement d'obligations subordonnées d'un montant de 300 M\$ et l'augmentation de 263 M\$ des déductions liées aux placements dans les filiales d'assurance.

La Fédération a obtenu le 1<sup>er</sup> mai 2012 le statut d'émetteur assujéti émergent auprès de l'AMF. La Fédération a ainsi lancé le 18 juin 2012 une émission de parts de capital pouvant atteindre 1,2 G\$. Ces parts de capital, actuellement incluses dans le capital de première catégorie sous Bâle II, respectent les exigences réglementaires sur les fonds propres à venir (Accords de Bâle III) à titre de fonds propres de catégorie Ia. Comme il est décrit à la note 19 « Capital social », un montant de 1 025 M\$ a été émis en date du 31 décembre 2012.

Au cours du deuxième trimestre de 2012, le Mouvement Desjardins a également procédé au remboursement par anticipation de la totalité de ses obligations subordonnées de premier rang série C en circulation, d'un montant de 300 M\$. Ces obligations subordonnées sont incluses dans le capital de deuxième catégorie du Mouvement Desjardins.

La suffisance du capital des caisses du Québec et de la Caisse centrale Desjardins est encadrée par les normes établies par la Fédération. Ces normes sont inspirées de celles de l'AMF et sont relatives à la suffisance du capital de base, aux éléments qui le composent et à la proportion de ces éléments entre eux.

Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie, est aussi régie par l'AMF en vertu de sa charte provinciale. Elle doit également respecter les normes édictées par les organismes de réglementation des autres provinces et territoires où elle exerce ses activités. Au Québec, les compagnies d'assurance doivent se conformer aux exigences en matière de suffisance des fonds propres de l'AMF afin de soutenir leur solvabilité.

Desjardins Groupe d'assurances générales inc. est, quant à lui, soumis aux exigences réglementaires suivantes : afin de soutenir leur solvabilité, les filiales d'assurance de dommages du Québec doivent, par la mesure du Test du capital minimal (TCM), se conformer aux exigences en matière de suffisance du capital émises par l'AMF, alors que les filiales hors Québec doivent se conformer aux exigences sur le TCM émises par le BSIF.

La filiale d'assurance de personnes de Western Financial Group Inc. est régie par le BSIF en vertu de sa charte fédérale et doit se conformer aux exigences du montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent. La filiale d'assurance de dommages de Western Financial Group Inc. est aussi régie par le BSIF et doit respecter les exigences sur le TCM. La filiale bancaire de Western Financial Group Inc. est assujettie à la ligne directrice A-1 sur les normes de fonds propres émise par le BSIF.

La suffisance du capital de la Fédération des caisses populaires de l'Ontario Inc. et des caisses associées est visée par un règlement et des lignes directrices de la Commission des services financiers (Ontario) et de la Société ontarienne d'assurance-dépôts. Ces directives, bien que comportant certaines différences, sont dans l'ensemble similaires à celles qui sont émises par l'AMF. La Fiducie Desjardins inc., qui relève de la compétence fédérale, est régie par le BSIF sous un cadre réglementaire qui est aussi, à toutes fins utiles, identique aux directives émises par l'AMF.

Enfin, les Valeurs mobilières Desjardins inc. sont réglementées par l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM). Cette filiale doit détenir en tout temps un capital ajusté en fonction du risque supérieur à 0, tel qu'il a été évalué selon les statuts de l'OCRCVM.

Le Mouvement Desjardins de même que toutes ses composantes soumises à des exigences réglementaires minimales de capitalisation respectent celles-ci au 31 décembre 2012, comme lors de l'exercice antérieur.

## NOTE 32

## INFORMATION SECTORIELLE

Le Mouvement Desjardins comprend les trois secteurs d'activité suivants : Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes et Assurance de dommages. Ces secteurs d'activité sont structurés en fonction des besoins des membres et des clients ainsi que des marchés dans lesquels le Mouvement Desjardins évolue et ils reflètent son mode de gestion interne. L'information financière sur les activités qui ne sont pas spécifiques à un secteur d'activité est présentée sous la rubrique Autres.

Le secteur d'activité Particuliers et Entreprises offre aux membres et aux clients du Mouvement Desjardins une vaste gamme de produits et de services financiers courants distribués par l'entremise du réseau des caisses, mais aussi par l'intermédiaire de leurs centres financiers aux entreprises et de l'équipe des comptes majeurs. Il rend également ses produits et services disponibles par l'intermédiaire de réseaux complémentaires de distribution et de représentants hypothécaires, par téléphone, par Internet et au moyen d'applications pour appareils mobiles et de guichets automatiques.

Le secteur d'activité Gestion de patrimoine et Assurance de personnes propose aux membres et aux clients du Mouvement Desjardins une gamme de produits et de services adaptés aux besoins évolutifs en matière de gestion de patrimoine et de sécurité financière des particuliers, des groupes et des entreprises. Ces produits et services sont distribués par l'entremise du réseau des caisses et par l'intermédiaire de réseaux complémentaires de distribution, par téléphone, par Internet et au moyen d'applications pour appareils mobiles.

Le secteur d'activité Assurance de dommages offre des produits d'assurance permettant aux membres et aux clients du Mouvement Desjardins de se prémunir contre un sinistre. Il comprend les activités de Desjardins Groupe d'assurances générales inc. ainsi que celles de Western Financial Group Inc. depuis son acquisition par le Mouvement Desjardins en 2011. En plus d'être offerts par l'entremise du réseau des caisses, les produits de ce secteur sont distribués par plusieurs centres de contact avec la clientèle et centres financiers aux entreprises, par l'entremise d'un réseau de courtiers, par un réseau d'agents exclusifs sur le terrain, par Internet et au moyen d'applications pour appareils mobiles.

La rubrique Autres comprend l'information financière qui n'est pas particulière à un secteur d'activité. Elle inclut principalement les activités de trésorerie liées aux opérations de la Caisse centrale Desjardins et l'intermédiation financière entre les surplus ou besoins de liquidités des caisses. On y trouve également les résultats des fonctions de soutien offertes par la Fédération à l'ensemble du Mouvement Desjardins, les activités de Capital Desjardins inc., celles du Fonds de sécurité Desjardins et les résultats d'exploitation liés aux BTAA détenus par le Mouvement Desjardins. Elle inclut aussi Groupe Technologies Desjardins inc., qui regroupe l'ensemble des activités relatives aux technologies de l'information du Mouvement Desjardins. En plus des différents ajustements nécessaires à la préparation des états financiers combinés, les éliminations des soldes intersectoriels sont classées sous cette rubrique.

Les transactions entre les secteurs sont comptabilisées à la valeur d'échange, laquelle représente le montant accepté par les différentes entités légales et unités d'affaires. Les conditions de ces opérations sont comparables à celles offertes sur les marchés financiers. Les résultats des principaux secteurs reflètent les données recueillies par les systèmes internes d'information financière et sont compatibles avec les politiques suivies pour la préparation des états financiers combinés du Mouvement Desjardins.

NOTE 32

## INFORMATION SECTORIELLE (SUITE)

### RÉSULTATS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

Les tableaux ci-après présentent un sommaire des résultats financiers du Mouvement Desjardins par secteurs d'activité pour les exercices terminés le 31 décembre :

|                                                                                                       | 2012                        |                                                 |                       |               |                 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|-------------------------------------------------|-----------------------|---------------|-----------------|
|                                                                                                       | Particuliers et Entreprises | Gestion de patrimoine et Assurance de personnes | Assurance de dommages | Autres        | Combiné         |
| Revenu net d'intérêts                                                                                 | 3 690 \$                    | 3 \$                                            | 11 \$                 | 144 \$        | 3 848 \$        |
| Primes nettes                                                                                         | —                           | 3 366                                           | 1 982                 | (222)         | 5 126           |
| Autres revenus                                                                                        | 1 734                       | 1 614                                           | 275                   | (119)         | 3 504           |
| <b>Revenu total</b>                                                                                   | <b>5 424</b>                | <b>4 983</b>                                    | <b>2 268</b>          | <b>(197)</b>  | <b>12 478</b>   |
| Dotation à la provision pour pertes sur créances                                                      | 241                         | —                                               | —                     | —             | 241             |
| Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement | —                           | 3 065                                           | 1 343                 | (11)          | 4 397           |
| Frais autres que d'intérêts                                                                           | 3 990                       | 1 615                                           | 661                   | (506)         | 5 760           |
| <b>Excédents d'exploitation</b>                                                                       | <b>1 193</b>                | <b>303</b>                                      | <b>264</b>            | <b>320</b>    | <b>2 080</b>    |
| Impôts sur les excédents                                                                              | 304                         | 62                                              | 59                    | 64            | 489             |
| <b>Excédents avant ristournes aux membres<sup>(1)</sup></b>                                           | <b>889</b>                  | <b>241</b>                                      | <b>205</b>            | <b>256</b>    | <b>1 591</b>    |
| Provision pour ristournes aux membres nette de impôt recouvré                                         | 206                         | —                                               | —                     | —             | 206             |
| <b>Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres</b>                                      | <b>683 \$</b>               | <b>241 \$</b>                                   | <b>205 \$</b>         | <b>256 \$</b> | <b>1 385 \$</b> |
| <b>dont :</b>                                                                                         |                             |                                                 |                       |               |                 |
| Part revenant au Groupe                                                                               | 682 \$                      | 192 \$                                          | 184 \$                | 252 \$        | 1 310 \$        |
| Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle                                           | 1                           | 49                                              | 21                    | 4             | 75              |

(1) Au 31 décembre 2012, la part revenant au Groupe des « Excédents avant ristournes aux membres » est de 888 M\$ pour le secteur Particuliers et Entreprises, de 192 M\$ pour le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes, de 184 M\$ pour le secteur Assurance de dommages et de 252 M\$ pour la rubrique Autres.

## NOTE 32

## INFORMATION SECTORIELLE (SUITE)

|                                                                                                       | 2011                           |                                                          |                          |               |                 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|----------------------------------------------------------|--------------------------|---------------|-----------------|
|                                                                                                       | Particuliers et<br>Entreprises | Gestion de<br>patrimoine et<br>Assurance de<br>personnes | Assurance<br>de dommages | Autres        | Combiné         |
| Revenu net d'intérêts                                                                                 | 3 715 \$                       | 4 \$                                                     | 11 \$                    | 191 \$        | 3 921 \$        |
| Primes nettes                                                                                         | —                              | 3 261                                                    | 1 785                    | (195)         | 4 851           |
| Autres revenus                                                                                        | 1 738                          | 2 637                                                    | 252                      | (194)         | 4 433           |
| <b>Revenu total</b>                                                                                   | <b>5 453</b>                   | <b>5 902</b>                                             | <b>2 048</b>             | <b>(198)</b>  | <b>13 205</b>   |
| Dotation à la provision pour pertes sur créances                                                      | 236                            | —                                                        | 1                        | —             | 237             |
| Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement | —                              | 3 994                                                    | 1 299                    | (1)           | 5 292           |
| Frais autres que d'intérêts                                                                           | 3 883                          | 1 560                                                    | 550                      | (370)         | 5 623           |
| <b>Excédents d'exploitation</b>                                                                       | <b>1 334</b>                   | <b>348</b>                                               | <b>198</b>               | <b>173</b>    | <b>2 053</b>    |
| Impôts sur les excédents                                                                              | 347                            | 68                                                       | 54                       | 2             | 471             |
| <b>Excédents avant ristournes aux membres<sup>(1)</sup></b>                                           | <b>987</b>                     | <b>280</b>                                               | <b>144</b>               | <b>171</b>    | <b>1 582</b>    |
| Provision pour ristournes aux membres nette de l'impôt recouvré                                       | 230                            | 7                                                        | —                        | (7)           | 230             |
| <b>Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres</b>                                      | <b>757 \$</b>                  | <b>273 \$</b>                                            | <b>144 \$</b>            | <b>178 \$</b> | <b>1 352 \$</b> |
| <b>dont :</b>                                                                                         |                                |                                                          |                          |               |                 |
| Part revenant au Groupe                                                                               | 756 \$                         | 257 \$                                                   | 127 \$                   | 174 \$        | 1 314 \$        |
| Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle                                           | 1                              | 16                                                       | 17                       | 4             | 38              |

(1) Au 31 décembre 2011, la part revenant au Groupe des « Excédents avant ristournes aux membres » était de 986 M\$ pour le secteur Particuliers et Entreprises, de 264 M\$ pour le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes, de 127 M\$ pour le secteur Assurance de dommages et de 167 M\$ pour la rubrique Autres.

## ACTIFS SECTORIELS

|                            | 2011                           |                                                          |                          |                 |                   |
|----------------------------|--------------------------------|----------------------------------------------------------|--------------------------|-----------------|-------------------|
|                            | Particuliers et<br>Entreprises | Gestion de<br>patrimoine et<br>Assurance de<br>personnes | Assurance<br>de dommages | Autres          | Combiné           |
| <b>Au 31 décembre 2012</b> | <b>158 028 \$</b>              | <b>27 428 \$</b>                                         | <b>5 456 \$</b>          | <b>5 794 \$</b> | <b>196 706 \$</b> |
| Au 31 décembre 2011        | 152 369 \$                     | 26 358 \$                                                | 4 908 \$                 | 6 502 \$        | 190 137 \$        |

NOTE 33

## INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIÉES

### TRANSACTIONS ENTRE LES PARTIES LIÉES DU MOUVEMENT DESJARDINS

Les états financiers combinés reflètent certaines opérations effectuées avec des sociétés associées, des coentreprises et d'autres parties liées. Toutes ces transactions ont été conclues à des conditions normales de marché et ont été initialement comptabilisées à la juste valeur. Les transactions réalisées et les encours existant à la date de clôture entre les diverses sociétés incluses dans le périmètre du Groupe du Mouvement Desjardins étant totalement éliminés dans les états financiers combinés, seule est reprise dans le tableau suivant la part non éliminée lors de la consolidation.

Les principales transactions entre les parties liées concernent les frais et honoraires relatifs à la gestion de fonds et à la garde de titres et les loyers payés sur des biens immobiliers. Elles ont également trait aux revenus de gestion provenant des régimes de retraite et aux frais d'intérêts payés au Régime de rentes du Mouvement Desjardins sur les obligations. Les principaux éléments d'actif entre les parties liées comprennent les placements dans les fonds et les montants à recevoir et, en ce qui concerne les éléments de passif, les montants à payer.

Ces opérations et les soldes à la fin de l'exercice se détaillent comme suit :

|                                                                              | 2012               |                                     |        | 2011               |                                     |        |
|------------------------------------------------------------------------------|--------------------|-------------------------------------|--------|--------------------|-------------------------------------|--------|
|                                                                              | Sociétés associées | Autres parties liées <sup>(1)</sup> | Total  | Sociétés associées | Autres parties liées <sup>(1)</sup> | Total  |
| <b>État combiné du résultat</b>                                              |                    |                                     |        |                    |                                     |        |
| Services de courtage, de fonds de placement et de fiducie                    | 1 \$               | 241 \$                              | 242 \$ | 1 \$               | 240 \$                              | 241 \$ |
| Autres                                                                       | 11                 | 19                                  | 30     | 4                  | 57                                  | 61     |
| <b>Bilan combiné</b>                                                         |                    |                                     |        |                    |                                     |        |
| Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente | — \$               | — \$                                | — \$   | — \$               | 2 \$                                | 2 \$   |
| Prêts                                                                        | 30                 | 5                                   | 35     | 30                 | —                                   | 30     |
| Autres actifs                                                                | 4                  | 25                                  | 29     | 4                  | 23                                  | 27     |
| Dépôts <sup>(2)</sup>                                                        | —                  | 406                                 | 406    | —                  | 338                                 | 338    |
| Autres passifs                                                               | —                  | 40                                  | 40     | 1                  | 13                                  | 14     |
| <b>Autres</b>                                                                |                    |                                     |        |                    |                                     |        |
| Engagements de crédit donnés                                                 | 10 \$              | 68 \$                               | 78 \$  | 9 \$               | 21 \$                               | 30 \$  |
| Garanties données                                                            | —                  | —                                   | —      | —                  | 129                                 | 129    |

(1) Les autres parties liées comprennent les régimes d'avantages du personnel au bénéfice des employés du Mouvement Desjardins (voir la note 26 « Régimes à prestations définies »), les Fonds Desjardins, les Fonds privés GPD, la Fondation Desjardins, Développement international Desjardins et Capital régional et coopératif Desjardins. Les régimes de retraite capitalisés du Mouvement Desjardins sont administrés par un comité de retraite qui représente les employeurs et les employés du Mouvement Desjardins.

(2) Pour l'exercice 2012, les dépôts portent intérêt à des taux variant de 1,00 % à 3,50 %. Un montant de 89 M\$ est payable à vue, un montant de 302 M\$ est payable en janvier 2013 et le solde est payable selon différentes échéances jusqu'en 2017. Pour l'exercice 2011, les dépôts portaient intérêt à des taux variant de 1,00 % à 3,75 %. Un montant de 14 M\$ était payable à vue, un montant de 286 M\$ était payable en janvier 2012 et le solde était payable selon différentes échéances jusqu'en 2017.

### RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants du Mouvement Desjardins sont les membres du conseil d'administration et les membres du comité de direction du Mouvement Desjardins. Ces personnes sont responsables de la planification, de la direction et du contrôle des activités du Mouvement Desjardins et ont l'autorité nécessaire pour exercer leurs fonctions. Dans le cours normal de ses affaires, le Mouvement Desjardins effectue des transactions financières avec ses dirigeants. Outre la rémunération conférée aux principaux dirigeants du Mouvement Desjardins, les principales transactions financières incluent également des opérations d'intermédiations financières de nature courante ainsi que des opérations liées à la gestion de patrimoine, à l'assurance de personnes et à l'assurance de dommages avec les diverses entités du groupe. Ces transactions ont été conclues selon des modalités équivalant à celles qui ont cours dans le cas de transactions soumises à des conditions de concurrence normale et elles ont été initialement comptabilisées à la juste valeur.

Pour les exercices terminés le 31 décembre, la rémunération des principaux dirigeants du Mouvement Desjardins se détaille comme suit :

|                                  | 2012  | 2011  |
|----------------------------------|-------|-------|
| Avantages à court terme          | 16 \$ | 15 \$ |
| Avantages postérieurs à l'emploi | 5     | 4     |
| Autres avantages à long terme    | 5     | 6     |
|                                  | 26 \$ | 25 \$ |

NOTE 34

## ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DE CLÔTURE

Le 4 février 2013, par l'entremise de Desjardins Société financière inc., une filiale en propriété exclusive de la Fédération, le Mouvement Desjardins a signé une convention définitive visant l'acquisition de 25 % à 40 % des actions en circulation de Qtrade Canada Inc. (Qtrade). Qtrade est une société spécialisée dans les domaines du courtage en ligne et des services de gestion de patrimoine et exerce ses activités principalement pour le compte de coopératives de crédit.

Cette transaction répond à la définition d'un regroupement d'entreprises puisque le Mouvement Desjardins obtiendra le contrôle des activités de Qtrade, et elle sera comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. L'allocation du prix d'achat aux actifs acquis et aux passifs repris sera complétée à la date de clôture de la transaction, qui est prévue pour le deuxième trimestre de 2013. Les résultats de Qtrade seront inclus dans les états financiers combinés du Mouvement Desjardins à partir de la date de clôture de la transaction.

# UNE GOUVERNANCE AU BÉNÉFICE DE NOS MEMBRES

En tant que groupe financier coopératif, le Mouvement des caisses Desjardins (Mouvement Desjardins ou Mouvement) vise une performance financière qui lui permette de poursuivre sa mission économique et sociale amorcée il y a plus de 112 ans. En plus d'assumer cette mission, dont la finalité est de répondre aux besoins de ses membres et de ses clients et de soutenir la prospérité durable des collectivités, il constitue un foyer d'éducation et de vie démocratiques. En effet, plus de 5 600 dirigeants consacrent temps et énergie et mettent à profit leur créativité pour faire rayonner et développer leur caisse et le Mouvement dans leur communauté. À l'issue de l'Année internationale des coopératives, le Mouvement Desjardins est plus que jamais déterminé à assurer l'évolution de son modèle coopératif avec l'appui de ses membres, de ses dirigeants élus, de ses employés et de ses gestionnaires, qui sont tous des parties prenantes à sa gouvernance.

C'est ainsi que le Mouvement Desjardins réalise sa mission, dans le respect des attentes des autorités réglementaires et en conformité avec ses ambitions en matière de responsabilité sociale. Son programme de gouvernance s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue et demeure adapté à sa nature coopérative.

Fait marquant de l'année 2012, un comité indépendant du conseil d'administration formé de dirigeants élus de toutes les régions du Québec et de l'Ontario a déposé ses dernières recommandations relatives à l'actualisation des pratiques de gouvernance coopérative du Mouvement. Les retombées de ces travaux pour les dirigeants, mais aussi pour le Mouvement dans son ensemble, sont importantes. Leur effet sera :

- d'actualiser et de renforcer les assises du fonctionnement démocratique et de la vie associative du Mouvement Desjardins ;
- de réaffirmer et d'enrichir le rôle des dirigeants en qualité d'acteurs centraux de la vie démocratique et associative pour accroître ainsi leur contribution et leur influence ;
- de favoriser la pensée et l'action Mouvement pour entraîner la prise en charge collective de la performance globale du Mouvement Desjardins en tant que groupe coopératif.

Pour donner effet aux décisions découlant de ces recommandations, le conseil d'administration a autorisé la mise sur pied du « projet Leadership dirigeants ». L'équipe qui en est responsable a veillé à la mise en place de plusieurs pistes d'amélioration. D'autres initiatives exigeront toutefois des modifications réglementaires. Ces dernières seront adoptées lors d'une assemblée générale extraordinaire de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération), qui sera précédée de la prise de votes d'orientation sur des sujets fondamentaux de gouvernance du Mouvement au cours d'un congrès des délégués des caisses. Tous ces mécanismes démontrent le caractère hautement démocratique du fonctionnement du Mouvement Desjardins.

## FAITS SAILLANTS

En plus de ce qui précède, les éléments de gouvernance suivants ont été traités par les instances du Mouvement Desjardins en 2012 :

- Le comité responsable du processus d'élection à la présidence du Mouvement Desjardins a remis son rapport sur l'élection de 2012.
- Le conseil d'administration a tenu un colloque afin de préciser les ambitions stratégiques du Mouvement Desjardins et de discuter des orientations prioritaires de la Planification stratégique 2013-2016, qui a été adoptée en janvier 2013.
- L'approche de travail retenue pour l'élaboration du plan stratégique a mis l'accent sur le volet régional afin d'associer aux travaux, dans chaque région, les présidents du conseil d'administration et du conseil de surveillance des caisses, les directeurs généraux des caisses et les directeurs des centres financiers aux entreprises.
- Les priorités et stratégies de chacune des fonctions de soutien du Mouvement ont été revues afin d'assurer un alignement de l'ensemble de ces stratégies avec celles des secteurs d'affaires et les orientations prioritaires du Mouvement Desjardins.
- Un nouveau code de déontologie du Mouvement Desjardins a été adopté et entrera en vigueur au cours du premier semestre de 2013.
- Dans une perspective de gouvernance performante et responsable, les membres du conseil d'administration ont amélioré leur processus d'évaluation en acceptant d'intégrer une évaluation par leurs pairs dans leur programme d'autoévaluation.
- Le conseil d'administration a défini formellement l'encadrement qui s'appliquera à la fonction de vice-président du conseil d'administration, à laquelle se rattachent les responsabilités d'administrateur principal, en prenant en considération les mécanismes mis en place pour assurer l'indépendance entre le conseil d'administration et la direction.
- Un nouveau mécanisme de gouvernance relatif aux orientations de la rémunération des membres du personnel du Mouvement Desjardins, dont celle de la haute direction, a été approuvé et sera mis en œuvre après l'assemblée générale annuelle de la Fédération, qui se tiendra au printemps 2013. À cette occasion, les délégués procéderont à un vote consultatif sur ce sujet.
- Les programmes de mesure de la satisfaction des membres particuliers et entreprises se poursuivent sur une base continue. De plus, le Mouvement Desjardins se soucie de la mobilisation de ses dirigeants et maintient ses outils de mesure à cet égard.
- Les travaux sur la Vision 2015 du réseau des caisses, qui visent la définition d'une vision d'ensemble du réseau des caisses, se sont poursuivis. Ils ont permis d'actualiser les orientations qui guideront la mise à jour des encadrements relatifs à la gouvernance des caisses.
- Le groupe de travail Leadership DG (directeur général) a été chargé de définir l'évolution de la fonction de directeur général d'une caisse Desjardins à moyen et à long terme, en fonction des enjeux du réseau et du Mouvement Desjardins et de leur rôle incontournable dans le soutien des dirigeants élus en matière de gouvernance.
- Le mandat et la composition de la commission Placements du Mouvement ont été revus. Elle jouera désormais un rôle en matière de vigie, d'encadrement des portefeuilles ainsi que de suivi et de coordination des stratégies et des orientations.
- Un programme exhaustif de reconnaissance du capital humain du Mouvement Desjardins a été adopté. Ce programme vise à susciter la reconnaissance, mais aussi à maintenir un lien étroit entre le Mouvement et ses bâtisseurs, soit les personnes qui ont apporté une contribution importante à sa gouvernance et à sa gestion.
- Le conseil d'administration a approuvé l'élaboration d'un programme interne d'arbitrage et de médiation pour le réseau des caisses et les filiales.
- Les principes directeurs sur la composition des conseils d'administration des filiales ont été revus afin de mieux répondre aux particularités de ces dernières et d'assurer la nomination d'administrateurs correspondant aux profils déterminés.
- Les principes directeurs à la base de la rémunération des dirigeants élus et des administrateurs des filiales ont été adoptés. La mise à jour des encadrements relatifs à la rémunération suivra en 2013.

- Les responsabilités du premier vice-président exécutif, Direction du Mouvement Desjardins et de la Fédération ont évolué au début de l'année 2012. Celui-ci a été nommé par le conseil, sur recommandation de la présidente et chef de la direction du Mouvement, premier vice-président exécutif à la Direction du Mouvement Desjardins et directeur général de la Fédération. Son nouveau titre précise et confirme son rôle et ses fonctions à l'égard de l'exploitation et du développement stratégiques de la Fédération et du Mouvement. Par voie de conséquence, cette nomination renforce les mécanismes d'indépendance du conseil d'administration puisqu'elle confirme que la personne occupant la fonction de président du conseil et chef de la direction reste à distance de la gestion courante des activités du Mouvement.

Le Mouvement Desjardins se dote de normes et de politiques qui assurent la gestion saine et prudente du groupe. En 2012, les politiques et autres énoncés de principes suivants ont été adoptés ou révisés :

- politique sur le Fonds de développement du Mouvement Desjardins, selon laquelle les projets retenus devront tenir compte des principes d'intercoopération et de pensée Mouvement
- politique sur les engagements financiers du Mouvement
- politique du Mouvement sur l'appétit pour le risque et la tolérance aux risques
- politique du Mouvement sur la conformité
- politique sur la gestion du risque de liquidité du Mouvement
- politique du Mouvement sur la titrisation et les obligations sécurisées
- politique du Mouvement sur la gestion du risque de contrepartie et d'émetteur
- politique sur la gestion de l'information privilégiée
- politique recommandée aux caisses sur l'utilisation des médias sociaux
- politique sur la reconnaissance du capital humain du Mouvement
- politique sur la nomination des dirigeants, des cadres supérieurs et des employés du Mouvement à des postes auprès d'organismes externes
- norme relative à la fin d'emploi d'un directeur général et d'un directeur de centre financier aux entreprises
- Charte de la commission Vérification et Inspection

D'autres initiatives ont été prises par le Mouvement Desjardins pour optimiser sa gouvernance; elles sont notamment commentées dans les pages qui suivent.

## PROGRAMME DE GOUVERNANCE

La gouvernance du Mouvement Desjardins vise avant tout à lui permettre de réaliser sa mission, qui est de contribuer au mieux-être économique et social des personnes et des collectivités.

La Fédération voit à l'élaboration et à l'application d'un programme de gouvernance pour le Mouvement qui tient compte de sa nature, de la complexité de ses activités et des lignes directrices de l'Autorité des marchés financiers du Québec. Ce programme englobe les activités de la Fédération, de la Caisse centrale Desjardins, du Fonds de sécurité Desjardins, de la Fédération des caisses populaires de l'Ontario Inc., des filiales et des caisses. Certaines composantes étant assujetties à un encadrement particulier, ce programme s'inspire globalement de la réglementation émanant des Autorités canadiennes en valeurs mobilières ainsi que du Bureau du surintendant des institutions financières Canada, mais aussi des meilleures pratiques de l'industrie en ce domaine.

### MANDAT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)

#### 1. ADMINISTRATION DE LA FÉDÉRATION

Le conseil d'administration assume explicitement la responsabilité de l'administration saine et prudente de la Fédération. Il veille à ce que soient mis en place les mécanismes et les structures qui lui permettent de jouer pleinement son rôle. Il revoit périodiquement son fonctionnement dans une perspective d'amélioration continue et veille à la protection du patrimoine du Mouvement Desjardins.

Il joue un double rôle puisque ses responsabilités touchent la Fédération comme entreprise, mais aussi le Mouvement Desjardins comme groupe financier de nature coopérative. En effet, la Fédération est l'organisme d'orientation, de planification, de coordination, de surveillance et de contrôle de l'ensemble des activités du Mouvement. La structure organisationnelle centrée sur les secteurs d'affaires et les fonctions Mouvement vient renforcer ce rôle en rapprochant la Fédération et les filiales des caisses et de leurs membres. Elle vise notamment à optimiser la performance globale, à simplifier l'organisation et à améliorer la gestion financière ainsi que la gestion des risques.

En vertu de la *Loi sur les coopératives de services financiers*, le conseil exerce tous les pouvoirs et les devoirs de la Fédération, à l'exception de ceux qu'il délègue de temps à autre à ses commissions et comités. Il assume notamment les responsabilités suivantes :

#### a. Culture d'intégrité

Il incombe au conseil d'administration de préserver la nature coopérative du Mouvement Desjardins, qui se définit à l'aide des valeurs et des principes de la coopération établis par l'Alliance coopérative internationale, et de promouvoir ses propres valeurs : l'argent au service du développement humain, l'action démocratique, l'engagement personnel, la rigueur et l'intégrité dans l'entreprise coopérative ainsi que la solidarité avec le milieu. Dans ce contexte, il lui revient de voir au respect des règles déontologiques du Mouvement par les membres de la direction, les gestionnaires, les employés et les dirigeants élus et à la sensibilisation de ces derniers aux valeurs de l'organisation.

Soulignons que la Fédération dispose d'un conseil d'éthique et de déontologie (CEDEO), qui relève de l'assemblée générale de la Fédération au même titre que le conseil d'administration. Il en est de même pour les caisses Desjardins, dont l'instance responsable de l'éthique et de la déontologie se nomme « conseil de surveillance » au Québec et « comité de vérification » en Ontario. Le CEDEO a la responsabilité d'assurer l'évolution du *Code d'éthique et de déontologie du Mouvement Desjardins* (Code) et de produire, au besoin, des avis en matière d'éthique, de déontologie ou de coopération. Une structure de soutien des activités de ce conseil permet le déploiement d'activités de sensibilisation et de formation, en plus de l'offre d'un service-conseil. Ces mesures concrétisent les efforts du Mouvement pour faire rayonner ses valeurs et assurer le respect du Code, lequel prévoit d'ailleurs des sanctions en cas de dérogation aux règles déontologiques. Le Mouvement dispose aussi d'un mécanisme de signalement confidentiel des actions contraires au Code et aux encadrements réglementaires.

Le Code, accessible au public sur le site Desjardins.com et sur les portails intranet de la Fédération, invite chacune des personnes actives au sein du Mouvement Desjardins à faire preuve d'une éthique fondée sur l'honnêteté, la transparence, la responsabilité sociale et l'altruisme. Ce code commun à toutes les composantes du Mouvement comprend une première section portant sur l'éthique, qui se rapporte à sa mission et ses valeurs.

#### b. Processus de planification stratégique et financière

Le conseil d'administration dispose d'un processus continu de planification stratégique et financière pour le Mouvement Desjardins incluant un plan financier, des scénarios de crise, un plan d'approvisionnement de fonds et un plan de capitalisation. Il est appuyé par le comité de direction du Mouvement dans ses responsabilités d'assurer l'intégration des orientations et des plans stratégiques et financiers des caisses et des secteurs d'affaires, ainsi que la cohérence des stratégies de développement des affaires, tout en tenant compte des risques et des valeurs du Mouvement. Considéré comme un trait distinctif de ce dernier, le processus de planification stratégique prévoit le recours occasionnel au Congrès des dirigeants du Mouvement pour la définition des grandes orientations sur lesquelles reposera cet exercice. Ce congrès réunit plus de 1 000 délégués des caisses locales.

L'année 2012 a permis au conseil d'administration de réaliser les travaux requis pour l'établissement du Plan stratégique 2013-2016, qui a été adopté en janvier 2013. À cette fin, il a mis à contribution à la fois les caisses, les instances démocratiques du Mouvement, les secteurs d'affaires et les instances des filiales. L'essence de ce plan stratégique est largement communiquée aux dirigeants élus, aux gestionnaires et aux employés pour en assurer une compréhension commune.

Du plan stratégique et financier découlent des plans d'affaires annuels pour chacune des régions et des caisses du réseau coopératif, lesquelles sont responsables de leur réalisation. Le comité de direction du Mouvement appuie à cet égard le conseil d'administration dans son rôle de suivi, de surveillance et de contrôle. Il procède périodiquement à une reddition de comptes pour permettre au conseil de suivre la réalisation de ces plans d'affaires et d'apporter les correctifs nécessaires, au besoin.

Les conseils d'administration respectifs de la Caisse centrale Desjardins, de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie, de Desjardins Groupe d'assurances générales inc., des Valeurs mobilières Desjardins inc. et de la Fiducie Desjardins inc. adoptent, quant à eux, un plan stratégique et financier propre à leur secteur, qui s'arrime à celui du Mouvement Desjardins.

#### c. Détermination et gestion des principaux risques

Le conseil d'administration voit à la détermination des principaux risques de la Fédération et du Mouvement Desjardins, définit les seuils de tolérance à ces risques et s'assure de la mise en place par la direction des systèmes pertinents pour les gérer de façon intégrée. À cet égard, la Fédération compte sur l'appui de la première vice-présidence Gestion des risques, Mouvement Desjardins. Le conseil d'administration de la Fédération, appuyé par sa commission Gestion des risques, assure un arrimage avec sa commission Vérification et Inspection, qui demeure responsable des risques liés au processus de divulgation de l'information financière. Il en est de même pour la Caisse centrale Desjardins et la Fiducie Desjardins inc. Le comité de direction du Mouvement appuie aussi le conseil d'administration dans l'exercice de cette responsabilité. La commission Gestion des risques tient des séances à huis clos, sans la présence de membres de la direction. De plus, le conseil peut notamment compter sur les travaux du comité de gestion Finances et Risques du Mouvement, lequel est composé principalement de gestionnaires provenant des secteurs de la finance, de la gestion des risques et de la conformité ainsi que des secteurs d'affaires.

Au plan de la conformité, plusieurs processus ont été mis en place au cours des dernières années pour assurer la conformité des opérations du Mouvement Desjardins. Pour la première fois en février 2013, le conseil d'administration a bénéficié d'un huis clos avec le Chef de la conformité Mouvement pour recevoir les constats du rapport annuel 2012 sur la conformité. Cette nouvelle pratique sera récurrente à chaque année.

La section « Gestion des risques » du rapport de gestion, en page 64 de ce rapport annuel, présente de façon explicite les principes de gestion des risques appliqués dans le Mouvement Desjardins.

#### d. Planification de la relève

Le conseil d'administration supervise l'évolution du programme de développement et de gestion de la relève des cadres supérieurs et est appuyé dans cette responsabilité par la commission Ressources humaines et la première vice-présidence Capital humain et Culture, Mouvement Desjardins. La commission veille à la réalisation de ce programme, fait rapport au conseil d'administration et formule, au besoin, des recommandations à l'intention de celui-ci. Le programme permet au comité de direction du Mouvement de désigner les personnes qui prendront la relève, d'orienter leur développement en fonction des besoins d'affaires de l'organisation et, ce faisant, de diminuer la vulnérabilité de cette dernière et les risques potentiels.

#### *Président du conseil et chef de la direction*

Le titulaire du poste de président du conseil et chef de la direction, marque de la distinction coopérative du Mouvement Desjardins, est élu par un collège électoral formé de 255 représentants des caisses du Québec et de l'Ontario (les membres des conseils des représentants) et du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins en fonction. Bien qu'il n'ait pas à nommer le titulaire de ce poste, le conseil d'administration se préoccupe de la relève en déterminant notamment les grands paramètres des mandats de la présidence du Mouvement, d'une durée de quatre ans.

Le processus électoral est encadré par un règlement de la Fédération et par le *Code d'éthique et de déontologie du Mouvement Desjardins*, et est supervisé par un comité d'élection formé de dirigeants élus et indépendants du conseil d'administration dont la responsabilité globale est d'établir les modalités du processus électoral et les règles de conduite devant être respectées par le collège électoral, les candidats ainsi que les employés et dirigeants élus. En 2012, à l'issue du processus électoral débuté en mars 2011, la présidente en poste a été réélue pour un second et dernier mandat de quatre ans. En effet, une même personne ne peut cumuler plus de deux mandats de quatre ans à ce poste. Le comité responsable du processus d'élection à la présidence du Mouvement Desjardins a remis son rapport sur l'élection de 2012 au conseil d'administration de la Fédération.

#### *Premier vice-président exécutif à la Direction du Mouvement Desjardins et directeur général de la Fédération*

Afin de renforcer les mécanismes d'indépendance et dans un souci d'assurer la stabilité et la relève dans l'organisation, le conseil nomme le premier vice-président exécutif à la Direction du Mouvement Desjardins et directeur général de la Fédération. Il est aussi appelé à adopter les modes d'organisation de la direction stratégique du Mouvement et la macrostructure afférente.

#### e. Intégrité des systèmes de contrôle interne et d'information de gestion

Le conseil d'administration, appuyé par sa commission Vérification et Inspection, veille à la mise en place de systèmes de contrôle efficaces (comptables, administratifs et de gestion) pour garantir l'intégrité de ses activités et obtient les redditions de comptes requises de la direction. Il est appuyé dans cette responsabilité par le Chef de la Surveillance du Mouvement Desjardins, dont le plan annuel de travail est approuvé par la commission Vérification et Inspection. Un processus rigoureux de gouvernance financière est en place au sein du Mouvement afin de soutenir adéquatement le premier vice-président, Finances et chef de la direction financière, Mouvement Desjardins, à qui revient la responsabilité d'attester les états financiers combinés du Mouvement, conjointement avec le président et chef de la direction.

Les travaux de gouvernance financière ont été réalisés au cours de l'exercice 2012 dans le but de permettre aux signataires du Mouvement Desjardins d'attester au 31 décembre 2012 la conception et l'efficacité des contrôles et des procédures de communication de l'information ainsi que la conception et l'efficacité de son contrôle interne à l'égard de l'information financière, conformément au *Règlement 52-109* des Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Des travaux ont également été effectués dans le réseau des caisses afin de faire évoluer et de déployer un système de contrôle interne efficace, efficient, adapté à la réalité de ce réseau et permettant de fournir une assurance raisonnable aux instances décisionnelles quant à l'atteinte de ses objectifs d'affaires, le tout en accord avec les exigences des autorités réglementaires.

Le conseil d'administration veille aussi à ce que le comité de direction du Mouvement lui fournisse, ainsi qu'à ses commissions et comités, des informations justes, présentées à temps et adaptées aux besoins particuliers de ses administrateurs, de façon à leur permettre de tirer parti des occasions d'affaires qui surviennent et d'évaluer les risques. Les membres du conseil sont invités à évaluer au fur et à mesure la qualité des dossiers soumis en soutien à la prise de décision.

La direction dispose d'information de gestion lui permettant de suivre efficacement les principaux indicateurs de performance, au bénéfice notamment du conseil d'administration, qui obtient ainsi plus rapidement les données stratégiques soutenant la prise de décision. Les systèmes d'information de gestion font l'objet d'améliorations continues.

Les administrateurs reçoivent au moins trimestriellement de l'information financière et de l'information d'exploitation leur permettant d'évaluer la situation du Mouvement Desjardins et l'avancement des projets que mène la Fédération. Le conseil d'administration s'assure que l'organisation possède les politiques et les mécanismes appropriés pour favoriser la production et la présentation de cette information.

Pour remplir efficacement son rôle, le conseil d'administration de la Fédération se réunit régulièrement, selon un calendrier préétabli. Les administrateurs reçoivent à l'avance l'ordre du jour et la documentation relative à ces réunions afin d'assurer des discussions éclairées et de faciliter le processus décisionnel. Le conseil cherche constamment à améliorer son efficacité et à canaliser ses efforts sur les dossiers de nature stratégique, notamment en renforçant les délégations de certaines responsabilités au comité de direction du Mouvement pour les questions opérationnelles.

Les administrateurs disposent des outils technologiques permettant l'accès à la documentation relative aux réunions et aux encadrements des activités du Mouvement, y compris un portail intranet qui leur est spécifiquement consacré.

#### f. Orientations stratégiques de communication

Le conseil d'administration adopte une politique de communication pour le Mouvement Desjardins et des orientations stratégiques de communication alignées sur le Plan directeur des communications en précisant les actions à réaliser et les résultats à mesurer. La Fédération élabore aussi des plans de communication internes et externes pour mieux encadrer ses relations avec les caisses et leurs membres, les secteurs d'affaires et leurs clients, ses employés, les organismes socioéconomiques, communautaires et non gouvernementaux, les leaders d'opinion, le public, les médias, les agences de notation et les gouvernements.

La Fédération encadre notamment la divulgation de l'information financière et des changements importants pouvant influencer la situation financière du Mouvement. Elle dispose aussi de divers mécanismes lui permettant d'assurer une communication efficace auprès des diverses parties prenantes.

Ces mécanismes comprennent, entre autres, la vice-présidence exécutive Communications, l'Ombudsman, l'équipe de soutien à l'éthique et à la déontologie de la vice-présidence Soutien à la coopération et Secrétariat général, le processus de règlement des plaintes de la caisse (*Votre satisfaction, ma priorité*) et, au niveau du Mouvement Desjardins, les assemblées générales annuelles, la divulgation trimestrielle de ses résultats financiers, ses publications (dont son rapport annuel, son rapport de responsabilité sociale et coopérative, ses revues *Desjardins*, *Espace D*, *Entreprises* et *Partenaires* et les bulletins d'information destinés à ses employés), sa ligne téléphonique sans frais, son portail intranet, le portail destiné spécifiquement aux dirigeants des caisses, son site Internet où l'on trouve une section Relations avec les membres, le Service aux membres de la Fédération et le mécanisme de signalement des actions contraires au *Code d'éthique et de déontologie du Mouvement Desjardins* et aux encadrements réglementaires.

De plus, la Fédération entretient des relations avec les agences de notation internationales et coordonne les relations du Mouvement avec les divers niveaux de gouvernement dans le respect des lois en vigueur sur le lobbying.

## 2. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de la Fédération compte 22 administrateurs et est constitué d'une majorité de personnes non reliées.

Les deux vice-présidents des conseils des représentants de la région Outaouais, Abitibi-Témiscamingue et Nord du Québec ainsi que de la région Bas-Saint-Laurent et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine participent également aux réunions du conseil d'administration à titre d'administrateurs délégués.

De plus, afin d'appuyer le conseil d'administration, le premier vice-président exécutif à la Direction du Mouvement Desjardins et directeur général de la Fédération, le premier vice-président, Finances et chef de la direction financière, Mouvement Desjardins, le vice-président exécutif Soutien au développement coopératif et aux instances démocratiques, Mouvement Desjardins ainsi que le secrétaire général du Mouvement Desjardins assistent à ses réunions.

## 3. APPLICATION DE LA DÉFINITION DE PERSONNE NON RELIÉE

Le conseil d'administration compte cinq administrateurs reliés, soit le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins et quatre directeurs généraux de caisse. Le premier est relié parce qu'il est membre de la direction de la Fédération, et les quatre autres, parce qu'ils sont des employés de coopératives du Mouvement, en l'occurrence, de caisses. Par ailleurs, aucun administrateur n'a de lien d'affaires ni de lien personnel avec les membres du comité de direction du Mouvement, ni d'intérêts susceptibles, selon le jugement du conseil, de nuire de façon importante à sa capacité d'agir au mieux des intérêts de la Fédération et du Mouvement, ni d'intérêts raisonnablement susceptibles, toujours de l'avis du conseil, d'être perçus comme nuisibles.

Pour le guider dans le jugement qu'il porte, le conseil d'administration se réfère aux dispositions du *Code d'éthique et de déontologie du Mouvement Desjardins* applicables à ses administrateurs et aux déclarations d'intérêts produites annuellement par ces derniers. Aucun des administrateurs ne siège à d'autres conseils d'administration de grandes entreprises. En général, ils occupent un ou deux postes d'administrateur auprès de sociétés à but non lucratif.

La liste des administrateurs mentionnant leur statut d'administrateur relié ou non relié se trouve en page 200 de ce rapport.

#### 4. PROCESSUS DE MISE EN CANDIDATURE

Compte tenu de la structure coopérative du Mouvement Desjardins et du principe de délégation qui y prévaut, le conseil d'administration de la Fédération est composé de personnes élues par les délégués des caisses membres de la Fédération qui, réunis en assemblée dans chacune des régions ou en assemblée des caisses de groupes, élisent directement 17 des 22 administrateurs du conseil d'administration. Ces personnes assument la présidence des conseils des représentants<sup>(1)</sup>.

Il revient donc aux délégués des caisses de choisir, parmi les candidats intéressés, les personnes les plus aptes à jouer deux rôles, soit administrer la Fédération et le Mouvement Desjardins dans son ensemble et assurer un rôle de représentation en région ou auprès du réseau des caisses de groupes. Au moment des mises en candidature, un rappel est fait des responsabilités et des exigences relatives à la fonction de président de conseil des représentants. Parce que les présidents de conseil des représentants agissent comme dirigeants de caisse, comme membres de leur conseil des représentants et comme membres du conseil d'administration de la Fédération, cette dernière peut compter sur des administrateurs qui connaissent en profondeur les activités du Mouvement tout en étant indépendants de la direction. Cette connaissance des activités de l'organisation est un avantage important découlant de la structure démocratique du Mouvement Desjardins.

Les présidents des conseils des représentants ont aussi la responsabilité de s'assurer, d'une part, que les caisses qui relèvent d'eux comprennent bien les orientations définies par le conseil d'administration et, d'autre part, que le conseil d'administration prend en considération les préoccupations communiquées par ces caisses. Les présidents assument un leadership déterminant dans l'atteinte des objectifs régionaux et dans la promotion de l'intercoopération.

Les quatre autres postes occupés par des directeurs généraux de caisse sont pourvus par une élection tenue lors d'une assemblée des représentants de la Fédération. Le dernier poste est réservé au président et chef de la direction du Mouvement Desjardins. La présence de quatre directeurs généraux de caisse vise à donner l'assurance au conseil d'administration que les orientations qu'il adopte et leur mise en œuvre sont adaptées à la réalité des caisses.

Les modes de sélection des membres du conseil d'administration de la Fédération et de son président sont ainsi conçus que chacun d'entre eux fait appel à un processus et à un collège électoral distincts, ce qui renforce l'indépendance entre les membres du conseil et la direction.

Par ailleurs, les règles relatives à la composition du conseil d'administration favorisent la stabilité et la continuité de la gouvernance du Mouvement Desjardins, puisque le mandat de ses membres est de trois ans, qu'il est renouvelable et qu'il vient à expiration pour le tiers d'entre eux annuellement. Par conséquent, les administrateurs ont le temps d'approfondir leur connaissance des dossiers et de participer activement aux travaux du conseil. Le renouvellement des administrateurs s'effectue de façon naturelle et à un rythme qui assure le maintien de la performance globale du conseil.

La composition du conseil d'administration est équilibrée par la présence de représentants de toutes les régions du Québec, des caisses de groupes et des caisses populaires de l'Ontario, mais aussi par la somme des compétences et des expériences que l'on y retrouve (expert-comptable, juriste, gestionnaire, médiateur professionnel, professeur de gestion au niveau universitaire, gestionnaire du réseau des caisses, enseignant du réseau de l'éducation, entrepreneur, etc.).

Les modalités, exigences et processus relatifs à l'exercice des responsabilités d'un administrateur de la Fédération et d'un président de conseil des représentants sont tous énumérés dans un guide mis à la disposition des dirigeants des caisses, à la fois pour soutenir les personnes qui désirent poser leur candidature et pour aider celles qui élisent les dirigeants de la Fédération.

#### 5. ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ DES INSTANCES

Le conseil d'administration, ses commissions et ses comités évaluent annuellement leur performance à partir d'objectifs mesurables fixés par le conseil en début d'année. Les pistes d'amélioration ainsi que les points à surveiller déterminés lors de cet exercice d'évaluation font l'objet d'un plan d'action recommandé au conseil par la commission sur la gouvernance, qui veille à son suivi. Le conseil reçoit d'ailleurs un rapport d'avancement à la mi-année ainsi qu'un rapport complet à la fin de l'exercice. Le programme d'évaluation des instances de la Fédération prévoit également une démarche d'autoévaluation suivie d'une rencontre individuelle de chaque administrateur avec le président du conseil. En 2012, le conseil a intégré une évaluation par les pairs au processus d'évaluation. Les volets sur la mobilisation et le développement des compétences sont aussi intégrés à ce dernier. Le président du conseil est responsable du processus d'évaluation, et la commission sur la gouvernance assure sa supervision.

Depuis 2012, le conseil évalue à la fin de chacune de ses réunions s'il s'est assuré de tenir compte de la notion de distinction coopérative dans chacune de ses décisions de manière à rendre explicite et mesurable l'intégration de cette notion. Les constats discutés sont inclus dans le rapport d'atteinte des objectifs du conseil.

(1) Les conseils des représentants sont des instances démocratiques de la Fédération. Le rôle du conseil des représentants est, dans chacune des régions et pour le regroupement des caisses de groupes, d'assurer une vie associative dynamique par : la concertation entre les caisses de la région et avec la Fédération ; son influence sur la prise de décision touchant les grandes orientations et les projets importants au moyen d'une participation active aux consultations ; sa contribution à la détermination des enjeux régionaux et des occasions de développement des affaires ; son suivi de la satisfaction des membres et de l'image du Mouvement Desjardins dans la région ; sa présence institutionnelle dans la région. De plus, il anime la vie associative grâce au leadership de ses membres auprès des caisses. Enfin, il s'assure que les préoccupations formulées par les caisses de la région ou du réseau des caisses de groupes sont prises en compte par la Fédération.

## 6. PROGRAMME D'ACCUEIL ET DE FORMATION DES NOUVEAUX ADMINISTRATEURS

La Fédération assure l'accueil et la formation continue de ses administrateurs et prépare les activités à cet égard en fonction de leurs besoins spécifiques.

Tout nouvel administrateur bénéficie d'une séance d'intégration comportant notamment une rencontre avec certains membres de la direction et la remise d'un manuel de référence contenant les renseignements essentiels à l'exercice de ses fonctions. Les administrateurs de la Fédération ont également accès à ce manuel sur un intranet qui leur est spécifiquement destiné (appelé Portail des dirigeants). Tout administrateur reçoit de plus un document rappelant les attentes et devoirs afférents à ses fonctions. Des séances d'accueil sont également tenues pour assurer l'intégration efficace d'un nouveau membre d'une commission ou d'un comité du conseil.

Au besoin et sur demande, des rencontres sont organisées avec du personnel spécialisé de la Fédération, de la Caisse centrale Desjardins et de la Fiducie Desjardins inc. pour aider les administrateurs à approfondir leur connaissance générale et spécifique de l'entreprise et de ses principaux dossiers stratégiques.

Le programme de formation des membres du conseil d'administration s'intègre à la programmation des activités de l'Institut coopératif Desjardins, l'institut de formation destiné aux dirigeants élus, aux gestionnaires et aux employés du Mouvement Desjardins.

## 7. TAILLE DU CONSEIL

La composition du conseil d'administration permet la représentation des caisses des 17 régions couvrant le territoire du Québec et d'une partie de l'Ontario ainsi que des caisses de groupes. Compte tenu de la taille du conseil, les administrateurs s'imposent une discipline rigoureuse et une gestion efficace des réunions.

Le conseil s'assure annuellement que les mandats de ses commissions et comités et les processus y afférents sont optimaux afin qu'ils puissent soutenir efficacement ses travaux. En outre, le conseil révisé régulièrement les règles se rattachant à la composition de ses commissions et comités et à l'attribution des postes de président de filiales, de commissions et de comités.

De plus, les rencontres informelles et périodiques entre le président du conseil et les administrateurs accroissent l'efficacité des réunions officielles. Les résultats de l'évaluation de la performance du conseil confirment d'année en année la très grande pertinence de ces rencontres. Chacune des réunions du conseil, d'une commission ou d'un comité est suivie d'une période de huis clos de laquelle sont absents les membres de la direction de la Fédération, exception faite du président et chef de la direction lorsqu'il ne doit pas se retirer pour des questions d'indépendance.

## 8. POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

Le conseil d'administration révisé annuellement sa politique encadrant la rémunération de ses administrateurs, des membres du conseil d'éthique et de déontologie et des membres des conseils des représentants. Le conseil bénéficie à cet égard de la recommandation de la commission sur la gouvernance, qui étudie attentivement l'évolution du marché dans ce domaine.

Les barèmes de cette politique sont en deçà des tendances de l'industrie, mais tiennent compte de façon appropriée de la culture du Mouvement qui favorise l'engagement personnel, de l'ensemble des fonctions assumées auprès de la Fédération, de la Caisse centrale Desjardins et de la Fiducie Desjardins inc., et des risques et des exigences inhérents à ces fonctions.

En 2012, les membres du conseil d'administration ont adopté de nouveaux principes directeurs qui guideront l'établissement de la rémunération à la fois des dirigeants élus et des membres du personnel. Ils ont aussi approuvé la mise en place, à compter de 2013, d'un nouveau mécanisme de gouvernance permettant aux délégués de l'assemblée générale annuelle de la Fédération de procéder à un vote consultatif sur les orientations de la rémunération des membres du personnel du Mouvement Desjardins, dont celle des membres la haute direction. Le conseil a par ailleurs haussé légèrement les barèmes de rémunération, qui étaient demeurés inchangés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008. Ajoutons que la rémunération du président et chef de la direction fait l'objet d'une recommandation d'un comité spécifique du conseil, dont la totalité des membres sont des administrateurs non reliés. Le président et chef de la direction ne retire personnellement aucune somme d'argent pour les postes qu'il assume comme administrateur des composantes énumérées plus haut.

BARÈMES DE RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DE LA FÉDÉRATION, DE LA CAISSE CENTRALE DESJARDINS ET DE LA FIDUCIE DESJARDINS INC., AINSI QUE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DE LA FÉDÉRATION ET DE LA CAISSE CENTRALE DESJARDINS

|                                                                                                              | Fédération                                                                                             | Caisse centrale Desjardins                                                                                                      | Fiducie Desjardins inc.                                                                                                         | Filiales                           |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|
| Présidence du CA <sup>(1)</sup>                                                                              | Aucune, car la présidence est assumée par le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins | 20 000 \$ remis à la Fédération, car la présidence est assumée par le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins | 20 000 \$ remis à la Fédération, car la présidence est assumée par le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins | 10 000 \$ remis au président du CA |
| Indemnité annuelle pour une présidence de commission ou de comité <sup>(2)</sup>                             | 6 500 \$                                                                                               | 6 500 \$                                                                                                                        | 6 500 \$                                                                                                                        | 6 500 \$                           |
| Indemnité annuelle pour un membre du conseil d'administration <sup>(3, 4)</sup>                              | 10 667 \$                                                                                              | 10 667 \$                                                                                                                       | 10 667 \$                                                                                                                       | 10 000 \$                          |
| Indemnité annuelle pour un membre d'une commission ou d'un comité du conseil d'administration <sup>(5)</sup> | 2 000 \$                                                                                               | 2 000 \$                                                                                                                        | 2 000 \$                                                                                                                        | 2 000 \$                           |
| Allocation de présence pour une réunion du conseil d'administration <sup>(6)</sup>                           | 1 200 \$<br>(maximum par jour)                                                                         | 1 200 \$<br>(maximum par jour)                                                                                                  | 1 200 \$<br>(maximum par jour)                                                                                                  | 1 200 \$<br>(maximum par jour)     |
| Allocation de présence pour une réunion d'une commission ou d'un comité <sup>(6)</sup>                       | 600 \$<br>(par demi-journée)                                                                           | 600 \$<br>(par demi-journée)                                                                                                    | 600 \$<br>(par demi-journée)                                                                                                    | 600 \$<br>(par demi-journée)       |
| Conférence téléphonique                                                                                      | 200 \$                                                                                                 | 200 \$                                                                                                                          | 200 \$                                                                                                                          | 200 \$                             |
| Allocation de présence pour les membres du conseil d'éthique et de déontologie ou du comité de déontologie   | 2 400 \$ pour la présidence<br>1 200 \$ pour les membres                                               | 2 400 \$ pour la présidence<br>1 200 \$ pour les membres                                                                        | 2 400 \$ pour la présidence<br>1 200 \$ pour les membres                                                                        | 600 \$<br>(par demi-journée)       |
| Rémunération pour la présidence des conseils des représentants <sup>(3)</sup>                                | 15 000 \$                                                                                              | s. o.                                                                                                                           | s. o.                                                                                                                           | s. o.                              |
| Allocation de présence pour les membres des conseils des représentants                                       | 300 \$<br>par réunion                                                                                  | s. o.                                                                                                                           | s. o.                                                                                                                           | s. o.                              |

s. o.: sans objet.

(1) La présidence du conseil des filiales est assumée par un membre du conseil d'administration de la Fédération.

(2) Pour les commissions ou les comités tenant moins de quatre réunions par année, on remet une double allocation de présence du président à la place du versement d'une indemnité annuelle.

(3) Un membre du conseil de la Fédération reçoit 32 000 \$ comme indemnité annuelle pour agir comme administrateur de la Fédération, de la Caisse centrale Desjardins et de la Fiducie Desjardins inc.

Ce montant est réparti également entre ces trois composantes. Pour les deux administrateurs délégués, cette indemnité est de 24 800 \$. S'y ajoute un montant de 7 500 \$ qu'ils reçoivent à titre de vice-présidents de leur conseil des représentants respectif.

(4) En ce qui concerne les quatre directeurs généraux de caisse qui sont membres des conseils d'administration, la politique prévoit qu'il appartient au conseil d'administration de leur caisse de décider s'ils conservent ou non l'ensemble de leur rémunération.

(5) L'indemnité annuelle de membre est versée indépendamment du nombre de commissions ou de comités auxquels siègent ces membres au sein de la Fédération, de la Caisse centrale Desjardins ou de la Fiducie Desjardins inc. Une seule indemnité est donc versée pour les fonctions assumées pour l'une ou l'autre de ces trois entités. Pour un membre d'une commission ou d'un comité qui n'est pas membre du conseil d'administration, l'indemnité est de 5 000 \$.

(6) Peu importe le nombre de réunions de conseils d'administration, de commissions et de comités auxquelles une personne participe dans une même journée, l'allocation quotidienne maximale est de 1 200 \$. Tous les efforts sont faits pour concentrer les réunions dans une seule journée afin de limiter le plus possible les coûts. Le conseil d'administration de la Fédération peut inviter tout dirigeant élu de caisse à être membre d'un de ses comités. Le conseil d'administration détermine alors la rémunération applicable en se basant sur la nature des responsabilités confiées et en s'appuyant sur les barèmes établis.

## RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Est divulguée la rémunération individuelle touchée par les membres du conseil d'administration pour les fonctions qu'ils assument à titre d'administrateurs de la Fédération, de la Caisse centrale Desjardins (CCD) et de la Fiducie Desjardins inc. (FD), ou à titre de présidents du conseil d'une filiale.

| Nom                                                    | Reçue de la Fédération, de la CCD et de la FD |                     | Autres honoraires <sup>(1)</sup> |                    | Total 2012          |
|--------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|---------------------|----------------------------------|--------------------|---------------------|
|                                                        | Jetons de présence                            | Indemnité annuelle  | Jetons de présence               | Indemnité annuelle |                     |
| Baril, Jacques                                         | 35 900 \$                                     | 53 334 \$           | 6 900 \$                         | 8 500 \$           | 104 634 \$          |
| Bélanger, Annie P.                                     | 42 400 \$                                     | 34 300 \$           | 8 700 \$                         | 5 000 \$           | 90 400 \$           |
| Boudreault, Laurier                                    | 34 000 \$                                     | 34 000 \$           | 600 \$                           | 0 \$               | 68 600 \$           |
| Boulerice, Donat                                       | 40 899 \$                                     | 49 000 \$           | 3 000 \$                         | 5 000 \$           | 97 899 \$           |
| Chamberland, Serges                                    | 34 700 \$                                     | 60 375 \$           | 12 700 \$                        | 12 000 \$          | 119 775 \$          |
| Chevalier, Carole                                      | 31 200 \$                                     | 49 000 \$           | 5 100 \$                         | 8 500 \$           | 93 800 \$           |
| Duguay, Denis                                          | 34 500 \$                                     | 49 000 \$           | 300 \$                           | 0 \$               | 83 800 \$           |
| Dumas, Alain, FCPA, FCA                                | 37 400 \$                                     | 38 800 \$           | 0 \$                             | 0 \$               | 76 200 \$           |
| Gagné, André, CPA, CGA                                 | 48 400 \$                                     | 62 000 \$           | 6 100 \$                         | 10 750 \$          | 127 250 \$          |
| Grant, Norman                                          | 32 800 \$                                     | 57 123 \$           | 15 600 \$                        | 7 000 \$           | 112 523 \$          |
| Lafortune, Andrée, FCPA, FCA                           | 44 601 \$                                     | 73 375 \$           | 2 100 \$                         | 5 750 \$           | 125 826 \$          |
| Larouche, Sylvie <sup>(2)</sup>                        | 27 200 \$                                     | 49 000 \$           | 3 000 \$                         | 3 500 \$           | 82 700 \$           |
| Lauzon, Marcel (prés. du CA de DGAG) <sup>(3)</sup>    | 34 800 \$                                     | 49 000 \$           | 14 800 \$                        | 31 208 \$          | 129 808 \$          |
| Lemelin, Line                                          | 30 700 \$                                     | 49 000 \$           | 7 900 \$                         | 7 000 \$           | 94 600 \$           |
| Leroux, Monique F., C.M., FCPA, FCA <sup>(4)</sup>     | —                                             | —                   | —                                | —                  | —                   |
| Levasseur, Pierre                                      | 46 200 \$                                     | 49 000 \$           | 5 000 \$                         | 5 000 \$           | 105 200 \$          |
| Paré, Denis                                            | 46 000 \$                                     | 53 334 \$           | 8 300 \$                         | 6 000 \$           | 113 634 \$          |
| Perron, Johanne                                        | 27 400 \$                                     | 34 000 \$           | 800 \$                           | 0 \$               | 62 200 \$           |
| Raïche, Alain                                          | 30 200 \$                                     | 34 000 \$           | 300 \$                           | 0 \$               | 64 500 \$           |
| Roy, Michel (prés. du CA de DID) <sup>(3)</sup>        | 32 900 \$                                     | 52 792 \$           | 3 800 \$                         | 11 000 \$          | 100 492 \$          |
| St-Pierre Babin, Sylvie                                | 32 367 \$                                     | 34 300 \$           | 11 400 \$                        | 16 825 \$          | 94 892 \$           |
| Tourangeau, Serge (prés. du CA des VMD) <sup>(3)</sup> | 35 000 \$                                     | 49 000 \$           | 12 200 \$                        | 33 375 \$          | 129 575 \$          |
| Turcotte, Benoît                                       | 31 600 \$                                     | 52 792 \$           | 14 700 \$                        | 12 000 \$          | 111 092 \$          |
| Vinet, Yvon (prés. du CA de DSF) <sup>(3)</sup>        | 41 200 \$                                     | 49 000 \$           | 7 800 \$                         | 11 675 \$          | 109 675 \$          |
| <b>Total</b>                                           | <b>832 367 \$</b>                             | <b>1 115 525 \$</b> | <b>151 100 \$</b>                | <b>200 083 \$</b>  | <b>2 299 075 \$</b> |

(1) Montants reçus à titre de président du conseil d'administration d'une filiale ainsi qu'à titre de membre du comité de retraite du Mouvement Desjardins, du comité de placement du comité de retraite ou du comité de vérification, de déontologie et de conformité du comité de retraite. Montants reçus également comme membre du CA de Desjardins Société financière inc., de Capital Desjardins inc., du Fonds de sécurité Desjardins et du comité pédagogique de l'Institut coopératif Desjardins. Montants reçus aussi comme participant au groupe de travail sur le Plan Nord, au comité d'orientation de Coopmoi, au comité aviseur des dirigeants ou aux travaux liés au comité Profil DG.

(2) Mandat ayant débuté en janvier 2012.

(3) Développement international Desjardins (DID), Desjardins Groupe d'assurances générales inc. (DGAG), Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie (DSF) et Valeurs mobilières Desjardins inc. (VMD).

(4) Le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins ne reçoit aucune rémunération à titre de président du conseil d'administration de la Fédération. En ce qui concerne la CCD et la FD, la rémunération qu'il reçoit est versée en totalité à la Fédération.

## RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DE LA FÉDÉRATION

| Nom                                 | Jetons de présence <sup>(5)</sup> |
|-------------------------------------|-----------------------------------|
| Bélisle, Michel C. <sup>(1)</sup>   | 7 400 \$                          |
| Bourgeois, Isabelle                 | 10 600 \$                         |
| Guénette, Michel <sup>(2)</sup>     | 3 000 \$                          |
| Lee-Gosselin, Hélène <sup>(3)</sup> | 16 400 \$                         |
| Perreault, Lise B. <sup>(4)</sup>   | 3 000 \$                          |
| Pichette, Ronald                    | 8 200 \$                          |
| Plourde, Gabriel                    | 10 800 \$                         |
| Sarrazin, Claire                    | 10 800 \$                         |
| Yelle, Michel                       | 10 800 \$                         |

(1) Michel C. Bélisle a commencé son mandat le 29 mars 2012.

(2) Michel Guénette a commencé son mandat le 6 août 2012.

(3) Hélène Lee-Gosselin a participé à deux rencontres du comité d'élection à la présidence du Mouvement.

(4) Lise B. Perreault a terminé son mandat le 21 mars 2012.

(5) Les membres du CEDEO ont aussi assisté à d'autres instances ou événements.

Conformément à la *Loi sur les coopératives de services financiers*, l'enveloppe budgétaire globale pour le versement des allocations de présence des membres du conseil d'administration, des conseils des représentants et du conseil d'éthique et de déontologie est autorisée par l'assemblée générale de la Fédération. L'ensemble de la rémunération (indemnité annuelle et allocation de présence) fait l'objet d'une reddition de comptes à l'assemblée générale. Cette dernière reçoit un rapport sur l'évolution de cette rémunération chaque année. L'enveloppe budgétaire globale est passée à 2 867 127 \$ en 2012 après avoir été maintenue à 2 675 884 \$ en 2010 et en 2011.

#### 9. COMPOSITION DES COMMISSIONS ET DES COMITÉS

Le conseil d'administration crée et définit les mandats des diverses commissions et divers comités dont il a besoin pour exercer ses responsabilités d'orientation, de planification, de surveillance et de contrôle, et pour alléger son fonctionnement. Ces commissions et comités sont composés en totalité ou en quasi-totalité de personnes non reliées. À l'issue de chacune de leurs réunions, les commissions et comités tiennent des séances à huis clos, sans la présence des membres de la direction, à l'exception du président du conseil et chef de la direction lorsqu'il ne doit pas se retirer pour des questions d'indépendance. La composition et le mandat de ces commissions et comités sont revus annuellement.

#### 10. RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DE LA GOUVERNANCE

Le conseil d'administration confie à la commission sur la gouvernance le mandat de veiller à l'application et à l'évolution du programme de gouvernance à la lumière des tendances de l'industrie. Celle-ci formule au conseil ses observations et recommandations. La commission sur la gouvernance n'a pas de rôle à jouer quant au choix des administrateurs de la Fédération. Elle est toutefois responsable du processus de sélection des administrateurs des filiales du Mouvement Desjardins. Elle tient des séances à huis clos, sans la présence de membres de la direction, à l'exception du président du conseil et chef de la direction lorsqu'il ne doit pas se retirer pour des questions d'indépendance. En 2012, ses travaux ont notamment permis de définir une vision d'ensemble du réseau des caisses et d'actualiser les orientations qui guideront la mise à jour des encadrements de la gouvernance des caisses. La commission a aussi soutenu le conseil dans l'adoption des principes directeurs sur la composition des conseils d'administration des filiales.

#### 11. LIMITE DE L'AUTORITÉ DU COMITÉ DE DIRECTION DU MOUVEMENT

Les responsabilités du président et chef de la direction du Mouvement sont précisées dans le règlement de régie interne de la Fédération. Le conseil d'administration a aussi établi par écrit un partage très clair des responsabilités entre lui et le comité de direction du Mouvement.

##### a. Détermination des objectifs annuels de la direction

###### *Président et chef de la direction*

Les objectifs annuels du président et chef de la direction du Mouvement sont recommandés au conseil d'administration par le comité sur la rémunération globale du président et chef de la direction du Mouvement (CRGPCDM). Ce comité est présidé par le vice-président du conseil d'administration, qui assume la fonction d'administrateur principal selon les mécanismes d'indépendance mis en place. Le président et chef de la direction n'est pas présent lors des travaux du comité.

###### *Premier vice-président exécutif à la Direction du Mouvement Desjardins et directeur général de la Fédération*

Les objectifs annuels du premier vice-président exécutif à la Direction du Mouvement Desjardins et directeur général de la Fédération sont fixés par le conseil d'administration sur recommandation de la commission Ressources humaines.

###### *Autres membres du comité de direction du Mouvement*

Les objectifs des autres membres du comité de direction sont fixés par le président et chef de la direction à l'occasion d'entretiens sur la performance avec chacun d'eux. Leur régime d'intéressement est pris en compte.

##### b. Évaluation de la performance

Le conseil d'administration s'est doté de principes directeurs liés à la fixation des objectifs pour assurer une saine gestion des régimes d'intéressement et une application équitable pour l'ensemble des composantes du Mouvement Desjardins. Une évaluation annuelle permet de mesurer l'atteinte de ces objectifs. En ce qui concerne le président et chef de la direction du Mouvement, le CRGPCDM supervise son évaluation, et chaque administrateur y participe de façon anonyme au moyen d'une grille préétablie par ce comité et en l'absence des membres de la direction.

## 12. INDÉPENDANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR RAPPORT À LA DIRECTION DU MOUVEMENT

Le conseil d'administration a mis en place différentes structures et procédures pour assurer son indépendance par rapport à la direction du Mouvement Desjardins.

- Un seul poste d'administrateur est occupé par un membre de la direction du Mouvement, soit le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, qui est aussi un dirigeant élu par l'Assemblée des représentants, ce qui favorise sa légitimité et son indépendance.
- L'assemblée générale a créé le poste de vice-président du conseil d'administration, dont le titulaire prend en charge la direction des réunions du conseil d'administration lorsque les sujets traités exigent le retrait du président du conseil et joue en ce sens le rôle d'administrateur principal. Le règlement de régie interne prévoit que le vice-président du conseil remplace le président du conseil lorsque ce dernier ne peut agir.
- Des rencontres informelles périodiques ont lieu entre les administrateurs. Le président du conseil et chef de la direction fait le suivi auprès des membres de la direction du Mouvement, ces derniers n'étant pas présents à ces rencontres. Tant les administrateurs non reliés que les administrateurs reliés sont toutefois présents à ces rencontres, étant donné que les échanges portent sur des dossiers ne comportant pas de risque de conflit d'intérêts pour les administrateurs reliés.
- Des séances à huis clos sont tenues sans la présence de membres de la direction (sauf le président du conseil et chef de la direction) à l'issue de chacune des réunions du conseil d'administration ou du comité exécutif. Il en est de même pour les commissions du conseil. Le vice-président du conseil peut être appelé à présider, en lieu et place du président du conseil, lorsque les sujets traités exigent le retrait de ce dernier.
- La présidence de la commission Vérification et Inspection et de la commission Gestion des risques est assumée par un administrateur non relié.
- La commission sur la gouvernance (dont un seul membre est une personne reliée) assume le mandat :
  - d'administrer la relation du conseil d'administration avec le comité de direction du Mouvement;
  - de voir à ce que le conseil d'administration s'acquitte de ses responsabilités. Par ailleurs, la responsabilité d'élaborer ou de superviser les ordres du jour du conseil et de ses commissions et comités est confiée au président du conseil.

- Seuls des administrateurs non reliés siègent au comité sur la rémunération globale du président et chef de la direction du Mouvement.
- À compter de 2013, la présidence du comité de direction du Mouvement sera assumée par le premier vice-président exécutif à la Direction du Mouvement Desjardins et directeur général de la Fédération. Le président et chef de la direction y assistera notamment pour s'assurer de la prise en compte par le comité des orientations définies par le conseil d'administration.
- L'appui, au besoin, d'un conseiller externe est fourni aux membres de la commission Ressources humaines et du comité sur la rémunération globale du président et chef de la direction du Mouvement pour les dossiers touchant la rémunération globale des cadres.

La Fédération dispose aussi d'un conseil d'éthique et de déontologie, dont les membres sont élus par l'assemblée générale. Ses membres sont tous indépendants de la direction et du conseil d'administration.

### *POSITIONNEMENT CONCERNANT LA NON-SÉPARATION DES FONCTIONS DE PRÉSIDENT DU CONSEIL ET DE CHEF DE LA DIRECTION*

Les fonctions de président du conseil et de président et chef de la direction du Mouvement ne sont pas séparées. Cette décision de l'assemblée générale des membres de la Fédération est traduite dans le règlement de régie interne de cette dernière. Ce positionnement ainsi que d'autres considérations touchant la gouvernance du Mouvement Desjardins ont été examinés dans le cadre des travaux du chantier « Concertation, participation et liaison avec le réseau ».

Les principaux éléments à l'appui de la position actuellement en vigueur, qui favorisent la légitimité et l'indépendance du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, sont les suivants :

- À la différence des autres entreprises, où le chef de la direction est nommé par le conseil d'administration, le titulaire de cette fonction au sein du Mouvement Desjardins est élu par un collège électoral composé de 255 représentants des membres de la Fédération et du président et chef de la direction en fonction ou sortant. Sa première responsabilité est de veiller à la protection générale des intérêts des membres du Mouvement; ses intérêts sont ainsi alignés sur ceux de ces membres.
- Le président du conseil et chef de la direction du Mouvement Desjardins n'a pas d'influence sur le choix des administrateurs puisqu'il ne peut recommander des candidats et que chacun des postes fait l'objet d'une élection soit lors d'une assemblée générale régionale ou de caisses de groupes, à laquelle il n'a aucun droit de vote, ou lors d'une assemblée des représentants, où

il bénéficie d'un droit de vote sur 256. Le même constat s'applique au choix des membres du conseil d'éthique et de déontologie.

- Le conseil d'administration s'est doté d'un comité sur la rémunération globale du président et chef de la direction du Mouvement, présidé par le vice-président du conseil d'administration et composé entièrement d'administrateurs non reliés pour éliminer tout risque de conflit d'intérêts en cette matière. Ce comité se réunit à huis clos et tient aussi des séances de travail avec le conseil d'administration sans la présence de son président.
- En raison de la complexité de la direction et de la gestion des activités du Mouvement Desjardins de même que des attentes des autorités réglementaires et du public, il est essentiel que le président du conseil connaisse intimement les activités, affaires et dossiers de la Fédération et du Mouvement pour jouer efficacement son rôle de leader et de rassembleur, que ce soit auprès des dirigeants élus, de la direction des différentes composantes du Mouvement ou des membres des caisses.
- La structure organisationnelle du Mouvement Desjardins vise notamment à axer l'organisation de manière à dégager le président et chef de la direction du Mouvement des questions liées à l'exploitation de la Fédération et du Mouvement. Cela permet au président et chef de la direction de se consacrer davantage au rayonnement de la coopération au sein du Mouvement et auprès des collectivités, aux grands dossiers stratégiques du Mouvement et au développement de l'organisation, à la gouvernance ainsi qu'à la mobilisation des dirigeants élus du Mouvement et de son personnel.
- Toujours dans le même objectif de dégager le président et chef de la direction de considérations opérationnelles, le premier vice-président exécutif à la Direction du Mouvement Desjardins et directeur général de la Fédération :
  - joue un rôle d'encadrement et de coordination auprès des secteurs d'affaires afin de favoriser une plus grande cohésion et une meilleure synergie entre les activités liées à la croissance et au développement du Mouvement. Chaque secteur d'affaires est placé sous la responsabilité d'un premier vice-président et directeur général;

- assume une autorité hiérarchique sur les grandes fonctions du Mouvement ainsi que sur la fonction Soutien au réseau des caisses et la fonction Soutien au développement coopératif et aux instances démocratiques.

### 13. COMMISSION VÉRIFICATION ET INSPECTION

En raison de ses activités liées à l'inspection des caisses, la commission Vérification et Inspection (CVI), constituée en vertu de la *Loi sur les coopératives de services financiers*, remplit le rôle d'un comité d'audit pour la Fédération. Elle est entièrement composée d'administrateurs non reliés, et son président possède une expertise en comptabilité.

Les rôles et les responsabilités de la commission sont définis de façon à donner à ses membres une indication claire de leurs fonctions, qui sont de l'ordre de la surveillance. La CVI dispose des pouvoirs et de toute l'information voulue pour remplir son mandat. Elle revoit toute l'information financière, supervise les redditions de comptes requises et exerce un rôle de premier plan quant à la surveillance des contrôles relatifs à l'information financière et à l'appréciation de leur adéquation aux besoins à cet égard. Elle dispose de moyens de communication directs avec les responsables du Bureau de la Surveillance, qui a la responsabilité de l'audit interne des filiales et des composantes du Mouvement Desjardins, de l'audit externe des états financiers des caisses du Québec et de l'inspection des caisses du Québec et de l'Ontario<sup>(2)</sup>. La CVI est également en contact avec les auditeurs externes, avec qui elle peut discuter et passer en revue certaines questions, le cas échéant. La CVI tient des séances à huis clos, sans la présence de membres de la direction.

La CVI veille à l'indépendance du secteur de l'audit interne du Mouvement Desjardins et adopte son plan d'action annuel.

### 14. ENGAGEMENT DE CONSEILLERS EXTERNES

Un administrateur peut retenir les services d'un conseiller externe aux frais de la Fédération. Toutefois, pour assurer la pertinence du recours à de tels conseillers, une demande en ce sens doit être adressée à la commission sur la gouvernance.

(2) Le Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins fournit des opinions indépendantes sur la gestion et les états financiers des caisses. Ainsi, il surveille, par ses travaux d'inspection et d'audit, les risques liés aux activités du réseau et détermine si ces risques sont gérés selon des pratiques de gestion saines et prudentes conformément aux lois, aux normes et aux règles déontologiques en vigueur. Par ailleurs, il vérifie les états financiers des caisses suivant les normes d'audit reconnues et il exprime une opinion sur ceux-ci.

## MANDATS ET COMPOSITION DES COMMISSIONS, DES COMITÉS ET DU CONSEIL D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DE LA FÉDÉRATION

Au 31 décembre 2012

Note : \* Personne non reliée

\*\* Administrateur délégué

### COMITÉ EXÉCUTIF (CE)

(composé de sept administrateurs)

Ce comité exerce les mêmes fonctions et les mêmes pouvoirs que le conseil d'administration, à l'exclusion de ceux que ce dernier se réserve ou attribue à un autre comité ou à une commission. Il a tenu huit réunions et une conférence téléphonique en 2012.

#### Ses membres

Monique F. Leroux, C.M., FCPA, FCA, présidente du CA

Denis Paré\*, vice-président du CA

Yvon Vinet\*, secrétaire du CA

Laurier Boudreault<sup>(i)</sup>

Serges Chamberland\*

Line Lemelin<sup>\*(i)</sup>

Serge Tourangeau\*

(i) Ont commencé leur mandat le 15 juin 2012.

Jacques Baril\* et Alain Dumas, FCPA, FCA, ont siégé jusqu'au 15 juin 2012.

### COMMISSION VIE COOPÉRATIVE ET LIAISON AVEC LE RÉSEAU (CVCLR)

(composée de neuf administrateurs)

Cette commission appuie le conseil d'administration à l'égard des éléments liés à la vitalité de la vie coopérative au sein du Mouvement Desjardins et à la qualité de la liaison des instances de la Fédération avec le réseau des caisses. Elle s'assure notamment de la mise en œuvre efficace et efficiente des mécanismes de concertation, de participation et de liaison avec le réseau. Au besoin, elle formule des recommandations au conseil d'administration. Elle a tenu cinq réunions et trois conférences téléphoniques en 2012.

#### Ses membres

Denis Paré\*, président

Jacques Baril<sup>\*(i)</sup>

Denis Duguay\*

Norman Grant<sup>\*(i)</sup>

Andrée Lafortune\*, FCPA, FCA<sup>(i)</sup>

Sylvie Larouche<sup>\*(i)</sup>

Johanne Perron<sup>(i)</sup>

Alain Raïche<sup>(i)</sup>

Sylvie St-Pierre Babin<sup>\*/\*\*\*(i)</sup>

(i) Ont commencé leur mandat le 15 juin 2012.

Laurier Boudreault et Michel Roy\* ont siégé jusqu'au 15 juin 2012.

### COMMISSION VÉRIFICATION ET INSPECTION (CVI)

(composée de cinq administrateurs)

Cette commission supervise les activités du Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins. Elle soutient le conseil d'administration dans ses responsabilités de surveillance et de contrôle de la Fédération et du Mouvement. Elle examine en profondeur tous les éléments touchant la divulgation de l'information financière. Elle a tenu 15 journées de réunion en 2012.

#### Ses membres

André Gagné\*, CPA, CGA, président

Annie P. Bélanger<sup>\*/\*\*</sup>

Donat Boulerice\*

Pierre Levasseur\*

Benoît Turcotte<sup>\*(i)</sup>

Alain Dumas, FCPA, FCA, Roger Desrosiers, FCPA, FCA, Jean-Yves Leblanc et Serge Hamelin siègent comme observateurs.

(i) A commencé son mandat le 15 juin 2012.

Andrée Lafortune\*, FCPA, FCA, a siégé jusqu'au 15 juin 2012.

### COMMISSION GESTION DES RISQUES (CGR)

(composée de six administrateurs)

Cette commission appuie le conseil d'administration dans l'établissement et le suivi des principaux risques auxquels sont susceptibles de faire face la Fédération et le Mouvement Desjardins. Elle a tenu sept réunions, une conférence téléphonique et une journée de formation en 2012.

#### Ses membres

Andrée Lafortune\*, FCPA, FCA, présidente

Jacques Baril<sup>\*(i)</sup>

Norman Grant\*

Michel Roy\*

Sylvie St-Pierre Babin<sup>\*/\*\*\*(i)</sup>

Serge Tourangeau\*

André Gagné\*, CPA, CGA, et Alain Raïche siègent comme observateurs.

(i) Ont commencé leur mandat le 15 juin 2012.

Serges Chamberland\*, Marcel Lauzon\* et Line Lemelin\* ont siégé jusqu'au 15 juin 2012.

### COMMISSION RESSOURCES HUMAINES (CRH) (composée de cinq administrateurs)

Cette commission revoit périodiquement le positionnement du Mouvement Desjardins en matière de rémunération globale afin de lui permettre de maintenir une position concurrentielle dans le marché. Elle s'assure que les pratiques de rémunération appliquées dans le Mouvement respectent les politiques et principes directeurs de ce dernier. Le mandat de cette commission exclut l'examen des dossiers touchant les conditions d'emploi du président et chef de la direction. Elle a tenu six réunions et quatre conférences téléphoniques en 2012.

#### Ses membres

Monique F. Leroux, C.M., FCPA, FCA, présidente du CA  
Denis Paré\*, vice-président du CA  
Yvon Vinet\*, secrétaire du CA  
Carole Chevalier\*  
Marcel Lauzon\*

### COMITÉ SUR LA RÉMUNÉRATION GLOBALE DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION DU MOUVEMENT (CRGPCDM) (composé de quatre administrateurs)

Ce comité, dont la totalité des membres sont des administrateurs non reliés, a pour mandat de formuler des recommandations au conseil d'administration en ce qui concerne la rémunération, les conditions de travail et les objectifs annuels du président et chef de la direction. Il a tenu une réunion et deux conférences téléphoniques en 2012. Il a aussi tenu deux séances de travail à huis clos avec le conseil d'administration.

#### Ses membres

Denis Paré\*, vice-président du CA  
Carole Chevalier\*  
Marcel Lauzon\*  
Yvon Vinet\*

### COMMISSION SUR LA GOUVERNANCE (CG) (composée de cinq administrateurs)

Cette commission appuie le conseil d'administration dans l'application et l'évolution du programme de gouvernance. Elle supervise également le processus menant à la recommandation de candidatures pour les postes d'administrateur des filiales du Mouvement Desjardins. Elle est aussi responsable de la supervision du programme d'évaluation des membres du conseil d'administration et de ses commissions et comités, ainsi que de la mise en œuvre de la politique de développement durable et de la politique sur l'exercice des droits de vote. Elle a tenu six réunions et une conférence téléphonique en 2012.

#### Ses membres

Monique F. Leroux, C.M., FCPA, FCA, présidente du CA  
Denis Duguay\*  
Pierre Levasseur\*<sup>(i)</sup>  
Denis Paré\*<sup>(i)</sup>, vice-président du CA  
Sylvie St-Pierre Babin\*<sup>\*\*<sup>(i)</sup></sup>

(i) Ont commencé leur mandat le 15 juin 2012.

André Gagné\*, CPA, CGA, et Yvon Vinet\* ont siégé jusqu'au 15 juin 2012.

### COMMISSION PLACEMENTS (composée de cinq administrateurs et d'un membre externe)

Cette commission a un quadruple rôle. Elle doit réaliser des activités de vigie et élaborer une vision intégrée, encadrer le positionnement des portefeuilles et la répartition des actifs, assurer un suivi des stratégies et des orientations, ainsi que jouer un rôle conseil. L'exercice de ces rôles se fait en complémentarité et sans chevauchement avec ceux de la commission Gestion des risques et des comités de placement des autres entités du Mouvement Desjardins. La commission Placements a tenu quatre réunions en 2012.

#### Ses membres

Jacques Baril\*, président  
Laurier Boudreault  
Alain Dumas, FCPA, FCA  
Normand Grégoire\*  
Pierre Levasseur\*<sup>(i)</sup>  
Johanne Perron

(i) A commencé son mandat le 15 juin 2012.

Benoît Turcotte\* a siégé jusqu'au 15 juin 2012.

## COMITÉ DE RETRAITE DU MOUVEMENT DESJARDINS (CRMD)

**(composé de six administrateurs, de représentants des employeurs, des participants et des retraités et d'un membre externe)**

En vertu des pouvoirs qui lui sont dévolus par la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* et par le règlement du Régime de rentes du Mouvement Desjardins, le comité de retraite a la responsabilité d'administrer sainement le régime de retraite, de gérer la caisse de retraite et de verser aux participants et à leurs survivants les prestations promises.

Ses membres, qui représentent les employés, les employeurs et les retraités, partagent le rôle de fiduciaire de la caisse de retraite. Il a tenu quatre réunions et conférence téléphonique en 2012.

La Fédération représente tous les employeurs du Mouvement Desjardins pour le compte du Régime de rentes du Mouvement Desjardins. Le conseil d'administration de la Fédération a le pouvoir décisionnel en certaines matières, dont le règlement du régime, la nature des rentes versées aux participants et aux retraités, les modalités d'application afférentes, les taux de cotisation ainsi que l'utilisation du surplus. La Fédération, par son conseil d'administration, se porte garante des obligations (versement de rentes aux employés) résultant de la participation de l'ensemble des employeurs du Mouvement au régime.

Les représentants des employeurs sont nommés par le conseil d'administration de la Fédération. Les représentants des participants et des retraités sont élus démocratiquement par le groupe qu'ils représentent.

### Représentants de l'employeur provenant du conseil d'administration

Serges Chamberland\*, président  
Carole Chevalier<sup>(i)</sup>, vice-présidente  
Norman Grant\*, secrétaire  
Sylvie Larouche<sup>\*(i)</sup>  
Line Lemelin\*  
Benoît Turcotte\*

(i) Ont commencé leur mandat le 15 juin 2012.  
Denis Paré\* et Jacques Baril\* ont siégé jusqu'au 15 juin 2012.

### Représentants des participants

Guy Cormier  
Julie Goulet  
Mario Lévesque  
Sylvain Rouleau

### Membre externe

Reynald N. Harpin\*

### Représentant des retraités, des bénéficiaires et des participants détenant une rente différée

Michel-Pierre Bergeron

### Observateur représentant les participants actifs

Poste vacant

Simon Garneau a siégé jusqu'au 4 octobre 2012.

### Observateur représentant les retraités, les bénéficiaires et les participants détenant une rente différée

Normand Deschênes

## COMITÉ DE PLACEMENT DU COMITÉ DE RETRAITE (CP CRMD)

**(composé de cinq administrateurs et d'un membre externe)**

Sous la responsabilité du comité de retraite, qui élabore la politique de placement, le comité de placement a le mandat de s'assurer de l'application de cette politique, au même titre qu'il coordonne les activités des gestionnaires de fonds à qui sont confiés des mandats de gestion. Il a tenu cinq réunions et cinq conférences téléphoniques en 2012.

### Ses membres

Carole Chevalier<sup>(i)</sup>, présidente  
Line Lemelin\*, secrétaire  
Serges Chamberland\*  
Reynald N. Harpin\*  
Sylvie Larouche<sup>\*(i)</sup>  
Benoît Turcotte\*

Guy Cormier et Gregory Crispin siègent comme observateurs.

(i) Ont commencé leur mandat le 15 juin 2012.  
Jacques Baril\* et Denis Paré\* ont siégé jusqu'au 15 juin 2012.

## COMITÉ DE VÉRIFICATION, DE DÉONTOLOGIE ET DE CONFORMITÉ DU COMITÉ DE RETRAITE (CVDC CRMD)

**(composé d'un administrateur et de deux membres externes)**

Ce comité agit à titre de responsable de la surveillance du processus d'information financière, des règles d'éthique et de déontologie, de la politique de traitement des plaintes, de la gestion de la conformité réglementaire et de la gouvernance. Il a tenu trois réunions et une conférence téléphonique en 2012.

### Ses membres

Norman Grant\*, président  
Sylvain Rouleau, secrétaire  
Julie Goulet<sup>(i)</sup>

(i) A commencé son mandat en avril 2012.  
Vincent Coulombe a siégé jusqu'au 17 février 2012.

## CONSEIL D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE (CED) (composé de huit dirigeants élus)

Conformément à la *Loi sur les coopératives de services financiers*, la Fédération dispose d'un conseil d'éthique et de déontologie indépendant de son conseil d'administration, dont les huit membres sont des dirigeants élus du Mouvement Desjardins. Ce conseil bénéficie de l'appui d'une équipe relevant de la vice-présidence Soutien à la coopération et Secrétariat général. Il a tenu, en 2012, douze réunions, dont cinq par conférence téléphonique. Ses membres ont de plus bénéficié d'une journée de formation visant à consolider leur compétence en matière d'éthique. Au cours de cette même année, ceux-ci ont également été invités à participer à une rencontre entre le président-directeur général de l'Autorité des marchés financiers et le conseil d'administration, à une rencontre de formation des membres des instances responsables de l'éthique et de la déontologie du Mouvement et au colloque du Réseau d'éthique organisationnelle du Québec.

L'une des premières responsabilités du conseil d'éthique et de déontologie est de veiller à l'indépendance et à l'objectivité du service d'inspection et du service de vérification de la Fédération (Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins) à l'égard des caisses et de faire des recommandations au président et chef de la direction du Mouvement en ce qui concerne la nomination de la personne devant assurer la direction de ces services.

Le conseil d'éthique et de déontologie a aussi pour rôle d'adopter les règles déontologiques applicables aux dirigeants du Mouvement Desjardins et des filiales et aux employés de la Fédération et des caisses; de les soumettre à l'approbation du conseil d'administration et de voir à ce qu'elles soient respectées par les caisses et la Fédération; d'appuyer les caisses et la Fédération dans l'application des règles déontologiques; d'émettre des avis, des observations et des recommandations en matière de déontologie et d'éthique, particulièrement en cas de dérogation; d'aviser le conseil d'administration dans les cas de dérogation aux règles déontologiques et lorsque la Fédération contrevient à la *Loi sur les coopératives de services financiers*, aux règlements se rapportant aux transactions intéressées ainsi qu'aux règles sur les conflits d'intérêts; de s'assurer que soient traitées les plaintes provenant des caisses ou d'autres membres de la Fédération (Caisse centrale Desjardins, sociétés de portefeuille ou filiales) concernant la Fédération. Ce conseil tient des séances à huis clos, sans la présence de membres de la direction. En 2012, il a revu l'ensemble du *Code d'éthique et de déontologie du Mouvement Desjardins* afin qu'il devienne le premier véritable code commun à toutes les composantes du Mouvement. Chaque composante complètera cette révision en adoptant les règles spécifiques à ses activités. Ce nouveau code entrera en vigueur au cours du premier semestre de 2013.

## Ses membres

Hélène Lee-Gosselin\*, présidente  
Claire Sarrazin\*, secrétaire  
Michel C. Bélisle<sup>\*(i)</sup>  
Isabelle Bourgeois\*  
Michel Guénette<sup>\*(ii)</sup>  
Ronald Pichette\*  
Gabriel Plourde\*  
Michel Yelle\*

(i) A commencé son mandat le 29 mars 2012.

(ii) A commencé son mandat le 6 août 2012.

Marcel Cardinal\* a siégé jusqu'au 29 mars 2012.

Lise B. Perreault\* a siégé jusqu'au 21 mars 2012.

Note: \* Personne non reliée

## RELEVÉ DES PRÉSENCES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FÉDÉRATION

| Nom <sup>(1)</sup>          | CA    |            |     |       |       | CRGP |       |     |     |     | CP   |       | CVDC | CCP | CORE  |
|-----------------------------|-------|------------|-----|-------|-------|------|-------|-----|-----|-----|------|-------|------|-----|-------|
|                             | CA    | conf. tél. | CE  | CVCLR | CVI   | CGR  | CRH   | CDM | CG  | CPM | CRMD | CRMD  | CRMD | ICD |       |
| Baril, Jacques*             | 19/19 | 6/7        | 4/4 | 4/5   |       | 3/3  |       |     |     | 4/4 | 3/3  | 6/6   |      |     | 12/12 |
| Bélanger, Annie P. **       | 18/19 | 4/7        |     |       | 15/15 |      |       |     |     |     |      |       |      | 5/5 | 9/10  |
| Boudreault, Laurier         | 19/19 | 6/7        | 5/5 | 3/3   |       |      |       |     |     | 4/4 |      |       |      |     | 8/11  |
| Boulerice, Donat*           | 18/19 | 7/7        |     |       | 14/15 |      |       |     |     |     |      |       |      |     | 9/9   |
| Chamberland, Serges*        | 19/19 | 7/7        | 9/9 |       |       | 5/5  |       |     |     |     | 5/5  | 10/10 |      |     | 10/10 |
| Chevalier, Carole*          | 19/19 | 7/7        |     |       |       |      | 9/10  | 3/3 |     | 1/2 | 2/2  | 4/4   |      | 2/3 | 9/9   |
| Duguay, Denis*              | 19/19 | 5/7        |     | 8/8   |       |      |       |     | 7/7 |     |      |       |      | 2/2 | 10/11 |
| Dumas, Alain                | 19/19 | 5/7        | 4/4 |       | 6/6   |      |       |     |     | 4/4 |      |       |      |     | 8/9   |
| Gagné, André*               | 19/19 | 6/7        |     |       | 15/15 | 2/3  |       |     | 4/4 |     |      |       |      |     | 7/7   |
| Grant, Norman*              | 19/19 | 7/7        |     | 4/5   |       | 8/8  |       |     |     |     | 5/5  |       | 4/4  | 3/3 | 9/10  |
| Lafortune, Andrée*          | 19/19 | 5/7        |     | 5/5   | 9/9   | 8/8  |       |     |     |     |      |       |      | 2/2 | 9/9   |
| Larouche, Sylvie*           | 19/19 | 7/7        |     | 5/5   |       |      |       |     |     |     | 2/2  | 5/5   |      |     | 11/11 |
| Lauzon, Marcel*             | 19/19 | 5/7        |     |       |       | 5/5  | 10/10 | 3/3 |     |     |      |       |      |     | 11/11 |
| Lemelin, Line*              | 19/19 | 7/7        | 4/5 |       |       | 5/5  |       |     |     |     | 5/5  | 8/10  |      |     | 9/9   |
| Leroux, Monique F.          | 19/19 | 6/7        | 9/9 |       |       |      | 9/10  |     | 7/7 |     |      |       |      |     |       |
| Levasseur, Pierre*          | 19/19 | 5/7        |     |       | 15/15 |      |       |     | 2/3 | 2/2 |      |       |      | 3/3 | 9/10  |
| Paré, Denis*                | 19/19 | 6/7        | 9/9 | 8/8   |       |      | 10/10 | 3/3 | 3/3 |     | 3/3  | 4/5   |      |     | 9/10  |
| Perron, Johanne             | 18/19 | 6/7        |     | 5/5   |       |      |       |     |     | 3/4 |      |       |      | 4/5 | 9/9   |
| Raïche, Alain               | 18/19 | 6/7        |     | 4/5   |       | 7/8  |       |     |     |     |      |       |      | 2/2 | 8/9   |
| Roy, Michel*                | 19/19 | 6/7        |     | 3/3   |       | 7/8  |       |     |     |     |      |       |      | 3/3 | 8/8   |
| St-Pierre Babin, Sylvie*/** | 19/19 | 5/7        |     | 7/8   |       | 3/3  |       |     | 3/3 |     |      |       |      |     | 11/11 |
| Tourangeau, Serge*          | 19/19 | 7/7        | 7/8 |       |       | 7/8  |       |     |     |     |      |       |      |     | 11/11 |
| Turcotte, Benoît*           | 19/19 | 6/7        |     |       | 4/6   |      |       |     |     | 2/2 | 5/5  | 10/10 |      | 3/3 | 10/10 |
| Vinet, Yvon*                | 19/19 | 6/7        | 9/9 |       |       |      | 10/10 | 3/3 | 4/4 |     |      |       |      |     | 9/9   |

(1) Conseil d'administration (CA), comité exécutif (CE), commission Vie coopérative et liaison avec le réseau (CVCLR), commission Vérification et Inspection (CVI), commission Gestion des risques (CGR), commission Ressources humaines (CRH), comité sur la rémunération globale du président et chef de la direction du Mouvement (CRGPCDM), commission sur la gouvernance (CG), commission Placements Mouvement (CPM), comité de retraite du Mouvement Desjardins (CRMD), comité de placement du comité de retraite du Mouvement Desjardins (CP CRMD), comité de vérification, de déontologie et de conformité du comité de retraite du Mouvement Desjardins (CVDC CRMD), comité consultatif pédagogique de l'Institut coopératif Desjardins (CCP ICD), conseil des représentants (CORE).

Note: \* Personne non reliée  
 \*\* Administrateur délégué

Le CA a tenu 19 journées de réunion et 7 conférences téléphoniques. La politique prévoit le versement de jetons de présence de 1 200 \$ par jour de réunion et de 200 \$ par conférence téléphonique. Peu importe le nombre de réunions de conseils d'administration, de commissions et de comités auxquelles une personne participe dans une même journée, l'allocation quotidienne maximale est de 1 200 \$. Tous les efforts sont faits pour concentrer les réunions dans une seule journée afin de limiter le plus possible les coûts. Le conseil d'administration de la Fédération peut inviter tout dirigeant élu de caisse à être membre d'un de ses comités. Le conseil d'administration détermine alors la rémunération applicable en se basant sur la nature des responsabilités confiées et en s'appuyant sur les barèmes établis.

En ce qui concerne la CVI, le nombre 15 représente le nombre de jetons de présence versés. La CVI a une incidence sur les activités de la Fédération, de la Caisse centrale Desjardins, de Capital Desjardins inc. et de la Fiducie Desjardins inc.

Les absences des administrateurs sont liées à des impératifs professionnels ou personnels et sont en tout temps justifiées. Lorsqu'ils s'absentent, les présidents des conseils des représentants peuvent se faire remplacer par le vice-président de leur conseil des représentants, qui est, par le fait même, administrateur délégué, ce qui assure une représentation continue de la région.

## RELEVÉ DES PRÉSENCES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DE LA FÉDÉRATION

| Nom                                  | Nombre de réunions |
|--------------------------------------|--------------------|
| Bélisle, Michel C.* <sup>(i)</sup>   | 9/9                |
| Bourgeois, Isabelle*                 | 11/12              |
| Guénette, Michel* <sup>(ii)</sup>    | 5/5                |
| Lee-Gosselin, Hélène*                | 12/12              |
| Perreault, Lise B.* <sup>(iii)</sup> | 2/4                |
| Pichette, Ronald*                    | 12/12              |
| Plourde, Gabriel*                    | 12/12              |
| Sarrazin, Claire*                    | 12/12              |
| Yelle, Michel*                       | 12/12              |

(i) Michel C. Bélisle a commencé son mandat le 29 mars 2012.

(ii) Michel Guénette a commencé son mandat le 6 août 2012.

(iii) Lise B. Perreault a siégé jusqu'au 21 mars 2012.

Note: \* Personne non reliée

## MEMBRES DES CONSEILS DES REPRÉSENTANTS

Étant donné que 255 personnes sont visées, le conseil d'administration a décidé de publier un indice de présence aux réunions des 17 conseils des représentants.

|                                                        | Indice de présence (en %) | Nombre de réunions |
|--------------------------------------------------------|---------------------------|--------------------|
| 2012                                                   |                           |                    |
| Bas-Saint-Laurent et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine     | 89                        | 10                 |
| Kamouraska et Chaudière-Appalaches                     | 88                        | 8                  |
| Québec-Est                                             | 82                        | 7                  |
| Québec-Ouest et Rive-Sud                               | 86                        | 11                 |
| Saguenay-Lac-Saint-Jean, Charlevoix et Côte-Nord       | 91                        | 10                 |
| Centre-du-Québec                                       | 82                        | 10                 |
| Mauricie                                               | 88                        | 9                  |
| Cantons-de-l'Est                                       | 89                        | 10                 |
| Richelieu-Yamaska                                      | 88                        | 11                 |
| Lanaudière                                             | 87                        | 9                  |
| Rive-Sud de Montréal                                   | 88                        | 9                  |
| Laval-Laurentides                                      | 88                        | 11                 |
| Ouest de Montréal                                      | 90                        | 9                  |
| Est de Montréal                                        | 83                        | 12                 |
| Outaouais,                                             | 84                        | 11                 |
| Abitibi-Témiscamingue et Nord du Québec <sup>(1)</sup> | 93                        | 10                 |
| Caisses de groupes                                     | 85                        | 11                 |
| Ontario                                                | 95                        | 9                  |

(1) Le conseil des représentants de la région Outaouais, Abitibi-Témiscamingue et Nord du Québec tient ses réunions en fonction de deux secteurs distincts.

## ASSEMBLÉE DES REPRÉSENTANTS

|                   | Nombre de représentants présents | Indice de présence (en %) |
|-------------------|----------------------------------|---------------------------|
| 30 mars 2012      | 256                              | 100                       |
| 5 mai 2012        | 209                              | 81,6                      |
| 15 septembre 2012 | 215                              | 84,0                      |

## COMITÉ DE DIRECTION DU MOUVEMENT

### (composé de treize membres de la direction)

Ce comité appuie le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins et le conseil d'administration dans leur responsabilité d'assurer la direction du Mouvement. En ce sens, il appuie le conseil dans l'intégration des orientations stratégiques du réseau coopératif et des filiales et des stratégies de développement des affaires. Il a tenu 26 réunions, une conférence téléphonique et une vidéoconférence en 2012.

#### Ses membres

**Monique F. Leroux**, C.M., FCPA, FCA

Présidente et chef de la direction du Mouvement Desjardins et présidente du comité

**Stéphane Achard**

Premier vice-président et directeur général, Services aux entreprises, Mouvement Desjardins

**Réal Bellemare**

Premier vice-président, Gestion des risques, Mouvement Desjardins

**Denis Berthiaume**

Premier vice-président et directeur général, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes, Mouvement Desjardins

**Serge Cloutier**

Vice-président exécutif, Soutien au développement coopératif et aux instances démocratiques, Mouvement Desjardins

**Guy Cormier**

Premier vice-président, Soutien au réseau des caisses, Mouvement Desjardins

**Marie-Huguette Cormier**

Vice-présidente exécutive, Communications, Mouvement Desjardins

**Normand Desautels**, CPA, CGA

Premier vice-président et directeur général, Services aux particuliers et Capital humain, Mouvement Desjardins

**Daniel Dupuis**, CPA, CA

Premier vice-président, Finances et chef de la direction financière, Mouvement Desjardins

**Louis-Daniel Gauvin**

Premier vice-président et directeur général, Caisse centrale Desjardins et Capital Desjardins inc.

**Marc Laplante**, CPA, CA

Premier vice-président exécutif à la Direction du Mouvement Desjardins et directeur général de la Fédération

**Robert Ouellette**

Premier vice-président, Technologies et Services partagés, Mouvement Desjardins

**Sylvie Paquette**

Première vice-présidente, Assurance de dommages, Mouvement Desjardins

Ce comité s'est doté de comités de coordination opérationnelle à portée Mouvement dans les domaines suivants : exploitation du Mouvement ; développement stratégique du Mouvement ; gouvernance opérationnelle et suivi auprès des instances ; gestion des finances et des risques ; image et réputation du Mouvement ; liaison réseau ; planification et suivi des développements du Mouvement.

## RÉMUNÉRATION DES HAUTS DIRIGEANTS

Certaines composantes du Mouvement Desjardins doivent se conformer à des obligations diverses en matière de divulgation de la rémunération des dirigeants, notamment la Fédération, la Caisse centrale Desjardins et Capital Desjardins inc. Conformément au *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue*, l'état de la rémunération des hauts dirigeants de la Fédération, de la Caisse centrale Desjardins et de Capital Desjardins inc. est présenté dans la notice annuelle de chacune de ces composantes et est intégré par renvoi à ce rapport annuel. Ces notices annuelles sont disponibles sur le site Internet de SEDAR à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com) (sous le profil respectif de la Fédération des caisses Desjardins du Québec, de la Caisse centrale Desjardins et de Capital Desjardins inc.).

# GLOSSAIRE DE TERMES FINANCIERS

## ACCEPTATION

Titre d'emprunt à court terme et négociable sur le marché monétaire qu'une institution financière garantit en faveur d'un emprunteur en échange d'une commission d'acceptation.

## ACCORD GÉNÉRAL DE COMPENSATION

Accord standard mis au point pour réduire le risque de crédit d'opérations dérivées multiples par la création d'un droit juridiquement reconnu de compenser les obligations de la contrepartie en cas de défaillance.

## ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES

Actifs ajustés en fonction d'un facteur de pondération des risques déterminé par règlement afin qu'ils reflètent le degré de risque lié aux éléments présentés au bilan combiné. Certains actifs ne sont pas pondérés, mais déduits du capital. La façon de calculer ces actifs est définie dans les lignes directrices de l'Autorité des marchés financiers. Pour plus de détails, se reporter à la section « Gestion du capital » du rapport de gestion.

## ACTUAIRE DÉSIGNÉ

Actuaire nommé par le conseil d'administration d'une compagnie d'assurance en vertu des lois fédérales et provinciales en matière d'assurance.

## APPARIEMENT

Ajustement des échéances de l'actif et du passif ainsi que des éléments hors bilan de manière à minimiser les risques liés aux taux d'intérêt, aux devises et aux autres indices financiers. La procédure d'appariement est utilisée dans la gestion de l'actif et du passif.

## APPROCHE NOTATIONS INTERNES

Approche en vertu de laquelle la pondération des risques est fonction du type de contrepartie (particulier, petite et moyenne entreprise, grande entreprise, etc.) et de facteurs de pondération des risques déterminés à partir de paramètres internes : la probabilité de défaut (PD) de l'emprunteur, la perte en cas de défaut (PCD), l'échéance effective (EE) et l'exposition en cas de défaut (ECD).

## APPROCHE STANDARD

Approche par défaut servant à calculer les actifs pondérés en fonction des risques. En vertu de cette méthode, l'entité se sert des évaluations faites par des organismes externes d'évaluation du crédit reconnus par l'Autorité des marchés financiers pour déterminer les coefficients de pondération des risques liés aux différentes catégories d'exposition.

## ASSURÉ

Personne dont la vie ou la santé est assurée en vertu d'une police d'assurance.

## AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Organisme qui a pour mission d'administrer l'ensemble des lois régissant l'encadrement du secteur financier au Québec, notamment en ce qui a trait aux assurances, aux institutions de dépôts, à la distribution de produits et de services financiers et aux valeurs mobilières.

## BIENS SOUS GESTION ET SOUS ADMINISTRATION

Biens gérés ou administrés par une institution financière et dont les propriétaires bénéficiaires sont les clients ou les membres. Par conséquent, ces biens ne sont pas inscrits au bilan combiné de l'institution financière. Les services offerts à l'égard des biens administrés sont d'ordre administratif, comme la garde de valeurs, le recouvrement du revenu de placement et le règlement des transactions d'achat et de vente. Quant aux services offerts à l'égard des biens sous gestion, ils comprennent le choix des placements et la prestation de conseils liés aux placements. Les biens sous gestion peuvent aussi être administrés par l'institution financière. Les actifs découlant de titrisations ne sont pas considérés comme des biens sous gestion ni sous administration.

## BUREAU DU SURINTENDANT DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES CANADA

Organisme qui a pour mission d'administrer l'ensemble des lois régissant l'encadrement du secteur financier au Canada, notamment en ce qui concerne les banques, les sociétés d'assurance, les sociétés de fiducie, les sociétés de prêt et les régimes de retraite.

## CAPITAL DE PREMIÈRE CATÉGORIE

Le capital de première catégorie est constitué d'éléments plus permanents que ceux du capital de deuxième catégorie. Il est composé des parts de capital admissibles, des réserves, des excédents non répartis et des participations ne donnant pas le contrôle. Le goodwill est déduit du capital de première catégorie.

## CAPITAL TOTAL

Le capital total est composé du capital de première catégorie et du capital de deuxième catégorie, moins certaines déductions.

## COMPOSANTES DU MOUVEMENT DESJARDINS

Sociétés coopératives ou filiales faisant partie du groupe financier du Mouvement Desjardins.

## CONTRAT À TERME DE GRÉ À GRÉ

Engagement contractuel de vendre ou d'acheter une quantité déterminée d'un sous-jacent précisément défini à une date ultérieure déterminée et à un prix stipulé d'avance. Les contrats à terme de gré à gré, qui sont des dérivés, sont des contrats conçus sur mesure et négociés hors bourse.

## CONTRAT À TERME NORMALISÉ

Engagement contractuel de vendre ou d'acheter une quantité déterminée d'un sous-jacent précisément défini à une date ultérieure déterminée et à un prix stipulé d'avance. Ces contrats, qui sont des dérivés, sont standardisés et négociés en bourse.

## CONTRAT DE CHANGE À TERME

Engagement de vendre ou d'acheter un montant fixe de devises à une date ultérieure et à un taux de change convenus d'avance.

## COUVERTURE

Opération visant à réduire ou à compenser l'exposition du Mouvement Desjardins à un ou plusieurs risques financiers. Elle consiste à prendre une position exposée à des effets équivalant, mais de sens contraire, aux effets des fluctuations de marché sur une position actuelle ou prévue.

## DOTATION À LA PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES

Montant visant à couvrir les pertes sur les autres actifs financiers constatés au bilan combiné et hors bilan, en plus de la provision pour pertes sur prêts. Des provisions individuelles sont constituées afin de ramener la valeur comptable de certains éléments d'actif (surtout des prêts douteux) à une valeur de réalisation estimative. Une provision collective est établie pour les pertes attendues à l'égard du total des prêts non douteux lorsque les pertes sur prêts ne peuvent pas encore être établies sur une base individuelle. À cette fin, ces prêts sont inclus dans des groupes d'actifs financiers présentant des caractéristiques de crédit similaires.

## ENTENTE DE RÉASSURANCE

Entente en vertu de laquelle un assureur souscrit à son tour une assurance auprès d'un autre assureur pour couvrir la totalité ou une partie du risque qu'il a pris en charge. Malgré une telle entente, l'assureur demeure tout de même totalement responsable de ses engagements à l'égard de ses titulaires de police.

## ENTITÉ AD HOC

Entité qui ne dispose pas de capitaux à risque suffisants pour financer ses activités sans recourir à un soutien financier subordonné additionnel ou

dans laquelle les détenteurs des capitaux propres à risque ne présentent pas les caractéristiques d'une participation financière majoritaire.

## ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR

Évaluation visant à déterminer approximativement les montants auxquels des instruments financiers pourraient être échangés dans une opération courante entre des parties consentantes.

## FILIALE

Société dont la Fédération des caisses Desjardins du Québec détient le contrôle.

## FONDS COMMUNS DE PLACEMENT

Fonds constitués de sommes mises en commun par des épargnants en vue d'un placement collectif. La gestion de tels fonds est assurée par des tiers, qui doivent, sur demande, racheter les parts à leur valeur liquidative (ou valeur de rachat).

## FONDS DISTINCTS

Catégorie de fonds que proposent les compagnies d'assurance par l'entremise de contrats à capital variable offrant certaines garanties aux titulaires, comme le remboursement du capital en cas de décès. Les fonds distincts répondent à une variété d'objectifs de placement et regroupent diverses catégories de titres.

## GARANTIES ET LETTRES DE CRÉDIT DE SOUTIEN

Les garanties et lettres de crédit de soutien sont essentiellement des engagements irrévocables d'une institution financière d'effectuer les paiements d'un membre ou d'un client qui ne respecterait pas ses obligations financières envers des tiers.

## INSTRUMENTS DE CRÉDIT

Facilités de crédit offertes sous forme de prêts et d'autres modes de financement et qui sont comptabilisées au bilan combiné ou sous forme de produits hors bilan. Ces facilités de crédit comprennent, entre autres, les garanties, les lettres de crédit, les prêts de valeurs et les engagements de crédit.

## INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Contrats financiers dont la valeur fluctue en fonction d'un sous-jacent, mais qui n'exigent pas la détention ni la livraison du sous-jacent lui-même. L'utilisation d'instruments financiers dérivés permet le transfert, la modification ou la réduction de risques actuels ou prévus, y compris les risques liés aux taux d'intérêt, aux devises et à d'autres indices financiers.

## MONTANT NOMINAL DE RÉFÉRENCE

Montant théorique sur la base duquel sont calculés les paiements à l'égard d'instruments, comme les contrats de garantie ou les swaps de taux d'intérêt. Ce capital nominal est dit « théorique » puisqu'il ne fait l'objet d'aucun échange.

## OBLIGATIONS

Certificats de reconnaissance de dette en vertu desquels l'émetteur promet de payer au porteur un certain montant d'intérêt pendant une période déterminée et de rembourser le prêt à l'échéance. Des biens sont généralement donnés en garantie de l'emprunt, sauf en ce qui a trait aux obligations des gouvernements et des entreprises. Ce terme est souvent utilisé pour désigner tout titre d'emprunt.

## OBLIGATIONS SUBORDONNÉES

Obligations non garanties dont le remboursement, dans l'éventualité d'une liquidation, est subordonné au remboursement préalable de certains autres créanciers.

## OPTIONS

Ententes contractuelles qui accordent le droit, mais non l'obligation, de vendre (options de vente) ou d'acheter (options d'achat) à une date d'échéance déterminée, ou avant cette date, un montant établi d'un instrument financier à un prix déterminé d'avance, soit le prix d'exercice.

## PART PERMANENTE OU PART DE CAPITAL

Titre de capital offert aux membres des caisses.

## PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT

Provision représentant le montant des engagements des sociétés d'assurance à l'égard de l'ensemble des assurés et des bénéficiaires et constituée afin de garantir le paiement des prestations.

## POINT DE BASE

Unité de mesure équivalant à un centième de un pour cent (0,01 %).

## POLICE

Document écrit qui constate l'existence d'un contrat d'assurance ou de rentes et qui en énonce les stipulations et les conditions.

## PRESTATION

Montant versé par un assureur en vertu d'une protection d'assurance vie, d'assurance salaire ou d'assurance accident-maladie. Selon le cas, la prestation est versée au titulaire de la police, à l'assuré ou au bénéficiaire désigné. Dans le cas d'un régime de retraite, ce terme correspond aux droits qu'un participant a acquis en vertu de sa participation au régime.

## PRÊTS DOUTEUX

Prêts, à l'exception des soldes de cartes de crédit, dont le recouvrement est incertain en raison d'une détérioration de la qualité du crédit. Les prêts sont classés comme prêts douteux dès qu'une des situations suivantes se présente : de l'avis de la direction, il existe un doute raisonnable quant au recouvrement du capital ou des intérêts aux dates prévues ; le paiement de l'intérêt ou du capital est

en souffrance depuis 90 jours et plus, à moins que le prêt ne soit entièrement garanti et qu'il soit en voie de recouvrement ; l'intérêt ou le capital est en souffrance depuis plus de 180 jours.

## PRÊTS HYPOTHÉCAIRES DE CATÉGORIE ALT-A

Prêts octroyés à des emprunteurs dont la documentation relative aux revenus n'est pas standard.

## PRÊTS HYPOTHÉCAIRES RÉSIDENTIELS À RISQUE

Prêts octroyés à des emprunteurs présentant un profil de risque de crédit élevé.

## PRIMES BRUTES SOUSCRITES

En ce qui concerne l'assurance de dommages, primes stipulées dans les polices d'assurance émises au cours de l'exercice.

## PRIMES D'ASSURANCE

Paiements que le titulaire de police est tenu d'effectuer pour que son contrat d'assurance demeure en vigueur. Ces paiements représentent le coût de l'assurance et peuvent parfois comprendre un élément d'épargne. La prime est en relation directe avec l'importance du risque pris en charge par l'assureur.

## PRIMES DE RENTES

Sommes que le titulaire de police investit dans le but de recevoir une rente, dans l'immédiat ou à la suite d'une période d'accumulation.

## PRIMES NETTES ACQUISES

En ce qui concerne l'assurance de dommages, primes gagnées en fonction du temps écoulé, déduction faite des primes de réassurance.

## PROVISION COLLECTIVE

Provision constituée à l'égard des portefeuilles de prêts qui n'ont pas fait l'objet d'une provision individuelle et qui sont inclus dans des groupes d'actifs financiers présentant des caractéristiques de crédit similaires.

## PROVISIONS INDIVIDUELLES

Provisions spécifiques constituées à l'égard des portefeuilles de prêts individuels qui, de l'avis du Mouvement Desjardins, présentent des indications objectives de dépréciation pour lesquelles une perte devrait être comptabilisée à l'état combiné du résultat. Les portefeuilles de prêts qui n'ont pas fait l'objet d'une provision individuelle sont, par la suite, inclus dans des groupes d'actifs présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires et font l'objet d'une provision collective.

## PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS

Montant que la direction considère comme adéquat pour couvrir les pertes attendues sur le portefeuille de prêts. Des provisions individuelles et une provision collective s'ajoutent à la provision pour pertes sur prêts, qui est diminuée des radiations nettes des recouvrements.

## RATIO COMBINÉ

En ce qui concerne l'assurance de dommages, coûts des sinistres ajoutés aux frais d'exploitation exprimés en pourcentage des primes nettes acquises.

## RÉGIME DE RETRAITE

Contrat en vertu duquel les participants bénéficient d'une prestation de retraite selon certaines conditions et à compter d'un âge donné. Le financement d'un tel régime est assuré par des cotisations versées soit par l'employeur seul, soit par l'employeur et les participants.

## RÉGIME DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES

Régime de retraite qui garantit à chaque participant un niveau déterminé de revenu de retraite, souvent établi selon une formule fixée par le régime en fonction du salaire et du nombre d'années de service du participant.

## RELATION DE COUVERTURE

Relation établie entre un élément couvert et un instrument de couverture qui remplit toutes les conditions requises en vertu de l'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*, pour l'application de la comptabilité de couverture. Un instrument de couverture (généralement un instrument dérivé) vise à compenser un risque déterminé lié aux taux d'intérêt, aux devises ou aux autres indices financiers auquel un élément couvert (généralement un actif ou un passif inscrit au bilan combiné) expose le Mouvement.

## RÉSULTATS TECHNIQUES

En ce qui concerne l'assurance de personnes, écart entre les résultats réels et les hypothèses actuarielles utilisées pour l'établissement de la prime ou des provisions techniques, selon le cas.

## REVENU NET D'INTÉRÊTS

Différence entre ce qu'une institution financière reçoit sur ses éléments d'actif, tels que les prêts et les valeurs mobilières, et ce qu'elle paie sur ses éléments de passif, tels que les dépôts et les obligations subordonnées.

## RISTOURNE

Affectation d'excédents en fonction du volume des affaires réalisées par un membre donné avec sa caisse.

## SINISTRALITÉ

En ce qui concerne l'assurance de dommages, coûts des sinistres exprimés en pourcentage des primes nettes acquises. Les primes nettes acquises représentent les primes gagnées en fonction du temps écoulé, déduction faite des primes de réassurance.

## STRUCTURES DE FINANCEMENT À LEVIER

Prêts accordés à des grandes sociétés et à des sociétés de financement dont la cote de crédit se situe entre BB+ et D et dont le niveau d'endettement est très élevé, comparativement à celui des autres sociétés de la même industrie.

## SWAP

Type d'instrument financier dérivé en vertu duquel deux parties conviennent d'échanger, pour une période donnée, des taux d'intérêt ou des devises selon une règle prédéterminée.

## TAUX DE MORBIDITÉ

Probabilité qu'une personne d'un âge donné soit atteinte d'une maladie ou d'une invalidité. La prime d'assurance santé que paie une personne appartenant à un groupe d'âge particulier est fonction du taux de morbidité de ce groupe.

## TAUX DE MORTALITÉ

Fréquence des décès dans un groupe déterminé de personnes. La prime d'assurance vie que paie une personne appartenant à un groupe d'âge donné est fonction du taux de mortalité de ce groupe.

## TAUX D'INTÉRÊT EFFECTIF

Taux déterminé au moyen de l'actualisation de l'ensemble des flux de trésorerie futurs, y compris les commissions payées ou reçues, les primes ou escomptes et les coûts de transaction.

## TITRES ADOSSÉS À DES ACTIFS FINANCIERS

Titres créés au moyen de la titrisation d'un groupe d'actifs financiers.

TITRES ADOSSÉS À DES CRÉANCES  
HYPOTHÉCAIRES COMMERCIALES

Titres créés au moyen de la titrisation de créances hypothécaires commerciales.

## TITRES HYPOTHÉCAIRES ADOSSÉS

Titres créés au moyen de la titrisation de prêts hypothécaires résidentiels en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*.

TITRES À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU  
COMPTE DE RÉSULTAT

Ensemble des valeurs mobilières détenues à court terme aux fins d'arbitrage.

## TITRISATION

Mécanisme par lequel des actifs financiers, comme des prêts hypothécaires, sont transformés en titres adossés, puis cédés à une fiducie.

## VALEUR À RISQUE (VaR)

Valeur estimée de la perte potentielle au cours d'un certain intervalle de temps, selon un niveau de confiance donné.



Coopérer pour créer l'avenir